Union Internationale des Huissiers de Justice et Officiers Judiciaires

International Association of Judicial Officers

MagazinE
INTERNATIONAL

CAPE TOWN 2012

L'huissier de justice du 21e siècle

The Judicial Officer of the 21st Century

SEMESTRIEL | MAGAZINE # 27 | 2012 | BIANNUAL

UIHJ PUBLISHING

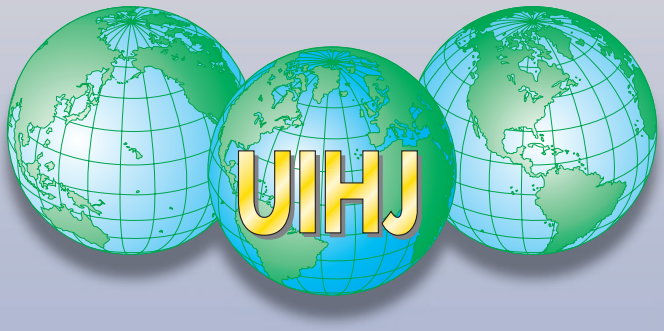

Union internationale des huissiers de justice et officiers judiciaires
6 place du Colonel Fabien – 75019 Paris – France
Tel : +33 (0)1 42 40 89 48 – Fax : +33 (0)1 42 40 96 15
www.uihj.com – uihj@uihj.com

UIHJ Magazine
Magazine semestriel d'information
de l'Union internationale des huissiers de justice
et officiers judiciaires

UIHJ Publishing
6 place du Colonel-Fabien
75019 Paris

Directeur de la publication : Yves-Pierre Moutout
Rédacteur en chef : Roger Dujardin
Rédacteur en chef adjoint : Mathieu Chardon
Comité de rédaction : Honoré Aggrey, Sue Collins, Johan Fourie, Patrick Gielen, Jérôme Okemba Ngabondo, Marc Schmitz, Jos Uitdehaag

Édition/Réalisation : SAILING communication & technologies
8 avenue des Minimes
94300 Vincennes
France
www.sailing-up.com

De nouveaux défis…

Tout d'abord, je voudrais tous remercier l'ensemble des délégations des pays membres de l'UIHJ pour la confiance qu'elles m'ont accordée ainsi qu'à mon bureau en me réélisant à la tête de notre grande organisation.

Je voudrais saluer les nouveaux pays qui nous ont rejoints à l'occasion du congrès de Cape Town, en mai 2012, faisant de l'UIHJ, avec 74 pays membres, une organisation internationale incontournable.

Cette réélection constitue certainement la meilleure preuve de l'approbation des travaux que nous avons menés et de la direction que nous avons prise.

Le congrès de Cape Town a montré que de nouvelles fonctions, de nouvelles opportunités s'ouvrent à nous et éclairent notre avenir. Nous faisons face à de nouveaux défis, plus stimulants les uns que les autres. Ces défis, nous allons les relever.

Nous sommes reconnus par toutes les organisations et institutions internationales, à tous les niveaux, européen, africain ou mondial, comme le partenaire naturel vers lequel se tourner. Depuis maintenant soixante ans, notre plus grand avantage sur les autres professionnels du droit, souvent répartis entre leurs différentes représentations, est la possibilité de parler d'une seule voix, la vôtre. Nous développons et envoyons le même message que ce soit en Afrique, en Europe – pas seulement dans l'Union européenne mais dans la grande Europe des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe –, en Amérique du Nord et du Sud, et en Asie.

Cette force unique est irremplaçable. Cela nous permet d'être reconnus partout.

C'est vers l'UIHJ que se tourne la Conférence de La Haye de droit international privé s'agissant de la convention sur la signification. Nous sommes associés comme partenaire dans un projet de la Convention de La Haye sur un projet i-Support. Nous allons mettre en place avec la Conférence de La Haye un groupe de travail pour développer un protocole et des standards pour une transmission électronique des documents concernant l'article 10 b de la convention sur la signification.

C'est vers l'UIHJ que se tourne le Conseil de l'Europe dans le cadre de ses missions dans ses Etats membres. C'est vers l'UIHJ que se tourne le Conseil de l'Europe lorsqu'il décide de créer un groupe de travail sur l'exécution. C'est vers l'UIHJ que se tourne la Commission européenne lorsqu'elle créé un groupe de travail pour développer la saisie européenne des avoirs bancaires. C'est tout naturellement vers l'UIHJ que se tourne la Commission européenne lorsqu'elle veut incorporer les professions judiciaires dans le Réseau judiciaire européen et s'agissant de son Forum sur la justice.

C'est vers l'UIHJ que se tourne le Consilium européen pour créer un annuaire des huissiers de justice pour son portail européen e-Justice. C'est vers l'UIHJ que se tourne l'Union européenne pour son grand projet sur la formation. C'est vers l'UIHJ que se tourne l'European Law Institute lorsqu'il nous a demandé d'être membre fondateur au moment de sa récente création, il y a maintenant un an. C'est vers l'UIHJ que se tourne la Commission des Nations-Unies pour le commerce international (CNUDCI) lorsqu'elle nous demande de devenir membre observateur.

Enfin, last but not least, c'est vers l'UIHJ que se tourne la Banque mondiale. Cette institution a considéré que le développement économique ne pouvait pas se faire sans s'appuyer sur la pierre angulaire que constituent les institutions judiciaires qui sont puissantes et fortes. En réponse au besoin de la communauté internationale d'un forum d'échanges permanent et de connaissances au plan mondial, la Banque mondiale a créé le Forum mondial sur le droit, la justice et le développement. Une plate-forme électronique d'information et de communication permettra d'échanger. Il nous est demandé à nous, l'UIHJ, et donc à tous les huissiers de justice, de participer en tant que leader du pôle sur l'exécution qui sera développé dans ce projet. Voilà une fois de plus la preuve du bien-fondé de nos propos lorsque nous disons que le droit et l'économie sont liés. Ceci constitue non seulement un défi mais également une formidable reconnaissance que l'exécution des décisions de justice est une nécessité. Les échanges ne peuvent espérer prospérer que s'ils se développent dans un environnement sécurisé, mais ce sont les professionnels de l'exécution qui sont les vecteurs privilégiés de cette sécurisation, parce qu'ils assurent l'exécution d'obligations contractuelles.

Nous devrions être conscients de notre force, en tirer profit et la protéger comme notre bien le plus précieux. Nous ne devons cependant pas oublier que la profession d'huissier de justice est moins importante que celle des autres professions juridiques. Pour autant, notre influence, notre reconnaissance et notre efficacité sont bien réelles. Soyons réalistes et constants avec nous-mêmes. Nous devrions éviter de disperser nos actions. Cela n'aboutirait qu'à affaiblir la profession et ainsi affaiblir chaque huissier de justice de chaque État membre.

Déployons une pédagogie informatique et technologique par la mise à disposition de ressources techniques et stratégiques, et d'une veille informatique. Si nous maîtrisons les technologies, leur usage va devenir un facteur d'évolution et un véritable levier de performance pour notre communauté. Et puis, nous pourrons ensuite les réinventer. Mutualisons nos compétences et développons une culture de partage. Pour disposer d'une expertise solide, nous devons mettre à contributions nos compétences internes, ou proches, telles celles de nos partenaires actuels : SNG, NOTA BENE, ADEC, FNTC… Pour réussir l'intégration des innovations issues du numérique dans nos activités, nous devons mettre fin à l'éparpillement de nos forces. Nous devons les rassembler et les unifier : interconnectons grâce au numérique la multiplicité d'espaces qui composent l'UIHJ. Bâtissons une architecture technologique universelle.

Nous n'allons pas faire une « course à l'armement », mais nous allons substituer l'inventivité à toute la puissance d'un équipement surdimensionné et coûteux. Bâtissons avec intelligence, cohérence et pragmatisme, une architecture universelle. Une profession harmonisée au niveau internationale est une profession forte. Harmonisation à l'échelle mondiale de nos structures professionnelles, des règles procédure, et des outils de production et de communication.

Les défis qui attendent l'UIHJ sont formidables. Les prochaines années seront décisives pour le futur des huissiers de justice. Nous devons être conscients des risques auquel notre profession doit faire face. Nous devons également être conscients de l'importance et des opportunités et des perspectives qui s'offrent à nous. Les actions et les enjeux dépassent de plus en plus les niveaux nationaux, que ce soit en Europe, en Asie, en Amérique ou en Afrique. Ce n'est dès lors que tous ensembles que nous pourrons faire faire à ces défis et que nous pourrons progresser.

Notre Union sera notre force.

Leo Netten
Président de l'UIHJ

New challenges…

First of all, I would like to warmly thank all the delegations members of the UIHJ for the trust they gave me, and my board, with my relection at the head of our great organisation.

I would like to greet the new member countries which joined us during the Cape Town Congress, in May 2012, making of the UIHJ, with 74 members, an international organisation impossible to circumvent.

The Cape Twon Congress showed that new tasks, new opportunities arise and light up our future. We are facing new challenges all as stimulating as each other. We will meet them.

We are recognized by all institutions at all levels, European, African or global, as the natural partner to turn to. For 60 years now, our huge advantage over other legal professionals often fragmented between their different entities is the opportunity to speak with one voice, yours. We develop and send the same message whether in Africa, Europe - not only in the European Union but in the wider Europe of the 47 member states of the Council of Europe – in North-, Central- or South-America or Asia.

This unique strength is irreplaceable. It allows us to be recognized everywhere.

It is towards the UIHJ that turns the Hague Conference on Private International Law as regards the service convention. We even take part as partner with the Hague Convention in a i-Support project.
And as you could hear yesterday we will set up a working group together with the Hague Conference to develop a protocol and standards for the electronic transmission of documents regarding art. 10b of the Service Convention.

It is towards the UIHJ that turns the Council of Europe through its numerous missions in its member states. It is towards the UIHJ that the Council of Europe turns when it decides to create a working group on enforcement. It is towards the UIHJ that the European Commission turns when creating a working group to develop the European bank attachment order. It is naturally to the UIHJ that the European Commission turns when it plans to incorporate legal professions in the European Judicial Network and as regards its Justice Forum.

It is towards the UIHJ that turns the European Consilium to create a directory of judicial officers for its e-Justice portal. It is towards the UIHJ that the European Union turns for its great project on training. It is towards the UIHJ that the European Law Institute turns, when it asked us to be a founding member at the time of its recent creation, one year ago now. It is towards the UIHJ that the UNCITRAL (the United Nations Commission on International Trade Law) turns when it asked us to become observer member.

And last but not least it is towards the UIHJ that turns the World Bank. This institution considered that economic development cannot be achieved without relying on the cornerstone of judicial institutions that are powerful and strong. As an answer to the need of the international community for a forum to exchange permanent and global knowledge, the World Bank has established the Global Forum on Law, Justice and Development. An electronic platform for information and communication will serve as a way of exchange. And we, the UIHJ, you all, are asked to participate as leader in the construction of the 'enforcement' pole which will be developed in this project. It is again the proof of our statement that law and economics are linked. This is of course not only a challenge but also a tremendous recognition of the necessity of enforcement. Exchanges develop only because they originate in a secure environment, but it is the enforcement professionals who are the privileged vectors of this security, as they ensure the fulfilment of contractual obligations.

We should be aware of our strength, enjoy it, cherish it and protect it as our most valuable asset. We should however not forget that the occupation of judicial officer is much less important than that of other legal professions. Yet our influence, our recognition and efficiency are very real. Let us be realistic and consistent with ourselves; we should avoid any dispersion of our actions. They would only result in weakening our profession and therefore weakening each judicial officer of each member state of the UIHJ.

Deploy a computer and technology education by providing strategic and technical resources, and an electronic watch. If we master technology, its use will become a force for progress and a real performance boost for our community. And then we can reinvent it. We can mutualize our skills and develop a culture of sharing. To have a solid expertise, we need contributions to our internal or close expertise, such as those of our current partners: NSG, NOTA BENE, ADEC, FNTC ...
To successfully integrate innovations from the digital business, we should end the dispersal of our forces. We need to gather and unify: we should interconnect through digital multiplicity the spaces that make up the UIHJ. Let's build universal technology architecture.

We will not have an «arms race», but we will substitute the inventiveness to the power of oversized and expensive equipment. We should build with intelligence, coherence and pragmatism, a universal architecture. A harmonized international profession is a strong profession. We should aim at a global harmonization of our professional structures, procedure rules, and production and communication tools.

The challenges that await the UIHJ are enormous and the next years will be decisive for the future of the judicial officer. So I will end as always. We should all be conscious of the risks our profession is facing. We should also all be conscious of the importance of the opportunities and prospects which are offered to us. Actions and stakes exceed more and more national levels being in Europe, in Asia, in America or in Africa. It is thus only together that we will be able to face these issues and to move on.

Our Union will be our strength.

Leo Netten
President of the UIHJ

Sommaire - Contents

Conseil permanent de l'UIHJ à La Haye
les 22 et 23 juin 2011 10
Permanent Council of the UIHJ in The Hague
on 22 and 23 June 2011 *16*

Conseil permanent de l'UIHJ à Paris les 22 et 23 novembre 2011 21
Permanent Council of the UIHJ in Paris on 22 and 23 November 2011 *33*

Conseil des présidents européens de l'UIHJ
à Bruxelles le 15 mars 2012 44
Council of the European President of the UIHJ
in Brussels on 15 March 2012 *46*

AFRIQUE - AFRICA

21e congrès international des huissiers de justice à Cape Town 49
21st International Congress of Judicial Officers in Cape Town *66*

8e session UIHJ-EuroMed à Annaba (Algérie)
les 20 et 21 octobre 2011 82
8th UIHJ-EuroMed Session in Annaba (Algeria)
on 20 and 21 October 2011 *85*

30e séminaire Ufohja au Bénin les 23 et 24 février 2012 88
30th Ufohja Seminar in Benin on 23 and 24 February 2012 *97*

7e session UIHJ-EuroMed à Marrakech 101
Seventh UIHJ-EuroMed Session in Marrakech *103*

AMÉRIQUES - AMERICAS

Aida Kemelmajer de Carlucci,
Docteur Honoris Causa de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne 105
Aida Kemelmajer Carlucci,
Doctor Honoris Causa of the University Paris-Est Creteil Val de Marne *106*

Participation de l'UIHJ au Congrès national de la FENASSOJAF
à Rio de Janeiro le 28 novembre 2010 107
Participation of the UIHJ at the National Congress of FENASSOJAF
in Rio de Janeiro November 28, 2010 *109*

Un nouveau projet pour l'UIHJ dans les pays
de la Mer des Caraïbes 111
New Project for the UIHJ in the Countries
Surrounding the Caribbean Sea *112*

Participation de l'UIHJ à un séminaire international aux Bermudes du 21 au 24 mai 2012 114
Participation of the UIHJ in an International Seminar Held in Bermuda on May 21st -24th, 2012 115

L'UIHJ à la Conférence annuelle de la NAPPS 2011 116
The UIHJ at the NAPPS Conference 2011 117

Le congrès des Shérifs des USA s'achève par une explosion ! 118
U.S. Sheriff's Conference Ends With a Blast! 119

ASIE - ASIA

Mission de l'UIHJ à Dubaï (Emirats arabes unis) fin avril 2011 120
Mission of the UIHJ in Dubai (UAE) end of April 2011 122

Création des huissiers de justice libéraux au Kazakhstan 124
New Act on the Creation of Liberal Enforcement Agents in Kazakhstan 124

EUROPE

5e journée européenne de formation des huissiers de justice à Bruxelles le 16 mars 2012 125
Fifth European Training Day of Judicial Officers in Brussels on 16 March 2012 127

Assemblée générale de la Chambre nationale des huissiers de justice libéraux de Bulgarie à Sofia le 28 janvier 2012 129
General Assembly of the Bulgarian Chamber of Private Enforcement Agents on 28 January 2012 in Sofia 131

3e journées internationales des Procuradores et huissiers de justice à Saragosse (Espagne) 13-14 mai 2011 134
3rd International Days of Procuradores and Judicial Officers in Zaragoza (Spain) on 13-14 May 2011 135

13e congrès national des Procuradores d'Espagne à Cordoue : l'exécution des décisions de justice à portée de main pour les Procuradores 137
13th National Congress of Procuradores of Spain in Cordoba: the Enforcement of Court Decisions at Hand for the Procuradores 138

Réunion UIHJ-EuroDanube à Paris le 23 novembre 2011 139
UIHJ-EuroDanube Meeting in Paris on 23 November 2011 141

Participation de l'UIHJ à une conférence organisée par la FNTC 144
Participation of the UIHJ at a Seminar Organised by the FNTC 144

L'exécution des décisions de justice dans l'espace francophone 145
The Execution of Court Decisions in the Francophone World 146

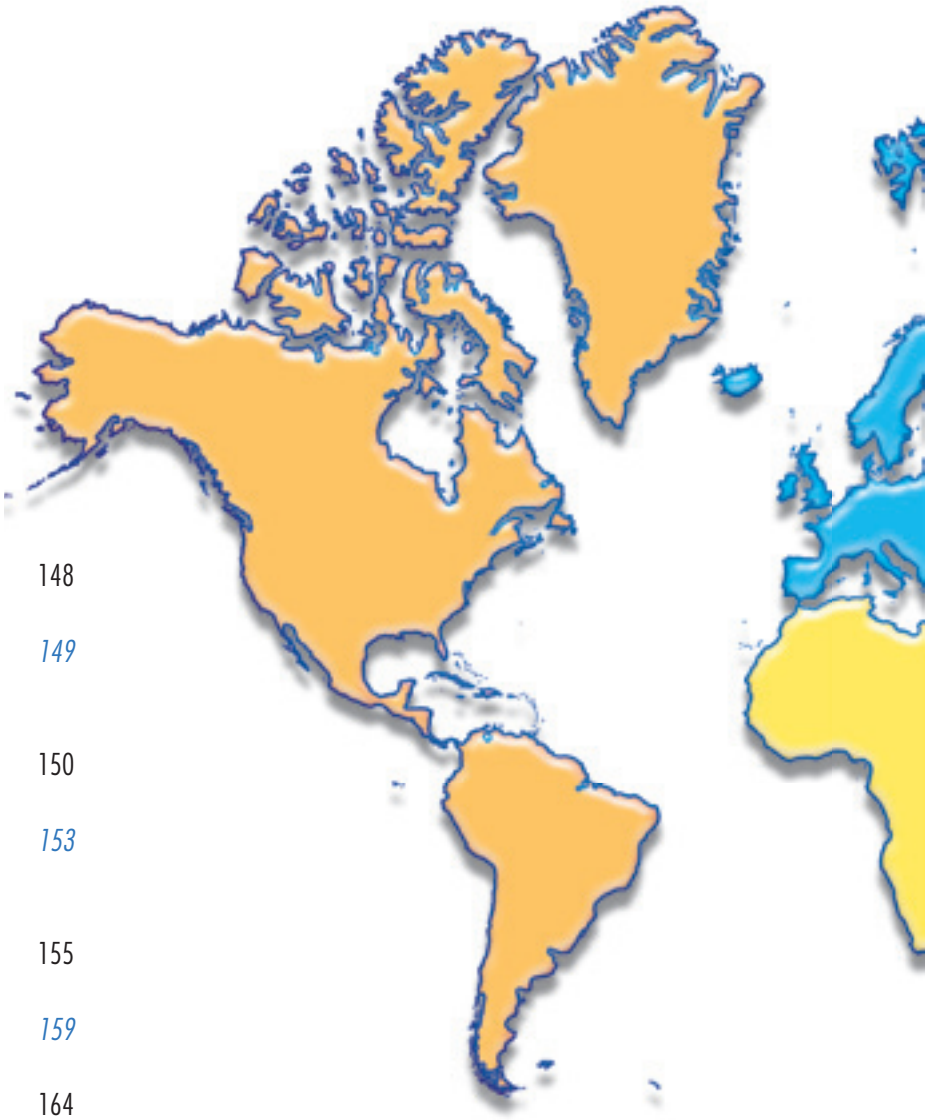

EUROPE

Participation de l'UIHJ à un colloque sur l'exécution des sentences arbitrales dans les pays arabes 148
Participation of the UIHJ in a Seminar on the Enforcement of Arbitral Awards in Arab Countries 149

Atelier international sur l'exécution des décisions de justice à Batumi (Géorgie) les 28 et 29 septembre 2011 150
International Panel on Enforcement of Court Decisions in Batumi (Georgia) on 28 and 29 September 2011 153

L'huissier de justice, moteur économique grâce à son rôle dans l'administration de la preuve 155
The Judicial Officer, Economic Element for his Role in Providing a Proof 159

Revalorisation de l'accès à la profession d'huissier de justice en Grèce 164
Budapest : 4e journée de formation européenne 164
Upgrading of Access to the Profession of Judicial Officer in Greece 164
Budapest: 4th European Training Day 166

Rencontre au ministère de la Justice d'Italie 167
Meeting at the Ministry of Justice of Italy 168

3e congrès des huissiers de justice de Moldavie 168
3rd Congress of the Judicial Officers of the Republic of Moldova 169

7e séminaire nordique à Bergen (Norvège) des 31 août au 2 septembre 2011 169
7th Nordic seminar in Bergen (Norway) from 31 August to 2nd September 2011 171

Le constat d'huissier de justice au cœur de la conférence de Lodz (Pologne) 172
The Judicial Officer at the Heart of the Lodz Conference (Poland) 178

15e anniversaire de la profession d'huissier de justice libéral en Pologne 184
15th Anniversary of the Profession of Liberal Judicial Officer in Poland 188

Session UIHJ – EuroDanube en Pologne le 30 mai 2012 191
UIHJ - EuroDanube Session in Poland on 30 May 2012 192

5e congrès des Solicitadores à Lisbonne (Portugal) les 7 et 8 octobre 2011 193
Fifth Congress of the Solicitadores in Lisbon (Portugal) on 7-8 October 2011 194

10e anniversaire de la Chambre nationale des huissiers de justice de la République tchèque à Prague le 1er novembre 2011 195
10th Anniversary of the National Chamber of Judicial Officers of the Czech Republic in Prague on 1 November 2011 196

L'UIHJ au 1er forum juridique international à Saint-Pétersbourg en présence du président de la Fédération de Russie 196
The UIHJ at the 1st International Legal Forum in Saint Petersburg in the Presence of the President of the Russian Federation 198

Conférence internationale de Kazan (Fédération de Russie) des 7 au 12 juin 2011 200
International Conference in Kazan (Russian Federation) from 7 to 12 June 2011 200

ORGANISATIONS INTERNATIONALES
INTERNATIONAL ORGANISATIONS

Rencontre avec la Banque mondiale à Paris le 30 janvier 2012 201
Meeting with the World Bank in Paris on 30 January 2012 *202*

17e réunion plénière de la CEPEJ à Strasbourg
les 28 et 29 juin 2011 203
17th plenary meeting of the CEPEJ in Strasbourg
on 28 and 29 June 2011 *204*

18e réunion plénière de la CEPEJ 204
18th Plenary Meeting of the CEPEJ *205*

In memoriam – Décès de Fausto de Santis,
président de la CEPEJ (2007 à 2010) 206
In Memoriam - Death of Fausto de Santis,
President of the CEPEJ (2007-2010) *206*

19e réunion plénière de la CEPEJ 206
19th Plenary Meeting of the CEPEJ *208*

Participation active de l'UIHJ au programme de formation juridique
de la Commission européenne 209
Active Participation of the UIHJ to the Legal Education Program
of the European Commission *210*

Réunion à la Direction Justice de la Commission européenne
à Bruxelles le 14 novembre 2011 212
Meeting at the Directorate Justice of the European Commission
in Brussels On 14 November 2011 *212*

La notification postale remise en cause pendant la 10e réunion du RJE
à Bruxelles les 9 et 10 février 2012 213
The Postal Service Challenged During the 10th Meeting of the EJN
in Brussels on 9 and 10 February 2012 *215*

Participation de l'UIHJ à la réunion du groupe de travail e-Justice
du Conseil de l'Union européenne le 5 octobre 2011 à Bruxelles 218
Participation of the UIHJ at the e-Justice Working Party
of the Council of the European Union on 5 October 2011 in Brussels *218*

Assemblée générale de l'Institut de droit européen
à Vienne le 16 septembre 2011 219
General Assembly of the European Law Institute
in Vienna on 16 September 2011 *219*

Ouverture de l'Institut de droit européen à Vienne (Autriche) 220
Opening of the European Law Institute in Vienna (Austria) *222*

Participation de l'UIHJ à la réunion des affaires générales
et politiques de la Conférence de La Haye 224
Participation UIHJ at the Meeting of General Affairs
and Policy of The Hague Conference *225*

2e séminaire régional du projet européen e-APP
pour une apostille électronique 226
2nd Regional Seminar of the e-APP European project
for an e-Apostille *227*

Participation de l'UIHJ à l'ouverture de la 66e session
de l'ONU à New York 228
The UIHJ Attends the 66th Opening Session of the General Assembly
of the U.N. in New York *231*

L'UIHJ devient membre observateur de la CNUDCI 233
The UIHJ Becomes an Observer to UNCITRAL *234*

Conseil permanent de l'UIHJ à La Haye les 22 et 23 juin 2011

L'UIHJ a tenu son conseil permanent de printemps à La Haye, capitale mondiale de la justice (Pays-Bas), les 22 et 23 juin 2011, en présence de représentants de plus de trente pays.

La faculté de parler d'une seule voix

Jon Wisseborn, président de l'Association royale des huissiers de justice des Pays-Bas (KBvG), a souhaité la bienvenue à l'ensemble des délégations de l'UIHJ à La Haye, capitale mondiale de la justice. Il a indiqué que ce conseil permanent coïncide avec le 10e anniversaire de la réforme de la profession aux Pays-Bas, un événement qui sera célébré à l'issue de la manifestation.

Leo Netten, président de l'UIHJ, a rappelé que La Haye est le siège de plusieurs institutions judiciaires mondiales et d'organisations internationales comme la Cour pénale internationale ou la Conférence de La Haye de droit international privé avec laquelle l'UIHJ entretient des relations privilégiées depuis de très nombreuses années. Le président Netten a exposé que plusieurs réunions se sont tenues en préalable au conseil permanent.

Leo Netten a également rappelé le projet BERP (Balkans Enforcement Reforms Project) piloté par le Center for International Legal Cooperation (CILC) visant à réformer les procédures d'exécution dans la région des Balkans. L'UIHJ est partenaire de ce projet. Plusieurs experts de l'UIHJ, dont Jos Uitdehaag (Pays-Bas), 1er questeur de l'UIHJ, y participent activement. Un ouvrage à l'écriture duquel il a participé et concernant l'exécution dans les Balkans de l'Ouest vient d'être publié. « Ce projet permet de montrer de quelle façon l'UIHJ s'implique dans les réformes qui améliorent l'efficacité des procédures d'exécution », a-t-il précisé. Il a souhaité la bienvenue à tous les participants de ce projet présents au conseil permanent : Albanie, Bosnie, Croatie, Kosovo, Monténégro, Serbie, ainsi que l'ERY-Macédoine, déjà membre de l'UIHJ.

Le président Netten a rappelé que l'UIHJ est l'une des organisations de juristes les plus grandes et les plus influentes au monde. « Nous sommes reconnus par toutes les organisations et institutions européennes et mondiales. Notre plus grand avantage par rapport aux autres organisations, souvent fragmentées entre plusieurs entités, est notre faculté de parler d'une seule voix. Notre message est le même, que ce soit en Europe, en Afrique, en Asie ou en Amérique, et quel que soit notre interlocuteur institutionnel. Cette force unique est irremplaçable ». Le fait d'être une organisation mondiale donne à l'UIHJ un avantage considérable par rapport aux autres organisations régionales, en raison même de son envergure.

Leo Netten a remarqué que c'est vers l'UIHJ que se tourne la Conférence de La Haye s'agissant de la signification des actes en matière internationale. C'est vers l'UIHJ que se tourne le Conseil de l'Europe dans le cadre de ses nombreuses missions dans ses Etats membres ou lorsqu'il décide de créer une groupe de travail sur l'exécution. L'UIHJ était présente et est intervenue pendant la séance d'inauguration du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJE) créé en décembre 2002 par la Commission européenne. C'est vers l'UIHJ que s'est tournée la Commission européenne lorsqu'elle a décidé d'incorporer les professions judiciaires au RJE. C'est vers l'UIHJ que se tourne le Conseil de l'Union européenne pour créer l'annuaire électronique des huissiers de justice de l'Union européenne. C'est vers l'UIHJ que se tourne la Commission européenne pour son Forum sur la Justice. C'est vers l'UIHJ que se tourne l'Union européenne pour son grand projet sur la formation judiciaire. C'est vers l'UIHJ que se tourne la Commission européenne dans sa consultation pour améliorer le recouvrement des créances pécuniaires au sein de l'Union européenne. Dans le groupe de travail sur le projet européen de saisie des avoirs bancaires se trouvent trois huissiers de justice membres de l'UIHJ, dont son vice-président, Roger Dujardin. C'est vers l'UIHJ que s'est tourné l'Institut de droit européen (ELI) pour lui demander d'être membre fondateur de cette grande organisation européenne. « Nous devons être conscient de la force de l'UIHJ, l'apprécier, la chérir, et la protéger comme notre bien le plus précieux » a poursuivi le président de l'UIHJ. « Nous devons aussi avoir à l'esprit que la profession d'huissier de justice est bien moins importante en termes de chiffres que celle d'autres professions judiciaires. Pour autant, notre efficacité est bien une réalité. Nous devons éviter de disperser nos actions. Cela n'aboutirait qu'à affaiblir notre profession et dès lors affaiblir chaque huissier de justice de chaque pays de notre union ».

Pour Leo Netten, la création d'un espace judiciaire ne peut se faire sans les professions judiciaires. « La crise économique nous conduit à être toujours plus efficaces. C'est un challenge perpétuel que nous devons relever. Nous devons nous rapprocher des autres professions judiciaires, notaires, juges, avocats, greffiers. Nous pourrons créer des réseaux interprofessionnels internationaux pour consolider et développer la coopération judiciaire au plan international. Nous avons initié un projet de créer une semaine mondiale des professions judiciaires. Notre ambition est que cet événement soit inscrit au calendrier de l'Onu. Des

Le bureau de l'UIHJ – The board of the UIHJ

Leo Netten, président de l'UIHJ – Leo Netten, president of the UIHJ

Bernard Menut, 1er vice-président de l'UIHJ – Bernard Menut, 1st Vice-President of the UIHJ

présentations de position sont rédigées pour faire connaître nos points de vue sur les questions relatives à la profession et aux procédures d'exécution ». Le congrès international de Cape Town se tiendra dans moins d'un an. Il a pour thème « l'huissier de justice du 21e siècle ». Le grand projet de l'UIHJ de Code mondial de l'exécution y sera dévoilé.
Puis le président Netten a salué l'élection récente des présidents de chambres Rafal Fronczek (Pologne), William Cameron (Ecosse), Kuran Marolt (Slovénie), et José Carlos Resende (Portugal). Il a ensuite souhaité à chacun de fructueux travaux aux 25 délégations présentes venues d'Europe et d'Amérique.

Le portrait idéal de l'huissier de justice

Dionysios Kriaris, membre du bureau de l'UIHJ a parlé des relations entre l'UIHJ et l'Institut de droit européen (ELI) et de la réunion à laquelle il a participé à Athènes en avril 2011 avec Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ. L'ELI est inspiré de l'American Law Institute. Il a raconté la genèse de cette nouvelle organisation et ajouté combien il est important que l'UIHJ en soit un membre fondateur.
Mathieu Chardon, 1er secrétaire de l'UIHJ, a évoqué la Conférence de La Haye de droit international privé. Il a présenté un documentaire réalisé pendant la réunion plénière qui s'est déroulée au Palais de la Paix à La Haye en avril 2011. Puis, il a dit que des discussions ont été engagées avec la Conférence de La Haye s'agissant de la signification des actes en matière internationale et notamment par voie électronique. S'agissant du Conseil de l'Europe, Mathieu Chardon a rappelé les travaux du groupe de travail de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) auquel l'UIHJ a participé. Ce groupe de travail a élaboré les Lignes directrices sur l'exécution adoptées par le conseil de l'Europe le 17 décembre 2009. Il a souligné que ces lignes directrices dessinent le portrait idéal de l'huissier de justice et des procédures d'exécution en matière civile et commerciale. Le premier secrétaire de l'UIHJ a rappelé une nouvelle fois que toutes les propositions de l'UIHJ ont été inclues dans les lignes directrices, y compris le plan de pluridisciplinarité élaboré à l'occasion du congrès international des huissiers de justice à Washington DC en 2006.
S'agissant du groupe de travail sur la saisie européenne des avoirs bancaires, Jeroen Nijenhuis, huissier de justice (Pays-Bas), membre de ce groupe de travail, a indiqué qu'à la suite des interventions et des arguments présentés par les membres de l'UIHJ, la Commission européenne a pris conscience que la saisie européenne des avoirs bancaires ne pouvait être réalisée que par un juriste professionnel tel un huissier de justice. Il a également expliqué le mécanisme de cette saisie en l'état des discussions actuelles.
Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ, a indiqué que le séminaire UIHJ-EuroMed avait dû être reporté au mois d'octobre en raison d'événements récents qui ne pouvaient pas parfaitement garantir la sécurité des participants.
David Walker, délégué permanent de l'UIHJ pour le Royaume-Uni, a donné un compte-rendu des activités en Angleterre et au Pays de Galle, en Ecosse et en Irlande. En Angleterre, la réforme des voies d'exécution est en vigueur depuis deux ans. Cette réforme a modifié également la structure des offices d'huissiers de justice. En Ecosse, une nouvelle réforme vient d'être réalisée. La Société des Messengers-at-Arms et Sheriff Officers a été reconnue comme l'organisation représentant officiellement les huissiers de justice en Ecosse. Chaque huissier de justice devient membre de cette association. Cela apportera une plus grande stabilité financière pour l'association et permettra de déployer pleinement l'arsenal des règles éthiques qu'elle a établies.
S'agissant de l'Irlande enfin, les contacts n'ont toujours pas été renoués. L'Irlande traversant une crise très importante, il faut espérer que nos confrères comprendront qu'il est de leur intérêt de revenir au sein de l'UIHJ.
Puis ce fut au tour d'Olof Dahnell, délégué permanent de l'UIHJ pour les pays scandinaves, de faire un tour d'horizon de la situation au Danemark, en Finlande, en Norvège et en Suède.
En Norvège se tiendra à Bergen en septembre un séminaire scandinave qui réunira les pays de la zone. Au Danemark, un nouveau fichier des débiteurs sera mis en place en 2011. Ce fichier permettra aux huissiers de justice d'avoir des informations sur le débiteur au plan national. Depuis le 1er janvier 2011, les huissiers de justice peuvent désormais réaliser des expulsions. En Finlande, il faut se réjouir des bons résultats obtenus par nos confrères, a indiqué Olof Dahnell. Enfin, concernant la Suède, la nouvelle organisation des huissiers de justice sera opérationnelle le 1er décembre 2011. La Suède est impliquée dans un projet avec la Géorgie. Plusieurs séminaires ont été organisés et un Code d'éthique est en cours d'élaboration. Le projet va durer encore deux années.

Protéger les droits des débiteurs et des enfants

Sue Collins, membre du bureau de l'UIHJ a évoqué le récent congrès de la NAPPS (National Association of Professional Process Servers) à San Antonio et l'élection de son nouveau président. Dans certains Etats, les Process Servers n'ont aucune activité. Les documents doivent être signifiés par les sheriffs. La NAPPS se met en relation avec ces Etats pour faire modifier la législation afin

que des sociétés de process servers puissent signifier une partie des documents. En général, dans tous les Etats à quelques exceptions près, les Process Servers n'interviennent que dans la signification des actes jusqu'à la décision. Ensuite, ce sont les autorités chargées de l'exécution qui signifient les documents, notamment les sheriffs. La NAPPS a décidé de contacter certains Etats afin que les Process Servers puissent signifier les actes une fois la décision rendue. Parallèlement, des contacts sont pris avec les Sheriffs pour leur proposer de signifier certains actes, afin de leur permettre de se concentrer sur les aspects plus importants de leurs missions. C'est le cas principalement en Floride et en Californie où les Sheriffs ne veulent plus signifier les actes en matière civile. Ils ont demandé aux Process Servers de s'en occuper pour eux. La NAPPS souhaite donc que d'autres sheriffs aillent dans cette direction. Pour autant, les sheriffs doivent toujours procéder à la saisie et à la vente des biens.
A l'heure actuelle, la signification électronique n'est pas possible aux Etats-Unis. La NAPPS s'intéresse désormais à cette nouvelle branche de la signification. Concernant les sheriffs, la conférence de la NSA (National Sheriffs Association) se tient cette semaine à Saint-Louis. Sue Collins représente l'UIHJ au bureau de la NSA. Il aura fallu trois années pour que le procès civil soit inclus dans l'agenda de la conférence, même si le procès civil représente un tiers de l'activité des sheriffs. Notre consœur a indiqué qu'elle avait été invitée à participer à un séminaire sur la formation qui se tiendra lors d'un prochain congrès de la NSA. La Louisiane était membre de l'UIHJ. À la Nouvelle Orléans, il y avait un sheriff civil et un sheriff pénal, ce qui était une exception aux Etats-Unis. En 2010, une loi de l'Etat de Louisiane a supprimé la fonction de sheriff civil. Le sheriff civil n'existe donc plus aux Etats-Unis.
Puis Mathieu Chardon a présenté le rapport d'activité de l'UIHJ depuis le conseil permanent de novembre 2010. Marc Schmitz (Belgique), questeur du Comité, a donné un compte rendu de la 2e conférence internationale théorique et pratique sur l'efficacité de l'exécution des décisions de justice qui s'est tenu à Kazan (Fédération de Russie) du 7 au 12 juin 2011. Cette conférence était organisée par le Service fédéral des huissiers de justice de la Fédération de Russie en coopération avec l'université de Kazan. L'UIHJ était représentée par Marc Schmitz et Carlos Calvo, président de la Chambre des huissiers de justice du Grand-Duché du Luxembourg. De nombreuses délégations d'Europe de l'Est et de l'Ouest étaient présentes. Les thèmes portaient également sur la déontologie et l'éthique, la protection des droits des débiteurs, la recherche d'information sur le patrimoine du débiteur, la vente aux enchères électronique et la médiation. Le respect du droit des enfants était aussi au centre des débats. Marc Schmitz en a profité pour remercier chaleureusement Artur Parfenchikov, directeur du Service fédéral des huissiers de justice de la Fédération de Russie, présent dans la salle, pour son accueil et l'organisation de cette conférence.

Rencontre avec le ministre de la justice du Chili

Dominique Aribaut-Abadie, trésorière du bureau de l'UIHJ, a indiqué qu'elle s'était rendue au Chili en février 2011 avec le président Netten et Patrick Sannino, trésorier de la Chambre nationale des huissiers de justice de France, à la demande du ministre de la justice du Chili. Cette réunion avait été initiée par le regretté Rodrigo Zuniga, malheureusement décédé quelques jours après la réunion, comme l'a annoncé tristement notre consœur avec une vive émotion. Au cours de la rencontre, Leo Netten a présenté l'UIHJ, ses activités, ses liens

Jeroen Nijenhuis, huissier de justice (Pays-Bas)
Jeroen Nijenhuis, judicial officer (The Netherlands)

David Walker, délégué permanent de l'UIHJ pour le Royaume-Uni
David Walker, permanent delegate of the UIHJ for the United Kingdom

avec les organisations internationale ainsi que les Lignes directrices de la CEPEJ. Dominique Aribaut-Abadie a présenté l'activité de l'huissier de justice tandis que Patrick Sannino a présenté l'organisation pyramidale de la profession d'huissier de justice en France. Une seconde réunion s'est tenue avec le pouvoir judiciaire et des membres du ministère de la justice. Cette réunion a été très animée et pragmatique. Le ministre de la justice du Chili a manifesté son souhait de se rendre en France pour une visite de terrain. Cette visite s'est déroulée fin mai, notamment dans l'office de Dominique Aribaut ainsi qu'au siège de la Chambre nationale des huissiers de justice de France où le ministre a rencontré les présidents de l'UIHJ, de la Chambre nationale des huissiers de justice de France et de l'École nationale de procédure de Paris (ENP). Leo Netten a proposé les services des experts de l'UIHJ. Les présidents français et de l'ENP ont également offert leur aide.
Un atelier s'est ensuite tenu sur les agressions dont les huissiers de justice peuvent être victimes. L'atelier était animé par Françoise Andrieux. Parmi les intervenants, une conseillère du ministère de l'intérieur des Pays-Bas, Karen Weisfeld (Pays-Bas), Marc Jouglet (France), Ellin Vilippus (Estonie) et Dionysios Kriaris. Les participants ont pu réaliser que les agressions contre les huissiers de justice et leurs employés sont trop fréquentes. En particulier notre confrère Marc Jouglet a relaté l'agression très violente dont il a été victime avec son collaborateur il y a quelques mois et à laquelle il n'a pu échapper que grâce à son sang-froid et à son grand professionnalisme. Il a indiqué que cette expérience l'a profondément marqué. Plusieurs intervenants ont alimenté les débats par leur expérience personnelle.

A la fin de l'atelier des vœux ont été émis afin de mettre l'accent sur la nécessité d'appliquer des sanctions à la hauteur de la gravité des agressions dont sont trop souvent victimes les huissiers de justice.

Une actualité jurisprudentielle et législative européenne riche

Jos Uitdehaag (Pays-Bas) a ensuite livré un compte rendu de ses activités dans les nombreux pays où il déploie son expertise. Dans les Balkans de l'Ouest, plusieurs projets sont en cours, notamment au travers du projet BERP.
A sa suite, Guillaume Payan, consultant UIHJ, maître de conférences à l'Université du Maine (France), a présenté l'actualité jurisprudentielle et législative européenne.
S'agissant de la jurisprudence, la condition de nationalité des notaires a fait l'objet de six décisions de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Cette jurisprudence pourrait avoir une incidence sur la profession d'huissier de justice. Six pays étaient concernés : Allemagne, Autriche, Belgique, France, Grèce et Luxembourg. La Commission européenne a considéré que ces pays avaient manqué à leur obligation concernant la liberté d'établissement. L'accès à la profession de notaire comprend une condition de nationalité dans ces Etats. Pour la Commission européenne, cette condition viole les articles 43 et 45 du traité instituant la Communauté européenne. Pour la CJUE, si les notaires participent à l'exercice de l'autorité publique, l'intensité de cette participation n'est pas suffisante pour justifier la condition de nationalité. La CJUE considère en effet que la dérogation de l'article 45 doit être restreinte aux seules activités qui constituent une participation directe et spécifique à l'exercice de l'autorité publique. « Quelle est la portée de cette décision pour les huissiers de justice ? », s'interroge Guillaume Payan. Ces décisions concernent seulement la condition de nationalité. Pour lui, l'exercice de pouvoir décisionnel, de contrainte ou de coercition par une profession peut justifier une limite à la liberté d'établissement.
M. Payan a ensuite évoqué la résolution du 10 mai 2011 du Parlement européen sur la saisie européenne des avoirs bancaires et la transparence patrimoniale. L'Union européenne évoque la perspective d'une action des institutions européennes dans le domaine de l'exécution depuis plusieurs années. Si aucune action ne s'est concrétisée pour l'heure, une proposition législative est prévue pour juillet 2011 s'agissant de la saisie des avoirs bancaires. Pour la transparence patrimoniale, une action de la Commission européenne est prévue pour 2013.
Dans la résolution du 10 mai 2011, le Parlement définit 17 recommandations relatives à ces deux matières. Parmi les recommandations communes, le Parlement souhaite voir la création de deux règlements distincts. L'idée serait de créer des procédures uniformes de type de l'injonction de payer européenne : des procédures uniformes limitées aux litiges transfrontaliers venant se superposer aux procédures nationales, sur le fondement de l'article 81 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Les juridictions compétentes pour autoriser les mesures seraient celles visées par le règlement Bruxelles I.
S'agissant des dispositions spécifiques à la saisie des avoirs bancaires, l'ordonnance de saisie des avoirs bancaires est envisagée dans une phase purement conservatoire. Le Parlement évoque la possibilité d'étendre la mesure aux immeubles. La procédure devrait être non contradictoire, le débiteur devant être prévenu dans un second temps. Cette ordonnance de saisie devrait pouvoir être adoptée avant, pendant ou après la procédure sur le fond. La juridiction devrait pouvoir limiter dans le temps les effets de la saisie et le montant de la saisie

Olol Dahnell, délégué permanent de l'UIHJ pour les pays scandinaves
Olof Dahnell, permanent delegate of the UIHJ for the Scandinavian Countries

Dominique Aribaut, trésorière de l'UIHJ – Dominique Aribaut, treasurer of the UIHJ

Les intervenants de l'atelier sur les agressions à l'encontre des huissiers de justice – The participants of the workshop on assaults on judicial officers

Guillaume Payan, maître de conférences à l'université du Maine (France), consultant UIHJ
Guillaume Payan, lecturer at the Maine University (France), UIHJ consultant

Nika Melia, directeur du Bureau national de l'exécution de Géorgie
Nika Melia, head of the National Bureau of Enforcement of Georgia

au montant de la créance. L'établissement bancaire devrait sans délai indiquer au saisissant le résultat de la saisie. Un recours du débiteur est aussi possible.
S'agissant enfin de la transparence patrimoniale, les recommandations spécifiques sont moins précises, la procédure n'étant pas envisagée avant au moins 2013. L'ordonnance de transparence patrimoniale pourrait être demandée lorsque le demandeur dispose d'un titre établissant un droit de créance. A défaut, le Parlement est réservé. L'ordonnance une fois obtenue, pourrait être exécutée dans tous les pays membres de l'union européenne. Il est enfin recommandé que les défendeurs soient tenus d'indiquer l'ensemble de leurs avoirs. Des sanctions devraient être prévues en cas de fausse déclaration.
Guillaume Payan a également évoqué la directive européenne de février 2011 concernant la lutte contre les retards de paiements dans les transactions commerciales dans l'Union européenne. Il remplace la précédente directive de 2000. Le créancier doit avoir accompli l'ensemble de ses obligations et n'avoir pas reçu le paiement pour ses prestations de nature commerciale (fourniture marchandises ou prestations de services).
La directive de 2011 accroît la protection des créanciers européens. Deux grandes catégories de mesures sont prévues. L'une relève du droit des contrats. L'autre concerne le droit judiciaire privé. S'agissant du droit des contrats, il est possible de prévoir une clause de réserve de propriété. Il est également possible de prévoir des intérêts pour retard de paiement. Enfin, la directive s'intéresse aux clauses abusives limitant l'indemnisation du créancier en cas de retard de paiement. S'agissant du droit judiciaire privé, on relève deux catégories de mesures : celles relatives à l'indemnisation des créanciers pour les frais de recouvrement et celles relatives aux procédures de recouvrement pour les créances incontestées.

Dix points essentiels pour un tarif

Françoise Andrieux a donné un compte rendu des activités du Conseil scientifique de l'UIHJ. L'une de ses activités émergentes et les plus importantes est l'élaboration du Code mondial de l'exécution. La direction des travaux a été confiée à Natalie Fricero, professeur de droit à l'université de Sofia-Antipolis (France). Les travaux sont dans leur phase préparatoire. Ils se concentrent pour le moment sur la méthodologie à adopter et sur le contenu de ce code. Les travaux seront présentés pendant le congrès international de Cape Town, en mai 2012.
La secrétaire général de l'UIHJ a poursuivi sur le thème de la formation. En avril 2011 s'est tenue la journée de formation européenne qui s'est tenue à Budapest (Hongrie). Françoise Andrieux a remercié la Chambre nationale des huissiers de justice de Hongrie pour leur accueil dans le théâtre de la chambre hongroise. Il s'agissait de la 4e journée de formation européenne. Deux ateliers se sont tenus ainsi que la revue de la jurisprudence et de la législation européenne. Le premier atelier a concerné e-Justice. Le second atelier a concerné le recouvrement des pensions alimentaires dans les pays de l'Union européenne. Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des pays européens membres de l'UIHJ sur la formation. Une présentation de position sur la formation a été préparée sur la base des réponses à ce questionnaire.
A sa suite Dionysios Kriaris a parlé du groupe de travail auquel il participé et mis en place par la Commission européenne sur la formation judiciaire dans l'Union européenne.
Au travers l'exemple du recouvrement transfrontalier des créances alimentaires, et s'appuyant sur l'ouvrage qu'il a récemment écrit sur la question, Bernard Menut, 1er vice-président de l'UIHJ a fait la promotion de l'idée suivant laquelle l'huissier de justice est le seul professionnel capable d'assurer l'exécution d'un titre exécutoire et de procéder au recouvrement de sommes d'argent, dans chaque pays, partout en Europe et, au-delà, partout dans le monde.
Bernard Menut a présenté les travaux en cours commandés par l'UIHJ consacrés au tarif et dont il a la charge. Il a précisé que l'objet de l'étude n'est pas de dire quel devrait être le tarif des huissiers de justice dans chaque Etat mais de définir le cadre du tarif des huissiers de justice. Il a indiqué qu'il existe trois sources. En premier lieu on trouve la Recommandation Rec(2003)17 du 9 septembre 2003 du Conseil de l'Europe sur l'exécution. On trouve ensuite les Lignes directrices de l'exécution du 17 décembre 2009. On y trouve de nombreuses informations sur le coût et les frais liés à l'exécution. La troisième source est constituée par les textes législatifs au niveau national. L'étude démontre que les choses sont très variées selon les Etats. En France par exemple, le tarif est extrêmement détaillé. Dans d'autres pays, le tarif ne contient qu'une poignée d'articles. Pour le 1er vice-président, le tarif des huissiers de justice comprend dix points essentiels : liste tarifaire, honoraires pour les services, copies supplémentaires, frais de transport, honoraires de résultats, paiement des frais, frais de garde, négociation des honoraires, indexation, et contestations des honoraires.

Bernard Menut a indiqué qu'une présentation de position allait être élaborée sur la base des travaux en cours.

Un système d'information automatisé

Mathieu Chardon a informé les participants des actions de communication de l'UIHJ. Le premier secrétaire a mentionné la dernière Newsletter de l'Union, la nouvelle plaquette de présentation de l'UIHJ ainsi que la nouvelle plaquette concernant la partie européenne de l'UIHJ. UIHJ-Magazine n°26 vient d'être publié. Il a également mentionné le site rénové de l'UIHJ, avec une nouvelle présentation et surtout une architecture plus élaborée.
Sue Collins a ensuite expliqué que le comité de sponsoring de l'UIHJ qu'elle dirige a pour objectif de trouver les moyens d'assurer le financement d'une partie de nos actions au moyen de recettes publicitaires et grâce à des partenaires ou sponsors.
Louis-Raymond Maranda (Canada), membre du bureau de l'UIHJ, a rapporté la Journée mondiale de l'huissier de justice au Québec.
Puis les chefs de délégations qui en avaient fait la demande ont présenté leurs interventions. Artur Parfenchikov, directeur du Service fédéral de l'exécution de la Fédération de Russie, a pris la parole pour présenter les avancées de la profession d'huissier de justice dans son pays. Revenant sur le récent séminaire international de Kazan, déjà évoqué par Marc Schmitz, M. Parfenchikov a indiqué qu'il était nécessaire de faciliter aux huissiers de justice l'accès aux informations sur les débiteurs et que des modifications législatives devaient aller en ce sens. Il a également indiqué que le Service fédéral de l'exécution s'intéresse de très près aux nouvelles technologies et doit inaugurer un système d'information automatisé.
Il a également indiqué que le niveau de formation des huissiers de justice russes et de leur personnel devait s'élever. Plusieurs centres de formation sont en cours de création. Le directeur Parfenchikov a également évoqué la journée mondiale de l'huissier de justice. La Fédération de Russie était particulièrement sensible au thème retenu, « l'huissier de justice et le recouvrement des pensions alimentaires ». Un million de dossiers de pensions alimentaires ont été traités en 2010. Il a ajouté que de nombreuses actions du Service fédéral de l'exécution sont menées en faveur des enfants. Plus de cinquante orphelinats sont placés sous le patronage du Service fédéral de l'exécution. Il a enfin annoncé l'organisation pour l'année prochaine du 3e séminaire international théorique et pratique. Il a remis au président Netten une lettre de félicitations pour la participation de l'UIHJ au 2e séminaire, espérant que cette lettre « figurera en bonne place dans le musée de l'UIHJ ».
Nika Melia, directeur du Bureau national de l'exécution (NBE) de Géorgie, a présenté de façon très complète le service qu'il dirige. Le NBE est manifestement un modèle d'efficacité et de modernité. Les huissiers de justice géorgiens peuvent réaliser l'ensemble des procédures civiles d'exécution. Ils peuvent notamment conduire des ventes aux enchères mobilières et immobilières, y compris par voie dématérialisée. Le NBE dispose de son propre budget avec lequel il finance la construction des bâtiments dans lesquels il travaille. Pour permettre à chacun de juger sur place, M. Melia a invité l'ensemble des confrères à participer à la conférence internationale organisée par le NBE qui se tiendra à Batumi des 28 au 30 septembre 2011.

Bernard Menut a donné un compte-rendu des travaux qu'il conduit concernant la modification des statuts. Il a indiqué que les travaux en cours seront proposés au conseil permanent en novembre 2011 et qu'ils seront proposés au vote à Cape Town en mai 2012.
Dominique Aribaut a fait un point sur les finances de l'UIHJ. La quasi-totalité des cotisations a été enregistré. Plus de 300 cartes du Club ont été vendues. Notre consœur a rappelé les avantages de la carte club : réduction pour les manifestations organisées par l'UIHJ, UIHJ-magazine et mention des coordonnées de l'huissier de justice dans l'annuaire des huissiers de justice sur le site de l'UIHJ.

Le Grand questionnaire de l'UIHJ

Johan Fourie, membre du bureau de l'UIHJ, a informé les participants de l'avancée de l'organisation du congrès de Cape Town. Puis Mathieu chardon a donné un compte rendu des travaux du congrès de Cape Town. Il a indiqué qu'à cette occasion, un grand questionnaire était en cours d'élaboration et qu'il allait être adressé à tous les pays membres de l'UIHJ. Ce grand questionnaire permettra d'obtenir des renseignements sans précédent et très précis sur tous les aspects de la profession d'huissier de justice. Ce questionnaire sera analysé et présenté à Cape Town.
Honoré Aggrey, vice-président de l'UIHJ, a présenté le projet de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires dans la Caraïbe (Ohadac). Ce projet est inspiré par l'Ohada en Afrique. Il vise à instaurer et renforcer une coopération interrégionale pour souder les économies des Etats partenaires tout en étant créateur de confiance. L'UIHJ entend se positionner dans ce grand projet.
Après avoir mentionné les événements futurs, le président Netten a clos le conseil permanent. Il a remercié l'ensemble des délégations et leur a donné rendez-vous en novembre pour le prochain conseil permanent à Paris, puis à Cape Town, pour le 21e congrès international des huissiers de justice.
Le lendemain, le KBvG a célébré le 10e anniversaire de la réforme du statut de la profession d'huissier de justice aux Pays-Bas, en présence notamment de Hans van Loon, secrétaire général de la Conférence de La Haye de droit international privé et du secrétaire d'Etat à la justice des Pays-Bas. Leo Netten ainsi que les membres du bureau de l'UIHJ et les nombreuses délégations présentes ont naturellement participé à ce grand événement.

Une partie des délégations – Some of the delegations

Permanent Council of the UIHJ in The Hague on 22 and 23 June 2011

The UIHJ held its Spring Permanent Council in The Hague, the World Capital of Justice (the Netherlands), on 22 and 23 June 2011, Attended by Representatives From over Thirty Countries.

Jon Wisseborn, président de l'Association royale des huissiers de justice néerlandais
Jon Wisseborn, President of the Royal Association of the Dutch Judicial Officers

Eric Vincken, responsable du projet Balkans Enforcement Reform Project
Eric Vincken, in charge of the Balkans Enforcement Reform Project

The Ability to Speak with One Voice

Jon Wisseborn, president of the Royal Association of Judicial Officers of the Netherlands (KBvG) welcomed all delegations of the UIHJ in The Hague, the world capital of justice. He said that this permanent council coincides with the 10th anniversary of the reform of the profession in the Netherlands, an event which would be celebrated after the council.

Leo Netten, president of the UIHJ, recalled that The Hague is the seat of several global legal institutions and international organizations like the International Criminal Court or The Hague Conference on Private International Law with which the UIHJ has close relations for very many years. President Netten explained that several meetings were held prior to the Permanent Council.

Leo Netten also recalled the BERP project (Balkans Enforcement Reforms Project) lead by the Center for International Legal Cooperation (CILC) for the reform of enforcement procedures in the Balkans. The UIHJ is a partner in this project. Several UIHJ experts, including Jos Uitdehaag (the Netherlands), 1st quester of UIHJ, are actively involved. The writing of a book in which he participated and concerning enforcement in the Western Balkans has just been published. "This project allows us to show how the UIHJ is involved in the reforms that improve the effectiveness of enforcement procedures," he said. He welcomed all participants to present this project to the Permanent Council: Albania, Bosnia, Croatia, Kosovo, Montenegro, Serbia as well as FYRO-Macedonia, already a member of the UIHJ.

President Netten recalled that the UIHJ is one of the largest and most influential lawyers' organizations in the world. "We are recognized by all European and world organizations and institutions. Our biggest advantage over other organizations, often fragmented among several entities, is our ability to speak with one voice. Our message is the same, whether in Europe, Africa, Asia or America, and whatever our institutional partner. This unique strength is irreplaceable". Being a global organization the UIHJ has a considerable advantage over other regional organizations, including because of its size.

Leo Netten noticed that The Hague Conference turned to the UIHJ with regard to service of process in international affairs. The Council of Europe turned to the UIHJ for its many missions in its member states or when establishing a working group on enforcement. The UIHJ was present and participated during the opening session of the European Judicial Network in civil and commercial matters (EJN) which was established in December 2002 by the European Commission. The European Commission turned to the UIHJ when it decided to incorporate the legal professions to the EJN. The Council of the European Union turned to the UIHJ to create an electronic directory of judicial officers of the European Union. The European Commission turned to the UIHJ for its Justice Forum. The European Union turned to the UIHJ for its major project on judicial training. The European Commission turned to the UIHJ at the occasion of its consultation to improve the recovery of monetary claims within the European Union. In the working group on the project of a European attachment of bank accounts are three judicial officers members of the UIHJ, including its vice president, Roger Dujardin. The European Law Institute (ELI) turned to the UIHJ when asking the UIHJ to be a founding member of this great European organization. "We should be aware of the strength of the UIHJ, enjoy it, cherish it, and protect it as our most precious possession" continued the president of the UIHJ. "We should also bear in mind that the profession of judicial officer is much less important in terms of numbers than other legal professions. However, our effectiveness is a reality. We should avoid dissipating our actions. This would only weaken our profession and therefore weaken each judicial officer of each country of our union".

For Leo Netten, the creation of a judicial area cannot be achieved without the legal professions. "Economic crisis leads us to be more effective. We face a perpetual challenge. We should approach the other legal professions, notaries, judges, lawyers, court clerks. We could create inter-professional networks to consolidate and develop international judicial cooperation at international level. We have initiated a project to create a global week of the legal profession. Our ambition is to have this event put on the calendar of the UN. Position papers are drafted to present our views on issues relating to the profession and enforcement procedures". The Cape Town International Congress will be held in less than a year. Its theme is "The Judicial Officer of the 21st Century." The major UIHJ project of the Global Code of enforcement will be unveiled.

Then President Netten welcomed the recent election of Presidents of Chambers Rafal Fronczek (Poland), William Cameron (Scotland), Kuran Marolt (Slovenia), and Jose Carlos Resende (Portugal). He then wished everyone a fruitful work to the 25 delegations from Europe and America.

The Ideal Portrait of the Judicial Officer

Dionysios Kriaris, board member of the UIHJ talked about the relations between the UIHJ and the European Law Institute (ELI) and the meeting he attended in Athens in April 2011 with Françoise Andrieux, general secretary of the UIHJ. ELI is inspired by the American Law Institute. He recalled the genesis of this new organization and added how important it was for the UIHJ to be one of its founding members.
Mathieu Chardon, 1st secretary of the UIHJ mentioned the Hague Conference on Private International Law. He presented a documentary made during the plenary meeting held at the Peace Palace in The Hague in April 2011. Then he said that discussions were held with the Hague Conference with regard to service of documents in international matters and especially electronically.
With regard to the Council of Europe, Mathieu Chardon recalled the work of the Working Group of the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ) in which the UIHJ participated. This working group has developed Guidelines on the recommendation adopted by the Council of Europe on 17 December 2009. He stressed that these guidelines outline the ideal portrait of the judicial officer and enforcement procedures in civil and commercial matters. The first secretary of the UIHJ reminded once again that all proposals made by the UIHJ were included in the guidelines, including the multidisciplinary programme developed at the International Congress of judicial officers in Washington DC in 2006.
Regarding the Working Group on the European attachment of bank accounts, Jeroen Nijenhuis, judicial officer (the Netherlands), a member of this working group, said that following the interventions and arguments presented by members of the UIHJ, the European Commission has recognized that the European attachment of bank accounts should only be performed by a professional jurist such as a judicial officer. He also explained the mechanism of this entry in the status of current discussions.
Françoise Andrieux, general secretary of the UIHJ, said the UIHJ-EuroMed seminar had to be postponed until October due to recent events which could not fully guarantee the safety of participants.
David Walker, Permanent Delegate of the UIHJ for the United Kingdom, gave a report of activities in England and Wales, Scotland and Ireland. In England, the enforcement reform has been in effect for two years. This reform also changed the structure of the offices of judicial officers. In Scotland, a new reform has just been completed. The Society of Messengers-at-Arms and Sheriff Officers has officially been recognised as the authority for judicial officers in Scotland. The disciplinary procedures will have more effect and there will be a greater financial stability within the association.
Finally with regard to Ireland the contacts have not been renewed. Ireland is facing a very important crisis. One can hope that our colleagues understand that it is in their interest to come back to the UIHJ.
Then it was the turn of Olof Dahnell, Permanent Delegate of the UIHJ for the Scandinavian countries, to give an overview of the situation in Denmark, Finland, Norway and Sweden.
Norway will hold in Bergen in September a seminar bringing together the Scandinavian countries in the area. In Denmark, a new file of the debtors will be set up in 2011. This file will allow judicial officers to have information on debtors at national level. Since 1st January 2011, the judicial officers can now perform evictions. In Finland, we should welcome the positive results achieved by our colleagues, said Olof Dahnell. Finally, for Sweden, the new organization of the judicial officers will be operational on 1st December 2011. Sweden is involved in a project with Georgia. Several seminars were held and a Code of Ethics is being developed. The project will last for two years.

Une partie des délégations – Some of the delegations

Sue Collins, membre du bureau de l'UIHJ – Sue Collins, member of the board of the UIHJ

Protecting the Rights of Debtors and Children

Sue Collins, member of the board of the UIHJ referred to the recent congress of NAPPS (National Association of Professional Process Servers) in San Antonio and the election of its new president. In some States, process servers cannot serve anything. The documents have to be served by the sheriffs. NAPPS is going to these States which are very restricted and try to loosen up the laws so that a private company can serve some of the papers. In general in all 50 States, the Process Servers can only do the lower level papers where there is no property taken, no money seized. After judgment, the sheriff office generally does that. The idea is to relieve the sheriffs' offices from some of the papers. The National Sheriffs Association (NSA) is holding its conference right now in Saint-Louis. Sue Collins sits at the board at the national conference and represents the UIHJ. The board is a combined committee which oversees jail, prisoners' transports and civil process. But it took her three years to add civil process to a committee. Before that there was nothing on the agenda regarding civil process even if it represents the third of what their offices do. The UIHJ has been invited to do some type of training seminar for one of the next convention. Some of the sheriffs mostly in Florida and California are stopping the work of civil process. They want to hire a private process server to do it for

them. NAPPS is trying to have more sheriffs' offices do the same. However the sheriffs still have to seize and sell the properties. E-service of document is not happening at the present time but it is interesting for NAPPS to look into that. Finally, in 2010 Louisiana changed their State Law. In New Orleans there used to be a civil sheriff and a criminal sheriff. Now there is no such thing as a civil sheriff in the United States anymore.

Then Mathieu Chardon presented the activity report of the UIHJ since the Permanent Council in November 2010. Marc Schmitz (Belgium), Quester of the Committee, gave an account of the second international conference on theoretical and practical efficiency of the execution of court decisions held in Kazan (Russian Federation) from 7 to June 12, 2011. The conference was organized by the Federal Service of Judicial officers of the Russian Federation in cooperation with the University of Kazan. The UIHJ was represented by Mark Schmitz and Carlos Calvo, president of the Chamber of Judicial officers of the Grand Duchy of Luxembourg. Many delegations from Eastern and Western Europe were present. The subjects were also on ethics, protecting the rights of debtors, seeking information on the debtor's assets, electronic auction and mediation. Respect of the rights of children was also a central issue. Marc Schmitz took the opportunity to thank Artur Parfenchikov, Director of Federal judicial officers of the Russian Federation for having hosted and organised this conference.

Meeting with the Minister of Justice of Chile

Dominique Aribaut-Abadie, treasurer of the board of the UIHJ, said she had visited Chile in February 2011 with President Netten and Patrick Sannino, treasurer of the National Chamber of judicial officers of France, at the request of the Minister of Justice of Chile. This meeting was initiated by the late Rodrigo Zuniga, who sadly died a few days after the meeting, as announced by our colleague, who was strongly saddened by this news. During the meeting, Leo Netten introduced the UIHJ, its activities, its links with international organizations and the CEPEJ Guidelines. Dominique Aribaut-Abadie presented the work of the judicial officer while Patrick Sannino presented the pyramidal organisation of the profession of judicial officer in France. A second meeting was held with the judiciary and members of the Department of Justice. This meeting was very lively and pragmatic. The Minister of Justice of Chile expressed his wish to travel to France for a study visit. This visit took place at the end of May, including in the Office of Dominique Aribaut and at the head of the National Chamber of Judicial officers of France where the Minister met with the presidents of the UIHJ, the National chamber of France and the National School of Procedure of Paris (ENP). Leo Netten offered the services of UIHJ experts. French and ENP Presidents have also offered their help.

Une partie des délégations – Some of the delegations

Marc Schmitz, questeur du Comité de l'UIHJ
Marc Schmitz, quester of the Committee of the UIHJ

A workshop was then held on assaults on judicial officers. The workshop was led by Françoise Andrieux. The speakers were an advisor to the Ministry of Interior of The Netherlands, Karen Weisfeld (Netherlands), Marc Jouglet (France), Ellin Vilippus (Estonia) and Dionysios Kriaris. Stakeholders were able to realize that attacks against judicial officers and their employees are too frequent. In particular our colleague Marc Jouglet recounted the very violent assault which he suffered with his assistant a few months ago and to which he could escape only by his calm and his professionalism. He said the experience had a profound impact on him. Several speakers also gave details on their personal experience.

At the end of the workshop wishes to emphasize the need to apply sanctions to match the severity of assaults the judicial officers are too often victims of were issued.

A Rich European Review of Case Law and Legislation

Jos Uitdehaag (The Netherlands) then gave an account of his activities in the many countries where he deploys its expertise. In the Western Balkans, several projects are underway, notably through the BERP project.

Following him, Guillaume Payan, UIHJ consultant, lecturer at the University of Maine (France), presented the current European case law and legislation.

With regard to case law, the citizenship requirement for notaries has been the object of six decisions of the Court of Justice of the European Union (ECJ). This ruling could have an impact on the profession of judicial officer. Six countries were involved: Austria, Belgium, France, Germany, Greece and Luxembourg. The European Commission considered that these countries had breached their duty concerning freedom of establishment. Access to the profession of notary is a condition of citizenship in those States. For the European Commission, this requirement violates Articles 43 and 45 of the Treaty establishing the European Community. For the ECJ, if notaries are involved in the exercise of public authority, the intensity of this participation is not sufficient to justify the nationality requirement. The ECJ considers that the derogation of Article 45 should be restricted to those activities that constitute a direct and specific exercise of public authority. "What is the scope of this decision for the judicial officers?" asked Guillaume Payan. These decisions concern only the nationality requirement. For him, the exercise of public authority, enforcement or coercion by a profession can justify a limitation on freedom of establishment.

Jos Uitdehaag, 1er questeur de l'UIHJ – Jos Uitdehaag, 1st quester of the UIHJ

Une partie des délégations – Some of the delegations

Mr Payan then referred to the resolution of 10 May 2011 of the European Parliament on European attachment of bank accounts and the transparency of assets. The European Union raised the prospect of a programme of the European institutions in the field of enforcement for several years. If no action has materialized yet, a legislative proposal is scheduled for July 2011 with regard to the attachment of bank accounts. For the transparency of assets, the European Commission should act in 2013.

In the resolution of 10 May 2011, Parliament set out 17 recommendations for these two topics. Among the common recommendations, the European Parliament wants to see the creation of two separate regulations. The idea is to create uniform procedures on the model of the European Order for Payment: uniform procedures limited to cross-border disputes overlapping with national procedures, on the basis of Article 81 of the Treaty on the Functioning of the European Union. The courts with jurisdiction to authorize the measures would be those covered by the Brussels I Regulation.

With respect to specific provisions in the attachment of bank accounts, the order of attachment of bank accounts is considered in a purely provisional phase. The Parliament raised the possibility of extending the measure to immovable. The procedure should be non-contradictory, the debtor been notified at a later stage. The attachment order should be adopted before, during or after the proceedings on the merits. The court should be able to limit the temporal effects of the seizure and the amount liable to the amount of the claim. The bank should immediately give the result of the seizure. An appeal by the debtor should also possible.

Finally, as regards the transparency of assets, specific recommendations are less precise, the procedure being not envisaged until at least 2013. The order of transparency of assets may be requested where the applicant has a way of establishing a right of claim. Otherwise, the Parliament is reserved. The order once obtained, may be enforced in all member countries of the European Union. It is also recommended that the defendants be required to disclose all their assets. Sanctions should be provided in case of misrepresentation.

Guillaume Payan also referred to the European directive of February 2011 concerning the fight against late payments in commercial transactions in the EU. It replaces the previous directive of 2000. The creditor must have fulfilled all his obligations and have not received payment for his services of a commercial nature (providing goods or services).

The 2011 Directive enhances the protection of European creditors. Two broad categories of measures are planned. One concerns the measures under the law of contract. The other concerns the private judicial law. With regard to contract law, it is possible to provide a reservation of ownership. It is also possible to provide interest for late payment. Finally, the directive deals with unfair terms limiting the compensation of the creditor in case of late payment. Regarding the private judicial law, there are two categories of measures: those relating to compensation of creditors for the recovery costs and those relating to recovery procedures for uncontested claims.

Ten Essentials Components of the Tariff

Françoise Andrieux gave an account of the activities of the Scientific Council of the UIHJ. One of its emerging and most important topics is the development of the Global Code of Enforcement. Work is placed under the direction of Natalie Fricero, professor at Law at the University of Sofia-Antipolis (France). The work is in the preparatory stage. For now the emphasis is on the methodology to be adopted and the contents of this code. The work will be presented at the international congress in Cape Town in May 2012.

The general secretary of the UIHJ continued on the topic of training. In April 2011 was held the European training day in Budapest (Hungary). Françoise Andrieux thanked the National Chamber of Judicial officers of Hungary for hosting the event in the actual theatre of the Hungarian Chamber. It was the Fourth European Training Day. Two workshops were held as well as the European review of case law and legislation. The first workshop concerned e-Justice. The second workshop involved the recovery of maintenance in the European Union countries. A questionnaire was sent to all European members of the UIHJ on training. A position paper on training has been prepared on the basis of answers to this questionnaire.

Following her Dionysios Kriaris spoke of the working group in which he participated and organised by the European Commission on judicial training in the European Union.

Through the example of cross-border recovery of maintenance claims, and based on the book he recently wrote on the issue, Bernard Menut, first vice-president of the UIHJ promoted the idea that the judicial officer is the only professional capable of enforcing an enforceable title and to collect monies in each country, across Europe and beyond, around the world .

Bernard Menut presented the work he directs on tariff which has been commanded by the UIHJ. He said the purpose of the study is not to say what should be the tariff of judicial officers in each state, but to define the framework of the tariff of judicial officers. He said that there are three sources. The first source is found in Recommendation Rec (2003) 17 of 9 September 2003 of the Council

Artur Parfenchikov, directeur du Service des huissiers de justice de la Fédération de Russie
Artur Parfenchikov, Head of the Federal Service of Judicial Officers of the Russian Federation

Honoré Aggrey, vice-président de l'UIHJ
Honoré Aggrey, Vice-President of the UIHJ

of Europe on enforcement. Then there are the Guidelines of 17 December 2009 for the implementation of this recommendation. This document contains a lot of information on the cost and expenses related to enforcement. The third source is the national legislation. The study shows that the situation is very different from state to state. In France for example, the tariff is extremely detailed. In other countries, the tariff contains only a handful of items. For the first vice president, the tariff of judicial officers should include ten key points: price list, fees for drafting/service – enforcement / Management, Additional copies, transportation costs, performance fees, allocation of costs, retaining fees, negotiation of fees, indexation, and dispute about fees. Bernard Menut said a position paper would be drawn on the basis of the on-going work.

An Automated Information System

Mathieu Chardon informed the participants of the communication actions of the UIHJ. The First Secretary mentioned the last Newsletter of the Union, the new brochure of the UIHJ and the new brochure on the European section of the UIHJ. UIHJ-Magazine # 26 has just been published. He also mentioned the renovated site of the UIHJ, with a new look and especially a more elaborate architecture. Sue Collins then explained that the sponsoring committee of the UIHJ she heads aims to find ways to finance some of our actions through advertising revenue with partners, or sponsors.
Louis-Raymond Maranda (Canada), member of the board of the UIHJ, reported the World Day of the judicial officer in Quebec.
Then the heads of delegations having made the request presented their interventions. Artur Parfenchikov, director of the Federal Service of Enforcement of the Russian Federation, took the floor to present the progress of the profession of judicial officer in his country. Commenting on the recent international seminar of Kazan, already mentioned by Marc Schmitz, M. Parfenchikov said it was necessary to facilitate the judicial officers with access to information on debtors and that legislative changes were to move in that direction. He also said that the Federal Service of Enforcement is very interested in new technologies and to install an automated information system.
He also said that the educational level of Russian judicial officers and their staff should rise. Several training centres are being created. Director Parfenchikov also referred to the World Day of the judicial officer. The Russian Federation was particularly sensitive to the theme, "The judicial officer and the recovery of maintenance." He said a million child support cases were treated in 2010. He also said that many actions of the Federal enforcement are conducted in the favour of children.
Over fifty orphanages are under the patronage of the Federal Service of Enforcement. He finally announced the organization next year of the third theoretical and practical international seminar. He gave President Netten a letter of congratulations for the participation of the UIHJ in the second seminar, « hoping that this letter of greetings will take a worthy place in a museum of the UIHJ ».
Nika Melia, director of the National Bureau of Enforcement (NBE) of Georgia, made a full presentation of the service he runs. The NBE is clearly a model of efficiency and modernity. Georgian judicial officers can carry out all civil enforcement procedures. In particular they may conduct auctions and real estate securities, including by electronic means. The NBE has its own budget with which it finances the construction of its premises. To enable everyone to actually judge, Mr Melia has invited all colleagues to attend the international conference organized by the NBE to be held in Batumi on September 28 to 30, 2011.
Bernard Menut gave an account of work that led amending the statutes. He noted that on-going work will be proposed to the Permanent Council in November 2011 and will be proposed for vote in Cape Town in May 2012.
Dominique Aribaut made a finance report of the UIHJ. Virtually all contributions were recorded. More than 300 Club cards were sold. Our colleague pointed out the advantages of the card club, such as discount for events organized by the UIHJ, the UIHJ-magazine and references of the judicial officer in the directory of the judicial officers on the site of the UIHJ.

The Grand Questionnaire of the UIHJ

Johan Fourie, board member of the UIHJ, briefed the participants on the progress of the organisation of the congress in Cape Town. Then Mathieu Chardon gave an overview of the Congress in Cape Town. He said that on this occasion, a grand questionnaire was being prepared and would be sent to all members of the UIHJ. This grand questionnaire will gather unprecedented and highly accurate information on all aspects of the profession of judicial officer. This questionnaire will be analysed and presented in Cape Town.
Honoré Aggrey, vice president of the UIHJ, presented the project of the Organization for the Harmonization of Business Law in the Caribbean (Ohadac). This project is inspired by Ohada in Africa. It aims to establish and strengthen interregional cooperation to weld the economies of the partner states while creating trust. The UIHJ intends to position itself in this great project.
After referring to future events, President Netten ended the permanent council. He thanked all delegations and gave them an appointment in November for the next permanent council in Paris, then in Cape Town for the 21st International Congress of judicial officers.
The following day, the KBvG celebrated the 10th anniversary of the reform of the status of the profession of judicial officer in the Netherlands, in the presence of Hans van Loon, Secretary General of the Hague Conference on Private International Law and the State Secretary for Justice of the Netherlands. Leo Netten and members of the board of the UIHJ and many delegations naturally participated in this great event.

Conseil permanent de l'UIHJ à Paris les 22 et 23 novembre 2011

Pendant le conseil permanent, les délégations des pays membres ont voté à l'unanimité la création du Conseil des présidents européens de l'UIHJ, une structure interne à l'UIHJ.

L'importance des actions de l'UIHJ sur la scène internationale

Comme chaque année, l'UIHJ organise son conseil permanent à Paris, au siège de l'UIHJ, dans les locaux mis à sa disposition par la Chambre nationale des huissiers de justice de France. Le conseil permanent est l'organe le plus important de l'UIHJ après le congrès international. Cinquante délégations – un record – venues d'Afrique, d'Asie, d'Amérique et d'Europe se sont réunies pour se retrouver, échanger, discuter, et décider.

Dans son discours d'introduction en sa qualité d'hôte, Jean-Daniel Lachkar, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France, a souhaité la bienvenue à l'ensemble des délégations. Après avoir reconnu et souligné l'importance des actions entreprises par l'UIHJ sur la scène internationale, il a estimé que l'action internationale doit être multiforme. Cette action doit répondre, a-t-il indiqué, à des défis très différents selon les pays, les cultures juridiques et les traditions que ces pays portent, le contexte économique ou technologique. Selon le président français, pour remporter le pari de promouvoir l'huissier de justice dans un monde de plus en plus complexe, il est indispensable de mettre en place des solutions adaptées à chacun de ces enjeux. Il a indiqué que c'est pour cette raison que, depuis plusieurs années et depuis deux ans en particulier, il attire l'attention de tous ses partenaires au sein de l'UIHJ sur la nécessité, à ses yeux, « de rendre nos actions plus adaptée aux enjeux régionaux au nom d'une meilleure efficacité ». « Il faut penser global et agir local » a-t-il dit. Il a poursuivi en disant que c'est pour cette raison qu'il a depuis plusieurs mois lancé l'idée de renforcer la présence au niveau régional par des structures adaptées aux différents enjeux. Pour un pays comme la France, estime le président français, l'horizon proche est l'Europe et plus particulièrement l'Union européenne. Il a déclaré que, pour cette raison, et de façon très pragmatique, il a souhaité expérimenter au travers les deux projets EJE et EJS concernant l'amélioration de l'exécution des décisions de justice en Europe et la signification. « Cette expérience est fructueuse » a déclaré Jean-Daniel Lachkar. « Elle nous a permis de trouver des financements alors que toutes les organisations internationales doivent faire face à des restrictions budgétaires liées à la crise. En deux ans nous avons pu lancer des projets pour plus de 800 000 euros. Elle nous a permis de nouer des relations avec les institutions européennes sur des sujets pratiques mais essentiels pour notre avenir comme les nouvelles technologies et l'exécution forcée transfrontalière ». Fort de ces résultats, a-t-il poursuivi, il a avancé l'idée de la création de structures régionales d'huissiers de justice, à commencer par une structure européenne dans le cadre de l'Union européenne « pour qu'elle puisse interagir pleinement avec les institutions et les Etats membres de l'Union ». Il a avoué n'avoir pas compris pourquoi cette idée avait pu émouvoir certains. Il a ajouté que d'autres professions la pratiquent depuis des dizaines d'années, comme les avocats depuis cinquante ans et les notaires depuis plus de vingt ans. Ces critiques lui paraissent injustes « alors que nous avons apporté par nos actions la preuve de notre sincérité et de nos objectifs ». Et de poursuivre : « Ne pas créer un déséquilibre économique entre nos partenaires, agir en transparence dans nos objectifs et nos moyens, nous ne pouvons pas faire autrement puisque nos actions sont cofinancées par l'argent du contribuable européen, et toujours bien sûr associer l'Union internationale à nos projets ». Il s'est déclaré satisfait par l'idée du président Netten d'accueillir favorablement une structure européenne des huissiers de justice. Il l'a félicité pour le courage de cette décision. Jean-Daniel Lachkar a indiqué souhaiter « que cette nouvelle structure soit fondée sur une étroite collaboration entre tous les pays membres de l'Union européenne qui voudront en faire partie et bien sûr avec l'Union internationale et dans l'Union internationale ». Il a terminé son intervention en indiquant que « La France fera toujours de l'action commune menée au sein de l'Union internationale une priorité de son action politique. Comme elle l'a fait dans le passé, elle prendra toutes ses responsabilités dans la construction internationale de l'huissier de justice du 21e siècle qui fait l'objet des prochains travaux du congrès du Cap ».

Dans son discours, Leo Netten, président de l'UIHJ, a fait part de son plaisir de retrouver l'ensemble des délégations toujours plus nombreuses à l'occasion du conseil permanent. Il a adressé à la Chambre nationale des huissiers de justice de France et à son président, Jean-Daniel Lachkar, ses remerciements pour leur accueil, « témoin du soutien sans faille de la France aux actions de l'Union ». Le président de l'UIHJ a remercié les personnalités ayant honoré de leur présence le conseil permanent :

- Bernard Reynis, représentant l'Union internationale du Notariat
- Ahmed Saïd ben Hazim, directeur général des cours de Dubaï
- Vojkan Simic, vice-ministre de la justice de Serbie
- et Mohammed Manii, vice-ministre de la justice d'Egypte

Leo Netten a salué ses deux prédécesseurs présents dans la salle, Francis Aribaut et Jacques Isnard. Il a également salué la présence des représentants de cinq pays invités à participer aux travaux : la Croatie, Dubaï, Israël, le Kosovo et le Monténégro. Il a également souhaité la bienvenue aux nouveaux présidents en poste présents pour la première fois au conseil permanent : Jane Ahmed Sid Hamed (Algérie), Ivo Goeyens (Belgique), et Habib Dridi (Tunisie).

Pendant l'année 2011, plusieurs anniversaires importants ont été célébrés :

- les dix ans des chambres des huissiers de justice de République tchèque et de Roumanie,
- les vingt ans de la réforme des procédures civiles d'exécution en France,
- les dix ans des réformes sur la profession d'huissier de justice aux Pays-Bas,
- les cinq ans – déjà – des huissiers de justice libéraux de Bulgarie et de République de Macédoine.

Rester unis dans la diversité

Le président de l'UIHJ a rapporté que, lors de l'ouverture à Vienne la semaine passée de l'European Law Institute (ELI), dont l'UIHJ est membre fondateur, Viviane Reding, vice-présidente de la Commission européenne, a évoqué ce qui fait l'Europe : « une grande diversité et une unité dans la diversité ». « Cette devise pourrait être la nôtre », a déclaré Leo Netten. « Car si notre force réside dans notre diversité, nous savons rester unis dans la diversité. La crise que le monde traverse est de plus en plus préoccupante. Pourtant, je reste convaincu que notre profession, en s'harmonisant, se renforcera et traversera la crise en contribuant à améliorer la situation. Tout simplement parce que nous sommes utiles à la justice, que nous sommes utiles à nos concitoyens, que nous permettons de sécuriser les échanges économiques, et enfin parce que nous sommes des éléments essentiels de l'Etat de droit, comme l'a reconnu si justement la Cour européenne des droits de l'homme ».
Une profession unie et forte est une profession qui place la formation au premier plan, a déclaré le président Netten. En Afrique, l'Unité de formation des huissiers de justice africains (Ufohja), existe depuis plus de dix ans. 29 séminaires se sont tenus dans l'ensemble des pays de la zone Ohada. L'Ufohja est devenue une véritable institution.
La formation initiale et continue des huissiers de justice a été au cœur des préoccupations de l'UIHJ pendant l'année qui s'achève, a poursuivi le président. Les contacts noués en 2009 avec la Commission européenne en matière de formation ont été entretenus et ont fructifié. Il a rappelé que l'UIHJ participe activement au programme de formation juridique de la Commission européenne.
Leo Netten s'est rendu à la Commission européenne il y a dix jours. Il a rencontré plusieurs représentants de la Direction Justice, dont Amélie Leclercq, qui était intervenue il y a deux ans lors du conseil permanent, et Jacek Gartska. Des projets de collaboration en matière de formation ont été évoqués. Un calendrier sera bientôt proposé. Il a indiqué que e-Learning est au cœur des préoccupations de l'UIHJ. Un professeur de droit de l'Open university des Pays-Bas allait animer un atelier sur ce sujet pendant le conseil permanent. « Le e-Learning, a-t-il dit, vous le verrez, est sans doute un moyen de formation très adapté pour nous qui sommes répartis aux quatre coins de la planète ». Dans le même ordre d'idées, il a fait part de la création prochaine d'un vade-mecum sur la signification des actes dans l'Union européenne dans un premier temps et ensuite en Afrique et pour le reste du monde.

Des relations de plus en plus denses

Evoquant les relations entre l'UIHJ et les institutions européennes et internationales, le président Netten les a qualifiées de « plus en plus denses ». L'UIHJJ a diffusé en mai 2010 un Position Paper sur la saisie européenne des avoirs bancaires. « Après avoir participé à l'audition publique sur cette question, nous avons intégré le groupe de travail qui a été créé. Nous sommes donc au cœur de ce sujet brulant d'actualité » a-t-il ajouté.
« Nous sommes également au cœur d'e-Justice » a-t-il poursuivi. En septembre 2010, l'UIHJ a participé à une réunion organisée par le Groupe Informatique juridique du Conseil de l'Union européenne. Cette réunion avait pour objet d'établir les bases d'une collaboration entre l'UIHJ et le Conseil. A cette occasion, Fernando Rui Paulino Pereira, président du Groupe Informatique juridique du Conseil de l'Union européenne, avait demandé à l'UIHJ de lui fournir un

Bernard Menut, 1er vice-président de l'UIHJ – Bernard Menut, 1st Vice-President of the UIHJ

Honoré Aggrey, vice-président de l'UIHJ – Honoré Aggrey, Vice-President of the UIHJ

annuaire des huissiers de justice des vingt-sept pays membres de l'Union européenne pour le site du portail e-Justice. « La création d'un annuaire mondial des huissiers de justice est une mission que s'est fixée l'UIHJ depuis de nombreuses années, pour des raisons évidentes » a indiqué le président de l'UIHJ. Fort opportunément, il se trouve que la Chambre nationale des huissiers de justice de France a démarré en 2010 son projet Exécution judiciaire en Europe (EJE) financée à 80% par des fonds européens. Parmi l'objet de ce projet figure la mise en œuvre d'un annuaire des professionnels de l'exécution en Europe pour les neuf pays membres du projet, tous membres de l'UIHJ : Allemagne, Belgique, Ecosse, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Pologne. Le bureau de l'UIHJ a alors naturellement confié à EJE le soin d'étendre cet annuaire pour les autres pays de l'Union européenne, ce qui a été immédiatement acceptée par la chambre française, pilote du projet EJE. Accompagné de la coordinatrice du projet EJE, le président Netten a indiqué qu'il s'est rendu le mois dernier à Bruxelles pour en présenter les avancées.
Le président de l'UIHJ a rapporté que le Conseil scientifique de l'UIHJ travaille actuellement sur le Code mondial de l'exécution. Les travaux seront présentés à Cape Town. L'un des membres du conseil scientifique, le professeur Aida Kemelmajer de Carlucci, professeur de droit à l'Université de Mendoza (Argentine), s'est vue remettre en sa présence le titre et l'insigne de Docteur Honoris Causa de l'Université de Paris-Est (France), la semaine passée.
Le président de l'UIHJ s'est ensuite attardé sur le grand projet qui allait être présenté et discuté pendant le conseil permanent. Ce projet, dénommé STOBRA, permettra de développer plus avant et de faire passer les idées de l'UIHJ. Ce projet est inspiré du projet CADAT créé il a plusieurs années par l'UIHJ pour réunir toutes les régions de l'Afrique afin d'harmoniser la formation professionnelle des huissiers de justice ainsi que la profession au niveau continental. Stobra se fonde sur le même besoin au niveau européen.

Une nouvelle ère pour l'UIHJ

« Depuis les Lignes directrices de la CEPEJ il y a bientôt deux ans, notre profession est entrée dans une nouvelle ère » a déclaré Leo Netten. « Il ne tient maintenant qu'à nous d'utiliser à notre profit ce formidable outil que nous avons façonné patiemment pendant près de vingt ans. Je voudrais ici une fois encore rendre hommage au travail accompli par Jacques Isnard pendant ses cinq mandats successifs à la tête de l'Union, sans qui nous ne pourrions pas envisager l'avenir avec confiance malgré la crise. Ce formidable outil de la CEPEJ, nous devons nous en servir ».

C'est précisément l'objet du projet Stobra, a annoncé le président. Prenant pour exemples les points 33 et 34 des Lignes directrices de la CEPEJ, il a indiqué que les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe se sont accordés pour reconnaître que l'agent d'exécution doit pouvoir réaliser l'ensemble des procédures d'exécution. Pareillement, les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe reconnaissent que les huissiers de justice peuvent réaliser l'ensemble des activités qui figurent dans le programme de pluridisciplinarité présenté en 2006 pendant le congrès international de l'UIHJ à Washington. « Je vous pose la question : quels sont les pays aujourd'hui dans lesquels les points 33 et 34 sont une réalité ? Probablement aucun ! ».

Reconnaissant que le chemin à parcourir était encore long, Leo Netten a annoncé qu'on allait agir au travers d'une structure existante et qu'il fallait renforcer celle mise en place par les conférences des présidents européens. De telles conférences sont effectivement organisées régulièrement au sein de l'UIHJ. Sur cette base, le président de l'UIHJ a proposé de créer le Conseil des présidents européens, une structure interne de l'UIHJ. Cette structure aura pour but de travailler dans le cadre de l'UIHJ sur toutes les questions qui touchent l'Europe. D'ailleurs, a précisé Leo Netten, de la même façon, en Afrique, il existe les conférences des présidents organisées dans le cadre des séminaires Ufohja. Il est possible de conjuguer les rencontres internationales dans le cadre de la formation par exemple et profiter de la présence d'un maximum de personnes. Mais il est possible d'aller plus loin encore, au moyen de projets autonomes, a souligné le président Netten.

Concernant le Conseil des présidents européens de l'UIHJ, Leo Netten a indiqué que l'UIHJ avait d'ores et déjà le soutien de Viviane Reding, vice-présidente de la Commission européenne, qui a fait savoir qu'elle assisterait à l'installation de ce conseil ou qu'elle viendrait ouvrir une journée d'études que l'UIHJ organiserait. « Notre objectif est de faire en sorte qu'au fur et à mesure, nous allions vers l'harmonisation de la profession, une harmonisation qui est celle proposée par les lignes directrices de la CEPEJ. Cette harmonisation sera non seulement européenne mais elle concernera aussi le reste du monde et l'Afrique en particulier ».

Adhésion de la Serbie à l'UIHJ – Serbia becomes Member of the UIHJ

Jean-Daniel Lachkar, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France
Jean-Daniel Lachkar, President of the National Chamber of Judicial Officers of France

Dionysios Kriaris, membre du bureau de l'UIHJ – Dionysios Kriaris, member of the board of the UIHJ

Un nouveau pôle d'intérêt pour l'UIHJ

Concernant l'Afrique, le président de l'UIHJ a remercié le vice-président Honoré Aggrey « qui s'est investi pleinement pour notre cause ». « Malgré les grandes difficultés que rencontre son pays, la Côte d'Ivoire, il a multiplié les démarches ».

Leo Netten a ensuite insisté sur la nécessité de remplir le Grand questionnaire de l'UIHJ qui a été adressé à chaque chef de délégation. Il a invité ceux qui ne l'avaient pas encore fait, de le retourner dès que possible.

La zone caraïbe constitue un nouveau pôle d'intérêt pour l'UIHJ dans le cadre de sa politique de développement. Un projet Ohadac a été initié sur le modèle de l'Ohada africain. Trente-Six Etats ou entités de la zone sont concernés. Leo Netten a annoncé que l'UIHJ veut se faire connaître dans cette zone et fédérer le plus grand nombre de pays. Sue Collins (USA), membre du bureau de l'UIHJ, est en charge de prendre des contacts pour le bureau de l'UIHJ.

S'agissant de l'Asie, le président Netten a annoncé que le Kazakhstan venait de créer l'huissier de justice libéral. Cela a été possible « grâce aux actions qui ont été initiées et suivies jusqu'à leur terme par notre ami Irak Yelekeev, qui est aujourd'hui au Parlement du Kazakhstan et qui a été, souvenez-vous, élu homme de l'année de l'UIHJ en 2008. C'est là un événement historique de tout premier plan. Je suis convaincu que le Kazakhstan va faire des émules dans la région et qu'il vient d'initier un mouvement qui va s'étendre à d'autres pays ».

S'agissant d'une tout autre région du monde, le président Netten a informé les participants que les huissiers de justice de l'Ile Maurice avaient à leur tour accédé au statut libéral, un « événement exceptionnel en raison du système juridique qui est en vigueur dans ce pays, mélange de Civil Law et de Common Law, faisant de l'Ile Maurice un véritable laboratoire juridique ».

Les actions prospectives de l'UIHJ s'étendent également au Moyen-Orient. Le président a indiqué qu'il est rendu à Dubaï en avril 2011 avec son 1er vice-président, Bernard Menut, et Mohamed Chérif, membre du bureau, dans les Emirats arabes unis « où nous avons été très impressionnés par le niveau des autorités en charge de l'exécution des décisions de justice. Il s'agit là d'un nouveau territoire de choix pour l'Union. Je voudrais remercier Mohamed Chérif pour avoir établi les premiers contacts ».

De nouveaux projets européens

Puis il a rappelé qu'avec le soutien de l'UIHJ et de l'Ecole nationale de procédure de Paris (ENP), le consortium composé par le Center for International Legal Cooperation (CILC) en coopération avec la Chambre des huissiers de justice de Suède a gagné en janvier 2011 un projet européen pour le renforcement de l'Etat de droit en Géorgie au travers de l'amélioration du système de l'exécution. Ce projet s'intitule BESTT, pour Better Enforcement System Through Twinning (un meilleur système d'exécution par le jumelage). Les partenaires de ce jumelage sont le Bureau national de l'exécution du ministère de la justice de Géorgie, le CILC ainsi que le Bureau suédois de l'exécution. Plusieurs experts de l'UIHJ vont participer à ce nouveau projet.
Un autre nouveau projet vient de commencer, a souligné le président Netten. Il s'agit du projet EJS (e-Justice Signification) évoqué par le président Lachkar. Ce projet a pour objectif final la mise en place d'une plate-forme électronique de transmission des actes entre huissiers de justice dans le cadre du règlement 1393/2007 relatif à la signification et à la notification dans les Etats membres des actes judiciaires et extrajudiciaires. Le projet est piloté par la Chambre nationale des huissiers de justice de France. L'UIH est partenaire du projet. Leo Netten a invité tous les pays de l'Union européenne membres de l'UIHJ à coopérer à ce projet « qui va contribuer à pérenniser la signification des actes par huissier de justice ». La signification des actes par huissier de justice est en effet le meilleur moyen - et d'ailleurs le seul - qui offre une sécurisation dans le cadre notamment de l'acte introductif d'instance sur le plan international. Leo Netten a rappelé qu'en 2009, lors du colloque de Sibiu en Roumanie célébrant les dix ans du sommet de Tampere, l'UIHJ avait présenté un projet de directive d'acte introductif d'instance harmonisé. Il a souhaité au projet EJS tout le succès qu'il mérite. Il a félicité le président français de l'avoir porté sur les fonds-baptismaux. « Vous pouvez compter sur notre soutien entier et sans réserves » a-t-il conclu sur ce thème.

La semaine mondiale des professions judiciaires

Enfin, le président de l'UIHJ a invité chacun à participer au congrès international des huissiers de justice de Cape Town, en mai 2012. « Je ne peux dire qu'une seule chose. Ce sera un très très grand congrès international des huissiers de justice. Vous y découvrirez l'huissier de justice du 21e siècle. Vous y découvrirez le Code mondial de l'exécution. Et nous fêterons comme il se doit les soixante ans de l'Union. S'agissant des très nombreux plaisirs qu'offre l'Afrique du Sud, ses safaris, ses parcs naturels, ses paysages grandioses, sa nature sauvage, sa route des vins, et à proximité les chutes du Zambèze, vous vous forgerez des souvenirs inoubliables, sans compter l'accueil légendaire de nos amis Sud-Africains. Comme moi et tous ceux qui y sont allés, vous rêverez d'y goûter encore et encore ». Et de conclure : « Alors en attendant Cape Town, Mesdames et messieurs, profitons de Paris, la ville lumière. Je vous souhaite un très agréable conseil permanent ».
Leo Netten a rappelé que, dans le cadre des orientations politique de l'UIHJ, il a été décidé de développer et de renforcer sa coopération avec l'ensemble des organisations internationales représentant les acteurs du monde judiciaire. Pour le Conseil de l'Europe, le bon fonctionnement du service public de la justice est subordonné à un dialogue constructif, non seulement entre les différents organes judiciaires mais également entre les principaux acteurs concernés,

Johan Fourie (Afrique du Sud), membre du bureau de l'UIHJ
Johan Fourie (South Africa), member of the board of the UIHJ

Jacques Isnard, président honoraire de l'UIHJ
Jacques Isnard, Honorary President of the UIHJ

ministères de la justice, tribunaux, parquets, professions juridiques et judiciaires et auxiliaires de justice. L'UIHJ a créé depuis quatre ans la Journée mondiale de l'huissier de justice. Devant le succès de cette opération, l'UIHJ a souhaité engager un processus international de plus grande envergure. Elle s'est donc investie dans la création de la Semaine mondiale des professions judiciaires, une idée avancée, a rappelé le président Netten, par le confrère québécois André Mathieu, ancien membre du bureau de l'UIHJ. L'UIHJ souhaite associer l'ensemble des organisations représentant ces professions sur le plan international. L'ambition est que cette semaine mondiale soit inscrite au calendrier de l'ONU. Des contacts ont été pris avec l'Union européenne des greffiers et l'Union internationale du notariat qui approuvent pleinement le projet, comme l'a rappelé Bernard Reynis, représentant l'Union internationale du Notariat venu soutenir le projet à l'invitation de l'UIHJ.

La Serbie, nouveau membre de l'UIHJ

Puis, ce fut la cérémonie d'adhésion de la Serbie, nouveau membre de l'UIHJ. La Serbie était parrainée par Jos Uitdehaag (Pays-Bas), 1er questeur du Comité de l'UIHJ. Notre confrère a rappelé que les relations avec la Serbie étaient déjà longues, au travers de divers projets européens. Vojkan Simic, vice-ministre de la justice de Serbie a ensuite solennellement présenté la candidature de la Serbie à l'UIHJ. Il a reconnu que l'adhésion à l'UIHJ représentait une opportunité et un challenge important pour la Serbie. Il a manifesté son souhait de faire partie de la grande famille des huissiers de justice dans le but d'intensifier les échanges et les expériences. L'adhésion de la Serbie a été acceptée à l'unanimité, par le biais d'un accord de coopération.
Puis Mathieu Chardon, 1er secrétaire de l'UIHJ a présenté le rapport d'activités de l'UIHJ pour l'année écoulée. Il ressort de ce rapport détaillé que l'UIHJ a participé ou a organisé 90 événements ou manifestations partout dans le monde, un record, témoin de l'investissement toujours plus grand de notre organisation sur la scène internationale. Le président Netten a indiqué que ce chiffre semble incroyable, notamment au regard du faible budget de l'UIHJ. Cela a été possible, a-t-il indiqué, en raison de l'investissement personnel de tous les huissiers de justice concernés.
Concernant les relations avec les institutions, Mathieu Chardon a relaté la réunion annuelle qui s'est tenue au siège de la Conférence de La Haye de droit international privé à La Haye (Pays-Bas). Il a indiqué également que l'UIHJ a

Françoise Andrieux, secrétaire générale de l'UIHJ – Françoise Andrieux, General Secretary of the UIHJ

Huub Spoormans, professeur de droit, Open Université des Pays-Bas
Huub Spoormans, Professor at Law, the Open University of the Netherlands

participé à des conférences régionales organisées par la Conférence de La Haye sur la convention apostille. Il a ajouté que le système mis en place par cette grande organisation pour faire entrer l'apostille dans l'ère numérique, par le biais de l'étude et de la présentation des meilleures pratiques en vigueur avec des pays pilotes, pouvait être appliqué dans le cadre de l'UIHJ. Des thèmes pratiques pourraient être choisis et étudiés afin de faire apparaître le meilleur système afin d'ériger des modèle sur le plan mondial.
Puis Roger Dujardin, vice-président de l'UIHJ, a donné un compte rendu des dernières réunions de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice du Conseil de l'Europe (CEPEJ). Il a évoqué notamment le nouveau projet de la CEPEJ intitulé « Les rencontres de la CEPEJ », présenté en juin 2011. Ce projet consiste en un cycle de sessions de sensibilisation, de formation et d'échanges autour des outils de la CEPEJ destiné aux professionnels de la justice. L'UIHJ a offert son expertise pour l'organisation de cette manifestation. Roger Dujardin a à nouveau insisté sur la recommandation Rec(2003)17 du 9 septembre 2003 et les Lignes directrices de la CEPEJ du 17 décembre 2009 dont l'Union reste « un infatigable promoteur et ambassadeur ». Il a regretté que de nombreux confrères ne soient pas encore conscients de l'impact de ces lignes directrices. Pourtant, Juris-Union n°5 a été entièrement consacré à ce thème. Le vice-président de l'UIHJ a annoncé que John Stacey, président de la CEPEJ, avait été invité à participer aux travaux de Cape Town.

Des relations très fournies avec les institutions européennes

Le président Netten a expliqué que les relations avec la Commission européenne sont très fournies. Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ, a ajouté que les contacts téléphoniques sont réguliers tout au long de l'année. Le 14 novembre 2011 s'est tenue une réunion à la Commission européenne avec Amélie Leclerc, chargée de mission pour la formation judiciaire européenne, Emanuelle Cretin-Magand et Lotte Knudsen, directrice de la Direction Justice au niveau pénal. Jacek Gartksa, Direction Justice civile, a également été rencontré. Françoise Andrieux a rapporté que la Commission européenne souhaite établir un programme de travail et rencontrer les représentants de l'UIHJ de la façon la plus régulière possible. Les objectifs sont précisés dans le programme de Stockholm. Au niveau de la Commission, la justice a pris une grande importance. La Direction Justice, Liberté et Sécurité est devenue la Direction Justice. Il existe un véritable programme pour la justice. L'idée est d'impliquer les acteurs, notamment grâce à la formation. L'UIHJ a développé ses programmes de formation. Les représentants de la Commission européenne se sont déclarés très intéressés par les Journées de formation mises en place par l'UIHJ ainsi que par le Position paper de l'UIHJ sur la formation, « lu et apprécié par Viviane Reding » a précisé la secrétaire général de l'UIHJ.
Il a été proposé une nouvelle orientation pour la formation, notamment en essayant de la rendre interprofessionnelle. Les thèmes développés peuvent concerner également les autres professions judiciaires. « Comme nous sommes les seuls à organiser ce genre de journées de formation, peut-être pourrions-nous faire profiter les autres professions de notre savoir-faire » a proposé Françoise Andrieux. Ce projet a été accueilli très favorablement par la Commission européenne, a-t-elle poursuivi, notamment par Jacek Gartska qui a précisé que la Commission construisait actuellement des modules de formation concernant les instruments européens et leur application. Le souhait de la Commission est de pouvoir mesurer l'application des instruments européens. « C'est ce que nous faisons très régulièrement au sein de l'UIHJ. Nous avons proposé notre expertise dans la construction de ces modules » a conclu la secrétaire général de l'UIHJ.
Le président Netten a ajouté que les contacts avec la Commission européenne sont très nombreux, que la Commission a besoin des huissiers de justice. Elle ne veut rien entreprendre sans consulter l'UIHJ.

Faire adopter le statut uniforme de l'huissier de justice africain

Dionysios Kriaris, membre du bureau de l'UIHJ, a évoqué la création de l'European Law Institute (ELI) dont l'UIHJ est membre fondateur. Les bases ont été élaborées à Athènes, sur la base de l'American Law Institute. L'inauguration de ELI s'est déroulée il y a quelques jours à Vienne (Autriche). L'UIHJ y était représentée par Mathieu Chardon.
Leo Netten a rapporté que l'UIHJ est devenue récemment membre de la Fédération nationale de tiers de confiance (FNTC). Cette organisation est intéressante pour l'UIHJ car elle s'occupe de la place des tiers de confiance dans les nouvelles technologies et la dématérialisation. La profession d'huissier de justice doit être au cœur de la sécurisation, de la dématérialisation et de la signature électronique. Pour le bureau de l'UIHJ, c'est l'UIHJ qui doit être tiers de confiance sur le plan mondial.
Honoré Aggrey a fait un compte rendu des activités de l'UIHJ auprès de l'Ohada et de l'Uemoa. Le vice-président de l'UIHJ a jugé les avancées assez satisfaisantes. Concernant l'Ohada, l'acte uniforme sur le recouvrement et les voies d'exécution doit faire l'objet d'un toilettage. C'est l'occasion pour les huissiers de justice, acteurs centraux, de faire valoir leur participation pleine et entière. L'UIHJ a souhaité faire du statut uniforme qu'elle a rédigé un élément essentiel pour l'avancée des professions judiciaires dans l'espace Ohada. Des dispositions ont été prises pour œuvrer à la base pour faire passer notre message. Certains d'objectifs de simplification, de rapidité et d'efficacité n'ont pas abouti. La voix des huissiers de justice doit aujourd'hui d'être entendue.
Concernant l'Union économique et monétaire Ouest-africaine (Uemoa), Honoré Aggrey a rappelé qu'il s'agit d'une organisation sous régionale qui œuvre pour l'intégration économique et monétaire des pays de l'Afrique de l'Ouest. Elle regroupe huit pays qui partagent une même monnaie, le CFA. L'Uemoa a initié un vaste programme pour réaliser la liberté d'établissement et de services dans

les Etats. L'UIHJ a participé à un important atelier en décembre 2010. La liberté d'exercice, de services et d'installation y a été débattue. A terme, les huissiers de justice d'un pays pourront exercer dans un autre pays et s'y installer. L'UIHJ estime qu'une perche a été tendue. Elle peut profiter de cette occasion pour, à moyen terme, faire adopter le statut uniforme de l'huissier de justice africain, dans un premier temps dans la zone Ueoma, puis dans la zone Ohada. Les instances de l'Uemoa sont convaincues qu'un statut harmonisé est un préalable essentiel au programme qu'elle a initiée. Un accord de principe a été obtenu avec la Direction des Services judiciaires de l'Uemoa. L'UIHJ a mis en avant l'aspect formation. Cette Direction a accepté de prendre à sa charge le volet formation des huissiers de justice dans le cadre de son programme. « Sans la formation, les huissiers de justice ne peuvent pas remplir leur rôle dans la zone Uemoa. C'est une source de très grande satisfaction pour nous » a conclu le vice-président de l'UIHJ.
Concernant SADC (South African Development Community), Johan Fourie, membre du bureau de l'UIHJ, a indiqué que cette organisation concerne l'ensemble des pays de la zone d'Afrique australe. Dans de nombreux pays de cette zone, les lois n'évoluent pas. Elles sont comme « gelées ». Les systèmes judiciaires de ces pays sont issus de la colonisation britannique, combinées avec le droit local et coutumier. Des visites ont été rendues dans certains pays afin de prendre des contacts. L'Afrique du Sud a mis en place un programme ambitieux de formation pour les sheriffs. Les autres pays de la région pourraient s'inspirer de ce programme. Le matériel de formation démontre toute son utilité. Il a été décidé d'essayer d'influer directement auprès des autorités de SADC pour mettre en place une réunion pour rencontrer les ministres de la justice. « Nous espérons que nos efforts seront prochainement couronnés de succès. Cela dépend beaucoup des politiciens. Nous ne devons pas nous décourager » a dit Johan Fourie.
Sue Collins, membre du bureau de l'UIHJ, a évoqué ensuite la région de la Caraïbe. Notre consœur a pu rencontrer à Sainte-Lucie des représentants de quinze des îles de la Caraïbe. Elle a indiqué que le projet Ohadac de l'UIHJ va commencer par une étude et des recherches sur le système de l'exécution dans chacun des Etats de la Caraïbe avec pour but la formation, l'harmonisation et la coopération entre les Etats. L'UIHJ met l'ensemble de ses services et de ses compétences dans cette zone du monde. Dans les régions où le système est opérationnel, nos confrères seront contactés pour participer à des séminaires et des séances de formation à l'attention des îles où la formation n'est pas ou peu

Jean-Michel Rouzaud, président de l'Ecole nationale de procédure de Paris
Jean-Michel Rouzaud, President of the National School of Procedure of Paris

Olof Dahnell (Suède), délégué permanent de l'UIHJ pour les pays scandinaves
Olof Dahnell (Sweden), Permanant Delegate of the UIHJ for the Scandinavian countries

répandue. L'UIHJ va également contacter d'autres organisations présentes dans la Caraïbe pour développer des relations avec les autres professions juridiques, pour le bienfait de tous.

L'intégration des huissiers de justice au sein du RJE

Karl Heinz Brunner (Allemagne), a informé que les huissiers de justice allemands ont intégré le Réseau judiciaire européen (RJE), ce dont il se félicite. Leo Netten a indiqué que l'UIHJ est en relation avec le RJE depuis maintenant longtemps. Mathieu Chardon a rappelé que la Commission européenne avait invité l'UIHJ à participer à un atelier sur la signification des actes dans l'Union européenne pour sa séance inaugurale du RJE le 4 décembre 2002 à Bruxelles. Dès sa création, le RJE a souhaité collaborer avec les professions judiciaires. Pendant plusieurs années, l'UIHJ a participé à toutes les discussions qui ont finalement abouti à l'intégration des professions au sein du RJE.
Le point suivant à l'ordre du jour du conseil permanent concernait les travaux de l'Institut Jacques Isnard de l'UIHJ. Françoise Andrieux a en premier lieu fait un rapport de la 4e Journée de formation européenne des huissiers de justice organisé par le Centre international de formation des huissiers de justice, une branche de l'Institut Jacques Isnard. Cette réunion s'est tenue à Budapest (Hongrie) le 7 avril 2011. Lors de la manifestation, l'Union européenne était présidée par la Hongrie. L'ouverture des travaux fut placée sous la présidence de Nora Klebercz, du ministere de la justice hongrois, responsable du dossier e-Justice et représentant permanent de la Hongrie auprès de l'Union européenne. Deux ateliers se sont succédés. Le premier, sur e-Justice, était animé par Alain Bobant et par Stéphane Gensollen (France). Le second atelier a concerné le recouvrement transfrontalier des pensions alimentaires. Il était animé par Bernard Menut, 1er vice-président de l'UIHJ. Les rubriques d'actualité jurisprudentielle et législative européennes ont été présentées par Guillaume Payan, consultant UIHJ, maître de conférences à l'université du Maine (France). Dix-sept pays européens étaient présents. Françoise Andrieux a remercié la chambre hongroise pour son accueil et avoir mis ses locaux à disposition. Notre consœur a ensuite présenté le tableau concernant l'état de la formation des huissiers de justice de l'Union européenne.

Le Code mondial de l'exécution, un projet extraordinaire

Roger Dujardin a indiqué que le Conseil scientifique de l'UIHJ s'est réuni à Athènes en octobre 2011 à l'occasion du colloque international organisé par l'UIHJ et la Chambre nationale des huissiers de justice de Grèce sur « Le rôle de l'huissier de justice dans l'administration de la preuve ». Le Conseil scientifique de l'UIHJ élabore « un projet gigantesque, un projet unique, un projet extraordinaire ! », a-t-il annoncé, à savoir la rédaction d'un Code mondial de l'exécution. Les travaux sont placés sous la direction du professeur Natalie Fricero et sous la coordination de Françoise Andrieux. Notre consœur a présenté les travaux en cours. Pendant la réunion du Conseil scientifique de l'UIHJ à Athènes, il a été discuté de la préparation de l'écriture de ce Code mondial. « On ne s'attaque pas à un tel chantier sans d'abord de nombreux travaux préparatoires pour pouvoir ensuite travailler de la façon la plus efficace » a-t-elle assuré. Dans un premier temps un questionnaire a été élaboré. Il a été envoyé aux douze membres du Conseil Scientifique. Il avait pour but de préparer une méthodologie de rédaction du code. Il a ainsi été décidé de faire précéder chaque article

de quatre parties préliminaires. Ces parties préliminaires contiendront les textes nationaux, les textes internationaux ou régionaux, la jurisprudence et la doctrine. Le Code sera divisé en quatre parties : les titres exécutoires, les mesures d'exécutions, les mesures conservatoires, et les agents d'exécution. Le principe sera de rédiger des articles sous forme de principes. La partie préliminaire sera totalement ouverte et évolutive. Les travaux seront présentés à Cape Town.

e-Learning, une solution pour la formation des huissiers de justice au plan mondial

Puis ce fut le tour de l'atelier sur le e-Learning. Cet atelier fut modéré par Françoise Andrieux et animé par Hans Mrejen, responsable du programme de formation des huissiers de justice néerlandais, Huub Spoormans, professeur de droit à l'Open University des Pays-Bas, et Jean-Michel Rouzaud, président de l'ENP.

Françoise Andrieux est revenue sur les grandes lignes du programme de Stockholm. La promotion des droits fondamentaux des citoyens est l'une des principales priorités de ce programme. L'espace de liberté, de sécurité et de justice doit être un espace de protection de ces droits. Pour le Conseil européen, des orientations concernent à la fois l'élaboration des instruments européens et l'application de ces instruments. La confiance mutuelle entre les Etats membres est la résultante de plusieurs facteurs. Ces facteurs sont visés dans le programme de Stockholm. Il s'agit notamment du développement de réseaux européens favorisant la coopération et l'échange des bonnes pratiques entre les professionnels des Etats membres, l'existence d'une formation judiciaire de haut niveau de ces professionnels, ou encore l'élaboration de mécanismes d'évaluation de la mise en œuvre des instruments adoptés par la Communauté européenne. Pour parvenir à ces objectifs, on trouve la connaissance, l'utilisation et la maîtrise des instruments par les professionnels chargés de les mettre en œuvre. Les huissiers de justice sont donc concernés au plus haut niveau.

On voit donc émerger une e-Justice européenne et une véritable culture juridique européenne. Les huissiers de justice seront amenés à utiliser les instruments européens de plus en plus. Une formation poussée est donc nécessaire. Pour promouvoir la formation et la culture juridique européenne, diverses pistes sont proposées. La Commission s'attache à envisager des plans d'actions. Le Conseil européen considère que les programmes d'enseignement à distance – e-Learning – ainsi que des supports de formation communs devraient être développés pour former les professionnels aux procédures européennes. C'est précisément dans ce cadre qu'a été organisé l'atelier e-Learning du Conseil permanent.

Le professeur Spoormans a développé la notion d'e-Learning. Il s'agit d'un mode de formation à distance utilisant les technologies modernes via une connexion Internet. Une session e-Learning consiste en un cours présenté par un professeur à une classe formée d'étudiants qui se trouvent chacun derrière leur ordinateur. Les étudiants suivent l'enseignement du professeur qu'ils peuvent voir et entendre. Les sessions sont entièrement interactives. Les membres de la classe sont interconnectés en permanence. Le professeur et les étudiants peuvent poser des questions et y répondre à tout moment.

Le contenu du programme est exactement le même que celui dispensé par les méthodes traditionnelles. Les étudiants étudient chez eux. Les cours sont adressés par courrier ou par email. Cette méthode de formation est particulièrement adaptée aux personnes qui sont déjà dans la vie active et qui veulent suivre une formation professionnelle par exemple ou de remise à niveau. Le matériel

David Walker (Ecosse), délégué permanent de l'UIHJ pour Royaume-Uni
David Walker (Scotland), Permanent Delegate of the UIHJ for the United Kingdom

Hester Fourie, Sheriff (Afrique du Sud)
Hester Fourie, Sheriff (South Africa)

nécessaire est restreint : un ordinateur, une connexion Internet haut débit, une webcam et un casque.

Le professeur Spoormans a indiqué que, passé quelques sessions, les étudiants trouvent leurs marques et préfèrent rapidement ce mode de formation plutôt que la formation traditionnelle qui nécessite de se déplacer et est donc chronophage. Il a ensuite effectué une démonstration d'une session de e-Learning. Celle-ci a laissé une forte impression sur les participants qui ont aussitôt posé de nombreuses questions.

Hans Mrejen a ensuite expliqué comment cette méthode de formation pouvait être appliquée dans chaque pays et à la profession d'huissier de justice. Il a pris l'exemple de la saisie d'un véhicule. Chaque formateur sait comment la procédure se déroule dans son pays mais il ignore le mode opératoire dans les autres pays. Il faut alors établir une Web-Lecture en préparant des questions concernant la façon dont la procédure peut être conduite : le véhicule va-t-il être enlevé, va-t-il rester dans la rue, le débiteur est-il présent pendant l'opération, etc. Lors de la formation, si l'on veut savoir comment la saisie est réalisée dans tel pays, le représentant de ce pays pourra intervenir. Ainsi, il sera rapidement possible de savoir comment la saisie est réalisée dans de nombreux pays, sans avoir besoin de se déplacer.

Jean-Michel Rouzaud, quant à lui, a rappelé le but de la formation, qu'elle soit dématérialisée ou non. Il faut convaincre les confrères, les étudiants et les employés de se former, a-t-il dit. Il ne faut pas oublier la dimension humaine, une partie intégrante de la profession d'huissier de justice. Pour la France, le président de l'ENP a indiqué que, pour le moment, la formation traditionnelle était maintenue même si la formation dématérialisée était un mode auquel il fallait s'intéresser.

Françoise Andrieux a indiqué que les exemples donnés concernent des pays où des écoles de formation existent. Pour les autres pays qui ne peuvent pas mettre en place de telles écoles, le e-Learning représente certainement un moyen de rendre la formation accessible à tous, dans la mesure bien entendu où la technologie suffisante est disponible.

L'huissier de justice, gardien de la confiance

Alain Bobant a présenté la Fédération nationale des tiers de confiance (FNTC) dont il est le président. La FNTC a été créée il y dix ans par des sociétés travaillant dans les nouvelles technologies et s'intéressant alors à l'archivage élec-

tronique et la signature électronique. Les huissiers de justice étaient présents. La notion de tiers de confiance est très importante pour la profession. « Il est nécessaire que, dans un monde déshumanisé, sans barrières, sans repères, il y ait une sorte de veilleur, de phare, quelqu'un qui présenterait des caractères de neutralité, de légitimité institutionnelle et également de pérennité par rapport à des sociétés qui pourraient du jour au lendemain être mises en faillite. L'huissier de justice doit être ce gardien » a-t-il expliqué. Au départ purement national, la FNTC s'est ouverte à l'international depuis un an et une dizaine de partenaires internationaux ont rejoint la FNTC. L'UIHJ a rejoint la FNTC le mois dernier. « Il m'a semblé important de rallier l'UIHJ pour porter la parole des technologies auprès des confrères partout dans le monde, mais également de vous permettre de bénéficier de tout ce que nous pouvons mettre à votre disposition » a indiqué le président de la FNTC. « Ce qui a été atteint au niveau français doit l'être maintenant au niveau mondial. Nous avons besoin de confiance et ce sont les huissiers de justice qui doivent être aux commandes » a-t-il conclu.

S'investir dans les actions internationales

Puis Honoré Aggrey a annoncé que Rosine Bogoré, présidente de la Chambre nationale des huissiers de justice du Burkina Faso, a été fait chevalier de l'Ordre national du mérite de son pays. Le président Netten a adressé ses félicitations à l'heureuse récipiendaire.
Olof Dahnell, délégué permanent de l'UIHJ pour les pays scandinaves, a donné un compte rendu des activités en Norvège, au Danemark, en Finlande et en Suède. En Norvège, Un séminaire nordique s'est tenu à Bergen début septembre 2011 sur le thème de : « La dette : un problème social ». Ce séminaire a connu un grand succès. Soixante-dix huissiers de justice des pays scandinaves étaient présents. L'UIHJ était représentée par Mathieu Chardon. La Norvège travaille sur une réforme de la saisie des rémunérations. Au Danemark, la loi sur l'exécution a été modifiée il y a un an. Il est maintenant possible que le créancier puisse intervenir par téléphone pendant l'audience du juge. A présent, dans environ 50% des cas, le créancier est entendu par téléphone. En Finlande, une réforme concerne l'exécution pour recouvrer les dettes en matière d'affaires pénale de nature financière. Le nombre d'offices d'huissier de justice, actuellement de 180, va être réduit à 60. En Suède, la nouvelle organisation des huissiers de justice est à présent presque opérationnelle. La Suède travaille avec les confrères géorgiens où deux projets sont en cours. Le premier remonte à 2010. Il concerne trois domaines : le développement du service de l'exécution, les compétences dans le management du personnel, et les compétences professionnelles et la culture du personnel. Le second projet concerne un projet de jumelage avec les Pays-Bas. Il a débuté en octobre 2011.
David Walker, délégué permanent de l'UIHJ pour le Royaume-Uni et l'Irlande, a présenté à son tour son rapport. Concernant l'Angleterre et le Pays de Galle, il a confirmé la volonté de l'Association des High Court Enforcement Officers de s'investir dans les actions internationales. Concernant les changements législatifs attendus, rien n'a pu aboutir, a-t-il regretté. En Irlande, il n'y a toujours aucun contact avec nos confrères, pas plus qu'en Irlande du Nord. Concernant l'Ecosse, la nouveauté importante est l'obligation pour les Sheriffs d'être membres de l'Association des Messengers-at-Arms and Sheriff Officers. Une consultation a été faite pour savoir qui pouvait détenir des participations dans les sociétés d'huissier de justice en Ecosse. Enfin, une réforme du tarif est actuellement envisagée.

Johan Fourie a indiqué qu'en Afrique du Sud, une réforme de la justice civile est en cours. Cette réforme affectera la profession de Sheriff, s'agissant en particulier de la vente aux enchères des biens. Les Sheriffs essayent de persuader les autorités de pouvoir continuer à procéder à la vente aux enchères. Il a indiqué en outre qu'environ trois-cents sheriffs attendaient leur nomination prochaine.
Pour les Etats Unis, Sue Collins, membre du bureau de l'UIHJ, a indiqué que le nouveau président de la National Association of Professional Process Servers (NAPPS) avait été nommé. Le nouveau bureau a engagé les services d'un spécialiste de la communication pour améliorer l'image des Process Servers. La NAPPS conduit une étude sur les lois des cinquante Etats des Etats-Unis pour savoir dans quelles conditions les Process Servers peuvent travailler. Il n'y a pas de signification électronique mais de nombreux documents sont naturellement transmis par Internet, y compris auprès des tribunaux. La NAPPS suit ce dossier qui s'avère très complexe car les lois sont différentes dans chacun des cinquante Etats. Une délégation hongroise de quarante personnes est venue en Californie pour visiter un office de Process servers à Los Angeles puis à San Francisco pour suivre un séminaire sur la signification des actes.
S'agissant des Sheriffs, la National Sheriffs' Association (NSA), a tenu son congrès à Saint-Louis en juin 2011. 5000 personnes ont assisté à la réunion. 500 exposants étaient présents. Le sujet principal du congrès concernait les affaires criminelles, le transport des prisonniers et les prisons. Pratiquement rien ne concerne les questions civiles, la signification des actes ou les saisies des biens. « Nous essayons de changer cela », a indiqué notre consœur. « Nous avons été autorisés à intégrer un Comité qui traite de ces questions. Nous essayons de faire connaître ces sujets. Quelques sheriffs ont délégué la signification des actes à des Process Servers. Il serait intéressant que d'autres sheriffs puissent avoir connaissance de cette expérience ». Le président Netten a félicité Sue Collins pour son travail de fond qui commence à porter ses fruits.

Participer à la vie politique des pays

Mohamed Chérif, membre du bureau de l'UIHJ, a ensuite indiqué qu'en Algérie, il est envisagé que le recouvrement des amendes soit confié aux huissiers de justice. Il est également envisagé de créer un huissier de justice assistant assermenté. La formation continue assurée par des centres régionaux s'avère égale-

Alain Ngongang, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun – Alain Ngongang, President of the National Chamber of the Judicial Officers of Cameroon

Ahmed Saïd ben Hazim, directeur général des cours de Dubaï
Ahmed Saeed bin Hazim, Director General of Dubai Courts

ment une nécessité. Habib Dridi, président de l'Ordre national des huissiers de justice de Tunisie, a évoqué les événements qui ont conduit à une révolution politique dans son pays. Le nouveau Conseil des huissiers de justice été élu le 18 juin 2010. Il a indiqué que les huissiers de justice tunisiens ont engagé une grève un peu avant la révolution pour obtenir un nouveau tarif. A l'occasion du processus de vote, les huissiers de justice ont intégré l'Instance supérieure indépendante des élections (ISI) mise en place par décret présidentiel. Les huissiers de justice avaient pour tâche d'assurer la transition électorale pour l'élection de la constituante en Tunisie. Les élections ont été un grand succès. Les huissiers de justice ont démontré qu'ils peuvent participer à la vie politique de leur pays en raison de leur intégrité et de leur indépendance. Habib Dridi a suggéré que les huissiers de justice créent un observatoire international qui serait sollicité par tous les pays là où se déroulent des élections. Le président Netten a indiqué qu'il était très heureux de voir que les relations avec la Tunisie se normalisaient à nouveau.

Hester Fourie, sheriff (Afrique du Sud), a évoqué la situation des quelques 2500 Deputy Sheriff en Afrique du Sud. Elle a indiqué que les Deputy Sheriff jouent un rôle très important dans l'exécution des décisions de justice. Ils essayent depuis des années d'être intégrés dans un ordre professionnel d'association de Sheriffs. Les efforts ont porté leurs fruits puisqu'aujourd'hui, les Deputy Sheriffs sont membres de la South African National Association of Progressive Sheriffs (SANAPS).

La représentante de la délégation moldave, Oxana Novicov, pour le compte de Roman Talmaci, président de l'Union nationale des huissiers de justice de Moldavie, empêché, a indiqué que neuf séances de formation ont été organisées pour les huissiers de justice. L'accès gratuit a été octroyé aux huissiers de justice s'agissant des bases de données pour les biens immobiliers, l'accès au fichier de la population et les moyens de transport. Un Code de déontologie des huissiers de justice a été élaboré. La chambre a participé à une douzaine d'émissions de radio et de télévision. Un accord de jumelage a été signé avec une chambre régionale d'huissier de justice de Roumanie. La Journée mondiale de l'huissier de justice a été organisée pour la première fois en Moldavie sur le thème du recouvrement des pensions alimentaires. Une journée porte ouverte a été également réalisée à l'attention du public. Il résulte des chiffres fournis par notre consœur que les délais d'exécution se sont considérablement réduits en Moldavie, passant de dix-huit mois à six/neuf mois, soit une réduction de plus de 50 %. La Banque mondiale, dans son dernier rapport Doing Business a établi que la Moldavie a progressé de dix-huit places, notamment grâce à l'introduction des huissiers de justice libéraux. « La réforme de la profession d'huissier de justice fait partie des douze meilleures réformes réalisées en Moldavie. Les seules personnes qui sont dérangées par cette réforme sont les débiteurs. Mais c'est bien ce que nous avons voulu ! » a précisé notre consœur. Certains problèmes restent à résoudre, notamment concernant le statut de l'huissier de justice. Le soutien de l'UIHJ a été demandé. Le 1er vice-président Menut a immédiatement confirmé la volonté de l'UIHJ d'aider la Moldavie, comme c'est le cas à chaque fois qu'un pays commence une activité privée.

De grandes avancées pour la profession

Alain Ngongang, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun, a pris la parole pour renouveler l'attachement de son pays aux actions de l'UIHJ. Au Cameroun, la profession est prise en compte dans tous les grands débats. Sur le plan de la formation, avec l'aide de l'Union européenne, la moitié des quatre-cents huissiers de justice camerounais ont pu bénéficier de séminaires de formation, même si celles formations s'avérèrent disparates. Certains confrères dispensent des formations à l'Université de Yaoundé dans le cadre des Masters I et II, ce dont il faut se réjouir. « La Journée mondiale des huissiers de justice constitue l'un des moments fort de la profession dans notre pays mais aussi un moment intense de la vie judiciaire qui permet également de rapprocher la justice du justiciable » a précisé le président Ngongang. Pour cette raison la journée est toujours placée sous le parrainage du vice-premier ministre, ministre de la justice du Cameroun. Cette année, l'organisation de la Journée mondiale a été décentralisée dans les dix régions du pays. Toutes les hautes autorités régionales ont été invitées à participer à cette manifestation internationale. Le président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun a remercié l'UIHJ pour cette initiative. Il a achevé son intervention en faisant part du triste décès de trois confrères.

Louis-Raymond Maranda, membre du bureau de l'UIHJ, a présenté son rapport en qualité de président de la Chambre des huissiers de justice du Québec. Un avant-projet de loi est en cours concernant le Code de procédure civile. De grandes avancées ont été réalisées par la profession. Mais l'avant-projet de loi autorise la notification des actes de procédure par d'autres moyens que par voie de signification par huissier de justice. L'heure étant à la signification électronique, la chambre québécoise a décidé de proposer que l'huissier de justice soit le seul tiers de confiance habilité à notifier et signifier par voie électronique. Lors d'une assemblée générale extraordinaire en octobre 2011, il a été décidé de financer la programmation d'une plate-forme de notification et de signification électronique administrée et opérée par la profession. L'avant-projet de loi comprend des grandes avancées pour la profession. « Le constat d'huissier de justice est maintenant cristallisé dans le Code de procédure civile », s'est félicité Louis-Raymond Maranda. Avec la permission du juge ou du greffier, l'huissier de justice pourra interroger le débiteur sur ses avoirs, ou procéder à une fouille corporelle. L'huissier de justice pourra demander toute information auprès des organismes de l'Etat sur le débiteur lorsqu'il est chargé d'exécuter une décision de justice. Parmi les autres avancées, les ventes judiciaires devraient être attribuées aux seuls huissiers de justice. Le recouvrement amiable ou judiciaire des créances, ou une médiation par huissier de justice sont également proposés. Le niveau de formation doit également s'élever pour être identique à celui des autres professions du droit. Il a également fait état de la rédaction d'un ouvrage sur la profession d'huissier de justice au Québec. Sur le plan international, l'excellence des relations entre le Québec et l'UIHJ au cours des quarante dernières années y sera soulignée, et ce « grâce à notre confrère André Mathieu » a reconnu le président Maranda.

L'action déterminante de l'UIHJ

Ahmed Saïd ben Hazim, directeur général des cours de Dubaï (Emirats Arabes unis) a présenté les juridictions de Dubaï au moyen d'un reportage particulièrement efficace. Il a remercié l'UIHJ pour son invitation. La stratégie des cours de Dubaï est d'aider Dubaï à devenir un centre financier et commercial de premier plan dans la région. Les meilleures pratiques sur le plan mondial sont donc très intéressantes pour les cours de Dubaï. C'est l'une des raisons pour lesquelles il s'intéresse à l'UIHJ. Il a rappelé qu'une mission de l'UIHJ s'est rendue à Dubaï récemment.

Bernard Menut, présent avec le président Netten lors de cette mission, a indiqué combien il avait été impressionné par l'organisation, l'efficacité et le professionnalisme des cours de Dubaï. Il a en particulier apprécié l'approche « consommateur » qui préside lorsque l'on pénètre dans un tribunal.
Dionysios Kriaris, en sa qualité de président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Grèce, a fait part de la situation dans son pays. Tout d'abord, malgré des attaques du secteur bancaire, un décret présidentiel a maintenu le statut des huissiers de justice. Le président Kriaris a fait remarquer que, parmi les 347 professions dont la loi prévoyait de libéraliser l'exercice, seule la profession d'huissier de justice a fait exception. Il en a profité pour remercier publiquement l'UIHJ « pour son action déterminante, non seulement grâce à l'aide fournie au niveau des législations de l'ensemble des États-membres de l'Union européenne, mais également pour son intervention officielle au niveau de tous les forums internationaux et auprès du gouvernement grec, et surtout pour le soutien moral qu'elle m'a personnellement apporté dans le combat titanesque que nous avons mené ».
La profession a obtenu que la signification électronique ne puisse être effectuée que par un huissier de justice localement compétent, récompensant ainsi cinq années d'efforts. La chambre grecque est aussi parvenue à convaincre les autorités que seul l'huissier de justice est en mesure de garantir la signification en toute sécurité des documents concernant les dettes envers l'État. Après avoir évoqué la situation économique en Europe, notre confrère a estimé qu'il fallait remettre l'économie au service du droit et de la justice et non le droit au service de l'économie.

Le statut libéral pour les huissiers de justice de l'Ile Maurice

Puis Anil Seewoonarain, huissier de justice (Ile Maurice), est intervenu pour dire qu'après quinze années de lutte, le statut libéral des huissiers de justice a été adopté à l'Ile Maurice, par la loi du 7 octobre 2011, à effet au 10 octobre 2011. Il a indiqué que le soutien de l'Ile voisine de la Réunion a été très important. Il a remercié sincèrement les confrères réunionnais Jean-Pierre Michel et Alain Merle pour leur aide. Il a également remercié Bernard Menut pour son soutien et ses conseils ainsi que la délégation menée par Guy Duvelleroy, ancien président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France et la chambre départementale de l'Ile de la Réunion. Notre confrère demande aujourd'hui l'assistance de l'UIHJ pour la mise en place d'une formation continue pour les confrères mauriciens.
Pour l'Italie, le président de l'AUGE, Arcangelo d'Aurora, a indiqué les difficultés auxquelles les huissiers de justice italiens font face. Il a demandé à l'UIHJ une nouvelle fois son appui et sa collaboration pour parvenir à faire modifier les choses. Il a annoncé que l'Ecole nationale de procédure italienne organisait un colloque en Sicile le 16 décembre 2011 sur le rôle de l'huissier de justice dans les rapports familiaux.
Le président Netten a regretté l'absence de changement dans ce pays. Il a assuré que l'Italie pouvait toujours compter sur le soutien de l'UIHJ.
Peter Molnar, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Slovaquie, a rapporté que la chambre slovaque a organisé le 31 mars 2011 un colloque international sur le thème de « L'huissier de justice et l'efficacité de l'exécution des décisions de justice ». Ce colloque a été préparé avec le soutien du premier ministre. De nombreuses personnalités y ont participé. Le président de l'UIHJ ainsi que des représentants des chambres tchèque, hongroise et

Arcangelo d'Aurora, président de l'AUGE (Italie) – Arcangelo d'Aurora, President of AUGE (Italy)

Kraisorn Singarajwarapan, directeur du Bureau national de l'exécution de Thaïlande Kraisorn Singarajwarapan, director of the Led Execution Department of Thailand

polonaise étaient présents. Les intervenants ont présenté le rôle de l'huissier de justice, les recommandations de la CEPEJ, ainsi que des aspects théoriques et historique relatifs à l'exécution. Le président Molnar a déclaré que les discussions en cours ont été stoppées dans l'attente des prochaines élections.
Kraisorn Singharajwarapan a montré un film sur la Thaïlande. Il a indiqué que son pays posait sa candidature pour le congrès de l'UIHJ en 2015. Il a présenté le Legal Execution Department du ministère de la justice de Thaïlande (LED), dont il est l'un des directeurs. Le personnel du LED comprend 2877 agents. Le LED est chargé depuis sa création en 1974 de gérer les activités des huissiers de justice. Sont concernées les procédures d'exécution, les faillites et les ventes judiciaires mobilières et immobilières. Notre confrère a ensuite fait un compte rendu détaillé des activités du LED.
Françoise Andrieux a donné un compte rendu de la 8e session UIHJ-EuroMed qui s'est déroulée à Annaba (Algérie) les 20 et 21 octobre 2011. Jacques Isnard, ancien président de l'UIHJ, y représentait le président Netten. Le président Isnard a rappelé les raisons ayant présidé à la création d'UIHJ-EuroMed en 2004 à Marseille. Trois ateliers se sont tenus : le statut de l'huissier de justice, la recherche de renseignements, et le recouvrement amiable. Les débats furent qualifiés de très fructueux. A l'issue de la session, cinq vœux ont été émis.
Puis Juraj Podkonicky (République tchèque), secrétaire d'UIHJ-EuroDanube a rapporté les activités d'UIHJ-EuroDanube. Il a regretté l'absence récurrente de la Slovénie aux séminaires UIHJ-EuroDanube. Au cours de l'année, plusieurs anniversaires de chambres ont été célébrés : 5e anniversaire des chambres bulgare, estonienne et macédonienne, 10e anniversaire de la chambre tchèque, et 15e anniversaire de la chambre slovaque. A l'avenir, UIHJ-EuroDanube, qui pourrait accueillir une vingtaine de membres avec la venue d'autres pays, pourrait devenir l'une des branches de l'UIHJ les plus conséquentes.

Stobra : harmoniser les procédures d'exécution et le statut de l'huissier de justice

Bernard Menut et Roger Dujardin ont ensuite expliqué les raisons pour lesquelles le bureau de l'UIHJ a créé le projet Stobra évoqué par le président Netten dans son discours d'introduction.
Roger Dujardin a dit que deux projets sont proposés aux pays membres de l'UIHJ. Le projet Stobra a pour but d'harmoniser les procédures d'exécution et le statut de l'huissier de justice en Europe et dans le monde. Il a rappelé une

fois encore que la recommandation Rec(2003)17 du 9 septembre 2003 du Conseil de l'Europe a été élaborée avec l'UIHJ. En 2009, un groupe de travail a été créé au sein de la CEPEJ pour permettre une meilleure mise en œuvre de cette recommandation. L'UIHJ a été intégrée à ce groupe de travail et a participé à l'élaboration de ce texte fondamental pour la profession d'huissier de justice. Il appartient aux huissiers de justice de chaque Etat et à l'UIHJ de revendiquer à chaque fois que cela est possible la réalisation effective de ce programme de pluridisciplinarité. La question est de savoir comment. Les actions individuelles sont souhaitables et doivent être mises en œuvre. Elles risquent cependant de se heurter à une double problématique. La multiplicité et la disparité des actions engagées risquent de nuire à leur efficacité. L'absence d'actions groupées et concertées sur le plan international rendrait la tâche longue et ardue. Il appartient à l'UIHJ, qui représente les organisations d'huissiers de justice de chacun de ses 72 Etats membres, d'organiser et de coordonner les actions qui doivent être menées.

Sur la scène internationale, l'UIHJ est désormais une force de proposition incontestée. Les Lignes directrices de la CEPEJ en sont un vivant exemple. « Nous devons poursuivre nos efforts dans ce sens et multiplier propositions et projets », a jugé le vice-président de l'UIHJ.

C'est la raison pour laquelle le bureau de l'UIHJ a créé le projet Stobra : STOckholm-BRuxelles-Athènes, un axe Nord-Sud européen. Ce projet est le pendant européen du projet africain CADAT créé par l'UIHJ. Le but de Stobra est l'harmonisation des procédures d'exécution et du statut de l'huissier de justice. Cette harmonisation doit concerner tous les domaines : scientifiques, organisation, technologies, formation, communication…

Comment Stobra peut-il opérer de façon optimale ? Une série de conférences régionales participatives organisées dans les pays membres pourraient marquer les étapes du projet en s'inscrivant par exemple dans le cadre des UIHJ-Euros qui existent au sein de notre organisation. Ces conférences donneraient lieu à des consultations des pays membres et à une réflexion commune et concertée. A l'issue du cycle de conférences, Stobra devrait être en mesure de proposer un système qui emporterait l'adhésion de tous et qui pourrait donc être légitiment porté devant les instances européennes.

On peut étendre les exemples à tous les domaines d'intervention de l'huissier de justice et à tous les pays membres de l'UIHJ. L'UIHJ a déjà proposé un acte introductif d'instance harmonisé à l'occasion de son colloque à Sibiu en 2009. Cette force de proposition peut s'exprimer désormais au travers du projet Stobra dont la mission pourrait aller jusqu'à la proposition et la participation à l'élaboration des instruments européens de demain. Le projet Stobra est simple, peu coûteux et paraît très prometteur. Il permet de conjuguer travaux scientifiques et actions de communication. Il met en valeur les pays. Il assure la participation et l'implication du plus grand nombre. Parce qu'il est concret, le projet est très motivant. Il s'agit sans doute du meilleur moyen d'assurer la promotion de nos idées et d'ancrer dans la réalité les buts qui figurent dans les statuts de l'UIHJ : l'élévation de la profession d'huissier de justice.

Création du Conseil des présidents européens de l'UIHJ

Le second projet concerne le Conseil des présidents européens de l'UIHJ. L'UIHJ attache beaucoup d'importance aux évolutions judiciaires en Europe. La création des euros en est la preuve. Pour créer une meilleure coordination et pour suivre de plus près encore la législation communautaire et les propositions dans

ce cadre, l'UIHJ a l'intention d'instaurer un Conseil des présidents européens. L'idée est d'organiser deux fois par an, à l'occasion des conseils permanents de printemps et de Paris une réunion des présidents européens. Les présidents des 27 Etats membres de l'Union européenne formeront ce Conseil. Les autres présidents des pays membres du Conseil de l'Europe seront invités à ces réunions en qualité d'observateurs. Afin de structurer ces réunions, un président sera désigné pour chaque réunion.

Bernard Menut a poursuivi. Il a indiqué que les activités des Euros sont relativement différentes. Le bureau de l'UIHJ a observé que la production des Euros avait des avantages mais méritait d'être mieux coordonnée. Il est apparu opportun de faire glisser l'activité des Euros vers le Conseil des présidents européens. Ce Conseil doit proposer des actions et des réflexions qui doivent aboutir à des résultats. Ces résultats serviront au bureau pour aller au-devant des institutions concernées, pour faire valoir très directement les points de vue de la profession. Il s'agit d'être aujourd'hui beaucoup plus concret et de véritablement construire, proposer, réagir aux actions, aux procédures, aux livres verts ou blancs qui sont émis sur le plan européen. Le Conseil des présidents européens s'entend comme une structure de l'UIHJ créée pour travailler sur des thèmes précis et pour produire. L'objectif sera de travailler sur des thèmes très concrets et de produire un résultat qui sera soumis au bureau de l'UIHJ et porté lorsque c'est nécessaire devant les instances européennes. Les orientations du bureau qui se font sous la forme de position papers sont particulièrement appréciées.

Il faut aller plus loin dans la construction, notamment lorsqu'il s'agit de faire des propositions de textes ou de répondre à des propositions émises par l'Union européenne ou le Conseil de l'Europe.

Le 1er vice-président de l'UIHJ a rappelé à cet égard que le point 34 des Lignes directrices de la CEPEJ reprend intégralement les orientations de l'UIHJ. Il estime qu'il y aura une suite aux lignes directrices et que, par exemple, la structure d'un tarif des agents d'exécution pourrait alors être discutée.

Il s'en est suivi un débat très fourni où les délégations ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations quant à la structure qui était soumise à leur

Jos Uitdehaag, l'homme de l'année !
Jos Uitdehaag, Man of the Year!

approbation. Il ressort que l'ensemble des délégations de l'UIHJ ont clairement exprimé leur volonté que la structure qui allait être créée ne devait pas être autonome mais interne à l'Union et présidée par le président de l'Union. C'est ainsi qu'à l'issue de ces débats, les délégations de l'UIHJ ont voté à l'unanimité pour la création au sein de l'UIHJ du Conseil des présidents européens. C'est assurément une nouvelle page de l'histoire de l'UIHJ qui s'ouvre avec la création de ce conseil.

Création d'un Vade-Mecum sur la signification des actes dans le monde

Concernant la modification des statuts de l'UIHJ, Bernard Menut a rappelé que celle-ci a été réalisée et sera soumise au vote à Cape Town. Concernant la communication, Françoise Andrieux a indiqué que la Newsletter de l'UIHJ comprend maintenant des interviews. Mathieu Chardon a fait part de l'avancement des travaux sur la création d'un vade-mecum sur la signification des actes dans le monde. Force est de constater qu'il n'existe pas de formation sur le plan mondial sur la transmission d'un acte d'un pays vers un autre. L'objet de ce vade-mecum est de répondre à ce besoin de formation. Dans un premier temps, le vade-mecum concernera la signification dans l'Union européenne. Il consistera en des fiches pratiques et interactives qui seront publiées sur le site de l'UIHJ.
Jos Uitdehaag a présenté l'ouvrage sur l'exécution dans les Balkans de l'Ouest à l'écriture duquel il a contribué. Il a indiqué que dès que l'ouvrage a été publié, il n'était déjà plus à jour en raison de modifications dans certains pays. Notre confrère a suggéré que les informations soient publiées sous la forme d'un e-Book ou d'une e-Application. Le président Netten a approuvé cette proposition qui n'existe nulle part.
Sue Collins a ensuite parlé du Comité Sponsoring de l'UIHJ. Elle a indiqué que des publicités pourraient apparaître sur le site de l'UIHJ ou dans UIHJ-Magazine pour collecter des fonds. Il faudrait également que certaines manifestations de l'UIHJ puissent être sponsorisées par des partenaires. Elle a demandé à chacun de lui donner des idées pour trouver ces partenaires.
Dominique Aribaut-Abadie, trésorière de l'UIHJ, a donné le compte-rendu financier des comptes de l'UIHJ pour l'année 2010, qui est satisfaisant.

Vers la standardisation du tarif des huissiers de justice

Puis Bernard Menut a présenté les travaux qu'il dirige sur une structure tarifaire pour la profession d'huissier de justice. Il est nécessaire de réglementer les honoraires de l'huissier de justice même si une certaine souplesse est requise, a-t-il dit. L'idée est de parvenir à un standard international promu par l'UIHJ. L'étude s'appuie sur la recommandation Rec(2003)17 du conseil de l'Europe du 9 septembre 2003 sur l'exécution et sur les Lignes directrices de la CEPEJ du 17 décembre 2009. La CEPEJ recommande que le tarif soit régulé (points 47 à 49 des Lignes directrices), que les coûts soient transparents (points 50, 51, 75 et 76 des Lignes directrices), que les frais soient connus à l'avance (points 52 à 55 des Lignes directrices). Il faut également que l'action soit adaptée au résultat attendu, et déterminer qui doit régler (points 60 et 61 des Lignes directrices). C'est dans ce cadre que les travaux ont été menés.
Concernant le congrès de Cape Town, Johan Fourie a donné toutes les informations nécessaires pour les congressistes. L'ensemble des informations a été publié sur le site de l'UIHJ.
Mathieu Chardon a présenté l'état d'avancement des travaux du congrès de Cape Town. Il a présenté en particulier le Grand Questionnaire de l'UIHJ. Ce questionnaire comprend 350 questions sur tous les aspects de la profession et de ses activités. Les informations complétées sont traitées par un logiciel qui permet automatiquement de présenter les résultats sous forme de tableaux statistiques. Les informations sont directement mises à jour par chaque pays. Le questionnaire est donc toujours à jour.
Puis, à l'instar de la Thaïlande, le Chili a proposé sa candidature pour le congrès de l'UIHJ de 2015.

Jos Uitdehaag, homme de l'année de l'UIHJ

A la fin du conseil permanent, c'est notre confrère Jos Uitedehaag qui a été élu homme de l'année de l'UIHJ pour 2011, en signe de reconnaissance des actions incessantes qu'il entreprend inlassablement depuis quinze ans au service de l'UIHJ et de la profession d'huissier de justice. Même s'il est principalement actif au niveau européen, la réputation d'expert de Jos Uitdehaag est véritablement internationale. Chacun s'accorde à dire que c'est grâce à son travail que, dans de nombreux pays d'Europe Centrale et de l'Est, le statut de l'huissier de justice libéral a été mis en place, puisqu'il a participé directement à l'écriture de nombreux textes de lois. Son dévouement au service de la profession est un exemple pour tous.
C'est sur cet heureux événement confraternel que le président Netten, après avoir chaleureusement remercié et félicité Jos Uitdehaag, a déclaré clos le Conseil permanent de l'UIHJ.
Il a invité l'ensemble des délégations à se retrouver à Cape Town en mai 2012 pour le 21e congrès international des huissiers de justice sur le thème de « L'huissier de justice du 21e siècle ». Rendez-vous à Cape Town !

Permanent Council of the UIHJ in Paris on 22 and 23 November 2011

During the Permanent Council, the Delegations of the Member Countries Voted Unanimously the Creation of the Council of European President of the UIHJ, an Internal Structure to the UIHJ.

Leo Netten, président de l'UIHJ
Leo Netten, President of the UIHJ

The Importance of the UIHJ's Actions at Global Level

Like every year, the UIHJ holds its permanent council in Paris, the headquarters of the UIHJ, on the premises made available by the National Chamber of the judicial officers of France. The Permanent Council is the largest organ of the UIHJ after the congress. Fifty delegations – a record – from Africa, Asia, America and Europe came together to meet, share, discuss, and decide.

In his opening speech in his capacity as host, Jean-Daniel Lachkar, president of the National Chamber of the judicial officers of France, welcomed all the delegations. Having recognized and emphasized the importance of the actions led by the UIHJ internationally, he said that international effort should be multifaceted. This action should meet, he said, the very different challenges in different countries, according to their cultures and legal traditions, the economic or technological context. According to the French president, to win the challenge of promoting the judicial officer in a world becoming increasingly complex, it is essential to develop solutions tailored to each of these issues. He said this is why, for several years and for two years in particular, he has drawing the attention of all his partners within the UIHJ, on the need to his opinion «to make our actions more adapted to regional issues in the name of greater efficiency.» «Think global and act local» he said. He went on to say that this is why he launched several months ago the idea of strengthening the regional presence by structures tailored to different issues. A country like France, said the French President, is concerned about the European horizon and particularly the European Union. He said that for this reason, and in a very pragmatic way, he wanted to experiment through both the EJE and EJS projects on improving the execution of court decisions in Europe and the service of document. «This experiment is successful,» said Jean-Daniel Lashkar. «It allowed us to find funding when all organizations face budgetary constraints related to the crisis. In two years we have launched projects to more than 800 000 euros. It allowed us to establish relations with the European institutions on practical but essential topics for our future on new technologies and cross-border enforcement.» Based on these results, he said, he advanced the idea of creating regional structures of judicial officers, starting with a European structure within the European Union «so it can fully interact with institutions and member states of the Union.» He confessed not understanding why this idea caused some turmoil. He added that other professions have been operating this way for decades, like the lawyers for fifty years and the notaries for over twenty years. These criticisms seem unfair to him «while we have made through our actions the demonstration of our sincerity and our goals.» He continued: «We do not create an economic imbalance between our partners, we act transparently in our goals and our means; we cannot do otherwise, since our actions are co-financed by European taxpayers' money, and of course we always associate the UIHJ in our projects.» He was pleased by the idea of President Netten to welcome a European structure of judicial officers. He praised the courage of this decision. Jean-Daniel Lachkar said he wish «that this new structure is based on close collaboration between all member countries of the European Union who want to be part of it and of course with the International Union and within the International Union.» He concluded by stating that «France will always make of the joint action within the International Union a priority of its political action. As it did in the past, it will take all its responsibility in the international construction of the judicial officer of the 21st century that is the topic of the work of the next congress in Cape Town. «

In his speech, Leo Netten, president of the UIHJ, expressed his pleasure to meet a growing number of delegations at the permanent council. He thanked the National Chamber of the judicial officers of France and its president, Jean-Daniel Lachkar, for their hospitality, «witnessing the full support of France to the actions of the Union.» The UIHJ President thanked the personalities who graced the Permanent Council with their presence:

- Bernard Reynis, representing the International Union of Notaries
- Ahmed Saeed bin Hazim, Director General of Dubai Courts
- Vojkan Simic, Vice-Minister of Justice of Serbia
- Mohammed Manii, Deputy Minister of Justice of Egypt

Leo Netten welcomed its two predecessors in the amphitheatre, Francis Aribaut and Jacques Isnard. He also welcomed the presence of representatives of five countries invited to participate in our work: Croatia, Dubai, Israel, Kosovo and Montenegro. He also welcomed the new presidents in office for the first time in attendance at the Permanent Council: Jane Ahmed Sid Hamed (Algeria), Ivo Goeyens (Belgium), and Habib Dridi (Tunisia).

During 2011, several important anniversaries were celebrated:

- The decade of the Chambers of the judicial officers of the Czech Republic and Romania,
- Twenty years of the reform of civil enforcement proceedings in France,
- Ten years of reforms on the profession of judicial officer in the Netherlands,
- Five years - already – of the judicial officers of Bulgaria and Republic of Macedonia.

Remaining United in Diversity

The president of the UIHJ reported that, at the opening last week in Vienna of the European Law Institute (ELI), of which the UIHJ is a founding member, Viviane Reding, Vice-President of the European Commission, discussed what makes Europe: "a great diversity and unity in diversity". "This motto could be ours," said Leo Netten. «For if our strength is our diversity, we know remain united in diversity. The crisis the world is going through is a growing concern. Yet I remain convinced that our profession, while harmonizing, will strengthen and face the crisis by helping to improve the situation. This is because we are useful to justice, we are useful to our fellow citizens, we allow securing economic exchanges, and finally because we are the essential elements of the Rule of Law, as precisely recognized by the European Court of Human Rights. A strong and united profession is a profession that puts training to the forefront the said President Netten. In Africa, the Training Unit of African judicial officers (Ufohja), has existed for over ten years. 29 seminars were held throughout the OHADA zone countries. The Ufohja is now a true institution.
The initial and continuing training of judicial officers was at the heart of the concerns of the UIHJ during the past year, continued the President. Contacts made in 2009 as regards training with the European Commission were maintained and fruitfully developed. He recalled that the UIHJ is actively involved in the legal education program of the European Commission.
Leo Netten went to the European Commission ten days ago. He met several representatives of the Justice Department, including Amélie Leclercq, who made a presentation two years ago during the permanent council, and Jacek Gartska. Collaborative projects for training were discussed. A schedule will be proposed soon. He said that e-Learning was at the heart of the concerns of the UIHJ. A law professor from the Open University of the Netherlands would lead a workshop on this topic during the Permanent Council. "E-Learning, he said, as you will see, is surely a very appropriate means of training for those of us scattered all over the world." In the same vein, he announced the imminent creation of a Vade-Mecum (Handbook) on the service of documents initially in the European Union, and then in Africa and the rest of the world.

Increasingly Dense Relations

Referring to relations between the UIHJ and the European and international institutions, President Netten described them as "increasingly dense". The UIHJJ released in May 2010 a Position Paper on the European attachment of bank accounts. "After attending the public hearing on this issue, we integrated the working group that was created. We are at the heart of this main topic," he added.
"We are also in the heart of e-Justice" he said. In September 2010, the UIHJ attended a meeting organized by the Computer and Legal Group of the Council of the European Union. This meeting was intended to lay the groundwork for collaboration between the Council and the UIHJ. On this occasion, Fernando Rui Paulino Pereira, president of the Working Party on Legal Data Processing of the Council of the European Union, asked the UIHJ to provide a directory of judicial officers of the twenty-seven member countries of the European Union for its e-Justice portal website. "The creation of a worldwide directory of judicial officers is a mission that was decided by the UIHJ many years ago, for obvious reasons," said the President of the UIHJ. Quite appropriately, it turns out that

Roger Dujardin, vice-président de l'UIHJ – Roger Dujardin, Vice-President of the UIHJ

Vojkan Simic, ministre de la justice assistant, République de Serbie
Vojkan Simic, Assistant Minister of Justice, Republic of Serbia

the National Chamber of the judicial officers of France began its EJE (European Judicial Enforcement) project in 2010 financed by European funds up to 80%. Among the subject of this project is the implementation of a directory of enforcement professionals in Europe for the nine member countries of the project, all members of the UIHJ: Belgium, France, Germany, Hungary, Italy, Luxembourg, the Netherlands, Poland, and Scotland. The board of the UIHJ then naturally entrusted to EJE the care to expand this directory for other countries of the European Union, which was immediately accepted by the French Chamber, EJE pilot project. Accompanied by the EJE project coordinator, President Netten said he went last month in Brussels to report on the project's progress.
The president of the UIHJ reported that the Scientific Council of the UIHJ is currently working on the Global Code of Enforcement. The work will be presented in Cape Town. One member of the Scientific Council, Professor Aida Kemelmajer Carlucci, professor at law at the University of Mendoza (Argentina), was awarded in his presence the title and the insignia of Doctor Honoris Causa of the University of Paris-Est (France) last week.
The president of the UIHJ then focused on the great project that would be presented and discussed during the Permanent Council. This project, called STOBRA, will further develop and promote the ideas of the UIHJ. This project was inspired by the CADAT project created several years ago by the UIHJ to gather all regions of Africa to harmonize the training of judicial officers and the profession at the continental level. Stobra is based on the same need at European level.

A New Era for the UIHJ

"Since the CEPEJ Guidelines nearly two years ago, our profession has entered a new era," said Leo Netten. "It is now up to us to use to our advantage this great tool that we have shaped patiently for nearly twenty years. I would like to once again pay tribute to the work of Jacques Isnard during his five successive terms at the head of the Union, without which we would not face the future with confidence despite the crisis. We should use this powerful tool of the CEPEJ."
This is precisely the purpose of the Stobra project, announced the president. Taking as examples items 33 and 34 of the CEPEJ Guidelines, he said the 47-member Council of Europe agreed to acknowledge that enforcement agents should carry out all enforcement procedures. Similarly, the 47 members of

the Council of Europe recognize that judicial officers can carry out all activities included in the multidisciplinary program presented in 2006 at the international congress of the UIHJ in Washington. "I ask you: what are the counties today in which items 33 and 34 are a reality? Probably not one!".
Recognizing that the road ahead was still long, Leo Netten announced that the UIHJ would act through an existing structure and that there was a need to strengthen it through the Meetings of European Presidents of the UIHJ. Meetings of European Presidents are indeed held regularly within the UIHJ. On this basis, the president of the UIHJ proposed to create the Council of European Presidents, an internal structure of the UIHJ. This structure will aim to work within the UIHJ on all questions relating to Europe.
Moreover, said Leo Netten, similarly, in Africa, there are meetings of the presidents organized at the time of Ufohja seminars. It is possible to combine international meetings in the framework of training for example and enjoy the presence of as many people as possible. But it is possible to go further, through independent projects, said President Netten.
Concerning the Council of European Presidents of the UIHJ, Leo Netten mentioned that the UIHJ already has the support from Viviane Reding, Vice-President of the European Commission, who indicated that she would attend the Installation of this council or would open a study day organized by the UIHJ. "Our goal is to ensure that as time goes by, we reach the harmonization of the profession, the harmonization that is proposed by the CEPEJ Guidelines. This harmonization will not only be European but also concern the world and Africa in particular."

A New Focus of Interest for the UIHJ

Regarding Africa, the president of the UIHJ thanked Vice-President Honoré Aggrey "who is fully invested in our cause." "Despite the great difficulties facing his country, Ivory Coast, he took many initiatives".
Leo Netten then stressed the need to fill the Grand questionnaire of the UIHJ which was sent to each head of delegation. He invited those who had not yet done so, to fill it as soon as possible.
The Caribbean area is a new focus of interest for the UIHJ as part of its development policy. The Ohadac project was initiated on the model of Ohada in Africa. Thirty-six states and entities in the area are concerned. Leo Netten announced that the UIHJ aims to be known in the area and unite an even larger number of countries. Sue Collins (USA), Board Member, is responsible for making contacts on behalf of the UIHJ.
With regard to Asia, President Netten announced that Kazakhstan had created the liberal judicial officer. This was possible «thanks to the actions that were initiated and completed by our friend Irak Yelekeev, now in the Parliament of Kazakhstan and who was, remember, referred to as the UIHJ Man of the Year in 2008. This is a historic event of the first order. I am convinced that Kazakhstan will be emulated in the region and has just initiated a movement that will spread to other countries.

Regarding a totally different region of the world, President Netten informed the participants that the judicial officers of Mauritius in turn had acquired the liberal status, a "special event because the legal system in force in that country is a mixture of Civil Law and Common Law, making of Mauritius a legal laboratory." The prospective actions of the UIHJ also extend to the Middle East. The president said he travelled to Dubai in April 2011 with his first vice president, Bernard Menut, and Mohamed Chérif, Board Member, in the United Arab Emirates "where we were very impressed with the level of the authorities in charge of the enforcement of court decisions. This is a new area of choice for the Union. I would like to thank Mohamed Chérif for establishing initial contacts."

New European Projects

He then recalled that with the support of the UIHJ and the National School of Procedure of Paris (ENP), the consortium including the Centre for International Legal Cooperation (CILC) in cooperation with the Chamber of Judicial Officers of Sweden won in January 2011 a European project for strengthening the Rule of Law in Georgia through the improvement of the enforcement system. This project is called BESTT, standing for Better Enforcement System Through Twinning. The partners of this partnership are the National Bureau of Enforcement of the Ministry of Justice of Georgia, the CILC and the Swedish Bureau of Enforcement. Several UIHJ experts will participate in this new project.
Another new project has just begun, President Netten said. This is the EJS project evoked by President Lachkar. The project's ultimate goal is the establishment of an electronic platform for transmission of documents between judicial officers under Regulation 1393/2007 on the service of judicial and extrajudicial documents in the Member States. The project is led by the National Chamber of the judicial officers of France. The UIH is a project partner. Leo Netten invited all the UIHJ countries member of the European Union to cooperate in this project "that will help perpetuate the service of documents by judicial officer." Service of documents by judicial officer is indeed the best – in fact the only - way to secure in particular a document initiating proceedings at global level. Leo Netten recalled that in 2009, at the conference in Sibiu in Romania celebrating the ten years of the Tampere Summit, the UIHJ had presented a draft directive for a harmonized document initiating proceedings. He wished the project EJS the success it deserved. He praised the French president for having launched such a project. "You can count on our full and unreserved support" he said on this occasion.

Global Week of the Legal Professions

Finally, the president of the UIHJ invited everyone to attend the International Congress of Judicial Officers of Cape Town in May 2012. "I can say one thing. It will be a huge international congress of judicial officers. You will discover the judicial officer of the 21st century. You will discover the Global Code of Enforcement. And we will celebrate as it should be the sixtieth Anniversary of

the UIHJ. Regarding the many delights of South Africa, safaris, natural parks, its landscapes, its wilderness, its wine route, and nearby the falls of the Zambezi, you will establish lasting memories, not to mention the legendary hospitality of our friends in South Africa. Like me and all those who have been there, you will dream to taste it again and again." He concluded: "Until Cape Town, ladies and gentlemen, take advantage of Paris, the City of Lights. I wish you a very nice permanent council."

Leo Netten recalled that, as part of the general policy of the UIHJ, it was decided to develop and strengthen cooperation with all international organizations representing stakeholders in the legal world. For the Council of Europe, the proper functioning of the public service of justice is subject to a constructive dialogue, not only between different judicial bodies but also among key stakeholders, ministries of justice, courts, legal profession and judicial and court officers. Four years ago, the UIHJ created the World Day of the judicial officer. Given the success of this event, the UIHJ wished to initiate a broader international event. So it invested in the creation of the Global Week of the Legal professions, an idea put forward, said President Netten, by our colleague André Mathieu from Quebec, a former board member of the UIHJ. The UIHJ hopes to involve all the organizations representing these professions internationally. The ambition is that this week be scheduled on the calendar of the United Nations. Contacts were made with the European Union of Rechtspfleger and the International Union of Notaries which fully support the project, as recalled Bernard Reynis, representing the International Union of Notaries invited by the UIHJ.

Serbia, New Member of the UIHJ

Then came the ceremony of accession of Serbia, a new member of the UIHJ. Serbia was presented by Jos Uitdehaag (the Netherlands), first quester of the Committee of the UIHJ. Our colleague recalled the already long-time relations with Serbia, through diverse European projects. Vojkan Simic, Vice-Minister of Justice of Serbia then formally presented the candidacy of Serbia at the UIHJ. He acknowledged that joining the UIHJ represented an opportunity and an important challenge for Serbia. He expressed his wish to be part of the large family of judicial officers in order to intensify exchanges and experiences. The accession of Serbia was accepted unanimously, through a cooperation agreement. Then Mathieu Chardon, 1st secretary of the UIHJ presented the activities report of the UIHJ for the past year. The detailed report showed that the UIHJ participated in or organized 90 events worldwide, a record, witnessing the largest ever investment in our organization internationally. President Netten said that this figure looks amazing, especially with the budget of the UIHJ. This was possible, he said, because of the personal investment of all judicial officers involved.

Jos Uitdehaag (Pays-Bas), 1er questeur du Comité de l'UIHJ
Jos Uitdehaag (The Netherlands), 1st quester of the Committee of the UIHJ

On relations with institutions, Mathieu Chardon reported the annual meeting held at the headquarters of the Hague Conference on Private International Law in The Hague (The Netherlands). He also said that the UIHJ participated in regional conferences organized by the Hague Conference on the Apostille Convention. He said that the system established by this great organization to bring Apostille in the digital age, through the study and presentation of best practices with pilot countries could be applied within the UIHJ. Practical issues could be selected and studied to reveal the best system to erect as a global model.

Then Roger Dujardin, vice president of the UIHJ, gave an account of the recent meetings of the European Commission for the Efficiency of Justice of the Council of Europe (CEPEJ). He mentioned in particular the new project of the CEPEJ entitled "Meetings of the CEPEJ," presented in June 2011. This project consists of a cycle of sessions, training and exchanges around the CEPEJ tools designed for legal professionals. The UIHJ has offered its expertise in organizing this event. Roger Dujardin has again highlighted the Recommendation Rec (2003) 17 of 9 September 2003 and the CEPEJ Guidelines of 17 December 2009 of which the Union is "a tireless promoter and ambassador." He regretted that many colleagues are not yet aware of the impact of these guidelines. However, Juris-Union # 5 was entirely focusing on this theme. The Vice President of the UIHJ announced that John Stacey, President of the CEPEJ, had been invited to participate in Cape Town.

Very Strong Relations with the European Institutions

President Netten said that relations with the European Commission are strong. Françoise Andrieux, general secretary of the UIHJ, added that telephone contacts are made throughout the year. On 14 November 2011 a meeting was held at the European Commission with Amélie Leclerc, project manager for the European Judicial Training, Emanuelle Cretin-Magand and Lotte Knudsen, Director of the Justice Criminal Division. Jacek Gartksa from the Civil Justice Division was also seen. Françoise Andrieux reported that the European Commission wishes to establish a work program and meet with the representatives of the UIHJ as regularly as possible. The objectives are specified in the Stockholm program. At Commission level, justice has become prominent. The Freedom, Security and Justice Directorate has become the Justice Directorate. There is a specific program for justice. The idea is to involve stakeholders, including through training. The UIHJ developed its training programs. Representatives of the European Commission have expressed strong interest in the training days set up by the UIHJ and the Position Paper of the UIHJ on training, «read and appreciated by Viviane Reding,» said the secretary general of the UIHJ.

A new direction for training was proposed, including trying to make it inter-professional. The topics may also relate to other legal professions. «Since we are the only ones organizing this kind of training days, perhaps other professions could benefit from our expertise» estimated Françoise Andrieux. This project has been warmly welcomed by the European Commission, she said, including Jacek Gartska who said that the Commission was setting up training modules

Bernard Reynis, membre du Conseil général de l'Union internationale du Notariat
Bernard Reynis, Member of the General council of the International Union of Notariat

Sue Collins, membre du bureau de l'UIHJ
Sue Collins, member of the board of the UIHJ

on European instruments and their application. The desire of the Commission is to measure the implementation of European instruments. "This is what we do regularly in the UIHJ. We have offered our expertise in the construction of these modules," concluded the secretary general of the UIHJ.
President Netten added that contacts with the European Commission are very numerous, that the Commission needs judicial officers. It does not want to undertake anything without consulting the UIHJ.

To Adopt the Uniform Status of the African judicial officer

Dionysios Kriaris, board member of the UIHJ, discussed the creation of the European Law Institute (ELI) of which the UIHJ is a founding member. The bases were developed in Athens, on the basis of the American Law Institute. The inauguration of ELI was held a few days ago in Vienna (Austria). The UIHJ was represented there by Mathieu Chardon.
Leo Netten reported that the UIHJ recently became a member of the National Federation of Trusted Third Parties (FNTC). This organization is interesting for the UIHJ because it deals with the role of trusted third parties in new technologies and dematerialization. The profession of judicial officer should be at the heart of security, dematerialisation and electronic signature. For the board, the UIHJ should be the Trusted Third Party at global level.
Honoré Aggrey gave an account of the activities of the UIHJ with UEMOA and Ohada. The Vice President of the UIHJ said the progress was quite satisfactory. On Ohada, the uniform act on the recovery of debts and enforcement procedures should be reformed. This is an opportunity for judicial officers, as key players, to assert their full participation. The UIHJ expects the uniform act it drafted to be an essential element for the progress of the legal profession in the Ohada. Arrangements were made to work from the base to get our message across. Some objectives of simplification, speed and effectiveness have not been successful. The voice of judicial officers should be heard today.
Concerning the Economic and Monetary Union of West Africa (UEMOA), Honoré Aggrey reminded that this is a sub-regional organization that works for economic and monetary integration of the countries of West Africa. It comprises eight countries that share the same currency, the CFA. The UEMOA has initiated an extensive program to attain freedom of establishment and services in the states. The UIHJ took part in a major workshop in December 2010. The freedom of exercise, service and installation was debated there. Eventually, the judicial officers from one country may practice in another country and settle there. The UIHJ believes there is an opportunity, in the medium term, to adopt the uniform status of African judicial officer, initially in the UEMOA area, then in the Ohada area. The representatives of UEMOA are convinced that a harmonized status is an essential prerequisite to the program it initiated. A tentative agreement was reached with the Directorate of Judicial Services of the UEMOA. The UIHJ highlighted the training aspect. This Department has agreed to defray the training component of judicial officers as part of its program. "Without training, the judicial officers cannot fulfil their role in the UEMOA area. It is a source of great satisfaction for us" concluded the vice president of the UIHJ.
On SADC (Southern African Development Community), Johan Fourie, board member of the UIHJ, said the organization covers all countries in the region of southern Africa. In many countries in this area, the laws have not changed. They are 'frozen'. Judicial systems of these countries come from the British colonisations, combined with local and customary law. Visits were made in several countries to make contacts. South Africa has established an ambitious training program for sheriffs. Other countries in the region could learn from this program. The training material demonstrates its usefulness. It was decided to try to directly influence the authorities of SADC to set up a meeting with the ministers of justice. "We hope our efforts will soon be successful. Much depends on the politicians. We should not be discouraged", said Johan Fourie.
Sue Collins, member of the board of the UIHJ, then mentioned the Caribbean region. Our colleague met in St. Lucia representatives of fifteen of the Caribbean islands. She said that the UIHJ will proceed with the Ohadac project beginning with the study and research of the system of enforcement in each of the Caribbean states with the goal of training, education, harmonization and cooperation between the states. The UIHJ is offering its resources to this area whenever and wherever needed. Islands that are well trained and organized are asked to help with seminars and training for islands and states which have little or no training. The UIHJ will also approach other organizations in the Caribbean area to develop a relationship between legal professions for the benefit of all.

The Integration of Judicial Officers in the EJN

Karl Heinz Brunner (Germany) said he was very happy to report that the German judicial officers have joined the European Judicial Network (EJN). Leo Netten said that the UIHJ has strong contacts with the EJN for a long time now. Mathieu Chardon recalled that the European Commission invited the UIHJ to attend a workshop on the service of documents in the European Union for the inaugural meeting of the EJN on 4 December 2002 in Brussels. From its inception, the EJN wanted to work with the legal professions. For several years, the UIHJ took part in all discussions which ultimately led to the integration of these professions in the EJN.
The next item on the agenda of the permanent council concerned the work of the Institute Jacques Isnard of the UIHJ. Françoise Andrieux first gave a report of the 4th European Day training of judicial officers organized by the International Training Centre of judicial officers, a branch of the Institute Jacques Isnard. This meeting was held in Budapest (Hungary) on 7 April 2011. During the event, the European Union was chaired by Hungary. The opening session was chaired by Nora Klebercz, the Hungarian Ministry of Justice, responsible for e-Justice and Permanent Representative of Hungary at the European Union. Two workshops were organised. The first, on e-Justice was led by Alain Bobant

and Stéphane Gensollen (France). The second workshop involved cross-border recovery of maintenance. It was chaired by Bernard Menut, first vice-president of the UIHJ. Topics relevant to case law and European legislation were presented by Guillaume Payan, UIHJ consultant, lecturer at the University of Maine (France). Seventeen European countries were present. Françoise Andrieux thanked the Hungarian Chamber for hosting and having made its facilities available. Our colleague then introduced the round table concerning the state of training of judicial officers of the European Union.

The Global Code of Enforcement, an Extraordinary Project

Roger Dujardin said the Scientific Council of the UIHJ met in Athens in October 2011 at the international conference organized by the UIHJ and the National Chamber of Judicial officers of Greece on «The role of the judicial officer in the administration of evidence.» He said that the Scientific Council of the UIHJ develops «a huge project, a unique project, an extraordinary project! «, namely the drafting of a Global Code of enforcement. Work is placed under the direction of Professor Natalie Fricero and coordinated by Françoise Andrieux. Our colleague presented the work in progress. During the meeting of the Scientific Council of the UIHJ in Athens was discussed the preparation of the writing of this Global Code. «We do not address such a project without first many preparations to be able to then work in the most effective way», she assured. Initially a questionnaire was developed. It was sent to the twelve members of the Scientific Council. It was intended to prepare a methodology for drafting the code. It was thus decided to preface every article with four preliminary parts. These preliminary parts contain national laws, international or regional provisions, jurisprudence and doctrine. The Code is divided into four parts: enforcement titles, enforcement measures, interim measures, and enforcement agents. The principle is to write articles under the form of principles. The preliminary part will be totally open and scalable. The work will be presented in Cape Town.

E-Learning, a Solution for the Training of Judicial Officer at Global Level

The workshop on e-Learning was chaired by Françoise Andrieux. It included the participation of Hans Mrejen, manager of the Judicial Officer Training Programme at Hogeschool Utrecht University of Applied Sciences in the Netherlands, Huub Spoormans, professor at law at the Open University of the Netherlands, and Jean-Michel Rouzaud, president of the ENP.

Françoise Andrieux insisted on the outline of the Stockholm program. The promotion of fundamental rights of citizens is one of the main priorities of this program. The area of freedom, security and justice should be an area of protection of these rights. For the European Council, guidelines cover both the development of European instruments and the application of these instruments. Mutual trust between Member States is the result of several factors. These factors are listed in the Stockholm program. They include the development of European networks to promote cooperation and exchange of good practices between professionals of the member states, the existence of a high-level judicial training of these professionals, or the development of evaluation mechanisms of the implementation of the instruments adopted by the European Community. To reach these objectives, key elements are knowledge, use and control of these instruments by the professionals responsible for their implementation. Judicial officers are concerned at the highest level.

Thus the rise of a European e-Justice and a genuine European legal culture. The judicial officers will have to use European instruments increasingly. Extensive training is required. To promote training and European legal culture, various suggestions are made. The Commission seeks to consider action plans. The European Council considers that the distance learning programs – e-Learning – as well as common training materials should be developed to train professionals to the European procedures. It is precisely in this framework that the e-Learning workshop was organized during the Permanent Council.

Professor Spoormans developed the concept of e-Learning, a mode of distance learning using modern technology through an Internet connection. An e-Learning session consists of a course presented by a teacher to a class consisting of students who are each behind their computer. Students are taught by the teacher they can see and hear. The sessions are fully interactive. Members of the class are permanently interconnected. Teacher and students can ask questions and answer them at any time.

The program content is exactly the same as that provided by traditional methods. Students study at home. The courses are sent by post or email. This training method is particularly suited to individuals who are already in the workforce and want to pursue vocational training or update their knowledge. The hardware required is limited: a computer, a broadband Internet connection, a webcam and a headset.

Professor Spoormans said that after a few sessions, students find their marks quickly and prefer this type of training rather than traditional training that requires travel and is therefore time consuming. He then conducted a demonstration of a session of e-Learning. This demonstration truly impressed the participants who asked many questions.

Hans Mrejen then explained how this training method could be applied in each country and to the profession of judicial officer. He took the example of an attachment of a vehicle. If each trainer knows how the procedure takes place in his country, he does not know the procedure in other countries. A Web-Lecture can then be established by preparing questions about how the procedure can be carried out: will the vehicle be removed, will it stay on the street, is the debtor present during the operation, etc. During training, the representative of each country will be able to explain how enforcement is carried out in his country. This will make it possible to quickly learn how enforcement is carried out in many countries, without having to convene.

Jean-Michel Rouzaud, meanwhile, recalled the purpose of training, whether or not dematerialized. We need to convince colleagues, students and employees to train, he said. We should not forget the human dimension that is an integral part of the profession of judicial officer. For France, the president of ENP indicated that, for now, traditional training was maintained even if the dematerialized training was a training mode requiring attention.
Françoise Andrieux said that the examples given relate to countries where training schools exist. For other countries that cannot establish such schools, e-Learning is certainly a way for everyone to have access to training, provided of course that sufficient technology is available.

The Judicial Officer, Guardian of the Trust

Alain Bobant presented the National Federation of Trusted Third Parties (FNTC) which he chairs. The FNTC was created ten years ago by companies working in new technologies and then focusing on electronic archive and electronic signatures. Judicial officers were present. The notion of trusted third party is very important for the profession. «It is necessary that, in a dehumanized world, with no barriers, no landmarks, there is a sort of watchman, a lighthouse, someone who would be neutral, have institutional legitimacy and sustainability also in relation to companies that could overnight be made bankrupt. The judicial officer should be the goalkeeper,» he explained. Initially a purely national association, the FNTC opened abroad for a year and a dozen international partners have joined the FNTC. The UIHJ joined the FNTC last month. «It seemed important to have the UIHJ to spread the word of technologies to colleagues around the world, but also to allow you to enjoy all that we can put at your disposal,» said the chairman of the FNTC. «What has been achieved at French level should now be global. We need trust and the judicial officers are the ones to be in control,» he concluded.

To Invest in International Actions

Honoré Aggrey then announced that Rosine Bogoré, president of the National Chamber of Judicial officers of Burkina Faso, was made a Knight of the Order of Merit of her country. President Netten extended his congratulations to the happy recipient.
Olof Dahnell, Permanent Delegate of the UIHJ for the Scandinavian countries, gave an update on activities in Norway, Denmark, Finland and Sweden. In Norway, a Nordic seminar was held in Bergen in early September 2011 on the theme: «Debt: a social issue.» This seminar was a great success. Seventy judicial officers from the Scandinavian countries were present. The UIHJ was represented by Mathieu Chardon. Norway is working on a reform of tariff. In Denmark, the Enforcement Act was amended a year ago. It is now possible for the creditor to take part by telephone during court hearings. Now, in about 50% of cases, the creditor shall be heard by telephone. In Finland, a reform concerns enforcement to collect debts relating to financial criminals. The number of offices of judicial officer will be reduced from 180 to 60. In Sweden, the new organization of judicial officers is now almost operational. Sweden is working with the Georgian colleagues where two projects are underway. The first dates back to 2010. It covers three areas: Capacity for development of the enforcement services, skills in management of staff, and professional skills and culture of enforcement staff. The second project is a twinning project with the Netherlands. It began in October 2011.
David Walker, Permanent Delegate of the UIHJ for the United Kingdom and Ireland, has in turn submitted his report. For England and Wales, he confirmed the will of the Association of High Court Enforcement Officers to invest in international actions. On the expected legislative changes, nothing has been finalized, he regretted. In Ireland and Northern Ireland, there is still no contact with our colleagues. In Scotland, the important novelty is the requirement for Sheriffs to be members of the Association of Messengers-at-Arms and Sheriff Officers. A consultation has been made as to who could hold shares in companies of judicial officers in Scotland. Finally, a tariff reform is being considered.
Johan Fourie said that in South Africa, a civil justice reform is underway. This will affect the profession of Sheriff, in particular with regard to the auction of property. Sheriffs are trying to persuade the authorities to continue to be the main auctioneers. He also said that about 300 sheriffs are awaiting their appointment.
For the United States, Sue Collins, member of the board of the UIHJ, said the new president of the National Association of Professional Process Servers (NAPPS) was appointed. The New board has hired a public relations' company to try to make the Process Servers in the US look better. NAPPS conducted a study on the laws of the fifty states of the United States to know under what conditions the Process Servers can work. There is no electronic service but many electronic documents are naturally transmitted via the Internet, including to the courts. NAPPS follows this issue which is very complex because the laws are different in all fifty states. A Hungarian delegation of forty people came to California to visit an office of Process Servers in Los Angeles and to attend a seminar on the service of documents in San Francisco.
With regard to Sheriffs, the National Sheriffs Association (NSA), held its convention in St. Louis in June 2011. 5000 people attended the meeting. 500 vendors were present. The conferences concentrated on criminal issues, transportation of prisoners and jails. Very little has to do with any king of civil process, service or seizure of property. "We are trying to change that" said Sue Collins. "They have allowed the UIHJ to sit on one of their committees which deals with these issues. We are trying to bring those issues more to the forefront. Some sheriffs no longer serve legal documents which are now handled by Process Servers. It could be interesting to have other sheriffs hear about this experience". President Netten congratulated Sue Collins for her fundamental work that is beginning to give results.

Oxana Novicov, représentante de la délégation moldave
Oxana Novicov, representative of the Modlovan delegation

Hans Mrejen, directeur du programme de formation des huissiers de justice à l'université d'Utrecht (Pays-Bas)
Hans Mrejen, Director of the judicial officer training programme at Hogeschool Utrecht University of Applied Sciences in the Netherlands

Alain Bobant, président de la Fédération nationale des tiers de confiance
Alain Bobant, President of the National Federation of Trusted Third Parties

Habib Dridi, président de l'Ordre national des huissiers de justice de Tunisie
Habib Dridi, President of the National order of the judicial officers of Tunisia

To Participate in the Political Life of Countries

Mohamed Chérif, member of the board of the UIHJ, then said that, it is envisaged in Algeria to entrust the collection of fines to the judicial officers. It is also envisaged to create an assistant sworn judicial officer. The training provided by regional centres is also a necessity. Habib Dridi, president of the National Order of Judicial officers of Tunisia, outlined the events that led to a political revolution in his country. The new Council of Judicial officers was elected on 18 June 2010. He said that the judicial officers Tunisian went on strike just before the revolution to obtain a new tariff. On the occasion of the voting process, the judicial officers have incorporated the High Committee for Independent Elections (ISI) introduced by presidential decree. The judicial officers were tasked to ensure the transition for the election of the Constituent in Tunisia. The elections were a great success. Judicial officers have shown they can participate in the political life of their countries because of their integrity and their independence. Habib Dridi suggested that judicial officers create an International observatory which could be approached by all countries where elections are held. President Netten said he was delighted to see that relations with Tunisia were back to normal again.
Hester Fourie, sheriff (South Africa), has discussed the situation of some 2500 Deputy Sheriffs in South Africa. She said that the Deputy Sheriffs play a very important role in the enforcement of court decisions. They have been trying for years to be integrated into a professional association of Sheriffs. The efforts have paid off. Today, the Deputy Sheriffs are members of the South African National Association of Progressive Sheriffs (SANAPS).
On behalf of Roman Talmaci, president of the National Union of Judicial officers of Moldova, who couldn't attend the permanent council, the representative of the Moldovan delegation, Oxana Novicov, said that nine training sessions were organized for the judicial officers. Free access was granted to judicial officers as regards databases of real estate, files on the population and transportation. A code of ethics of judicial officers has been developed. The Chamber was involved in a dozen radio and television programs. A twinning agreement was signed with a regional chamber of judicial officer of Romania. The World Day of the judicial officer was organized for the first time in Moldova on the issue of recovery of child support. An open day was also made to public attention. Figures provided by our colleague show that turnaround times have reduced considerably in Moldova, from eighteen months to six/nine months, a reduction of over 50%. In its latest Doing Business report the World Bank figured that Moldova has increased eighteen places, including through the introduction of judicial officers. «The reform of the profession of judicial officer was one of twelve best reforms carried out in Moldova. The only people who are annoyed by this reform are the debtors. But this is what we wanted!» said our colleague. Some challenges remain, particularly regarding the status of the judicial officer. Support of the UIHJ was asked. The first vice president Menut immediately confirmed the willingness of the UIHJ to help Moldova, as is the case whenever a country starts a private activity.

Great Strides for the Profession

Alain Ngongang, president of the National Chamber of Judicial officers of Cameroon, spoke to renew his country's commitment to the actions of the UIHJ. In Cameroon, the profession is reflected in all major debates. In terms of training, with the help of the European Union, half of the four hundred judicial officers of Cameroon have benefited from training seminars, though disparate. Some colleagues provide Masters I and II training courses at the University of Yaounde, which is to be acknowledged. «The World Day of judicial officers is one of the highlights of the profession in our country but also an intense moment of the judicial life which also brings justice closer to the litigant,» said President Ngongang. For this reason the day is always under the patronage of Deputy Prime Minister, Minister of Justice of Cameroon. This year, the organization of the World Day was decentralized in the ten regions of the country. All high regional authorities were invited to participate in this international event. The President of the National Chamber of Judicial officers of Cameroon thanked the UIHJ for this initiative. He ended his speech by sadly reporting on the deaths of three colleagues.
Louis-Raymond Maranda, member of the board of the UIHJ, presented his report as Chairman of the Chamber of Judicial officers of Quebec. A draft law is under way regarding the Code of Civil Procedure. Great advances have been made by the profession. But the draft law provides for service of process to be carried out by means other than by service by judicial officer. At the age of electronic service, the Chamber of Quebec has decided to propose that the judicial officer is the only trusted third party authorized to notify and serve electronically. At an extraordinary general meeting in October 2011, it was decided to fund the programming platform of electronic notification and service managed

and operated by the profession. The draft law includes major advances in the profession. «The statement of facts by judicial officer is now crystallized in the Code of Civil Procedure,» said Louis-Raymond Maranda. With the permission of the judge or the registrar, the judicial officer may question the debtor on his assets, or conduct a body search. The judicial officer may request any information from state agencies when the debtor is responsible for executing a court order. Among other developments, judicial sales should be attributed solely to judicial officers. Amicable or judicial debt collection or mediation by a judicial officer are also available. The level of training should also rise to be identical to that of other legal professions. He also mentioned the writing of a book on the profession of judicial officer in Quebec. Internationally, the excellent relations between Quebec and the UIHJ over the last forty years should be emphasized, «thanks to our colleague André Mathieu,» concluded the President Maranda.

The Decisive Action of the UIHJ

Ahmed Saïd Bin Hazim, Director General of the Dubai Courts (United Arab Emirates) presented the Dubai courts through a particularly effective film report. He thanked the UIHJ for its invitation. The strategy of the Dubai Courts is to help Dubai becoming a financial and commercial leader in the region. Best practices globally are very interesting for the Dubai Courts. This is one reason why he is interested in the UIHJ. He recalled that a UIHJ mission visited Dubai recently.
Bernard Menut, who was present with President Netten during this mission, told how impressed he was by the organization, the efficiency and the professionalism of the Dubai Courts. He particularly appreciated the «consumer» approach which prevails when one visits a court.
Dionysios Kriaris, in his capacity as Chairman of the National Chamber of Judicial officers of Greece explained the situation in his country. First, despite the attacks of the banking sector, a presidential decree has maintained the status of judicial officers. President Kriaris noted that among the 347 professions where the law provided to liberalize the exercise, only the profession of judicial officer was an exception. He took the opportunity to publicly thank the UIHJ «for its decisive action, not only through the assistance provided in the legislation of all member states of the European Union, but also for its official intervention in all international forums and with the Greek government, and especially for the moral support it provided me personally in the titanic struggle that we conducted.»
The profession has obtained that the electronic service is to be carried out only by a locally competent judicial officer, rewarding five years of effort. The Greek Chamber has also managed to convince the authorities that only the judicial officer is able to ensure service safely documents relating to debts owed to the State. After discussing the economic situation in Europe, our colleague recognized the need to bring back the economy at the service of law and justice instead of the law being at the service economy.

The Liberal Status for the Judicial Officers of Mauritius

Then Anil Seewoonarain, judicial officer (Mauritius), intervened to say that after fifteen years of struggle, the liberal status of judicial officers was adopted in Mauritius by an Act of 7 October, 2011, in effect on 10 October 2011. He said the support of the neighbouring island of the Reunion was very important. He sincerely thanked his colleagues Jean-Pierre Michel and Alain Merle from

Mohamed Chérif, membre du bureau de l'UIHJ – Mohamed Chérif, member of the board of the UIHJ

Habib Dridi, président de l'Ordre national des huissiers de justice de Tunisie
Habib Dridi, President of the National order of the judicial officers of Tunisia

the Reunion for their help. He also thanked Bernard Menut for his support and advice as well as the delegation led by Guy Duvelleroy, former president of the National Chamber of judicial officers of France and the Departmental Chamber of the Reunion Island. Our colleague asked the assistance of the UIHJ for the establishment of permanent education for the Mauritian colleagues.
For Italy, the president of the AUGE, Arcangelo d'Aurora regretted the difficulties that Italian judicial officers face. He asked once again the UIHJ for its support and cooperation to achieve change. He announced that the Italian National School of Procedure was organizing a seminar in Sicily on 16 December 2011 on the role of the judicial officer in family relationships.
President Netten regretted the lack of change in this country and said that Italy could always count on the support of the UIHJ.
Peter Molnar, President of the National Chamber of Judicial officers of Slovakia, reported that the Slovak Chamber held on 31 March 2011 an international symposium on the theme of «The judicial officer and the effectiveness of enforcement of judgments.» This conference was prepared with the support of the Prime Minister. Many personalities were in attendance. The president of the UIHJ and representatives of Czech, Hungarian and Polish chambers were present. The speakers emphasized the role of the judicial officer, the recommendations of the CEPEJ, as well as historical and theoretical aspects relating to enforcement. President Molnar stated that the on-going discussions were halted pending the next election.
Kraisorn Singharajwarapan showed a film about Thailand. He said his country was applying for the Congress of the UIHJ in 2015. He presented the Legal Execution Department of the Ministry of Justice of Thailand (LED), of which he is a director. LED staff includes 2877 agents. The LED is in charge from its inception in 1974 of managing the activities of the judicial officers. This relates to enforcement proceedings, bankruptcies and judicial sales of movable and immovable. Our colleague then gave a detailed account of the activities of the LED.
Françoise Andrieux gave an account of the eighth UIHJ-EuroMed session held in Annaba (Algeria) on 20 and 21 October 2011. Jacques Isnard, former president of the UIHJ, represented there President Netten. President Isnard recalled the reasons behind the creation of UIHJ-EuroMed in Marseille in 2004. Three workshops were held: the status of the judicial officer, the search for information, and debt collection. The discussions were described as very successful. At the end of the session, five wishes have been issued.

Louis-Raymond Maranda (Canada), membre du bureau de l'UIHJ
Louis-Raymond Maranda (Canada), member of the board of the UIHJ

Anil Seewoonarain, représentant les huissiers de justice de l'Ile Maurice
Anil Seewoonarain, representative of the Judicial Officers of Mauritius

Then Juraj Podkonicky (Czech Republic), Secretary of UIHJ-EuroDanube reported on UIHJ-EuroDanube activities, which includes twelve countries. He regretted the absence of Slovenia at UIHJ-EuroDanube seminars. He said that over the years, several chambers celebrated their anniversaries: the fifth anniversary of the Bulgarian, Macedonian and Estonian chambers, the 10th anniversary of the Czech Chamber, and the 15th anniversary of the Slovak Chamber. In the future, UIHJ-EuroDanube could become one of the most important branches of the UIHJ with the arrival of other countries to achieve around twenty countries.

Stobra: Harmonizing Enforcement Procedures and the Status of the Judicial Officer

Bernard Menut and Roger Dujardin then explained why the board of the UIHJ created the Stobra project mentioned by President Netten in his introductory speech.
Roger Dujardin indicated that two projects are proposed to the members of the UIHJ. The Stobra project aims to harmonize enforcement procedures and the status of the judicial officer in Europe and worldwide. He recalled once again that the Recommendation Rec (2003) 17 of 9 September 2003 of the Council of Europe was developed with the UIHJ. In 2009, a working group was established within the CEPEJ to enable a better implementation of this recommendation. The UIHJ was included in this working group and participated in the development of this fundamental document for the profession of judicial officer. It belongs to the judicial officers of each State and the UIHJ to claim whenever possible the actual implementation of this multidisciplinary program. The question is how. Individual actions are desirable and should be implemented. They could, however, face a double problem. The multiplicity and disparity of actions may undermine their effectiveness. The absence of consolidated and concerted measures internationally would make the task long and arduous. It is the task of the UIHJ, which represents organizations of judicial officers of each of its 72 member states to organize and coordinate the actions to be undertaken.
Internationally, the UIHJ is now an unquestioned force of proposal. The CEPEJ Guidelines are a living example. "We should pursue our efforts in this direction and multiply proposals and projects", said the vice-president of the UIHJ.
This is why the board of the UIHJ created the Stobra project: Stockholm-Brussels-Athens, a European North-South axis. This project is the European equivalent of the African CADAT created by the UIHJ. The purpose of Stobra is the harmonization of enforcement procedures and the status of the judicial officer. This harmonization should cover all areas: science, organization, technology, training, communication… How can Stobra operate optimally? A series of regional participatory conferences organized in member countries could mark the stages of the project by registering for example in the context of the existing UIHJ-Euros within our organization. These conferences would result in consultations with member countries and to a common and coordinated reflection. At the end of the series of seminars, Stobra should be able to propose a system that would win the support of all and could therefore legitimately be brought before the European courts. One can extend the examples to all areas of intervention of the judicial officer and all members of the UIHJ. The UIHJ has already proposed a harmonized document initiating proceedings on the occasion of its conference in Sibiu in 2009. This force of proposal can now be developed through the Stobra project whose mission could go up to the proposal and participation in the development of the European instruments of tomorrow. The Stobra project is simple, inexpensive and seems very promising. It allows to combine scientific and communication activities. It showcases countries. It ensures the participation and the involvement of many. Because it is concrete, the project is very exciting. This is probably the best way to promote our ideas and ground in reality the goals contained in the statutes of the UIHJ: the elevation of the profession of judicial officer.

The Creation of the Council of the European Presidents of the UIHJ

The second project is the Council of the European Presidents. The UIHJ attaches great importance to legal developments in Europe as shows the creation of the Euros. To have better coordination and to monitor more closely EU legislation and proposals in this context, the UIHJ intends to establish a Council of the European Presidents. The idea is to organize twice a year, during the spring and the Paris Permanent Councils meetings of the European presidents. The Presidents of the 27 member states of the European Union will form the Council. Other presidents of the member countries of the Council of Europe will be invited to these meetings as observers. In order to structure these meetings, a chairperson will be appointed for each meeting.
Bernard Menut continued. He said that the activities of Euros are quite different. The board of the UIHJ observed that the production had its advantages but deserved to be better coordinated. It seemed appropriate to drag the activity of the Euros to the Council of the European Presidents. The Council should propose actions and thoughts that should lead to results. These results will serve the board to reach out to the relevant institutions, to very directly

present the views of the profession. We should now be more concrete and truly build, propose, respond to actions, procedures, Green and White Papers issued by the European Union or the Council of Europe. The Council of the European Presidents is defined as a structure of the UIHJ created to work on specific topics. The aim will be to work on very specific topics and make proposals that will be submitted to the board of the UIHJ and submitted when necessary to the European authorities. The strategic orientations of the board under the form of position papers are particularly appreciated. We should go further, especially when it comes to text proposals or to respond to proposals from the European Union or the Council of Europe.
He recalled in this regard that paragraph 34 of the Guidelines of the CEPEJ fully incorporates the guiding principles of the UIHJ. He added that there would be a following to the guidelines and that, for example, the structure of a tariff for enforcement officers could be discussed at this occasion.
A very interesting discussion followed where all questions asked by the delegations relating to the structure that was put to their approval were answered. It appears that all delegations of the UIHJ clearly expressed their wish that the structure to be created should not be independent but internal to the Union and chaired by the President of the Union. Accordingly, after the discussion, the delegations did vote unanimously for the creation within the UIHJ of the Council of European Presidents. With this Council, the UIHJ is writing a new page of its history.

The Creation of a Vade-Mecum on the Service of Documents Abroad

Bernard Menut recalled that the changes of the statutes were prepared and would be submitted to vote in Cape Town. Concerning communication, Françoise Andrieux said the Newsletter of the UIHJ now includes interviews. Mathieu Chardon mentioned the progress on the creation of a handbook on the service of documents in the world. It is clear that there is no training globally on how to handle a document that has to be served from one country to another. The purpose of this handbook is to meet that training need. Initially, the handbook will cover the service of documents in the European Union. It will consist of practical and interactive worksheets to be published on the site of the UIHJ.
Jos Uitdehaag presented the book on enforcement in the Western Balkans he co-wrote. He said as soon as the book was published, it was already outdated because of changes in some countries. Our colleague suggested that information is published as an e-Book or an e-Application. President Netten approved this proposal and indicated that it did not exist yet.
Sue Collins then spoke of the Sponsoring Committee of the UIHJ. She said that advertising could appear on the UIHJ website or in UIHJ-Magazine for tucking a little money. It would also be good to have some UIHJ events sponsored by partners. She asked everyone to give ideas to find those partners.
Dominique Aribaut-Abadie, treasurer of the UIHJ, presented the financial report of the UIHJ for 2010, which is satisfactory.

Towards the Standardisation of the Tariff of Judicial Officers

Bernard Menut then presented the work he heads on a tariff structure for the profession of judicial officer. It is necessary to regulate the fees of the judicial officers even if some flexibility is required. The idea is to achieve an international standard promoted by the UIHJ. The study is based on the recommendation Rec (2003) 17 Council of Europe on 9 September 2003 on enforcement and on the CEPEJ Guidelines of 17 December 2009. CEPEJ recommends that the tariff is regulated (paragraphs 47 to 49 of the Guidelines), enforcement costs are transparent (paragraphs 50, 51, 75 and 76 of the Guidelines), and known in advance (paragraphs 52, 53, 54 and 55 of the Guidelines). It also required that the ultimate cost of enforcement is in due proportion to the remedy sought, and to make clear who should bear the costs (paragraphs 60 and 61 of the Guidelines). It is within this context that the work was done.

Dominique Aribaut-Abadie, trésorière de l'UIHJ
Dominique Aribaut-Abadie, Treasurer of the UIHJ

Mathieu Chardon, 1er secrétaire de l'UIHJ
Mathieu Chardon, 1st Secretary of the UIHJ

About the Congress in Cape Town, Johan Fourie gave all necessary information for delegates. All information has been published on the website of the UIHJ.
Mathieu Chardon presented the state of the work in progress for the Cape Town Congress. He presented in particular the Grand Questionnaire of the UIHJ. This questionnaire includes 350 questions on all aspects of the profession and its activities. The information is processed by a program that can automatically present the results under the form of charts and statistics. The information is updated by each country. The questionnaire is therefore always updated.

Then, after Thailand, Chile presented its candidacy for the UIHJ Congress in 2015.

Jos Uitdehaag, UIHJ Man of the Year

At the end of the permanent council, it is our colleague Jos Uitdehaag who was elected Man of the Year of the UIHJ for 2011 in recognition of the actions undertook constantly and tirelessly for fifteen years at the service of the UIHJ and the profession of judicial officer. Although he is mainly active at European level, Jos Uitdehaag is recognized as a truly international expert. Everyone agrees that it is through his work that in many countries of Central and Eastern Europe, the status of liberal judicial officer has been set up, as he contributed directly to the writing of numerous laws. His dedication to the profession is an example to all.
It was on this happy fraternal event that President Netten, after having warmly thanked and congratulated Jos Uitdehaag, said the Permanent Council came to its end and he invited all delegations to meet in Cape Town in May 2012 for the 21st International Congress of judicial officers on the theme of «The Judicial Officer of the 21st Century.» See you all in Cape Town!

Conseil des présidents européens de l'UIHJ à Bruxelles le 15 mars 2012

Le conseil des présidents européens de l'UIHJ qui s'est tenu le 15 mars 2012 à Bruxelles a officiellement lancé le projet Stobra visant à harmoniser la profession d'huissier de justice et les procédures d'exécution en Europe.

L'avenir de la profession sur le plan européen et mondial

Etaient présentes les délégations européennes suivantes : Allemagne, Bulgarie, Belgique, Ecosse, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède et Slovaquie. L'Algérie, la Canada, la Côte d'Ivoire et les USA étaient également représentés.
Leo Netten, président de l'UIHJ, a accueilli les délégations et les a remerciées de leur présence. Après avoir salué ses prédécesseurs, il a indiqué que l'UIHJ était, avec 71 membres, l'une des organisations juridiques internationales les plus importantes et les plus influentes au monde. Il a rappelé qu'en novembre 2011, lors du conseil permanent de l'UIHJ à Paris, les délégations ont exprimé leur volonté de développer une structure à vocation européenne en votant à l'unanimité pour qu'elle soit interne à l'UIHJ. Il a indiqué que l'UIHJ est présente partout mais que la profession était trop petite pour être divisée. Le président Netten a aussi rappelé qu'avec un budget de 450 000 euros, l'UIHJ avait organisé ou participé à 90 manifestations dans le monde en 2011. Puis le président de l'UIHJ a évoqué les actions récentes de l'UIHJ.

ONU

L'UIHJ est membre depuis des années du Conseil économique et social de l'ONU. Elle participe à des réunions chaque année. L'UIHJ vient tout récemment d'intégrer la Cnudci.

Conseil de l'Europe

Le président Netten a rappelé que, depuis plus de quinze ans, le Conseil de l'Europe fait régulièrement appel aux experts de l'UIHJ pour des missions de coopération dans ses pays membres. En général, ces missions sont financées ou cofinancées avec des fonds de la Commission européenne. Il a souligné que l'UIHJ a participé à des centaines de colloques partout en Europe.
L'UIHJ a été associée aux réformes qui ont abouti à la mise en place d'un huissier de justice libéral et indépendant dans de nombreux pays européens (dix des douze pays européens ayant rejoint l'Union européenne depuis 2004).
Le président Netten a également rappelé que l'UIHJ a été pionnière en matière d'appels d'offre de la Commission européenne en remportant fin 2004 un marché TACIS de 1.25 million d'euros en Azerbaïdjan. Ce projet, dirigé par Bernard Menut, 1er vice-président de l'UIHJ, a généré un bénéfice de 100 000 euros à l'UIHJ.
L'UIHJ est membre observateur de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice du Conseil de l'Europe (CEPEJ). Elle participe deux fois par an depuis sa création voici dix ans à ses réunions plénières. Des contacts très forts ont été noués. En 2009, Leo Netten a précisé qu'il avait personnellement participé au groupe de travail de la CEPEJ qui a rédigé les lignes directrices du Conseil de l'Europe du 17 décembre 2009 sur l'exécution. Ce document reflète fidèlement les positions de l'UIHJ sur le statut de l'huissier de justice et sur les procédures civiles d'exécution. Il reprend dans son intégralité le programme de pluridisciplinarité développé par l'UIHJ pendant le congrès de Washington en 2006. Le président Netten a exhorté les chefs de délégation à se prévaloir de ce texte qui représente, selon lui, l'avenir de la profession sur le plan européen et mondial.
La CEPEJ a requis l'aide de l'UIHJ il y environ quinze jours pour répondre à une demande de renseignements de la Commission européenne sur l'exécution des décisions de justice en Europe et sur l'application des règlements européens. Ce questionnaire sera adressé aux chefs de délégations. Il illustre le fait qu'aujourd'hui, ce sont les institutions européennes qui se tournent vers l'UIHJ.

Banque mondiale

Le président Netten a informé les chefs de délégation qu'en décembre 2011, lors de la dernière réunion plénière de la CEPEJ, le premier secrétaire de l'UIHJ, Mathieu Chardon, a présenté aux membres de la CEPEJ le grand questionnaire de l'UIHJ sur la profession. La Banque mondiale était présente. Elle lui a aussitôt fait savoir qu'elle était très intéressée par le travail réalisé. Elle a reconnu qu'elle ne disposait d'aucun renseignement et d'aucune statistique sur l'exécution des décisions de justice et sur la profession d'huissier de justice. L'UIHJ est désormais en contact direct avec la Banque mondiale, au plus haut niveau. La Banque mondiale vient de créer le Forum mondial sur la justice, le doit et le développement. Elle a demandé à l'UIHJ de s'occuper du volet exécution. Le président Netten a indiqué qu'il s'agissait d'une immense victoire que l'on devait au travail collectif, à la politique et à l'unité de l'UIHJ.

Conférence de La Haye de droit international privé

Le président Netten a dit que l'UIHJ et la Conférence de La Haye ont souhaité unir leurs efforts dans des projets communs. Il a informé les participants que l'UIHJ allait participer à un appel à proposition de la Commission européenne avec la Conférence de La Haye sur les obligations alimentaires.

Commission européenne

La Commission européenne fait partie des institutions avec laquelle les relations se sont développées depuis de nombreuses années.
S'agissant du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJE), le président Netten a souligné qu'il était présent à Bruxelles lors de son inauguration en 2002. Il a rappelé que l'UIHJ a œuvré activement pour que les professions juridiques et judiciaires soient intégrées au RJE.
L'UIHJ a été invitée à participer à la réunion du RJE des 9 et 10 février 2012. Pour la première fois, la notification postale des actes a été critiquée par plusieurs membres du RJE. Cette prise de conscience fait écho au rapport en cours d'élaboration présenté par la société Mainstrat. Le président Netten a salué Mathieu Chardon qui était présent pour le compte de l'UIHJ et qui n'a pas manqué d'intervenir pour défendre la position des huissiers de justice européens et souligner les défauts de la notification postale.
En matière de formation, après la création de l'Ufohja pour l'Afrique il y a 10 ans, l'UIHJ a créé avec l'Ecole nationale de procédure de Paris et la Chambre nationale des huissiers de justice de France les journées de formation des huissiers de

justice européens. La 5e édition se déroulera le 16 mars. Leo Netten a précisé que la profession d'huissier de justice est la seule à organiser une manifestation de cette nature, qui est la résultante concrète de la politique de formation de l'UIHJ.
S'agissant de la saisie européenne des avoirs bancaires, deux experts de l'UIHJ ont intégré le groupe de travail de la Commission européenne, dont le vice-président de l'UIHJ, Roger Dujardin.

Conseil de l'Union européenne

En septembre 2010, le président rappelle qu'il s'est rendu à Bruxelles à l'invitation du Conseil de l'Union européenne pour discuter des possibilités de collaboration entre l'UIHJ et les institutions européennes en matière d'e-Justice. Lors de cette réunion, M. Paulino Pereira, président du groupe informatique juridique du Conseil, a demandé à l'UIHJ de mettre en place un annuaire de la profession d'huissier de justice pour le site du portail européen. La Chambre nationale française étant déjà en charge du projet EJE avec neuf pays européens, l'UIHJ l'a chargé de faire le nécessaire pour les autres pays.

European Law Institute

Leo Netten a indiqué que l'UIHJ est membre fondateur de l'European Law Institute. Il s'est rendu le 18 février à Vienne avec la secrétaire général de l'UIHJ, Françoise Andrieux, au siège d'ELI pour une réunion de travail. Il y avait des représentants de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe, de la Banque mondiale, de l'American Law Institute ainsi que de l'American Bar Association. ELI s'est déclarée très intéressée par l'exécution des décisions de justice. Elle a demandé à l'UIHJ de proposer des programmes concernant l'exécution des décisions de justice.

Cinq projets pour l'Europe

Puis, le président de l'UIHJ a souligné que le fait que l'UIHJ est une organisation internationale et non simplement européenne est considéré comme un atout. Il a ensuite évoqué la base de données constituée par le Grand questionnaire de l'UIHJ. Ce questionnaire a suscité un très vif intérêt de la part des institutions et les organisations internationales.
Le président Netten a indiqué ensuite qu'il allait proposer à toutes les délégations de prendre une part très active à tous les travaux de l'UIHJ, au travers du projet Stobra qui va allait être exposé.
En effet, lors du conseil permanent de novembre, les pays ont voté à l'unanimité pour le développement d'une structure européenne interne à l'UIHJ, au travers du Conseil des présidents européens et du projet Stobra.
Le président de l'UIHJ a terminé son intervention en indiquant que l'UIHJ dispose d'un site Internet, d'un magazine, d'une revue scientifique, d'un secrétariat, d'un conseil scientifique composé de professeurs de droit de renommée internationale et d'un Institut de droit international privé et de droit de l'exécution. Des position papers sur tous les sujets qui concernent la profession sont diffusés.
L'UIHJ travaille sans relâche au développement de la profession sur le plan mondial. Elle inspire la confiance. Elle mène une politique de développement et d'actions clairement définie par le congrès international.
Appelant tous les pays à l'unité, le président a invité les délégations à poursuivre tous ensemble la voie de l'UIHJ.
Pour autant, Jean-Daniel Lachkar, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France, a fait part de sa volonté et celle de son bureau de créer une structure européenne des huissiers de justice autonome à l'UIHJ. Puis il a quitté la salle.
Les pays présents ont aussitôt renouvelé leur soutien au président Netten et les travaux ont pris place.

Roger Dujardin a présenté le projet Stobra. Il est revenu sur les Lignes directrices de la CEPEJ, qui sont très importantes pour la profession d'huissier de justice. On y voit se dessiner les contours d'une standardisation de la profession au niveau européen et mondial. Il a rappelé que le bureau de l'UIHJ avait présenté le projet Stobra pendant le Conseil permanent de novembre.
Le projet STOBRA (acronyme symbolisant l'axe Nord-Sud européen : STOckholm, BRuxelles, Athènes) a pour objet de répondre à cet objectif d'harmonisation de la profession d'huissier de justice et des procédures d'exécution en Europe.
Il est proposé qu'il soit créé au sein de l'UIHJ la Commission Stobra. Cette commission est constituée par le chef de délégation de chaque pays européen membre de l'UIHJ ou par un représentant qu'il désigne. La Commission Stobra est présidée par le président de l'UIHJ ou par la personne qu'il désigne. Le bureau de l'UIHJ peut désigner des représentants pour participer aux projets de la Commission Stobra. Les projets proposés par la Commission Stobra sont validés par le bureau de l'UIHJ. Les projets de la Commission Stobra sont en principe créés pour une durée de trois années correspondant à une mandature de l'UIHJ. La Commission Stobra est assistée par le secrétariat de l'UIHJ.

La Commission Stobra a pour objet de :
- Se réunir en conseil européen des présidents de l'UIHJ
- Identifier les domaines d'intervention pertinents de Stobra
- Proposer des actions dont l'objet est d'harmoniser la profession d'huissier de justice et les procédures d'exécution telles que visées dans les Lignes directrices du Conseil de l'Europe du 17 décembre 2009, lesquelles sont validées par le bureau de l'UIHJ, le conseil permanent et le congrès de l'UIHJ
- Mettre en œuvre les actions qui ont été décidées
- Assurer le suivi des travaux
- Rédiger des rapports sur l'état d'avancement des travaux
- Rendre des comptes de ses actions au bureau de l'UIHJ, notamment à l'occasion des conseils européens des présidents, des conseils permanents et des congrès internationaux

Cinq projets ont été présentés :
- Harmoniser la procédure de saisie immobilière en Europe
- Harmoniser la signification et la notification des actes en matière civile et commerciale dans l'Union européenne
- Favoriser et harmoniser la transparence patrimoniale en Europe
- Harmoniser la constitution de la preuve en Europe par le constat d'huissier de justice
- Harmoniser la formation des huissiers de justice en Europe

Chaque groupe de travail est constitué pour une durée de trois ans, correspondant à une mandature du bureau de l'UIHJ. Chaque groupe de travail est entouré de membres du Conseil scientifique de l'UIHJ. Il est également entouré des organismes de formation spécialisés dans la formation professionnelle des huissiers de justice, de leurs stagiaires et de leurs employés. Il a à sa disposition le secrétariat de l'UIHJ.
Les différents UIHJ-Euros sont invités à participer aux travaux. Les institutions et organisations euro-

De G. à D. : Roger Dujardin, vice-président de l'UIHJ, Leo Netten, président de l'UIHJ, Bernard Menut, 1er vice-président de l'UIHJ
From L. to R.: Roger Dujardin, Vice-President de l'UIHJ, Leo Netten, President de l'UIHJ, Bernard Menut, First Vice-President de l'UIHJ

péennes sont invitées à participer aux travaux. Des conférences et ateliers régionaux sont organisés dans les pays, notamment dans le cadre des réunions UIHJ-Euros.

Une nouvelle étape décisive dans l'histoire de l'UIHJ

Le projet Stobra est simple, peu coûteux et paraît très prometteur. Il permet de conjuguer travaux scientifiques et actions de communication. Il met en valeur les pays. Il assure la participation et l'implication du plus grand nombre. Parce qu'il est concret, le projet est très motivant. Il s'agit sans doute du meilleur moyen d'assurer la promotion de nos idées et d'ancrer dans la réalité les buts qui figurent dans les statuts de l'UIHJ : l'élévation de la profession d'huissier de justice.
Puis Adrian Stoica, membre du bureau de l'UIHJ, a brillamment présenté les travaux qu'il a réalisés dans le cadre de sa thèse sur la saisie immobilière en Europe. Au cours d'une conférence passionnante et très détaillée, il a démontré toute l'étendue de ses connaissances et de ses compétences.
Jos Uitdehaag, 1er questeur de l'UIHJ, a ensuite évoqué les dernières évolutions du projet de saisie européenne des avoirs bancaires.
Bernard Menut a expliqué que les standards européens de la profession sont ceux du Conseil de l'Europe et non ceux de l'Union européenne. La notion d'Europe est plus large que celle de l'Union européenne. Un projet financé par l'UE est réalisé entre l'UE et un partenaire. A la fin du projet, s'il y a un autre financement, il concerne un nouveau contrat. Ce nouveau n'est pas forcément attribué au premier partenaire. L'UE ne finance jamais une institution mais un projet. Si le projet est fait avec plusieurs partenaires, il a des chances de réussir. Il faut toujours s'associer. L'UIHJ est en partenariat dans plusieurs projets avec des partenaires très différents. Sur le plan technique, toutes les idées sont bonnes à prendre, avec tous ceux qui ont des moyens, humains ou intellectuels. Si l'on veut avoir une vision politique et peser sur la Communauté européenne au sens large - qui n'est pas limitée à vingt-sept - il faut avancer avec une organisation qui soit large. C'est le caractère mondial qui importe. En matière d'institutions européennes, l'UE est membre du Conseil de l'Europe. Il y a un représentant de l'UE dans les réunions de la CEPEJ et du Conseil de l'Europe. La CEPEJ est un laboratoire intellectuel où l'on vient chercher des idées. Demain, l'UE comportera 28 pays et plus. Ces pays se trouvent actuellement dans le Conseil de l'Europe. L'UE est une organisation régionale au sein de l'Europe. Il faut avoir une vision plus large que celle de l'UE.
Il ressort de l'ensemble des discussions que l'UIHJ vient de franchir une nouvelle étape décisive dans son histoire. Le projet Stobra va lui permettre de présenter des projets concrets, efficaces et qui pèseront. Ce n'est qu'ensemble que ces projets se réaliseront. La force de l'UIHJ réside dans son unité et sa solidarité. Les pays européens sont les premiers à bénéficier du poids politique de l'UIHJ en raison de son caractère international. Les représentants des délégations qui ont assisté à l'ensemble des travaux ont manifesté leur soutien à ce projet et leur attachement à ce qu'il n'y ait qu'une seule organisation qui représente la profession sur le plan européen et mondial.
Une feuille de route relative à la mise en œuvre du projet sera prochainement adressée à chacun des pays membres du projet Stobra.
Leo Netten a clos cette réunion fondatrice en adressant ses remerciements à tous les pays présents pour leur soutien sans faille et leur volonté de s'impliquer dans le projet Stobra. Il n'a pas manqué de saluer la parfaite organisation de la journée, grâce à l'efficacité de notre confrère bruxellois Roland de Meerleer et de Luisa Lozano, secrétaire administrative de l'UIHJ.

Council of the European President of the UIHJ in Brussels on 15 March 2012

The Council of the European Presidents of the UIHJ which Took Place on 15 March 2012 in Brussels Officially Launched the Stobra Project Aiming at Harmonizing the Profession of Judicial Officer and Enforcement Procedures in Europe.

The future of the Profession at European and World Level

The following European delegations attended: Belgium, Bulgaria, France, Germany, Greece, Hungary, Italy, Luxembourg, The Netherlands, Poland, Portugal, Romania, Scotland, Slovakia, Spain and Sweden. Other non-European countries were also represented: Algeria, Canada, Ivory Coast and USA.
Leo Netten, president of the UIHJ, welcomed all delegations and thanked them for their presence. After having praised his predecessors, he said that the UIHJ, with 71 members, was one of the largest and most influential international legal organizations in the world. He recalled that in November 2011 during the permanent council of the UIHJ in Paris, delegations expressed their wish to develop a structure with a European emphasis by voting unanimously for it to be internal to the UIHJ. He said the UIHJ is everywhere but the profession was too small to be divided. President Netten also reminded that with a budget of 450,000 euros, the UIHJ had organized or participated in 90 events worldwide in 2011. Then the president of the UIHJ evoked the recent actions of the UIHJ.

UN

The UIHJ is a member for many years of the Economic and Social Council of the UN. It participates in meetings each year. The UIHJ recently joined Uncitral.

Council of Europe

President Netten recalled that, for over fifteen years, the Council of Europe regularly calls on the UIHJ experts for cooperation missions in its member countries. In general, these missions are financed or co-financed with European Commission funds. He stressed that the UIHJ attended hundreds of seminars all over Europe.

The UIHJ was associated with reforms that led to the establishment of a liberal and independent judicial officer in many European countries (ten of the twelve European countries that joined the EU since 2004).

President Netten also recalled that the UIHJ was a pioneer in tenders of the European Commission by winning late 2004 a TACIS project of 1.25 million euros in Azerbaijan. This project, led by Bernard Menut, first vice-president of the UIHJ, generated a profit of 100,000 euros to the UIHJ.

The UIHJ is an observer member of the European Commission on the Efficiency of Justice of the Council of Europe (CEPEJ). It participates twice a year since its inception ten years ago at its plenary meetings. Strong contacts are in place. In 2009, Leo Netten said he had personally participated in the working group that drafted the CEPEJ Guidelines of the Council of Europe of 17 December 2009 on enforcement. This document accurately reflects the positions of the UIHJ on the status of the judicial officer and on civil enforcement procedures. It includes the full multidisciplinary program developed by the UIHJ during the Washington congress in 2006. President Netten urged the heads of delegation to take advantage of this document, which contains he asserts, the future of the profession at European and global level.

The CEPEJ required the help of the UIHJ about fifteen days ago to respond to a request for information from the European Commission on the enforcement of court decisions in Europe and on the implementation of European regulations. This questionnaire will be sent to the heads of delegations. It illustrates the fact that today it is the European institutions that are turning to the UIHJ.

World Bank

President Netten informed the heads of delegation that in December 2011, during the last plenary meeting of the CEPEJ, the first secretary of the UIHJ, Mathieu Chardon presented to members of the CEPEJ the Grand Questionnaire of the UIHJ on the profession. The World Bank was present. Its representatives immediately made clear they were very interested in the work. They acknowledged that they had no information and no statistics on the execution of court decisions and on the profession of judicial officer. The UIHJ is now in direct contact with the World Bank, at the highest level. The World Bank has recently created the Global Forum on Justice, Law and Development. It asked the UIHJ to deal with the enforcement component. President Netten said it was a huge victory, that it was the result of collective work, politics and unity of the UIHJ.

The Hague Conference on Private International Law

President Netten said that the UIHJ and the Hague Conference wished to work together on common projects. He informed the participants that the UIHJ would participate in a call for proposals from the European Commission with the Hague Conference on maintenance obligations.

European Commission

The European Commission is one of the institutions with which relations have developed over many years. Regarding the European Judicial Network in civil and commercial matter (EJN), President Netten stressed he was present in Brussels when it was launched in 2002. He recalled that the UIHJ has been very active for the legal professions to incorporate the EJN.

The UIHJ was invited to attend the EJN meeting on 9 and 10 February 2012. For the first time, the postal service of documents has been criticized by several members of the EJN. This awareness reflects the report being prepared and presented by the MainStrat Company. President Netten mentioned that Mathieu Chardon who was present on behalf of the UIHJ did not fail to intervene to defend the position of the European judicial officers and highlight the shortcomings of the postal service.

In the field of training, after the creation of Ufohja for Africa 10 years ago, the UIHJ created with the National School of Procedure of Paris and the National Chamber of Judicial officers of the France the training days of European judicial officers. The fifth edition will take place on March 16. Leo Netten said that the profession of judicial officer is the only one to organize an event of this nature, which is the practical result of the training policy of the UIHJ.

Regarding the European attachment of bank accounts, two UIHJ experts integrated the working group of the European Commission, whose vice-president of the UIHJ, Roger Dujardin.

Council of the European Union

In September 2010, the President recalled that he went to Brussels at the invitation of the Council of the European Union to discuss opportunities for collaboration between the UIHJ and European institutions on e-Justice. At this meeting, Mr Paulino Pereira, in charge of e-Justice, asked the UIHJ to set up a directory of the profession of judicial officer to the website of the European portal. The French National Chamber being already in charge of the EJE project with nine European countries, the UIHJ asked it to extend it to other countries.

European Law Institute

Leo Netten said the UIHJ is a founding member of the European Law Institute. He travelled to Vienna on Feb. 18 with Secretary General of the UIHJ Françoise Andrieux to the headquarters of ELI for a work meeting. There were representatives from the European Commission, the Council of Europe, the World Bank, the American Law Institute and the American Bar Association. ELI has expressed great interest in the execution of court decisions. It asked the UIHJ to propose programs on the enforcement of court decisions.

Five Projects for Europe

Then, president Netten stressed that the fact that the UIHJ is an international organization and not just European is considered an asset. He then referred to the database created by the Grand questionnaire of the UIHJ. This questionnaire has generated considerable interest from institutions and international organizations.

President Netten said he would then propose to all delegations to take an active part in all activities of the UIHJ, through the Stobra project which was going to be presented.

Indeed, during the Permanent council of the UIHJ, the countries voted unanimously for the establishment of the European structure proposed by the UIHJ through the Council of Presidents and the European Stobra Project.

The president of the UIHJ ended his speech by stating that the UIHJ has a website, a magazine, a scientific revue, a secretariat, a scientific council composed of law professors of international renown and an Institute of Private International Law and

Enforcement Law. Position papers on all topics concerning the profession are available. The UIHJ works tirelessly to develop the profession globally. It generates trust. It leads a development policy and actions clearly defined by the international congress. Calling on all countries to unity, the President invited all delegations to pursue together the path of the UIHJ.

However, Jean-Daniel Lachkar, President of the National Chamber of judicial officers of France mentioned his will and that of his board to create a European structure of judicial officers autonomous to the UIHJ. Then he left the room. The countries immediately ensured President Netten of their support and the works could begin.

Roger Dujardin presented the Stobra project. He recalled the CEPEJ Guidelines, which are very important to the profession of judicial officer. They deal with the outlines of standardization of the profession at European and global level. He mentioned that the board of the UIHJ had submitted the Stobra project during the Permanent Council in November.

The STOBRA project (acronym symbolizing the North-South line of Europe: STOckholm, BRussels, Athens) is intended to meet this objective of harmonization of the profession of judicial officer and enforcement proceedings in Europe. The creation of the Stobra Commission is proposed within the UIHJ. This commission consists of the Head of Delegation of each European country member of the UIHJ or a designated representative. The Stobra Commission is chaired by the President of the UIHJ or his nominee. The board of the UIHJ may designate representatives to participate in projects of the Commission. The projects proposed by the Commission are validated by the board of the UIHJ. The projects of the Stobra Commission are normally created for a period of three years corresponding to a term of a bureau of the UIHJ. The Stobra Commission shall be assisted by the secretariat of the UIHJ.

The Stobra Commission aims to:

- Convening during European Councils of Presidents of the UIHJ
- Identify relevant areas of intervention of Stobra
- Propose actions aiming to harmonizing the profession of judicial officer and enforcement procedures as listed in the Guidelines of the Council of Europe of 17 December 2009, which are validated by the board of UIHJ, the Permanent Council and the Congress of the UIHJ
- Implement the actions that were decided
- Ensure the realization of the projects
- Prepare reports on the progress of work
- Be accountable for its actions to the board of the UIHJ, particularly during the European Councils of Presidents, permanent councils and congresses

Five projects were presented:

- Harmonizing enforcement procedure on immovable in Europe
- Harmonizing the service of documents in civil and commercial matter in the European Union
- Harmonizing and promoting the transparency of assets in Europe
- Harmonizing the setting of evidence in Europe through statements of facts carried out by judicial officers
- Harmonizing the training of judicial officers in Europe

Each working group is established for a period of three years, corresponding to a term of office of the board of the UIHJ.

Each working group is supported by members of the Scientific Council of the UIHJ. It is also supported by specialized training institutions in vocational training of judicial officers, their trainees and their employees. It has at its disposal the secretariat of the UIHJ.

The UIHJ-Euros are invited to participate. The European institutions and organizations are invited to participate. Conferences and regional workshops are organized in different countries, particularly in the context of UIHJ-Euros meetings.

A New Decisive Step in the History of the UIHJ

The Stobra project is simple, inexpensive and very appealing. It combines scientific and communication activities. It showcases the countries. It ensures the participation and involvement of many. Because it is concrete, the project is very exciting. This is probably the best way to promote our ideas and to turn the goals mentioned in the statutes of the UIHJ into reality: the elevation of the profession of judicial officer.

Then Adrian Stoica, member of the board of the UIHJ, successfully presented the work he carried out as part of his thesis on the enforcement on immovable in Europe. During a lively and very detailed presentation, he demonstrated the extent of his knowledge and skills.

Jos Uitdehaag, First Quaestor of the UIHJ, then outlined the latest developments of the proposed European attachment of bank accounts.

Bernard Menut explained that European standards of the profession are those of the Council of Europe and not those of the EU. The notion of Europe is larger than that of the EU. A project funded by the EU is made between the EU and a partner. At the end of the project, if there is another financing, it refers to a new contract. This again is not necessarily awarded to the first partner. The EU does not finance a project but an institution. If the project is done with several partners, it has a chance of succeeding. It is necessary not to work alone. The UIHJ is in partnership on several projects with various partners. Technically, all ideas are good to take, with all those who have human or intellectual means. Imposing a political vision and influence in the European Community at large - which is not limited to twenty-seven – requires moving forward with a broad organization. It is the global aspect that matters. In terms of European institutions, the EU is a member of the Council of Europe. There is an EU representative at meetings of the CEPEJ and the Council of Europe. Why? Because the CEPEJ is an intellectual laboratory where one comes to look for ideas. Tomorrow, the EU will involve 28 countries and more. These countries are currently in the Council of Europe. The EU is a regional organization in Europe. You need a broader vision than that of the EU.

It appears from all the discussions that the UIHJ has just reached a new milestone in its history. The Stobra project will allow the UIHJ to present actual projects that will matter and be effective. It is only together that these projects will be carried out. The strength of the UIHJ is rooted in its unity and solidarity. European countries are the first to benefit from the political weight of the UIHJ due to its international nature. The representatives of the delegations that attended all of the work have shown support for this project and their commitment that there is one organization that represents the profession on a European and global levels.

A roadmap on the implementation of the project will soon be sent to each member of the Stobra project.

Leo Netten closed this founding meeting by thanking all the countries present for their continued support and willingness to get involved in the Stobra project. He did not fail to acknowledge the excellent organization of the day, thanks to the efficiency of our colleague from Brussels Roland Meerleer and Luisa Lozano.

21e congrès international des huissiers de justice à Cape Town

Le 21e congrès international des huissiers de justice s'est tenu à Cape Town (Afrique du Sud) du 2 au 4 mai 2012 sur le thème de « L'huissier de justice du 21e siècle ».

Plus de 450 congressistes venus de 50 pays se sont retrouvés à Cape Town pour célébrer la profession d'huissier de justice autour du thème de « L'huissier de justice du 21e siècle » et du Code mondial de l'exécution. Les grandes organisations et institutions internationales étaient présentes ou représentées pour cet événement majeur organisé par l'Union internationale des huissiers de justice. C'est la belle ville de Cape Town qui a été choisie pour accueillir les congressistes. Sa position géographique, ses nombreux attraits touristiques mais également la qualité de ses infrastructures et ses nombreuses possibilités d'hébergement ont été autant d'éléments déterminants dans un choix toujours difficile. L'Afrique du Sud disposait également d'un atout majeur en la personne de Johan Fourie, sheriff à Simonstown (située à quelques kilomètres de Cape Town), et également membre du bureau de l'UIHJ. Pendant plus de deux ans, notre confrère Fourie, assisté de son épouse Ester, également sheriff, a œuvré sans relâche depuis l'Afrique du Sud, en liaison constante avec Luisa Lozano, secrétaire administrative de l'UIHJ, pour que l'organisation matérielle du congrès atteigne un tel niveau de perfection. Le congrès s'est déroulé au Centre international des conventions de Cape Town, un bâtiment ultramoderne et parfaitement adapté à une manifestation d'une telle ampleur.

Les travaux scientifiques ont été confiés à Mathieu Chardon, 1er secrétaire de l'UIHJ, qui a accompli un travail exceptionnel salué par tous. Le congrès était placé sous la présidence de Bernard Menut, 1er vice-président de l'UIHJ.

On doit également saluer l'investissement personnel et financier des confrères sud-africains, au travers leurs organisations représentatives, le South African Board for Sheriffs, le South African National Association of Progressive Sheriffs et le South African Institute for Sheriffs.

La forte présence de hautes personnalités et des medias pendant la cérémonie d'ouverture ont témoigné de tout l'intérêt des autorités sud-africaines pour les travaux en en faisant un événement d'ampleur nationale.

Chacun a pu apprécier l'excellente ambiance confraternelle, d'amitié et de partage pendant toute la durée des travaux.

Pendant le congrès s'est déroulée la cérémonie de confirmation d'admission à l'UIHJ pour la Géorgie et la Moldavie et la cérémonie d'admission à l'UIHJ de quatre nouveaux Etats: l'Albanie, L'Emirat de Dubaï, la Serbie et la Zambie.

A l'issue du congrès, le nouveau bureau de l'UIHJ pour l'exercice 2012-2015 a été élu. Le président Leo Netten a été reconduit dans ses fonctions à l'unanimité des votants.

De l'avis général, la très haute teneur intellectuelle mais aussi pratique des travaux ont contribué à faire de ce congrès la plus importante manifestation internationale de la profession d'huissier de justice à ce jour. En particulier les premiers articles du Code mondial de l'exécution, dont la rédaction a été confiée au Conseil scientifique de l'UIHJ sous la direction du professeur Natalie Fricero, ont été présentés. Ce congrès devrait donc servir de référence pour de nombreuses années.

Pendant la cérémonie d'ouverture du congrès
During the opening ceremony of the Congress

André C. Nel, vice-ministre de la justice d'Afrique du Sud
Andre C. Nel, vice-minister for Justice of South Africa

Charmaine Mabuza, présidente du South African Board for Sheriffs
Charmaine Mabuza, president of the South African Board for Sheriffs

L'ouvrage des travaux du congrès est en cours de rédaction. Nous vous proposons les discours d'ouverture et de réélection du président Leo Netten, le rapport introductif et le rapport de synthèse du rapporteur général du congrès, les vœux du congrès et la composition du nouveau bureau de l'UIHJ pour les années 2012 à 2015.

Discours d'ouverture de Leo Netten, président de l'UIHJ

Je voudrais commencer mon propos en vous disant le bonheur qui est le mien de me retrouver parmi vous à Cape Town, la perle de l'Afrique du Sud, vous qui êtes venus si nombreux des quatre coins de la planète pour assister à notre 21e congrès international des huissiers de justice.
Mes premiers mots témoigneront de toute ma reconnaissance à l'endroit de nos confrères sud-africains qui ont relevé le défi d'accueillir notre congrès. L'Afrique du Sud est le pays de la diversité. Je remercierai donc l'ensemble des organisations représentatives de la profession de Sheriff :
- le South African Board for Sheriffs
- le South African National Association of Progressive Sheriffs
- et le South African Institute for Sheriffs
Je suis très reconnaissant à Geoff Gabede, ministre de la justice d'Afrique du Sud d'avoir accepté d'être à nos côtés pour cette cérémonie d'ouverture. Monsieur le ministre, par votre présence et par votre intervention très attendue, vous témoignez de votre grand intérêt pour nos travaux. Vous manifestez ainsi également de votre soutien indéfectible pour la profession de sheriff dans votre pays, et pour ses enjeux sur la scène internationale.
Je remercie très sincèrement les hautes personnalités civiles, politiques, judiciaires, diplomatiques et les représentants des professions pour l'honneur qu'ils nous font d'être présents aujourd'hui.
Je salue nos confrères Deputy Sheriffs d'Afrique du Sud. Mes chers confrères, vous êtes venus très nombreux. Vous êtes chez vous, dans votre grande famille des huissiers de justice du monde.
Bienvenue aux membres des organisations et institutions internationales qui nous font l'honneur d'accepter de participer à nos travaux. Nous avons tissé avec elles des liens extrêmement forts. Nous aurons toujours à cœur de les entretenir et de le développer toujours plus.
Les membres du Conseil scientifique de l'Union internationale sont également présents. Je tiens à les accueillir chaleureusement et à les remercier.
Je salue enfin l'ensemble des délégations présentes. Par sa position géographie, l'Afrique du Sud est une destination lointaine pour beaucoup d'entre nous.

Pourtant, nous voilà tous réunis ici. Ma qualité de président de l'Union me porte à penser que le thème de notre congrès, « L'huissier de justice du 21e siècle », et la très grande qualité des travaux, ont été la seule motivation des congressistes.
Ma vision manque peut-être d'objectivité. Je sais bien qu'il faudra partager le succès que nous espérons avec un concurrent redoutable : les nombreux attraits qu'offre l'Afrique du Sud.

Rassurez-vous, je ne manifesterai aucune jalousie. Bien au contraire, mon cœur de Néerlandais bat toujours un peu plus fort en Afrique du Sud.
C'est l'un des trop rares pays au monde où je puis m'exprimer dans ma langue. Je ne bouderai pas ce plaisir.
Je ne comprends que deux des onze langues officielles de l'Afrique du Sud, mais je ne résisterai pas au plaisir de vous les énoncer toutes : Anglais, Afrikaans, Ndebele, Xhosa, Zulu, North Sotho, South Sotho, Tswana, Siswati, Venda et Tsonga.

Au-delà de la langue, il y a le peuple Sud-africain riche de ses cinquante millions d'habitants, la « Nation Arc-en-Ciel », comme l'a décrite l'archevêque Desmond Tutu pour désigner la diversité sud-africaine. L'Afrique du Sud est également un grand pays par la taille : trente fois les Pays-Bas – je vous laisse faire le calcul – et surtout beaucoup moins plat ! L'accueil est inscrit dans les gênes de l'Afrique du Sud. Mes nombreux séjours chez vous en témoignent tous.

L'Afrique du Sud s'est forgée une réputation de relever tous les défis. Les formidables changements décidés il y a plus de vingt ans maintenant conduisent le pays sur le chemin du développement et de la croissance pour tous. Ce chemin est particulièrement tortueux et semé d'embuches. Pourtant vous le suivez sans revenir en arrière. La lutte contre la pauvreté, le chômage, la maladie, les inégalités et les injustices sont le lot de tous les dirigeants du monde. Cette lutte n'est pas un vain mot s'agissant de l'Afrique du Sud.
Comment évoquer l'Afrique du Sud sans parler rugby ? Les légendaires Springboks sont redoutés partout dans le monde. Champion du monde chez vous en 1995. Champion du monde en France en 2007. Je m'en souviens encore. J'étais à Johannesburg pendant la coupe du monde. En matière de football, certes, vous brillez un peu moins. Mais votre organisation de la coupe du monde en 2010 a été exemplaire. Enfin, presque exemplaire, puisque les Pays-Bas n'ont pas gagné la finale ! Il n'y a pas que le sport qui rapproche les hommes et j'en viens à mon propos.

Le bureau de l'UIHJ – 2009-2012 – The board of the UIHJ – 2009-2012

Ce 21e congrès international des huissiers de justice est le deuxième qui se tient en terre africaine. Il y a neuf ans, en 2003, nous étions dans la pointe Nord de l'Afrique, à Tunis. Aujourd'hui, nous sommes dans la pointe Sud de l'Afrique, exactement à l'opposé de cet immense continent. C'est également le premier congrès international des huissiers de justice qui se tient sous l'équateur. Ces deux congrès se déroulent dans des villes qui ne peuvent pas être plus éloignées l'une de l'autre en Afrique. Ces deux congrès sont un symbole pour les huissiers de justice. Tunis, symbole de l'ouverture des huissiers de justice africains au monde. Cape Town, symbole de l'harmonisation de la profession d'huissier de justice dans le monde.

Que de chemin parcouru en neuf années ! Il y a neuf ans, notre organisation comportait 55 membres. A la fin de notre congrès, nous en compterons 75, soit une progression de 35%. A Tunis, mon illustre prédécesseur, Jacques Isnard, en visionnaire qu'il est, avait organisé un panel sur la création d'un espace de justice mondial. A l'époque, nous nous interrogions en ces termes : « La création d'un espace de justice mondial n'est-elle qu'un fantasme, une utopie, ou pouvons-nous dire qu'à l'avenir, cet espace deviendra réalité ? ». Le président Isnard évoquait la possibilité d'un statut mondial de l'huissier de justice. A ces questions, le congrès avait répondu : « c'est une gageure réaliste ». Aujourd'hui, l'histoire confirme la vision de Jacques Isnard. Non, la création d'un espace de justice mondial n'est pas une utopie. Non, l'harmonisation de la profession d'huissier de justice dans le monde n'est pas une utopie. Oui, c'est une « gageure réaliste ».

Les actions que nous avons menées au cours de ces neuf années et les évolutions dont nous avons été témoins en sont la preuve. Quatre mois seulement après le congrès de Tunis, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe adoptait le 9 septembre 2003 la recommandation Rec(2003)17 en matière d'exécution de décisions de justice. L'Union internationale avait participé à l'élaboration de cette recommandation. On y trouve la plupart de nos préceptes. En 2004 et en 2007, douze pays ont rejoint l'Union européenne. Je veux tous les nommer et les saluer : Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, et République tchèque. Grâce aux actions de l'Union internationale et l'implication de nos membres, à l'exception de Chypre et de Malte tous ces pays avaient, préalablement à leur entrée dans l'Union européenne, adopté un modèle d'huissier de justice libéral. Le visage de l'huissier de justice européen harmonisé se révélait alors.

Quittons l'Europe un moment pour l'Afrique. Je salue la présence du secrétaire permanent de l'Ohada, le docteur Dorothé Sossa. Le 17 octobre 1993, quatorze pays africains signaient à Port-Louis le traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique. Je veux également citer ces quatorze pays. Ils sont des exemples pour le monde : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée équatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, et Togo. Ces pays ont été rejoints depuis par la Guinée et la Guinée Bissau. Le processus d'adhésion de la République démocratique du Congo est, quant à lui, dans sa phase finale.
Ce traité a constitué un signal politique extrêmement fort pour le monde. Il l'a été aussi pour la profession d'huissier de justice. L'Union internationale s'est investie en Afrique dès 1996, par l'appel de Dakar. Avant cette date, un huissier de justice du Bénin ne connaissait pas l'existence de son voisin togolais. Aujourd'hui,

1re Commission – 1st Commission

Bernard Menut, 1er vice-président de l'UIHJ – Bernard Menut, 1st Vice-president of the UIHJ

Christophe Bernasconi, Secrétaire général adjoint de la Conférence de La Haye de droit international privé – Christophe Bernasconi, Vice-Secretary General of the Hague Conference of Private International Law

lorsque le confrère béninois rencontre son confrère togolais, il commence par prendre des nouvelles de ses enfants. C'est vous dire l'esprit qui règne ici, un sentiment magnifique qui fait toute notre fierté. Aujourd'hui, tous les huissiers de justice des pays de l'Ohada exécutent les décisions de justice exactement de la même façon. Nous ne cessons de le dire. L'Ohada a créé quelque chose d'unique au monde.
Au sein de l'Union internationale, nous avons créé il y a dix ans l'Unité de formation des huissiers de justice africains. L'Ufohja a organisé au Bénin il y a quelques semaines son 30e séminaire de formation. Le docteur Sossa connaît bien nos séminaires. Il nous avait l'honneur d'ouvrir nos travaux lors d'un précédent séminaire Ufohja à Cotonou, en mai 2005. Il était alors ministre de la justice du Bénin. Nous voulons aller encore plus loin. Nous avons travaillé sur un statut harmonisé de la profession d'huissier de justice pour les pays de l'Ohada. Nous allons vous présenter à nouveau ces travaux.
Nous allons également vous présenter nos travaux sur la création des titres exécutoires africains pour contribuer davantage à l'harmonisation des procédures d'exécution dans l'espace Ohada. L'exemple de l'Ohada doit être un

modèle pour les autres pays africains, en particulier ceux de la partie australe. Le projet Cadat que nous avons développé doit nous permettre de penser cette harmonisation de la profession sur le plan du continent africain tout entier. L'Afrique tout entière et tous les huissiers de justice africains réunis dans l'Union internationale doivent bénéficier des avancées déjà existantes et se mobiliser.
Sur un plan mondial, comment ne pas évoquer également les travaux réalisés par l'American Law Institute et Unidroit. Il s'agit des Principes transnationaux de procédure civile, élaborés en 2004. Ces principes mondiaux ont été créés par un aréopage d'éminents juristes internationaux. Parmi eux, se trouve un membre de notre Conseil scientifique, le professeur Frédérique Ferrand. Les trente-six règles de ces principes constituent une base de travail solide. Elle permet d'avancer sur la voie de l'harmonisation de la procédure civile sur le plan mondial.

Revenons en Europe. Récemment, l'Union internationale a intégré un groupe de travail de la Commission européenne pour l'efficacité de la Justice du Conseil de l'Europe. Ce groupe de travail a été créé pour élaborer des lignes directrices pour une meilleure application de la recommandation 17. Ces lignes directrices sur l'exécution et sur les agents d'exécution ont été adoptées par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 17 décembre 2009. Je salue la présence de John Stacey, président de la CEPEJ, qui a personnellement pris part à ces travaux. L'Union internationale approuve chaque mot de ces lignes directrices. Elles gravent dans le marbre la profession d'huissier de justice harmonisée et les standards de l'exécution en Europe. Derrière ses standards européens se dessinent déjà les standards mondiaux. Non, l'harmonisation de la profession d'huissier de justice au niveau mondial n'est pas une utopie. L'huissier de justice est un élément essentiel de l'Etat de droit. Vous le savez. C'est ce qu'a reconnu la Cour européenne des droits de l'homme en 2004 dans son arrêt Pini contre Roumanie.
L'Union internationale collabore depuis des décennies avec la Conférence de La Haye de droit international privé, cette grande organisation centenaire. Je salue ici la présence de son secrétaire général adjoint, Christophe Bernasconi, avec qui nous entretenons des relations suivies depuis très longtemps.
Vous le savez, l'Union internationale a été à l'initiative de la convention de La Haye du 15 novembre 1965 sur la signification transnationale des actes en matière civile. L'Union internationale suit avec beaucoup d'intérêt les travaux de la Conférence de La Haye qui œuvre sans relâche dans le domaine de la coopération internationale civile et commerciale. Aujourd'hui, nous sommes partenaire de la Conférence de La Haye dans un grand projet européen qui concerne les pensions alimentaires dans l'Union européenne, un domaine très sensible et vital pour les familles.
Cette harmonisation du droit sur le plan mondial n'est pas non plus un fait du hasard. Elle résulte d'une nécessité. Depuis plusieurs années maintenant, une crise sans précédent fait des ravages partout dans le monde. Cette crise nous oblige à nous remettre en cause, quel que soit notre secteur d'activité. La justice n'y échappe pas. La procédure civile et les voies d'exécution n'y échappent pas. Et notre profession n'y échappe pas. Comment, à notre niveau, peut-on aider à résoudre la crise ? La coopération avec les institutions et les organisations internationales est l'un des moyens dont nous disposons.
La Banque mondiale ne s'y est pas trompée en créant le Forum mondial sur la Justice, le droit et le développement. Justice. Droit. Développement. Jusqu'il y a peu, en fait jusqu'à la crise, nous étions les seuls avec d'autres professionnels du droit à considérer que la justice, le droit et le développement était intimement liés. Ces relations étroites étaient d'ailleurs au cœur des thèmes de nos précédents congrès :

- Washington en 2006 : « L'harmonisation des procédures d'exécution dans un espace de justice dans frontière »
- Marseille en 2009 : « L'huissier de justice dans le droit, dans l'Etat, dans le monde »

Aujourd'hui, ces trois mots juxtaposés résonnent en harmonie. Nous allons participer activement au Forum de la Banque mondiale et nous occuper de la partie relative à l'exécution des décisions de justice. Car, vous le savez tous, une décision de justice qui n'est pas exécutée ne sert à rien. L'exécution des décisions de justice fait partie intégrante du procès équitable, nous a dit la Cour européenne des droits de l'homme en 1997 dans l'arrêt Hornsby contre Grèce. Justice, droit et développement. Ces mots nous mènent à deux autres grandes organisations avec lesquelles nos contacts commencent à porter leurs fruits. Nous avons le plaisir d'accueillir M. Alioune Sene, directeur des affaires juridiques de l'Union économique monétaire de l'Ouest africain, l'Uemoa, qui viendra nous parler de son organisation. Au plan mondial, l'Union internationale est désormais membre de la Commission des Nations Unies pour le développement du commerce international (CNUDCI).
L'Union internationale s'investit également dans de grands projets d'une portée universelle. A Washington, en 2006, Bernard Menut, alors secrétaire de l'Union, posait la question de l'opportunité de la création d'un Code mondial de l'exécution au service de l'Etat de droit. Le 4e vœu du congrès de Washington était le suivant : « Le congrès invite tous les partenaires du monde judiciaire et économique à venir construire avec les huissiers de justice et les officiers judiciaires le Code mondial de l'exécution ». Ce Code mondial n'est plus une utopie. Le Code mondial est une réalité. Les travaux préparatoires vous seront présentés durant notre congrès.
L'Afrique du Sud est la « Nation Arc-en-Ciel ». Ici, à Cape Town, nous vous présentons l'huissier de justice du 21e siècle, l'huissier de justice harmonisé, l'huissier de justice « Arc-en-Ciel ».
Ne nous voilons pas la face. Le monde est vaste. Le chemin à parcourir est encore très long. Mais nous avançons, pas à pas, inexorablement, ensemble, unis, vers les objectifs et les idéaux que nous nous sommes fixés. Oui, c'est bien la quête d'idéaux qui anime notre organisation depuis maintenant soixante ans. Car n'oublions pas que nous fêtons cette année le soixantième anniversaire de notre belle Union internationale. Je nous souhaite donc et je vous souhaite donc à toutes et à tous un joyeux anniversaire et un grand congrès.

Je vous remercie.

Présentation des travaux du congrès
par Mathieu Chardon, rapporteur général du congrès

Mesdames et messieurs les chefs de délégations de l'Union internationale des huissiers de justice, mes chères consœurs, mes chers confrères, mesdames et messieurs, je voudrais commencer mes propos en remerciant trois présidents, trois hommes d'exception.

Je voudrais remercier Jacques Isnard, président de l'Union pendant quinze années, jusqu'en 2009. J'ai eu la chance de travailler à ses côtés pendant dix ans. Grâce à son action et à celle de son bureau, l'Union a connu un essor sans précédent. J'aurai l'occasion d'y revenir dans quelques minutes. Travailler aux côtés d'un grand homme est la plus grande source d'inspiration et de motivation qui soit. Jacques Isnard n'est pas présent aujourd'hui. Mais je puis vous assurer que sa flamme brûle toujours pour notre Union et pour nous tous, ses enfants. Je sais qu'il pense à nous en ce moment même.
Je voudrais remercier notre président Leo Netten. Derrière un grand homme s'en trouvait un autre, 1er vice-président de l'Union pendant de nombreuses années. Avec passion, détermination et courage, notre président a non seulement poursuivi les actions entreprises par son prédécesseur, mais il a su les développer encore davantage pour les mener à un niveau jamais atteint.
Enfin, je voudrais remercier Bernard Menut, notre 1er vice-président. Tout le monde connait ses immenses compétences et ses multiples talents. Je lui dois d'être là aujourd'hui. Lorsqu'il était président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France, il y a douze ans, il a proposé ma candidature à la délégation française de l'Union, m'ouvrant par sa confiance les portes de la grande famille des huissiers de justice.

Vous comprendrez donc que lorsque le président Netten m'a fait savoir il y a près de trois ans que j'étais pressenti pour devenir rapporteur général du congrès de Cape Town, j'ai pris immédiatement conscience de la responsabilité mais aussi de la confiance qui m'était accordée par ma grande famille.
Le congrès de Cape Town m'est aussitôt apparu comme un challenge. Le précédent congrès de Marseille avait rencontré un immense succès. Françoise Andrieux, rapporteur général, y avait accompli un travail sans précédent. Pour autant, les congrès internationaux ne s'apparentent pas à une compétition sportive, si ce n'est dans notre volonté commune : faire progresser notre profession. Chacun des précédents congrès témoignait de cette même volonté. Chacun des précédents congrès contenait une mine de renseignements, d'innovations et d'avancées pour la profession. En me replongeant dans leur lecture, j'ai été frappé par ce fil d'Ariane qui semblaient les relier les uns aux autres. C'est comme s'ils constituaient chacun un chapitre d'une œuvre dont le scénario avait été écrit à l'avance. Un scénario qui aurait pour thème central l'évolution de la profession d'huissier de justice vers son harmonisation sur le plan mondial.
Je ne prendrai en exemple que les cinq derniers congrès.
- Stockholm (1997) : « Huissier de justice : un métier, un droit, un espace » ;
- Athènes (2000) : « L'huissier de justice et la mondialisation » ;
- Tunis (2003) : « La mondialisation du droit » ;
- Washington (2006) : « L'harmonisation des procédures d'exécution dans un espace de justice sans frontières » ;
- et Marseille (2009) : « L'huissier de justice dans l'Etat, dans le droit, dans le monde ».

John Stacey président de la CEPEJ – John Stacey, President of the CEPEJ

Leo Netten, Christophe Bernasconi

Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ
Françoise Andrieux, General Secretary of the UIHJ

Jos Uitdehaag, 1er questeur du Comité de l'UIHJ – Jos Uitdehaag, 1st quaestor of the UIHJ

Patrick Gielen, candidat huissier de justice (Belgique)
Patrick Gielen, candidate judicial officer (Belgium)

Luis Ortega Alcubierre, vice-président du Conseil général des Procuradores (Espagne)
Luis Ortega Alcubierre, vice-president of the General Council of Procuradores

Le thème de notre 21e congrès, « L'huissier de justice du 21e siècle » m'est alors apparu comme la suite logique et l'aboutissement d'un cycle. Ce cycle a débuté par la prise de conscience que la profession d'huissier de justice existait dans la plupart des pays du monde. En raison de cette diversité, la profession souffrait d'un manque d'unité. Puis nous avons réalisé que cette diversité, loin d'être un handicap, était au contraire une grande force pour nous tous. Nous y avons vu de véritables perspectives pour assurer le développement et la pérennité de la profession.

Pas à pas, jour après jour, l'Union a œuvré pour se rapprocher de ses objectifs. Les actions ont été incessantes et de grande envergure. Elles furent menées sur tous les fronts et sur tous les continents : statut, formation, responsabilité, indépendance, activités, protection, accès aux informations, procédures d'exécution. Les relations avec toutes les institutions et les organisations internationales furent nouées ou renforcées. En quinze années, l'Union a connu un essor spectaculaire, passant d'une vingtaine de membres à plus de soixante-dix.

Pendant ce temps, notre monde a considérablement évolué. Les pays émergents ont créé un nouvel échiquier géopolitique. Les avancées technologiques ont fait rétrécir notre planète. Sur l'Internet, les frontières se sont effacées. La mondialisation est une réalité ancrée dans notre quotidien. La crise économique d'une ampleur mondiale est aussi une réalité ancrée dans notre quotidien. Le monde du droit n'échappe pas à ce processus. Notre profession est naturellement concernée. Si la justice est plus que jamais au cœur du droit, on s'interroge sur son efficacité et sur les moyens de la rendre plus performante. Des modèles, des standards sont proposés. Les principes transnationaux de procédure en matière civile Ali/Unidroit en sont un exemple. Les travaux de la CEPEJ en sont un autre.

Il s'agit pour les Etats de se positionner les uns par rapport aux autres, d'identifier et de choisir les meilleurs systèmes. Les instruments européens incitent les pays à s'ouvrir vers des modèles qui ne sont pas forcément les leurs.

En Afrique, l'Ohada et ses actes uniformes ont permis d'atteindre des objectifs d'harmonisation radicaux et sans précédent. Les grandes organisations et les institutions internationales œuvrent chacune de leur côté pour promouvoir des systèmes modélisés et convergents.

Des forums d'échanges sont créés par ces organisations et institutions : L'Union européenne avec son Réseau judiciaire européen en matière civile, son Forum sur la justice, et plus récemment son portail européen e-Justice.

Sans une justice répondant aux attentes des citoyens et des opérateurs économiques, il ne peut y avoir de développement économique. La Banque mondiale l'a bien compris lorsqu'elle a créé il y a quelques mois son Forum sur le droit, la justice et le développement, un forum que l'on appelle déjà le Forum des forums.

La profession d'huissier de justice est essentielle au développement économique. Elle permet d'assurer que la décision du juge sera respectée. Elle contribue à réduire le nombre d'affaires portées devant les juridictions. Elle apporte son concours dans le domaine de la recherche et la conservation de la preuve. Elle sécurise les échanges économiques.

Les Lignes directrices de la CEPEJ du 17 décembre 2009 sur l'exécution des décisions de justice et sur les agents d'exécution en sont la meilleure illustration. Ces lignes directrices ont été élaborées avec la participation active de notre organisation. Elles constituent le socle sur lequel s'épanouira l'huissier de justice du 21e siècle, un huissier de justice harmonisé, pluridisciplinaire et tourné vers l'avenir. Pour cela, les Lignes directrices ont été placées à l'épicentre de nos travaux.

Mais il ne suffit pas d'assurer la promotion des lignes directrices de la CEPEJ pour faire apparaître cet huissier de justice comme par magie. Cet huissier de justice, il existe pourtant. Mais il est disséminé, éparpillé aux quatre coins du monde. Il faut donc partir à sa recherche. C'est cette quête que nous avons entreprise. Cette quête est celle de l'Union, forte de ses soixante-et-onze membres et de son Conseil scientifique.

« Notre Union est notre force » aime à rappeler notre président. J'ai donc souhaité que nos travaux puissent illustrer ce principe. J'ai souhaité qu'ils ne soient pas ceux d'une équipe restreinte, mais ceux de tous les pays de l'Union, une véritable œuvre commune. Pour cela, l'écriture d'un ouvrage collectif sur le thème du congrès m'est apparue. Près de quatre-vingts auteurs participent à son élaboration. Ces auteurs sont pour la plupart des huissiers de justice. Les membres de notre conseil scientifique se sont largement mobilisés. Leurs contributions leur confèrent une dimension scientifique supplémentaire.

Quelques organisations et institutions internationales nous ont également fait l'honneur d'y participer. Je voudrais remercier la Conférence de la Haye de droit international privé et son secrétaire général adjoint, Christophe Bernasconi, ainsi que le président de la CEPEJ, John Stacey, tous deux présents à Cape Town.

Notre ouvrage est en cours de rédaction. Il comporte déjà plus de six-cents pages. Nous avons recueilli environ la moitié des contributions. Et je puis vous assurer que s'il y a la quantité, la qualité est largement à la hauteur de nos espérances. Je tiens à remercier tous les auteurs pour leur investissement. Ce sera l'œuvre de tous les huissiers de justice du monde.

Parallèlement, ou plutôt en préalable à l'écriture de cet ouvrage, nous avions préparé un vaste questionnaire, le Grand questionnaire de l'UIHJ Il a été adressé à tous les chefs de délégations de l'Union. L'idée de ce questionnaire n'est pas récente. Elle résulte d'un questionnaire déjà très complet préparé en

2004 par notre confrère Jos Uitdehaag. A ce jour, 49 pays ont répondu. Nous disposons à présent d'une source de donnée de tout premier plan.
Ce questionnaire comprend environ 350 questions. Elles touchent tous les aspects de notre profession : statut, formation, organisation, activités, accès aux informations, déontologie, responsabilité… Elles constituent une base d'informations inédite et unique. Pour les consulter, il suffit de se rendre sur l'Internet. Chaque pays peut à tout moment modifier les informations le concernant. Chaque modification a un impact immédiat sur l'ensemble des données. Les informations sur notre profession sont donc en permanence actualisées, sans aucun coût. Je tiens à remercier notre confrère candidat Patrick Gielen ainsi que Marie Valverde pour le travail de fourmis qu'ils ont réalisé dans l'ombre pour permettre au Grand questionnaire d'être ce qu'il est aujourd'hui. L'analyse des données qu'il contient est l'un des travaux fondamentaux réalisés dans le cadre de l'ouvrage du congrès.

Venons-en à la présentation de ces travaux ici à Cape Town. Nous avons choisi de vous présenter certains des aspects traités dans cet ouvrage, tout en respectant sa structure, en trois commissions. Chaque commission est placée sous la direction d'un rapporteur.
La première commission est placée sous la direction de notre confrère Alain Ngongang, huissier de justice à Yaoundé, au Cameroun, et président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Cameroun.
La deuxième commission est placée sous la direction d'un membre du Conseil scientifique de l'Union, Robert Emerson, professeur de droit des affaires à l'Université de Floride, aux USA. Monsieur le professeur, à ma demande, vous m'avez adressé la liste de vos activités et de vos compétences. Pardonnez-moi de ne pas la lire. Elle est trop longue. Aussi vais-je essayer de la résumer. Après de brillantes études juridiques à Harvard, vous avez été avocat, spécialisé entre autres en propriété intellectuelle. Vous avez écrit de nombreux articles et ouvrages. Vous êtes rédacteur de l'American Business Law Journal. La qualité de votre enseignement est internationale. Vous donnez d'ailleurs des conférences partout dans le monde. Votre passion pour le droit comparé et la procédure témoigne de votre éclectisme éclairé. Et puis vous avez développé un talent unique lorsque vous êtes sur scène ou devant vos étudiants. Je dirai simplement que ceux qui ont assisté à votre prestation lors de notre congrès à Marseille en 2009, disent « encore » ou « more » dans votre langue. Comme eux, je suis autant impatient de vous entendre que de vous voir.
La troisième commission est placée sous la direction de notre confrère français, Alain Bobant, huissier de justice à Rochefort-sur-Mer. Notre confrère n'a pas besoin d'être présenté. Sa renommée de spécialiste mondial des technologies appliquées à la profession est sans concurrence. Alain Bobant est président de la Fédération nationale des tiers de confiance, une organisation française à vocation internationale dont l'Union est membre. Alain Bobant est ce que l'on peut appeler un « homme à idées ». De son cerveau bouillonnant jaillissent et fusent en permanence de nouvelles idées qu'il a la grandeur de mettre au service de notre profession, de façon totalement désintéressée. Je voudrais ici lui témoigner au nom de l'Union la marque de notre plus grande reconnaissance. Je vous le dis et vous en jugerez jeudi, ce que propose Alain Bobant marquera l'histoire de notre profession.
Je remercie les trois rapporteurs de commission pour le travail gigantesque qu'ils ont fourni, leur soutien dans notre projet et la confiance dont ils m'ont témoigné au cours des nombreux mois qui ont précédé ce jour.

Jean-Michel Rouzaud, président de l'Ecole nationale de procédure de Paris
Jean-Michel Rouzaud, President of the National School of Procedure of Paris

Aidos Imanbaev, huissier de justice (Kazakhstan)
Aidos Imanbaev, judicial officer (Kazakhstan)

Harold Iyempermail, huissier de justice (Ile Maurice)
Harold Iyempermail, judicial officer (Mauritius)

Les travaux du congrès ont pour objet de vous faire découvrir tout ce que l'huissier de justice peut accomplir pour servir le droit, la justice, le citoyen et les opérateurs économiques. Je vous invite à les suivre. Vous pourrez vous rendre compte des relations et des liens qui lient notre Union avec les institutions internationales dont vous pourrez rencontrer les éminents représentants qui nous ont fait l'honneur de venir jusqu'à Cape Town malgré des emplois du temps que l'on devine chargés. Vous aurez des exemples concrets des actions réalisées par certains de nos membres pour faire progresser la profession dans leur pays, et donc dans le monde. Vous découvrirez tous les aspects de la profession d'huissier de justice. Vous découvrirez toutes les activités exercées par les huissiers de justice à travers le monde, activités qu'il vous appartient de revendiquer, avec le soutien total de l'Union. Nous vous donnerons également

un aperçu des directions vers lesquelles l'Union va s'engager pour assurer la promotion de la profession, son développement et son harmonisation, notamment par le biais des nouvelles technologies.
La formation a toujours été au cœur des préoccupations de l'Union. Si la technologie nous le permet, nous allons vous convier à une session de e-Learning. Son objet est de montrer tout l'intérêt de ce mode de formation, particulièrement adapté à notre profession.
Un congrès international est l'occasion de travaux de nature scientifique de premier plan et innovants. Ce congrès ne faillira pas à cette règle. Nous vous présenterons des avancées et des travaux d'une portée universelle dans des domaines qui nous concernent tous :

- L'acte introductif d'instance harmonisé
- Le statut harmonisé de l'huissier de justice africain
- Les titres exécutoires africains harmonisés
- Le constat électronique harmonisé

Enfin, ce sont des travaux d'une ampleur exceptionnelle qui vous seront dévoilés vendredi. Ils ont été initiés il y a six ans à Washington. Ils ont été confiés au Conseil scientifique de l'UIHJ sous la direction du professeur Natalie Fricero. C'est dire leur portée scientifique. Le Code mondial de l'exécution est certainement le projet le plus ambitieux de l'Union à ce jour.

Jusqu'à vendredi, vous aurez le plaisir d'entendre une soixantaine d'intervenants, huissiers de justice, membres du Conseil scientifique de l'UIHJ, professionnels du droit et représentants des institutions et organisations européennes et internationales. Parmi eux, des Grands témoins réagiront aux interventions. Ils permettront d'engager un débat avec vous. Je ne peux citer tous les noms mais je voudrais leur exprimer ma reconnaissance d'avoir accepté de venir en Afrique du Sud présenter à nos côtés l'huissier de justice du 21e siècle. Vous trouverez à Cape Town tout ce qui fait la grandeur de notre Union : innovation, ouverture, partage, amitié, confraternité et union.

Souhaitons que notre 21e congrès soit celui du carrefour entre notre profession telle qu'elle existe aujourd'hui et notre profession telle qu'elle existera demain : une profession harmonisée, pluridisciplinaire et tournée vers l'avenir.
Pour conclure, ce n'est donc pas par hasard que je vous propose comme devise de notre 21e congrès une citation de Jean Jaurès, un homme politique français qui paya de sa vie ses idées pacifistes :
« Il faut aller à l'idéal en passant par le réel ».

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent congrès.

André Sama Botcho, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Togo
André Sama Botcho, president of the National Chamber of the Judicial Officers of Togo

Ioan Les, professeur de droit (Roumanie), membre du Conseil scientifique de l'UIHJ
Ioan Les, professor at law (Romania), member of the Scientific Council of the UIHJ

Dionysios Kriaris, secrétaire adjoint du bureau de l'UIHJ
Dionysios Kriaris, Vice-Secretary of the board of the UIHJ

Ewa Bieda (Pologne) – Ewa Bieda (Poland)

Rapport de synthèse par Mathieu Chardon, rapporteur général du congrès

Monsieur le président de l'Union internationale des huissiers de justice,
Mesdames et messieurs les membres du bureau de l'Union internationale des huissiers de justice,
Mesdames et messieurs les professeurs du Conseil scientifique de l'Union internationale des huissiers de justice,
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,
Mes chères consœurs, mes chers confrères,
Mesdames et messieurs,

Avant de vous présenter le rapport qui nous rapprochera de la clôture des travaux scientifiques de notre 21e congrès, je voudrais vous dire que j'ai participé à nos quatre précédents congrès internationaux : Athènes, Tunis, Washington et Marseille. Mais c'est en fait seulement la deuxième fois que j'assiste aux travaux. Car, depuis Tunis, j'étais toujours enfermé dans un endroit presque tenu secret, les doigts collés sur le clavier de mon ordinateur pour concocter avec d'autres la fameuse Gazette du congrès. En fait, je ne voyais rien. Je n'assistais à rien. On me racontait. J'écoutais. Je prenais des notes. J'imaginais. Le congrès international de l'Union était pour moi un monde chimérique que je ne pouvais qu'entr'apercevoir sans jamais y pénétrer. Aujourd'hui, j'ai franchi la porte. J'ai vécu ce moment dont tout le monde parle. Et je pourrais maintenant le dire autour de moi. J'y étais. J'ai tout vu. J'ai tout entendu. L'expérience est allée au-delà de toutes mes attentes.
Certes, lorsque l'on est rapporteur général, on ne peut peut-être pas savourer tous les moments comme chaque congressiste. On se pose des questions. Des bonnes mais aussi des mauvaises. Va-t-il y avoir du monde ? Vais-je être à la hauteur ? Les intervenants vont-ils intervenir ? Est-ce que la connexion Internet va tenir ? Pourvu qu'il n'y ait pas une panne de courant ! Que sais-je encore ? Mais finalement, lorsque la machine de l'Union est lancée, il est difficile de l'arrêter. Et puis, que pouvait-il réellement arriver lorsque l'on connait l'attachement de chacun à notre organisation. Que pouvait-il arriver avec une telle équipe à mes côtés ? Trois rapporteurs dont on se souviendra très longtemps. Soixante intervenants, tous brillants. Quarante nationalités. Quatre continents. Oui, un congrès de l'Union est vraiment un événement exceptionnel.
Que dire des interventions ? J'espérais que ce congrès soit un festival d'idées. Vous l'avez transformé en feu d'artifice.
Je ne vais pas revenir sur les interventions ni essayer de les résumer. Que pourrais-je dire de plus ? Je ne parviendrai qu'à déformer les propos. Et puis, nos travaux seront publiés, comme vous le savez.
Je voudrais plutôt vous faire part des réflexions qui m'ont été inspirées par le travail que nous avons réalisé depuis bientôt trois ans et par les interventions qui vous ont été présentées à Cape Town.
L'Union internationale des huissiers de justice, avec ses soixante-et-onze membres, bientôt soixante-quinze, est l'une des plus grandes organisations internationales de juristes au monde et, nous osons le prétendre, la plus active. Françoise Andrieux l'a rappelé mercredi dans son rapport d'activités : l'Union a participé durant le mandat qui s'achève à plus de 220 manifestations. Ces manifestations se sont déroulées sur quatre continents. Quatre continents très différents. Mais quatre continents reliés par des organisations et des institutions et par notre Union et notre volonté commune d'élever toujours plus haut la

Martin Leyshon, président de la High Court Enforcement Officers association
Martin Leyshon , chair of the High Court Enforcement Officers association

profession d'huissier de justice, une profession au service de la justice et des citoyens.
C'est peut-être finalement cela, ce qui caractérise l'huissier de justice du 21e siècle. Il appartient à un continent. Mais il a choisi l'Union. Quatre continents. Des institutions et des organisations. Une Union. Ce sont ces trois thèmes que je voudrais développer à l'aune de nos travaux de Cape Town.

Quatre continents
Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt les différents intervenants qui nous ont fait part des avancées de la profession sur les quatre continents.

Afrique
En Algérie, notre confrère, Mohamed Chérif, président de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie, nous a fait part des avancées spectaculaires de son pays s'agissant de la profession d'huissier de justice. Elin villipus, notre consœur d'Estonie, a indiqué dans sa présentation sur le recouvrement de créances, que dans deux pays, cette activité était réservée aux seuls huissiers de justice. L'Algérie est l'un de ces deux pays.
Au Togo, André Sama Botcho, président de la Chambre nationales des huissiers de justice, a rappelé le processus de modernisation de la justice entrepris dans son pays depuis 2009 avec l'appui financier et technique de l'union européenne et de l'ambassade de France. Il a indiqué, fait rarissime en Afrique, que la Chambre nationale des huissiers de justice du Togo disposait maintenant d'un siège, dénommé « affectueusement » – selon ses termes – la Maison de l'huissier de justice, à Lomé, inaugurée le 25 mars 2011. J'étais présent à cette inauguration et je ne peux que saluer cette grande avancée pour la profession d'huissier de justice au Togo.
S'agissant de l'Ile Maurice, notre confrère Harold Iyempermail, nous a annoncé une bonne nouvelle. A compter du 1er septembre 2012, la profession d'huissier de justice libérale entrera en vigueur. Quelles sont les raisons de ce changement, qui a mis seize longues années à aboutir, s'interroge notre confrère ? « Pour offrir un service rapide et efficace, pour que personne ne souffre pour le retard, pour que les jugements soient rendus plus vite et finalement que toutes les parties en sortent gagnantes ». Sans le soutien de l'UIHJ, cela aura été impossible a reconnu notre confrère.

Amérique
L'Union internationale des huissiers de justice s'est investie récemment dans un nouveau projet qui vise des îles de la Caraïbe. Il s'agit de l'Ohadac, en écho à l'Ohada : L'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires dans la

Caraïbe. Notre consœur Sue Collins, membre du bureau de l'UIHJ, nous a fait part de difficultés concernant l'exécution des décisions de justice dans la zone. A l'exception de quelques îles, les huissiers de justice des pays de l'Ohadac ne sont pas organisés. Le projet devrait prendre beaucoup de temps. A l'occasion de ses recherches, Sue Collins, s'est rendue compte que la Conférence de La Haye de droit international privé essayait de s'implanter dans cette région du monde. Nos deux organisations devraient donc mettre en communs leur connaissance pour le bénéfice de chacun.
Au Québec, Louis-Raymond Maranda, président de la Chambre des huissiers de justice et membre du bureau de l'UIHJ, nous a fait part de la naissance prochaine de Nota Bene, la plate-forme de signification électronique des actes. Grâce à un film, nous avons pu assister à un résumé des discussions que l'on devine très âpres avec les autorités puis au résultat final qui sera dévoilé au public le 15 mai prochain.

Asie

Au Kazakhstan, notre confrère Aidos Imanbaev nous a fait part des difficultés rencontrées dans son pays dans le cadre de l'exécution des décisions de justice. Il a indiqué qu'une réforme radicale du système était nécessaire en raison de son inefficacité, due aux bas salaires des huissiers de justice fonctionnaires, à un manque de motivation et à la corruption. En 2005, la décision de mettre en place la libéralisation a été décidée au plus haut niveau de l'Etat. Depuis, les systèmes en place dans plusieurs pays (France, Bulgarie, Lettonie, entre autres) ont été étudiés. Le rôle de l'UIHJ, de ses présidents Jacques Isnard et Leo Netten, de Bernard Menut et de son premier secrétaire ont été soulignés. La loi a été adoptée le 2 avril 2010 et les huissiers de justice privés sont rentrés en fonction en septembre 2011. Assurément, le Kazakhstan, ce pays gigantesque, devient un modèle pour cette région du monde, et pour l'Asie. Notre confrère a enfin estimé que la coopération avec l'Union allait permettre de partager les expériences et d'améliorer le système de l'huissier de justice privé dans son pays.
En Thaïlande, autre pays phare du sous-continent asiatique, notre confrère Kraisorn Singharajwarapan nous a démontré qu'en matière de saisie et de vente des immeubles, le Département de l'exécution judiciaire de Thaïlande, dont il est l'un des directeurs, est un modèle d'efficience. Le film qui nous a été projeté démontre parfaitement la très grande efficacité du système mis en place. Je m'étais rendu il y a quelques années en Thaïlande avec René Duperray, notre ancien secrétaire général, et nous avions filmé le système des ventes aux enchères immobilières. Je puis vous assurer que nous avions été très impressionnés par ce que nous avions vu.

Europe

En Espagne, notre confrère Luis Ortega Alcubierre, nous a parlé de la profession de Procurador et de ses 9 500 membres, l'organisation la plus nombreuse après la Fédération de Russie, comme l'a souligné Olof Dahnell dans sa présentation du Grand questionnaire de l'UIHJ. Luis Ortega Alcubierre a indiqué que le Conseil général des Procuradores était récemment devenu membre de l'UIHJ à la suite de transformations de cette profession riche de 600 années d'activité. En effet, après la signification, la profession de Procurador revendique aujourd'hui l'exécution des décisions de justice. Cette pleine intégration dans l'Union est importante estime notre confrère. Elle est importante pour l'Union qui bénéficie du potentiel que représente la force des 9 500 Procuradores,

Jeroen Nijenhuis, huissier de justice (Pays-Bas)
Jeroen Nijenhuis, judicial officer (The Netherlands)

Carlos Calvo, président de la Chambre des huissiers de justice du Grand-Duché du Luxembourg
Carlos Calvo, President of the Chamber of Judicial Officers of the Grand-Duchy of Luxemburg

juristes hautement qualifiés. Elle est importante pour les Procuradores qui reçoivent l'appui d'une puissante organisation à un moment de profonde mutation pour la profession. Aujourd'hui, les Procuradores revendiquent l'externalisation complète de la procédure d'exécution à leur profit et une autonomie complète pour exercer ces fonctions.
En Géorgie, notre consœur Guranda Goglidze, pour le compte de Nika Melia, directeur du Bureau national de l'exécution, nous a fait part des raisons qui ont présidé à des changements du système de l'exécution initiés en 2008. Le bon fonctionnement de l'exécution des décisions de justice est essentiel au développement économique. Pour cela il fallait un personnel qualifié et motivé. Le système mis en place en Géorgie est unique en son genre. Les huissiers de justice sont fonctionnaires. Pour autant, le Bureau national de l'exécution fonctionne comme une entreprise privée. Il est entièrement autonome dans son fonctionnement et son budget. Cela lui permet d'être extrêmement réactif sur le plan de son organisation interne et de son développement. Les résultats sont flagrants. Informatisation poussée, enchères électroniques, y compris pour les immeubles saisies, accès aux registres d'information sur les débiteurs et leurs biens, techniques de management pour le personnel qui peut jusqu'à doubler son salaire par des bonus savamment calculés par des algorithmes. La Géorgie continue sa mutation au travers plusieurs projets européens en coopération notamment avec les experts de l'UIHJ, du CILC et de pays comme la Suède. Enfin, nos confrères géorgiens s'intéressent de très près au constat d'huissier de justice. Nous aurons donc à cœur de suivre ce dossier de très près.
Artur Parfenchikov, chef huissier de la Fédération de Russie, directeur du Service fédéral des huissiers de justice de la Fédération de Russie, nous a présenté, d'une façon particulièrement impressionnante, les avancées de la profession dans ce pays qui est très largement le plus grand en termes de superficie (17 millions de km^2), et d'huissiers de justice (84 352 à ce jour en incluant

l'ensemble du personnel). M. Parfenchikov nous a décrit l'organisation du Service fédéral des huissiers de justice. Nous avons pu voir que le nombre de dossiers d'exécution est en constante augmentation depuis 2007, ainsi que le montant des créances recouvrées. Depuis le 1er janvier 2012, le Service fédéral a accès aux informations concernant les biens des débiteurs. L'informatisation du service est aussi un élément clé. La formation est également très présente. Les employés du service bénéficient de primes destinés à les motivés. Ils disposent enfin d'un centre de repos bien mérité, au bord de la Mer noir, à côté de Krasnodar.

Des institutions et des organisations internationales

S'agissant de la Banque mondiale, le président Netten a indiqué que nous avons enfin maintenant des contacts avec la Banque mondial et que nos efforts ont été couronnés de succès. La Banque mondiale a créé il y a quelques mois le Forum sur la justice, le droit et le développement, le « forum des forums ». Il est nécessaire de prendre les rênes de l'harmonisation de la procédure d'exécution. C'est un projet qui va nous occuper pendant très longtemps a estimé notre président mais c'est bien là qu'est la place de l'huissier de justice. L'exécution doit tourner autour de l'huissier de justice. Il faut qu'il soit au plus haut niveau possible.

Sue Collins, membre du bureau de l'Union, nous a parlé de la CNUDCI et des relations nouvelles que nous venons d'établir puisque nous allons intégrer des groupes de travail.

Christophe Bernasconi, secrétaire général adjoint de la Conférence de La Haye de droit international privé, a tout d'abord souhaité un bon soixantième anniversaire à l'Union. Il n'a pas manqué de nous rappeler que son organisation avait fêté ses cent ans depuis déjà très longtemps puisqu'elle a été créée en 1893, faisant d'elle la plus ancienne organisation international à La Haye. La Conférence de La Haye comprend 71 membres plus l'Union européenne. En réalité 140 pays sont connectés à cette organisation par le jeu des adhésions aux 38 conventions en vigueur. M. Bernasconi a évoqué la convention de La Haye du 15 novembre 1965 sur la signification. Il a souligné le rôle historique de l'UIHJ dans sa conception. Cette convention est en vigueur dans 65 Etats. Mais s'agissant de l'Afrique, seuls cinq pays l'appliquent, ce qui est regrettable, d'autant plus qu'un manuel pratique édité en sept langues permet d'en mesurer tout l'intérêt. D'ailleurs, l'Union ne manque jamais d'assurer la promotion de cet instrument lorsqu'elle se rend en terre africaine. M. Bernasconi a annoncé une nouvelle réjouissante. Après plusieurs tentatives infructueuses, l'exécution des décisions de justice est à nouveau au programme des travaux de la Conférence de La Haye. Nul doute que la coopération entre nos deux organisations sera à cet égard très fructueuse.

La mutation de la profession d'huissier de justice a débuté sur le continent africain le 17 octobre 1993 avec le traité du Port-Louis relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique. Notre président Leo Netten l'a rappelé : « Ce traité a constitué un signal politique extrêmement fort pour le monde. Il l'a été aussi pour la profession d'huissier de justice ».

Mais ce n'est qu'en 1996 avec l'appel de Dakar que les huissiers de justice ont pris conscience de cette mutation, lorsque l'UIHJ a décidé d'étendre ses actions d'harmonisation de la profession sur le continent africain.

Et c'est ainsi qu'aujourd'hui, les huissiers de justice des pays de la zone Ohada membres de l'UIHJ entretiennent entre eux des liens de plus en plus étroits.

16. 19. 3. 9. 4. 8. Tels étaient les chiffres qu'il fallait tirer pour gagner le Loto dont le tirage au sort a été effectué sous le contrôle d'un huissier de justice comme l'a indiqué notre consœur Anne Kérisit. Plus sérieusement, ces chiffres sont ceux avancés par le docteur Dorothé Sossa, secrétaire permanent de l'Ohada.

- 16 pour le nombre de pays membres de l'Ohada.
- 19 pour l'âge de l'Ohada.
- 3 pour le nombre d'institutions opérationnelles de l'Ohada : secrétariat permanent, Cour commune de justice et d'arbitrage et Ecole régionale supérieure de la magistrature.
- 9 pour le nombre d'actes uniformes.
- 4 pour le nombre de langues officielles : Français – Anglais – Espagnol – Portugais
- 8 pour le nombre de nouveaux domaines d'activités dont le Crédit-bail, l'affacturage, la franchise, la sous-traitance, le partenariat public privé, la transaction commerciale, la circulation des biens publics ou la médiation.

Antonio Kostanov, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de l'ex-République yougoslave de Macédoine – Antonio Kostanov, president of the National Chamber of judicial officers of the Former Yugoslav Republic of Macedonia

Juraj Podkonicky, huissier de justice (République tchèque), secrétaire d'UIHJ-EuroDanube
Juraj Podkonicky, judicial officer (Czech Republic), Secretary of UIHJ-EuroDanube

« Nous sommes obligés d'aller dans la même direction » nous dit Dorothé Sossa. « Vous êtes la seule profession à avoir un acte uniforme. L'exécution vous incombe. Il a des défaillances dans l'acte uniforme. Il faudra être au rendez-vous lorsqu'il sera question de réviser l'acte uniforme sur l'exécution. Il faut que vous soyez présent. Il ne faut pas faire ce travail sans vous ». Monsieur le secrétaire permanent de l'Ohada, à l'Union, nous aussi nous utilisons des chiffres. Vos propos sont reçus 5 sur 5.

S'agissant de la profession d'huissier de justice, l'UIHJ œuvre constamment pour que l'Ohada soit connue en Europe. Elle le fait bien entendu au travers l'Ufohja. Nous y reviendrons. Elle organise également tous les deux ans depuis 2008 des rencontres entre les huissiers de justice africains et les huissiers de justice européens, en terre africaine. Après le Gabon puis le Cameroun en 2010, André Sama Botcho, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Togo nous a annoncé que son pays allait organiser en 2013 les 3e rencontres Afrique Europe des huissiers de justice.

Alioune Sene, juriste à la Direction juridique de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), a évoqué l'histoire récente des relations entre les huissiers de justice africains et son organisation. Il a rappelé l'atelier qui s'est tenu à Bamako en décembre 2010 dont l'un des objectifs était de vaincre les obstacles à la liberté de prestation de service et le droit d'établissement des huissiers de justice dans la zone Uemoa. Nous l'avons compris, l'UIHJ est devenue un partenaire de l'Uemoa. La présence de M. Sene à nos travaux est un signe fort de ce nouveau partenariat.

En Europe, John Stacey, président de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice du Conseil de l'Europe (CEPEJ), a évoqué les travaux de son organisation riche de 49 pays et de sa collaboration avec d'autres institutions comme l'Union européenne et les autres professions, comme celle d'huissier de justice. Lorsque l'Union a été intégrée comme membre observateur de la CEPEJ, John Stacey n'a pas caché ses interrogations. Allions-nous être un syndicat qui allait gripper la machine de la CEPEJ au seul profit de ses intérêts ? En réalité, au travers notamment du groupe de travail sur l'exécution constitué en 2009 et de l'élaboration des lignes directrices de la CEPEJ, le président Stacey a pu se rendre compte que notre organisation plaçait l'efficacité de la justice et la défense des droits des citoyens, qu'ils soient créanciers ou débiteurs, au cœur de nos préoccupations, faisant de nous un partenaire de confiance et privilégié. John Stacey nous a annoncé qu'il souhaitait d'ailleurs réactiver le groupe de travail sur l'exécution pour réaliser de nouvelles avancées. Nous sommes très heureux de cette nouvelle et nous sommes comme toujours à la disposition de la CEPEJ. Le président de la CEPEJ nous a décrit l'importance des lignes de la CEPEJ élaborées en coopération avec l'Union. Pour lui, l'huissier de justice doit être suffisamment rémunéré afin de constituer un rempart efficace contre la corruption.

Notre confrère Jos Uitdehaag a rappelé que l'Union européenne a mis en place de nombreux instruments pour la profession d'huissier de justice : règlements sur la signification, la reconnaissance et l'exécution des décisions de justice, le titre exécutoire européen, l'injonction de payer européenne, les petits litiges, ou encore les obligations alimentaires. L'Union européenne a mis en place le Réseau judiciaire européen dont l'Union internationale participe régulièrement à ses réunions, le Forum sur la Justice ou le grand portail européen.

Sir Francis Jacobs, président de l'Institut de droit européen (ELI), nous a adressé un message de soutien à l'occasion de notre congrès. Ce message a été lu par Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ. Notre consœur nous

David Walker, huissier de justice en Ecosse, délégué permanent de l'UIHJ pour le Royaume Uni et l'Irlande – David Walker, judicial officer in Scotland, Permanent Delegate of the UIHJ for the UK and Ireland

Gary Crowe, administrateur de la National Association of Professional Process Servers (NAPPS)
Gary Crowe, Administrator of the National Association of Professional Process Servers (NAPPS)

a indiqué que l'UIHJ a participé à la réunion créatrice de cette jeune organisation européenne. L'Union est membre fondateur. Son rôle est de mener des recherches et produire des recommandations dans le domaine juridique. Nous avons participé à toutes les réunions et nous allons prendre toute notre place au sein de l'ELI.

Une Union

Pour Alain Ngongang, rapporteur de la 1re commission, l'harmonisation de la profession est une nécessité. Elle est en marche dans tous les pays. Des chiffres pour commencer.

Bernard Menut, 1er vice-président de l'Union, et Olof Dahnell, huissier de justice en Suède, ont présenté leur analyse du grand questionnaire de l'UIHJ sur la profession. Ils se sont focalisés sur cinq thèmes : les généralités, le niveau de formation, la formation initiale et continue, l'accès à la profession et la responsabilité.

Cette analyse, approuvée par Vladimir Yarkov, professeur à l'Université d'Oural Ekaterinebourg de la Fédération de Russie et membre du Conseil scientifique, grand témoin, a permis de déterminer que la profession d'huissier de justice est très disparate s'agissant de ces thèmes. Ils laissent toutefois entrevoir les possibilités d'harmonisation de la profession tout en dévoilant clairement le chemin qui reste à parcourir pour y parvenir.

D'ailleurs, pour Alain Ngongang, cette diversité de la profession ne constitue pas une faiblesse mais au contraire une grande force dont chacun va pouvoir profiter. Cette harmonisation est en marche. C'est pourquoi, pour atteindre ces

objectifs nécessaires, les huissiers de justice réunis au sein de l'Union internationale ont décidé de prendre leur destin en main.

Jérôme Okemba Ngabondo, huissier de justice à Brazzaville au Congo et Guillaume Payan, maître de conférence à l'Université du Maine en France, consultant UIHJ, ont présenté à tour de rôle le statut harmonisé de l'huissier de justice africain et les titre exécutoires africains.
Le statut harmonisé élaboré par les confrères de la zone Ohada membres de l'UIHJ en coopération avec notre organisation avait été rejeté par l'Ohada en 2007. Pour Guillaume Payan, la révision du traité Ohada de 2008 a expressément exprimé la volonté des pays membres de renforcer la sécurité juridique et judiciaire. Depuis, il y a également eu les lignes directrices de la CEPEJ qui ont consacré des règles que l'on retrouve dans le statut harmonisé de l'huissier de justice africain.
D'ailleurs, Dorothé Sossa a clairement encouragé la profession et l'UIHJ à poursuivre ses actions en faveur de cette proposition d'acte uniforme. C'est ce que nous ne manquerons pas de faire.
Jérôme Okemba Ngabondo et Guillaume Payan ont ensuite présenté les titres exécutoires africains que l'Union soutient et entend présenter à nos confrères. Ils seront ensuite présentés à l'Ohada sous la forme de projets d'actes uniformes. Le premier de ces titres exécutoires africains concerne la suppression de l'exequatur pour les injonctions de payer rendues dans le cadre de l'acte uniforme sur l'exécution. Le second de ces titres concerne les décisions de justice, les actes notariés et les transactions judiciaires. S'agissant des décisions de justice, l'idée est de proposer la suppression de l'exequatur en s'assurant que des normes de sécurité juridique sont remplies, comme par une signification de l'acte introductif d'instance et de la décision par acte d'huissier de justice.
Guillaume Payan a présenté une nouvelle fois l'acte introductif d'instance harmonisé qui avait fait l'objet d'une première présentation lors d'un colloque international de l'UIHJ à Sibiu, en Roumanie, en 2009. Il estime que les huissiers de justice constituent une véritable force de proposition. Je ne vais pas le contredire.

En Afrique, notre confrère sud-africain, Johan Fourie, a rappelé les enjeux de CADAT, principalement pour la zone australe de l'Afrique.
Toujours en Afrique, Honoré Aggrey, vice-président de l'UIHJ, et Jean-Michel Rouzaud, président de l'Ecole nationale de procédure de Paris, nous ont fait de leur attachement à cette grande institution qu'est l'Unité de formation des huissiers de justice africains, l'Ufohja, qui fête ses dix ans. Le trentième séminaire s'est tenu à Cotonou au Bénin, il y a quelques semaines.
En matière de formation toujours, notre consœur Françoise Andrieux a égrené pour notre plus grand plaisir chacune des lettres de ce mot magique. Autour de la formation peut se créer l'union, l'unification, l'uniformisation et son l'harmonisation si chère à l'UIHJ, nous a-t-elle dit.
C'est la raison pour laquelle la formation est au centre de nos travaux. Et pour parvenir à cet objectif, une présentation de e-Learning faite entre l'Afrique du Sud, les Pays-Bas et la France aura permis je l'espère à chacune et chacun d'entre vous d'être convaincu de tout l'intérêt que nous avons à nous engager dans la voie de cette technique de formation.
Robert Emerson, rapporteur de la deuxième commission, a présenté les travaux de sa commission en ne cachant rien de son goût pour le spectacle total. Sa performance n'a fait que renforcer la pertinence de ses propos. Il s'est

Orazio Melita, huissier de justice (Italie) – Orazio Melita, judicial officer (Italy)

Natalie Fricero, professeur de droit (France), membre du Conseil scientifique de l'UIHJ
Natalie Fricero, professor at law (France), member of the Scientific Council of the UIHJ

déclaré très favorable aux travaux effectués dans le cadre de la sécurisation des échanges juridiques présentés par Patrick Gielen, candidat huissier de justice en Belgique. Pour notre confrère, il est nécessaire d'harmoniser les systèmes d'échanges pour offrir une plus grande garantie aux citoyens. Pour lui, « nous sommes à l'aube d'une uniformisation des échanges sécurisés par les huissiers de justice ».

Pour Robert Emerson, le constat d'huissier de justice présenté par Ewa Bieda au nom de Rafal Fronczek, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Pologne, est un moyen qui devrait être considéré aux Etats-Unis. « On peut apprendre beaucoup de l'Europe aux USA », a-t-il indiqué. Le constat permettrait de suppléer aux procédures extrêmement longues et coûteuses basées sur les témoignages, dont la fiabilité n'est que relative pour de nombreuses raisons.
C'est d'ailleurs l'avis de José Carlos Resende, président de la Chambre des Solicitadores du Portugal, grand témoin. Pour lui également le constat est très important pour la preuve. Il permet d'éviter le recours aux témoins qui sont véritablement chronophages.
Dans le domaine de la preuve, Anne Kérisit nous a présenté un aperçu de la compétence des huissiers de justice français dans le domaine des jeux, des concours et des marchés publics. Cet exemple doit pouvoir inspirer d'autres pays. Le besoin de sécurisation est une donnée universelle.
A cet égard, Ioan Les, professeur à l'Université de Sibiu, membre du Conseil scientifique de l'UIHJ et grand témoin, a déclaré que l'harmonisation de la profession n'est pas seulement désirable mais possible. Des repères importants

existent : les lignes directrices de la CEPEJ, le projet sur l'exécution de l'Ohada. Pour lui, tous ces projets sont très intéressants à l'instar du Grand questionnaire de l'UIHJ.

S'agissant des lignes directrices de la CEPEJ, Marc Schmitz, huissier de justice en Belgique et questeur du comité de l'UIHJ, a plaidé pour la mise en application de la ligne directrice n°33, qui promeut l'unicité de l'agent d'exécution. « Où est la logique lorsque l'huissier de justice peut saisir un immeuble mais ne peut pas le vendre ? », et d'ajouter : « Est-il concevable dans un Etat de droit que l'Etat se décerne un titre exécutoire et le fasse exécuter lui-même ? » Les lignes directrices de la CEPEJ ont vocation de devenir, au-delà de la norme européenne, une norme mondiale.

La saisie et la vente aux enchères des meubles fait partie des activités qui sont exercées par la plupart des huissiers de justice. Avec un flegme et un humour tout britannique Martin Leyshon, président de la High Court Enforcement Agents Association, nous a démontré l'importance de cette activité pour obtenir des résultats. Nous avons vu également sur les photos qu'il a présentées qu'il n'hésite pas à mettre personnellement la main à la pâte.
Le recouvrement de créances fait également partie des activités dont l'exercice est promu par la CEPEJ. Notre consœur Elin Vilippus, huissier de justice en Estonie, a fait une brillante démonstration de l'utilité de cette activité.
Jeroen Nijenhuis, notre confrère des Pays-Bas, avec un talent de conteur naturel, nous a tenus en haleine tout au long de sa présentation sur un thème pourtant très technique : les missions confiées par le juge. Au travers un exemple qui l'a, on l'a vu, profondément marqué, il nous a expliqué en quoi l'huissier de justice pouvait rendre service au juge lorsqu'il était empêtré dans des problèmes inextricables. Finalement, seul un huissier de justice, juriste et homme de terrain, a été capable de dénouer l'écheveau.
Marc Schmitz, remplaçant avec son talent habituel notre confrère Roger Dujardin, a présenté le séquestre judiciaire dans son pays, une autre des activités dont l'harmonisation est souhaitée par la CEPEJ et naturellement par notre union.
Adrian Stoica, huissier de justice (Roumanie), membre du bureau de l'UIHJ, a présenté la médiation, une autre des activités exercée par les huissiers de justice. En Roumanie, nous a dit notre confère, pour certains litiges, une tentative de médiation doit obligatoirement être faite chez un huissier de justice par les parties au litige. Ce n'est qu'en cas d'échec que les justiciables sont autorisés à ester en justice. Un tel système, s'il était mis en place dans les autres pays, devrait contribuer considérablement au désengorgement des tribunaux.

Mais l'Union, c'est également celle des nouvelles technologies. « N'ayez pas peur » nous dit Carlos Calvo, président de la Chambre des huissiers de justice du Luxembourg, en écho au pape Jean-Paul II. Il faisait allusion bien sûr à la signification électronique.
Et pourtant nous avons eu très peur pendant toute la durée de la présentation des travaux de la troisième commission par son rapporteur, Alain Bobant. Quoi, Internet dépassé ? Fini les mails ? Tous les tuyaux sont bouchés ? Nous ne maitrisons plus rien ? Il va falloir revenir au papier ? Ouf, ce n'était finalement qu'un mauvais rêve.
Carlos Calvo nous en a montré les enjeux et les mécanismes mais aussi certaines limites. S'agissant de cette question, Alain Bobant nous met en garde. Chacun construit sa signification électronique dans son coin. « Nous ne faisons que construire une Tour de Babel » s'inquiète-t-il, arguant de la nécessité d'opter pour une interopérabilité des techniques.
Juhani Toukola, directeur général du Bureau de l'Administration nationale de l'exécution de Finlande, a présenté, quant à lui, l'exécution électronique et ses avancées dans son pays.
Pour Bernard Menut, que ce soit la signification électronique ou l'exécution électronique, il faut s'assurer que le destinataire soit effectivement informé des mesures dont il fait l'objet.
Juraj Podkonicky, huissier de justice en République tchèque et secrétaire d'UIHJ-EuroDanube, a présenté les grandes lignes du constat électronique. Ce constat est fondé sur une norme française développée par Alain Bobant. Pour Alain Bobant, il est nécessaire de porter l'e-Constat sur les fonts baptismaux. C'est un modèle, un standard directement applicable dans tous les pays.
Jean Makosso Tock, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo et grand témoin, a indiqué qu'il faudra envisager une formation Ufohja pour les outils électroniques.

Puis Alain Bobant a présenté le projet qu'il a créé pour l'UIHJ et tous les huissiers de justice du monde. Il s'agit du Digital Trust Project. Nous avons assisté

Le bureau de l'UIHJ (2012-2015) – The board of the UIHJ (2012-2015)

à un moment extrêmement fort, un moment exceptionnel, historique pour la profession. Le projet d'Alain Bobant permettra à chaque huissier de justice du monde de bénéficier de toutes les avancées technologiques et de permettre à chaque huissier de justice du monde d'augmenter considérablement ses compétences et son efficacité.
Les réactions des grands témoins ont été éloquentes. Monique Kotchofa – Faihun, vice-présidente de la Chambre nationale des huissiers de justice du Bénin, a avoué avoir eu « une peur bleue » au commencement du panel. Les arguments d'Alain Bobant l'ont visiblement rassurée. « Bien que les pays africains ne soient pas aussi développés que les pays européens, nous ne pouvons pas renoncer à l'utilisation des moyens électroniques » a-t-elle estimé. « D'ailleurs la preuve électronique figure dans l'acte uniforme sur les actes de commerce, à l'article 50. Nous ne pouvons pas renoncer à son utilisation. Avec les développements présentés, je suis rassurée. Ma peur à disparu. C'est un grand projet. L'intervention de Leo Netten me rassure. L'UIHJ va s'approprier cet outil. La profession doit être harmonisée au 21e siècle. Je souhaite que ce projet soit une réalité ».
Allant dans ce sens, Mohamed Bousmaha, huissier de justice en Algérie, a indiqué que la technologie fait avancer les règles de droit. Evoquant le passé, il a reconnu que les choses ont évolué dans ce sens.
Pimonrat Vattanahatai, professeur de droit en Thaïlande, membre du Conseil scientifique de l'UIHJ, a apporté son soutien au projet de l'UIHJ. L'UIHJ doit commencer à travailler à mettre en harmonie les systèmes judiciaires du monde. A ce titre le e-Learning est très intéressant.
Pour Orazio Melita, huissier de justice en Italie, la présentation du Digital Trust Center a été vécue comme une grande surprise. La présentation a été non seulement digitale mais très chaleureuse. « Ce projet est international et très pratique. C'est très important que l'UIHJ fasse quelque chose comme cela. Ce n'est pas tout de faire des lois très belles, comme en Italie, mais il faut qu'elles puissent s'appliquer ».
Antonio Kostanov, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de l'ex-République yougoslave de Macédoine, a estimé que « nous avons le ticket pour prendre le train et que nous devions prendre ce train ».
Gary Crowe, administrateur de la National Association of Professional Process Servers (NAPPS), a fait part de la nervosité des 2 200 Process servers de son organisation. Une nervosité mais pas une peur.
David Walker, huissier de justice en Ecosse, délégué permanent de l'UIHJ pour le Royaume Uni et l'Irlande, a considéré que la présentation d'Alain Bobant était fantastique : « Il a, je le pense, parfaitement compris tous les intérêts économiques que peuvent tirer les huissiers de justice de ce grand projet ». Kraisorn Singharajwarapan a déclaré avoir beaucoup apprécié la présentation.

Pour Christophe Bernasconi, ce fut un moment fort du congrès et peut-être même historique dans l'évolution de l'Union. « Il y a dix ans le sujet de la signification électronique avait créé le désarroi. Aujourd'hui le débat est plus serein et plus réaliste ». Le secrétaire général adjoint de la Conférence de La Haye a adressé ses félicitations à l'Union et à Alain Bobant. Il a indiqué qu'il espérait pouvoir collaborer avec l'UIHJ, notamment dans le cadre de la convention de 1965 et son article 10 b.
Leo Netten a ajouté que l'huissier de justice doit aller dans la voie de l'électronique. Il a adressé ses félicitations à Alain Bobant. Il en est convaincu depuis toujours. « Il faut mettre en place une stratégie numérique. Si on ne le fait pas,

d'autres le feront. Nous avons le monopole pour l'instant. Si l'on ne sécurise pas le chemin électronique, on perdra la matière ».
Alain Bobant a conclu sa commission en indiquant qu'il fallait effectivement déployer une pédagogie informatique et Internet. « L'usage des technologies sera un levier pour notre communauté. Il faut mutualiser les compétences et développer une culture du partage. Il faut mettre à contribution toutes les compétences lointaines ou proches. Il faut mettre fin à l'éparpillement de nos forces. Il faut penser à travailler pour être communiquant, être en phase. Il faut bâtir une architecture électronique universelle. Il faut être inventif ».

Chères consœurs, chers confrères, aux termes de ce rapport de synthèse, je voudrais vous dire l'honneur et le plaisir qui ont été les miens d'y travailler pendant ses trois années. Je voudrais remercier en premier lieu notre président Leo Netten, pour la confiance qu'il m'a accordée. Je remercie également l'ensemble du bureau de l'Union pour son soutien, son aide et ses encouragements. Merci à notre ancien président Jacques Isnard et Françoise Andrieux, notre secrétaire général, pour leurs conseils avisés et leur expérience. Je remercie vivement le président du congrès, Bernard Menut. Je remercie du fond du cœur les trois rapporteurs de commission, Alain Ngongang, Robert Emerson et Alain Bobant, pour leur investissement total et l'excellence de leur travail. Un grand merci à tous les intervenants aux travaux écrits et oraux. Ils sont près d'une centaine à s'être mobilisés pour le congrès. Je remercie tout particulièrement les membres du Conseil scientifique de l'Union qui nous ont permis d'élever nos travaux à ce niveau. Je remercie Johan Fourie et notre secrétaire Luisa Lozano pour leur extraordinaire travail pour assurer la parfaite organisation de notre congrès. Enfin, je vous remercie tous d'avoir été aussi assidus pendant toute la durée de nos travaux.

Une partie des membres du Conseil scientifique de l'UIHJ : Vladimir Yarkov, Natalie Fricero, Paula Meira Lourenco, Pimonrat Vattanahatai, Ioan Les
Some of the members of the Scientific Council of the UIHJ: Vladimir Yarkov, Natalie Fricero, Paula Meira Lourenco, Pimonrat Vattanahatai, Ioan Les

Discours de réélection de Leo Netten, président de l'UIHJ

Tout d'abord, je voudrais tous vous remercier profondément pour la confiance que vous m'avez accordée ainsi qu'à mon secrétariat dirigé par ma secrétaire général, Françoise Andrieux, et bien entendu à mon bureau car je considère cette réélection comme la meilleure preuve de votre approbation des travaux que nous avons menés et de la direction que nous avons prise.
Au cours des jours précédents, nous avons évoqué toutes les perspectives qui s'offrent à notre belle profession : un professionnel harmonisé, pluridisciplinaire, avec un haut niveau de formation, bien organisé, tourné vers l'avenir. De nouvelles fonctions, de nouvelles opportunités s'ouvrent à nous et éclairent notre avenir à tous, pour toute notre organisation. Je vous ai déjà indiqué que nous pouvons entrevoir de magnifiques réalisations, de nouveaux défis, tous plus stimulants les uns que les autres.

Sommes-nous prêts à relever les défis, à tirer profit de ces opportunités, et à nous tourner vers l'avenir ? Nous devons être très réalistes et travailler avec les outils à notre disposition et que nous pouvons créer.
Un exemple. Lundi et mardi, nous avons eu un meeting d'experts organisé par le Center for International Legal Cooperation (CILC) et l'UIHJ. Plus de trente experts, travaillant avec nous ou en étroite collaboration avec nous, ont abordé la création d'une boîte à outils sur l'exécution, un outil On Line pour permettre aux professionnels d'aborder plus facilement la réforme des procédures d'exécution.
Les experts ont discuté comment, par quels moyens, par quelle approche, une réforme du système de l'exécution dans un pays pouvait être initiée ou mise en place. Quelles sont les étapes à suivre, quel est le rôle des experts, quels instruments, quels standards sont disponibles, qu'apprenons-nous de nos diverses expériences à ce jour ? Ces pôles d'experts à l'intérieur de l'UIHJ sont uniques dans le monde des professionnels du droit.
Un autre exemple. Nous avons créé le Grand questionnaire des huissiers de justice, où l'on peut trouver des statistiques online sur les huissiers de justice au niveau mondial. En raison de la possibilité pour les instances nationales d'avoir accès aux informations qui les concernent, celles-ci peuvent être tenues à jour en permanence. Nous avons déjà créé un réseau mondial pour réaliser des enquêtes à des fins de statistiques pouvant être utilisés par exemple par la Commission européenne.
Un autre exemple. Au sein de l'UIHJ se trouvent des structures comme CADAT dont le but est de réaliser en Afrique une harmonisation du statut des huissiers de justice, sur la base des meilleures pratiques. Ce même principe des meilleures pratiques est utilisé dans STOBRA, le Conseil des présidents européens de l'UIHJ, pour l'harmonisation des procédures d'exécution, telle la procédure de saisie immobilière, en identifiant les meilleurs pratiques, ou encore pour créer un constat d'huissier de justice européen en identifiant les meilleurs pratiques, notamment celles qui offrent le plus de garanties.
De nombreux autres exemples existent. Oui, je suis convaincu du fait que nous sommes tournés vers l'avenir. L'UIHJ est l'une des plus grandes et des plus influentes organisations internationales dans le monde.

Lorsque j'ai été élu il y a deux ans et demi, il m'est apparu important de tirer profit de notre position auprès des organisations internationales et notre besoin d'être proactifs. Nous ne pouvons que constater que le mouvement initié est

Remerciements à Mathieu Chardon – Congratulations to Mathieu Chardon

aujourd'hui pleinement opérationnel. Nous sommes reconnus par toutes les organisations à tous les niveaux, européen, africain ou mondial, comme le partenaire naturel vers lequel se tourner. Depuis maintenant soixante ans, notre plus grand avantage sur les autres professionnels du droit, souvent répartis entre leurs différentes représentations, est la possibilité de parler d'une seule voix, la vôtre. Nous développons et envoyons le même message que ce soit en Afrique, en Europe – pas seulement dans l'Union européenne mais dans la grande Europe des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe –, en Amérique du Nord et du Sud, et en Asie.
Cette force unique est irremplaçable. Cela nous permet d'être reconnus partout. C'est vers l'UIHJ que se tourne la Conférence de La Haye de droit international privé s'agissant de la convention sur la signification. Nous sommes associés comme partenaire dans un projet de la Convention de La Haye sur un projet i-Support. Et comme vous avez pu l'entendre hier, nous allons mettre en place avec la Conférence de La Haye un groupe de travail pour développer un protocole et des standards pour une transmission électronique des documents concernant l'article 10 b de la convention sur la signification.

C'est vers l'UIHJ que se tourne le Conseil de l'Europe dans le cadre de ses missions dans ses Etats membres. C'est vers l'UIHJ que se tourne le Conseil de l'Europe lorsqu'il décide de créer un groupe de travail sur l'exécution. C'est vers l'UIHJ que se tourne la Commission européenne lorsqu'elle créé un groupe de travail pour développer la saisie européenne des avoirs bancaires. C'est tout naturellement vers l'UIHJ que se tourne la Commission européenne lorsqu'elle veut incorporer les professions judiciaires dans le Réseau judiciaire européen et s'agissant de son Forum sur la justice. C'est vers l'UIHJ que se tourne le Consilium européen pour créer un annuaire des huissiers de justice pour son portail européen e-Justice. C'est vers l'UIHJ que se tourne l'Union européenne pour son grand projet sur la formation. C'est vers l'UIHJ que se tourne l'European Law Institute lorsqu'il nous a demandé d'être membre fondateur au moment de sa récente création, il y a maintenant un an. C'est vers l'UIHJ que se tourne la Commission des Nations-Unies pour le commerce international (CNUDCI) lorsqu'elle nous demande de devenir membre observateur.

Enfin, last but not least, c'est vers l'UIHJ que se tourne la Banque mondiale. Cette institution ca considéré que le développement économique ne pouvait pas se faire sans s'appuyer sur la pierre angulaire que constituent les institutions judiciaires qui sont puissantes et fortes. En réponse au besoin de la communauté internationale d'un forum d'échanges permanent et de connaissances

au plan mondial, la Banque mondiale a créé le Forum mondial sur le droit, la justice et le développement. Une plate-forme électronique d'information et de communication permettra d'échanger. Il nous est demandé à nous, l'UIHJ, et donc à vous tous, de participer en tant que leader du pôle sur l'exécution qui sera développé dans ce projet. Voilà une fois de plus la preuve du bien-fondé de nos propos lorsque nous disons que le droit et l'économie sont liés. Ceci constitue non seulement un défi mais également une formidable reconnaissance que l'exécution des décisions de justice est une nécessité. Les échanges ne peuvent espérer prospérer que s'ils se développent dans un environnement sécurisé, mais ce sont les professionnels de l'exécution qui sont les vecteurs privilégiés de cette sécurisation, parce qu'ils assurent l'exécution d'obligations contractuelles. Nous devrions être conscients de notre force, en tirer profit et la protéger comme notre bien le plus précieux. Nous ne devons cependant pas oublier que la profession d'huissier de justice est moins importante que celle des autres professions juridiques. Pour autant, notre influence, notre reconnaissance et notre efficacité sont bien réelles. Soyons réalistes et constants avec nous-mêmes. Nous devrions éviter de disperser nos actions. Cela n'aboutirait qu'à affaiblir la profession et ainsi affaiblir chaque huissier de justice de chaque Etat membre.
Hier, nous avons entendu la brillante présentation d'Alain Bobant, qui nous a indiqué la direction vers laquelle l'UIHJ va aller. Je vais la résumer.

Nos défis pour 2022… Déployons une pédagogie informatique et technologique par la mise à disposition de ressources techniques et stratégiques, et d'une veille informatique. Si nous maîtrisons les technologies, leur usage va devenir un facteur d'évolution et un véritable levier de performance pour notre communauté. Et puis, nous pourrons ensuite les réinventer. Mutualisons nos compétences et développons une culture de partage. Pour disposer d'une expertise solide, nous devons mettre à contributions nos compétences internes, ou proches, telles celles de nos partenaires actuels : SNG, NOTA BENE, ADEC, FNTC … Pour réussir l'intégration des innovations issues du numérique dans nos activités, nous devons mettre fin à l'éparpillement de nos forces. Nous devons les rassembler et les unifier : interconnectons grâce au numérique la multiplicité d'espaces qui composent l'UIHJ. Bâtissons une architecture technologique universelle. Nous n'allons pas faire une « course à l'armement », mais nous allons substituer l'inventivité à toute la puissance d'un équipement surdimensionné et coûteux. Bâtissons avec intelligence, cohérence et pragmatisme, une architecture universelle. Une profession harmonisée au niveau internationale est une profession forte. Harmonisation à l'échelle mondiale de nos structures professionnelles, des règles procédure, et des outils de production et de communication.
A bon entendeur, salut, Alain Bobant.

Les défis qui attendent l'UIHJ sont formidables et les prochaines années seront décisives pour le futur des huissiers de justice. Je fais finir comme je le fais toujours. Nous devons être conscients des risques auquel notre profession doit faire face. Nous devons également être conscients de l'importance et des opportunités et des perspectives qui s'offrent à nous. Les actions et les enjeux dépassent de plus en plus les niveaux nationaux, que ce soit en Europe, en Asie, en Amérique ou en Afrique. Ce n'est dès lors que tous ensembles que nous pourrons faire faire à ces défis et que nous pourrons progresser.

Notre union sera notre force.

Vœux du congrès

Considérant que l'harmonisation de la profession d'huissier de justice est une nécessité juridique, économique et sociale,
Considérant que l'huissier de justice doit pouvoir offrir aux acteurs économiques et aux justiciables des services compatibles avec sa fonction et ses compétences,
Considérant que l'huissier de justice doit proposer un haut niveau de qualité pour ses prestations,
Considérant que l'harmonisation technologique est le moyen d'accroitre l'efficacité et l'efficience des huissiers de justice,
Le congrès des huissiers de justice et officiers judiciaires réuni à Cape Town les 2, 3 et 4 mai 2012, émet et ratifie le vœu que :

Vœu 1
L'UIHJ soit l'acteur privilégié du processus législatif et réglementaire visant à harmoniser la profession d'huissier de justice

Vœu 2
Le standard des activités des huissiers de justice inclue les points 33 et 34 des Lignes directrices de la CEPEJ du 17 décembre 2009

Vœu 3
L'interopérabilité technologique soit mise en œuvre au sein de la profession d'huissier de justice

Le nouveau bureau de l'UIHJ (2012-2015)

Président : Leo Netten (Pays-Bas)
1er vice-président : Bernard Menut (France)
Vice-présidents : Honoré Aggrey (Côte d'Ivoire), Dionysios Kriaris (Grèce)
Secrétaire : Louis-Raymond Maranda (Canada)
Trésorier : Juraj Podkonicky (République tchèque)
Secrétaire-adjoint : Luis Ortega Alcubiere (Espagne)
Trésorier adjoint : Mohamed Chérif (Algérie)
Membres : Sue Collins (USA), Marc Schmitz (Belgique), David Walker (Ecosse)

Secrétariat
Secrétaire général : Françoise Andrieux
Premiers secrétaires : Mathieu Chardon, Jos Uitdehaag
Secrétaire administrative : Luisa Lozano

21st International Congress of Judicial Officers in Cape Town

The 21st International Congress of judicial officers was Held in Cape Town (South Africa) From 2 to 4 May 2012 on the Theme of «The Judicial Officer of the 21st Century»

Over 450 delegates from 50 countries met in Cape Town to celebrate the profession of judicial officer on the theme of "The judicial officer of the 21st century" and the Global Code of Enforcement. Large international organizations and institutions were present or represented for this major event organized by the International Union of Judicial officers. The beautiful city of Cape Town has been chosen to host the congress. Its geographical position, its many tourist attractions but also the quality of its infrastructure and the range of accommodation were all key elements in an always difficult choice. South Africa also had a major asset in the person of Johan Fourie, sheriff in Simonstown (a few kilometers from Cape Town), and also a member of the board of the UIHJ. For over two years, our colleague Fourie, assisted by his wife Ester, also sheriff, has worked tirelessly on location, in constant contact with Luisa Lozano, executive secretary of the UIHJ, enabling such a level of perfection when it comes to the technical organization of the Congress. The congress took place in the Cape Town International Convention Centre, an ultramodern building meeting all the expectations of an event of such importance.

Scientific work has been entrusted to Mathieu Chardon, 1st secretary of the UIHJ, who has done exceptional work welcomed by all. The conference was chaired by Bernard Menut, first vice-president of the UIHJ.

We must also acknowledge the personal and financial investment of South Africans colleagues, through their representative organizations, the South African Board for Sheriffs, the South African National Association of Progressive Sheriffs and the South African Institute for Sheriffs.

The strong presence of high personnalities and media during the opening ceremony showed the interest of South African authorities for the work by making it a national event.

Everyone could enjoy the excellent fraternal, friendly and sharing atmosphere throughout all the works.

During the congress took place the ceremony of confirmation of admission to the UIHJ for Georgia and Moldova and the ceremony of admission to the UIHJ for four new states: Albania, The Emirate of Dubai, Serbia and Zambia.

Leo Netten, président de l'UIHJ – Leo Netten, President of the UIHJ

Anthony Makwetu, président de la South African National Association of Progressive Sheriffs
Anthony Makwetu, president of the South African National Association of Progressive Sheriffs

After the congress, the new board of the UIHJ for the year 2012-2015 was elected. President Leo Netten was reappointed by unanimous vote.

The general opinion is that the very high intellectual but also practical work helped to make this Congress the most important international event of the profession of judicial officer to date. In particular the first articles of the Global Code of Enforcement, the drafting of which was entrusted to the Scientific Council of the UIHJ under the direction of Professor Natalie Fricero, were presented. This conference should serve as a reference for many years.

The book of the congress is in preparation. We offer the keynote address and reelection speech of President Leo Netten, the introductory report and summary report of the general rapporteur of the congress, the resolutions of the Congress and the composition of the new board of the UIHJ for the years 2012 to 2015.

Pendant la cérémonie d'ouverture du congrès – During the opening ceremony of the Congress

Opening Speech of Leo Netten, President of the UIHJ

Let me begin by telling you the pleasure that is mine to be with you in Cape Town, the Pearl of South Africa. So many of you from around the world are here to attend our 21st International Congress of judicial officers!

My first words will be to express my gratitude to my South African colleagues who took up the challenge to host our conference. South Africa is a land of diversity. I therefore thank all the organizations representing the profession of Sheriff:
- The South African Board for Sheriffs
- The South African National Association of Progressive Sheriffs
- And the South African Institute for Sheriffs

I am very grateful to Geoff Gabede, Minister of Justice of South Africa for agreeing to be with us for this opening ceremony. Honourable Minister, by your presence and your long-awaited keynote speech, you are showing your interest in our work. You also show your full support for the profession of sheriff in your country, and its stakes at international level.
I sincerely thank the civil, political, judicial, and diplomatic dignitaries, and the representatives of all professions to honour our ceremony by their presence.
I also welcome our Deputy Sheriffs colleagues from South Africa. My dear colleagues, you came very numerous. You are at home, within your family of the judicial officers of the world.
Welcome to all members of international organizations and institutions that make us the honour of agreeing to participate in our work. We have tied strong links with them. We will always have at heart to maintain and develop them still more.
Members of the Scientific Council of the International Union are also present. I want to warmly welcome and thank them.
Finally, I salute all the delegations present. By its geographical position, South Africa is a distant destination for many of us.

Yet we are all here. Being the President of the Union would lead me to believe that the theme of our congress, "The judicial officer of the 21st century" and the high quality of work are the sole motivation of participants.
My vision may lack objectivity. I know we will have to share our expected success with a fierce competitor: the many attractions of South Africa.
Rest assured. I will show no jealousy. On the contrary, my Dutch heart always beats a little bit stronger in South Africa.
This is one of the very few countries in the world where I can talk in my home language. So I will not deny my pleasure.
I understand only two of the eleven official languages in use in South Africa, but I cannot resist the pleasure to state them all: English, Afrikaans, Ndebele, Xhosa, Zulu, North Sotho, South Sotho, Tswana, Siswati, Venda and Tsonga.

Beyond language, there are the fifty million inhabitants in South Africa, the "Rainbow Nation," as described by Archbishop Desmond Tutu to describe the diversity of South Africa.
South Africa is also a wide country: thirty times the Netherlands - I let you do the math - and a lot less flat!
The art of Welcome is registered in the genes of South Africa. My many stays with you can attest that.

Johan Fourie, membre du bureau de l'UIHJ – Johan Fourie, member of the board of the UIHJ

South Africa has built a reputation for taking up challenge. The tremendous changes decided over twenty years ago now lead the country on the path of development and growth for all. This path is particularly tortuous and fraught with pitfalls. Yet you follow it without looking back. The fight against poverty, unemployment, disease, inequality and injustice are the burden of all world leaders. This fight is not an empty word when it comes to South Africa.

Can you mention South Africa without discussing rugby? The legendary Springboks are feared throughout the world. World Champion at home in 1995. World Champion in France in 2007. I remember it. I was in Johannesburg during the World Cup. When it comes to soccer, well, the star does not shine as bright. But your organization of the World Cup in 2010 was exemplary. I should say, almost exemplary, because the Netherlands did not win the final! It's not just the sport that brings people together and I will now come up to my point.

This 21st International Congress of judicial officers is the second congress held on African soil. Nine years ago, in 2003, we were in the northern tip of Africa, in Tunis. Today, we are in the southern tip of Africa, the exact opposite of this huge continent. This is also the first international congress of judicial officers to be held under the equator. These two congresses are held in cities that cannot be further apart from each other in Africa. These two congresses stand as symbols for the judicial officers. Tunis: symbol of the opening of the African judicial officers in the world. Cape Town: symbol of the harmonization of the profession of judicial officer in the world.

What a long way in nine years! Nine years ago, our organization included 55 members. At the end of our congress, we will be 75, an increase of 35%. In Tunis, my illustrious predecessor, Jacques Isnard, who is a true visionary, had organized a panel on the creation of a global justice. At the time, we wondered in these terms: "Is the creation of a world of justice a fantasy, a utopia, or can we say that in the future, this world will become reality?" President Isnard raised the possibility of a global status of the judicial officer. To these questions, the Congress had said: "This is a realistic challenge." Today, the story confirms the vision of Jacques Isnard. No, the creation of a global justice is not a utopia. No, the harmonization of the profession of judicial officer in the world is not a utopia. Yes, it is a "realistic challenge."

The actions undertook over the past nine years and the changes we have witnessed serve as evidence. Only four months after the Tunis Congress, the

Mathieu Chardon, rapporteur général du congrès
Mathieu Chardon, General Rapporteur of the Congress

Alain Ngongang, rapporteur de la 1re commission
Alain Ngongang, rapporteur of the 1st commission

Committee of Ministers of the Council of Europe adopted on 9 September 2003 Recommendation Rec(2003)17 on enforcement of court decisions. The International Union had participated in the development of this recommendation. It contains many of our precepts. In 2004 and 2007, twelve countries joined the European Union. I want to name them to salute them: Bulgaria, Czech Republic, Cyprus, Estonia, Hungary, Latvia, Lithuania, Malta, Poland, Romania, Slovakia and Slovenia. Thanks to the actions of the International Union and the involvement of our members, with the exception of Cyprus and Malta all these countries had, prior to their entry into the European Union adopted a model of liberal judicial officer. The face of the harmonized European judicial officer then showed.

Let us leave Europe a moment for Africa. I welcome the presence of the Permanent Secretary of Ohada, Dr. Dorothé Sossa. On 17 October 1993, fourteen African countries signed in Port Louis the Treaty on the Harmonization of Business Law in Africa. I also want to mention these fourteen countries. They are examples to the world: Benin, Burkina Faso, Cameroon, Central African Republic, Chad, Comoros, Congo, Gabon, Equatorial Guinea, Ivory Coast, Mali, Niger, Senegal and Togo. These countries have been joined by Guinea and Guinea Bissau. The accession process of the Democratic Republic of Congo, meanwhile, is in its final phase. This treaty was an extremely strong political signal to the world. It was also a strong signal for the profession of judicial officer. The International Union has been active in Africa since 1996, since the Appeal of Dakar. Before then, a judicial officer from Benin did not know the existence of his neighbour from Togo. Today, when a colleague from Togo meets a colleague from Benin, the first thing he does is to enquire about his children. That shows you the spirit that prevails here, a wonderful feeling that makes us proud. Today, all the judicial officers or the Ohada countries enforce court decisions in exactly the same way. We keep saying it. The Ohada has created something unique.
Within the International Union, we created ten years ago the Training Unit of African judicial officers. The Ufohja organized in Benin a few weeks ago its 30th training seminar. Dr Sossa knows our seminars. We had the honour to have him opening our work on a previous Ufohja seminar in Cotonou, in May 2005. He was then Minister of Justice of Benin. We want to go even further. We worked on a harmonized status of the profession of judicial officer for the Ohada countries. We will present this work again.

We will also present our work on the creation of African enforceable titles to further contribute to the harmonization of enforcement proceedings in the Ohada area. The example of Ohada should be a model for other African countries, especially those in the southern part. The Cadat project we have developed should allow us to consider the harmonization of the profession at continental level. The whole of Africa and all African judicial officers gathered in the International Union should benefit from the already existing progress and they should feel concerned.
On a global level, how can we forget also the work of the American Law Institute and UNIDROIT? These are the Principles of Transnational Civil Procedure, developed in 2004. The global principles were created by a gathering of eminent international jurists. Among them is a member of our Scientific Council, Professor Frédérique Ferrand. The thirty-six rules of these principles constitute a solid basis. It allows progress towards the harmonization of civil procedure globally.

Let's go back to Europe. Recently, the International Union joined a working group of the Commission for the Efficiency of Justice of the Council of Europe. This working group was established to develop guidelines for better implementation of Recommendation 17. These guidelines on enforcement and enforcement agents have been adopted by the Committee of Ministers of the Council of Europe on 17 December 2009. I welcome the presence of John Stacey, President of the CEPEJ, who personally took part in this work. The International Union approves every word of these guidelines. They carve in stone the harmonized profession of judicial officer and enforcement standards in Europe. Behind these European standards global standards are already emerging. No, the harmonization of the profession of judicial officer in the world is not a utopia. The judicial officer is an essential element of the Rule of Law. We all know that. This was recognized by the European Court of Human Rights in its 2004 Pini versus Romania case.

For decades the International Union collaborated with the Hague Conference on Private International Law, this centennial great organization. I welcome the presence here of its deputy Secretary General, Christophe Bernasconi, with whom we have close relations for many years.

As you know, the International Union was at the initiative of the 15 November 1965 Hague Convention on service of documents abroad in civil matters. The International Union is following with great interest the work of the Hague Conference which acts tirelessly in the field of civil and commercial interna-

tional cooperation. Today, we are partner of The Hague Conference in a major European project for child support in the European Union, a very sensitive topic and vital for families.
This harmonization of law at global level is not a coincidence. It results from a need. For several years now, an unprecedented crisis has established, creating chaos in the world. The crisis forces us to question, regardless of our activities. Justice is no exception. Civil procedure and enforcement procedures are no exception. And our profession is no exception. How, at our level, can we help solve the crisis? Cooperation with institutions and international organizations is one of the means at our disposal.

The World Bank does is not wrong by creating the Global Forum on Justice, Law and Development. Justice. Law. Development. Until recently, in fact until the crisis, we were the only ones with other legal professionals to see that justice, law and development were closely linked. These close relations were also at the heart of the topics of our previous congresses:
- Washington in 2006: "The harmonization of enforcement procedures in an area of justice with no boundaries"
- Marseille in 2009: "The judicial officer in the Law in the State, in the World"

Today, these three juxtaposed words resonate in harmony. We will actively participate in the World Bank Forum and take care of the part relating to the enforcement of court decisions. We all know that a court decision that cannot be enforced is useless. The enforcement of judgments is an integral part of a fair trial, we were told by the European Court of Human Rights in 1997 in the Hornsby versus Greece case.
Justice, Law and Development. These words lead us to two other major organizations with which our contacts are beginning to bear fruit. We are pleased to welcome Mr Alioune Sene, Director of Legal Affairs of the Economic and Monetary Union of West Africa, UEMOA, who will talk about his organization. Globally, the International Union is now a member of the United Nations Commission for the Development of Trade Law (UNCITRAL).

The International Union is also involved in major projects of universal range. In Washington, in 2006, Bernard Menut, then Secretary of the Union, raised the question of the advisability of creating a global code of enforcement at the service of the rule of law. The fourth vow of the Washington Congress was as follows: "The Congress calls on all partners of judicial and economic world to build with the judicial officers the World Code of Enforcement". The World Code is no longer a utopia. The World Code is a reality. Preparatory work will be presented during the congress.
South Africa is the "Rainbow Nation." Here in Cape Town, we give you the judicial officer of the 21st century, the harmonized judicial officer, the "Rainbow Judicial Officer". Yet, we have to face facts. The world is vast. The road ahead is still long. But we are moving step by step, inexorably together, united, towards the goals and ideals that we set. Yes, it is the pursuit of ideals that has been driving our organization for the past sixty years.
For, we should not forget that this year marks the sixtieth anniversary of our beautiful International Union. I wish us and therefore I wish ALL OF YOU a happy birthday and a great congress.

Thank you.

Presentation of the Work of the Congress by Mathieu Chardon, General Rapporteur

Distinguished heads of delegations of the International Union of Judicial officers, dear colleagues, ladies and gentlemen,
Let me begin my remarks by thanking three presidents, three exceptional men. I would like to thank Jacques Isnard, President of the Union for fifteen years, until 2009. I had the chance to work with him for ten years. Through his work and that of his bard, the Union experienced unprecedented growth. I will have the opportunity to come back to this in a few minutes. Working alongside such a man is the greatest source of inspiration and motivation that is. Jacques Isnard is very well but he is not here today. But I can assure you that the flame still burns for our Union and for all of us, his children. I know his thoughts are with us right now.
I want to thank our President Leo Netten. Behind a great man was another, as the first vice-president of the Union for many years. With passion, determination and courage, our president has not only continued the actions taken by his predecessor, but he managed to develop them further to lead us to a new level.
Finally, I would like to thank Bernard Menut, our first vice president. Everybody knows his vast skills and resourcefulness. I owe him for being here today. As president of the National Chamber of judicial officers of France, twelve years ago, he asked to join the French delegation of the Union. By his trust, he opened me the doors of the great family of Judicial Officers.
You will therefore understand that when President Netten let me know nearly three years ago I was appointed to become general rapporteur of the Cape Town congress, I instantly acknowledged the responsibility but also the trust that was given to me by my family.
The Congress in Cape Town was immediately seen as a challenge.
The previous congress of Marseilles was a major success. Francoise Andrieux, general rapporteur, had done an unprecedented job. However, international congresses are no sports competition, if not in our common desire: the elevation of our profession. Each of the previous Congress reflected this same desire. Each of the previous Congress contained loads of information, innovations and improvements in the profession. Going through their reading, I was struck by this thread that seemed to link them to each other. It's as if they were each a chapter of a work whose screenplay was written in advance. A scenario that would focus on the evolution of the profession of judicial officer to its global harmonization.

I will take as an example the last five congresses.
- Stockholm (1997): "Judicial officer, a profession, a Law, an Area";
- Athens (2000): "The judicial officer and globalization";
- Tunis (2003): "Globalization of Law";
- Washington (2006): "The harmonization of enforcement procedures in an area of justice without borders";
- And Marseille (2009): "The judicial officer in the State, in the Law, in the world."

The theme of our 21st Congress, "The judicial officer of the 21st century" then appeared as the logical height of a cycle. This cycle began with the recognition that the profession of judicial officer existed in most countries. Because of this diversity, the profession suffers from a lack of unity. Then we realized that

diversity, far from being a handicap, was instead a great strength for us all. We saw real prospects for the development and future of the profession.
Step by step, day after day, the Union worked to get closer to its goals. Our actions were constant and extensive. They were set on all fronts and on all continents: status, training, liability, independence, activities, protection, access to information, enforcement procedures. Relations with all institutions and international organizations were forged or strengthened. In fifteen years the Union has grown dramatically, from two dozen members to over seventy.

Meanwhile, our world has changed considerably. Emerging markets have created a new geopolitical chessboard. Technological changes have made our planet shrink. On the Internet, boundaries were erased. Globalization is a reality rooted in our daily lives. The economic crisis of global proportions is also a reality rooted in our daily lives. The legal world is no exception to this process. Our profession is certainly concerned. If justice is more than ever in the heart of law, one wonders about its effectiveness and how to make it more efficient. Models, standards are proposed. Principles of transnational civil proceedings Ali/Unidroit are an example. The work of the CEPEJ are another. This is for states to position themselves against each other, identify and choose the best systems. European instruments encourage countries to open to models that are not necessarily theirs.
In Africa, the OHADA uniform acts have achieved the objectives of fundamental and unprecedented harmonization Large international organizations and institutions all work to promote and model and converging systems.
Discussion forums are created by these organizations and institutions: The European Union with its European Judicial Network in civil matters, the Justice Forum, and more recently the European e-Justice portal.
Without a justice meeting the expectations of citizens and economic operators, there can be no economic development. The World Bank has understood this when it created a few months ago the Forum on Law, Justice and Development, a forum that is already called the Forum of forums.
The profession of judicial officer is essential to economic development. It ensures that the judge's decision will be respected. It helps reduce the number of cases brought before the courts. It assists in the research and preservation of evidence. It secures economic exchanges.
The CEPEJ Guidelines of 17 December 2009 on the execution of judgments and enforcement officers is the best example. These guidelines were developed with the active participation of our organization. They constitute the foundation on which the judicial officer of the 21st century may flourish, a harmonized multidisciplinary and forward looking judicial officer. For this, the Guidelines have been placed at the epicenter of our work.
But it is not enough to ensure the promotion of the CEPEJ Guidelines to have this judicial officer magically appear. However, this judicial officer does exist. But it is disseminated, scattered all over the world. It was necessary to start looking for him. It is this quest that we have undertaken. This quest is that of the Union, with the strength of its seventy-one members and its Scientific Council.
"Our Union is strength" likes to say our president. So I hope that our work can illustrate this principle. I wish they were not those of a small team, but those of all our Union's countries, a true common work. To do this, writing a collective work on the congress theme appeared to me. Nearly eighty authors are involved in its development. These authors are mostly judicial officers. The

Vladimir Yarkov, professeur de droit (Fédération de Russie), membre du Conseil scientifique de l'UIHJ, Olof Dahnell, huissier de justice (Suède)
Vladimir Yarkov, professor at law (Russian Federation), member of the Scientific Council of the UIHJ, Olof Dahnell, judicial officer (Sweden)

Dorothé Sossa, secrétaire permanent de l'Ohada
Dorothé Sossa, Permanent Secretary of Ohada

members of our Scientific Council were widely mobilized. Their contributions give them an extra academic dimension.
Some international organizations and institutions also honored us with their participation. I want to thank The Hague Conference on Private International Law and its Secretary General, Christophe Bernasconi, and the President of the CEPEJ, John Stacey, both present in Cape Town.
Our book is being written. It already over six-hundred pages. We collected about half of the contributions. And I can assure you that if we have the quantity, the quality is truly up to our expectations. I want to thank all the authors for their investment.
This will be the work of all judicial officers of the world.

Along, or rather prior to the writing this book, we had prepared an extensive questionnaire, the Grand questionnaire of the UIHJ. It was sent to all heads of delegations of the Union. The idea of this questionnaire is not new. It results from a comprehensive questionnaire already prepared in 2004 by our colleague Jos Uitdehaag. To date, 49 countries responded. We now have a major data source.
The questionnaire includes about 350 questions. They affect all aspects of our profession: status, training, organization, activities, access to information, ethics, liability ... They provide a basis for novel and unique information. To view them, simply go to the Internet. Each country may at any time change their data. Every change has an immediate impact on the existing data. Information

on our profession are constantly updated, at no cost. I want to thank our candidate colleague Patrick Gielen and Marie Valverde for their patient work enabling the Grand questionnaire be what it is today.
Analysis of the contained data is one of the fundamental work done in connection with the work of the congress.

Let us turn to the presentation of this work here in Cape Town. We chose to present some of the aspects covered in this book, while respecting its structure in three commissions. Each commission is headed by a rapporteur.
The first commission is under the direction of our colleague Alain Ngongang, judicial officer in Yaoundé, Cameroon, and president of the National Chamber of Judicial officers of Cameroon.
The second commission is headed by a member of the Scientific Council of the Union, Robert Emerson, a professor of Business law at the University of Florida, USA. Professor, at my request, you sent me a list of your activities and your skills. Forgive me for not reading it. It is too long. So I will try to summarize it. After graduating law at Harvard, you were a lawyer specializing in intellectual property among others topics. You have written numerous articles and books. You are an editor of the American Business Law Journal. The quality of your teaching is international. You also give lectures around the world. Your passion for comparative law and procedure reflects your enlightened eclecticism. And then you have developed a unique talent when you're on stage or in front of your students. Let me just say that those who attended your performance – Yes I call that a performance - at our congress in Marseille in 2009, asked for "more". Like them, I am much looking forward to hearing and seeing you.
The third committee is headed by our French colleague, Alain Bobant, judicial officer in Rochefort-sur-Mer. Our colleague does not need any introduction. His reputation as the world specialist on global technologies applied to the profession is undisputed. Alain Bobant is president of the National Federation of Trusted Third Parties, a French organization with an international vocation of which the Union is a member. Alain Bobant is what one might call a "man of ideas." His bubbling brain constantly springs and bursts with new ideas he has the grandeur to unselfishly offer our profession. I want here to testify him on behalf of the Union of our greatest recognition. I tell you and you shall judge for yourselves on Thursday that what Alain Bobant proposes will mark the history of our profession.
I thank the three rapporteurs of the commissions for the tremendous work they have provided, their support in our project and the trust they have shown me over the many months leading up to this day.

The work of the Congress is intended to help you discover all that the judicial officer can do to serve law, justice, citizens and economic operators. I invite you to follow them. You will find out about the relationships and ties that bind our Union with international institutions of which you can meet the distinguished representatives who honored us the honor by attending our conference in Cape Town despite very heavy agendas.
You will have concrete examples of actions performed by some of our members for the development of the profession in their country, and therefore in the world. You will learn all aspects of the profession of judicial officer. You will discover all the activities of judicial officers throughout the world, activities that you should claim, with the full support of the Union. We'll give you an overview of the directions in which the Union will engage to ensure the promotion of the profession, its development and harmonization, including through new technologies.
Training has always been at the heart of the concerns of the UIHJ. If technology allows us, we invite you to e-Learning session. Its purpose is to show the whole point of this training method, particularly suited to our profession.

An international congress is an opportunity for scientific and innovative leading work. This congress will not fail in this rule. We will present progress and the work of universal significance in areas that concern us all:
- The harmonized document initiating proceedings
- The harmonized status of the African judicial officer
- African harmonized Enforcement Titles
- The harmonized electronic Statement of facts

Finally, these are works of extraordinary dimensions which will be revealed Friday. They were introduced six years ago in Washington. They were entrusted to the Scientific Council of the UIHJ under the direction of Professor Natalie Fricero. This shows their scientific value. The Global Code of Enforcement is certainly the most ambitious project of the Union to date.

Until Friday, you will have the pleasure to hear about sixty speakers, judicial officers, members of the Scientific Council of the UIHJ, legal professionals and representatives of European and international organizations and institutions. Among them, the Great witnesses will respond to the presentations. They will

Christophe Bernasconi, John Stacey, Jos Uitdehaag

Alioune Sene, juriste au département juridique de l'Uemoa
Alioune Sene, jurist at the Legal Department of Uemoa

engage in debate with you. I cannot mention all their names but I would like to thank them for agreeing to come to South Africa to present with us the judicial officer of the 21st century.
You will find in Cape Town everything that makes the greatness of our Union: innovation, openness, sharing, friendship, brotherhood and unity.

Let's wish our 21st Congress is the crossroads of our profession as it exists today and our profession as will exists tomorrow: a harmonized, multidisciplinary and forward looking profession.

In conclusion, it is no hazard if I propose as our motto for 21st Congress a quote from Jean Jaurès, a French politician who paid with his life his pacifist ideas: "We must go to the ideal through the real."

I wish you all an excellent congress

Sue Collins, membre du bureau de l'UIHJ – Sue Collins, member of the board of the UIHJ

Guillaume Payan, maître de conférences à l'Université du Maine (France)
Guillaume Payan, lecturer at the University of Maine (France)

1re Commission – 1st Commission

Summary Report of the Congress Work by Mathieu Chardon, General Rapporteur

Mr. Chairman of the International Union of Judicial Officers,
Distinguished members of the board of the International Union of Judicial officers
Distinguished professors of the Scientific Council of the International Union of Judicial officers
Distinguished Heads of Delegation
Dear colleagues,
Ladies and gentlemen,

Before presenting the report which will bring us closer to the end of the scientific work of our 21st Congress, may I say that I participated in our four previous international congresses: Athens, Tunis, Washington and Marseille. But it is actually only the second time I am seeing the whole event. Because, from Tunis, I was locked in an almost secret place, my fingers glued to the keyboard of my computer to prepare with others the famous Congress Gazette. In fact, I saw nothing. I attended nothing. I was told. I listened. I took notes. I imagined. For me the International Congress of the Union was some kind of a dream world I could not enter. Today I walked through the door. I lived that moment everyone is talking about. And now I can say : I was there. I saw everything. I heard everything. The experience went beyond my expectations.
Certainly, as a general reporter, it not possible to enjoy every moment as each delegate can. Questions are constantly raised. Good ones but also wrong ones. Will people come? Will I be up to the people's expectation? Will the speakers come and speak? Will the Internet connection be working? Le'ts hope there will be no power failure! What else? But eventually, when the machine of the Union is launched, it is difficult to stop it. And then, what could really happen in the light of everyone's commitment to our organization. What could happen with such a team with me? Three reporters who will be remembered for a long time. Sixty, brilliant, participants, all. Forty nationalities. Four continents. Yes, a congress of the Union is truly an exceptional event.
What about the presentations? I hoped that this conference would be a festival of ideas. You've turned it into a firework.
I will not come back to the presentations or attempt to summarize them. What could I say? I shall only succeed in misquoting them. And as you know our work will be published.
I would rather tell you about the thoughts inspired by the work done for nearly three years and by the presentations that were made here in Cape Town.
The International Union of Judicial officers, with its seventy-one members, soon seventy-five, is one of the largest international organizations of lawyers in the world and, dare we say, the most active. On Wednesday Francoise Andrieux recalled in her report of activities: during this mandate, the Union participated in over 220 events. These events were held on four continents. Four very different continents. But four continents linked by organizations and institutions and by our Union and our common desire to raise ever higher the profession of judicial officer, a profession at the service of justice and citizens.
Ultimately it may be this which characterizes the judicial officer of the 21st century. He belongs to a continent. But he chose the Union. Four continents. Institutions and organizations. One Union. These are the three themes that I want to develop to end our work in Cape Town.

Four Continents

We listened with great interest to the various speakers who explained the progress of the profession on four continents.

Africa

In Algeria, our colleague, Mohamed Cherif, President of the National Chamber of Judicial officers of Algeria, told us of the spectacular changes in his country with regard to the profession of judicial officer. Elin Villipus, our colleague from Estonia, said in her presentation on debt collection, that this activity was restricted in two countries to judicial officers only. Algeria is one of these two countries.

In Togo, Andrew Sama Botcho, president of the National Chamber of Judicial officers, recalled the process of modernization of justice undertaken in his country since 2009 with financial and technical support of the European Union and the French Embassy. He said – this is extremely rare in Africa – that the National Chamber of Judicial officers of Togo now had a seat, "affectionately" called – in his words – the House of the judicial officer, in Lome, inaugurated on 25 March 2011. I was present at this inauguration and I can only welcome this major step forward for the profession of judicial officer in Togo.

With regard to Mauritius, our colleague Harold Iyempermail, announced good news. As of 1st September 2012, the liberal profession of judicial officer comes into force. What are the reasons for this change, which took sixteen long years, wonders our colleague? "To provide fast and efficient justice, so that no one suffers delays, so that judgments are made faster and finally that everyone profits from the change." Without the support of the UIHJ, it would have been impossible recognized our colleague.

Honoré Aggrey, vice-président de l'UIHJ
Honoré Aggrey, vice-president of the UIHJ

Guranda Goglidze, Bureau national de l'exécution de Géorgie
Guranda Goglidze, National Bureau of Enforcement of Georgia

Artur Parfenchikov, huissier en chef de la Fédération de Russie
Artur Parfenchikov, chief Judicial Officer of the Russian Federation

America

The International Union of Judicial officers has recently invested in a new project aimed at the Caribbean islands. This is the Ohadac, refferring to Ohada: The Organization for the Harmonization of Business Law in the Caribbean. Our colleague Sue Collins, a member of the board of the UIHJ, reported difficulties concerning the execution of court decisions in the area. With the exception of some islands, the judicial officers of the Ohadac countries are not organized. The project should take a long time. On the occasion of her research, Sue Collins, realized that the Hague Conference on Private International Law was trying to locate in the region. Our two organizations should put in common their knowledge for the benefit of everyone.

In Quebec, Louis-Raymond Maranda, President of the Chamber of judicial officers and board member of the UIHJ, announced the creation of Nota Bene, the platform for electronic service of documents. Through a film, we were able to see a summary of the discussions with the authorities that looked very demanding and the final result which will be unveiled on May 15.

Asia

In Kazakhstan, our colleague Aidos Imanbaev told us about the difficulties in his country as regards enforcement of court decisions. He stated that a radical reform was necessary because of its inefficiency, due to low salaries of judicial officers, lack of motivation and corruption. In 2005, the decision to implement the liberalization was decided at the highest state level. Then systems in place in several countries (France, Bulgaria, Latvia, among others) were studied. The role of the UIHJ, its presidents Jacques Isnard and Leo Netten, Bernard Menut and its first secretary were highlighted. The law was passed on 2 April 2010 and private judicial officers started work in September 2011. Certainly, Kazakhstan, this huge country, became a model for the region, and Asia. Our fellow member finally suggested that cooperation with the EU would allow to share experiences and improve the system of private judicial officer in his country.

In Thailand, another country's flagship of the Asian subcontinent, our colleague Kraisorn Singharajwarapan showed that in terms of seizure and sale of immovable, the Department for judicial enforcement of Thailand, of which he is a director, is a model of efficiency. The film that was screened perfectly demonstrated the high efficiency of the system in force. I went a few years ago in Thailand with Rene Duperray, our former Secretary General, and we filmed the system of real estate auctions. I can assure you that we were very impressed with what we had seen.

Europe

In Spain, our colleague Luis Ortega Alcubierre, told us about the profession of Procurador and its 9500 members, the largest organisation after Russia, as Olof Dahnell pointed out in his presentation of the Grand questionnaire of the UIHJ. Luis Ortega Alcubierre said the General Council of Procuradores recently became a full member of the UIHJ following transformations of this profession rich of 600 years of activity. Indeed, after the service of documents, the profession of Procurador now claims the enforcement of court decisions. For our colleague, this full integration into the Union is important. It is important for the Union which has the potential of the strength of 9500 Procuradores, all highly qualified lawyers. It is important for Procuradores who have the support of a powerful organization at a time of profound change for the profession. Today, Procuradores claim complete outsourcing of the enforcement process to their advantage and complete autonomy to perform these functions.

In Georgia, our colleague Guranda Goglidze, on behalf of Nika Melia, director of the National Bureau of Enforcement, reported on the reasons which led to changes in the enforcement system and which were initiated in 2008. The proper functioning of the enforcement of judicial decisions is essential to economic development. To do so required skilled and motivated workforce. The system set up in Georgia is unique. The judicial officers are civil servants. However, the National Bureau of Enforcement works like a private company. It is fully autonomous in its operations and budget. This allows it to be extremely reactive in terms of its internal organization and its development. The results are staggering. Advanced computerization, electronic auctions, including seized buildings, access on information on debtors and their assets, management techniques for staff who can double up their salary with bonuses cleverly calculated by algorithms. Georgia continues its transformation through several European projects in cooperation with experts in particular those of the UIHJ, the CILC and countries such as Sweden. Finally, our Georgian colleagues are very interested in the statements of facts by judicial officers. So we will follow this matter closely.

Artur Parfenchikov, Chief Judicial Officer of the Russian Federation, Director of the Federal Service of Judicial Officers of the Russian Federation, presented the particularly impressive advances in the profession in this country that is overwhelmingly the largest in terms of area (17 million km^2), and judicial officers (84,352 to date including all staff). Mr. Parfenchikov described the organization of the Federal Service of Judicial officers. We could find out that the number of enforcement cases is steadily increasing since 2007, as the amount of recovered debts. Since 1st January 2012, the Federal Service has access to information concerning the debtors' assets. The computerization of the service is also a key aspect. Training is also very present. Employees of the Service are motivated with bonuses. They finally have a center for well deserved vacation, on the Black Sea coast, near Krasnodar.

Institutions and International Organizations

Regarding the World Bank, President Netten said that we now finally have contacts with this institution and that our efforts were successful. The World Bank has created a few months ago the Forum on Justice, Law and Development, the "Forum of Forums." It is necessary to take the reins of the harmonization of the enforcement process. This is a project that will occupy us for a long time believed our president but it is the place of the judicial officer. Enforcement should revolve around the judicial officer. This sould be be at the highest level possible.

Louis-Raymond Maranda, membre du bureau de l'UIHJ
Louis-Raymond Maranda, member of the board of the UIHJ

Mohamed Chérif, trésorier-adjoint du bureau de l'UIHJ
Mohamed Chérif, Vice-treasurer of the board of the UIHJ

Sue Collins, Board Member of the Union, spoke of UNCITRAL and new relationships that we have established since integrating working groups.

Christophe Bernasconi, Deputy Secretary General of the Hague Conference on Private International Law, first of all whished a happy sixtieth anniversary to the Union. He did not fail to remind us that his organization had celebrated its centenary already a long time ago since it was created in 1893, making it the oldest international organization in The Hague. The Hague Conference has 71 members plus the European Union. 140 countries are actually connected to the organization through its 38 existing conventions. Mr. Bernasconi raised the topic of the Hague Convention of 15 November 1965 on service of documents. He emphasized the historical role of the UIHJ in its conception. This Convention is in force in 65 states. But in the case of Africa, only five countries are concerned, which is unfortunate, especially as a practical manual is published in seven languages, whichs allows to measure all its interest. Moreover, the Union never fails to ensure the promotion of this instrument when on African soil. Mr. Bernasconi announced exciting news. After several unsuccessful attempts, the enforcement of judgments is again on the agenda of the Hague Conference. There is no doubt that cooperation between our two organizations will be very fruitful in this regard.

The mutation of the profession of judicial officer began in Africa on 17 October 1993 with the Treaty of Port-Louis on the Harmonization of Business Law in Africa. Our president Leo Netten recalled: "This treaty was an extremely strong

political signal to the world. It was also for the profession of judicial officer ". But it was not until 1996 with the Call of Dakar that the judicial officers became aware of this change, when the UIHJ decided to extend its activities to harmonize the profession on the African continent.
And so today, judicial officers of the Ohada zone who are member countries of the UIHJ link with one another very closely.
16. 19. 3. 9. 4. 8. These were the figures you had to choose to win the Lottery which was conducted under the supervision of a judicial officer as mentioned by our colleague Anne Kérisit. More seriously, these figures are those given by Dr. Dorothé Sossa, Permanent Secretary of Ohada.

- 16 for the number of member countries of Ohada.
- 19 for the age of Ohada.
- 3 for the number of functioning Ohada institutions: the Permanent Secretariat, the Common Court of Justice and Arbitration and the Regional postgraduate school in the judiciary.
- 9 for the number of uniform acts.
- 4 for the number of official languages: English - French - Spanish - Portuguese
- 8 for the number of new areas of activities including leasing, factoring, franchising, outsourcing, public-private partnership, business transaction, traffic or public property mediation.

"We have to follow the same direction," says Dorothé Sossa. "You are the only profession to have an uniform act. Enforcement is your job. There are downfalls in the uniform act. You will have to be there at the time of the revision of the the Uniform Act Enforcement. You must be present. The work should not be done without you. " Dear Mr Permanent Secretary of the Ohada, at the Union, we also use numbers. Your comments are received 5 out of 5.
Regarding the profession of judicial officer, the UIHJ constantly works for the recognition of Ohada in Europe. This is done through the Ufohja course. We will come back to this. The UIHJ also organizes every two years since 2008 meetings between African judicial officers and European judicial officers, on African ground. After Gabon and Cameroon in 2010, Andre Sama Botcho, president of the National Chamber of Judicial officers of Togo announced that his country will organize in 2013 the 3rd Africa Europe meetings of judicial officers.

Alioune Sene, a lawyer at the Legal Directorate of the Economic and Monetary Union of West-Africa (UEMOA), spoke about the recent history of relations between African judicial officers and his organization. He reminded the workshop that was held in Bamako in December 2010, one of whose goals was to overcome the obstacles to freedom to provide services and right of establishment of judicial officers in the UEMOA area. As we know, the UIHJ became partner of the UEMOA. The presence of Mr. Sene in our work is a strong sign of this new partnership.

In Europe, John Stacey, President of the European Commission for the Efficiency of Justice of the Council of Europe (CEPEJ), cited the work of his organization rich of its 49 countries and its collaboration with other institutions such as the European Union and other professions, including the judicial officers. When the Union became an observer member of the CEPEJ, John Stacey said he had some doubts. Were we going to be an organisation that would seize the machinery of the CEPEJ for the sole benefit of its interests? In reality, in particular through the working group on enforcement which was created in 2009 and the development of the CEPEJ guidelines on enforcement, President Stacey was able to realize that our organization placed the efficiency of justice and defense of the rights of citizens, whether creditors or debtors, in the center of the debates, turning us into a trusted and special partner. John Stacey told us he wanted to also reactivate the working group on enforcement for further progress. We are very pleased with this news and as always we are available for the CEPEJ. The President of the CEPEJ described the importance of the CEPEJ guide lines developed in cooperation with the UIHJ. For him, the judicial officer should be paid enough to form a bulwark against corruption.

Our colleague Jos Uitdehaag recalled that the EU introduced numerous instruments for the profession of judicial officer: regulations on service of documents, recognition and enforcement of judgments, European Enforcement Order, European Order for Payment, small claims, or maintenance obligations. The European Union has established the European Judicial Network whose meetings are regularly attended by the International Union, the Forum of Justice or the European e-Portal.

Sir Francis Jacobs, president of the European Law Institute (ELI), sent a message of support during our congress. This message was read by Francoise Andrieux, general secretary of the UIHJ. Our colleague told us that the UIHJ attended the initial meeting creating this new European organization. The Union is a founding member. Its role is to conduct research and make recommendations in the legal field. We participated in all meetings and we will take our full place in the ELI.

1re Commission – 1st Commission

Robert Emerson, professeur de droit (USA), membre du Conseil scientifique de l'UIHJ, rapporteur de la 2e commission du congrès
Robert Emerson, professor at law (USA), member of the Scientific Council of the UIHJ, rapporteur of the 2nd Commission of the Congress

One Union

For Alain Ngongang, Rapporteur of the 1st Commission, the harmonization of the profession is a necessity. It is there in all countries. Some figures to start with.
Bernard Menut, first vice-president of the Union, and Olof Dahnell, judicial officer in Sweden, presented their analysis of the Grand questionnaire of the UIHJ on the profession. They focused on five topics: general data, level of training, initial and ongoing training, access to the profession and liability.
This analysis, followed by Vladimir Yarkov, professor at the University of the Ural Ekaterinebourg of the Russian Federation and member of the Scientific Council, great witness, could show that the profession of judicial officer is very diverse in terms of these topics. They hold promise of opportunities for the harmonization of the profession while clearly revealing the path that lies ahead to achieve them.
Moreover, for Alain Ngongang, the diversity of the profession is not a weakness but rather a strength for the benefit of all. This harmonization is at hand. Therefore, to achieve these necessary goals, the judicial officers gathered within the International Union decided to take their destiny into their own hands.

Jerome Okemba Ngabondo, judicial officer in Brazzaville, Congo and Guillaume Payan, a lecturer at the University of Maine in France, UIHJ consultant, presented in turn the harmonized status of the African judicial officer and African Enforcement Titles.
The harmonized status developed by member colleagues of the UIHJ of the Ohada area in cooperation with our organization was rejected by Ohada in 2007. For Guillaume Payan, the Revision of the Ohada Treaty of 2008 explicitly expressed the willingness of member countries to strengthen the legal and judicial security. Since then, there were also the guidelines of the CEPEJ which focused on rules found in the harmonized status of the judicial officer in Africa. Moreover, Dorothé Sossa clearly encouraged the profession and the UIHJ to continue its actions in favor of this proposed uniform act. This is what we will certainly do.
Jérôme Okemba Ngabondo and Guillaume Payan then presented the African Enforcement Titles which is supported by the UIHJ and that the UIHJ intends to present to our colleagues. It will then be presented to the Ohada under the form of a draft uniform act. The first of these African Enforcements Titles concern the elimination of exequatur for money claims made as part of the uniform act on enforcement. The second of these titles concerns court decisions, deeds and legal transactions. With regard to judicial decisions, the idea is to propose the abolition of exequatur by ensuring that legal standards are met, through the document initiating proceedings and the Judgment served by a judicial officer.
Guillaume Payan resubmitted the harmonised document initiating proceedings which had been been presented at the international symposium of the UIHJ in Sibiu, Romania, in 2009. He believes that the judicial officers are a real driving force. I will certainly not contradict him.

In Africa, our South African colleague, Johan Fourie, mentioned the CADAT issues, mainly for the southern zone of Africa.
Also in Africa, Honoré Aggrey, vice president of the UIHJ, and Jean-Michel Rouzaud, president of the National School of Procedure of Paris, told about their commitments to this great institution, the Training Unit African of judicial officers

Marc Schmitz, huissier de justice (Belgique), questeur du Comité de l'UIHJ
Marc Schmitz, judicial officer (Belgium), quaestor of the Committee of the UIHJ

Anne Kérisit, huissier de justice (France), expert Ufohja
Anne Kérisit, judicial officer (France), Ufohja expert

(the Ufohja), which celebrates its tenth anniversary. The thirtieth seminar was held in Cotonou, Benin, a few weeks ago.
Regarding training still, our colleague Francoise Andrieux delighted us by using every letter of the magic word "Training" for the purpose of her presentation on the topic. Behind training we find unity, unification, standardization and harmonization so dear to the UIHJ, she told us.
This is why training is central to our work. And to achieve this goal, a presentation of e-Learning was performed from South Africa, with the Netherlands and France. It shows, I hope, all the interest we have in taking the path of this training technique.

Robert Emerson, Rapporteur of the Second Commission, introduced the work of his commission by not hiding anything of his taste for a total show. His performance only strengthened the relevance of his remarks. He strongly supported the work done in connection with securing legal exchanges presented by Patrick Gielen, candidate judicial officer in Belgium. For our colleague, it is necessary to harmonize trading systems to provide greater security for citizens. For him, "we are at the dawn of standardized data exchanges by the judicial officers."

For Robert Emerson, the statement of fact by judicial officer presented by Ewa Bieda on behalf of Rafal Fronczek, president of the National Chamber of Judicial officers of Poland, is a means which should be considered in the United States. "Much can be learned from Europe in the U.S.," he said. Statement of facts would supplement the extremely lengthy and costly procedures based on testimony, whose reliability is only relative for many reasons.

This is also the opinion of José Carlos Resende, President of the Chamber of Solicitadores of Portugal, great witness. To him also statement of facts are very important in the search of evidence. It avoids the use of witnesses who are really time consuming.
In the field of evidence, Anne Kérisit presented an overview of the jurisdiction of French judicial officers in the field of games, contests and public procurement. This example should inspire other countries. The need for security is universal.
In this regard, Ioan Les, professor at the University of Sibiu, a member of the Scientific Council of the UIHJ and great witness, said that harmonization of the profession is not only desirable but possible. Important guidelines exist: the CEPEJ guidelines, the project on enforcement of the Ohada. For him, all these projects are very interesting like the Grand questionnaire of the UIHJ.

With regard to the CEPEJ guidelines, Marc Schmitz, judicial officer in Belgium and quaestor of the Committee of the UIHJ, called for the implementation of Guideline No. 33, which promotes the uniqueness of the enforcement officer. "Where is the logic when the judicial officer can attach a building but can not sell it? " he added: " Is it conceivable in a state of law that the state grants itself an unforcement title and self enforces it? " The CEPEJ guidelines are intended to become, beyond the European standard, world standard.

The attachement and selling of movable is part of the activities carried out by most judicial officers. With a very British humor and coolness Martin Leyshon, President of the High Court Enforcement Officers Association, showed the importance of this activity to get results. We also saw pictures of him proving he was personnaly involved in his work in the field.
Debt collection is also one of the activities promoted by the CEPEJ. Our colleague Elin Vilippus, judicial officer in Estonia, made a brilliant demonstration of the usefulness of this activity.
Jeroen Nijenhuis, our colleague from the Netherlands, with a natural storytelling talent, kept us spellbound throughout his presentation on the yet highly technical theme of the missions assigned by the judge. Through an example which we understood deeply affected him, he explained how the judicial officer could be of service to the judge when he was entangled in inextricable problems. Finally, only a judicial officer, a lawyer as well as a man of action, was able to untie the knot.
With his usual talent Mark Schmitz, replacing our colleague Roger Dujardin, presented the activity of sequestration of goods in his country. This is one of the other activities the harmonization of which is desired by the CEPEJ and naturally by our union.
Adrian Stoica, judicial officer (Romania), member of board of the UIHJ, presented the activity of mediation, another of the activities carried out by judicial officers. In Romania, said our colleague, for certain disputes, a mediation attempt must be made at a judicial officer's office by the litigants. It was only in case of failure that the litigants are allowed to go to court. Such a system, if implemented in other countries, should contribute significantly to easing the courts.

But the Union is also that of new technologies. "Do not be afraid," said Carlos Calvo, president of the Chamber of Judicial Officers of Luxemburg, echoing the words of Pope John Paul II. He was referring of course to the electronic service of documents. And yet we were very afraid during the presentation of the work of the Third Commission by its rapporteur, Alain Bobant. What, the Internet is

Elin Vilippus, huissier de justice (Estonie) – Elin Vilippus, judicial officer (Estonia)

Adrian Stoica, secrétaire du bureau de l'UIHJ
Adrian Stoica, Secretary of the board of the UIHJ

3e Commission – Le Panel du Digital Trust Centre
3rd Commission – The Digital Trust Center Panel

Alain Bobant, huissier de justice (France), président de la Fédération nationale des tiers de confiance, rapporteur de la 3e commission du congrès
Alain Bobant, judicial officer (France), president of the National Federation of trusted Third Parties, Rapporteur of the 3rd Commission of the Congress

outdated? No more emails? All pipes are clogged? We have no control over anything? We'll have to go back to paper? Phew, in the end, that was just a bad dream.
Carlos Calvo showed us the issues and mechanisms but also some limitations. Regarding this issue, Alain Bobant warns us. Everyone builds its own electronic service of document. "We are just building a Tower of Babel" he said, citing the need to opt for interoperability techniques.
Meanwhile Juhani Toukola, Managing Director of the Bureau of the State Administration for Execution of Finland, presented the electronic enforcement and progress in his country.
For Bernard Menut, being the electronic service of documents or the electronic enforcement, we should ensure that the recipient is effectively informed of the measures he is subjected to.
Juraj Podkonicky, judicial officer in the Czech Republic and Secretary of UIHJ-EuroDanube, presented the main lines of electronic statements of facts. His observation is based on a French standard developed by Alain Bobant. For Alain Bobant, it is necessary to launch the e-Statement of facts. It is a model, a standard directly applicable in all countries.
Jean Tock Makosso, Chairman of the National Chamber of Judicial officers of the Congo and a great witness, said we should consider a Ufohja training for electronic tools.

Alain Bobant then presented the draft he created for the UIHJ and all the judicial officers of the world. This is the Digital Trust Project. We shared an incredibly strong moment, and we witnessed an exceptional time for the history of the profession. Alain Bobant's project will allow each judicial officer of the world to enjoy all the technological advances and allow each judicial officer of the world to significantly increase their skills and effectiveness.
The reactions of the great witnesses spoke for themselves. Monique Kotchofa-Faihun, vice president of the National Chamber of Judicial officers of Benin, admitted to having been "terrified" at the beginning of the panel. The arguments of Alain Bobant visibly reassured her. "Although African countries are not as developed as the European countries, we cannot renounce the use of electronic means," she said. "Besides, electronic evidence is included in the Uniform Act on commercial acts, in Article 50. We cannot abandon its use. With the outlined developments, I am reassured. My fear disappeared. This is a great project. The intervention of Leo Netten reassures me. The UIHJ will adopt this tool. The profession must be harmonized in the 21st century. I want to see this project becoming a reality. "
In this direction, Mohamed Bousmaha, judicial officer in Algeria, said technology precedes the law. Referring to the past, he acknowledged that things have gone this way.
Pimonrat Vattanahatai, professor of law in Thailand, member of the Scientific Council of the UIHJ, supported the project UIHJ. The UIHJ must begin working to harmonize the legal systems of the world. As such e-Learning is very interesting.
For Orazio Melita, judicial officer in Italy, the introduction of the Digital Trust Center was seen as a big surprise. The presentation was not only digital but very warm. "This project is international and very practical. It is very important that the UIHJ does something like that. It's not enough to draft very beautiful laws, as in Italy, but they also should be enforced. "
Antonio Kostanov, president of the National Chamber of judicial officers of the Former Yugoslav Republic of Macedonia, said that "we have the train ticket and we must be on the train."
Gary Crowe, administrator of the National Association of Professional Process Servers (NAPPS), expressed the nervousness of the 2200 Process servers of his organization. A nervousness but no fear.
David Walker, judicial officer in Scotland, Permanent Delegate of the UIHJ for the UK and Ireland, considered that the presentation of Alain Bobant was fantastic: "He has, I think, perfectly understood all the economic interests that the judicial officers can benefit from this great project. " Kraisorn Singharajwarapan also said he enjoyed the presentation.

For Christophe Bernasconi, it was a highlight of the congress and maybe even for the historical evolution of the Union. "Ten years ago the subject of the mail service had created confusion. Today the debate is more serene and more realistic. " The Vice-Secretary General of the Hague Conference congratulated the Union and Alain Bobant. He said he hoped to collaborate with the UIHJ, particularly in the context of the 1965 Convention and its Article 10 b.
Leo Netten added that the judicial officer must follow the path of electronics. He extended his congratulations to Alain Bobant. He said he was always convinced of this. "We should implement a digital strategy. If we don't, others will. We have the monopoly for now. If one does not secure the electronic path, we will lose the activity ".
Alain Bobant concluded by stating that his commission had to actually deploy a computer and Internet education. "The use of technology can be a leverage to our community. We sould have a pool of expertise and develop a culture of sharing. We should draw upon all the close or distant skills. We should stop the dispersal of our forces. We should think about working at communicating, being in phase. We need to build a universal electronic architecture. We should be inventive. "
Dear colleagues, at the end of this summary report, let me tell you the honor and pleasure that were mine to work during these past three years. I want to thank first our President Leo Netten, for the confidence granted to me. I also thank all of the board of the Union for its support, assistance and encouragement. Thank you to past President Jacques Isnard and to Francoise Andrieux, our Secretary General, for their advice and experience. A strong thank you to the president of the congress, Bernard Menut. I thank from the bottom of my heart the three Commission rapporteurs, Alain Ngongang, Robert Emerson and Alain Bobant for their total investment and the excellence of their work. A big thank you to everyone involved in the written work and the live presentation. They are nearly a hundred to have engaged in the congress work. I especially thank the members of the Scientific Council of the Union which have enabled us to raise our work at this level. I thank Johan Fourie and our secretary Luisa Lozano for their extraordinary work to ensure the perfect organization of our conference. Finally, I thank you all for being so diligent throughout our work.

Short-Speech of Leo Netten, Re-Elected President of the UIHJ

First of all, thank you very much for the trust that you give me, my secretariat directed by my secretary general, francoise, and of course my board because I consider this re-election as your utmost approval of the work that has been done by us and the direction that we have chosen.
We heard during the past days all about the possibilities of our beautiful profession.
The harmonized, multi-field, highly-trained, dynamic, well-structured, etc., professional who is facing his future.
New tasks, new opportunities open to us and light up the future for all of us, for all of our organization.
I told you already that we foresee thrilling achievements, new challenges all as stimulating as each other.

Are we ready to deal with these challenges, to profit from the possibilities, to face the future?
We have to be very realistic and to work with the tools that we have and that we can create.
One example. On Monday and Tuesday we had a special expert meeting organised by the CILC, the Center for international legal cooperation and the UIHJ. More than 30 experts, working within or in narrow cooperation with the UIHJ have discussed the creation of an enforcement law toolkit, an online instrument to facilitate legal professionals to reform the field of enforcement law.
They discussed how, by what means, with what approach a reform of the enforcement system in a country can be initiated and or established. What steps should be taken, what is the role of the experts, what instruments, what standards are available, what do we learn from the experiences so far.
These pools of experts within the UIHJ are unique in the world of legal professionals.
Another example. We have created the Grand Questionnaire of the judicial officer, where you can find online statistic information about the judicial officer worldwide. Because of the particularity of updating the data by the national bodies, these data are always up to date. We have already set up a global network which can quickly carry out investigations intended for statistics which are used or asked for instance by the European Commission for instance.
Another example. Within the UIHJ are structures like CADAT which aims to achieve in Africa a harmonization of the statute of the judicial officer, on the basis of best practice. This same basis of best practice is used within STOBRA, the council of the European UIHJ presidents for harmonizing enforcement procedures such as those on immovable by identifying best practice or setting up a European statement of facts carried out by judicial officers also by identifying best practices, including those offering the highest security.
And there are many more examples to give. Yes, I am convinced of the fact that we can face the future. The UIHJ is now one of the largest and most influential international organizations in the world.
When I was appointed two and a half years ago, I emphasized that we should take advantage of our position within international organisations and on the need to be proactive. We can only note that the movement initiated is today fully operational. We are recognized by all institutions at all levels, European, African or global, as the natural partner to turn to. For 60 years now, our huge advantage over other legal professionals often fragmented between their differ-

Monique Kotchofa – Faihun, vice-présidente de la Chambre nationale des huissiers de justice du Bénin – Monique Kotchofa-Faihun, vice president of the National Chamber of Judicial officers of Benin

Kraisorn Singharajwarapan, directeur du Département de l'exécution judiciaire de Thaïlande Kraisorn Singharajwarapan, director of the of the Legal Enforcement Department of Thailand

Mohamed Bousmaha, huissier de justice (Algérie) - Mohamed Bousmaha, judicial officer (Algeria)

Juhani Toukola, directeur général du Bureau de l'Administration nationale de l'exécution de Finlande – Juhani Toukola, Director General of the Bureau of the National Administration of Enforcement of Finland

Pimonrat Vattanahatai, professeur de droit (Thaïlande), membre du Conseil scientifique de l'UIHJ Pimonrat Vattanahatai, professor of law (Thailand), member of the Scientific Council of the UIHJ

Françoise Andrieux, Natalie Fricero, Leo Netten

Les nouveaux membres de l'UIHJ, avec Leo Netten
The new members of the UIHJ, with Leo Netten

ent entities is the opportunity to speak with one voice, yours. We develop and send the same message whether in Africa, Europe – not only in the European Union but in the wider Europe of the 47 member states of the Council of Europe – in North-, Central- or South-America or Asia.
This unique strength is irreplaceable. It allows us to be recognized everywhere. It is towards the UIHJ that turns the Hague Conference on Private International Law as regards the service convention. We even take part as partner with the Hague Convention in a i-Support project.
And as you could hear yesterday we will set up a working group together with the Hague Conference to develop a protocol and standards for the electronic transmission of documents regarding art. 10b of the Service Convention.

It is towards the UIHJ that the Council of Europe turns through its numerous missions in its member states. It is towards the UIHJ that the Council of Europe turns when it decides to create a working group on enforcement. It is towards the UIHJ that the European Commission turns when creating a working group to develop the European bank attachment order. It is naturally to the UIHJ that the European Commission turns when it plans to incorporate legal professions in the European Judicial Network and as regards its Justice Forum. It is towards the UIHJ that the European Consilium turns to create a directory of judicial officers for its e-Justice portal. It is towards the UIHJ that the European Union turns for its great project on training. It is towards the UIHJ that the European Law Institute turns, when it asked us to be a founding member at the time of its recent creation, one year ago now. It is towards the UIHJ that the UNCITRAL (the United Nations Commission on International Trade Law) turns when it asked us to become observer member.

And last but not least it is towards the UIHJ that the World Bank turns. This institution considered that economic development cannot be achieved without relying on the cornerstone of judicial institutions that are powerful and strong. As an answer to the need of the international community for a forum to exchange permanent and global knowledge, the World Bank has established the Global Forum on Law, Justice and Development. An electronic platform for information and communication will serve as a way of exchange. And we, the UIHJ, you all, are asked to participate as leader in the construction of the "enforcement" pole which will be developed in this project. It is again the proof of our statement that law and economics are linked. This is of course not only a challenge but also a tremendous recognition of the necessity of enforcement. Exchanges develop only because they originate in a secure environment, but it is the enforcement professionals who are the privileged vectors of this security, as they ensure the fulfilment of contractual obligations.
We should be aware of our strength, enjoy it, cherish it and protect it as our most valuable asset. We should however not forget that the occupation of judicial officer is much less important than that of other legal professions. Yet our influence, our recognition and efficiency are very real. Let us be realistic and consistent with ourselves; we should avoid any dispersion of our actions. They would only result in weakening our profession and therefore weakening each judicial officer of each member state of the UIHJ.
Yesterday we heard the brilliant presentation of Alain Bobant who told you in which direction our UIHJ will go and I will summarize it.

Our challenges for 2022. Deploy a computer and technology education by providing strategic and technical resources, and an electronic watch. If we master technology, its use will become a force for progress and a real performance boost for our community. And then we can reinvent it. We can mutualize our skills and develop a culture of sharing. To have a solid expertise, we need contributions to our internal or close expertise, such as those of our current partners: NSG, NOTA BENE, ADEC, FNTC...
To successfully integrate innovations from the digital business, we should end the dispersal of our forces. We need to gather and unify: we should interconnect through digital multiplicity the spaces that make up the UIHJ. Let's build universal technology architecture. We will not have an "arms race", but we will substitute the inventiveness to the power of oversized and expensive equipment.
We should build with intelligence, coherence and pragmatism, a universal architecture.
A harmonized international profession is a strong profession. We should aim at a global harmonization of our professional structures, procedure rules, and production and communication tools.
See you there, Alain Bobant.

The challenges that await the UIHJ are enormous and the next years will be decisive for the future of the judicial officer. So I will end as always. We should all be conscious of the risks our profession is facing. We should also all be conscious of the importance of the opportunities and prospects which are offered to us. Actions and stakes exceed more and more national levels being in Europe, in Asia, in America or in Africa. It is thus only together that we will be able to face these issues and to move on.

Our Union will be our strength.

Remerciements à Johan Fourie – Congratulations to Johan Fourie

La famille Netten – The Netten family

Resolutions of the Congress

Having established that the harmonization of the profession of judicial officer is a legal, economic and social necessity;
Having established that the judicial officer should provide economic stakeholders and litigants with services compatible with his function and powers,
Having established that the judicial officer should provide a high level quality of service;
Having established that the harmonization of technology is the means to increase effectiveness and efficiency of judicial officers,
The congress of the Judicial Officers convened in Cape Town on 2, 3 and 4 May 2012 issued and ratified the wish that :

1st Wish
The UIHJ is the key actor of the legislative and regulatory process to harmonize the profession of judicial officer

2nd Wish
The recognized activities of judicial officers include items 33 and 34 of the Guidelines of the CEPEJ of 17 December 2009

3rd Wish
Technological harmonization and integration is implemented within the profession of the judicial officer

The New Board of the UIHJ (2012-2015)

President: Leo Netten (the Netherlands)
1st Vice-President: Bernard Menut (France)
Vice-Presidents: Honoré Aggrey (Ivory Coast), Dionysios Kriaris (Greece)
Secretary: Louis-Raymond Maranda (Canada)
Treasurer: Juraj Podkonicky (Czech Republic)
Vice-Secretary: Luis Ortega Alcubiere (Spain)
Vice-Treasurer: Mohamed Cherif (Algeria)
Members: Sue Collins (USA), Marc Schmitz (Belgium), David Walker (Scotland)

Secretariat

Secretary General: Françoise Andrieux
First Secretaries: Mathieu Chardon, Jos Uitdehaag
Administrative Secretary: Luisa Lozano

8e session UIHJ-EuroMed à Annaba (Algérie) les 20 et 21 octobre 2011

C'est à Annaba, en Algérie, sur les rives de la Méditerranée que s'est tenue la 8e session UIHJ-EuroMed les 20 et 21 octobre 2011, en présence de hautes autorités et des représentants venus d'Algérie, d'Espagne, de France, du Portugal, de Tunisie, et de l'Ecole nationale de procédure de Paris

Pendant la cérémonie d'ouverture, de gauche à droite : Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ, Djane Hamed Sid Ahmed, président de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie, Ahmed Ali Salah, directeur des Affaires civiles et du sceau du ministère de la justice d'Algérie, et Jacques Isnard, ancien président de l'UIHJ

During the opening ceremony, from left to right: Françoise Andrieux, General Secretary of the UIHJ, Djane Hamed Sid Ahmed, President of the National Chamber of Judicial Officers of Algeria, Ahmed Ali Salah, Director of Civil Affairs of the Ministry of Justice of Algeria, and Jacques Isnard, past President of the UIHJ

Favoriser l'adhésion des pays du Moyen-Orient

Lors de la séance solennelle d'ouverture qui se déroula en présence du président et du procureur général près la cour d'appel d'Annaba et des autorités civiles et militaires de la ville, Mohamed Chérif, ancien président de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie et membre du bureau de l'UIHJ, a rappelé que sa mission au sein de notre organisation consiste à établir des contacts et favoriser l'adhésion des pays du Moyen-Orient comme l'Egypte, Dubaï, le Qatar, le Koweït ou encore la Jordanie et le Liban. Il présenta ensuite le programme de la session divisé en trois ateliers dont le détail suivra.

Djan Hamed Sid Ahmed, président de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie, assura qu'accueillir cette session d'UIHJ-EuroMed était un grand honneur et que les travaux constitueraient le prolongement de la réforme de la justice civile en Algérie. Il déclara que le but était d'étudier les facteurs communs des huissiers de justice du pourtour méditerranéen pour atteindre la mondialisation.

Ahmed Ali Salah, directeur des Affaires civiles et du sceau du ministère de la justice d'Algérie, indiqua ensuite que le ministre de la justice accordait une grande importance à notre profession et que ces rencontres occupaient une place de choix tant au niveau national qu'au niveau international car elles s'inscrivent dans le cadre du 20e anniversaire de la création de la profession d'huissier de justice en Algérie.

Ce fut enfin au tour de Jacques Isnard, ancien président de l'UIHJ et représentant le président Leo Netten de prendre la parole. Après avoir présenté la position de l'Algérie au sein de l'UIHJ depuis son adhésion en 1994 jusqu'à son accession au sein du bureau, le président Isnard rappela les origines de la création d'UIHJ-EuroMed, née sur une idée de Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ, alors présidente de la chambre départementale des huissiers de justice des Bouches-du-Rhône (France), afin d'étudier les moyens d'adaptation des huissiers de justice au processus de Barcelone. La première réunion eut donc lieu à Marseille le 30 avril 2004. Le président honoraire de l'UIHJ fit une analyse des rencontres précédentes desquelles ressortent deux sujets émergents : la recherche des renseignements et le recouvrement de créances, le tout sous-tendu par la formation (l'Ecole nationale de procédure de Paris est partenaire d'UIHJ-EuroMed depuis sa création). Il conclut en appelant à l'harmonisation des sujets en trois parties :

- des sujets visant le monde économique
- des sujets de droit comparé
- la recherche de nouveaux membres d'UIHJ-EuroMed

Enfin, reconnaissant que l'aspect politique lié au processus de Barcelone avait dérivé, Jacques Isnard déclara que ses effets avaient tout de même été bénéfiques sur les relations entre les pays, ce dont UIHJ-EuroMed était la démonstration.

Le statut de l'huissier de justice

Se succédèrent alors au cours de ces deux journées trois ateliers. L'atelier n° 1 avait pour thème le statut de l'huissier de justice. Plusieurs questions furent posées aux orateurs par le modérateur, maître Belkacemi (Algérie) : L'huissier de justice est-il un fonctionnaire ? Quel est le caractère de sa fonction dans chaque pays ? L'activité de l'huissier de justice est-elle d'utilité publique ? Est-elle justement rétribuée ?

Freddy Safar, représentant la Chambre nationale des huissiers de justice de France, fut le premier à répondre en rappelant que l'huissier de justice français est un officier ministériel répondant de ses actes, lesquels font foi jusqu'à inscription de faux. Les huissiers de justice français achètent leurs offices. Il déclara que le statut est protecteur et qu'il représente la part de fonction publique de l'huissier de justice français. Il évoqua ensuite les nouvelles avancées de la profession en France : l'accès direct aux renseignements concernant le débiteur, ainsi que la création de l'huissier de justice salarié.

Notre confrère tunisien, Hatem Mechala, rappela qu'en Tunisie l'huissier de justice est un professionnel libéral depuis 1954. Il exerce des missions civiles et commerciales et est un auxiliaire de justice dont les fonctions d'exécution et de signification sont séparées. La discipline est exercée par les juges du tribunal dans le ressort duquel exerce l'huissier de justice. Il est un officier public et ministériel. Hatem Mechala indiqua que des discussions sont actuellement en cours pour l'attribution de nouvelles activités.

Luis Ortega Alcubierre, représentant les Procuradores espagnols, indiqua que le statut des Procuradores est différent de celui de l'huissier de justice. Ils exercent deux fonctions principales : la postulation et l'exécution sous la direction du juge, avec trois caractéristiques : la territorialité, un tarif fixe et une incompatibilité avec l'exercice de la profession d'avocat. Le but actuel des Procuradores

est d'obtenir la maîtrise et le monopole de l'exécution qui normalement est dévolue au juge par la constitution espagnole. Toutefois les Procuradores ne désespèrent pas d'emporter une externalisation de cette fonction.
Douadi Djafar intervint pour l'Algérie en déclarant que le meilleur statut est celui qui confère des prérogatives à quelqu'un de spécialisé pour les exercer. En Algérie, les huissiers de justice, après avoir été fonctionnaires, sont devenus libéraux, indépendants, responsables et se trouvent encouragés à faire leur travail. Ils jouissent d'une protection légale liée à leur office et économique liée à leur tarif. Le juge n'interfère pas dans l'exécution.

Automatiser le circuit de collecte du renseignement

L'atelier n° 2 concernait la recherche des renseignements. Son modérateur était Françoise Andrieux. Mohamed Bousmaha, représentant l'Algérie, rappela que dans son pays l'administration doit prêter son concours à l'exécution des décisions de justice sur simple demande écrite. La profession émet toutefois un souhait de plus grande automatisation dans le circuit de collecte du renseignement et réfléchit à un projet d'Intranet afin de favoriser les échanges de renseignements entre les huissiers de justice.
Jean Michel Rouzaud (France), président de l'Ecole nationale de procédure de Paris (ENP), déclara en préambule qu'une profession ne peut exister que si elle fait des efforts pertinents sur la formation. Pour lui il faut faire une différence entre information, qui a un sens large, et renseignement, qui a un sens restreint. L'huissier de justice doit faire un diagnostic de solvabilité pour savoir ensuite quel traitement appliquer. Pour cela, il lui faut des informations. Il existe en France des renseignements publics : services du cadastre, l'état civil, les hypothèques, les listes électorales, les annuaires, Facebook, les renseignements détenus par les greffes des tribunaux de commerce, les registres de protêts, des nantissements, des gages, les renseignements détenus par les chambres de commerce, les chambres des métiers, les préfectures, ou encore l'Institut national de la propriété industrielle. Il existe aussi des renseignements réservés aux détenteurs de titres exécutoires : les fichiers des comptes bancaires, les renseignements détenus par les administrations, toute institution ou tout organisme concernant le domicile, l'employeur, et le patrimoine du débiteur. Les limites sont données par le principe de protection de l'intimité et de la vie privée.
José Carlos Resende, président des Solicitadores portugais, présenta sa profession. Les Solicitadores agissent par transmission informatique. Ils disposent de dix-huit sources d'information concernant notamment le domaine fiscal, les véhicules, la sécurité sociale, les registres civils pour les adresses, les immeubles… Lorsqu'une personne est localisée, on localise aussitôt ses biens. Les renseignements sont obtenus en trois secondes via le système informatique. 300 000 demandes d'informations sont transmises par mois et 31 000 saisies de véhicules ont été effectuées par voie électronique en 2010.
Notre confrère Mechala affirma la nécessité de transparence patrimoniale en Tunisie. Il déplora les lacunes législatives qui font que l'huissier de justice dans son pays est traité comme n'importe quel autre citoyen face à l'obtention des renseignements. Il rappela également que la recherche des renseignements a un coût qui doit être intégré dans les tarifs.

L'huissier de justice, artisan du recouvrement

Le 3e atelier traitait du recouvrement amiable et avait pour modérateur notre confrère algérien Mohamed Bousmaha. En Algérie, déclara Abdelaziz Habri,

Luis Ortega Alcubierre, Procurador (Espagne) – Luis Ortega Alcubierre, Procurador (Spain)

il existe un processus réglementé attribuant le monopole du recouvrement amiable à l'huissier de justice. Il est régi par des principes de formes et de suivi selon une hiérarchie précise (relance écrite, téléphonique) et un calendrier strict. L'huissier de justice est le mandataire légal des sommes perçues. Il établit tous les documents nécessaires à l'information. Les honoraires en matière de recouvrement amiable sont tarifés.
Pour Françoise Andrieux, la distinction entre le recouvrement amiable et le recouvrement judiciaire n'a pas lieu d'être. Il existe le recouvrement et l'artisan en est l'huissier de justice. Elle insista sur le fait que le recouvrement amiable est en fait une méthodologie et que rien n'empêche d'utiliser cette technique même si l'on est en possession d'un titre exécutoire. Elle donna ensuite à l'auditoire un aperçu du processus de négociation d'un entretien de recouvrement en précisant que les huissiers de justice français reçoivent une formation spécifique aux techniques de recouvrement.
Hatem Mechala indiqua qu'en Tunisie l'endettement s'est aggravé. Le recouvrement judiciaire est lourd et il faut rechercher des solutions au travers des méthodes de recouvrement amiable. Le problème est que la législation n'existe pas en la matière. L'huissier de justice intervient es-qualité et la réussite de l'opération est liée précisément à sa qualité. Il pense qu'il faut réfléchir à ce mécanisme et en faire un thème de formation continue pour les huissiers de justice.
La session se poursuivit sur une table ronde concernant l'actualité des pays membres. Pour la France, Jean-Michel Rouzaud rappela les avancées de la loi Béteille qui facilite l'action des huissiers de justice lors de la reprise des locaux vacants, et dans les accès aux parties communes des immeubles lors des opérations de signification ou d'exécution. Cette loi contient obligation de formation continue pour les huissiers de justice et leur donne la possibilité d'exercer les fonctions de médiateurs à titre accessoire.
Pour la Tunisie, Hatem Mechala rappela que son pays était en pleine restructuration après la révolution du printemps. Les huissiers de justice sont chargés d'organiser et de contrôler les élections. Le pays est dans une période transitoire. Il est demandé aux huissiers de justice de proposer un projet pour la profession. Il a insisté sur la nécessité d'obtenir une loi de garantie de l'indépendance des huissiers de justice.
En Algérie, Djane Hamed Sid Ahmed a rappelé que des élections ont eu lieu en mai. Quatre nouvelles chambres régionales ont été créées. Il y a aujourd'hui 1690 huissiers de justice en Algérie. Un programme de formation continue est mis en place.

Les recommandations UIHJ-EuroMed d'Annaba

Enfin la 8e session d'UIHJ-EuroMed s'acheva sur la lecture et l'adoption des recommandations suivantes :

Recommandation n°1

- Considérant la nécessité de l'existence d'un statut de l'huissier de justice,
- Considérant que ce statut doit être protecteur non seulement pour l'huissier de justice mais également pour le justiciable,

UIHJ-EuroMed recommande l'harmonisation du statut des huissiers de justice sur la base de cinq éléments additionnels :

- L'organisation professionnelle pour permettre une identité structurelle commune
- La responsabilité s'appuyant sur la discipline et la déontologie pour constituer une garantie pour tout justiciable
- Le tarif pour garantir l'égalité de traitement des citoyens face à la justice
- La formation pour garantir l'optimisation de l'expression de la justice au travers de professionnels compétents
- L'accès à la profession réservé aux titulaires de diplômes universitaires correspondants à un niveau master, d'un suivi d'un stage professionnel d'au moins une année et d'un examen professionnel national

Recommandation n°2

- Considérant la nécessité pour l'huissier de justice privé libéral et indépendant de se prémunir contre les aléas,
- Considérant la disparité des régimes de protection sociale dans les différents pays,

UIHJ-EuroMed recommande la promotion de la création d'un statut social de l'huissier de justice.

Recommandation n°3

- Considérant que l'efficacité de l'exécution des décisions de justice est subordonnée à l'obtention d'informations concernant la situation économique et sociale du débiteur,
- Considérant que les justiciables ont droit à la même efficacité de l'exécution de la décision de justice quel que soit l'endroit où cette exécution ait lieu,

UIHJ-EuroMed recommande que les huissiers de justice porteurs d'un titre exécutoire aient librement accès aux renseignements concernant le domicile, l'employeur, les comptes bancaires et l'étendue du patrimoine immobilier, mobilier corporel et incorporel du débiteur.

Le 3e atelier: Abdelaziz Habri, huissier de justice (Algérie), Mohamed Bousmaha, Françoise Andrieux, Hatem Mechala – The 3rd Workshop: Abdelaziz Habri, judicial officer (Algaria), Mohamed Bousmaha, Françoise Andrieux, Hatem Mechala

Recommandation n°4

- Considérant que la signification est l'une des activités cœur de métier de l'huissier de justice,
- Considérant que l'information du justiciable est l'un des éléments du procès équitable,

UIHJ-EuroMed recommande que l'huissier de justice puisse, lorsque la signification est rendue obligatoire au détriment de la notification par lettre, avoir accès direct aux renseignements concernant l'adresse du domicile du requis.

Recommandation n° 5

- Considérant que le recouvrement des créances civiles, publiques et des créances de l'Etat doit faire partie des activités naturelles cœur de métier de l'huissier de justice,
- Considérant qu'il exerce cette activité judiciaire ou amiable dans le respect des règles inhérentes à son statut, protectrices pour le justiciable,

UIHJ-EuroMed recommande d'inciter les services intéressés des pays concernés à organiser une formation spécifique initiale et continue en matière de recouvrement des créances civiles, publiques et des créances de l'Etat.

8th UIHJ-EuroMed Session in Annaba (Algeria) on 20 and 21 October 2011

In Annaba, Algeria, on the shores of the Mediterranean was held the eighth UIHJ-EuroMed session on 20 and 21 October 2011, attended by senior officials and representatives from Algeria, France, Portugal, Spain, Tunisia, and the National School of Procedure of Paris

To Promote the Membership of the Middle East

During the formal opening session which took place in the presence of the President and the General Prosecutor of the Court of Appeal of Annaba and of civil and military authorities of the city, Mohamed Chérif, former president of the National Chamber of Judicial officers Justice of Algeria and board member of the UIHJ, said that his mission in our organization was to establish contacts and promote the membership of the Middle East such as Egypt, Dubai, Qatar, Kuwait or Jordan and Lebanon. He then presented the agenda of the session divided into the three workshops detailed hereafter.

Djanz Hamed Sid Ahmed, Chairman of the National Chamber of Judicial officers of Algeria, assured that hosting this session of UIHJ-EuroMed was a great honour and that the work would be in the line of the civil justice reform in Algeria. He said that the aim was to study the common factors of judicial officers of the Mediterranean to meet globalization.

Ahmed Salah Ali, Director of Civil Affairs of the Ministry of Justice of Algeria stated then that the Minister for Justice attached great importance to our profession and that these meetings occupied a prominent place both nationally and internationally, notably as part of the 20th anniversary of the establishment of the profession of judicial officer in Algeria.

It was finally the turn of Jacques Isnard, former president of the UIHJ and representing President Leo Netten to speak. After presenting the position of Algeria in the UIHJ since its joining in 1994 until its accession in the executive board, President Isnard recalled the origins of the creation of UIHJ-EuroMed, from an original idea Françoise Andrieux, general secretary of the UIHJ, then president of the Departmental Chamber of Judicial officers of the Bouches-du-Rhône (France), to explore ways of adapting the judicial officers to the Barcelona process. The first meeting was therefore held in Marseille on 30 April 2004. The honorary president of the UIHJ made an analysis of the previous meetings and pointed out two emerging topics: research of information and debt collection, all underpinned by training (The National School of Procedure of Paris is a partner of UIHJ-EuroMed since its inception). He concluded by calling for the harmonization of the subjects into three parts:

- Topics for the business world
- Issues of Comparative Law
- Looking for new members of UIHJ-EuroMed

Finally recognizing that the political aspect related to the Barcelona process had drifted Jacques Isnard declared that UIHJ-EuroMed showed its effects had nevertheless been beneficial as regards relations between countries.

Le premier atelier: Me Belkacemi et Douadi Djafar, huissiers de justice (Algérie), Frédy Safar, ancien président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France, Hatem Mechala, huissier de justice (Tunisie)

The First Workshop : Mr Bekacemi and Douadi Djafar, judicial officers (Algeria), Fredy Safar, past President of the National Chamber of Judicial Officers of France, Hatem Mechala, judicial officer (Tunisia)

The Status of the Judicial Officer

Three workshops succeeded during the days of the conference. The topic of the first workshop was the status of the judicial officer. Several questions were raised to the speakers by chairman Belkacemi (Algeria): Is the judicial officer a civil servant? What is the nature of his function in each country? Is the activity of the judicial officer of public interest? Is it adequately remunerated?

Freddy Safar, representing the National Chamber of judicial officers of France, was the first to respond by saying that the judicial officer is an official officer liable for his actions which can be contested only through a forgery procedure. French judicial officers buy their businesses. He said that the status is protective and that it represents the public part of the French judicial officer. He then outlined the new developments of the profession in France: direct access to information about the debtor, and the creation of the employed judicial officer.

Our Tunisian colleague Hatem Mechali recalled that in Tunisia the judicial officer is a liberal professional since 1954. He carries out civil and commercial missions and is an officer of the court whose activities of enforcement and service of documents are separated. Discipline is exerted by the judges of the court of the jurisdiction of the judicial officer. He is a public and ministerial officer. Mechali Hatem indicated that discussions are currently underway for the allocation of new activities.

Luis Ortega Alcubierre, representing the Spanish Procuradores, indicated that the status of Procuradores is different from that of the judicial officer. They perform two main functions: representation, and enforcement under the direction of the judge, with three characteristics: territoriality, a flat rate and an incompatibility with the exercise of the profession of lawyer or attorney. The current goal of the Procuradores is to get the control and the monopoly of enforcement, an activity normally devoted to the judge according to the Spanish Constitution. However, the Procuradores do not despair to inherit the outsourcing of this function.

Douadi Jafar intervened for Algeria by saying that the best is the status that confers powers to someone expressly competent for the activity. In Algeria, after having been civil servants, judicial officers became liberal, independent, and accountable and are encouraged to do their job. They enjoy legal protection related to their office and economic protection through their tariff. Judges do not interfere with enforcement.

Automate Access to Information

The second workshop concerned access to information. Its moderator was Françoise Andrieux. Mohamed Bousmaha, representing Algeria, recalled that the Civil service in his country has to assist in the enforcement of judgments upon written request. The profession, however, wishes for greater automation in access to information and is considering an Intranet project to facilitate exchange of information between judicial officers.

Jean Michel Rouzaud (France), Chairman of the National School of Procedure of Paris (ENP), stated has an introduction of his speech that a profession can only exist if it highly focuses on training. For him it is necessary to differentiate between information that has a broad meaning, and intelligence, which has a limited sense. The judicial officer must make a diagnosis of solvency to know then what treatment to apply. For this, he needs information. In France there are public information: the registries on immovable, marital status, mortgages, electoral rolls, directories, Facebook, information held by the registries of commercial courts, the records of protests, pledges, information held by chambers of commerce, chambers of trade, prefectures, or the National Institute of Industrial Property. There is also information reserved for holders of enforcement titles: register on bank accounts, information held by government, any institution or organization as regards the domicile, the employer and the debtor's assets. The limits are given by the principle of protection of privacy.

José Carlos Resende, president of Portuguese Solicitadores, presented his profession. Solicitadores are very computer friendly. They have eighteen sources of information on tax matters including, vehicles, social security, civil registries for addresses, buildings... When a person is located, his assets are instantly located. Information is obtained in three seconds via the computer system. 300 000 requests for information are sent per month and 31 000 vehicle seizures were made electronically in 2010.

Our colleague Mechala pleaded for the need for patrimonial transparency in Tunisia. He deplored the legislative gaps that make the judicial officer in his country treated as any other citizen facing access to information. He also reminded that access to information had a cost that should be included in the tariff.

The Judicial Officer, Craftsman of Debt Collection

The third workshop dealt with debt collection and was moderated by our Algerian colleague Mohamed Bousmaha. In Algeria, said Habri Abdelaziz, there is a regulated process giving the monopoly of debt collection to the judicial officer. It is ruled by principles of forms and follow-ups in a hierarchical way (written or telephone reminders) and a strict timetable. The judicial officer is the legal representative of the monies collected. He sets all the necessary documents for information. Fees for debt collection are listed.

For Françoise Andrieux, the distinction between amicable debt collection and judiciary debt collection is irrelevant. There is debt collection and is the judicial officer is its craftsman. She insisted that debt collection is actually a methodology and that nothing prevents using this technique even when in possession of enforcement order. She then gave the audience an overview of how to negotiate during collecting process stating that the French judicial officers receive specific training in collecting techniques.

Hatem Mechali indicated that in Tunisia debt has worsened. Judicial recovery is hard and solutions should be found through methods of debt collection. The problem is the lack of provisions in this field. The judicial officer acts in his capacity and the success of the system specifically relates to his quality. He

Le 2e atelier: José Carlos Resende, président de la Chambre nationale des Solicitadores du Portugal, Mohamed Bousmaha, husisier de justice (Algérie), Françoise Andrieux, Jean-Michel Rouzaud, président de l'Ecole nationale de procédure de Paris, Hatem Mechala

The 2nd Workshop: José Carlos Resende, president of the National Chamber of Solicitadores of Portugal, Mohamed Bousmaha, judicial officer (Algeria), Françoise Andrieux, Jean-Michel Rouzaud, president of the National School of Procedure of Paris, Hatem Mechala

thinks of this mechanism in terms of a possible topic of an on-going training for judicial officers.

The session carried on with a round table on news of the member countries. In France, Jean-Michel Rouzaud reminded that the Beteille Act facilitates the action of the judicial officers for the claiming of abandoned domiciles, and access to halls of buildings during his work of serving documents or enforcing court decision. This Act also contains obligation of on-going education for judicial officers and gives them the opportunity to serve as mediators as a secondary activity.

As regards Tunisia, Hatem Mechali recalled that his country was being restructured after the spring revolution. Judicial officers are responsible for organizing and monitoring elections. The country is in a transitional period. It is asked from the judicial officers to propose a project for the profession. He stressed the need for a law guaranteeing the independence of the judicial officers.

In Algeria, Djane Hamed Sid Ahmed recalled that the elections were held in May. Four new regional chambers were created. There are now 1690 judicial officers in Algeria. A permanent education program is in place.

The Annaba UIHJ-EuroMed Recommendations

Finally, the UIHJ-EuroMed eighth session ended with the reading and adoption of the following recommendations:

Recommendation 1

- Considering the need for the existence of a statute of the judicial officer,
- Considering that this status should be protecting not only for the judicial officer but also for the defendant,

UIHJ-EuroMed recommends harmonizing the status of judicial officers on the basis of five additional elements:

- A professional organization to provide a common structural identity
- A responsibility based on discipline and deontology for a guarantee for any litigant
- A rate to ensure equal treatment of citizens facing justice
- Training to ensure the optimisation of the expression of justice through competent professionals
- Access to the profession reserved for university graduates with a relevant master's level, followed by a professional training of at least one year and a national professional examination

Recommendation 2

- Considering the need for the private judicial officer liberal and independent to guard against hazards,
- Considering the disparity of social protection systems in different countries,

UIHJ-EuroMed recommends promoting the creation of a social status of the judicial officer.

Recommendation 3

- Considering that the effective enforcement of court decisions is subject to obtaining information on the economic and social situation of the debtor,
- Considering that individuals are entitled to the same effective enforcement of the court regardless of where enforcement takes place,

UIHJ-EuroMed recommends that judicial officers carrying out an enforcement order have free access to information about the address, the employer, the bank accounts and all information about immovable, tangible and intangible goods of the debtor.

Recommendation 4

- Considering that service of documents is one of the core activities of the judicial officer,
- Considering that the information of the defendant is one of the elements of a fair trial,

UIHJ-EuroMed recommends that when a document has to be served by a judicial officer, the judicial officer has direct access to information concerning the home address of the addressee.

Recommendation 5

- Considering that the collection of civil, public and state debts should be part of the natural core activities of the judicial officer,
- Considering that he conducts this amicable or judicial activity in compliance with his statutory rules which protects the defendant,

UIHJ-EuroMed recommends promoting the organisation of a specific initial and on-going training on the collection of civil, public and state debts at the concerned administrations of the interested countries.

30e séminaire Ufohja au Bénin les 23 et 24 février 2012

Le 30e séminaire de l'Ufohja s'est tenu à Cotonou (Bénin) les 23 et 24 février 2012 en présence de Marie-Elise Gbedo, ministre de la justice, et a réuni neuf pays africains de la zone Ohada ainsi que les experts de l'UIHJ et de l'Ecole nationale de procédure de Paris autour du thème du contrat de location

De G. à D. : Jean-Michel Rouzaud, président de l'ENP de Paris, Leo Netten, président de l'UIHJ, Marie-Elise Gbedo, ministre de la justice du Bénin, Wakili Laguidé, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Bénin, Honoré Aggrey, vice-président de l'UIHJ
From L. to R.: Jean-Michel Rouzaud, President of the ENP of Paris, Leo Netten, President of the UIHJ, Marie-Elise Gbedo, Minister for Justice of Benin, Wakili Laguidé, President of the National Chamber of Judicial Officers of Benin, Honoré Aggrey, Vice-President of the UIHJ

Une justice performante et crédible, susceptible d'attirer des flux d'investissements

L'Unité de formation des huissiers de justice africains (Ufohja) fête cette année son dixième anniversaire. Elle a été créée en 2002 par l'UIHJ en coopération avec l'Ecole nationale de procédure de Paris (ENP) et les chambres nationales des huissiers de justice des pays de la zone du traité de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada) membres de l'UIHJ. L'Ufohja a pour objet d'assurer la formation des huissiers de justice africains au droit Ohada applicable dans les seize pays de la zone. Les séminaires de formation se tiennent à la fréquence de deux ou trois par an. Il revenait au Bénin d'organiser le premier séminaire de l'année 2012. C'est Cotonou, la capitale économique, qui a été choisie pour accueillir les participants. Le thème général du séminaire était « Le contrat de location et son exécution ».

Neuf pays de la zone Ohada ont répondu à l'appel : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Niger, Sénégal et Togo. Les trente-et-un huissiers de justice du Bénin étaient présents. L'UIHJ était représentée par son président, Leo Netten, son vice-président, Honoré Aggrey, sa secrétaire général, Françoise Andrieux, et son premier secrétaire, Mathieu Chardon. L'ENP était représentée par son président, Jean-Michel Rouzaud, et par Anne Kérisit, expert ENP et Ufohja. Des magistrats, procureurs, avocats et hautes personnalités s'étaient également déplacés pour suivre les travaux.

Wakili Laguidé, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Bénin, a fait part de sa fierté d'avoir été chargé d'organiser avec l'UIHJ ce 30e séminaire Ufohja. Il a souhaité la bienvenue à tous les participants venus d'Europe et d'Afrique. Au nom de la chambre béninoise, le président Laguidé a remercié madame le garde des Sceaux, ministre de la justice, de la légalisation et des droits de l'homme, porte-parole du Gouvernement, « pour sa sollicitude permanente durant l'organisation des présentes assises et, surtout, l'honneur qu'elle nous fait de présider personnellement la cérémonie d'ouverture de notre séminaire ». Il a également remercié le président de l'UIHJ, Leo Netten, pour sa disponibilité permanente, dans la continuité des efforts de son prédécesseur, Jacques Isnard, en vue du renforcement du professionnalisme des huissiers de justice. Enfin, le président des huissiers de justice du Bénin a remercié l'ENP ainsi que les autorités judiciaires du Bénin, celle de la police et de la gendarmerie et toutes les hautes personnalités ayant accepté d'honorer de leur présence la cérémonie d'ouverture. Le président Laguidé a évoqué les assises de Dakar de 1996. A cette occasion, a-t-il rappelé, un constat avait été fait que les maux dont souffrait la profession étaient sensiblement les mêmes d'un pays à l'autre. « Nos défis sont donc communs et les mutations induites par l'appartenance à un même environnement juridique exigent davantage de nous, a poursuivi l'orateur. La poursuite et le renforcement de la formation professionnelle continue, voire l'exploration d'autres pistes peuvent faire des huissiers de justice des acteurs efficaces de l'œuvre de justice ».

Le thème du contrat de location et son exécution s'inscrit dans cette droite ligne. La justice est un secteur déterminant dans tout développement économique social durable. Elle doit s'appuyer sur des huissiers de justice compétents et rompus à la tâche. Ces professionnels sont les garants, aussi bien individuellement que collectivement, de la bonne image de la profession. Un huissier de justice professionnellement averti, respectueux de la déontologie de la profession et irréprochable sur le terrain éthique est une garantie incontestable pour le bon fonctionnement de la justice. « Le présent séminaire s'inscrit donc dans la ligne de la politique que mènent nos Etats pour une justice performante et crédible, susceptible d'attirer des flux d'investissements en direction de nos pays ». Le président Laguidé s'est souvenu que le Bénin avait été le premier pays à avoir accueilli le conseil permanent africain de l'UIHJ en 1999. Ensuite, le Bénin avait accueilli un séminaire Ufohja en 2005 sur le thème du recouvrement de créance. Souhaitant à tous un bon séjour, Wakili Laguidé s'est dit convaincu qu'au cours des deux journées de séminaire allaient jaillir « de bonnes résolutions et surtout une meilleur pratique professionnelle ».

Renforcer les capacités et le professionnalisme des huissiers de justice

A sa suite, Leo Netten, président de l'UIHJ, a fait part de sa joie d'être à Cotonou, capitale économique du Bénin. Il a souligné qu'en temps de crise, une capitale économique doit s'appuyer sur la sécurité juridique qui permet de garantir le respect des droits de chacun. « La crise déstabilise nos systèmes bancaires et économiques. La confiance dans les affaires s'est considérablement altérée du fait de l'explosion du système économique : des entreprises ferment leurs portes et des pays entiers sont presque en état de faillite » s'est-il inquiété. Les partenaires économiques doivent alors multiplier leurs exigences en termes de sécurité juridique. L'exécution des décisions de justice est un élément essentiel du fonctionnement d'un Etat fondé sur la primauté du droit. Pour cela les processus d'exécution doivent être effectifs et équitables. Pour répondre aux impératifs d'efficacité, la profession d'huissier de justice s'est imposée au fil du temps. Le président Netten s'est ensuite attardé sur les

Leo Netten, président de l'UIHJ – Leo Netten, President of the UIHJ

lignes directrices du Conseil de l'Europe du 17 décembre 2009 sur l'exécution. Ces lignes directrices ont été préparées par la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). L'UIHJ a activement participé à leur rédaction. Dans ce texte fédérateur, il est indiqué que l'huissier de justice devrait avoir la responsabilité de la conduite des opérations l'exécution. « Pour cela, a poursuivi Leo Netten, l'huissier de justice a besoin d'une formation, initiale et continue ». L'UIHJ a fait de la formation l'un de ses objectifs principaux dès sa création, a-t-il rappelé. C'est cette vocation mondiale qui offre la possibilité d'organiser des sessions de formation dans différentes parties du monde, et notamment en Afrique, où, en collaboration avec l'ENP, elle œuvre à la connaissance des instruments Ohada pour harmoniser le statut et les activités des huissiers de justice. Le président Netten a terminé son intervention en faisant la promotion du congrès international qui se tiendra des 2 au 4 mai 2012 à Cape Town (Afrique du Sud). Il a convié chacun à y participer.

Marie-Elise Gbedo, ministre de la justice du Bénin a souhaité au nom du gouvernement de la République du Bénin et de son président, Boni Yayi, la bienvenue en terre béninoise à toutes les délégations venues d'Europe et d'Afrique pour prendre part au séminaire international de formation des huissiers de justice. La ministre a rappelé qu'en 2012, le Bénin assurait les présidences de l'Union africaine et de la Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement de l'espace Ohada. Elle a salué l'initiative de l'Ufohja d'organiser à Cotonou « une session de formation dont l'objectif est de renforcer les capacités et le professionnalisme de ses membres dans le cadre de la consolidation de l'Etat de droit et de la justice dans nos pays respectifs ».

Mme Gbedo a par ailleurs exprimé aux responsables de l'Ufohja la gratitude du gouvernement du Bénin pour le choix porté sur son pays ainsi que la confiance qu'ils témoignent en la Chambre nationale. La ministre de la justice a rappelé que les défis de la mondialisation ont imposé aux sociétés un mouvement en faveur de l'harmonisation, voire de l'uniformisation des règles, usages et pratiques qui gouvernent la vie sociale et le monde des affaires. Pour autant, « dans le contexte africain, la mise en œuvre des règles juridiques est souvent confrontée à un paradoxe en ce qu'elle s'adresse à des personnes souvent attachées à des valeurs et pratiques traditionnelles, parfois étrangères aux préoccupations du monde moderne, à des réalités sans commune mesure avec le droit. Ce contexte rend souvent le ministère de l'huissier de justice difficile à comprendre du grand public » a-t-elle analysé. Le séminaire permettra donc, a conclu Mme Gbedo, de partager les préoccupations et les expériences de chacun pour résoudre les questions touchant, à la conclusion et au contentieux du bail à usage professionnel et du bail à usage d'habitation. La ministre de la justice a clôt son intervention en déclarant ouvert le 30e séminaire Ufohja.

Leo Netten a aussitôt remercié la ministre de la justice pour ses propos. Il lui a remis officiellement la médaille d'or de l'UIHJ en témoignage de son intérêt et de son investissement pour la profession.

Le développement constant du niveau de la profession

Il faut saluer la parfaite organisation du séminaire, savamment orchestrée par un comité d'organisation ultra performant avec, à sa tête Monique Kotchofa Faihun, vice-présidente de la Chambre nationale, et la complicité d'un maître de cérémonie d'un grand professionnalisme, Simplice Dako, huissier de justice à Cotonou.

Chacun a pu apprécier la densité et la richesse des travaux et discussions. L'ambiance était studieuse, amicale, chaleureuse et confraternelle. Pendant deux journées intenses, près de 120 participants ont pu écouter, apprendre, discuter et échanger. Décidément, chaque nouveau séminaire Ufohja témoigne du développement constant du niveau de la profession d'huissier de justice en Afrique s'agissant de la connaissance et de la maîtrise des instruments Ohada. Le bail était au cœur des débats. Le choix de ce thème s'est révélé très porteur. Il a suscité le plus vif intérêt des participants.

La première communication s'est intéressée au bail professionnel (bail commercial) et son exécution. Ce panel était placé sous la modération d'Hortense Bankolé de Souza, ancienne présidente de la chambre nationale des huissiers de justice du Bénin. Les interventions ont été présentées par le docteur Gaston Kenfack Douajni (Cameroun), expert Ohada, pour ce qui concerne ce droit, et par Françoise Andrieux, pour ce qui concerne les spécificités en droit français. Cette double présentation avait pour but de permettre des analyses de droit comparé.

La deuxième communication concernait le contentieux du bail à usage professionnel. Claudine Mougni, ancienne présidente de la Chambre nationale des huissiers de justice du Bénin, en assurait la modération. Le docteur Kenfack Douajni et Mathieu Chardon ont évoqué tour à tour les aspects de la question en droit Ohada et en droit français.

Chaque communication a été suivie d'un débat avec la salle, par un jeu de questions nombreuses et pertinentes. L'après-midi fut consacrée à l'étude de cas pratiques.

Les travaux se sont poursuivis le lendemain avec la troisième communication sur le thème du bail d'habitation, son exécution et son contentieux. Claudine Mougni en était la modératrice. Le docteur Kenfack Douajni et Anne Kérisit se sont succédé pour présenter la situation en droit Ohada et en droit français.

A l'instar du panel précédent, les questions furent nombreuses et les échanges très enrichissants, à la fois pratiques et juridiques. Des cas pratiques permirent aux participants d'engager de nouvelles discussions, toujours passionnantes.

La quatrième communication était consacrée à certains éléments de pratique professionnelle : déontologie, gestion des clients, gestion des procédures, règles en matière de constats, d'interpellation et autres. Le modérateur de ce panel était Issaka Moussa Dan Koma, président de la Chambre nationale des

Gaston Kenfack Douajni, expert Ohada, Claudine Mougni, modératrice, Mathieu Chardon, 1st secrétaire de l'UIHJ – Gaston Kenfack Douajni, Ohada expert, Claudine Mougni, chair, Mathieu Chardon, 1st Secretary of the UIHJ

Alphonse Kibakala, conseiller spécial de l'UIHJ pour l'Afrique, Issaka Moussa Dan Koma, modérateur, Jean-Michel Rouzaud, président de l'Ecole nationale de procédure de Paris
Alphonse Kibakala, Special Advisor for Africa, Issaka Moussa Dan Koma, chair, Jean-Michel Rouzaud, President of the National School of Procedure of Paris

huissiers de justice du Niger. Les deux intervenants étaient Alphonse Kibakala, ancien président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo et Jean-Michel Rouzaud.
L'implication du docteur Kemfack Douajni dans les débats fut particulièrement active. Chacun apprécia la clarté et la précision de son propos. M. Kemfack Douajni a indiqué que l'acte uniforme de l'Ohada sur les voies d'exécution était entré dans son processus de révision. Les huissiers de justice sont au cœur de cet acte uniforme. Il a invité tous les huissiers de justice présents à s'investir pleinement auprès de l'Ohada pour participer à ce grand mouvement législatif.
Pas moins de trois rapports de synthèse furent présentés. Charles Coovi, huissier de justice au Bénin, s'est concentré sur la première journée. Jérôme Okemba, huissier de justice au Congo, a évoqué la seconde journée. Enfin, Joachim Mitolo, huissier de justice au Congo, a présenté le rapport général du séminaire.
A l'issue du séminaire, André Sama Botcho, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Togo, a confirmé la candidature de son pays pour organiser les 3e rencontres Afrique/Europe des huissiers de justice. Cette candidature a été retenue. C'est donc en 2013 à Lomé que se dérouleront ces troisièmes rencontres. Le thème sera dévoilé dans les prochains mois.
Dans son discours de clôture, le président Laguidé a chaleureusement remercié l'UIHJ, l'ENP et l'Ufohja ainsi que l'ensemble des chefs de délégation et les participants. Le président Netten a souligné la grande qualité des travaux et la parfaite organisation du 30e séminaire Ufohja. Il a remercié et félicité le président Laguidé, son bureau ainsi que le Comité d'organisation pour avoir œuvré au succès du séminaire. Il a également complimenté le professeur Kemfack pour la qualité de ses interventions et les propos qu'il a tenu en incitant les huissiers de justice à s'intégrer au processus législatif de l'Ohada. Il a ajouté qu'en Europe, c'est grâce aux actions constantes de l'UIHJ que les huissiers de justice étaient désormais associés aux travaux des institutions. Le président Netten a annoncé qu'il venait de créer ici à Cotonou, pour l'Afrique, un Comité de surveillance composé de cinq huissiers de justice africains. Ce Comité de surveillance est chargé de suivre de près tous les travaux en cours et d'émettre des propositions. L'objectif est de permettre aux huissiers de justice, à l'instar de leurs homologues européens, d'être pleinement associés aux institutions. Enfin, il a donné rendez-vous à tous les participants à se rendre à Cape Town en mai 2012 pour le 21e congrès international des huissiers de justice.
Les participants se sont retrouvés pour poursuivre les débats autour du dîner de gala offert par la Chambre nationale des huissiers de justice du Bénin, dans une humeur festive, dansante et musicale, une des caractéristiques de nos confrères africains et toujours aussi appréciée.

RAPPORT DE LA JOURNEE DU JEUDI 23 FEVRIER 2012

COTONOU (Bénin) – Février 2012
L'an deux mil douze
Et le jeudi vingt-trois Février

S'est tenue à l'hôtel SUN BEACH à Cotonou la première journée du séminaire international de formation des Huissiers de Justice sur le thème « le contrat de location et son exécution », coorganisé par l'Unité de Formation des Huissiers de Justice Africain (UFOHJA) et la Chambre Nationale des Huissiers de Justice du Bénin avec le soutien de l'Union Internationale des Huissiers de Justice et de l'Ecole Nationale de Procédure de Paris (ENP).
Ce séminaire a vu la participation effective des délégations venues du Burkina-Faso, du Cameroun, du Congo, de la France, du Gabon, du Niger, du Mali, du Sénégal, du Togo aux côtés des Huissiers de Justice du Bénin et des personnes ressources, Magistrats et Avocats ;
La cérémonie d'ouverture a été présidée par Maître Marie-Elise GBEDO, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-parole du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, laquelle a lancé les travaux à la suite des allocutions. Maître WAKILI LAGUIDE, Président de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice du Bénin de Maître Léo NETTEN, du Président de l'Union Internationale des Huissiers de Justice ;
A la fin de l'allocution de Madame le Garde des Sceaux, le Président de l'Union Internationale a repris la parole en la remerciant pour sa disponibilité et son intérêt perceptibles à travers son allocution, pour les visées internationalistes

Charles Bouvi, rapporteur des panels 1 et 2
Charles Bouvi, reporter of panels 1 and 2

Joachim Mitolo, rapporteur general – Joachim Mitolo, General reporter

de la profession d'Huissier de Justice. En reconnaissance de ce soutien, l'Union Internationale des Huissiers de justice lui a décerné sous les ovations des participants, la médaille d'or ;

Les travaux proprement dits ont commencé après le retrait du Garde des Sceaux, la photo de famille et la pause-café.

La première communication portant sur le thème : « le contentieux du bail à usage professionnel » a été développé par le Docteur Gaston KENFACK DOUAJNI Expert OHADA, sur ses aspects relatifs au droit OHADA et par maître François ANDRIEUX sur ses aspects concernant le droit français, Maître Hortense BANKOLE de SOUZA ayant servi de modératrice.

Le Docteur Gaston KENFACK DOUAJNI a d'abord précisé que la matière du bail à usage professionnel est régie par l'Acte Uniforme révisé sur le droit commercial général qui a été adopté à Lomé le 15 Décembre 2010.

Il a rappelé que l'ancien Acte Uniforme sur le Droit Commercial de 1998 parlait plutôt de bail commercial et que cette terminologie a fait place dans le nouveau droit au terme « professionnel ».

Le communicateur a précisé que le bail à usage professionnel aux termes de l'article 103 de l'Acte Uniforme sur le Droit commercial général « est toute convention écrite ou non entre une personne investie par la loi ou une convention, du droit de donner en location tout en partie d'un immeuble compris dans le champ d'application du présent titre et une autre personne physique ou morale, permettant à celle-ci le preneur d'exercer dans les lieux avec l'accord de celle-là, le bailleur, une activité commerciale, industrielle, artisanale ou toute autre activité professionnelle » ;

Le communicateur a fait remarquer en saluant la réforme que le caractère commercial du bail qui était fonction du nombre d'habitant de la localité où se trouve l'immeuble exploité, n'est plus de mise dans le nouvel Acte Uniforme sur le Droit Commercial Général ;

Poursuivant, le communicateur a rappelé les obligations du bailleur régies par les articles 105 à 111 et l'Acte Uniforme, celles incombant au preneur aux termes des articles 112 à 115 de l'Acte Uniforme, les règles régissant la cession et la sous-location dans le respect des dispositions des articles 118 à 112 de l'Acte Uniforme, les conditions et formes du renouvellement régies par les articles 123 et suivants de l'Acte Uniforme et enfin les règles régissant la résiliation du bail aux termes de l'article de l'Acte Uniforme ;

A la suite du Docteur Gaston KENFACK DOUAJNI, Maître François ANDRIEUX a fait son développement en commençant par faire remarquer qu'en France, la terminologie de « bail commercial » continue d'être en vigueur côte à côte avec celle de bail professionnel. Cependant la dernière évolution législative permet au bénéficiaire du bail professionnel de passer sous le régime du bail commercial.

En outre Maître Françoise ANDRIEUX a précisé que le bail commercial est régi en France par les dispositions d'un Décret de 1953 aux termes duquel la durée du bail commercial initial est au moins de neuf ans et celle des contrats renouvelés d'au moins de 3 ans ;

Les obligations du bailleur et du preneur ont été abordées par la communicatrice qui a d'abord rappelé les conditions de formation du bail ;

La sous-location ne peut être faite qu'après information du bailleur qui doit de plus prendre une part effective dans la conclusion du contrat de sous-location.

Il en est de même dans le cas de la cession du bail où le preneur cédant doit en outre informé ses créanciers de cet acte de disposition qui pourrait porter atteinte à leurs droits ;

La communicatrice a continué ses propos en parlant des mécanismes de nouvellement du bail et la fin du contrat de bail.

Elle a notamment fait remarquer que l'évolution législative en cette matière a consacré une protection très accrue du preneur au détriment du bailleur obligé par exemple, de notifier à son locataire les raisons d'un refus de renouvellement du bail alors que ce dernier n'est pas soumis à la même obligation au cas où il déciderait de ne plus continuer le bail ;

Après l'intervention de Maître Françoise ANDRIEUX, une liste a été ouverte pour enregistrer les préoccupations des participants. Celles-ci vont de l'importance du contrat écrit pour le recouvrement des loyers, au problème de l'indemnité d'éviction, en passant par l'impact de l'amélioration des lieux loués sur le loyer, l'impact de la destruction partielle de l'immeuble loué ou celui des réparations de longue durée sur le bail et les difficultés qui peuvent naître de l'amélioration des lieux par le preneur ;

La deuxième communication de cette première journée, porte sur le thème : « le contentieux du bail à usage professionnel ».

Il a été développé par le docteur KENFACK DOUAJNI, dans ses aspects concernant l'OHADA et par Maître Mathieu CHARDON dans ses aspects relatifs au droit Français , Maître Claudine MOUGNI ayant fait office de modératrice ;

Dans ses propos liminaires, le Docteur KENFACK DOUAJNI a annoncé qu'il y a une kyrielle de contentieux pouvant naître de l'exécution du bail à usage professionnel à l'instar du non respect par les parties de leurs obligations, la sous location, la cession, le décès de l'une des parties au contrat et le droit au renouvellement du bail. Il a insisté que cette liste n'est pas exhaustive et que d'autres cas de contentieux peuvent naître en cours du bail ;

Ainsi relativement au non-respect des obligations contractuelles, on peut citer le non paiement des loyers qui peut induire la mise en œuvre de la clause résolutoire après une mise en demeure enjoignant au preneur de respecter ses obligations contractuelles dans un délai d'un mois à défaut de quoi la juridiction

Leo Netten félicite le Comité d'organisation du 30e séminaire Ufohja

Leo Netten congratulates the Steering Committee of the 30th Ufohja seminar

compétente pourrait être saisie pour prononcer la résiliation du bail ;
Les contentieux relatifs au bail à usage professionnel impliquent le problème de la compétence du juge saisi qui est déterminée par le droit interne de chaque Etat. C'est la quintessence de l'avis émis le 26 Février 2004 par la CCJA saisie par un juge sénégalais. Cette position de la CCJA a été confirmée par un arrêt récent de cette juridiction communautaire rendu suite à la saisine par le juge Béninois ;
A la suite de ce communicateur, Maître Mathieu CHARDON a pris la parole et à d'abord dit son admiration pour cette organisation communautaire qu'est l'OHADA qui réunit des Etats ayant en commun la langue française et qui se sont entendus pour harmoniser leur droit des affaires. Ce qui constitue une grande avancée par rapport à l'Europe.
Ensuite, il a développé au regard du droit Français le contentieux du bail né du congé et du non-paiement des loyers sans occulter le problème posé par le renouvellement du bail ;
Des interventions ont été par la suite enregistrées concernant notamment le contentieux posé par le décès du locataire, l'effet du préavis sur le paiement des loyers, les précautions à prendre par le preneur avant et après l'amélioration des lieux loués, le renouvellement du bail ;
Après la pause déjeunée, un cas pratique a été étudié par les participants et est relatif aux problèmes posé par le décès du bailleur. Le preneur peut-il s'abstenir de payer les loyers en cas d'inorganisation de la succession du défunt bailleur ? La veuve du bailleur peut-elle en dehors de l'organisation de la succession faire mettre fin au bail consenti par son époux ?
Au premier problème principal il a été proposé la consignation des loyers par le preneur au profit de la future succession de son cocontractant défunt ;
En ce qui concerne la veuve, elle n'est pas autorisée à entreprendre quelque action que ce soit, visant à mettre fin au contrat ;
Voilà chers séminaristes et confrères, la quintessence des travaux de la journée du jeudi 23 février 2012 que je soumets à votre attention.

Je vous remercie.

Le Rapporteur,

Maître Charles COOVI
Huissier de Justice

RAPPORT DE LA JOURNÉE DU 24 FÉVRIER 2012

Par Maître Jérôme Gérard OKEMBA-NGABONDO (CONGO)

La deuxième journée du séminaire international des huissiers de justice s'est poursuivie ce 24 février 2012 dans salle de conférence de l'hôtel Sun Beach de Cotonou. Elle a débuté par la lecture puis l'adoption avec amendement du rapport de la journée du 23 février 2012 consacré aux communications relatives au bail à usage professionnel et au contentieux y afférent. Ce rapport a été présenté par Maître COOVI Charles, huissier de justice à Cotonou(BENIN).
Puis, les communications du jour relatives au bail à usage d'habitation ont été assurées tour à tour par le Docteur Gaston KENFACK DOUAJNI (CAMEROUN) et par Maître Anne KERESIT, Maître Claudine MOUGNY (BENIN) ayant assuré la modération desdites communications.
Dans son intervention, le Docteur Gaston KENFACK DOUAJNI a relevé dans un premier temps que le bail à usage d'habitation rejoint le bail à usage professionnel en un point : tous deux portent sur le louage des choses. En revanche, le bail à usage d'habitation se distingue du bail à usage professionnel en ce que ce dernier touche au droit de propriété. Ce qui n'est pas le cas du bail à usage d'habitation qui reste largement régi par les dispositions du code civil induisant des obligations tant du côté du bailleur que celui du preneur.
S'agissant du bailleur, celui-ci doit délivrer le local d'habitation en bon état, procéder à toutes les réparations nécessaires autres que les réparations locatives. S'il ne satisfait pas à cette obligation et en cas d'urgence le preneur peut avancer les frais pour effectuer lesdites réparations. Il doit donner au locataire un immeuble dont celui-ci peut jouir effectivement c'est-à-dire, garantir le preneur contre les vices cachés qui empêchent le locataire de jouir de la chose louée, sauf à démontrer que celui-ci était conscient des vices sus évoqués. Le bailleur doit enfin garantir le preneur contre tout trouble de fait.
Quant au preneur, deux obligations principales pèsent sur lui :
- Il doit user de la chose louée en bon père de famille et respecter la destination prévue au contrat.
- Il doit aussi payer le prix en termes convenus car celui-ci constitue la contrepartie logique et fondamentale du contrat.

Pour ce faire, il est sage pour le bailleur de dresser un état des lieux à l'entrée du preneur pour s'assurer du bon état des locaux à la fin du contrat.
Un accent particulier a été mis sur les obligations spéciales édictées par les articles 1752 à 1762 du code civil. Il ressort de ces obligations que :
- Le locataire doit suffisamment garnir en meubles, l'immeuble loué pour garantir le paiement des loyers. C'est l'explication en Afrique, de la caution exigée au preneur par le bailleur.

La saisie gagerie a été abordée par le Docteur KENFACK DOUAJNI qui, d'entrée de jeu, a souligné que cette saisie avait bel et bien été réglementée par les

législations nationales avant l'avènement de l'Acte Uniforme portant organisation des procédures simplifiés de recouvrement et des voies d'exécution. Même si ledit acte uniforme n'a pas spécialement réglementé la saisie gagerie, celle-ci intègre la saisie conservatoire des biens meubles corporels dont les règles ont été organisées par l'acte uniforme dont s'agit.

Ce qui est primordial à retenir dans la saisie conservatoire des biens meubles corporels c'est que l'acte uniforme vise l'indisponibilité et non la dépossession des biens .Le débiteur conserve l'usage et la garde des biens saisis. Les enlèvements de biens sont donc proscrits. Cependant, il peut y avoir des exceptions :

- Lorsque les deux parties s'accordent à désigner un séquestre.
- Ou lorsque le créancier demande au juge l'autorisation d'enlever les biens et de les confier à un séquestre, soit avant, soit après les opérations de saisie.

La philosophie du droit OHADA est de permettre au créancier de rentrer en possession de son dû tout en évitant de spolier le débiteur.

Le bail à usage d'habitation peut être écrit ou verbal.

Après la communication du Docteur Gaston KENFACK DOUAJNI, plusieurs interventions se sont focalisées sur la saisie gagerie dont le point d'achoppement a été la conservation des biens saisie par le débiteur.

Face à ces multiples interventions, le Docteur Gaston KENFACK DOUAJNI a affirmé que l'acte uniforme a prévu une porte de sortie qui est l'article 103. Il a invité les huissiers de justice à bien lire et bien exploiter ledit article. Il a en outre suggéré aux Huissiers de justice de faire les propositions car l'acte uniforme sur les voies d'exécution est en cours de révision.

Par la suite, Maître Anne KERESIT a présenté le cas du bail à usage d'habitation en France. Contrairement au bail à usage commercial dans où prédomine l'idée de liberté, le bail d'habitation bénéficie d'un encadrement législatif. En matière d'habitation et de local affecté au logement, il ya beaucoup de statuts spécifiques protecteurs qui réduisent les dispositions du code civil en une peau de chagrin.

Le socle du contrat de bail à usage d'habitation est constitué en France par la loi du 6 juillet 1989 et tous les textes subséquents. Il y a très peu de place pour la liberté contractuelle car il y a une instauration d'un véritable droit au logement. Parmi les éléments du droit au logement émerge la notion de « logement décent » dont les contours embrassent aussi bien l'électricité, la plomberie que la surface habitable.

Il y a une spécificité d'application du bail à usage d'habitation. Celui-ci a un caractère d'ordre public et offre une protection à la partie la plus faible du contrat. Les clauses contractuelles contraires ou illicites sont réputées non écrites. S'agissant de la forme du bail à usage d'habitation, l'écrit est obligatoire, soit par acte authentique, soit par acte sous seing privé.

Le législateur n'a pas prévu de sanction pour le bail verbal mais plutôt la mise en conformité judiciaire ou par voie d'astreinte. La mise en demeure doit être faite par le locataire. A défaut de réponse du bailleur dans les deux mois, le locataire peut saisir la commission départementale de conciliation.

Quant à la durée du bail d'habitation, elle est de trois ans si le bailleur est une société civile immobilière de famille ou une personne physique. Elle est de six ans lorsque le bailleur est une personne morale.il y a cependant une exception où la durée peut être inférieure à trois ans mais supérieure à un an lorsqu'un événement précis justifie cette durée inférieure. Il peut s'agir par exemple d'un événement familial.

Pour donner congé, le bailleur doit prévenir le locataire deux mois avant le terme de l'événement sinon le bail est de trois ans. On peut reculer le terme une seule fois. A défaut de congé, le contrat se poursuit par tacite reconduction.

Si l'état des lieux n'a pas été établi à l'entrée, le locataire n'est pas tenu de procéder aux réparations locatives.

Un dépôt de garantie est prévu mais il ne peut être supérieur à un mois de loyer. Toute clause contraire est réputée non écrite et le dépôt de garantie est remboursé dans les deux mois de la restitution des clés.

Le prix du bail est librement fixé par les parties. Dans l'hypothèse du renouvellement, le bailleur doit, six mois à avant l'échéance, proposer un renouvellement avec le nouveau loyer. En cas de silence, le locataire est réputé avoir refusé. Il peut y avoir saisine de la commission départementale de conciliation, sinon du juge.

S'agissant du contentieux du bail à usage d'habitation, les parties peuvent insérer au contrat une clause résolutoire dont l'inobservation est une cause de résiliation du bail.

La résolution judiciaire peut intervenir en cas d'inexécution de ses obligations par le locataire. Mais, même dans ce cas, le juge garde une liberté d'appréciation. D'une façon générale, les décisions judiciaires rendues en matière des baux d'habitation en France sont comme la tour de Pise, elles ne penchent que d'un côté, celui du locataire.

Maître Anne KERESIT a clos son intervention par le congé qui, peut être donné, aussi bien par le locataire que par le bailleur.

Le locataire peut donner congé à tout moment sauf à respecter un préavis de trois mois lequel peut être réduit à un mois pour raison de mobilité professionnelle.

Alors que pour donner au preneur un congé, le bailleur doit attendre le terme du contrat et notifier un préavis de trois mois. Il doit en outre justifier son congé par :

- La reprise des lieux pour son propre compte
- La reprise des lieux pour y installer sa famille
- La vente de l'immeuble
- Les motifs graves et répétés à la charge du preneur

Puis est intervenue une pause-café à l'issue de laquelle l'auditoire s'est éclaté en quatre groupes auxquels ont été soumis l'examen d'un cas pratique mettant

en exergue une question principale : le changement de la destination des lieux par le locataire c'est-à-dire l'emploi de la chose louée à un usage autre que celui auquel il était destiné.
Chaque groupe est passé tour à tour pour donner son approche de solution. La synthèse des réponses des groupes faite par Maître Françoise ANDRIEUX (FRANCE) fait apparaître deux approches de solution :
- La première est juridique et restrictive
- Tandis que la deuxième est économique et extensive
A l'issue de cette synthèse est intervenue la pause déjeuner. La reprise des travaux a été marquée par la quatrième communication relative aux éléments de pratique professionnelle. Elle a été présentée par le tandem Jean Michel ROUZAUD(France)-Alphonse KIBAKALA (CONGO) sous la modération de MOUSSA DANKOMA (NIGER).
Prenant la parole en premier, Maître MOUSSA DANKOMA a souligné que la tenue des formations de l'UFOHJA est aujourd'hui à sa dixième année. Pour ce faire, il a rendu un vibrant hommage à Jacques ISNARD, ancien président de l'Union Internationale des huissiers de Justice, qui a été le pionnier de ces sessions de formations.
Ensuite, Maître Alphonse KIBAKALA a exposé sur la déontologie. Selon l'orateur, la déontologie devrait être à la base de la pratique de tout huissier de Justice. Le fondement de la déontologie repose sur les grands principes qui sont assortis de sanctions.
La déontologie se définit comme l'ensemble des règles qui s'imposent aux membres qui exercent une profession publique ou privée. Ces règles sont élaborées par l'Ordre. Il s'agit de : la courtoisie envers les confrères, le respect de la hiérarchie, l'interdiction de débaucher la clientèle des confrères, la bonne tenue, le respect du secret professionnel, etc.
L'inobservation de ces règles et principes généraux peut conduire aux différentes sanctions prévues par les lois organisant la profession d'huissier de justice dans chaque pays. Ces sanctions peuvent être professionnelles ou pénales.
Quant à Maître Jean Michel ROUZAUD, il s'est appesanti sur la différence existant entre la déontologie, la morale et l'éthique. L'Huissier de Justice doit être à la recherche permanente de la déontologie qui fait partie intégrante de ses missions.
La déontologie est la façon de faire, de se demander si ce que l'on fait est humainement possible. Les règles de déontologie sont importantes pour la légitimité et la crédibilité de la profession. Avant même de prêter son serment, on doit pouvoir justifier qu'on remplit les conditions nécessaires pour devenir huissier de justice.
Tout fait contraire à l'honneur, à la probité donne droit à sanction disciplinaire. L'Huissier de Justice doit d'abord regarder l'intérêt général avant de voir l'intérêt économique.
Le ministère forcé doit être conforme aux règles morales et aux règles déontologiques. Autrement dit, s'interroger sur la licéité de la mission. L'huissier de Justice doit refuser le mandat si celui-ci est illicite.
L'établissement d'un constat implique des limites spatiales tenant à la propriété privée et des limites temporelles. Le constatant doit se limiter aux constatations de fait sans tirer des conclusions techniques ou abusives.
L'Huissier de justice n'a pas la compétence juridique pour enquêter. Il doit se débarrasser de ses contingences personnelles pour intervenir dans le cadre général du jugement qui est rendu. La délicatesse dépend du message que les anciens doivent transmettre aux nouveaux. La probité, l'honneur et la délicatesse sont des valeurs cumulatives. L'huissier de justice doit toujours rester dans la norme.
L'indépendance de l'Huissier de justice est souvent mise à mal par les pratiques des clients institutionnels. Mais l'Huissier de Justice doit rester inflexible face auxdites pratiques. L'Huissier de justice va tendre vers l'efficacité et non faire n'importe quoi pour être efficace. Il ne faut pas confondre confraternité et corporatisme. La formation est l'un des piliers les plus importants de la profession. La session de formation développe la compétence globale au bénéfice de toute la profession.

RAPPORT GENERAL DU SEMINAIRE INTERNATIONAL DES HUISSIERS DE JUSTICE TENU A COTONOU, REPUBLIQUE DU BENIN , DU 23 AU 24 FVRIER 2012, SOUS LE THEME : « LE CONTRAT DE LOCATION ET SON EXECUTION »

Présenté par Maître Joachim MITOLO (CONGO)

Dans le cadre du fonctionnement régulier de l'Union Internationale des Huissiers de Justice et Officiers Judiciaires, notamment dans sa vocation de formation continue des Huissiers de Justice en Afrique, avec l'appui de l'école nationale de procédure de Paris, s'est tenu, à Cotonou, en République du Benin, dans la salle de conférence sise au cinquième étage de l'Hôtel SUN BEACH, les 23 et 24 février 2012, le séminaire de formation sur le contrat de location et son exécution.
Ce séminaire qui entre dans les activités de l'Unité de Formation des Huissiers de Justice Africains, en sigle UFO.J.A., a connu la participation de neuf pays africains, notamment du Congo, du Niger, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Tchad, du Togo, du Burkina Faso, du Sénégal, du Gabon et, bien naturellement, du Bénin, pays organisateur.

Ce séminaire a regroupé non seulement des Huissiers de Justice, mais également d'autres praticiens du droit, en l'occurrence, les magistrats, les avocats, et les juristes d'entreprise.

L'ouverture du séminaire a connu trois allocutions, celle de Maître LAGUIDE WAKILI, Président de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice du Benin, celle de Maître Léo NETTHEN, Président de l'Union Internationale des Huissiers de Justice et Officiers Judiciaires et celle de Madame Marie-Elise GBEDO, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits Humains, Porte-parole du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique des Droits des Affaires.

Dans son allocution, le Président de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice du Benin a souhaité la bienvenue à toutes les délégations et à tous les participants ainsi qu'au Gouvernement de la République du Benin.

Poursuivant son propos, il a fait un état des lieux de la profession d'Huissier de Justice en Afrique depuis 1996, aboutissant à la conclusion selon laquelle cette profession connait les mêmes problèmes dans tous les pays d'Afrique.

Ce faisant, il a constaté qu'il y a des perspectives d'avenir d'une profession qui va de mieux en mieux.

Il a enfin évoqué la question centrale du séminaire, LE CONTRAT DE LOCATION ET SON EXECUTION, en mettant en relief le rôle de la justice dans la société et l'image de l'Huissier de Justice.

Clôturant son propos, il a souligné l'importance des échanges des connaissances dans ce brassage d'acteurs de justice.

Prenant la parole à son tour pour le mot de circonstance, le Président de l'Union Internationale des Huissiers de Justice et Officiers Judiciaires, après s'être réjouit de son arrivée au Benin, a mis un accent particulier sur la sécurité juridique et le respect des droits de chacun.

Cette sécurité juridique passe nécessairement par trois niveaux : l'organisation judiciaire de l'Etat, les lois de l'Etat et l'aptitude de l'Etat à garantir l'exécution des décisions de justice.

Après avoir évoqué l'importance de la profession d'Huissier de Justice avec toute son essence, il est revenu sur la nécessité de la formation de l'Huissier de Justice, initiale et continue, avant d'aborder les perspectives et le congrès de l'Union Internationale des Huissiers de Justice et Officiers Judiciaires qui aura lieu à CAP TOWN, en Afrique du Sud, au mois de Mai prochain.

Enfin, Madame la Ministre de la Justice a pris la parole pour son mot d'ouverture. Dans son allocution au cours de laquelle elle a d'abord souhaité la bienvenue à tous les participants au nom du Docteur Boni YAYI, Président de la République du Benin, elle a exprimé un vif intérêt sur le thème retenu tout en soulignant que le séminaire se tenait à la suite de plusieurs événements heureux pour le Benin, en 2012.

Poursuivant son propos avec aisance, elle a élagué le conflit souvent récurent entre les lois et les valeurs traditionnelles des citoyens tout en indiquant que c'est dans ce contexte entre autres, que le ministère d'Huissier de Justice est important mais difficile.

Avant de déclarer ouvert le séminaire international, Madame la Ministre s'est félicitée de la diversité des participants et de leurs qualités.

C'est après cette impression visiblement objectiviste qu'elle déclaré ouvert le séminaire International de formation des Huissiers de Justice sur le CONTRAT DE LOCATION ET SON EXECUTION.

A la suite de ce mot de clôture, il a été remis à Madame la Ministre par Monsieur le Président de l'Union Internationale des Huissiers de Justice et

Officiers Judiciaires, une médaille en or dans un coffret ouvert à la remise et deux documents.

Après ces différentes allocutions, et après le départ de Madame la Ministre, il a été offert une pause-café avant de commencer les travaux relatifs au séminaire.

Ces travaux ont commencé par la première communication, portant sur le bail à usage professionnel et son exécution, faite par le Docteur Gaston KENFACK DOUAJNI, expert en droit OHADA, Maître Françoise ANDRIEUX, Huissier de Justice en France, avec la modération de Maître Hortense BANKOLE de SOUZA, Huissier de Justice au Benin.

Dans sa communication, le Docteur Gaston KENFACK DOUAJNI a fait état de l'évolution du droit OHADA en la matière, notamment les modifications apportées dans l'acte uniforme sur le droit commercial général.

Il a énuméré les éléments constitutifs du bail avec les obligations du bailleur et celle du preneur.

Son exposé s'est également appesanti sur la suspension du contrat de bail, la fixation du prix, la sous-location, la cession partielle ou totale du bail et la résiliation.

Maître Françoise ANDRIEUX a fait sa communication sur l'expérience française qui parle du bail commercial, de sorte qu'il est apparu une étude comparative enrichissant les débats.

A la suite de ces deux exposés, s'est ouverte la discussion entre les participants, avec des questions à la clé.

Après avoir épuisé les questions et les débats, les participants ont abordé la deuxième communication qui portait sur Le contentieux du bail à usage professionnel.

Cette communication a été faite par le Docteur Gaston KENFACK DOUAJNI avec la participation de Maître Mathieu CHARDON, Huissier de Justice en France, et la modération de Maître Claudine MOUGNI, Huissier de Justice au Benin.

Là également, dans un brillant exposé, le Docteur Gaston KENFACK DOUAJNI a indiqué de façon non limitative les cas de contentieux sur l'exécution du bail en mettant en relief le Juge compétent pour connaître de ces contentieux en application de l'article 133 alinéa 3 de l'acte uniforme sur le droit commercial général. De même, il a indiqué dans quelles conditions la clause résolutoire doit être mise en œuvre.

Maître Mathieu CHARDON s'est appesanti sur l'expérience française. Dans son exposé, il a évoqué la mise en mouvement de la clause résolutoire et le juge compétent pour connaître du contentieux.

La différence essentielle est liée au fait que la procédure de réalisation de la clause résolutoire peut être suspendue si le preneur venait à payer les loyers demeurés impayés et prenait des engagements sérieux relatifs au respect des clauses du contrat de location.

Cette communication a eu un écho particulier en ce que les intervenants ont été très nombreux. C'est ainsi que s'est engagé un débat au centre de plusieurs questions posées qui ont reçu leurs réponses. A la suite de ces débats, et après le déjeuner, un cas pratique a été soumis aux participants.
Ce cas pratique qui portait sur la pluralité et la diversité des ayants droit au contrat de bail a suscité un vif intérêt. A cet effet, plusieurs solutions aux questions soulevées dans ledit cas ont été proposées, jusqu'à la résolution définitive, faisant appel au rôle de conseil de l'Huissier de Justice et à son professionnalisme.
Cette journée qui s'est terminée aux environs de dix-sept heures trente minutes a fait l'objet d'un rapport rédigé par Maître Charles COOVI, Huissier de Justice au Benin, lequel rapport a été présenté et adopté avec un amendement le 24 février 2012.
Les participants ont poursuivi les travaux ce vendredi 24 février 2012 dans la même salle, après avoir désigné Maître Jérôme Gérard OKEMBA NGABONDO, Huissier de Justice au Congo, en qualité de rapporteur.
Après un bref rappel de la journée du 23 février 2012 sur les termes « à bref délai » et « le juge compétent », le Docteur Gaston KENFACK DOUAJNI a demandé aux magistrats qui participaient aux travaux d'apporter leur contribution.
Les participants ont ainsi suivi l'intervention de deux magistrats qui ont évoqué la question en nuançant les différents cas où il faut saisir le juge du fond et ceux pour lesquels il convient de saisir le juge des référés, tout en mettant un accent particulier sur le contenu de l'acte de saisine du juge, notamment l'acte d'Huissier de Justice.
Les participants ont par la suite suivi la troisième communication intitulée « Le bail à usage d'habitation : contentieux et exécution ».
Cette communication a été faite par le Docteur Gaston KENFACK DOUAJNI avec la participation de Maître Anne KERISIT, Huissier de Justice en France, et la modération de Maître Claudine MOUGNI, Huissier de Justice au Benin.
Le Docteur Gaston KENFACK DOUAJNI a édifié les participants sur les conditions du contrat de bail à usage d'habitation en précisant les différences qu'il comporte avec le bail à usage professionnel.
En effet, il est apparu clairement que la protection du preneur, contrairement au bail à usage professionnel, est un des éléments essentiels de ce bail.
De même, si le bail à usage professionnel est précisé dans l'acte uniforme sur le droit commercial général, le bail à usage d'habitation tire particulièrement son essence des dispositions du code civil qui sont d'ordre public. C'est ici que le communicateur a énuméré les articles 1752 à 1762 du code civil. Dans cette optique il a évoqué les obligations du bailleur et du preneur en abordant également la notion de saisie gagerie.
Après son exposé, Maître Anne KERISIT qui a brillamment présenté le bail à usage d'habitation tel qu'il existe en droit français, a apporté des précisions sur le contenu dudit bail. Aussi, la liberté de contracter est encadrée par des dispositions légales d'ordre public ; c'est le cas du caractère écrit du bail qui est une obligation prévue par le législateur, même si ce dernier n'a pas prévu de sanction pour les contrats verbaux.
Après ces deux exposés, les participants ont été répartis en quatre ateliers pour examiner un cas pratique sur le changement de destination des lieux loués à usage d'habitation.
Avant d'examiner ce cas pratique, les participants ont pris un déjeuner.
Poursuivant le séminaire, la restitution des travaux en ateliers qui a suscité de vifs débats, s'est fait à tour de rôle avec des réponses apportées qui ont fait l'objet d'une précieuse synthèse par Maître Françoise ANDRIEUX, aboutissant à deux approches dont l'une est juridique et restrictive et l'autre, économique et extensive.
Enfin, les participants ont suivi la quatrième communication intitulée « Eléments de pratique professionnelle » dans laquelle il a été évoqué la déontologie, la gestion des clients, la gestion des procédures, les règles en matière de constat, d'interpellation et autres.
Cette communication a été faite par Maître Alphonse KIBAKALA, Huissier de Justice en République du Congo et conseiller spécial du Président de l'Union Internationale des Huissiers de Justice et Officiers Judiciaires, puis de Maître Jean-Michel ROUZAUD, expert, Huissier de Justice en France, Président de l'école nationale de procédure de Paris, en sigle E.N.P., avec la modération de Maître MOUSSA Dan KOMA, Huissier de Justice, Président de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice du Niger.
Prenant la parole, Maître Alphonse KIBAKALA a fait un large écho de la déontologie professionnelle, avec à la clé, le secret professionnel, l'éthique personnelle de l'Huissier de Justice, le respect des règles de la profession, la bonne collaboration avec les autres professionnels du droit. A cet effet, il a fait état des sanctions disciplinaires. Il a également évoqué la nécessité d'une bonne tenue de l'Etude de l'Huissier de Justice.
A son tour, Maître Jean-Michel ROUZAUD, complétant l'exposé de Maître Alphonse KIBAKALA, a fait état de la tenue de l'Huissier de Justice, l'obligation pour ce dernier d'observer la probité, l'indépendance et la perfection. Il a également fait la nuance entre le constat et l'enquête, précisant que l'Huissier de Justice ne peut se livrer à l'enquête qui est du ressort du juge.
Suite à ces précieux et brillants exposés, les participants ont posé plusieurs questions et pour lesquelles des réponses ont été apportées de façon efficiente.
De tout ce qui a été exposé et des débats du 24 février 2012, un rapport a été adopté sans amendement.
En marge du séminaire, les participants ont été informés de ce que la République du TOGO a été retenue pour organiser les troisièmes rencontres Europe Afrique pour l'année 2013.
Le séminaire s'est achevé par une note de pleine satisfaction des participants.

Fait à Cotonou, le 24 février 2012

Le Rapporteur Général,
Me Joachim MITOLO

30th Ufohja Seminar in Benin on 23 and 24 February 2012

The 30th Ufohja Seminar was held in Cotonou (Benin) on 23 and 24 February 2012 in the presence of Marie-Elise GBEDO, minister of justice, and was attended by nine African countries of the OHADA area as well as experts of the UIHJ and the National School of Procedure of Paris on the theme of the lease of immovable.

Marie-Elise Gbedo, ministre de la justice du Bénin
Marie-Elise Gbedo, Minister for Justice of Benin

Wakili Laguidé, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Bénin
Wakili Laguidé, President of the National Chamber of Judicial Officers of Benin

An Efficient and Credible Justice, to attract Investment Flows

The Training Unit of African judicial officers (Ufohja) is celebrating its tenth anniversary. It was created in 2002 by the UIHJ in cooperation with the National School of Procedure of Paris (ENP) and National Chambers of Judicial officers of countries in the area of the Treaty of the Organization for the Harmonization in Africa of Business Law (OHADA) members of the UIHJ. The Ufohja aims to provide training for African judicial officers on Ohada law applicable in the sixteen countries of the area. Training seminars are held at a frequency of two to three a year. It was time again for Benin to organize the first seminar of 2012. Cotonou, the economic capital, was chosen to host the participants. The general theme of the seminar was "The lease of immovable and its enforcement."

Nine countries of the Ohada area were in attendance: Benin, Burkina Faso, Cameroon, Congo, Gabon, Ivory Coast, Niger, Senegal and Togo. All thirty-one judicial officers of Benin were present. The UIHJ was represented by its president, Leo Netten, its vice president, Honoré Aggrey, its general secretary, Francoise Andrieux, and its first secretary, Mathieu Chardon. The ENP was represented by its president, Jean-Michel Rouzaud and Anne Kérisit, ENP and Ufohja expert. Judges, prosecutors, lawyers and senior officials also attended the meeting.

Wakili Laguide, president of the National Chamber of Judicial officers of Benin, expressed his pride at having been asked to organize this 30th UIHJ Ufohja seminar. He welcomed all participants from Europe and Africa. On behalf of the Benin Chamber, President Laguide thanked Marie-Elise Gbedo, Minister of Justice, Legalization and Human Rights, spokeswoman for the Government, "for her permanent concern for the organization of the seminar and, moreover to honour us with her presence to chair the opening ceremony of this seminar. " He also thanked the President of the UIHJ, Leo Netten, for his constant availability, in line with the efforts of his predecessor, Jacques Isnard, to strengthen the professionalism of the judicial officers. Finally, the president of Judicial Officers of Benin thanked the ENP and the judicial authorities of Benin, the police and all the dignitaries who honoured with their presence the opening ceremony. President Laguide spoke about the 1996 Dakar foundation Meeting. On this occasion, he said, it was stated that the problems of the profession were very similar from one country to another. "Our challenges are therefore common and mutations induced by belonging to the same legal environment require more from us, said the speaker. The continuation and strengthening of permanent training, or exploring other avenues can make judicial officers become efficient tools in the work of justice."

The theme of the lease of immovable and its enforcement is part of this line. Justice is a key sector in all economic social development. It must be based on fully competent and experienced judicial officers. These professionals are the guarantors, both individually and collectively, of the good image of the profession. A judicial officer professionally informed, respectful of professional ethics is the best guarantee for a smooth functioning of justice. "This seminar is therefore in line with our states policies that lead to an efficient and credible justice, to attract investment flows in the direction of our countris." President Laguide remembered that Benin was the first country to host the UIHJ African permanent council in 1999. Then, Benin hosted an Ufohja seminar in 2005 on debt collection. Wishing all a good stay, Wakili Laguide was confident that the two days seminar would result in "good resolutions and especially a better professional practice".

Reinforce Capacity and Professionalism of Judicial Officers

Then Leo Netten, president of the UIHJ, expressed his pleasure in being in Cotonou, Benin's economic capital. He stressed that in times of crisis, an economic capital must rely on legal certainty, which ensures respect for individual rights. He expressed his concern that "The crisis is destabilizing our economic and banking systems. Business trust is significantly altered by the explosion of economic systems: companies shutting down and entire countries being almost bankrupt". Economic partners should then be very demanding in terms of legal certainty. The enforcement of judgments is an essential element of a state based on the Rule of Law. For that the enforcement process should be effective and fair. To meet the needs of efficiency, the profession of

Gaston Kenfack Douajni, expert Ohada, Hortense Bankolé de Souza, modératrice, Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ – Gaston Kenfack Douajni, Ohada expert, Hotense Bankolé de Souza, chair, Françoise Andrieux, General Secretary of the UIHJ

Claudine Mougni, modératrice, Gaston Kenfack Douajni, expert Ohada, Anne Kérisit, expert ENP et Ohada – Claudine Mougni, chair, Gaston Kenfack Douajni, Ohada expert, Anne Kérisit, Ohada and ENP expert

judicial officer has emerged over time. President Netten then elaborated on the Guidelines of the Council of Europe of 17 December 2009 on enforcement. These guidelines were prepared by the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ). The UIHJ actively participated in its drafting. In this unifying text, it is stated that the judicial officer should be responsible for the conduct of enforcement operations. "For this, continued Leo Netten, the judicial officer needs initial and on-going training." The UIHJ made training one of its main objectives since its inception, he said. It is this global reach which offers the possibility of organizing training sessions in different parts of the world, including Africa, where, in cooperation with the ENP, it works at the teaching of Ohada instruments to harmonize legal provisions and the activities of judicial officers. President Netten concluded his speech by promoting the UIHJ international congress to be held from 2 to 4 May 2012 in Cape Town (South Africa). He invited everyone to attend.

Marie-Elise Gbedo, Minister of Justice of Benin wished on behalf of the Government of the Republic of Benin and its president, Boni Yayi, a warm welcome on Benin ground to all delegations from Europe and Africa taking part in this international training seminar of judicial officers. The minister recalled that in 2012, Benin was chairing the presidencies of the African Union and the Assembly of Heads of State and Government of Ohada. She welcomed the Ufohja initiative to organize in Cotonou "a training session which aims to build capacity and professionalism of its members through the consolidation of the Rule of Law and justice in our respective countries".

Ms Gbedo also expressed to all Ufohja officials the gratitude of the Government of Benin for the choice of her country and their trust in the National Chamber. The Justice Minister said that the challenges of globalization lead businesses to promote the harmonization or standardization of rules, customs and practices that govern social life and business. However, "in the African context, the implementation of legal rules is often faced to a paradox in that it is for people who are often attached to traditional values and practices, sometimes foreign to the concerns of the modern world, to realities incommensurate with the law. This context often makes the Ministry of judicial officers difficult to understand for the general public" she analysed. The seminar will therefore enable the participants to share and exchange experience on the conclusion and litigation on both professional and residential leases, concluded Ms Gbedo. The Minister of Justice concluded her short speech by declaring open the 30th Ufohja seminar.

Leo Netten immediately thanked the Minister of Justice for her remarks. He officially handed the gold medal of the UIHJ in testimony of her interest and her investment in the profession.

The Constant Development of the Level of the Profession

We must acknowledge the excellent organization of the seminar, orchestrated by a highly competent organizing committee headed by Monique Kotchofa Faihun, vice president of the National Chamber, and the complicity of a virtually professional master of ceremonies, Simplice Dako, judicial officer in Cotonou.

Everyone was impressed by the density and richness of the work and discussions. The atmosphere was studious, friendly, warm and fraternal. For two

Simplice Dako, maître de cérémonie
Simplice Dako, Master of Ceremony

Jérome Okemba, rapporteur des panels 3 et 4
Jérome Okemba, reporter of panels 3 and 4

André Sama Botcho, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Togo, avec sa délégation
André Sama Botcho, President of the national Chamber of judicial officers of Togo and his delegation

intense days, nearly 120 participants were able to listen, learn, discuss and exchange. For sure, each new Ufohja seminar reflects the constant development of the level of the profession of judicial officer in Africa in terms of knowledge and control on the Ohada instruments.

Lease contracts were at the heart of debates. The choice of this theme proved very promising. Indeed, all participants showed their full concern.

The first panel looked into professional leases (including commercial lease) and their implementation. This panel was placed under the chair of Hortense Bankolé de Souza, former president of the National Chamber of Judicial officers of Benin. The presentations were given by Dr Gaston Kenfack Douajni (Cameroon), Ohada expert, with regards to the law, and by Francoise Andrieux, with regard to French law aspects. This dual presentation was made to allow analysis of comparative law.

The second panel concerned litigations on professional leases. Claudine Mougni, former president of the National Chamber of Judicial Officers of Benin, chaired the panel. Dr Kenfack Douajni and Mathieu Chardon discussed in turn aspects of the matter under Ohada and French law.

Each presentation was followed by a discussion with the audience, through a row of many pertinent questions. In the afternoon practical cases was studied. The work continued the following day with the third panel on the subject of residential leases, their implementation and their litigation. Claudine Mougni was the chair. Dr Kenfack Douajni and Anne Kérisit took turn to present the situation in Ohada and in French law. As in the previous panel, questions were

numerous and very fruitful exchanges, both practical and legal took place. Case studies allowed participants to engage in further, always lively, discussions.
The fourth panel touched some aspects of professional practice: ethics, customer management, process management, statements of facts, questioning and other topics. The chair of this panel was Issaka Moussa Dan Koma, president of the National Chamber of Judicial officers of Niger. The two speakers were Alphonse Kibakala, former president of the National Chamber of Judicial officers of the Congo, and Jean-Michel Rouzaud.
The involvement of Dr Kemfack Douajni in the debates was particularly active. Everyone appreciated the clarity and precision of his presentations. Mr Kemfack Douajni said the OHADA uniform act on enforcement had entered its review process. The judicial officers are at the heart of this Uniform Act. He invited all present judicial officers to fully engage with Ohada to participate in this great legislative movement.
No fewer than three summary reports were presented. Charles Coovi, judicial officer in Benin, focused on the first day. Jerome Okemba, judicial officer in Congo, focused on the second day. Finally, Joachim Mitolo, judicial officer in Congo, presented the general report of the seminar.
At the term of the seminar, André Sama Botcho, president of the National Chamber of Judicial officers of Togo, did confirm his country's proposal to host the 3rd meeting Africa / Europe of judicial officers. This application was accepted. Therefor in 2013 will be held in Lomé these third meeting. The theme will be unveiled in the coming months.
In his closing speech, President Laguide warmly thanked the UIHJ, the ENP, the Ufohja, as well as all heads of delegations and participants. President Netten noted the high quality of work and the perfect organization of this 30th Ufohja seminar. He thanked and congratulated President Laguide, his board and the Organizing Committee for having worked to the success of the seminar. He also complimented Professor Kemfack for the quality of his presentations and the remarks he held by encouraging judicial officers to integrate the legislative process of OHADA. He added that in Europe it is through the constants actions of the UIHJ that judicial officers were now associated with the work of the institutions. President Netten announced the creation here in Cotonou, for Africa, of an Oversight Committee composed of five African judicial officers. The Oversight Committee is responsible to monitor all work in progress and make proposals. The objective is to allow judicial officers, like their European counterparts, to be fully involved with the institutions. Finally, he encouraged all participants to travel to Cape Town in May 2012 for the 21st International Congress of judicial officers.
Participants then could carry on discussions at the gala dinner hosted by the National Chamber of Judicial officers of Benin, in a joyful, musical and dancing atmosphere, a true and always welcome trademark of our African colleagues.

7e session UIHJ-EuroMed à Marrakech

Ouverture – Opening

Les 3 et 4 juin 2010 a eu lieu la septième session d'UIHJ-EuroMed à Marrakech. Les délégations d'Algérie, d'Espagne, de France, de Grèce, du Portugal, de Tunisie et bien entendu du Maroc étaient présentes.

Rapidité, efficacité, performance

Lors de la cérémonie d'ouverture, le président de l'Ordre national des huissiers de justice marocains, Abdelaziz Fouganni, souhaita la bienvenue à la nombreuse assistance. Il céda la parole au représentant du ministre de la justice qui souligna d'emblée l'importance de l'exécution.

Il indiqua qu'au Maroc, une réforme est actuellement en cours pour permettre la sécurité des échanges économiques. Il ajouta que le personnel chargé de l'exécution est un élément indispensable à cette sécurité et doit donc faire l'objet d'une solide formation.

Lui succédant à la tribune, le président de l'UIHJ, Leo Netten, rappela que les principaux objectifs animant les pays du pourtour méditerranéen résultent du processus de Barcelone qui vise à construire ensemble un espace de paix, de sécurité et de prospérité partagées.

UIHJ-EuroMed poursuit le même objectif : procurer aux justiciables du pourtour méditerranéen de la sécurité juridique au travers de la garantie de l'exécution de la décision de justice.

« Rapidité, efficacité, haute performance dans le recouvrement des créances : notre profession répond à ces impératifs ».

Le président de l'UIHJ aborda également le thème d'e-Justice en rappelant que la technologie est un langage universel qui permet aussi de relier les hommes.

Le représentant de l'Egypte prit ensuite la parole. Il annonça que, considérant l'expérience de son pays au sein de l'UIHJ comme fructueuse, il avait proposé au ministère de la justice de libéraliser la profession d'huissier de justice en Egypte.

Enfin le président de l'Ecole nationale de procédure de Paris, Jean Michel Rouzaud, rappela à l'assistance que c'est par la formation qu'une profession nait, grandit et prospère, et que grâce à la formation, une profession est crédible, légitime et complète.

Leo Netten, Abdelaziz Fouganni, Jean-Michel Rouzaud et Patrick Safar, représentant la Chambre nationale des huissiers de justice de France dont il est le secrétaire-adjoint, procédèrent ensuite à la signature d'une charte de collaboration de formation visant à non seulement former les huissiers de justice marocains mais également à les épauler dans la création de leur système de formation.

Ainsi s'acheva la cérémonie d'ouverture et les travaux du colloque débutèrent à sa suite.

L'huissier de justice, garant de la sécurité juridique

Quatre ateliers se succédèrent. Le premier atelier avait pour thème : « Le statut de l'huissier de justice : un atout ou une entrave ? ».

Les intervenants se sont attachés à démontrer l'utilité de l'existence d'un statut pour les huissiers de justice comprenant des devoirs et des obligations mais aussi des avantages (comme le monopole de certaines activités, par exemple).

Puis dans un second temps ils mirent en exergue les avantages d'un statut libéral et indépendant. Ils revinrent sur des notions fondamentales comme l'huissier de justice garant de la sécurité juridique ou encore sur les standards européens liés à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, la recommandation 17 et les lignes directrices de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice. Cet atelier fut suivi d'un débat avec la salle.

Le deuxième atelier avait pour thème : « Structures et usages professionnels ». Chacun des intervenants a décrit les structures de sa profession de façon critique et objective, sans oublier d'aborder la déontologie professionnelle et la question de sa codification.

Le troisième atelier entama la traditionnelle partie économique avec pour sujet : « La Preuve » et notamment le rôle de l'huissier de justice dans la conservation, l'établissement, la recherche de la preuve. Les différents intervenants recherchèrent de quelle façon (formelle ou informelle, nommée ou dénommée) l'huissier de justice joue un rôle dans la preuve.

Enfin les travaux furent clôturés par le quatrième atelier concernant la procédure de contrefaçon.

C'est à une étude comparée de cette procédure avec analyse conclusive au regard des besoins des entreprises que se livrèrent les intervenants de cet atelier.

A la suite des travaux, UIHJ-EuroMed émit cinq recommandations.

Recommandations de la 7e session d'UIHJ-EuroMed du 3 au 7 juin 2010 à Marrakech (Maroc)

Recommandation 1

Considérant la volonté d'aboutir à une harmonisation des statuts de la profession d'huissier de justice dans les différents pays membres de UIHJ-EuroMed,
Considérant la nécessité d'accroître le champ d'activités des huissiers de justice,

UIHJ-EuroMed recommande de considérer comme une base minimale d'harmonisation les préconisations des lignes directrices de la CEPEJ concernant la mise en œuvre de la recommandation 17 dont le texte est ci-après reproduit :

4.3. Droits et obligations

33. Les agents d'exécution définis par la loi du pays devraient avoir la responsabilité de la conduite des opérations d'exécution, dans le cadre de leurs compétences telles que définies par la loi. Les Etats membres devraient envisager la possibilité que les agents d'exécution soient seuls compétents pour :

Signature de la charte de collaboration – Signature of the Collaborative Charter

Jean-Michel Rouzaud, président de l'ENP, Dionysios Kriaris
Jean-Michel Rouzaud, President of the ENP, Dionysios Kriaris

- exécuter les décisions de justice et autres titres ou actes en forme exécutoire ;
- réaliser l'ensemble des procédures d'exécution prévues par la loi de l'Etat dans lequel ils exercent.

34. Les agents d'exécution devraient, le cas échéant, pouvoir également exercer des activités accessoires compatibles avec leur fonction, de nature à garantir et faire reconnaître les droits des justiciables et ayant pour objet l'accélération du processus judiciaire ou le désengorgement des tribunaux, tels :

- Recouvrement de créances ;
- Ventes aux enchères mobilières et immobilières publiques ou volontaires ;
- Séquestres ;
- Constats ;
- Service des audiences près les juridictions ;
- Conseils juridiques ;
- Procédures de faillites ;
- Missions confiées par le juge ;
- Représentation des parties devant les juridictions ;
- Rédaction des actes sous-seings privés ;
- Enseignement.

Recommandation 2

Considérant que la déontologie est le pilier des professions autonomes,
Considérant que seule une discipline réellement appliquée peut conférer de la crédibilité aux membres de ces professions et à leurs organes professionnels,
UIHJ-EuroMed recommande que les règles déontologiques concernant les huissiers de justice soient codifiées dans les pays où ils exercent.

Recommandation 3

Considérant l'accroissement des relations transfrontalières,
Considérant le besoin de garantir un traitement d'égalité du justiciable de quelque pays qu'il vienne,
UIHJ-EuroMed recommande que les pays membres de cette organisation définissent ensemble les principes directeurs communs de leur déontologie.

Recommandation 4

Considérant que l'huissier de justice est un professionnel libéral, indépendant et responsable,
Considérant que sa déontologie l'oblige à la loyauté, la probité, l'impartialité,
UIHJ-EuroMed recommande que l'huissier de justice soit le professionnel de la preuve au travers notamment du procès-verbal de constat, rappelant que cette activité est comprise dans les lignes directrices de la CEPEJ susmentionnées.

Recommandation 5

Considérant que l'huissier de justice est au service du justiciable, particulier ou entreprise,
Considérant que la vocation d'UIHJ-EuroMed est de faciliter les échanges entre les entreprises en leur garantissant, grâce à l'activité des huissiers de justice l'exécution des obligations de leur cocontractant,
UIHJ-EuroMed recommande que la procédure de contrefaçon soit étendue dans l'ensemble des pays membres de cette organisation. La formation sera le moyen le plus sûr d'implanter ou de perfectionner la procédure et son application.

Fait à Marrakech (Maroc) le 4 juin 2010

Pendant un atelier – During a Workshop

Seventh UIHJ-EuroMed Session in Marrakech

On 3 and 4 June 2010 UIHJ-EuroMed held its Seventh Session in Marrakech. Delegations from Algeria, Spain, France, Greece, Portugal, Tunisia and of Course Morocco Were Present

Speed, Efficiency, High Performance

During the opening ceremony, the President of the National Order of Moroccan Judicial Officers, Abdelaziz Fouganni, welcomed such a wide audience. He gave the floor to the representative of the Minister of Justice who straight away emphasized the importance of enforcement.

He indicated that in Morocco, a reform is currently underway to ensure security of trade. He added that the staff in charge of enforcing court decisions is an essential element for security and therefore should have a solid training.

Taking the floor, the President of the UIHJ, Leo Netten, recalled that the main objectives of the Mediterranean countries result of the Barcelona Process which aims to build together an area of shared peace, security and prosperity.

UIHJ-EuroMed has the same objective: to offer litigants from the Mediterranean legal security through the guarantee of the enforcement of court decisions.

"Speed, efficiency, high performance in debt collection: our profession meets these requirements."

The President of the UIHJ also touched on the topic of e-Justice recalling that technology is a universal language that can also connect people.

The representative of Egypt then took the floor. He announced that, considering the successful experience of his country in the UIHJ he had proposed to the Ministry of Justice to liberalize the profession of judicial officer in Egypt.

Finally the President of the National School of Procedure of Paris, Jean Michel Rouzaud, reminded the audience that it is through training that a profession can rise, grow and prosper. Through training, a profession is credible, legitimate and complete.

Leo Netten, Abdelaziz Fouganni, Jean-Michel Rouzaud and Patrick Safar, representing the National Chamber of judicial officers of France of which he is the deputy secretary, then proceeded to the signing of a collaborative Charter. This charter aims at training not only Moroccan judicial officers but also to support them in creating their training system.

Thus ended the opening ceremony of the session and the work could begin.

The Judicial Officer, Guarantor of Legal Security

Four workshops followed. The first workshop was entitled: "The status of the judicial officer: an asset or a hindrance? ".

Abdelaziz Fouganni, président de l'Ordre national des huissiers de justice du Maroc
Abdelaziz Fouganni, President of the National Order of Judicial Officers of Morocco

Fahima Khaldi (Algérie) – Fahima Khaldi (Algeria)

Speakers worked to demonstrate the usefulness of the existence of a statute for judicial officers including duties and obligations as well as advantages (such as the monopoly of certain activities, for example).

Then in a second time they put forward the benefits of a liberal and independent status. They insisted on such fundamental concepts as the judicial officer guarantor of legal certainty or on European standards related to the jurisprudence of the European Court of Human Rights, and recommendation 17 and the Guidelines of the European Commission for the Efficiency of Justice. This workshop was followed by a discussion with the public.

The second workshop was entitled: "Structures and professional practices." Each of the speakers described the structures of his profession critically and objectively, without forgetting to address the issue of professional ethics and their codification.

The third workshop dealt with the traditional economic part on the subject of "Evidence" and particularly the role of the judicial officer in the conservation, establishment, looking for evidence. The various speakers sought out what is the role (formal or informal, identified or not) of the judicial officer in the finding of evidence.

Finally the works ended with the fourth workshop on counterfeit proceedings. The speakers engaged in a comparative study of this procedure with conclusive analysis as regards the needs of businesses. Then UIHJ-EuroMed issued five recommendations.

Recommendations of the seventh Session of the UIHJ EuroMed of 3-7 June 2010 in Marrakech (Morocco)

Recommendation 1

Considering the desire to achieve a harmonization of the status of the profession of judicial officer in the different UIHJ-EuroMed member countries
Considering the need to increase the scope of activities of judicial officers,

UIHJ-EuroMed recommends to consider as a minimum basis of harmonization the recommendations of the CEPEJ guidelines on the implementation of recommendation 17, which text is reproduced below:
4.3. Rights and obligations
33. Enforcement agents, as defined by a country's law, should be responsible for the conduct of enforcement within their competences as defined by national law. Member states should consider giving enforcement agents sole competence for:
- enforcement of judicial decisions and other enforceable titles or documents, and
- implementation of all the enforcement procedures provided for by the law of the state in which they operate.

34. Enforcement agents may also be authorized to perform secondary activities compatible with their role, tending to safeguard and secure recognition of parties' rights and aimed at expediting the judicial process or reducing the workload of the courts. These may be, among others:
- debt recovery;
- voluntary sale of moveable or immoveable property at public auction;
- seizure of goods;
- recording and reporting of evidence;
- serving as court ushers;
- provision of legal advice;
- bankruptcy procedures;
- performing tasks assigned to them by the courts;
- representing parties in the courts;
- drawing up private deeds and documents;
- teaching.

Rose Bruno (France), Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ, Dionysios Kriaris (Grèce), membre du bureau de l'UIHJ
Rose Bruno (France), Françoise Andrieux, Secretary General of the UIHJ, Dionysios Kriaris (Greece), member of the board of the UIHJ

Recommendation 2

Whereas ethics is the cornerstone of self-employed professions,
Whereas only a truly enforced discipline may give credibility to the members of these professions and their professional bodies,
UIHJ-EuroMed recommends that ethical rules for judicial officers be codified in the countries where they work.

Recommendation 3

Considering the increase in cross-border relations,
Considering the need to ensure equal treatment of litigants wherever they are established,
UIHJ-EuroMed recommends that member countries of this organization define together common guiding principles of ethics.

Recommendation 4

Considering that the judicial officer is a liberal, independent and liable professional
Considering that ethics require from him loyalty, honesty and impartiality,
UIHJ-EuroMed recommends that the judicial officer is the professional of the establishment of evidence in particular through statements of facts, noting that this activity is including in the above CEPEJ guidelines.

Recommendation 5

Considering that the judicial officer serves the litigant, being a natural or a legal person.
Whereas the purpose of UIHJ-EuroMed is to facilitate trade between companies by guaranteeing them through the activity of judicial officers the enforcement of the obligations of the other contracting party,
UIHJ-EuroMed recommends that counterfeit procedure be extended to all members of this organization. Training should be the safest way to install or upgrade this procedure and its application.

Marrakesh (Morocco) June 4, 2010

Aida Kemelmajer de Carlucci, Docteur Honoris Causa de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Le 15 novembre 2011, Aida Kemelmajer de Carlucci, professeur de droit à l'université de Mendoza (Argentine), membre du Conseil scientifique de l'UIHJ, s'est vue remettre le titre et l'insigne de Docteur Honoris Causa de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (France)

Aida Kemelmajer de Carlucci, professeur de droit à l'université de Mendoza (Argentine), membre du Conseil scientifique de l'UIHJ, Docteur honoris causa de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (France)
Aida Kemelmajer de Carlucci, professor at Law at the University of Mendoza (Argentina), member of the Scientific Council of the UIHJ, Doctor Honoris Causa of the University Paris-Est Créteil Val-de-Marne (France)

Pendant la remise du titre de docteur Honoris causa – During the handing of the Title of Doctor Honoris Causa

La cérémonie s'est déroulée dans l'un des amphithéâtres de la Faculté de droit de l'université. Leo Netten, président de l'UIHJ a tenu à marquer de sa présence cet heureux événement, en l'honneur de l'illustre récipiendaire, membre du Conseil scientifique de l'UIHJ. Dominique Aribaut, trésorière, Françoise Andrieux, secrétaire général, et Mathieu Chardon, 1er secrétaire, étaient également présents. La cérémonie était présidée par William Marois, recteur de l'Académie de Créteil, chancelier des universités. Autour de Mme Kemelmajer de Carlucci se trouvaient également Jean-Jacques Israël, doyen de la faculté de droit, Simone Bonnafous, présidente de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne et François Chabas, professeur honoraire, son parrain pour cette remise.

Le professeur Israël a rappelé que le titre de docteur honoris causa était la plus haute des distinctions universitaires. « Elle symbolise l'unité de la culture et notamment de la culture juridique » a-t-il déclaré. La remise d'une telle distinction constitue aussi un moment privilégié de convivialité et de joie, a poursuivi le doyen. Evoquant le va-et-vient du professeur entre la magistrature et l'université pendant sa carrière, M. Israël a estimé que la récipiendaire avait porté la culture juridique de l'université et l'avait enrichie de son expérience.

Mme Bonnafous a ensuite prononcé des mots de bienvenue à l'attention des participants. La présidente de l'université a salué « le parcours d'exception » du docteur de Carlucci dans le domaine du droit. Elle a rappelé que sa première visite à l'Université Paris 12, devenue Paris-Est Créteil Val-de-Marne, remontait à une quinzaine d'année, et qu'elle y avait enseigné à plusieurs reprises. La présidente Bonnafous a loué le caractère universel et international de sa culture et de sa carrière juridique.

A sa suite, William Marois a salué Mme de Carlucci en la félicitant à l'avance. Il a précisé que le titre de docteur honoris causa avait pour but d'honorer un collègue dont les travaux et l'engagement sont reconnus dans son pays et sur le plan international. François Chabas a retracé la brillante et très riche carrière du professeur. « Il était une fois… » a-t-il commencé avec un indéniable talent de conteur, n'hésitant pas à comparer la vie de Mme de Carlucci à un conte de fées. Insistant sur ses capacités exceptionnelles de travail, l'orateur a évoqué sa carrière de magistrat qui lui avait fait embrasser toutes les matières du droit, et sa capacité à faire jurisprudence au travers ses multiples arrêts aux retentissements nationaux. Le professeur Chabas a souligné que son homologue fut élue dans son pays « femme juge de l'année » par une autorité indépendante. « Le deuxième aspect de son talent est l'écriture » a-t-il remarqué. Depuis sa thèse, le professeur Chabas a mentionné les très nombreux ouvrages écrits par le professeur de Carlucci, outre « les centaines d'articles dans toutes les revues de l'Amérique latine et de l'Europe ». M. Chabas a dévoilé que Mme de Carlucci disposait de la plus riche bibliothèque juridique de toute l'Argentine, une bibliothèque qu'elle mettait volontiers à la disposition du public. Le troisième aspect abordé par l'orateur concernait la diffusion des travaux du professeur : « Ce qui frappe le plus ce n'est pas seulement que vous ayez des disciples, mais que vous ayez aussi fait un nombre inouï de cours et de conférences, prononcés hors de Mendoza : plus de six-cents conférences et cours en Argentine, et plus de cent-trente à l'étranger ». M. Chabas a achevé son éloge en rendu hommage à l'époux « indissociable » du professeur, lui-même brillant avocat et « homme de cœur ».

En réponse, Aida Kemelmajer de Carlucci s'est déclarée très touchée par cet hommage tout en se demandant avec la modestie qui est sienne quelles pouvaient être les raisons de la remise d'une telle distinction. Elle a retracé le passé de l'université qui l'a ainsi honorée. « Les liens entre l'Amérique latine et la France sont très étroits et anciens, issus des codes Napoléon », a-t-elle dit. Aux termes de son discours, le docteur de Carlucci a remercié l'Université Paris-est Créteil Val de Marne pour cette distinction et en particulier François Chabas, celui qui l'a introduit dans le monde universitaire français.

L'UIHJ adresse ses plus vives félicitations au professeur de Carlucci. La distinction qui lui est ainsi faite rejailli sur l'UIHJ et sur son conseil scientifique dont elle est un éminent membre.

Aida Kemelmajer Carlucci, Doctor Honoris Causa of the University Paris-Est Creteil Val de Marne

Aida Kemelmajer de Carlucci, pendant son discours
Aida Kemelmajer de Carlucci, during her speech

On 15 November 2011, Aida Kemelmajer Carlucci, a law professor at the University of Mendoza (Argentina), member of the Scientific Council of the UIHJ, was awarded the title and the insignia of Doctor Honoris Causa of the University Paris-Est Créteil Val de Marne (France)

The ceremony took place in one of the amphitheatres of the Faculty of Law at the university. Leo Netten, president of the UIHJ wanted to honour by his presence the illustrious recipient, member of the Scientific Council of the UIHJ. Dominique Aribaut, Treasurer, Françoise Andrieux, General Secretary, and Mathieu Chardon, 1st secretary, also attended.
The ceremony was chaired by William Marois, rector of the Academy of Créteil, chancellor of the universities. Around Mrs Kemelmajer de Carlucci also were Jean-Jacques Israel, Dean of the Faculty of Law, Simone Bonnafous, President of the University of Paris-Est Créteil Val de Marne and François Chabas, honorary professor, his sponsor for this award.
Professor Israel recalled that the title of Doctor Honoris Causa was the highest academic honour. "It symbolizes the unity of culture and especially the legal culture," he said. The handing of such a distinction is also a privileged moment of conviviality and joy, said the dean. Referring to the comings and goings of the professor between the judiciary and the university during her career, Mr Israel said that the recipient had represented the legal culture of the university and had enriched it by her experience.
Mrs Bonnafous then delivered words of welcome to the attention of the participants. The president of the university praised "the exceptional career" of Doctor de Carlucci in the field of law. She recalled that her first visit to the University of Paris 12, later to become Paris-Est Créteil Val-de-Marne, went back to fifteen years, and that she had taught there several times. President Bonnafous praised her universality and international culture as well as her legal career.
Following her, William Marois welcomed Mrs de Carlucci and congratulated her in advance. He said that the title of Doctor Honoris Causa was to honour a colleague whose work and commitment are recognized both at home and internationally.
François Chabas traced the rich and brilliant career of the professor. "Once upon a time ..." he began with an undeniable talent as a storyteller, not hesitating to compare the life of Mrs de Carlucci to a fairy tale. Stressing her exceptional abilities to work, he referred to her career as a judge which had made her embrace all topics of law, and her ability to set precedents through her multiple decisions with national repercussions. Professor Chabas stressed that his counterpart had been elected "Woman Judge of the Year" in her country by an independent authority. "The second aspect of her talent is writing," he said. Since her doctorate, François Chabas referred to the many books written by Professor de Carlucci, in addition to "hundreds of articles in all journals in Latin America and Europe."
Mr Chabas announced that Mrs de Carlucci had the largest of any law library in Argentina, and that she puts this library readily available to the public. The third issue addressed by the speaker concerned the publication of the work of the professor: "What is most striking is not just that you have followers, but that you have also made an unprecedented number of courses and lectures, delivered outside Mendoza: more than six hundred conferences and courses in Argentina, and over one hundred and thirty abroad. "Mr Chabas completed his eulogy by paying homage to the "inseparable" husband of the professor, himself a brilliant lawyer and a "man of heart."
In response, Aida Kemelmajer de Carlucci expressed she was very moved by this tribute while wondering very modestly what the reasons for the giving of such a distinction could be. She recounted the past of the university that honoured her. "The links between Latin America and France are very close and old, from the code Napoleon," she said. At the end of her speech, Dr de Carlucci thanked the University of Paris-Val de Marne Créteil for this distinction, and particularly François Chabas, who introduced her to the French university world.
The UIHJ extends its warmest congratulations to Professor de Carlucci. The distinction is also an honour for the UIHJ as well as to its Scientific Council of which she a prominent member.

De gauche à droite: Jean-Jacques Israël, doyen de la faculté de droit de Paris-Est, Simone Bonnafous, présidente de l'Université Paris Est Créteil Val de Marne, Aida Kemelmajer de Carlucci, William Marois, recteur de l'Académie de Créteil, et François Chabas, professeur honoraire
From Left to right : Jean-Jacques Israël, Dean of the Law faculty of Paris-Est, Simone Bonnafous, President of the University Paris-Est Créteil Val-de-Marne, Aida Kemelmajer de Carlucci, William Marois, Rector of the Academy of Créteil, and François Chabas, Honorary Professor

Participation de l'UIHJ au Congrès national de la FENASSOJAF à Rio de Janeiro le 28 novembre 2010

L'UIHJ, représentée par José Carlos Resende, ancien président de la Chambre nationale des Solicitadores du Portugal, a assisté le 28 novembre 2010 à Rio de Janeiro au congrès national de la Fédération nationale des officiers judiciaires évaluateurs du Brésil.

Ouverture du congrès – Opening of the Congress

L'Associações de Oficiais de Justiça Avaliadores Federais (FENASSOJAF) regroupe au Brésil les fonctionnaires qui ont pour mission de recouvrer les créances de l'Etat au niveau fédéral. Le président de la FENASSOJAF, Joaquim Castelao, a demandé à l'UIHJ de participer au congrès national organisé par son association. Ce congrès se tenant en même temps que le conseil permanent de l'UIHJ, son président Leo Netten a demandé à José Carlos Resende de l'y représenter. Notre confrère a prononcé le discours que nous vous reproduisons ci-après.

Permettez-moi de commencer en mon nom et au nom de Leo Netten, président de l'Union internationale des huissiers de justice. Le président Netten remercie le FENASSOJAF qui a organisé ce congrès de haute qualité dans un endroit aussi inhabituel. Il n'aurait jamais traversé mon esprit que je sois amené à parler de l'UIHJ dans un bateau navigant sur la côte du Brésil !

Le président Netten a été invité à parler de l'Union internationale. Toutefois, en raison d'engagements antérieurs à Paris au sein du Conseil permanent de l'UIHJ, il n'est pas en mesure d'y assister. Il m'a fait l'honneur de me demander de venir vous parler en son nom. Il vous transmet ses meilleurs vœux et ses espoirs que la FENASSOJAF et l'UIHJ puissent poursuivre et accroître leur collaboration.

Je tiens à remercier toutes les personnes impliquées dans l'organisation du congrès : son président Joaquim Castelão, João Paulo Zambom, Iracema Pompermayer, Maria Regina Ferreira, Neemias Freire et tous ceux dont je n'ai pas été en mesure de me rappeler les noms. Merci également aux intervenants et à tous les officiers judiciaires.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, permettez-moi de me présenter. Je suis un Solicitador et « Agente de Execuçao ». La profession de Solicitador existe au Portugal et au Brésil depuis les Ordonnances philippines. Elle n'existe plus au Brésil depuis cinquante ans. Au Portugal, elle a évolué en une profession indépendante autour de règles judiciaires et extrajudiciaires.

Mon père était officier judiciaire. Il a terminé sa carrière comme Solicitador, un titre obtenu après dix années de bons et loyaux services au plus haut niveau en tant qu'officier judiciaire. Un autre moyen de devenir Solicitador était d'obtenir une licence en droit ou de suivre les cours dispensés par la Chambre des Solicitadores. Aujourd'hui un diplôme de droit est nécessaire pour devenir Solicitador au Portugal.

Je me suis investi dans ma profession et j'ai été président de la Chambre des Solicitadores entre 1999 et 2004. Depuis, j'ai poursuivi mes actions.

Je vais essayer de parler de l'UIHJ et de l'expérience portugaise.

Comme vous le savez, la Déclaration universelle des droits de l'homme approuvée par l'Organisation des Nations Unies comporte quelques points fondamentaux qui s'appliquent à chacun de nous.

Article 8 : « Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi ».

Les droits de l'homme au niveau européen ajoutent également que tous les citoyens ont droit à un procès équitable dans un délai raisonnable.

Les juridictions européennes pour les droits de l'homme ont reconnu dans diverses décisions que l'agent d'exécution concourt à une bonne administration de la justice et est un élément essentiel de l'Etat de droit.

Quel sont les différents types d'huissiers de justice qui existent dans le monde ?

La fonction d'huissier de justice existe dans la majorité des pays, indépendamment des qualifications professionnelles, des nuances locales et du nom qui leur est donné. L'huissier de justice est un élément essentiel pour garantir les droits fondamentaux des citoyens et énoncés dans la loi.

En Europe il existe quatre modèles de ces professionnels. À la suite de l'introduction des codes napoléoniens après la Révolution française, l'officier judiciaire est apparu d'abord comme un officier impérial de haut rang. Au fil des ans en France, en Belgique, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Grèce et en Suisse, la profession s'est développée en un corps de professionnels indépendants, soumis au contrôle du juge. Les pays de l'Est (ex-Etats soviétiques) ont également adopté ce modèle. En Italie, en Espagne et en Allemagne, l'huissier de justice est fonctionnaire. Dans les pays nordiques, des institutions indépendantes ont été créées pour traiter les procédures d'exécution. La solution au Royaume-Uni varie selon les régions. Par exemple, lorsque la procédure d'exécution est effectuée par un shérif, celui-ci peut parfois mettre en prison ceux qui ne paient pas, une solution parfois en vigueur dans certains pays de Common Law. Des solutions

européennes sont reflétées dans les pays africains et asiatiques. Il s'agit le plus souvent d'un modèle inspiré des colonisations. Les pays sud-américains utilisent les services d'officiers judiciaires fonctionnaires. L'une des curiosités des modèles basés sur le droit latin et les codes napoléoniens est l'existence de points communs comme l'assignation et la saisie judiciaire.

En 2002, le nombre d'assignations et de procédures d'exécution était tel que le ministère de la Justice a décidé d'enquêter sur des solutions européennes à ce problème. Il a été conclu que l'on ne pouvait pas employer plus de juges, d'officiers judiciaires ni augmenter le nombre de tribunaux afin de réduire les procédures. Il a été décidé que la solution libérale devait être mise en œuvre au Portugal.

Ce sont les Solicitadores qui ont été choisis. Ils ont été invités à développer les compétences nécessaires pour signifier les citations, faire les notifications ainsi que la saisie des biens dans le cadre de l'exécution des décisions de justice. Le juge en charge du processus est superviser et de contrôler ces Solicitadores qui furent d'abord intitulés « Solicitadores de l'exécution » puis « agents d'exécution ».

Les dossiers sont transmis aux agents d'exécution de façon informatisée. Ils effectuent des recherches sur les actifs destinés à être saisis : véhicules, biens, salaires, etc. La saisie des actifs et leur vente sont réalisées par des moyens modernes et appropriés. Le juge intervient uniquement lorsque des droits fondamentaux sont en cause. Ils sont chargés d'autoriser les agents d'exécution à pénétrer de force chez le débiteur ou à demander des informations de natures bancaire ou fiscale.

Le Solicitador agent d'exécution peut être démis de ses missions par le juge ou par le créancier. Il est soumis à une autorité administrative indépendante intitulée « Commission pour l'efficacité de l'exécution ». Cette commission peut imposer des procédures disciplinaires le cas échéant.

Le système n'est pas exempt de critiques. Il donne globalement satisfaction dans les grandes villes. Ce n'est pas forcément le cas dans les moyennes ou petites agglomérations.

Dans le cas de l'exécution des dettes de nature fiscale, ce sont des fonctionnaires qui assument le rôle d'agent d'exécution.

Dans le cas des personnes sans revenu, ce sont d'autres fonctionnaires qui assument ce rôle.

Le Solicitador agent d'exécution traite principalement des créances civiles.

L'agent d'exécution est payé sur la base des résultats financiers de chaque dossier. D'après ce que je comprends, hormis pour certains agents d'exécution de Lisbonne et de Porto, qui ont de nombreux dossier, un agent d'exécution portugais gagne beaucoup moins qu'un officier judiciaire brésilien ! Ils ne prennent leur retraite qu'à 65 ans et ont des problèmes identiques à ceux des huissiers de justice du Brésil !

Naturellement, vous vous demandez si cela est de la justice privée ? Je ne le crois pas. Les processus résultent toujours de l'exécution d'une décision de justice. La justice est privée lorsque quelqu'un décide qui est le débiteur, à combien s'élève sa dette, combien doit être payé et comment il doit être payé sans avoir de décision de justice.

L'UIHJ a pour objet de réunir les huissiers de justice du monde entier. L'UIHJ a été créée en 1952. Elle est actuellement constituée des professionnels de l'exécution de 70 pays. Son objectif est de représenter et de collaborer avec ses membres au niveau international. Elle s'efforce d'améliorer et d'harmoniser les droits dans les procédures nationales et les traités internationaux.

L'UIHJ est un membre du Conseil économique et social de l'ONU en qualité d'organisation non gouvernementale. Elle collabore régulièrement avec la Conférence de La Haye de droit international privé, en particulier en ce qui concerne le développement et la mise en œuvre des conventions de nature judiciaire.

En Europe de l'UIHJ est membre observateur permanent de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice.

L'UIHJ est en relation avec diverses organisations régionales, notamment en Afrique avec l'Ohada, mais également avec les pays nordiques et méditerranéens. Elle s'efforce actuellement de poursuivre sa collaboration institutionnelle avec le MERCOSUR – une Organisation régionale du traité d'Amérique du Sud –, et avec l'American Law Institute.

Je tiens à attirer votre attention sur deux projets de l'UIHJ présentant un intérêt significatif.

Le premier concerne la création de l'Institut de droit international judiciaire privé et de droit de l'exécution. Cet institut recueille des informations judiciaires, développe le droit international privé,

Des congressistes heureux ! – Happy congressists!

offre une formation aux professionnels, aux études et publie des communications judiciaires et gère une bibliothèque dans le monde entier sur ces sujets.
Le second projet concerne le développement d'e-Justice, en substance, la dématérialisation de la justice, avec un accent particulier sur les initiatives permettant la transmission sécurisée d'informations normalisées entre les officiers judiciaires.
Je ne peux pas oublier de mentionner un récent et ambitieux projet de création d'un Code mondial de l'exécution en en collaboration avec des professionnels et des universitaires de tous les continents.
L'UIHJ n'est pas un syndicat. Elle n'a pas vocation à obtenir de meilleurs salaires ou des meilleurs défraiements (dans le cas des Solicitadores) pour ses membres. Elle s'efforce à assurer la dignité et l'indépendance de tous les officiers judiciaires. Elle sera à vos côtés, quel que soit le rôle de ce professionnel, lorsque ces valeurs sont remises en question.
L'UIHJ peut informer ses collègues brésiliens sur les initiatives d'harmonisation des procédures dans le monde et sur des études juridiques connexes afin de collaborer et renforcer la dignité de la profession au sein du système judiciaire brésilien.
L'UIHJ souhaite collaborer activement avec les huissiers de justice du Brésil à chaque fois qu'ils s'intéressent à des droits d'autres pays où l'UIHJ est représentée.
Que peuvent faire les collègues brésiliens pour l'UIHJ ? En plus d'être membres et de participer à ses initiatives, ils peuvent adresser à l'UIHJ leurs travaux de nature juridique et académique et collaborer activement avec les huissiers de justice étrangers en contact avec le Brésil. Qui n'a pas encore eu à s'occuper de procédures dans lesquelles les parties ont leurs domiciles dans des pays dont les systèmes judiciaires sont différents ?
Je voudrais terminer en vous disant que j'espère que notre collaboration va se développer et que vous puissiez nous rendre visite. Nous sommes à votre service.
Si certains d'entre vous veulent se rendre au Portugal, s'il vous plait, venez nous voir. Nous pourrons au moins vous recommander un bon vin ou un bon restaurant où vous pourrez déguster de la morue salée à la portugaise !
Je suis à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

José Carlos Resende
Rio de Janeiro, le 28 novembre 2010

Participation of the UIHJ at the National Congress of FENASSOJAF in Rio de Janeiro November 28, 2010

The UIHJ, represented by José Carlos Resende, former president of the National Chamber of Solicitadores of Portugal, attended the national congress of the National Federation of the Judicial Officers Evaluators of Brazil on November 28, 2010 in Rio de Janeiro.

De gauche à droite : Joaquim Castelão, président de la FENASSOJAF, José Carlos Resende, Solicitador, représentant l'UIHJ
From Left to Right : Joaquim Castelão, President of the FENASSOJAF, José Carlos Resende, Solicitador, representative of the UIHJ

The Associações of Oficiais of Justiça Avaliadores Federais (FENASSOJAF) groups in Brazil officials whose mission is to collect the receivers of the State at federal level. The President of the FENASSOJAF, Joaquim Castelao, asked the UIHJ to attend the conference organized by his national association. The convention being held in conjunction with the permanent council of the UIHJ, Leo Netten, President, asked José Carlos Resende to represent him.Our colleague gave a speech that we reproduce below.

Let me start in my name and in the name of Leo Netten, President of the International Union of Justice Officers (UIHJ). President Netten thanks the FENASSOJAF who organized this high quality congress in such an unusal location. It would never have crossed my mind being asked to speak of the UIHJ in a boat on the coast of Brazil!
The President Netten was due to be here today to speak on what is this International Union. However, due to prior commitments in Paris at the Permanent Council of the UIHJ, he is unable to attend. He has given me the honour of speaking on his behalf and asked me to pass on his best wishes and hopes of FENASSOJAF and UIHJ to further increase their collaboration.
I'd like to thank everyone involved in the organisation of the congress : its president Joaquim Castelão; João Paulo Zambom; Iracema Pompermayer, Maria Regina Ferreira; Neemias Freire and all those who I have not been able to remember their names. Thank you also to the speakers and all the judicial officers.
For those who do not know me, let me present myself. I am a Solicitor and "Agente de Execução". The profession of Solicitor existed in Portugal and Brazil since the Filipino Ordenações. It is extint in Brazil 50 years ago. In Portugal it has evolved into an independent professional from the judicial and ex-judicial rules.
My father was a judicial officer and finished his carrer as a solicitor, a title obtained by 10 years of good service at the highest level as judicial officer. Other ways of becoming a solicitor was to take a degree in law or a course organized by the Solicitors Chamber. Today we need to have a degree in law to become solicitor in Portugal.
I got involved in these things as I was President of the Solicitor's Chamber between 1999 and 2004 and have enjoyed it even since then. I will try to talk about the UIHJ and the Portuguese experience.
As you know, the Universal Declaration of Human Rights approved by the United Nations has some fundemental points one of which applies to us:
Article VIII: "Everyone has the right to receive from the competent National Governments effective

remedy for acts that violate their fundemental rights recognised by the constitution or by law."
The European Human Rights also adds that all citizens have the right to a fair trial within a reasonable time. The European Courts for Human Rights had recognize in various decisions that Judicial officer coloborate in the goods administration of justice and see them as an essential element of the Rule of law.
What type of judicial officers exist in the world? The function of a judicial officer exists in the majority of countries irrespective of their professional qualifications, local nuances and translation of their designation. The Judicial officer is an essential part to secure citizen's fundemental rights set out in the law.
In Europe there are four professional model. As a result of the introduction of the Napoleonic codes after the French Revolution, the Judicial officer appeared initially as a high ranking imperial official. Over the years in France, Belgium, Luxemburg, Holland, Greece and Switzerland the profession developed into a independant professional subject to the control of the judge. The Eastern Countries (ex-Soviet states) also adotped this model. In Italy, Spain and Germany the Judicial officer is a civil servant. In Nordic countries independant institutions were created to process enforcement procedures. The solution in the UK varies regionally, for example where the enforcement procedure is carried out by a Sheriff who can jail those who do not pay, a solution adopted by countries practising this procedure know as Common Law. European solutions are reflected in African and Asian countries, usually copying the colonizers' system. The South American countries have Civil Servants as Judicial officers.
One of the curiosities of the models which have at it's roots latin law and the napoleonic codes is the existence of common figures: the writ of summons and the judicial attachment.
In 2002 the number of summons and enforcement procedures was such that the Ministry for Justice decided to investigate European solutions to the problem. They concluded that they could not employ more judges, Judicial officers or increase the courts to reduce the procedures. It was decided that a liberal solution was to be implemented in Portugal.
Solicitors were chosen and asked to develop the neccessary competences to process citations, notifications, and the attachment of assets as part of the Administration process. The judge in charge of the process would oversee and control these Solicitors who were first called "Solicitadores de Execução", and later "Agentes de Execução".
The processes are attributed to the "Agentes de Execução" via a computer system. They research the assets to be attached: vehicles, property, salaries etc... and the attach the assets as cited using the appropriate marketing required. The judge is only called when fundamental rights are in question. They must authorize agents to use forceful entry and access to banking and fiscal information.
The Solicitor – "Agentes de Execução" – can be relieved of duties by the judge or by creditor. They are subject to an independant authority called the Commission of the Efficiency of Administrations who can impose disciplinary procedures where necessary.
The system has not been without criticism. It has been relatively succesful in large cities; however the results were not so favourable in local towns.
In the case of Administrations of fiscal debt, civil servants assume the role of Admistration Agents.
In the case of people without income, Judicial employees assume the role.
The solicitor - Administration agent deals fundamentally with civil claims. The "Agente de Execução" is paid based on the financial results of each claim.
From what I understand, with the exceptions of some Administration Agents in Lisbon and Porto who have many processes, one "agente de Execução" in Portugal earns a lot less than a Brazilian Judicial officer! They only retire at 65 and have identical problems as the Judicial officers in Brazil!
Naturally you would ask: is this private justice? I think not. The processes are always a result of the judicial sentence.
Private justice exists when someone decides who the debtor is, how much is in debt, how much is to be paid and how it is to be paid without having a judicial reveiw.
The UIHJ would like to join all Judicial officers around the world. The UIHJ was established in 1952. The Union is currently comprised of associated professionals in 70 countries. Its objective is to represent and collaborate with its members internationally. It strives to improve and harmonise the rights to national procedures and international treaties.
The UIHJ is a member of the UN – Economic and Social Coucil as a non governamental organisation. It is a permanent collaborator with the Hague Conference in Private International Law, particularly in relation to the development and implementation of judicial conventions.
In Europe the UIHJ is an permanent observer member of the European Comission for the Efficiency of justice.
The UIHJ has various regional organisations, of which the African stand out, with OHADA and the Mediterranean and Nordic countries.
It is currently striving to maintain its institutional collaboration with MERCOSUR, a Regional

Un lieu inhabituel mais très agréable pour un congrès ! – A quite unusual but rather pleasant location for a congress !

Pendant le congrès – During the congress

Organisation of the South American Treaty, and with the American Law Institute.
I would like to draw your attention to two UIHJ initiatives of significant interest. The first relates to the creation of the Institute of Internatinal Private Law and Enforcement Law. The Institute gathers judicial information, develops International Private law, offers training to professionals, studies and publishes judicial communications and maintains a worldwide library on these subjects.
The second relates to the development of what is called e-Justice, in essence the computorisation of the law with special focus on initiatives allowing the secure transmission of standardised information between judicial officers.
I cannot forget to mention an ambitious project recently initiated to create a worldwide code of enforcement in conjunction with professional and academics from all continents.
The UIHJ is not a syndicate. It does not strive for better salaries or charges (in the case of Solicitors) for its members. It strives for the dignity and independence of all kind of judicial officers and will stand beside, whatever the professional role, whenever these values are questioned.
The UIHJ can inform its Brazilian colleagues on initiatives to harmonise worldwide procedures and on related judicial studies in order to collaborate and dignify the profession in the eyes of all the Brazilian Judiciary.
The UIHJ wishes to actively collaborate with Brazilian judicial officers whenever they are involved in processes in other countries where the UIHJ is represented.
What can the Brazilian colleagues do for the UIHJ? Apart from being members and participating in its iniciatives they can send to the UIHJ their judicial and academic studies and actively work together with foreign Judicial officers acting in Brazil. Who has not yet had a procedure in which either side has its orgins or residency in various countries with diverse judicial systems?
I would like to end with my hope that our calaboration increases and that everyones visits or contacts us. We are at your service.
If any of you will go to Portugal please visit us. At least we could recommend a good wine or a restaurant to eat salted cod Portuguese style!
Please feel free to ask any questions.

José Carlos Resende
Rio de Janeiro, 28th November 2010

Un nouveau projet pour l'UIHJ dans les pays de la Mer des Caraïbes

L'UIHJ s'investit dans la Caraïbe, inspirée par la création de l'Ohadac, le pendant de l'Ohada dans cette partie du monde.

Renforcer l'intégration économique dans l'ensemble de la zone de la Caraïbe

L'UIHJ est impliquée depuis de nombreuses années dans l'Ohada en Afrique, faisant de l'Ohadac un projet du plus grand intérêt pour notre organisation. L'Ohadac est l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires dans la Caraïbe. Les trente pays et entités concernées par le projet sont :

Antigua-et-Barbuda
Antilles néerlandaises
Bahamas
Barbade
Bélize
Colombie
Costa Rica
Cuba
Dominique
Grenade
Guadeloupe
Guatemala
Guyana
Guyane
Haïti
Honduras
Jamaïque
Martinique
Mexique
Montserrat
Nicaragua
Panama
Porto Rico
République dominicaine
Saint Christophe et Niévès
Saint Vincent et les Grenadines
Sainte-Lucie
Suriname
Trinité-et-Tobago
Venezuela

Catherine Sargenti, d'ACP Legal, en Guadeloupe, a créé ce programme. Sur le site Internet de l'Ohadac, on peut lire : « Ce programme OHADAC, dont vous pouvez suivre le déroulement sur www.ohadac.com, confortera l'intégration économique de l'ensemble de la Région Caraïbe ; à l'instar de la réforme OHADA pour l'Afrique, le processus OHADAC permettra aussi à cette région du monde de disposer d'un droit internationalement respecté et reconnu, confortant la confiance des investisseurs et les échanges ».
Notre collègue Sue Collins, membre du bureau de l'UIHJ, est en charge de prendre contact avec les autorités des pays de la région. L'objectif de l'UIHJ est de proposer ses services à tous les pays du monde et doit se faire connaître dans cette partie du monde.
L'Île de Sainte-Lucie a été la première à recevoir la visite de la représentante de l'UIHJ, en septembre 2011. Alana Simmons, de la Cour suprême de la Caraïbe de l'Est est actuellement responsable de l'Institut de formation judiciaire à la Cour suprême, située à Castries. Cet institut assure la formation initiale et continue des huissiers de justice des îles d'Anguilla, Antiguaa, Barbuda, Dominique, Grenades, Montserrat, Saint-Kitts, Nevis, Saint-Vincent, les Iles Grenadines, Sainte-Lucie et les Iles vierges. L'Institut de formation judiciaire assure également la formation des magistrats et du personnel judiciaire pour ces îles. Mme Simmons a rédigé un manuel de formation comprenant les règles et les procédures devant être suivies par les offices d'huissiers de justice, manuel qui doit être finalisé et approuvé dans un futur proche. Une fois ce manuel approuvé, les séances de formation pourront commencer.
L'office du Registrar supervise les huissiers de justice. Kimberly Phulgence, Registrar de la High Court a indiqué qu'un à deux huissiers de justice sont employés dans chaque juridiction pour d'occuper de la signification des actes émanant de cette

juridiction. Selon la loi, l'huissier de justice s'occupe de la signification des actes de ces juridictions ou lorsqu'ils sont mandatés par la loi. Mme Phulgence a expliqué que la police, les avocats et les Process Servers privés notifient également des actes sur les îles, parallèlement aux huissiers de justice, mais uniquement ceux qui ne sont pas confiés aux huissiers de justice par la loi. Ils peuvent également notifier les documents relatifs à des formulaires de demandes. Les agents de notification privés ne peuvent pour autant pas procéder à des saisies ni vendre les biens saisis – seuls les huissiers de justice pouvant exercer cette fonction.

Un système bien organisé

La destination suivante de Sue Collins était la Martinique. Notre consœur a visité l'office d'huissier de justice de nos confrères Seilhan, Sillon et Lavigne. Philippe Seilhan, président de la chambre des huissiers de justice de Martinique et de Guyane, et son associé, Christophe Seillon, l'on accueillie dans leur office pour une journée de formation sur le système de l'exécution en vigueur en Martinique. L'office est situé à La Trinité et comprend trois associés et quinze employés (dix à l'intérieur de l'office et cinq sur le terrain). L'office est compétent dans toutes les parties de l'île. Il propose tous les services liés à l'activité de l'huissier de justice. L'office recouvre les dettes, suit les dossiers, recherche les débiteurs, saisit les biens, conserve et vend les véhicules, et offre d'autres services à ses clients.

Le français et le créole sont parlés par la plupart des habitants de l'île et le travail de l'huissier de justice est difficile. En dehors des villes, il n'existe pas d'adresses – simplement le nom de la personne recherchée et la zone où elle se trouve. Le clerc significateur doit soit savoir où trouver le destinataire soit s'adresser à des personnes qui l'aideront à le localiser. Les débiteurs peuvent conserver les biens saisis lorsque les échéanciers de paiement sont respectés. A défaut, ils peuvent conserver les biens saisis pendant un mois et tenter pendant ce temps de les vendre amiablement pour régler leur dette. Les véhicules saisis sont conservés en lieu sûr. Des ventes aux enchères sont organisées tous les mois.

La Martinique est un département français. Dès lors les huissiers de justice martiniquais sont soumis au système français. Dix-neuf huissiers de justice sont établis sur l'île dont la population s'élève à 400 000 personnes réparties dans trente-six communes. Jusqu'en 2011, il existait une seule juridiction principale. Tout récemment des juridictions de degré inférieur ont été créées pour absorber le retard. Il existe également des huissiers du Trésor public. Ces fonctionnaires ont pour fonction de s'occuper essentiellement du recouvrement des créances de nature fiscale.

Les huissiers de justice martiniquais sont intégrés à la Chambre nationale des huissiers de justice de France. Le délégué à la Chambre nationale française pour la Martinique est Barbara Sigari, laquelle assiste à toutes les réunions à Paris. Nos confrères sont très bien organisés. Des réunions et conférences se déroulent régulièrement. Le bureau de la chambre départementale se réunit chaque semaine et les chambres de Martinique et de Guyane se retrouvent chaque année en octobre.

Le projet Ohadac de l'UIHJ va commencer par une étude et des recherches sur le système de l'exécution dans chacun des Etats de la Caraïbe avec pour but la formation, l'harmonisation et la coopération entre les Etats. L'UIHJ met l'ensemble de ses services et de ses compétences dans cette zone du monde. Dans les régions comme la Martinique où le système est très opérationnel, nos confrères seront contactés pour participer à des séminaires et des séances de formation à l'attention des îles où la formation n'est pas ou peu répandue. L'UIHJ va également contacter d'autres organisations présentes dans la Caraïbe pour développer des relations avec les autres professions juridiques, pour le bienfait de tous.

Cet article est le premier d'une série de rapports sur le projet et sur les systèmes existant dans la Caraïbe.

New Project for the UIHJ in the Countries Surrounding the Caribbean Sea

The UIHJ takes on a new project in the countries surrounding the Caribbean Sea, inspired by the creation of Ohadac, as a counterpart of Ohada in this part of the world.

Strengthening the economic integration of the entire Caribbean region

The UIHJ has been involved for many years with Ohada in the African region making the Ohadac project of great interest to the UIHJ.

OHADAC stands for Organisation pour L'HArmonisation du Droit des Affaires dans la Caraïbe. Translated this means the Organization for the Harmonization of Business Law in the Caribbean. The 30 Caribbean states involved in the project are:

Antigua and Barbuda
Netherlands Antilles
Bahamas
Barbados
Belize
Colombia
Costa Rica
Cuba
Dominica
Grenada
Guadeloupe
Guatemala
Guyana
French Guiana
Haïti
Honduras
Jamaica
Martinique
Mexico
Montserrat

Nicaragua
Panama
Porto Rico
Dominican Republic
Saint Kitts and Nevis
Saint Vincent and the Grenadines
Saint Lucia
Suriname
Trindad and Tobago
Venezuela

Catherine Sargenti of ACP Legal on the island of Guadeloupe created the program. The web site of OHADAC states: "This program OHADAC, will strengthen the economic integration of the entire Caribbean region, like the reform OHADA for Africa, the process OHADAC will also allow the region to have an internationally respected and recognized right, reinforcing investor confidence and trade."
Our colleague, Sue Collins, member of the board of the UIHJ, is in charge of getting contacts with representatives of the countries of the region. The aim of the UIHJ is to provide its services to all countries of the world and it needs to make itself known in the region.
The island of St Lucia was the first visit within this project, in September 2011. Mrs Alana Simmons at the Eastern Caribbean Supreme Court is currently the person in charge of the Judicial Education Institute at the Supreme Court located in Castries, St Lucia. The Institute provides for the education and ongoing training of judicial officers on the islands of Anguilla, Antigua, Barbuda, Dominica, Grenada, Montserrat, St Kitts, Nevis, St. Vincent, the Grenadines, St Lucia, and the Virgin Islands. The Judicial Education Institute also provides training and education for the judges and all court staff on these islands. Mrs Simmons has completed a training manual with the policy and procedures governing the office of judicial officer, which will be approved and finalized in the near future. Once the training manual is approved, training session for the judicial officers' will begin.
The Registrar's office supervises the judicial officers. Mrs Kimberly Phulgence, the High Court Registrar explained that there are 1 or 2 judicial officers employed in each court that handle the service of process emanating out of the court. The judicial officer, by law, handles documents that have been issued by the court, or mandated by law to the judicial officer for service. She explained that there are police, attorneys and private process servers who also handle process on the islands in addition to the judicial officer, but only process that is not mandated by law to the judicial officer. They may also serve process that began with a "claim form". Private servers may not seize or sell property to satisfy the debt - only the judicial officer has this authority.

A very well organized system

The island of Martinique was the next stop where Sue Collins, the UIHJ delegate visited the offices of Seilhan, Sillon, Lavigne. Phlippe Seilhan, the President of the Martinique and Guyana Chambers and Christophe Seillon, an associate in the office welcomed her to their office for a day of training in the enforcement system on the island of Martinique.
The office of Seilhan, Sillon, Lavigne is located in La Trinité, Martinique and consists of 3 associates and 15 employees – 10 inside the office and 5 in the field. The Jurisdiction of the office covers all regions on the island of Martinique. They are a full-service office offering all services necessary to carry on the work of a Huissier de Justice. The office is set up to accept payments, track cases, locate debtors, seize property, store and auction vehicles and any other service requested by their clients.
Creole and French are spoken by most inhabitants of the island and the work of the Huissier here is difficult. Outside the city, there are no addresses – just the name of the person they are searching for and the area they live in. The server must either know where to find the debtor, or speak with others in the area to locate the residence. Debtors are allowed to keep their seized property while they are making payments toward the judgment, or they make keep the property for 30 days while they make an effort to sell the property in question to pay the debt. Vehicles seized are held in secured storage lots and an auction is held each month.
The island of Martinique is part of France, therefore the enforcement officers on Martinique function under the French system of Huissiers de Justice. Martinique has 19 Huissiers on the island that has a population of 400,000 people and consists of 36 cities. Until just this year, there was one major court location on the island, but recently several smaller local courts have been established to handle some of the case load. There is also an enforcement profession called Huissiers du Tresor. These officers are employed by the court and handle government and city documents such as tax collection.
The organization on Martinique belongs to the French Chamber of Huissiers de Justice headquartered in Paris, France with Barbara Sigari, acting as the delegate in attendance at all of the chamber meetings in Paris. The Martinique organization is extremely well organized with regular meetings and audits. The Bureau meets each week and the combined chambers of both Martinique and Guyana meet once a year in October.
The UIHJ will proceed with the Ohadac project beginning with the study and research of the system of enforcement in each of the Caribbean states with the goal of training, education, harmonization and cooperation between the states. The UIHJ is offering its resources to this area whenever and wherever needed. Island such as Martinique that are very well trained and organized are asked to help with seminars and training for islands and states which have little or no training. The UIHJ will also approach other organizations in the Caribbean area to develop a relationship between legal professions for the benefit of all.

This is the first of several articles reporting on this project and the discoveries made in the states of the Caribbean.

Participation de l'UIHJ à un séminaire international aux Bermudes du 21 au 24 mai 2012

Le Gouvernement des Bermudes, avec le concours du Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé et le soutien du Secrétariat du Commonwealth, a organisé un atelier intitulé: «Les travaux de la Conférence de La Haye de droit international privé et leur pertinence pour la région des Caraïbes et des Bermudes – Un séminaire de formation interactif ».

Justice Ian Rowe Chukudinka Kawakley, juge en chef des Bermudes – Justice Ian Rowe Chukudinka Kawakley, Chief Justice of Bermuda

L'atelier s'est tenu à l'Hôtel Fairmont Princess à Hamilton aux Bermudes du 21 au 24 mai 2012. Sue Collins, membre du bureau de l'UIHJ, était présente.

Au fil des ans, en accomplissant son mandat, la Conférence s'est peu à peu transformée en un centre de coopération internationale judiciaire et administrative en matière de droit privé, notamment dans les domaines de la protection de la famille et des enfants, de la procédure civile et du droit commercial. Le site de la Conférence, www.hcch.net, présente des informations générales concernant la Conférence de La Haye ainsi que des informations détaillées et actualisées sur les conventions de La Haye.

Avec 72 membres représentant tous les continents, La Conférence de La Haye de droit international privé est une organisation mondiale qui se développe et s'occupe d'instruments juridiques multilatéraux qui répondent à des besoins mondiaux. Un nombre croissant d'Etats adhère aux Conventions de La Haye. Ainsi, près de 130 pays dans le monde sont aujourd'hui associés aux travaux de la Conférence.

Le mandat statutaire de la Conférence est d'œuvrer à « l'unification » progressive de ces règles. Cela implique de trouver des approches reconnues internationalement de questions telles que la compétence des tribunaux, le droit applicable, la reconnaissance et l'exécution des jugements dans un grand nombre de domaines, du droit bancaire ou commercial à la procédure civile internationale, et de la protection de l'enfance aux questions de mariage et de statut personnel.

Le Commonwealth est une association volontaire de 54 pays qui se soutiennent mutuellement et qui souhaitent travailler ensemble vers des objectifs partagés en matière de démocratie et de développement. Le Commonwealth concerne deux milliards de citoyens de toutes confessions et origines ethniques et comprend à la fois les plus grands pays du monde, les plus petits, les pays riches et les plus pauvres. Les pays membres proviennent de six régions: Afrique (19), Asie (8), Amériques (3); Caraïbes (10); Europe (3), et Pacifique Sud (11). Le Commonwealth considère que les meilleures démocraties sont atteintes grâce à des partenariats – des gouvernements, des entreprises et la société civile. Le site Web du Commonwealth, www.thecommonwealth.org, présente des informations générales concernant le Commonwealth, ainsi que des informations détaillées et à jour sur ses activités.

La Division des affaires juridiques et constitutionnelles du Commonwealth (LCAD) facilite la coopération entre les pays membres en matière de droit constitutionnel et international, le développement et l'administration des systèmes de justice, et dans la lutte contre la grande criminalité dont la criminalité transnationale. Dans tous ses travaux la LCAD cherche à collaborer avec les organes des professions juridiques au sein du Commonwealth, notamment l'Association des juristes du Commonwealth, L'Association des juges du Commonwealth, l'Association d'éducation juridique du Commonwealth et des spécialistes d'autres groupes professionnels.

Le séminaire des Bermudes a été suivi par environ 130 personnes dont 95 de ces personnes faisaient partie d'agences situées aux Bermudes, les autres provenant d'horizons internationaux. L'ordre du jour se composait de deux ateliers conjoints organisés simultanément pendant les trois jours. Les deux groupes se sont rencontrés pour partie et ont rejoint les ateliers pour suivre les communications des experts sur les deux sujets. Un atelier a concerné les questions posées par les Conventions de La Haye relatives aux enfants. L'autre atelier traitait de la coopération juridique et les conventions de la Conférence de La Haye sur le contentieux.

La section sur la « Coopération juridique et des conventions sur le contentieux » ont couvert des sujets tels que la Convention Apostille, la signification de documents, l'obtention des preuves à l'étranger, les testaments et successions, le choix des tribunaux, les mesures conservatoires et les fiducies. La section des conventions de La Haye relative aux enfants comprenaient des discussions sur la protection des enfants, de l'adoption transfrontière, des obligations alimentaires relative aux enfants, et de l'accès international à la justice.

Pendant les ateliers, douze intervenants s'adressèrent aux participants. Parmi les personnalités invités et les conférenciers se trouvaient : le premier ministre et ministre des Finances Paula A. Cox, JP, MP - procureur général et ministre de la Justice, Kim N. Wilson. JP - Dr Christophe Bernasconi, secrétaire général adjoint de la Conférence de La Haye - Bill Fritzlen, US Department of State - Justice Wade Miller, président du l'Association des juges du Commonwealth - Professeur David McClean, professeur émérite de droit, Royaume-Uni - Justice Ian Rowe Chukudinka Kawakley, juge en chef des Bermudes - Ignacio Goicoechea, Collaborateur juridique de liaison pour l'Amérique latine pour la Conférence de La Haye - Lord Justice Matthew Thorpe, chef de l'International Family Justice du Royaume-Uni - Micha Thorner, directeur d'études judiciaires de la Conférence de La Haye - Nadine Perrault, agent de programme Droits de l'Enfant, UNICEF - Norris Ebbin, président de la PIA, une société des Bermudes spécialisée dans la certification numérique - Akbar Khan, Directeur de la Division des affaires juridiques, Secrétariat du Commonwealth - M. Jarvis Matiya, Division des affaires juridiques et constitutionnelles, Secrétariat du Commonwealth - Sarah Lahoz Martinez, CONANI - Conseil national pour l'enfance et l'adolescence.

Les ateliers connurent un grand succès. Les participants ont reçu des experts internationaux un grand nombre d'informations sur les sujets abordés. Les idées et les solutions ont été échangées et seront rapportés au sein des organisations concernées. Les participants ont le plaisir de rencontrer des personnes d'autres îles et régions du monde confrontés à des problèmes similaires. Le séminaire a connu un tel succès que de futurs ateliers seront prévus dans la région des Caraïbes.

Participation of the UIHJ in an International Seminar Held in Bermuda on May 21st -24th, 2012

Jarvis Matiya, Division juridique et constitutionnelle du Secrétariat du Commonwealth
Jarvis Matiya, Legal & Constitutional Affairs Division, Commonwealth Secretariat

The Government of Bermuda, the Permanent Bureau of the Hague Conference on Private International Law, and the Commonwealth Secretariat hosted a workshop titled: "The Work of the Hague Conference on Private International Law and its Relevance for the Caribbean Region and Bermuda – an Interactive Training Seminar".

The workshop was held at the Fairmont Princess Hotel in Hamilton Bermuda on May 21st – 24th, 2012. Sue Collins, member of the board of the UIHJ, was in attendance.

Over the years, the Hague Conference has, in carrying out its mission, increasingly become a center for international judicial and administrative co-operation in the area of private law, especially in the fields of protection of the family and children, civil procedure and commercial law. The Conference website, www.hcch.net, presents general information concerning the Hague Conference as well as detailed and updated information on the Hague Conventions.

With 72 Members, representing all continents, The Hague Conference on Private International Law is a global organization that develops and services multilateral legal instruments, which respond to global needs. An increasing number of non-Member States are also becoming parties to the Hague Conventions. As a result, the work of the Conference encompasses 130 countries around the world.

The statutory mission of the Conference is to work for the "progressive unification" of these rules. This involves finding internationally-agreed approaches to issues such as jurisdiction of the courts, applicable law, and the recognition and enforcement of judgments in a wide range of areas, from commercial law and banking law to international civil procedure and from child protection to matters of marriage and personal status.

The Commonwealth is a voluntary association of 54 countries that support each other and work together towards shared goals in democracy and development. The Commonwealth is home to two billion citizens of all faiths and ethnicity and includes some of the world's largest, smallest, richest and poorest countries. Member countries come from six regions: Africa (19); Asia (8); the Americas (3); the Caribbean (10); Europe (3); and the South Pacific (11). The Commonwealth believes the best democracies are achieved through partnerships – of governments, business, and civil society. The Commonwealth website, www.thecommonwealth.org, presents general information concerning the The Commonwealth, as well as detailed and updated information on its activities.

The Commonwealth's Legal and Constitutional Affairs Division (LCAD) facilitates cooperation among member countries in constitutional and international law, the development and administration of systems of justice, and in combating serious and transnational crime. In all its work LCAD seeks to collaborate with the legal professional bodies in the Commonwealth including the Commonwealth Lawyers Association, Commonwealth Magistrates' and Judges' Association, Commonwealth Legal Education Association and other specialist professional groups.

The seminar in Bermuda was attended by approximately 130 individuals, 95 of these individuals were from agencies in Bermuda and the remaining attendees were from international destinations. The agenda consisted of two joint workshops held simultaneously for the 3 days. The two groups met together for sections of the workshop and separated into groups to be addresses by experts on the two topics. One workshop centered around the issues of the Hague Children's Conventions and the other workshop covered topics dealing with the Legal Cooperation & Litigation Conventions of the Hague Conference.

The section on "Legal Cooperation & Litigation Conventions" covered subjects such as the Apostille Convention, the service of documents, the taking of evidence abroad, wills and succession, choice of courts, securities, and trusts. The "Hague Children's Conventions" section included discussions on child protection, inter-country adoption, cross border child support, and international access to justice.

During the workshops the attendees were addressed by 12 expert speakers. Invited dignitaries and speakers participating in the program were: Premier and Minister of Finance The Hon. Paula A. Cox, JP, MP - Attorney General and Minister of Justice, Sen.the Hon. Kim N. Wilson. JP - Dr Christophe Bernasconi, Deputy Secretary General, Hague Conference - Mr Bill Fritzlen, U.S. Department of State - Justice Wade Miller, President of the Commonwealth Magistrates' and Judges' Association - Professor David McClean, Emeritus Professor of Law, United Kingdom - Justice Ian Rowe Chukudinka Kawakley, Chief Justice of Bermuda - Ignacio Goicoechea, Liaison Legal Officer for Latin America for the Hague Conference - Lord Justice Matthew Thorpe, Head of International Family Justice, United Kingdom - Micha Thorner, Director of Judicial Studies for the Hague Conference - Nadine Perrault, Child Rights Program Officer, UNICEF - Norris Ebbin, President of PIA, a Bermuda company specializing in digital certification - Akbar Khan, Director of the Legal Affairs Division, Commonwealth Secretariat - Mr Jarvis Matiya, Legal & Constitutional Affairs Division, Commonwealth Secretariat - Sarah Lahoz Martinez, CONANI – National Council for Childhood and Adolescence.

The joint workshops were a great success. The attendees received a great deal of information from world-wide experts on the topic discussed. Ideas and solutions were exchanged to take back to their respective agencies, and all involved had the pleasure of meeting individuals from other islands and areas of the world who deal with similar situations. The seminar was such a success that future workshops will be planned in the Caribbean region.

L'UIHJ à la Conférence annuelle de la NAPPS 2011

La National Association of Professional Process Servers (NAPPS) s'est réunie à San Antonio (Texas, USA) des 28 au 30 avril 2011 pour leur 29e conférence annuelle. 278 membres participèrent à cette réunion, ainsi que des membres internationaux du Canda, de Belgique, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

San Antonio est un endroit particulièrement attractif pour tenir des conférences ou des congrès. Une promenade suit la rivière formant un cercle de cinq kilomètres. Cette promenade est située sous le niveau des rues et s'y alignent des boutiques, des bars et des restaurants, ainsi qu'un gigantesque centre commercial d'un côté de la rivière. Cela permet aux participants et à leurs familles d'en profiter pleinement, jusqu'à des heures tardives.

Avant le début de la convention de la NAPPS quelques membres sont arrivés profiter de diverses réjouissances. Un tournoi de golf est organisé à la mémoire d'Alain Crowe, ancien président, ainsi qu'un tournoi de softball, qui oppose l'est et l'ouest des Etats-Unis. Une soirée est organisée pour les participants avant que le travail ne commence le lendemain matin. Un dîner officiel est offert le dernier soir, au cours duquel des récompenses sont décernées à ceux qui se sont investis dans l'association l'année passée.

Le premier jour des réunions est consacré aux affaires courantes. Le président, Jeff Bannister, a présidé la séance qui a comporté un rapport des représentants et des responsables de chaque comité, lesquels ont donné des comptes rendus de leurs activités pour l'année écoulée. Le directeur Gary Crowe a présenté un rapport d'activités du bureau pendant l'année. Au niveau des Etats, les associations ont présenté des rapports relatifs à leurs membres. Puis la réunion s'est concentrée sur les affaires nouvelles et anciennes et sur l'élection des représentants.

Evénements marquants des rapports des représentants et des commissions

Comité d'arbitrage et des réclamations. Éric Vennes, président, a indiqué que le Comité a traité 56 dossiers pendant l'année. Ce comité a traité des problèmes de non-respect de règles éthiques et de non-paiement entre les membres tout en s'attachant à trouver des solutions. Si un problème ne peut être résolu ou si l'une des parties ne répond pas, le Comité peut exclure le membre ou suivre le dossier pour vérifier que l'accord trouvé soit respecté.

Comité e-Technologies. Bob Musser a indiqué que l'architecture du site internet est satisfaisante et que des sociétés ont été choisies pour s'assurer de l'optimisation de chaque moteur de recherche pour une période de six mois chacune. Le résultat sera analysé par le bureau à ce moment. Il a aussi déclaré que le bureau s'était attaché les services d'un professionnel pour établir une présentation de position sur la signification électronique mais que le résultat comptait quatorze pages et qu'il n'avait été publié nulle part à ce jour. La tâche du comité est de suivre tout ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication dans le pays qui pourraient bénéficier ou préjudicier à l'association ou à ses membres.

Comité législatif. Mike Crampton et Larry Yellon ont la responsabilité de suivre l'actualité législative dans le pays et dans les cinquante Etats pour vérifier toute disposition législative ou règlementaire nouvelle soit pour l'aider à voir le jour soit pour veiller à ce qu'elle n'aboutisse pas. Ce comité a aussi pour objectif d'introduire ou de faire passer des lois dans les Etats où les Process Servers ont besoin de renforcer leur position, ou pour aider à faire changer certaines lois trop restrictives.

Comité international. Sue Collins, également membre de l'UIHJ, et Fred Blum, représentent la NAPPS auprès de l'UIHJ et des autres organisations internationales pour rendre compte de tout ce qui intéresse la profession sur le plan mondial. Sue Collins a donné un compte rendu des événements qui ont concerné l'UIHJ pendant l'année écoulée et des événements à venir qui peuvent intéresser les membres – comme par exemple le congrès de l'UIHJ à Cape Town en 2012.

Comité sur les relations nationales. Dans leur compte rendu, Sue Collins, Fred Blum et Gary Crowe ont indiqué que les relations avec la National Sheriff's Association sont bonnes et que le Comité a participé à deux réunions pendant l'année et avaient fait une présentation à la plus importante des deux relativement à la privatisation de la procédure civile et des options dont ils disposeraient pour accomplir leur mission, soit en l'accomplissant eux-mêmes, soit en la délégant tout simplement.

Relations publiques. David Nill a indiqué que ce comité nouvellement créé aura pour mission d'établir des informations et des publications concernant la NAPPS, son existence, ses membres et ses objectifs, sur le plan du pays.

Le second jour de la réunion est consacré à des séminaires de formation et à des conférences pour les membres, à caractère professionnel. Cette année, les interventions ont concerné les relations avec les clients, les services aux clients, la conduite professionnelle éthique et comment mettre en place une organisation au niveau d'un Etat. Ces séminaires ont compté pour ceux qui ont besoin de valider des formations dans le cadre des heures minimums de formation nécessaires pour conserver une licence de Process Server.

Un dîner a été donné le dernier soir de la réunion au cours duquel le bureau sortant est remercié pour le travail de l'année écoulée. Le nouveau bureau élu est présenté et est installé par le nouveau président – Larry Yellon, de New York. Pendant le dîner, une récompense spéciale est réservée à une personne qui s'est particulièrement distinguée dans la profession et qui n'a pas été récompensée dans la passé. Cette année, le récipiendaire du « Mac MacDonald Award » était John Perez. John est le 10e récipiendaire après Mac MacDonald, Herb Hoffman, Alan Crowe, Fred Blum, Ron Ezell, Andy Estin, Tom Bowman, Sue Collins, Tony Klein et maintenant John Perez.

La prochaine conférence de la NAPPS se tiendra des 26 au 28 avril 2012 à Boston, Massachusetts.

Le nouveau bureau de la NAPPS
The new board of the NAPPS

Sue Collins, Fred Blum

The UIHJ at the NAPPS Conference 2011

The National Association of Professional Process Servers (NAPPS) met in San Antonio, Texas on April 28th – April 30th, 2011 for their 29th annual conference. There were 278 members in attendance at the meeting, including international members from Canada, Belgium, The Netherlands and the United Kingdom

San Antonio is a great city to hold a convention or congress in. There is a walk around a river that runs in a 3 mile circle. This "Riverwalk" is set below street level and is lined with shops, bars and restaurants, and a huge shopping mall at one branch of the river. Most activities for the members in attendance and their families are found in this small, easily accessible area and stay busy late into the night hours.

Before the NAPPS' convention starts, a few members come in a day early for a little fun. A golf tournament is held in memory of Alan Crowe, our late previous administrator, and a softball tournament between the east and west half of the United States. That night a party is held for those in attendance before the real meeting and work starts the following morning. The final day of the convention a formal banquet is held during which awards are given to those who contributed to the association the past year.

The first day of the meeting is business – President, Jeff Bannister, led the meeting which included a report from all officers and the chairs of each committee summarizing for the members their activities for the past year. The administrator, Gary Crowe also reported on the activities of the administrative office during the year. Organized state associations reported next on each of their state's activities on behalf of their local members. The meeting then turns to new and old business and the election of officers.

Highlights of Officer and Committee Reports

Arbitration & Grievance Committee – Eric Vennes, chair stated that the committee handled 56 cases filed during the year. This committee takes care of non-ethical and non-payment complaints between members and tries to arbitrate a settlement to handle any problems between members. If a problem cannot be settled or there is no response from one of the parties, the committee either removes that member from the association or follows through to make sure the agreed settlement is satisfied.

E-Technology Committee – Bob Musser reported that the web site's structure performing well and a company was hired to work on search engine optimization for a 6 month period. The results will be analyzed by the board at that time. He also reported that the board had contracted to have an opinion paper written on electronic service, but the opinion paper was 14 pages and had not been published anywhere to date. This committee's duties are to monitor anything going on in the country concerning technology that could either help or become a detriment to the association and its members.

Legislative Committee – Mike Compton and Larry Yellon are charged with watching legislation in the country and in the 50 states to monitor if there is a problem legislative act that the association must watch or appear to either help the law take effect or kill the law so that it does not take effect. This committee will also try and introduce new laws in states where process servers need more authority, or help changing restrictive laws.

International Committee – Sue Collins, also a member of the board of the UIHJ, and Fred Blum work to represent NAPPS in regards to the UIHJ and other international associations to stay up to date on what is happening in the world with the profession. Sue Collins reported on the events of the UIHJ during the past year and upcoming events for members to be aware of – including attendance at the 2012 Congress in Cape Town.

National Relations Committee – Sue Collins, Fred Blum and Gary Crowe reported that relations with the National Sheriff's Association were going well and the committee had attended 2 meetings during the year and had done a presentation at the larger conference of the sheriff about privatizing their civil process and options available to them to accomplish either contracting out this work, or giving the work up altogether.

Public Relations – David Nill reported that this newly formed committee with be trying to get out information and publications concerning NAPPS and its existence, members and objectives throughout the country.

The 2nd day of the meeting is devoted to educational seminars and speakers for the benefit of the members in attendance and their businesses. This year's speakers discussed business relations with clients, good customer service, conducting business ethically, and how to organize a state association. These seminars and the day of training fulfill educational requirements for members whose states require yearly education hours to maintain their license as a process server.

Sue Collins, membre du bureau de l'UIHJ, et John Perez, ancien président de la NAPPS – Sue Collins, member of the board of the UIHJ, and John Perez, former President of the NAPPS

Larry Yellon, nouveau président de la NAPPS
Larry Yellon, new President of the NAPPS

Les récipendiaires des prix MacDonald
The recipients of the MacDonald prizes

A banquet is held the final evening of the conference where the old board steps down and is awarded for their work the previous year. The newly elected board is introduced was sworn in by the new president – Larry Yellon from New York. At this banquet a special award is given to an individual whom a small elite committee consisting of those who have won the award in the past is given. The award is given to the individual that the committee believes has contributed the most to the process serving profession that has not already received the award in the past. This year's recipient of the "Mac MacDonald Award" was John Perez. John is the 10th recipient of this award following: Mac MacDonald, Herb Hoffman, Alan Crowe, Fred Blum, Ron Ezell, Andy Estin, Tom Bowman, Sue Collins, Tony Klein and now John Perez.

The 2012 annual conference of NAPPS will be held April 26-28, in Boston, Massachusetts.

Le congrès des Shérifs des USA s'achève par une explosion !

L'Association nationale des shérifs des USA (NSA) a tenu son congrès annuel à l'Hôtel Opryland à Nashville (Tennessee) du 16 au 20 juin 2012

Pendant l'ouverture – Opening Ceremony

L'agent d'exécution le plus important

Sue Collins, membre du bureau de l'UIHJ, était présente. Le conférencier Eric Greitens, PhD., auteur, Rhodes Scholar, humanitaire, Navy SEAL, et fondateur de « The Mission Continues » (ndlr : une association de vétérans de guerre), s'est adressé aux participants au cours de la séance d'ouverture du congrès, suivie par de nombreux prix de distinction et de mérite.

Le congrès était organisé autour des réunions du comité et divers associations. Soixante séminaires et ateliers se sont tenus sur de nombreux sujets concernant le travail des shérifs. La sécurité nationale, les prisons, le transport de prisonniers, le service de la procédure civile, l'immigration, les relations avec les médias et de nombreux autres domaines d'intérêt ont été discutées au cours des cinq jours du congrès.

Cinq-cents professionnels ont présenté leurs produits aux shérifs. Les produits et articles étalés concernent tout ce qu'un shérif peut avoir besoin dans le cadre de ses fonctions : véhicules, centres de commandement, armes, uniformes, logiciels…

Le siège de la NSA est situé à Alexandria (Virginie). La NSA est une association sans but lucratif dont l'objet est d'élever le niveau de professionnalisme, notamment en matière de justice pénale et de sécurité publique. Au 1er septembre 2010, la NSA comptait plus de 18 000 membres.

Aux États-Unis, un shérif est généralement – mais pas toujours – l'agent d'exécution le plus important du comté. La plupart du temps, le shérif est élu par la population du comté. Le shérif élu fait partie de la société démocratique américaine. Sur les 50 États, 48 ont shérifs. Le shérif n'existe pas en Alaska et dans le Connecticut.

En 1776, la Pennsylvanie et le New Jersey ont adopté l'office de shérif dans leur constitution. La Constitution de l'Ohio a inclut l'élection du shérif du comté en 1802. Puis État après État, l'élection démocratique du shérif est devenu non seulement une tradition, mais dans la plupart des Etats une exigence constitutionnelle. Aujourd'hui aux USA, environ 98 % des 3083 shérifs sont élus par les citoyens de leurs comtés ou paroisses.

La plupart des offices des shérifs ont pour rôle de maintenir l'ordre. Cette fonction essentielle remonte aux origines de ce titre dans l'Angleterre féodale. Bien que l'autorité du shérif varie d'un Etat à l'autre, le shérif ou ses adjoints peuvent généralement procéder à des arrestations au sein de leur juridiction. De nombreux offices de shérifs peuvent également exercer d'autres fonctions telles la circulation routière et l'exécution des amendes afférentes, les enquêtes sur les accidents, la surveillance et le transport des prisonniers. Les offices de grandes tailles peuvent effectuer des enquêtes criminelles ou accomplir d'autres activités spécialisées relatives à l'application des lois. Les offices les plus importants, quant à eux, peuvent disposer d'avions, hélicoptères, brigades cynophiles, patrouilles montées, voire des unités de pompiers.

Une forte explosion

Le 20 juin, vers 8 h 15 5000 personnes, parmi lesquelles les shérifs qui assistaient au congrès national, furent évacués après qu'une fuite de gaz ait provoqué une explosion dans les locaux techniques de l'hôtel. Il y eu une forte explosion qui fit trembler tout le bâtiment. Les shérifs ont indiqué qu'après cette explosion, des tuyauteries étaient visibles dans l'atrium et qu'une odeur de gaz s'était répandue à travers le bâtiment.

L'explosion a été suffisamment forte pour détruire l'un des escaliers mécaniques. Le souffle remonta par le premier étage, vers le deuxième étage où se tenait le congrès. On a constaté que la zone affectée avait la taille d'un terrain de football. Selon un porte-parole de la police du métro, du gaz naturel s'est retrouvé dans une conduite de vapeur des locaux techniques. Aucun acte criminel n'a été retenu. L'accident ne fit aucun blessé.

Les clients de l'hôtel ont été transportés par autobus vers d'autres lieux tandis que les équipes techniques ont examiné les dégâts. La plupart des shérifs ont passé la nuit au Grand Ole Opry et au centre des congrès. Certains ont campé sur place ou dans leurs véhicules. Les clients ont finalement été autorisés à retourner à l'hôtel à environ 3 h 15.

L'hôtel Opryland a ouvert en 1977. Il comprend six étages et 2 881 chambres. Même si le congrès s'est achevé de façon brutale par cette explosion, il fut un grand succès. L'an prochain, le congrès se tiendra à Charlotte, en Caroline du Nord.

Une partie des dégâts causés par l'explosion
Some of the damages caused by the explosion

U.S. Sheriff's Conference Ends With a Blast!

The National Sheriff's Association (NSA) in the United States held their 2012 annual conference at the Opryland Hotel in Nashville, Tennessee from June 16th - 20th.

Gary Crowe, Fred Blum, Sue Collins, Craig Webre, Larry Yellon

The Highest Law Enforcement Officer

Sue Collins, member of the board of the UIHJ was in attendance. Keynote Speaker Eric Greitens, PhD., Author, Rhodes Scholar, Humanitarian, Navy SEAL, and Founder of "The Mission Continues», addressed the attendees during the opening session of the conference followed by many awards of distinction and merit.

The conference included committee meetings and association business. Sixty seminars and workshops were given on many subjects concerning the work of the sheriffs. Topics on national security, jails, prisoner transport, the service of civil process, immigration, media relations and numerous other topics of interest were discussed during the five days of the conference.

Five-hundred (500) vendors displayed products to the sheriffs. Products and items on display included anything imaginable that the office of a sheriff may need to complete their duties. Vehicles, command centers, weapons, uniforms and computer software were among some of the products displayed.

The National Sheriffs' Association is headquartered in Alexandria, Virginia. The NSA is a nonprofit organization dedicated to raising the level of professionalism among those in the criminal justice and public safety fields. As of September 1,2010, the NSA has more than 18,000 members.

In the United States, a sheriff is generally, but not always, the highest law enforcement officer of a country. A sheriff is, in most cases, elected by the population of the county.

The elected sheriff is part of America's democratic society. Of the 50 states, 48 have sheriffs. The two that do not are Alaska and Connecticut.

In 1776 Pennsylvania and New Jersey adopted the Office of Sheriff in their Constitution. The Ohio Constitution called for the election of the county sheriff in 1802, and then state-by-state, the democratic election of sheriff became not only a tradition, but in most states a constitutional requirement. In the United States today, of the 3083 sheriffs, approximately 98 percent are elected by the citizens of their counties or parishes.

Most sheriffs' offices have a law enforcement role, and their basic function dates back to the origins of the title in feudal England. Although the authority of the sheriff varies from state to state, a sheriff or his deputies, in general, has the power to make arrests within his or her own jurisdiction. Many sheriffs' offices also perform other functions such as traffic control and enforcement, accident investigations, and maintenance and transportation of prisoners. Larger departments may perform criminal investigations or engage in other specialized law enforcement activities. Some larger sheriff's departments may have aircraft or helicopters, canine units, mounted details, or water patrols at their disposal.

A Loud Boom

Around 8:15 pm on June 20th, 5,000 people, including the sheriffs who were attending the national conference, were evacuated after a gas leak caused a blast in the mechanical room of the hotel. There was a loud boom and the whole building shook. Sheriffs reported that the pipes across the hotel atrium swayed horizontally after the blast and the smell of gas spread through the building.

The explosion was strong enough that it destroyed one of the escalators and blew upward through the first floor into the second floor in the convention area. The affected area was reported to be the size of a football field. According to a Metro police spokesman; natural gas got into a steam line in the mechanical room, and no foul play was suspected. There were no injuries reported.

Hotel guests were bused to other locations while structural engineers examined the damage. Most of the sheriffs spent the night at the Grand Ole Opry and Convention Center and some camped out in their lawn chairs and cars. Guests were finally allowed to return to the hotel at about 3:15 a.m. The Opryland hotel opened in 1977 and currently has 6 floors & 2,881 rooms. Even though the convention ended with a "blast", it was a great success. Next year's conference will be held in Charlotte, North Carolina.

Mission de l'UIHJ à Dubaï (Emirats arabes unis) fin avril 2011

L'exécution des décisions de justice au paradis du commerce.

De gauche à droite : Mohamed Chérif, Bernard Menut, Ahmed Saeed Bin Hezeem, Yousuf Ali Hmaid Al Suwaidi
From left to right: Mohamed Cherif, Bernard Menut, Ahmed Saeed Bin Hezeem, Yusuf Ali Hmaid Al Suwaidi

Une organisation méthodique

Aucun des pays du Golfe persique n'est à ce jour membre de l'UIHJ. Face à ce constat, le bureau de l'UIHJ a souhaité mener une mission d'exploration et de sensibilisation dans cette région. Une délégation de l'UIHJ, constituée de Leo Netten (président), Bernard Menut (1er vice-président), Mohamed Chérif (trésorier adjoint) et de Fahima Khaldi (Algérie), s'est rendue fin avril 2011 dans les Émirats arabes unis (fédération qui regroupe sept Émirats voisins, à savoir Abou Dabi, Ajman, Charjah, Dubaï, Fujaïrah, Ras el Khaïmah et Oumm al Qaïwaïn) afin d'y rencontrer les autorités en charge de l'exécution des décisions de justice.

Ce qui frappe immédiatement le visiteur à sa descente d'avion dans l'Émirat de Dubaï c'est l'organisation méthodique qui règne dans cet Émirat, impression qui tranche nettement avec celle que l'on peut ressentir dans nombre de pays. Dubaï paraît avoir réussi l'amalgame des valeurs de la société de consommation avec celle de la tradition arabe, mélange de business et de nonchalance. L'impression se poursuit sur les immenses avenues sur lesquelles s'étend un serpent de véhicules luxueux et rutilants.

Dans les temples climatisés de la consommation (« les malls ») qu'abrite l'Émirat de Dubaï, le consommateur local, asiatique ou occidental, vient faire des emplettes, aveuglé par les spots lumineux, que de nombreuses attractions tentent de retenir dans ces lieux pour dépenser sans compter son argent. Dans cette prospérité apparente, et sans doute pour partie surfaite, les paillettes sont les vitres de ces immenses buildings qui reflètent le soleil ou les lumières artificielles diffusées à profusion la nuit. Euphorique est la vie sur place, insouciants sont les hommes et femmes de ce paradis des temps consuméristes. Sous ce vernis de richesse, la justice veille et ses décisions sont appliquées par des agents d'exécution employés du gouvernement de Dubaï au sein des tribunaux de Dubaï (Dubaï courts).

Un pays ouvert sur le monde

La délégation de l'UIHJ a été reçue, en audience, dans les locaux modernes et particulièrement fonctionnels abritant les tribunaux de Dubaï, par le directeur général des tribunaux de Dubaï, le docteur Ahmed Saeed Bin Hezeem. Ce dernier, entouré d'un nombre important de magistrats et fonctionnaires des tribunaux, salua avec respect la délégation, louant les efforts déployés pour la réalisation de cette visite d'étude. Le président Leo Netten présenta l'UIHJ, ses objectifs et la mission en cours à Dubaï, laquelle s'inscrit dans une stratégie de déploiement des activités de l'UIHJ dans les pays de la péninsule arabique. Il insista sur les différentes missions de l'huissier de justice dans le monde et, soulignant la mondialisation de l'économie, il mit en lumière le besoin de changement des systèmes judiciaires pour répondre aux besoins et au soutien de l'économie. Il rappela que l'huissier de justice est un élément essentiel de l'État de droit et que, malgré des statuts différents, l'objectif de ces professionnels et de l'UIHJ est l'efficacité de la justice. Il termina son intervention pour souligner combien dans un pays ouvert sur le monde comme l'est l'Émirat de Dubaï, les questions d'exécution transfrontalières des décisions de justice sont essentielles.

M. Saeed Bin Hezeem pour sa part insista sur l'intérêt qu'il porte à la connaissance d'autres systèmes d'exécution afin d'effectuer une analyse comparative pour améliorer encore l'efficacité des tribunaux de Dubaï en matière d'exécution. Il considère que l'intégration des Émirats au sein de l'UIHJ sera un facteur important de stimulation pour parvenir à plus d'efficacité.

Le 1er vice-président Bernard Menut souligna combien l'expertise de l'UIHJ pouvait être précieuse pour les Émirats, notamment en matière de législation sur l'exécution des décisions de justice, d'organisation de la profession d'huissier de justice et de son statut. Il a mis en exergue l'interrelation entre une exécution effective et efficace des décisions de justice et l'investissement. Mohamed Chérif faisant référence au modèle algérien d'huissier de justice mis

l'accent sur l'intérêt pour les pays arabes de se doter d'agents d'exécution performants et bien formés, sur un modèle indépendant pouvant s'inspirer de l'expérience algérienne.

Une première étape en vue de la participation des Émirats arabes unis à l'UIHJ

Au cours d'une présentation très documentée et magistralement conduite par Dr Yousuf Ali Hmaid Al Suwaidi, directeur de la stratégie et du Département de l'organisation et de la performance des tribunaux de Dubaï, la délégation de l'UIHJ fut impressionnée par l'organisation et la culture du résultat qui règne au sein de ces juridictions. Il n'est pas faux de dire que les tribunaux de Dubaï sont gérés comme une grande entreprise, avec un souci élevé de la « relation client », c'est-à-dire du justiciable, à qui les technologies de l'information les plus avancées sont accessibles pour lui permettre de s'informer de l'état d'avancement de son dossier. La délégation de l'UIHJ a pu ainsi mesurer l'écart important qui existe au profit de l'Émirat par rapport à la réception des justiciables dans certaines juridictions européennes. Un rapport annuel de l'activité, largement diffusé, (anglais et arabe) parachève l'impression de transparence tout en soulignant les points à améliorer.

L'exécution des décisions de justice est assurée au sein de chaque tribunal par un juge dédié à cet effet, lequel utilise l'ensemble des moyens de l'Émirat, et notamment collabore étroitement avec les banques, la police ou les autorités portuaires pour exécuter les décisions de justice. Ce concept facilite évidemment l'efficacité des mesures d'exécution décidées par le juge. Ces dernières ne sont pas fondamentalement différentes de celles que connaissent d'autres pays, les avoirs bancaires, les véhicules, les salaires et la propriété immobilière constituant les cibles habituelles des mesures d'exécution. L'ensemble des procédures d'exécution enregistrées en 2010 au sein des tribunaux de Dubaï représente 15 000 dossiers qui sont traités rapidement, puisque pour la section commerciale, un dossier est exécuté en moyenne en 115 jours selon les données qui nous ont été communiquées. Une table ronde entre les membres de la délégation de l'UIHJ et des juges de l'exécution fut l'occasion de comparer les approches en matière de moyens d'exécution, et d'application des droits des parties.

Enfin, le président Netten signa avec le Dr Saaed Bin Hezeem un « memorandum of understanding » qui lie l'UIHJ et les tribunaux de Dubaï. Il s'agit là de la première étape en vue de la participation effective des Émirats arabes unis à l'UIHJ. Après l'échange traditionnel des cadeaux, les deux parties signataires ont prévu de se retrouver lors du conseil permanent de Paris en Novembre 2011. Cette première visite de l'UIHJ aux Émirats Arabes Unis va sans doute permettre le rapprochement avec d'autres États du golfe persique pour assurer un plus grand rayonnement à l'UIHJ dans la région.

Signature du memorandum of understanding, Leo Netten et Ahmed Saeed Bin Hezeem
Signature of the Memorandum of understanding, Leo Netten and Ahmed Saeed Bin Hezeem

Echange de présents – Exchange of presents

Palm Jumeirah

Mission of the UIHJ in Dubai (UAE) end of April 2011

The Enforcement of Court Decisions in Consumerist Paradise

La délégation de l'UIHJ, de G. à D.: Mohamed Chérif, Leo Netten, Bernard Menut, Fahima Khaldi – The delegation of the UIHJ, from L. to R.: Mohamed Cherif, Leo Netten, Bernard Menut, Fahima Khaldi

L'information du justiciable, Bernard Menut et Ahmed Saeed Bin Hezeem
The information of the litigant, Bernard Menut and Ahmed Saeed Bin Hezeem

A Methodical Organisation

None of the Persian Gulf countries to date is a member of the UIHJ. Given this situation, the board of the UIHJ wanted to conduct an exploratory and outreach mission in this region. A delegation of the UIHJ, consisting of Leo Netten (President), Bernard Menut (1st vice-President), Mohamed Chérif (assistant treasurer) and Fahima Khaldi (Algeria), visited the United Arab Emirates (UAE) (a Federation of seven neighbouring emirates, namely Abu Dhabi, Ajman, Sharjah, Dubai, Fujairah, Ras al Khaimah and Umm al Qaiwain) at the end of April 2011 to meet the authorities responsible for the enforcement of judgments.

What immediately strikes the visitor as he steps off the plane in the Emirate of Dubai is the methodical organization prevailing in the Emirate, an impression that contrasts sharply with that which can be felt in many countries. Dubai seems to have succeeded in amalgamating the values of consumer society with that of Arab tradition, a blend of business and nonchalance. This impression lasts on the huge avenues on which cruises a succession of gleaming and luxury vehicles.

In air-conditioned consumption temples (the malls) housed in the Emirate of Dubai, the local, Asian or Western consumers comes shopping, blinded by the spotlights as many attractions are aiming at holding them inside for endless money spending. In this apparent, and probably partly overrated, prosperity, the sparks are the windows of these huge buildings that reflect the sun or artificial lights widely spread at night. Euphoric is the life on the spot, carefree are men and women in this time of consumerist paradise. Under the varnish of wealth, justice keeps watch and ensures its decisions are implemented by enforcement agents employed by the Dubai government within the Dubai Courts.

A Country Open to the World

In the particularly functional and modern premises housing the Dubai Courts, the UIHJ delegation had a meeting with the Director General of Dubai Courts, Dr Ahmed Bin Saeed Hezeem. The latter, surrounded by a large number of judges and court officials, bowed respectfully to the delegation, praising the efforts for the realization of this study visit. Chairman Leo Netten presented the UIHJ, its objectives and the mission underway in Dubai, part of a deployment strategy of the UIHJ activities in the countries of the Arabian Peninsula. He insisted on the different missions of the judicial officer in the world and, emphasizing the globalization of the economy, he brought to light the need for change of judicial systems to accommodate and support the economy. He recalled that the judicial officer is an essential element of the rule of law and that despite different status, the objective of these professionals and the UIHJ is the efficiency of justice. He ended his speech to emphasize how in a country open to the world as is the emirate of Dubai, issues of cross-border enforcement of judgments are essential.

For his part Mr Saeed Bin Hezeem stressed his interest in the knowledge of other enforcement systems to conduct a comparative analysis to further improve the efficiency of the Dubai Courts as regards enforcement. He believes that the integration of the UAE in the UIHJ will be an important stimulus to achieve greater efficiency.

The first vice-president Bernard Menut stressed how the expertise of the UIHJ could be valuable for the UAE, particularly in terms of legislation on the enforcement of court decisions, organization of the profession of judicial officer and its status. He highlighted the interrelationship between effective and efficient enforcement of court decisions and investment. Mohamed Cherif referring to the Algerian model of judicial officer emphasized the interest for the Arab countries to have effective enforcement officers, trained on an independent model that can learn from the experience of Algeria.

A first step towards the participation of the UAE in the UIHJ

During a well-documented presentation masterfully led by Dr Ali Yusuf Al Suwaidi Hmaid, director of the Strategy and the Department of organization

and performance of the Dubai Courts, the UIHJ delegation was impressed by the organization and the performance culture that exists within these jurisdictions. It is not incorrect to say that the Dubai Courts are managed as a large company with a high concern for "customer relations", that is to say the litigant, to whom the more advanced information technologies are available to enable him to inquire about the status of his case. The UIHJ delegation could thus measure the gap that exists for the benefit of the Emirate over the reception of litigants in certain European jurisdictions. An annual widely distributed (English and Arabic) activity report completes the impression of transparency while highlighting areas for improvement.

The enforcement of court decisions is provided in each court by a dedicated judge, using all the resources of the Emirate, including working closely with banks, police and port authorities to enforce court decisions. This concept obviously facilitates effective enforcement measures decided by the judge. These latter are not fundamentally different from those facing other countries, bank accounts, vehicles, wages and real property constituting the usual targets of enforcement. All enforcement procedures recorded in 2010 in Dubai Courts represents 15,000 cases that are treated swiftly, since as regards the commercial side, a case is enforced in an average 115 days according to the provided data. A roundtable discussion among the members of the delegation of the UIHJ and the enforcement judges gave the opportunity to compare different approaches relating to enforcement means, and the effectiveness of parties rights.

Finally, President Netten signed with Dr Saeed Bin Hezeem a memorandum of understanding binding the UIHJ and the Dubai courts. This is the first step towards the effective participation of the UAE in the UIHJ. After the traditional exchange of gifts, the two signatory parties planned to meet at the permanent council of Paris in November 2011. This first visit of the UIHJ in the UAE is likely to induce a connexion with other states in the Persian Gulf to ensure greater outreach to the UIHJ in the region.

Pendant la visite guidée : Bernard Menut, Ahmed Saeed Bin Hezeem, Leo Netten, Mohamed Chérif
During the guided visit: Bernard Menut, Ahmed Saeed Bin Hezeem, Leo Netten, Mohamed Cherif

Création des huissiers de justice libéraux au Kazakhstan

Le 21 octobre 2011 a été votée dans la République du Kazakhstan la nouvelle loi sur les procédures d'exécution et le statut des huissiers de justice, portant création de la profession d'huissier de justice libéral.

L'idée d'introduire des huissiers de justice libéraux au Kazakhstan a été proposée en premier lieu par Nursultan Nazarbaev, président de la République du Kazakhstan, à l'occasion du discours qu'il a prononcé durant le 4e congrès des juges du pays en 2005.
Pendant la période qui a suivi, les modèles en vigueur dans des pays comme la France, l'Allemagne, la Lettonie, l'Estonie, la Bulgarie, etc. ont été étudiés. De nombreux tables rondes et conférences ont été organisées, y compris sur le plan international.
Le projet de loi a été développé par les experts kazakhs et étrangers pendant plus de trois ans. Malgré le scepticisme concernant l'introduction d'un huissier de justice libéral et les réticences d'une certaine partie des institutions, la loi a été votée.
Le maître d'œuvre de cette loi est Irak Yelekeev, ancien chef des huissiers de justice, et aujourd'hui membre du Parlement de la République du Kazakhstan.
Selon la nouvelle loi, les activités de l'huissier de justice libéral sont exercées en parallèle avec celles des huissiers de justice fonctionnaires. Les huissiers de justice privés peuvent exécuter toutes les décisions de justice à l'exception de celles pour le compte de l'Etat.
Après avoir résolu les problèmes liés à l'organisation et à la formation, les huissiers de justice privés ont commencé leurs activités le 10 septembre 2011. A l'heure actuelle, il existe 170 huissiers de justice privés. Ce chiffre va augmenter. Il est ainsi prévu qu'à terme les huissiers de justice libéraux remplacent définitivement les huissiers de justice fonctionnaires.
La Communauté des huissiers de justice libéraux du Kazakhstan voudrait exprimer sa gratitude à l'UIHJ, en particulier à Jacques Isnard, Leo Netten, Bernard Menut, Mathieu Chardon, et aux autres experts qui ont activement participé au développement de l'instauration de l'huissier de justice libéral au Kazakhstan.

Également, les plus vifs remerciements à :
- Vladimir Yarkov, membre du Conseil scientifique de l'UIHJ, chef du Département de l'Académie de droit de l'Oural (Fédération de Russie) ;
- La Chambre nationale des huissiers de justice de Lettonie, en particulier à Inese Boze et Agnese Bike ;
- La Chambre nationale des huissiers de justice de Bulgarie, spécialement à Delyan Nikolov, Todor Lukov et Anelia Glavanova ;
- Les chambres nationales des huissiers de justice d'Estonie, du Luxembourg et de Belgique, ainsi que tous les confrères qui nous manifesté leur soutien.

L'UIHJ adresse à son tour ses plus vives félicitations à nos confrères du Kazakhstan et leur souhaite un développement rapide et un exercice fructueux !

New Act on the Creation of Liberal Enforcement Agents in Kazakhstan

On October 21, 2010 the Republic of Kazakhstan enacted a new law "On Enforcement Proceedings and the status of enforcement agents", providing an alternative basis for the introduction of the institute of private enforcement.

The idea of introducing in Kazakhstan Institute of private judicial officers was first proposed by the President of the Republic of Kazakhstan Nursultan Nazarbaev in his address at the Fourth Congress of Judges of the country in 2005.
During this time, was studied the experience of countries such as France, Germany, Latvia, Estonia, Bulgaria, etc. Many round tables and conferences were held, including on the international level.
The draft law was developed by kazakh and foreign experts for over 3 years.
Despite skepticism about the institution of private judicial officers and anxiety on the part of certain state bodies the law have been adopted.
Chief ideologue of the Act is Mr. Irak Yelekeev, the former chairman of the judicial officers, is now a member of the Parliament of the Republic of Kazakhstan.
According to the new law the activities of private enforcement agents is carried out in parallel with state judicial officers. Private enforcement agents can enforce all judgments except those in which one party is the state (state bodies).
After solving all organizational and training issues first private enforcement agents have started to work on September 10, 2011. At this time the Republic has 170 private enforcement agents. This figure will grow over time. It is assumed that in the perspective private enforcement agents completely replace state enforcement officers.
The community of private enforcement agents of Kazakhstan expresses gratitude to the International union of judicial officers, in particular Jacques Isnard, Leo Netten, Bernard Menut, Mathieu Chardon and other experts, who participated actively in the development of the institution of private enforcement agents Kazakhstan.

Also, heartfelt thanks to:
- member of the Scientific Council at the UIHJ, head of the Department of the Ural State Law Academy, Vladimir Yarkov (Russian federation)
- National Chamber of judicial officers of Latvia, in particular Inese Boze, Agnese Bike;
- National Chamber of judicial officers of Bulgaria, especially Delyan Nikolov, Todor Lukov, Anelia Glavanova;
- National Chamber of judicial officers of Estonia, Luxembourg, Belgium and for all colleagues who supported and us.

The UIHJ sends its congratulations to our Kazakh colleagues and wish for a fast development of the profession and plenty of success in their work!

5e journée européenne de formation des huissiers de justice à Bruxelles le 16 mars 2012

C'est dans la capitale de l'Europe que s'est tenue la 5e édition de la Journée de formation européenne des huissiers de justice du Centre international de formation des huissiers de justice.

Natalie Fricero, professeur à l'Université de Nice Sofia Antipolis (France), membre du Conseil scientifique de l'UIHJ – Natalie Fricero, Professor at the University of Nice Sofia Antipolis (France), member of the Scientific Council of the UIHJ

130 participants de 22 nationalités

Voici cinq ans, l'UIHJ a décidé d'initier une journée de formation pour les huissiers de justice européens. L'UIHJ a pris conscience de l'importance de l'utilisation des règlements européens et des difficultés que pouvait engendrer leur application. Afin d'identifier les obstacles rencontrés lors de l'application des instruments européens et d'harmoniser les solutions apportées de façon à répondre aux attentes du justiciable européen, l'idée est venue de former l'ensemble de nos confrères à l'utilisation de ces instruments. C'est ainsi que l'UIHJ a créé le Centre international de formation des huissiers de justice avec l'Ecole nationale de procédure de Paris et la Chambre nationale des huissiers de justice de France.

Au fil des années, l'UIHJ a construit cette journée de formation autour de deux ateliers consacrés à l'étude pratique des règlements et deux rubriques récurrentes : une revue annuelle de jurisprudence européenne concernant la profession d'huissier de justice et une revue annuelle de législation européenne concernant également la profession d'huissier de justice.

Ainsi lors des années précédentes les programmes se sont intéressés notamment aux difficultés d'application des règlements 805/2004, 1896/2006, 4/2009 en examinant et résolvant des cas pratiques.

Depuis son existence, cette journée permet en moyenne de réunir des huissiers de justice d'une quinzaine de pays différents, membres de l'Union européenne.

Cette journée s'est déroulée devant cent trente participants représentant vingt-deux nationalités différentes parmi lesquelles, outre les pays membres de l'Union européenne, se trouvaient l'Arménie, la Moldavie, mais aussi la Côte d'Ivoire et le Togo.

L'UIHJ attache une importance toute particulière à la participation de pays hors Europe dans le cadre de la politique d'harmonisation qu'elle poursuit et qui sera d'ailleurs le thème de son prochain congrès en mai 2012 à Cape Town.

L'apport des pratiques internationales et l'échange des meilleures pratiques servent de base à l'amélioration de la pratique des activités de notre profession. Ils sont utiles à l'UIHJ dans sa force de proposition et dans l'aide et le soutien qu'elle peut apporter aux institutions régionales et internationales dans les réflexions menées sur l'applicabilité et l'efficacité des instruments existants et leur perfectionnement.

Le Vade-mecum de l'UIHJ sur la signification en Europe

La 5e journée de formation a été précédée d'un discours présenté par Leo Netten, président de l'UIHJ. Le président Netten s'est félicité du nombre de participants et de pays, un record pour ces journées de formation. Il démontre, a-t-il dit, de tout l'intérêt des huissiers de justice pour la formation, qui est une véritable source à laquelle chacun aspire de boire. Il faudra poursuivre les efforts et intensifier la formation pour répondre aux attentes légitimes des confrères.

A sa suite, Jean-Michel Rouzaud, président de l'Ecole nationale de procédure de Paris, a également souligné toute l'importance de la formation, un élément indispensable à la pérennisation de toute profession, spécialement lorsqu'elle est confrontée à des enjeux européens de plus en plus grands.

Le premier atelier était consacré à l'e-Learning. Il était modéré par Jean-Michel Rouzaud. Huub Spoormans, professeur à l'Open University des Pays-Bas, a fait une présentation du système e-Learning et des applications possibles à notre

De G. à D. : Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ, Leo Netten, président de l'UIHJ, Jean-Michel Rouzaud, président de l'Ecole nationale de procédure de Paris

From L. to R. : Françoise Andrieux, General Secretary of the UIHJ, Leo Netten, President of the UIHJ, Jean-Michel Rouzaud, President of the National School of Procedure of Paris

profession. Maria Wagenius, Kronofogden (Suède), a ensuite présenté une démonstration pratique de l'e-Learning dans son pays. Jos Uitdehaag, huissier de justice, premier questeur du comité UIHJ (Pays-Bas), a donné des exemples de l'utilisation de l'e-Learning dans les pays des Balkans, au travers des projets financés par l'Union européenne et auxquels il participe dans cette région.
Guillaume Payan, maître de conférences à l'Université du Maine (France), consultant UIHJ, a présenté sa désormais traditionnelle revue annuelle de la législation européenne.
Le second atelier s'est ensuite déroulé sous la modération de Bernard Menut, 1er vice-président de l'UIHJ. Son thème concernait les difficultés et les limites de la signification transfrontalière. Natalie Fricero, professeure à la faculté de droit de Nice, directrice de l'Institut d'études judiciaires (France), membre du Conseil scientifique de l'UIHJ s'est interrogée sur le règlement n°1393/2007 sur la signification transfrontière en Europe. Quelles en sont les limites ? Quelles sont les améliorations possibles et celles qui sont envisageable dans la cadre de sa prochaine réforme ?
Cette réflexion à haute teneur scientifique a été suivie par un atelier pratique présenté par Mathieu Chardon (France), 1er secrétaire de l'UIHJ, et Fanny Cornette, docteur en droit privé, enseignante à l'Université de Rouen, consultant UIHJ. Le Vade Mecum sur la signification des actes transfrontières en Europe, projet initié par l'UIHJ en début du mandat du président Netten fin 2009, a été dévoilé pendant l'atelier. Enfin, la journée s'est achevée par la revue annuelle de jurisprudence européenne de Guillaume Payan.

Vers une journée interprofessionnelle de formation

Un premier commentaire concerne le choix des ateliers. E-Learning est une méthode que les institutions européennes promeuvent pour la diffusion de la formation. L'UIHJ a donc voulu ainsi expliquer et démontrer l'utilité de ce nouveau vecteur de formation sachant que dans l'audience se trouvaient bon nombre d'huissiers de justice en charge de formation tant dans leur pays que dans l'ensemble des pays membres de l'UIHJ.
Cette « vulgarisation » était destinée à démontrer que la formation elle-aussi évolue. Grâce à cette technologie, les huissiers de justice de tous les pays, même ceux n'ayant pas les moyens d'organiser un système de formation interne, pourront avoir accès et bénéficier d'une formation commune.
Le second atelier concernait le règlement 1393/2007 qui avait déjà été étudié lors de ces journées. Il s'agissait ici de comprendre pourquoi il allait de nouveau être soumis à réforme (après celle du 1348/2000). Certaines difficultés d'application concrètes ont été pointées du doigt par l'exercice de cas pratiques.
L'UIHJ a dévoilé aux participants un nouvel outil qu'elle met à la disposition de tous sur son site (www.uihj.com) à l'onglet « informations » : le Vade Mecum sur la signification. Cet outil est actuellement disponible en français. La version anglaise est en cours. Il a été demandé aux pays membres européens de procéder à la traduction de cet outil pour disposer de l'ensemble des versions sur notre site.
Cette journée connu un succès retentissant. Elle fut parfaitement organisée par Françoise Andrieux, secrétaire générale de l'UIHJ, et Luisa Lozano, secrétaire de l'UIHJ, avec l'aide à Bruxelles, de Roland de Meerleer, huissier de justice à Bruxelles.
Forte de ce succès, l'UIHJ entend renouveler bien évidemment cette journée de formation qui est unique en Europe dans le monde judiciaire. Son objectif est d'en faire une journée interprofessionnelle car la plupart des sujets abordés sont parfaitement adaptables aux autres professions.

Maria Wagenius, Kronofogden (Suède)
Maria Wagenius, Kronofogden (Sweden)

Jos Uitdehaag, 1er questeur du Comité de l'UIHJ – Jos Uitdehaag, 1st Quaestor of the Committee of the UIHJ

Guillaume Payan, maître de conférences à l'Université du Maine (France), consultant UIHJ
Guillaume Payan, lecturer at the University of Maine (France), UIHJ consultant

Fifth European Training Day of Judicial Officers in Brussels on 16 March 2012

The Capital of Europe Hosted the 5th Annual European Training Day Judicial of Officers of the International Training Centre of Judicial Officers.

130 Participants from 22 Nationalities

Five years ago, the UIHJ decided to initiate a training day for all European judicial officers. The UIHJ realized the importance of mastering European regulations and the difficulties that could lead to their thorough implementation. To identify obstacles encountered during the implementation of these instruments and harmonize solutions to meet the expectations of European citizens, the idea came to train all of our colleagues to the use of these instruments. Thus the UIHJ established the International Training Centre of Judicial Officers with the National School of Procedure of Paris and the National Chamber of judicial officers of France.

Over the years, the UIHJ organised this training day around two workshops on practical study of regulations and two recurring topics: an annual review of European case law and an annual review of European legislation of interest for the profession of judicial officer.

In previous years programs have focused on particular difficulties in applying Regulations 805/2004, 1896/2006, and 4/2009 by reviewing and solving practical cases.

Since its existence, judicial officers have come to train from an average fifteen different member countries of the European Union.

This day was held before one hundred and thirty participants from twenty-two different nationalities among which, besides the member countries of the European Union, were Armenia, Moldova, and also the Ivory Coast and Togo. The UIHJ attaches particular importance to the participation of countries outside Europe as part of the pursued harmonisation of the profession, a harmonisation which will also be the theme of its next congress in May 2012 in Cape Town. The contribution of international practices and the exchange of best practices are the basis for improving the practical activities of our profession. They are useful to the UIHJ as strength of proposal and the support and assistance it can give to regional and international institutions in the reflections on the applicability and effectiveness of existing instruments and their development.

Huub Spoormans, professeur à l'Open Université des Pays-Bas
Huub Spoormans, Professor at the Open University of the Netherlands

The Vade Mecum of the UIHJ on the Service of Documents in Europe

The fifth day of training was preceded by a speech presented by Leo Netten, President of the UIHJ. President Netten was very happy with the number of participants and countries, a record for these training days. It shows, he said, all the interest of judicial officers for training, a source that people want to drink to. It is necessary to continue the efforts and intensify training to meet the legitimate expectations of all colleagues. Then, Jean-Michel Rouzaud, President of the National School of Procedure of Paris, also stressed the prominence of training, a prerequisite for the sustainability of any profession, especially when faced with increasingly important Europeans issues.

The first workshop focused on e-Learning. It was chaired by Jean-Michel Rouzaud. Huub Spoormans, professor at the Open University of the Netherlands, presented the e-Learning system and its potential applications to our profession. Maria Wagenius, Kronofogden (Sweden), then presented a practical demonstration of e-Learning in her country. Jos Uitdehaag, judicial officer, first questor of the Committee of the UIHJ (Netherlands), gave examples of the use of e-Learning in the Balkan countries, through projects funded by the European Union and in which he works in this region.

Guillaume Payan, a lecturer at the University of Maine (France) and a UIHJ consultant, presented his now traditional annual review of European legislation. The second workshop was then held under the chair of Bernard Menut, first

De G. à D. : Natalie Fricero, professeur à l'Université de Nice Sofia Antipolis (France), membre du Conseil scientifique de l'UIHJ, Bernard Menut, 1er vice-président de l'UIHJ, Fanny Cornette, enseignante à l'Université de Rouen (France), consultant UIHJ, Mathieu Chardon, 1er secrétaire de l'UIHJ – From L. to R. : Natalie Fricero, Professor at the University of Nice Sofia Antipolis (France), member of the Scientific Council of the UIHJ, Bernard Menut, 1st Vice-President of the UIHJ, Fanny Cornette, lecturer at the University of Rouen (France), UIHJ consultant, Mathieu Chardon, 1st Secretary of the UIHJ

vice-president of the UIHJ. The theme concerned the difficulties and limitations of cross-border service. Natalie Fricero, professor at the Faculty of Law of Nice, director of the Institute of Judicial Studies (France), member of the Scientific Council of the UIHJ questioned Regulation No 1393/2007 on cross-border service of documents in Europe. What are its limits? What improvements are possible and what are those feasible in the context of its forthcoming reform? This high-grade scientific lecture was followed by a practical workshop presented by Mathieu Chardon (France), First Secretary of the UIHJ, and Fanny Cornette, PhD in Private law, lecturer at the University of Rouen, UIHJ consultant. The Vade Mecum of the cross-border service of documents in Europe, a project initiated by the UIHJ at the beginning of the term of President Netten end of 2009, was unveiled during the workshop. Finally, the day ended with the annual review of European case law of Guillaume Payan.

Towards an Inter-Professional Training Day

A first comment concerns the choice of workshops. E-Learning is a method promoted by the European institutions for the dissemination of training. The UIHJ therefore wanted to explain and demonstrate the usefulness of this new training vector knowing that in the public were many judicial officers in charge of training both in their country and in all member countries of the UIHJ.

This "extension" was intended to demonstrate that training itself is also evolving. With this technology, judicial officers of all countries, even those without the means to organize an internal training system, will have access and will benefit from joint training.

The second workshop concerned Regulation 1393/2007 which had already been studied during previous training days. At stakes was what would be the subject of its reform (after that of 1348/2000). Practical difficulties of implementation were singled out by the exercise of practical cases.

The UIHJ unveiled to the participants a new tool for the free use of all on its Website (www.uihj.com) at the "information" tab: the Vade Mecum on the cross-border service of documents in Europe. This tool is currently available in French. The English version is underway. European countries were asked to translate this tool to provide many versions on our site.

The 5th training days were a huge success. They were perfectly organised by Françoise Andrieux, General Secretary of the UIHJ, with the help in Brussels of Roland Meerleer, judicial officer in Brussels, former board member of the UIHJ. Based on this success, the UIHJ obviously intends to renew this training day which is unique in the legal field in Europe. Its objective is to turn it into an inter-professional day, as most topics are perfectly adaptable to other professions.

Assemblée générale de la Chambre nationale des huissiers de justice libéraux de Bulgarie à Sofia le 28 janvier 2012

Le 28 janvier 2012, la Chambre bulgare des huissiers de justice privés a tenu son assemblée générale annuelle concernant le rapport d'activité et l'élection du nouveau bureau. Les invités d'honneur de cette réunion étaient le président de l'UIHJ, Leo Netten et le Secrétaire de UIHJ-EuroDanube, Juraj Podkonický.

Cet événement officiel a été honoré par la présence des représentants de nombreuses d'institutions bulgares lesquelles ont un lien direct avec le travail des huissiers de justice libéraux.

Des représentants de tous les médias nationaux ont participé à la conférence de presse spéciale organisée pour l'assemblée générale. Le président, Georgi Dichev, a présenté les résultats du travail des huissiers de justice libéraux en 2011, ainsi qu'une analyse de leur activité et de leurs acquisitions pour l'ensemble de la période depuis la constitution de la Chambre des huissiers de justice libéraux (le 26/11/2005) à nos jours. Le président de l'UIHJ, Leo Netten, a déclaré que la Bulgarie était parmi les meilleurs exemples de la réforme lors de la perception des dettes. « La différence par rapport à l'époque il y a 10 ans est comme la distance entre la terre et le ciel », a-t-il déclaré. M. Podkonický a ajouté: « Votre direction est la bonne. Continuez à travailler pour le niveau élevé de l'informatisation et la dématérialisation de vos activités. Cela devrait être au cœur de vos futures priorités ! »

Lors de l'assemblée, les membres de la Chambre ont choisi leurs nouveaux organes de direction. Le nouveau président du Conseil de la Chambre des huissiers de justice privés est Mme Valentina Ivanova, huissier de justice libéral à Sofia. Notre consœur bénéficie d'une expérience riche et d'une autorité reconnue dans la profession. Mme Ivanova était jusqu'à ce jour président du Conseil de contrôle de la Chambre des huissiers de justice libéraux. Elle a obtenu une large majorité des votes. Conformément à la loi, l'ancien président, Georgi Dichev, n'avait pas le droit de présenter sa candidature pour le mandant suivant de 3 ans. Il a été élu président du Conseil de contrôle. Le nouveau chef de la Commission sur la discipline sera l'ex Vice-président de la Chambre, Mme Elitsa Hristova—Tsebova.

« Nous continuerons notre politique visant à assurer l'efficacité, la légalité et la transparence de la procédure d'exécution libérale, dans un dialogue permanent avec les institutions de l'État, les hommes d'affaires, les citoyens et les medias », a déclaré Mme Ivanova. Et d'ajouter : « Nous continuerons nos efforts pour aboutir à l'informatisation maximale des procédures d'exécution, dans l'esprit des tendances européennes et mondiales contemporaines. La priorité fondamentale de la Chambre est de s'assurer que les informations concernant les débiteurs, ainsi que les actions d'exécution comme par exemple les saisies et les séquestres, soient effectuées dans sa totalité par voie électronique».

Durant six ans, Georgi Dichev a conduit la profession d'huissier de justice d'un statut de fonctionnaire à un statut libéral avec un haut niveau de compétence et d'efficience. Son travail acharné doit être souligné et l'UIHJ lui en est particulièrement reconnaissant. Souhaitons au nouveau bureau de la chambre bulgare et à sa présidente Valentina Ivanova de poursuivre et de renforcer les avancées obtenues.

Rapport d'activités de la Chambre des huissiers de justice privés de Bulgarie

La Chambre des huissiers de justice privés de Bulgarie (BCPEA) a été créée le 26 novembre 2005. Les premiers offices d'huissier de justice privé ont

Pendant la cérémonie d'ouverture : de gauche à droite : Totco Kolev, huissier de justice (Bulgarie), Juraj Podkonicky (République tchèque), secrétaire d'UIHJ-EuroDanube, l'interprète, Leo Netten, président de l'UIHJ, Georgi Dichev, président de l'Union des huissiers de justice privés de Bulgarie, Elitsa Hristova-Tsebova, responsable de la Commission sur la discipline de l'Union des huissiers de justice privés de Bulgarie

During the opening ceremony : from L. to R.: Totco Kolev, judicial officer (Bulgaria), Juraj Podkonicky (Czech Republic), Secretary of UIHJ – EuroDanube, the interpreter, Leo Netten, president of the UIHJ, Georgi Dichev, President of the Union of the Private Judicial Officers of Bulgaria, Elitsa Hristova-Tsebova, in charge of the Disciplinary Commission of the Union of Private Judicial officers of Bulgaria

commencé leurs activités en avril 2006. Aujourd'hui, les 158 offices d'huissier de justice privé emploient plus de 1000 personnes.

Pour son 6e anniversaire, en novembre 2011, la BCPEA enregistre des résultats remarquables pour ses membres et le public : la totale confiance des créanciers qui ont adressés 500 000 dossiers durant ces années. 130 000 dossiers ont été entièrement exécutés par les huissiers de justice privés, recouvrant un milliard d'euros. Sans que ce résultat ait été de quelque manière que ce soit le principal le principal objectif de la réforme – laquelle visait à mettre en place un système judiciaire effectif et respectueux de l'État de droit – il apparaît clairement que l'impact fiscal est significatif. Les huissiers de justice privés ont largement contribué au budget de l'État avec plus de 75 millions d'euros en provenance des contribuables, de la TVA collectée, ou des taxes et des contributions sociales relatives au fonctionnement des offices. En outre, il est difficile d'estimer le montant des revenus indirects générés par une exécution rapide et effective sur le monde des affaires et l'économie, et donc pour le budget. À titre de comparaison, malgré un soutien appuyé du Gouvernement, les huissiers de justice publics sont cinq à six fois moins efficaces que leurs homologues privés, ce qui ne fait que confirmer une fois encore les avantages du modèle libéral.

Les clients des huissiers de justice privés ne sont pas seulement des entreprises, des banques et des sociétés, mais aussi les citoyens bulgares, avec leurs dossiers civils, prud'homaux, de pensions alimentaires ou de garde d'enfants. Dans ces derniers cas, ce n'est pas le créancier qui doit régler les frais mais les juridictions concernées, ce qui n'arrive pas en pratique. Au contraire, ce sont les huissiers de justice privés qui prennent à leur charge ces nombreux dossiers sur leurs fonds propres.

Avec le nouveau Code de procédure civile, les huissiers de justice privés ont commencé à signifier des actes de procédure. Cette pratique sera utilisée de plus en plus au fil des ans et contribuera à désengorger les tribunaux.

L'année passée, de plus en plus de créanciers, notamment les collectivités locales, ont demandé aux huissiers de justice privés de recouvrer leurs créances, signe non seulement de confiance et de reconnaissance de leur efficacité mais aussi source de revenus conséquents pour l'État.

Le secteur bancaire est primordial. Il est la première source de satisfaction s'agissant des services offerts par les huissiers de justice privés. Le taux de recouvrement moyen pour les collectivités situe entre 50 % et 60 %. Pour les autres créanciers, il peut aller jusqu'à 80 %. Le travail des banques et des avocats a été grandement facilité par la création des huissiers de justice privés. En Bulgarie, l'exécution réalisée par les huissiers de justice privés est conforme aux standards européens en termes de modernité, légalité et efficacité.

Les trois priorités de la BCPEA peuvent se résumer en trois mots : rapidité, efficacité, légalité.

Pour atteindre les deux premiers objectifs, il faut résoudre des problèmes d'ordre législatif et utiliser au maximum les technologies informatiques. Cela concerne aussi bien la gestion des offices et la collecte d'informations sur le débiteur que l'ensemble procédures d'exécution.

L'introduction et l'utilisation des technologies modernes par les huissiers de justice privés sont particulièrement importantes aux yeux de la chambre bulgare. Nous avons créé nous-mêmes et avec nos fonds propres un registre électronique des ventes publiques, lequel registre a été reconnu et légitimé par la société, contribuant ainsi largement à augmenter le nombre de ventes et leur prix. Il y a également un registre des débiteurs. Ce registre est devenu un outil efficace non seulement pour les huissiers de justice privés mais également pour les citoyens, les entreprises et les banques. On doit reconnaître que même les pays les plus développés n'ont pas adopté un tel registre. Il s'agit d'une base de données des procédures d'exécution au plan national pour les huissiers de justice privés. Ce registre est une plate-forme qui facilite les échanges d'information entre les huissiers de justice privés pour les cas où plusieurs procédures sont dirigées contre le même débiteur. Chaque huissier de justice privé peut rapidement et facilement vérifier si un justiciable est débiteur au moment où il ouvre un dossier contre lui, ce qui s'avère très utile pour la procédure d'exécution forcée. Chaque justiciable ou personne morale peut obtenir des informations concernant l'existence ou l'absence de procédures d'exécution contre lui dans n'importe quel office d'huissier de justice privé du pays.

Les deux registres électroniques suscitent un grand intérêt, en particulier s'agissant du registre des immeubles. Au niveau local, les medias émettent régulièrement leurs commentaires sur son contenu.

En 2011, les efforts et la persévérance de la chambre bulgare ont été couronnés de succès. Nous avons presque atteint nos objectifs – un accès électronique vers toutes les sources possibles d'informations concernant le débiteur. Nous travaillons également sur la possibilité de réaliser des saisies de la même façon.

La troisième – mais pas la moindre – des priorités de la chambre est le strict respect des lois, l'amélioration constante de la qualité des services et des règles éthiques professionnelles de la part des huissiers de justice privés. Pour cela, nous avons élargi considérablement les contrôles et leur efficacité. À cet égard, en 201, indépendamment des dossiers de plaintes, la Commission d'éthique professionnelle réalise des contrôles de tous les offices pour la troisième année consécutive. Ce processus de contrôle est exhaustif et a un rôle préventif fondamental. Sur la base des résultats obtenus, des mesures particulières seront prises pour éviter les violations des règles en vigueur.

Fin 2010, l'Assemblée nationale a voté une modification du Code de procédure civile qui a bloqué l'exécution privée avec l'introduction de la nécessité (art. 431, para. 4 CPC) pour le créancier de verser d'une taxe fiscale préalable pour chaque dossier et pour chaque mesure envisagée. Les effets négatifs d'une telle disposition sont tels que les huissiers de justice privés, ensemble avec les banques et les entreprises, partagent l'avis qu'il est urgent de la modifier.

Au lieu d'adopter des mesures visant à améliorer la rapidité et l'efficacité

de l'exécution, qui sont souvent vitales en temps de crise économique, le ministère de la justice a proposé et a imposé devant l'Assemblée nationale une modification législative concernant les huissiers de justice privés et le Code de procédure civile qui retarde considérablement l'exécution en exigeant le paiement préalable d'une taxe fiscale par le créancier avant toute mesure d'exécution. Il n'y a aucune raison ni aucune logique d'infliger un tel revers à l'exécution judiciaire bulgare. Le ministère de justice argue que l'Agence des registres pourrait collecter ainsi 130 000 euros provenance des huissiers de justice privés. Cependant, cette disposition ralenti considérablement l'exécution forcée. Au lieu de recevoir cette somme symbolique, l'État s'expose à perdre des dizaines de millions d'euros. Selon le Code de procédure civile et le Code des impôts, les huissiers de justice privés sont des agents d'exécution de l'État. Dans chaque dossier d'exécution, il y a un créancier reconnu. L'huissier de justice privé règlera au Trésor public toutes les sommes qui lui sont dues dans le cadre de l'exécution. Le ralentissement radical de l'exécution forcée se traduira inévitablement par le ralentissement des sommes versées au Trésor public à l'occasion de cette procédure. Dans de nombreux cas, cela se traduira même par une absence totale de versement car, pendant le temps nécessaire à obtenir des informations sur le débiteur, celui-ci pourra s'être rendu insolvable. Dans ce contexte, l'approche doit être exactement contraire. L'État collectera davantage de fonds de la part des huissiers de justice privés en mettant en place une interopérabilité électronique entre ses services et ceux des huissiers de justice privés. Supprimer toutes les barrières décrites ci-dessus permettra un travail rapide et efficace.

À notre satisfaction et à celle des créanciers, les autres modifications législatives en relation avec l'exécution judiciaire ne sont pas négatives. Il faut reconnaître que les députés et législateurs qui ont œuvré pour ces réformes ont abouti à des modifications importantes et très positives du Code de procédure civile, s'agissant en particulier des ventes aux enchères publiques et de l'obligation d'assister les huissiers de justice privés de la part des autorités de l'État, et également l'article 35 sur les gages spéciaux et l'article 191 du Code des impôts.

BULGARIAN CHAMBER OF PRIVATE ENFORCEMENT AGENTS
Bulgaria, 1301 Sofia, 7 Pirotska Str.
tél. : 02/980 77 32; tél. /fax : 02/980 82 58
Web : www.bcpea.org ; e-mail : info@bcpea.org

General Assembly of the Bulgarian Chamber of Private Enforcement Agents on 28 January 2012 in Sofia

On 28 January 2012, the Bulgarian Chamber of Private Enforcement Agents (BCPEA) held its regular annual election general assembly. Honorary guests of the forum were the Chairman of the International Union of Judicial Officers (UIHJ), Leo Netten and Secretary of UIHJ-EuroDanube Mr Juraj Podkonický

The official event was attended by representatives of various Bulgarian institutions, whose work is directly connected with the activities of Private Enforcement Agents (PEAs).

At a special press conference held on the occasion of the Chamber's General Assembly representatives of all national media in Bulgaria were present. The Chamber's Chairman Mr. Georgi Dichev presented a report on the performance of Private Enforcement Agents (PEAs) in 2011 and an analysis of their activities and achievements for the entire period since the inception of the Bulgarian Chamber of Private Enforcement Agents (BCPEA) (26.11.2005). The Chairman of the UIHJ Leo Netten said that Bulgaria is among the best examples of reforms in debt recovery. "The difference now compared to 10 years ago is from hell to heaven," he said. And Mr. Podkonický added: "Your direction is right. Keep on working for high level of computerization and electronisation of your activities. This should be in the focus of your next priorities!"

During the meeting, members of the Chamber elected new governing bodies. The new chair of the Chamber's Council is Mrs. Valentina Ivanova – a private enforcement agent from Sofia, a colleague with rich experience and proven reputation in the profession and until now chairing of the Control Committee with the Bulgarian Chamber of Private Enforcement Agents (BCPEA). She was elected by a large majority of the votes. Under the law, former Chairman

De gauche à droite : Juraj Podkonicky (République tchèque), secrétaire d'UIHJ-EuroDanube, l'interprète, Leo Netten, président de l'UIHJ, Georgi Dichev, président de l'Union des huissiers de justice privés de Bulgarie, Elitsa Hristova-Tsebova, responsable de la Commission sur la discipline de l'Union des huissiers de justice privés de Bulgarie

From L. to R.: Juraj Podkonicky (Czech Republic), Secretary of UIHJ –EuroDanube, the interpreter, Leo Netten, president of the UIHJ, Georgi Dichev, President of the Union of the Private Judicial Officers of Bulgaria, Elitsa Hristova-Tsebova, in charge of the Disciplinary Commission of the Union of Private Judicial officers of Bulgaria

Mr Georgi Dichev is not entitled to run for another 3-year term, so he was elected Chairman of the Control Committee. The Disciplinary Committee is headed by the Chamber's former deputy Chair, Mrs Elitsa Hristova – Tsebova.

"We will continue our current policy to ensure efficiency, legitimacy and transparency in private law enforcement, while maintaining constant dialogue with government institutions, businesses, citizens and media," said Mrs Valentina Ivanova and added: "We will extend our purposeful efforts to maximize the electronization of enforcement procedures in the spirit of modern European and global trends. The main priority of the Chamber is to ensure that all information on debtors and enforcement actions such as foreclosures and injunctions are processed entirely in an electronic way."

For six years now, Georgi Dichev has conducted the profession from a State employed status to a liberal private status with a great level a competence and efficiency. His great work and energy should be underlined and acknowledged by the UIHJ. We congratulate the new board and its new chair President Valentina Ivanova and wish for the continuation of the works engaged.

Activities report of the Bulgarian Chamber of Private Enforcement Agents

Bulgarian Chamber of Private Enforcement Agents (BCPEA) was founded on 26th November 2005.

The first offices of Private Enforcement Agents (PEA) started work in April 2006. At present there are 158 offices of private enforcement agents with over 1 000 employees.

For its 6th Anniversary in November 2011 BCPEA will report remarkable results to its members and the public: absolutely confidence from the creditors, who formed nearly 500 000 cases for those years. PEA's ended 130 000 cases with successful completion of the claims and they collected 1 billion euro. Without having it by no means as an objective of the reform, which targeted exclusively the establishment of an effective judiciary and the Rule of Law, it appeared that the direct fiscal benefits thereof are quite significant, since private enforcement agents have by far contributed into the state budget more than EUR 75 million euro as collected from public receivables, VAT on public sales and execution fees, taxes and social security contributions due by the law offices. The indirect financial revenue generated as a result from the rapid and effective enforcement for the business and the economy, and hence for the budget, is difficult to be estimated.

For comparison – public enforcement agents, despite the strong government support, report 5-6 times lower efficiency than private enforcement agents, which re-confirms the advantages of the liberal model.

Clients of the PEA's are not only companies, banks and the business in general, but also the Bulgarian citizens with receivables under civil relations, employment remuneration, alimonies and determination of guardianship of children. Having in mind that the fees for the last receivables are not deposited by the claimants but must be paid by the budget of the relevant court, which does not happen, practically the PEA in our country finance with their own funds such type of cases which are not small in number.

With the new Civil Procedure Code the PEA's started delivering court papers, which in the following years shall become more and more popular and this will contribute to elimination of one of the causes for the delay of the cases in court.

In the past year more and more public creditors, including a number of municipalities started assigning to PEA's the collection of their public receivables which is not only a sign of trust and recognition of efficiency but also a significant benefit to the state budget.

The banks are the target group, which occupies the first place of satisfaction with the PEA's services. They provide data for average collectivity 50-60% and the public creditors – up to 80%. Banks, as well as lawyers share that their work has been considerably facilitated with the introduction of the PEA.

Private enforcement in our country meets all European criteria for a modern, lawful and efficient activity.

The main priorities for BCPEA may be summarized in three words – fastness, efficiency and lawfulness.

The steps regarding the first two are elimination of the problems in the legislation as well as maximum introduction of electronic technologies – not only

in the filing activity of the offices and the collection of information about the debtors but also with reference to the enforcement procedures such as imposition of distraints and levies.

The use and introduction of new electronic technologies to the activity of the private enforcement agents is especially important for Bulgarian Chamber. We created the electronic register of public sales with our efforts and funds, which register was undoubtedly accepted by the society and considerably contributed to the increased number of completed sales and the higher end-prices; and the debtors register as well. The latter became a very useful assistant not only to the PEA but also for the civil turnover, business and banks. It can be said that even the most developed countries have not adopted any such register. It is a database of legal enforcement cases in the country for private enforcement agents. The Registry is a platform that facilitates the exchange of information between the private enforcement agents of enforcement cases filed in their offices against the same debtors. Every bailiff can quickly and easily verify whether the debtor when it opened an enforcement case has the quality of the debtor to another bailiff, which is useful in the course of procedures for forced collection of debts.

Any citizen or legal person may obtain information about the presence or absence of enforcement cases pending against him at the office of any PEA in the country.

The two electronic registers enjoy a great interest, particularly the immovable property registry and local media constantly comment on information published in it.

In 2011 the efforts and perseverance of the Bulgarian Chamber gave results and we have almost achieved our objective – an electronic access to all possible sources of information about the debtor; we are also working on the possibility of imposing liens and distraints in the same manner.

The third (but not least) priority of the Chamber is the strict compliance with the law, increase in the quality of the activity and of the professional ethics on behalf of the PEA. For this purpose we increased to a maximum extent the control and its efficiency. In this respect (but not only with respect to complaints – (subsequent control) in 201 the Commission on Professional Ethics will performed for a third subsequent year a check of all offices. This monitoring process is comprehensive and it has strong preventive role. On the basis of the obtained results, particular measures will be taken for elimination of the omissions and non-admission of violations.

In the end of 2010, the National Assembly adopted an amendment of the Civil Procedure Code blocking the private enforcement with the introduction of the requirement under Art. 431, par. 4 CPC for advance payment of a state fee by the creditor for each separate reference and entry of a security measure. The negative results are available by virtue of which the enforcement agents, together with the banks and the business share the opinion that an urgent legislative change is necessary. Instead of adopting measures for improvement of the fastness and efficiency of the enforcement, which are even more important for the creditors in times of economic crisis, the Ministry of Justice proposed and imposed in the National Assembly an amendment in the Law on Private Enforcement Agents and in the Civil Procedure Code, which drastically delays enforcement requesting advance payment of a state fee by the creditor for each separate reference, lien or distraint. There is not a logic and grounded answer to the question why such serious defeat is inflicted on the judicial enforcement in Bulgaria. The Ministry of Justice argues that in this way the Registry Agency could collect EUR 130,000 from references requested by private enforcement agents! This amendment, however, extremely slows down private enforcement activities and instead of receiving that symbolic revenue the state will lose tens of millions. Under the Civil Procedural Code and the Tax Insurance Procedure Code, private enforcement agents are actually the free public enforcement body of the state, since under each enforcement case it is an acceding creditor and from the amount collected the private enforcement agent first pays all public duties to the National Revenue Agency (NRA). The radical slowdown in enforcement will lead to a slowdown in the revenue flow from private enforcement agents to the state budget, and in many cases there will be no revenue for the state, because while collecting information about the debtor, the latter would have sold everything. The approach in this case must be exactly the opposite – the state will collect even more revenue from private enforcement agents by establishing an electronic connection between them and tax authorities and by removing the barriers as described above to ensure their rapid and efficient work.

To our and creditor's satisfaction the other amendments of the legislation connected with the judicial execution are not negative. Appreciation should be given to the MPs /lawmakers/who used their right of legislative initiative and due to their efforts a number of very important positive amendments of the Civil Procedure Code were made regarding the process of bidding on public sales and the obligation for assistance to the PEA on behalf of the state authorities, including Article 35 of the Special Pledges Act and Article 191 of the Tax-Insurance Procedure Code.

BULGARIAN CHAMBER OF PRIVATE ENFORCEMENT AGENTS
Bulgaria, 1301 Sofia, 7 Pirotska Str.
tel.: 02/980 77 32; tel. /fax: 02/980 82 58
Web: www.bcpea.org; e-mail: info@bcpea.org

3e journées internationales des Procuradores et huissiers de justice à Saragosse (Espagne) 13-14 mai 2011

Le barreau des Procuradores de Saragosse a organisé avec maestria, sous la houlette de son Président, Luis Ortega Alcubierre, les troisièmes journées internationales des Procuradores et des huissiers de justice

Le prisme international et européen

Depuis une récente loi de mai 2010, les Procuradores espagnols ont obtenu la possibilité de signifier les actes. Cette nouvelle activité leur a donné vocation à devenir membre à part entière de l'UIHJ. C'est donc autour de notre organisation qu'ils ont mis en place le programme de ces troisièmes rencontres.

Lors de la cérémonie d'ouverture, le président Luis Ortega Alcubierre, adressant quelques mots de bienvenue à l'assistance, rappela que le futur de sa profession ne passait que par le prisme international et européen. Il rappela que les huissiers de justice ont, à travers le monde, des formes différentes mais poursuivent tous finalement le même objectif, au travers d'une diversité d'activités exercées au sein d'un statut libéral, ce qui explique l'intégration des Procuradores à l'UIHJ. Il salua la présence dans la salle des délégations étrangères : France, Gabon, Moldavie, Pays Bas, Portugal.

Florencio Garcia Madrigal, conseiller municipal de Saragosse, déclara que Saragosse était tout indiquée pour accueillir cette manifestation, d'une part car elle est une ville européenne en perpétuel développement (elle sera capitale européenne de la culture en 2013) et d'autre part car son actuel maire fut ministre de la justice.

Carlos Carnicer, président du Conseil général des avocats, apporta le témoignage de sa profession à ces rencontres. Il établit le parallèle entre les Procuradores et les avocats, professions sœurs, au service des justiciables et dont l'évolution passe nécessairement par la formation tant initiale que continue.

Fernando Zubiri de Salinas, président du tribunal supérieur de justice d'Aragon, estima qu'au regard des thèmes de ce colloque, si chaque État doit faire son propre chemin, il ne peut le faire qu'en intégrant les organisations internationales et que c'est sur ce chemin collectif qu'il faut avancer.

Ignacio Sanchez Guiu, secrétaire général de la modernisation et des relations au ministère de la Justice, déclara que l'internationalisation est un acte de bonne gouvernance et qu'elle est même une obligation.

Leo Netten, président de l'UIHJ, prit alors la parole en affirmant que le monde a besoin de sécuriser les échanges et qu'en cette période de crise nous devons nous poser des questions sur notre avenir. Les huissiers de justice sont un élément de garantie et de sécurisation dans le monde économique.

Juan Carlos Estevez Fernandez Novoa, président des Procuradores espagnols, remercia le président Netten de sa collaboration avec les Procuradores espagnols, ainsi que Luis Ortega Alcubierre et Lorenzo Christian Ruiz Martinez, vice-président des Procuradores espagnols, de leur implication au niveau international.

La voie de la sauvegarde et de l'avenir

Les travaux scindés en trois ateliers débutèrent alors. C'est José Carlos Resende, président de la Chambre nationale des Solicitadores portugais, qui se chargea de la première intervention sous la modération de Ana Moleres Muruzábal, président du Conseil des Procuradores des tribunaux de Catalogne sur le thème de « L'harmonisation de l'exécution : une garantie pour les particuliers et les entreprises ». Selon lui, si les règlements européens successifs facilitent l'exécution, ils n'empêchent pas l'opacité à laquelle sont encore soumises les entreprises dans l'exécution des décisions.

La clé des échanges reste l'information. Ainsi, au Portugal, les Solicitadores consignent dans une plate-forme électronique intra-professionnelle toutes les procédures qu'ils mettent en place. Par ailleurs, compte tenu de l'importance du rôle de la signification dans l'information, l'harmonisation des modes de signification s'avère nécessaire.

L'intervention du second atelier, « L'agent d'exécution: unité sur les objectifs et diversité dans les formes », fut confiée à Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ, et la modération à Pablo Bustamante, doyen du barreau des Procuradores de Vizcaya. Elle présenta le visage actuel de l'huissier de justice dans le monde : son statut, sa formation, ses activités avec statistiques à l'appui. Elle opposa cette réalité disparate à la volonté d'harmonisation affichée par l'Europe au travers notamment des lignes directrices de la CEPEJ.

Pendant la cérémonie d'ouverture – During the opening ceremony

Elle rappela l'apport capital de l'UIHJ dans cette mise en place de l'harmonisation de la profession d'exécution.
La dernière table ronde, « L'Union Internationale : Finalité, objectifs », réunit Leo Netten, Francis Guépin (membre de l'UIHJ) et Lorenzo Christian Ruiz Martinez autour de leur modérateur, Luis Ortega Alcubierre.
En trois étapes :
- La notion de procès équitable (article 6 CEDH)
- La notion de délai raisonnable
- La mise en place de la CEPEJ

Le président Netten expliqua les fondements de l'évolution professionnelle couplée à l'expansion de l'UIHJ. En intégrant les grandes organisations internationales, dit-il, l'UIHJ a ainsi fait connaître et apprécier son expertise auprès de ces institutions.
Après lui, Lorenzo Christian Ruiz Martinez mit l'accent sur le développement d'e-Justice en utilisant la présentation de position émise par l'UIHJ sur ce sujet.
Francis Guépin prit alors la parole pour rappeler qu'en France la profession d'avoué (proche de celle des Procuradores) a été supprimée et qu'il se réjouit par conséquent de l'accession des Procuradores à la signification car elle les place désormais sur le chemin des activités des huissiers de justice.
Le président Estevez clôtura ces journées en affirmant que désormais les Procuradores devaient suivre la voie tracée par l'UIHJ car elle était celle de leur sauvegarde et de leur avenir.

Françoise Andrieux, huissier de justice (France), secrétaire général de l'UIHJ
Françoise Andrieux, judicial officer (France), Secretary General of the UIHJ

De gauche à droite: Francis Guépin, Leo Netten, Luis Ignacio Ortega Alcubierre, Lorenzo Christian Ruiz Martinez, vice-président du Conseil supérieur des Procuradores d'Espagne
From left to right: Francis Guépin, Leo Netten, Luis Ignacio Ortega Alcubierre, Lorenzo Christian Ruiz Martinez, vice-president of the Supreme Council of Procuradores of Spain

3rd International Days of Procuradores and Judicial Officers in Zaragoza (Spain) on 13-14 May 2011

The Bar Association of Procuradores of Zaragoza has masterfully organized under the leadership of its President Luis Ortega Alcubierre, the third International Day of Procuradores and Judicial Officers

And International and European Prism

Since a recent law of May 2010, the Spanish Procuradores have the opportunity to serve documents. This new business has given them the opportunity to become full member of the UIHJ. It is thus around our organization that they decided to lay out the program for their third meeting.
During the opening ceremony, President Luis Ortega Alcubierre, addressing a few words of welcome to the audience, recalled that the future of his profession lies within an international and European prism. He recalled that worldwide the judicial officers have different forms but that they all eventually pursue the same goal through a variety of activities carried out within a liberal statute, which explains the integration of Procuradores within the UIHJ. He saluted the attendance of the foreign delegations: France, Gabon, Moldova, the Netherlands, and Portugal.
Florencio Garcia Madrigal, adviser of the City of Zaragoza, said that Zaragoza that was all set to host this event, firstly because it is a European city in constant development (it will be European Capital of Culture in 2013) and secondly because the current mayor was also minister for justice.
Carlos Carnicer, President of the General Counsel of Lawyers, brought the support of his profession to the meeting. He established a parallel between Procuradores and lawyers, comparable professions, at the service of individuals and whose evolution necessarily involves both initial and on-going training.
Fernando Salinas Zubiri, chairman of the Higher Court of Justice of Aragon, stated that under the themes of this conference, if each state must make its own way, it can only do so by integrating international organizations and that it is on this collective path that we must collectively move forward.
Ignacio Sanchez Guiu, Secretary General of modernization and relations with the Department of Justice, said that internationalization is an act of good governance and even compulsory.
Leo Netten, president of the UIHJ, then spoke, stating that the world needs to secure trade and that in times of crisis we must ask ourselves questions about our future. Judicial officers are a guarantee and security in the world economy.
Juan Carlos Estevez Fernandez Novoa, President of Spanish Procuradores, thanked President Netten for his collaboration with Spanish Procuradores, as well as Luis Ortega Ruiz Alcubierre and Lorenzo Christian Ruiz Martinez, vice president of Spanish Procuradores, for their involvement at international level.

A Way Towards Preservation and Future

Then began the works divided into three workshops began. Jose Carlos Resende, president of the National Chamber of Solicitadores of Portugal, under-

De Gauche à droite : José Carlos Resende, président de la Chambre nationale des Solicitadores du Portugal, Leo Netten, Président de l'UIHJ, Juan Carlos Estevez Fernandez Novoa, président du Conseil supérieur des Procuradores d'Espagne, et Luis Ignacio Ortega Alcubierre, président du barreau des Procuradores de Saragosse

From left to right: José Carlos Resende, President of the National Chamber of Solicitadores of Portugal, Leo Netten, President of the UIHJ, Juan Carlos Estevez Fernandez Novoa, President of Supreme Council of Procuradores of Spain, and Luis Ignacio Ortega Alcubierre, President of the Bar of Procuradores of Saragossa

took the first presentation under the chair of Ana Moleres Muruzábal, Chairman of the Procuradores of the Courts of Catalonia on the theme of "Harmonizing enforcement: a guarantee for individuals and businesses". He said that if the successive European regulations facilitate enforcement, they do not prevent the opacity in which companies are still subjected in in the enforcement of court decisions.

The key in exchanges is information. In Portugal, Solicitadores record in an electronic intra-professional platform all the procedures they put in place. Moreover, given the important role of the service of document, a harmonization of methods of service is needed.

The presentation of the second workshop, "The enforcement officer: unity on goals and diversity in forms" was given to Françoise Andrieux, Secretary General of the UIHJ, under the chair of Pablo Bustamante, Dean of the Bar of Procuradores of Vizcaya. She presented the current face of the judicial officer in the world: its status, training, activities with supporting statistics. She contrasted this ill-assorted reality to the willingness in the harmonization across Europe shown for instance in the CEPEJ Guidelines. She recalled the crucial contribution of the UIHJ in this implementation of the harmonization of the enforcement profession.

Francis Guépin, huissier de justice (France), ancien membre du bureau de l'UIHJ

Francis Guépin, judicial officer (France), past member of the board of the UIHJ

The final panel, "The International Union: Purpose, objectives", gathered Leo Netten, Francis Guépin (UIHJ member) and Lorenzo Christian Martinez Ruiz around the chair of Luis Ortega Alcubierre.

Three steps for the panel:
- The notion of a fair trial (Article 6 ECHR)
- The concept of reasonable time
- The establishment of the CEPEJ

Chairman Netten explained the basics of professional development coupled with the expansion of UIHJ. By integrating the major international organizations, he said that the UIHJ has been known and has its expertise appreciated by these institutions.

Then Lorenzo Christian Ruiz Martinez highlighted the development of e-Justice using the position paper issued by the UIHJ on this topic.

Francis Guépin then took the floor to remind the profession of "avoué" in France (close to that of Procuradores) was suppressed and that he therefore welcomes the accession of Procuradores to the service of documents as it now puts them on the path of the activities of judicial officers.

Chairman Estevez closed the day by saying that now Procuradores should follow the way of the UIHJ because it was a way towards preservation and future.

13e congrès national des Procuradores d'Espagne à Cordoue : l'exécution des décisions de justice à portée de main pour les Procuradores

Du 6 au 9 juin s'est déroulé à Cordoue le 13e congrès national des Procuradores d'Espagne sous le thème de « procuration et société : vers une plus grande intégration sociale de la procuration ». Parallèlement, le Gouvernement espagnol a décidé de confier aux Procuradores le monopole de l'exécution des décisions de justice.

De gauche à droite : Leo Netten, président de l'UIHJ, Ruiz Gallardon, ministre de la justice d'Espagne, Juan Carlos Estevez, président du Conseil général des Procuradores d'Espagne, From left to right : Leo Netten, President of the UIHJ, Ruiz Gallardon, Minister of Justice of Spain, Juan Carlos Estevez, President of the General Council of Procuradores of Spain

Le monopole de l'exécution : vers une immense victoire pour les Procuradores et le système judiciaire espagnol

Leo Netten, président de l'UIHJ, et Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ, ont assisté aux travaux. Françoise Andrieux a participé aux travaux scientifiques du congrès. La veille, la délégation de l'UIHJ et les représentants du Conseil général des Procuradores, dont le président est Juan Carlos Estevez, ont rencontré le ministre de la justice d'Espagne, Ruiz Gallardon.

Après la signification des actes, le ministre de la justice a confirmé la volonté du gouvernement de confier aux Procuradores le monopole de l'exécution et de mettre en œuvre toutes les mesures législatives en ce sens. Il faut saluer cette étape décisive et historique pour les Procuradores d'Espagne. En cela, l'Espagne est en parfaite harmonie avec l'article 33 des Lignes directrices de la CEPEJ pour une meilleure application de la recommandation Rec(2003)17 du Conseil de l'Europe sur l'exécution. L'article 33 préconise en effet que les agents d'exécution soient les seuls compétents pour ramener à exécution les décisions de justice et pour exercer l'ensemble des mesures d'exécution. C'est une immense victoire pour nos confrères espagnols et pour l'UIHJ qui a été le fidèle et indéfectible soutien de nos confrères depuis près de vingt ans. C'est également une victoire tout aussi grande pour le système judiciaire espagnol.

Moderniser et améliorer la qualité de la justice

Le congrès fut inauguré en présence du procureur général de l'État. Pendant trois jours divers exposés et rapports furent présentés par de nombreux intervenants. Parmi les thèmes abordés, la jurisprudence sur la profession, la fonction sociale de la procuration, ou l'évolution vers une justice plus moderne. Tout le long des jours, sont exposées divers rapports, comme la jurisprudence concernant la profession, la fonction sociale de la Procuration, ou la modernisation de la justice. Parmi les intervenants se trouvaient des membres du gouvernement et du pouvoir judiciaire, porte-parole de divers groupes politiques, professeurs d'université ainsi que Françoise Andrieux et Luis Ortega Alcubierre, membre du bureau de l'UIHJ.

Luis Ortega Alcubierre, membre du bureau de l'UIHJ
Luis Ortega Alcubierre, member of the board of the UIHJ

Les conclusions ont été adoptées pendant la cérémonie de clôture, ratifiant toutes les demandes des Procuradores concernant la modernisation de la justice et l'amélioration de sa qualité, ainsi que la coopération internationale.

De gauche à droite : Leo Netten, président de l'UIHJ, Ruiz Gallardon, ministre de la justice d'Espagne, Juan Carlos Estevez, président du Conseil général des Procuradores d'Espagne, Juan Bravo Rivera, sous-secrétaire d'Etat à la justice – From left to right : Leo Netten, President of the UIHJ, Ruiz Gallardon, Minister of Justice of Spain, Juan Carlos Estevez, President of the General Council of Procuradores of Spain, Juan Bravo Rivera, Deputy State Secretary of Justice

13th National Congress of Procuradores of Spain in Cordoba: the Enforcement of Court Decisions at Hand for the Procuradores

From June 6 to 9 was Held in Cordoba the 13th National Congress of Procuradores of Spain Under the Theme of "Power of Attorney and Society: Towards Greater Social Integration of the Proxy." Meanwhile, the Spanish Government Decided to Entrust Procuradores the Monopoly of Enforcement of Judgments.

Leo Netten

Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ
Françoise Andrieux, Secretary General of the UIHJ

The Monopoly of Enforcement : Towards a Huge Victory for the Procuradores and the Spanish Legal System

Leo Netten, President of the UIHJ, and Françoise Andrieux, general secretary of the UIHJ, attended the event. Françoise Andrieux participated in the scientific works. The previous day, the delegation of the UIHJ and representatives of the General Council of Procuradores, whose president is Juan Carlos Estevez, met with Minister of Justice of Spain, Ruiz Gallardon.

After the service of documents, the Minister of Justice upheld the government's willingness to entrust Procuradores the monopoly of enforcement and the implementation of all legislation in this regard. We must welcome this historic milestone for the Procuradores of Spain. Indeed Spain is in perfect harmony with Article 33 of the Guidelines of the CEPEJ for a better implementation of Recommendation Rec (2003) 17 of the Council of Europe on enforcement. Article 33 calls in fact that enforcement officers shall have exclusive jurisdiction to bring into effect court decisions and to exercise all enforcement actions. This is a huge victory for our Spanish colleagues and also for the UIHJ which was a faithful and unwavering support of our colleagues for almost twenty years. The victory is just as huge for the Spanish legal system.

Modernize and Improve the Quality of Justice

The congress was inaugurated in the presence of the Attorney General of the State. For three days various presentations and reports were made by many speakers. Among the topics discussed, the case law on the profession, the social function of proxy, or the move towards a more modern justice. Throughout the days, various reports, as the case law on the profession, the social function of the attorney, or the modernization of justice were presented. Among the speakers were members of the government and the judiciary, spokesman for various political groups, academics, Francoise Andrieux and Luis Ortega Alcubierre, board member of the UIHJ.

The conclusions were adopted during the closing ceremony which ratified all requests Procuradores on the modernization of justice and the improvement of its quality, as well as international cooperation.

Pendant le congrès – During the congress

Réunion UIHJ-EuroDanube à Paris le 23 novembre 2011

L'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, l'ERY-Macédoine, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la République tchèque ont tenu une réunion UIHJ-EuroDanube à Paris le 23 novembre 2011

Les participants – The participants

Juraj Podkonicky (République tchèque), secrétaire d'UIHJ-EuroDanube, Roger Dujardin, vice-président de l'UIHJ, Mariusz Starzonek, membre du bureau de la Chambre nationale des huissiers de justice de Pologne, Ewa Bieda, interprète
Juraj Podkonicky (Czech Republic), secretary of UIHJ-EuroDanube, Roger Dujardin, vice-president of the UIHJ, Mariusz Starzonek, member of the board of the National Chamber of Judicial Officers of Poland, Ewa Bieda, interpreter

Juraj Podkonicky, secrétaire d'UIHJ-EuroDanube, a ouvert la réunion en accueillant chaleureusement les participants. Il a souligné que cette année avait été importante pour la plupart des membres d'EuroDanube, en raison notamment de la vague d'anniversaires qu'ils ont été amenés à célébrer. En décembre 2010, la chambre bulgare a fêté son 5e anniversaire. Il en a été de même pour la chambre estonienne en mars 2011. Fin mars 2011, la chambre slovaque a célébré son 15e anniversaire. La chambre tchèque a fêté son 10e anniversaire récemment et la chambre macédonienne quant à elle a célébré son 5e anniversaire l'année dernière.
L'année 2011 peut donc être évaluée positivement s'agissant de la promotion des divers systèmes nationaux. Des aspects négatifs sont cependant à déplorer. Ils concernent les attaques constantes au niveau politique et de la part des médias sur les principes de bases de ces systèmes nationaux. Les politiciens tendant à mettre la pression sur les chambres nationales d'huissiers de justice, notamment en voulant réduire les tarifs ou augmenter le nombre d'huissiers audienciers, comme cela a été le cas en Pologne.

Dans son discours d'introduction, Roger Dujardin, vice-président de l'UIHJ, a salué les délégations présentes au nom de l'UIHJ. Il exprimé sa satisfaction devant leur participation à cette réunion d'UIHJ-EuroDanube. Selon lui, EuroDanube démontre que les organisations Euro à l'intérieur de l'UIHJ sont importantes en particulier pour répondre aux problèmes actuels sur le plan régional.
Juraj Podkonicky a remercié Roger Dujardin pour ses mots d'ouverture. Il a demandé à chaque délégation de donner un compte-rendu de la situation actuelle dans leur pays.

Pologne

Marek Jessa, vice-président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Pologne, a donné un compte-rendu de la situation en Pologne. Un nouveau gouvernement a été nommé ainsi qu'un nouveau ministre de la justice, un philosophe et non un juriste. Chacun attend de voir comment la situation va évoluer. Pour autant, en Pologne, de nombreuses propositions de lois sont programmées dans le domaine de la justice, incluant la sphère de l'exécution. A la suite de diverses attaques dont la profession a fait l'objet de la part des politiques et des medias sur le statut des huissiers de justice, la Chambre nationale polonaise a désigné un porte-parole pour établir des rapports et divulguer des informations à destinations des medias. Un site internet d'information pour les medias a même été mis en place. Des journées porte-ouverte chez les huissiers de justice vont être organisées ainsi que des séances de coaching pour communiquer avec les medias. Un service de renseignement gratuit pour le public va également être mis en place. Un court métrage à destination de l'une des plus importantes chaînes de télévision va être monté sur les activités quotidiennes des huissiers de justice.

Slovaquie

Peter Molnar, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Slovaquie, a indiqué que la Chambre slovaque avait travaillé à une grande réforme du Code de l'exécution mais que le processus était pour le moment suspendu dans l'attente d'un nouveau gouvernement, des élections étant prévues en automne. Une nouveauté est pourtant à l'ordre du jour. La TVA sera ajoutée au tarif des huissiers de justice. Jusqu'à présent, seuls les honoraires étaient assujettis à la TVA.

ERY-Macédoine

Antonio Kostanov, président de la Chambre nationale des huissiers de justice d'ERY-Macédoine, a déclaré que les huissiers de justice avaient célébré leur cinquième anniversaire début novembre. Il a indiqué qu'il y avait dans son pays une situation similaire à celle existant en Pologne. Depuis juin 2011, un nouveau ministre de la justice a été nommé. Né en 1984, il est jeune et personne ne sait à quoi s'attendre.
La Chambre est occupée à solutionner des problèmes de tarif – qui a été diminué d'environ 33 %, jusqu'à 50 % dans certains cas.
Un événement important est l'annonce d'une nouvelle loi sur l'exécution. Jusqu'à la fin de l'année 2011, tous les dossiers d'exécution devraient être confiés aux huissiers de justice privés. Environ 400 000 dossiers sont concernés. Or seulement environ 1 000 dossiers ont été distribués. Chaque huissier de justice devrait recevoir 400 dossiers par jour pour rattraper le retard. Si le dossier n'est pas confié par le créancier à un huissier de justice privé, il sera considéré comme terminé. Un autre problème à régler est celui de la suspension automatique d'un huissier de justice lorsqu'il est mis en cause pénalement.

Antonio Kostanov, président de la Chambre nationale des huissiers de justice d'ERY-Macédoine
Antonio Kostanov, president of the National Chamber of Judicial Officers of FYRO-Macedonia

Gyula Kovacs, membre du bureau de la Chambre nationale des huissiers de justice de Hongrie, avec Judit Szabados-Dotsch, interprète
Gyula Kovacs, member of the board of the National Chamber of Judicial Officers of Hungary, with Judit Szabados-Dotsch, interpreter

A droite, Ducu Mihai, vice-président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Roumanie, et son interprète – On the right, Ducu Mihai, vice-president of the National Chamber of Judicial Officers of Romania, with his interpreter

Hongrie

Gyula Kovacs, membre de la Chambre nationale des huissiers de justice de Hongrie, a fait part de la réforme de l'organisation juridictionnelle dans son pays. Certaines modifications sont en vigueur. D'autres sont en attente. Certaines dispositions concernent les huissiers de justice : certains délais ont été réduits, d'autres sont inacceptables – la pénalité en cas de non-respect d'un délai est la réduction du tarif. Les huissiers de justice ont commencé une collaboration avec les notaires dans le domaine des décisions notariales par voie électronique – les huissiers de justice reçoivent de grandes quantités de titres notariés.

Plusieurs délégations ont demandé à Gyula Kovacs de leur expliquer comment les juridictions règlent le problème de la contestation tarifaire. Tout ce qui concerne l'application des titres notariés relève de la compétence de tribunaux, y compris la contestation des coûts d'exécution. Des honoraires complémentaires sont en cours de discussion.

En cas de non-respect ou de violation de la loi, les huissiers de justice peuvent être contraints de régler la somme de 20 % de leur tarif à titre de pénalité. En cas de violation répétée, ils peuvent être condamnés à une amende de 50 % de leur rémunération. Cette amende est déposée sur un compte de dépôt. Elle est ajoutée à la somme due et l'excédent, une fois le créancier réglé, est versé au budget de l'Etat.

Estonie

Janek Pool, président du Bureau de l'Assemblée des huissiers de justice d'Estonie, a indiqué que la chambre avait célébré son 10e anniversaire en mars 2011. En Estonie, un nouveau ministre de la justice a été nommé (un jeune étudiant en politique). Il souhaite analyser le tarif des huissiers de justice, sans doute dans le but de le faire diminuer.

Roumanie

Ducu Mihai, vice-président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Pologne, a fait état des bonnes relations existant entre la Chambre nationale et le Parlement. Il y a eu en Roumanie jusqu'à six catégories d'huissiers de justice. Mais grâce à l'UIHJ à la Chambre nationale des huissiers de justice de France, des changements ont été réalisés et un nouveau Code civil a été promulgué. Les catégories ont été annulées et il n'y a maintenant que les huissiers de justice tels que nous les connaissons aujourd'hui, les agents fiscaux et les agents bancaires.

Mais le problème est qu'une disposition a prévu que les six catégories d'huissiers de justice ont fusionné sans aucun examen ni aucune exigence de formation. Il y a maintenant 600 huissiers de justice auxquels il faut ajouter les 450 qui doivent intégrer la profession (la Roumanie compte environ vingt millions d'habitants).

Roger Dujardin a reconnu que cela pose un réel problème qui devrait être pris en compte au niveau de l'UIHJ. Il n'est pas acceptable qu'un agent d'exécution n'ait pas reçu une formation suffisante. Cela est contraire aux principes édictés en 2009 par les Lignes directrices sur l'exécution de la CEPEJ. Il propose donc d'organiser une réunion avec des représentants du Gouvernement de Roumanie à cet égard. Le vice-président Mihai considère cette initiative comme primordiale et déclare que l'assistance de l'UIHJ est nécessaire.

Juraj Podkonicky a déclaré qu'une réunion EuroDanube peut être organisée avant le congrès de Cape Town au cours de laquelle les pays partageront leur expérience en ce domaine. Les sujets pourront être proposés par la Chambre roumaine.

Lituanie

Dovile Satkauskiene, directrice de la Chambre nationale des huissiers de justice de Lituanie, a déclaré qu'en Lituanie, la réforme du Code de procédure civile avait été promulguée. La situation est désormais globalement plus positive. Les débats sur une diminution du tarif ont cessé.

Il reste un problème concernant la mise en cause des huissiers de justice sur un plan pénal. Lorsque des sommes importantes sont recouvrées, les débiteurs ont pris pour habitude de mettre en cause les huissiers de justice sur le plan pénal.

Jurar Podkonicky a déclaré qu'un problème identique existait en République tchèque. Le problème a cessé lorsque la police a établi que les allégations n'étaient pas fondées. A contrario, en Slovaquie, il y eu un cas où le ministère public a suspendu un huissier de justice.

Antonio Kostanov a ajouté que la Macédoine a connu une expérience similaire. Un huissier de justice n'a pas pu instrumenter pendant huit mois, le temps que l'on traite la plainte du débiteur…

A gauche, Peter Molnar, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Slovaquie – On the left, Peter Molnar, President of the National Chamber of Judicial Officers of Slovakia

Lettonie

Ginters Hmelevskis, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Lettonie, et Guna Berlande, directrice de la chambre, ont précisé qu'à la suite des élections, le ministère de justice est resté en place.

Les relations entre la chambre et le ministère de la justice sont bonnes mais il existe une difficulté concernant le tarif, lequel soit être révisé tous les trois ans. En ce moment, les banques veulent réduire le tarif. La contre-proposition de la Chambre était de réduire le tarif pour les petits dossiers. Le contentieux n'est pas encore réglé. Les négociations entre la chambre et le ministère sont toujours en cours. A ce jour, les propositions visent à ce que pour chaque dossier il soit proposé un honoraire fixe pour toutes les mesures d'exécution ainsi qu'un pourcentage sur les sommes recouvrées (au lieu d'un tarif pour chaque mesure d'exécution plus un pourcentage sur les sommes recouvrées). Pour le moment, le montant des honoraires n'a pas été sérieusement entamé.

République tchèque

Jiri Prosek, vice-président de la Chambre nationale des huissiers de justice de la République tchèque, a indiqué que, dans son pays, des travaux sont en cours sur la double transmission des dossiers en un système unique. Environ 500 000 dossiers devraient être transférés aux huissiers de justice. La proposition est soutenue par le Conseil législatif du Gouvernement et sera débattue devant le Parlement à la fin de l'année. La Chambre est toujours en négociation avec le ministre de la justice. La proposition devrait être votée vers le milieu de l'année 2012.

La prochaine réunion UIHJ-EuroDanube était prévue en Roumanie pour la fin avril 2012. Cependant, en raison de la proximité de cette date avec le congrès de Cape Town, la réunion se tiendra pendant le congrès international puisque l'ensemble des délégations y seront présentes.

Juraj Podkonicky a remercié Roger Dujardin pour son implication et sa participation active dans les discussions ainsi que toutes les délégations pour les informations échangées concernant les affaires courantes dans leurs pays.

Juraj Podkonicky
Secrétaire d'UIHJ-EuroDanube

UIHJ-EuroDanube Meeting in Paris on 23 November 2011

Czech Republic, Estonia, Hungary, Latvia, Lithuania, FYRO-Macedonia, Poland, Romania and Slovakia, held a UIHJ-EuroDanube meeting in Paris on 23 November 2011.

Juraj Podkonicky, secretary of UIHJ-EuroDanube opened the meeting and with warm welcome he remarked this year is significant for most EuroDanube members, because of the round anniversary celebrations of their existence. In December 2010 celebrated the 5th anniversary Bulgarian Chamber, in March 2011 also Estonian Chamber, at the end of March the 15th anniversary of the Slovakian Chamber and recently followed the 10th anniversary of the Czech Chamber and the 5th anniversary of Macedonian Chamber last year.

The year 2011 can be thus evaluated quite positively in terms of promotion of various national systems, but also a little negative in terms of constant attack by the political representation and the media itself on basic principles of national systems. Politicians want to increase their pressure on the national chambers of judicial officers, particularly through reducing rates or by increasing the number of court bailiffs as we have been witnessed in Poland.

In his opening speech, Roger Dujardin, vice-president of the UIHJ, saluted all the delegations in the name of the UIHJ and expressed his great pleasure over the participation of delegations at the EuroDanube meeting. In his opinion EuroDanube proof that the EURO organizations formed inside the UIHJ are important especially in terms of responding to current problems of individual regions.

Juraj Podkonicky thanked to Roger Dujardin for his opening speech and asked all delegations to give a short report on the present situation in their countries.

Poland

Marek Jessa, Vice-President of the Polish National Chamber, referred first about the situation in Poland. There is a new government and a new Minister of Justice, who is a philosopher (non-lawyer), so everybody is waiting for the situation to come. However, in Poland many amendments in the field of justice are planned, which will touch the field of executions.

Polish National Chamber due to attack by politicians and the media on status of court executors established function of the spokesman, carrying out regular moni-

Roger Dujardin, vice-président de l'UIHJ – Roger Dujardin, vice-president of the UIHJ

toring of information published via the media; they created website with information for media. They are going to organize open-days in their offices and trainings for judicial officers on how to speak to media. They want to make a free-advisory service for the public. They are also working on preparing a short movie for one of the main TV channels about the everyday activities of the judicial officers.

Slovakia

Peter Molnár, President of National Chamber of the judicial officers of Slovakia, informed that the chamber had been working on a big novelization of the enforcement execution code, but now the process is suspended along with new government to come – in the fall there will be new elections.
But also there is one thing to come – from January 2012 VAT will be added even to judicial officers' costs. Until now it was added to remuneration amount only.

FYRO-Macedonia

Antonio Koshtanov, President of National Chamber of the Judicial Officers of FYRO-Macedonia, informed that the judicial officers were celebrating 5 years of existence at the beginning of November.
He said there is a similar situation as in Poland – from June 2011 in Macedonia there is a new Minister of Justice. He is young, born 1984, and nobody knows what could be expected...
They are currently solving problems with tariff – it was decreased by approx. 33%, but some items were shortened even more – up to 50%.
Another big event – new Execution Law – till the end of 2011 all court enforcement cases shall be handed over to private judicial officers (there are 400 thousand cases to hand over, only about 1,000 was handed over until now and each judicial officer is to receive about 400 pcs/ day, they have to catch up with time. If a case is not handed over to a private judicial officer (i.e. if the creditor does not appoint a judicial officer to hand the case over to) it is terminated automatically.
Another thing to be solved is that when a criminal case against judicial officer is started, the judicial officer is suspended automatically.

Hungary

Gyula Kovács, Member of the Board of the National Chamber of Judicial Officers of Hungary, informs that in Hungary, there has been a change in the court structure. Some amendments are already in force, some to come. There are some changes linked to judicial officers: deadlines are shortened, some are even not manageable – penalty for not meeting a deadline is cutting costs.
Judicial officers have started cooperation with notaries in the field of notarial electronic decisions – there is a huge amount of this type of cases judicial officers receive from notaries;
Many delegations asked Gyula Kovacs to explain the decision about costs if there are objections which are then solved by court. Legal remedies against notarial decisions fall within the jurisdiction of courts, and duties of enforcement objection are to be paid to the courts as well; extra fees are being planned.
If judicial officers seriously breach or default on a regulation, they can be obliged to pay 20% of their service charge (fee) as a fine. In case of repeated violation of a regulation, they may face a fine up to 50% of their service charge. The fine is paid to the deposit account and is added to the collected sum, excess money (what is left after the creditor's claim is settled) is transferred to the state budget.

La délégation polonaise. A droite, Marek Jessa, vice-président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Pologne – The Polish delegation. On the right, Marek Jessa, vice-president of the National Chamber of Judicial Officers of Poland

Dovile Satskauskiene, directrice de la Chambre nationale des huissiers de justice de Lituanie, et Aleksandras Selezniovas, membre du bureau
Dovile Satskauskiene, director of the National Chamber of Judicial Officers of Lithuania, and Aleksandras Selezniovas, member of the board

Jiř í Prošek, vice-président de la Chambre nationale des huissiers de justice de République tchèque, David Koncz, membre du bureau, et Tereza Michálková, chef du Comité international
Jiř í Prošek, Vice-President of the National Chamber of Judicial Officers of Czech Republic, David Koncz, Member of the Board and Tereza Michálková, Head of international committee

Janek Pool, président du bureau de l'Assemblée des huissiers de justice d'Estonie
Janek Pool, Chairman of the Board of Assembly of Judicial Officers of Estonia

Estonia

Janek Pool, Chairman of the Board of Assembly of Judicial Officers, remarks that the National chamber was celebrating 10 years of existence in March 2011. In Estonia they have also new Minister of Justice (a young professional studying politics) who wants to analyse judicial officers' costs (and probably decrease them).

Romania

Mihai Ducu, Vice-President of National Chamber of the Judicial Officers of Poland mentioned the good relationship between the National Chamber and the Parliament. In Romania they have used 6 types of judicial officers. But thanks to the UIHJ and the French National Chamber of Judicial Officers a change has been carried through and a new Civil Code has been accepted; the categories were cancelled, now there are only judicial officers as we know them, then fiscal executor and bank executors.

But, the problem was that there is a new amendment in force – former 6 categories of judicial officers became regular judicial officers without passing any exam or event of education, now there are 600 judicial officers + 450 to come (note – there are 20 mil. inhabitants).

Roger Dujardin said that this is a real problem, which has to be tackled on at UIHJ level. It is not possible for the court Executor to be a person who does not have sufficient education, resp. Not received any educational courses. Such procedure is contrary to the CEPEJ guidelines from the year 2009. He therefore proposed to organize a meeting with Romanian government officials for this purpose. The Vice President's Mihai sees it absolutely necessary and therefore in this matter active intervention and help from the UIHJ is needed.

Juraj Podkonický responded that the planned EuroDanube meeting (where Member States should present their experiences in this field) can be organized in Romania at an earlier date than the conference in South Africa. The specific term will be suggested by the Romanian National Chamber.

Lithuania

Dovile Satkauskiene, Director of the National Chamber of the Judicial Officers of Lithuania, informed that in Lithuania an amendment of the Civil Procedure Code was passed. The situation is now more positive in general; discussion about decreasing of the fees stopped.

They have a new problem in Lithuania with criminalization of judicial officers – when high amounts of money are collected, the debtor nowadays regularly starts a criminal procedure against the judicial officer.

Juraj Podkonický remarks that there was a similar problem a few years ago in the Czech Republic. The problem stopped when the police unfounded postponed the announcement to be ungrounded. In contrast, the Slovak Republic occurred several years ago a case where the Minister for investigation suspended judicial officer exercise of the office.

Antonio Koshtanov added that Macedonia had a similar experience: judicial officer could not carry on business for 8 months for examination of the debtor's complaint…

Latvia

Ginters Hmelevskis, President of the National Chamber of the Judicial Officers of Latvia, and Guna Berlande, Director of the Chamber remarked that in Latvia they have still the same Minister of Justice as was before the election.

Ginters Hmelevskis, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Lettonie, et Guna Berlande, directrice de la Chambre

Ginters Hmelevskis, president of the National Chamber of Judicial Officers of Latvia, and Guna Berlande, director of the Chamber

The National chamber has a good cooperation with the ministry of justice, but there is a problem with tariff, which has to be reviewed every 3 years. At this moment banks insist on reducing the tariff. The contra-proposal from the chamber was to reduce the tariff for minor cases (bagatelle cases). The final solution was not reached yet. Negotiation between Chamber and ministry is still in process. At this point the project of new tariffs provides in each enforcement file one fixed fee for all enforcement actions plus percentage of recovered sum (instead of set of separate fees for each enforcement action plus percentage of recovered sum). However the amount of fees at this point has not been seriously reduced.

Czech Republic

Jirí Prošek, Vice-President of the National Chamber of the Judicial Officer of the Czech Republic, informed that in the Czech Republic there are current work on transmission of dual enforcement system to a unified one – over half a million cases should be transferred to judicial officers. The amendment is currently approved by the Legislative Council of the Government and will be discussed in Parliament at the end of this year. The chamber is still discussing the matter with the Minister of Justice. The amendment should be agreed roughly in the middle of 2012.

The next UIHJ-EuroDanube meeting was planned to be held in Romania in the end of April 2012. But because of the UIHJ congress in South Africa was preliminary agreed, that next meetings will be connected to this important event in Cape Town which all delegations are going to visit.

Juraj Podkonicky thanked Roger Dujardin for his involvement and active participation in the discussions and to all delegations for their participation and information about current events in their countries.

Juraj Podkonicky
UIHJ-EuroDanube Secretary

Participation de l'UIHJ à une conférence organisée par la FNTC

L'UIHJ a assisté le 1er décembre 2011 à Paris à une conférence organisée par la Fédération nationale des tiers de confiance sur le thème de l'identité numérique de confiance.

La FNTC est une fédération professionnelle dont les statuts sont régis par les dispositions du Code du travail français. Elle a été créée sous l'égide du Conseil supérieur de l'Ordre des experts comptables de France, du Conseil national des greffiers de tribunaux de commerce de France, de la Chambre nationale des huissiers de justice de France et d'un groupe formé des principales sociétés offrant des prestations de services dans le domaine des documents dématérialisés auxquels se sont joints des experts et des associations reconnus dans le domaine des échanges et de la sécurisation des documents électroniques.

Parmi les objectifs de la FNTC il faut mentionner :

- la représentation de la profession des tiers de confiance, tant en France qu'à l'étranger, auprès des pouvoirs publics, des groupements de normalisation et des organisations professionnelles,
- l'animation d'une réflexion permanente sur les questions d'ordre organisationnel ou technique se rapportant aux domaines cités, permettant ainsi de proposer et promouvoir des normes, standards et nomenclatures pour améliorer l'efficacité et la sécurité des services ainsi que l'interopérabilité entre les systèmes,
- la promotion de l'éthique professionnelle ainsi que de la qualité et la pérennité des services rendus,
- la définition d'un référentiel de qualité de service permettant de décerner un label aux membres de la Fédération répondant aux conditions d'attribution,
- la promotion du label auprès des institutions ou organismes publics ou privés et plus largement auprès de tous les utilisateurs susceptibles de recourir aux services proposés par les membres de la Fédération,
- le développement de la coopération au sein des domaines cités et entre les industries connexes, à l'échelon national, européen et international (source : www.fntc.org)

L'UIHJ est tout récemment devenue membre de la FNTC. Leo Netten, président de l'UIHJ, a tenu à marquer de sa présence la première participation de notre organisation à une manifestation organisée par la FNTC.
Le président Netten était entouré de son secrétaire général, Françoise Andrieux, et de son 1er secrétaire, Mathieu Chardon. La conférence s'est déroulée dans l'amphithéâtre mis à disposition par la Chambre nationale des huissiers de justice de France, à Paris. Les travaux se sont déroulés en présence du préfet Bertrand Maréchaux, directeur de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).
Après les mots d'accueil d'Alain Bobant, président de la FNTC, Arnaud Belleil, directeur associé de Cecurity.Com a traité du thème de l'anonymat et du pseudo-anonymat : l'autre versant de l'identité numérique. François Coupez, avocat, a présenté la réputation numérique et le droit à l'oubli.
Une table ronde animée par Pascal Colin, président exécutif de la FNTC, a réuni le préfet Maréchaux et Fabrice Mattatia, représentant de la Caisse des dépôts et consignations pour le projet IdéNum. Les deux orateurs ont évoqué les avancées dans les domaines de la Carte nationale d'identité numérique et du label IdéNum.
La réunion s'est achevée par la 9e édition des trophées de l'innovation des tiers de confiance, décernés aux sociétés Ariadnext et Sogelink, et par la 2e édition de la promotion de la confiance, décernée à l'ANTS.

Le président Netten s'est déclaré particulièrement intéressé par cette réunion, à laquelle ont assisté près d'une centaine de participants. Il s'est réjoui des très grandes opportunités offertes par l'adhésion de l'UIHJ à la FNTC.

Participation of the UIHJ at a Seminar Organised by the FNTC

On 1 December 2011 in Paris, the UIHJ attended a seminar organised by the National Federation of Trusted Third parties (FNTC) on the topic of Trusted Digital Identity.

The FNTC is a trade association whose statutes are governed by the provisions of the French Labour Code. It was created under the aegis of the Supreme Council of the Order of Chartered Accountants of France, the National Council of Registrars of Commercial Courts of France, the National Chamber of Judicial Officers of France and a group of leading companies offering services in the field of paperless documents joined by experts and associations recognized in the field of trade and the securing electronic documents.

The following objectives of the FNTC should be mentioned:

- The representation of the profession of Trusted Third Parties, both in France and abroad, with public authorities, standardization groups and professional organizations,
- The facilitation of a continuous reflection on organizational issues or technical areas relating to the above topics, thus allowing to propose and promote norms, classifications and standards to improve efficiency and security services and the interoperability between systems,
- The promotion of professional ethics and the quality and sustainability of services,
- The definition of a quality reference service to issue a label to members of the Federation meeting the eligibility requirements,

- The promotion of the label to institutions or public or private organizations and more widely to all users likely to use services offered by members of the Federation,
- The development of cooperation in the above mentioned areas and related industries at national, European and international levels (source: www.fntc.org).

The UIHJ recently joined the FNTC. Leo Netten, president of the UIHJ wanted to mark his presence to the first attendance of our organization to an event set by the FNTC.
President Netten was accompanied by his Secretary General, Françoise Andrieux, and his 1st Secretary, Mathieu Chardon. The seminar took place in the Amphitheatre lent by the French National chamber of Judicial Officers in Paris. Works took place in the presence of Prefect Bertrand Maréchaux, Director of the National Agency of Secured Titles of France (ANTS).
After the welcome words of Alain Bobant, President of the FNTC, Arnaud Belleil, Vice-Director of Cecurity.com made a presentation on the topic of anonymity and pseudo-anonymity: the other side of Digital Identity. François Coupez, lawyer, talked about Digital reputation and the right to oblivion.
A round table chaired by Pascal Colin, executive president of the FNTC, included Prefect Maréchaux together with Fabrice Mattatia, representative of the Agency of Deposit and Consignment of France on the IdeNum project. The two speakers evoked the work in progress in the fields of Digital National Identity Card and the IdeNum label.
The meeting ended with the 9th edition of the Trophies of Innovation of Trusted Third Parties, awarded to two companies, Ariadnext and Sogelink, and by the 2nd edition of the Promotion of Trust, awarded to the ANTS.

President Netten declared very interested by the seminar, attended by nearly a hundred participants. He said he looked forward to the many opportunities lying ahead between the UIHJ and the FNTC.

L'exécution des décisions de justice dans l'espace francophone

Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ a participé au colloque organisé à la Cour de cassation à Paris le 23 mars 2012 par l'AHJUCAF sur le thème de « L'exécution des décisions de justice dans l'espace francophone ».

Une justice n'a de sens que si les décisions sont exécutées

Devant une nombreuse assistance, au cœur de la magnificence de la Grand 'Chambre de la Cour suprême de France les intervenants se succédèrent tout au long de la journée après les propos introductifs du premier président de la Cour de cassation, Vincent Lamanda, qui rappela qu'un État de droit ne mérite cette qualification que s'il organise l'exécution des décisions rendues par l'ordre judiciaire.
Ghaleb Ghanem, président de l'Association des hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (Ahjucaf), rappela que cette organisation avait deux objectifs :
- Favoriser l'entraide et la coopération entre les institutions judiciaires membres
- Promouvoir le rôle des hautes juridictions dans la régulation des décisions de justice et l'harmonisation du droit des États membres.

Martine Anstett, représentant l'Organisation internationale de la francophonie évoqua la rencontre qui eut lieu en février 2008 entre les ministres de la justice francophone et dont les buts suivants émergèrent :
- L'amélioration de la qualité de la justice
- La réduction des délais
- L'exécution pleine des décisions de justice

Au cours de la première table ronde concernant l'exécution des décisions pénales, Jacques Mayaba, président de la chambre judiciaire de la Cour suprême du Bénin déclara qu'une justice n'existe et n'a de sens que lorsque ses décisions sont exécutées. Au cours de son intervention, il souleva le problème de l'exécution des décisions pénales au Bénin et s'interrogea sur l'effectivité de l'exécution des décisions pénales dans ce pays.
Jacques Buisson, conseiller à la chambre criminelle de la Cour de cassation française, déclara que les préoccupations de la France rejoignent celle du Bénin, compte tenu de la filiation juridique existant entre ces deux pays. En France, dit-il, l'exécution pénale a longtemps été délaissée par la doctrine et les praticiens jusqu'à ce que l'on se rende compte que l'exécution des peines commandait la crédibilité du système judiciaire pénal. Il se félicita donc de l'arrivée en France d'une véritable politique législative visant à l'amélioration de l'exécution des décisions pénales.
Pour clôturer cette première partie, Pascal Turlan, conseiller au sein de la Cour pénale internationale, rappela que les juridictions pénales internationales ont été créées pour répondre à un manque d'effectivité de certaines normes juridiques (la première Cour pénale ayant été instituée par le traité de Rome en 1957). Les pouvoirs de la Cour pénale internationale concernent la pure administration par les mesures conservatoires et s'étendent jusqu'au mandat d'arrêt et de comparution. Les États ont le devoir de coopérer avec la Cour, ce qui n'est pas sans poser problème compte tenu de leur attachement à leur souveraineté.
La deuxième table ronde concernant l'exécution des décisions civiles prit alors place. Ghaleb Ghanem, premier président honoraire de la Cour de cassation du Liban, fit part de l'expérience libanaise qui voit l'exécution de ses jugements confiée à un Bureau de l'exécution. Au Liban, les principes fondamentaux de l'exécution reposent sur le respect de l'idée d'accélération de l'exécution, la non-dispersion des compétences légales, qui confie les plus larges pouvoirs au chef du Bureau de l'exécution et l'introduction de conditions strictes quant à la réalisation de la saisie immobilière. Il souligna enfin combien la réalité sur le terrain pouvait s'avérer difficile, notamment quand les situations politiques, la guerre se mêlent ou influent sur le système judiciaire.
Jean-Louis Gillet, secrétaire général de l'Ahjucaf, développa l'expérience française. Exécuter, dit-il, peut s'entendre de façon stricte par une application sans atténuation ou de façon souple en n'occultant pas le rapport de force entre le créancier et le

débiteur, qui peut conduire à une négociation, car le procès même achevé est la chose des parties. Dans les deux cas, selon lui, la décision porte ses effets. Les principes de l'exécution en France sont simples mais, affirma-t-il, l'application est plus compliquée. Aussi, faut-il se réjouir de l'existence du juge de l'exécution qui comprend, interprète la décision et lui donne ainsi toute sa portée.

L'huissier de justice assure l'exécution de la décision de justice

C'est à Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ, que l'on confia le soin de faire part de l'expérience africaine. Notre consœur brossa un rapide portrait des huissiers de justice dans la zone OHADA car, indiqua-t-elle, on ne peut parler de l'exécution des décisions de justice sans connaître le profil du professionnel indispensable à celle-ci : l'huissier de justice.

Dans un premier temps elle évoqua les difficultés d'application des principes généraux de l'acte uniforme concernant les voies d'exécution, difficultés tant juridiques que résultant des droits traditionnels africains.

Dans un second temps elle relata quelques exemples d'entraves à l'exécution et termina son propos en rappelant que le juge dit le droit et l'huissier de justice fait appliquer la décision rendue. « Le principe de sécurité juridique doit se manifester par la séparation des pouvoirs entre le juge qui dit le droit et l'huissier qui doit assurer l'exécution de la décision. Les notions d'État de droit et sécurité juridique sont liées. C'est l'État qui assure la sécurité juridique, mais c'est l'huissier qui en est le pivot».

La troisième partie porta sur l'exécution des décisions juridictionnelles par les personnes publiques. Fabrice Hourquebie, professeur à l'université Bordeaux IV (France), indiqua que le législateur français a armé le juge administratif pour aider à l'exécution des décisions de justice et que, par le principe de l'adhésion de l'administration à la décision du juge, il existe une obligation d'exécuter une décision de justice administrative car il n'existe pas, en principe, de cause exonératoire de la décision.

Jacques Léger, conseiller au Conseil d'État en France, confirma l'intérêt de l'exécution des décisions administratives en évoquant le nombre croissant de requêtes formulées devant le Conseil d'État et la nécessité d'accroître le nombre des juges administratifs.

La dernière table ronde concernait l'exécution des décisions en Afrique et en Europe. Antoine Oliveira, président de la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'Ohada, précisa que les décisions de la CCJA circulent sans exequatur dans les pays de la zone Ohada. Cette cour est l'organe judiciaire de cassation supra national. Au sein des États membres subsistent les tribunaux de premières instance et les cours d'appel. L'exécution des décisions se réalise au travers de diverses mesures. La plus courante et la plus utilisée reste la saisie attribution sur les comptes bancaires du débiteur car les traditions en Afrique font qu'il y a peu d'exécution sur les immeubles.

Il revint à Natalie Fricero, professeure à l'université de Nice Sophia Antipolis (France) et membre du conseil scientifique de l'UIHJ, la tâche de clôturer ces travaux en abordant la mise en application des décisions de la Cour européenne des droits de l'Homme. Il existe une expérience de protection des droits de l'Homme, dit-elle, et le principe est qu'un citoyen attaquera un état qui aura violé ces droits. Il en résultera deux types de condamnations :

- L'État condamné devra se mettre en conformité avec les standards européens
- L'État condamné devra se soumettre à une satisfaction équitable (c'est-à-dire verser une somme d'argent).

Mais, souligna-t-elle, pour que le dispositif soit efficace, il faut que les États abandonnent leur souveraineté et pour cela se mettent en place des mécanismes :

- Juridiques : avec le principe de l'autorité de la chose juges par la Cour européenne des droits de l'homme.
- Politiques : avec le contrôle de l'exécution par le comité des ministres du Conseil de l'Europe qui exerce un contrôle politique en se regroupant au sein des « Réunion droits de l'Homme » et avec le principe de la transparence démocratise de l'exécution via le site internet de la Cour qui retracent par statistiques le niveau de condamnation et d'exécution des pays.

Natalie Fricero conclut en affirmant que la mise en application des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme est un exemple régional très performant de protection des droits de l'Homme mais que cette cour est victime de son succès car elle est à l'heure actuelle submergée par les demandes : preuve de son utilité et de son efficacité auprès des justiciables.

The Execution of Court Decisions in the Francophone World

Francoise Andrieux, Secretary General of the UIHJ participated in the symposium held at the Court of Cassation in Paris on 23 March 2012 by the AHJUCAF on the theme of "The Execution of Court Decisions in the Francophone World"

Justice is Meaningful only if Court Decisions are Enforced

Before a wide gathering at the heart of the magnificence of the Grand 'Chamber of the French Supreme Court, speakers took the floor throughout the day after the opening remarks of First President of the Court of Cassation, Vincent Lamanda, who recalled that the Rule of Law only deserves this qualification if it organizes the enforcement of legal decisions.

Ghaleb Ghanem, chairman of the Association of Supreme Courts of Countries Sharing the Use of French (AHJUCAF), recalled that the organization had two objectives:

- Promote mutual assistance and cooperation between legal institutions members
- Promote the role of high courts in the regulation of court decisions and law harmonization of member states.

Martine Anstett, representing the International Organization of the Francophone World spoke of the meeting which took place in February 2008 between the ministers of justice of the Francophone World and where the following goals emerged:

- Improving quality of justice;
- Reducing delays;
- Achieving full enforcement of court decisions.

During the first panel on Enforcement of Criminal Sentences, Jacques Mayaba, President of the Judicial Chamber of the Supreme Court of Benin declared that justice exists and is meaningful only when its decisions are enforced. During his speech, he raised the issue of enforcement of criminal judgments in Benin and wondered about the effectiveness of the enforcement of criminal judgments in this country.

Jacques Buisson, advisor to the Criminal Division of the French Court of Cassation, declared that France shares similar concerns with Benin, given the legal affiliation between the two countries. In France, he said, criminal enforcement has long been neglected by scholars and practitioners until it was recognized that the enforcement of sentences commanded the credibility of the criminal justice system. So he welcomed the arrival in France of a true legislative policy aimed at improving the enforcement of criminal judgments.

To close this first part, Pascal Turlan, advisor to the International Criminal Court, recalled that international criminal tribunals were created to respond to a lack of effectiveness of legal norms (the First Criminal Court was established by the Rome Treaty in 1957).The powers of the International Criminal Court concern the purely administrative measures and extend to arrests and summons. States have the duty to cooperate with the Court, which can be problematic given their commitment to their sovereignty.

The second roundtable on the enforcement of civil decisions then took place. Ghaleb Ghanem, First Honorary President of the Court of Cassation of Lebanon, shared the Lebanese experience which sees the execution of its judgments entrusted to an Enforcement Bureau. In Lebanon, the basic principles of enforcement are based on respect for the idea of speeding up enforcement, the un-scattering of statutory powers, which entrusts the broadest powers to the Head of the Enforcement Bureau and the introduction of strict conditions regarding the attachment of real estates. Finally, he emphasized on how reality on the ground could be difficult, especially when political situations and war mingle or influence the judiciary.

Jean-Louis Gillet, General Secretary of the AHJUCAF, developed the French experience. Enforcing, he says, can be understood strictly through a full application or can perceived in a more flexible way without neglecting the relationship of power existing between the creditor and debtor, which can lead to a negotiation, because the court case, even when it is ended, is the concern of the parties. In both cases, he said, the decision shall be operative. The principles of execution in France are simple but its implementation is more complicated, he asserted. Also, we should approve the existence of the enforcement judge who understands, interprets the decision and thereby gives it its full power.

The Judicial Officer Ensures the Enforcement of the Court Decision

Francoise Andrieux, Secretary General of the UIHJ, was entrusted with the task to share the African experience. Our colleague painted a quick portrait of judicial officers in the OHADA zone because, she stated, one cannot speak about enforcement of judgments without knowing the profile of this key professional: the judicial officer.

At first she spoke of the difficulties in applying the general principles of the Uniform Act relating to enforcement, difficulties arising both from legal and African tradition.

Then she showed some examples of obstacles to enforcement. She ended her speech by recalling that the judge says the law and the judicial officer enforces the court decision.

"The principle of legal Security shows in the separation of powers between the judge who says the law and the judicial officer who must ensure the implementation of the decision. The concepts of Rule of Law and Legal Security are linked. The state provides legal security, but the judicial officer is the pivot ".

The third part concerned the implementation of judicial decisions by public authorities. Fabrice Hourquebie, professor at the University of Bordeaux IV (France), indicated that the French legislator has reinforced the administrative judge to assist in the execution of judgments and that, through the compliance of the administration to the judge's decision, there is an obligation to perform an administrative court decision because, in principle, there is no ground for being exempted from the enforcement of the decision.

Jacques Leger, advisor to the State Council in France, confirmed the interest of the execution of administrative decisions by referring to the growing number of requests made to the State Council and the need to increase the number of administrative judges.

The final roundtable concerned the enforcement of judgments in Africa and Europe. Anthony Oliveira, president of the Common Court of Justice and Arbitration of OHADA, specified that the decisions of the CCJA circulate without exequatur in the countries of the OHADA area.

This court is the supranational supreme judicial organ. First instance courts and courts of appeal however remain within member states. Enforcement of court decisions is achieved through various measures. The most common and the most used is the attachment on debtor's bank accounts as by tradition that there is little enforcement on immovable in Africa.

Natalie Fricero, professor at the University of Nice Sophia Antipolis (France) and member of the Scientific Council of the UIHJ, closed the work by addressing the enforcement of decisions of the European Court of Human Rights. There is experience of protecting human rights, she said, and the principle is that a citizen will attack a state that has violated these rights. This will result in two types of judgments:

- The state will be ordered to comply with European standards;
- The convicted State must undergo a fair satisfaction (that is to say, pay a sum of money).

But, she emphasized, to be effective the system requires that the states abandon their sovereignty. For that, there are sets of legal and political mechanisms:

- Legal: with the principle of authority of a judge by the European Court of Human Rights.
- Political: the control of the enforcement by the Committee of Ministers of the Council of Europe which has political control by conferring in " Human Rights Meetings " and the principle of transparency of the democratizing execution via the website of the court by statistics that track the level of conviction and execution of countries.

Natalie Fricero concludes that the implementation of decisions of the European Court of Human Rights is a regional example of highly efficient protection of human rights but that this court is a victim of its success because it is currently overwhelmed by requests: a proof of its usefulness and effectiveness among litigants.

Participation de l'UIHJ à un colloque sur l'exécution des sentences arbitrales dans les pays arabes

L'UIHJ a participé le 19 juin 2012 à l'Institut du monde arabe à Paris à un colloque organisé par le Centre de médiation et d'arbitrage près la Chambre de commerce Franco-Arabe sur l'exécution des sentences arbitrales dans les pays arabes.

Un excès d'obstacles

La Chambre de commerce Franco-Arabe (CCFA) a été créée il y a quarante ans. Son siège est à Paris (France). Pour les organisateurs du colloque, l'exécution des sentences arbitrales est confrontée à des règles et des mécanismes strictement étatiques, souvent méconnus ou ignorés, à commencer par les arbitres eux-mêmes. Le colloque avait pour but d'appréhender cette démarche qui diffère d'un État à un autre, et de mettre la lumière sur cette phase importance du règlement des différends pour pointer les blocages juridiques, institutionnels ou culturels quand ils existent, dans le but d'améliorer les normes ou de les unifier. Le colloque visait donc à faire le point de la situation dans les pays arabes. Pour information, les pays du monde arabe, selon un critère linguistique, ayant ratifié la convention de Washington du 18 mars 1965 et la convention de New York du 10 juin 1958 sont les suivants : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Comores, Djibouti, Egypte, Emirats arabes Unis (Abou Dabi, Ajman, Charjah, Dubaï, Fujaïrah, Ras el Khaïmah et Oumm al Qaïwan), Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Lybie, Maroc, Mauritanie, Oman, Qatar, Somalie, Soudan, Syrie, Tchad, Tunisie et Yémen.

Environ 150 personnes se sont retrouvées dans la superbe grande salle de conférence de l'Institut du monde arabe à Paris pour écouter les intervenants et débattre avec eux. L'UIHJ, invitée à intervenir, était représentée par son premier secrétaire, Mathieu Chardon.

En introduction au colloque, Mathias Audit, professeur à l'Université de Paris Ouest – Nanterre, a reconnu que le sujet était assez peu traité. « Obtenir une sentence, c'est une bonne chose. La faire exécuter, c'est encore mieux », a-t-il déclaré. A sa suite, Jacques Alexandre Genet, avocat à Paris, a ajouté que l'on parle trop peu de la phase d'exécution de la sentence. Il a évoqué le fameux arrêt Hornsby contre Grèce du 19 mars 1997 de la Cour européenne des droits de l'homme qui a consacré le droit à une exécution d'une décision de justice dans un délai raisonnable. Il a déploré l'excès et la disproportion des obstacles dans le cadre de l'exécution des sentences arbitrales.

Le panel des intervenants était constitué de professionnels du recouvrement et de l'exécution, d'universitaires et d'avocats.

La première partie des travaux était consacrée aux aspects transnationaux. La seconde partie concernait les rapports nationaux.

Les intervenants ont largement abordé les questions relatives à la procédure d'exequatur : comment l'obtenir, quelles sont les difficultés rencontrées pendant la phase d'obtention, quelle est l'incidence de l'ordre public international sur la procédure ? La phase de négociation a également été abordée lorsque l'exequatur a été obtenu pour tenter de convaincre le débiteur de s'exécuter spontanément.

Une tendance vers l'ouverture

S'agissant de l'exécution proprement dite, les intervenants se sont accordés pour reconnaître le peu d'expérience en la matière. Isabelle Hautot, directeur juridique du Groupe Orange-FT, a indiqué que l'obtention de l'exequatur peut même constituer le point de départ d'une nouvelle négociation…

Mathieu Chardon, chargé de donner un retour d'expérience dans les États du monde arabe sur l'exécution des sentences dans les États du monde arabe, a également fait part de l'absence de données concernant cette matière. Parmi les raisons, l'absence de statistiques, les difficultés à obtenir l'exequatur de la décision, ou encore les spécificités de la matière qui concernent des créances la plupart du temps très importantes, mais également des débiteurs qui peuvent bénéficier d'une immunité d'exécution ou d'une position économique ou politique rendant l'exécution délicate.

Quoi qu'il en soit, s'agissant de l'exécution elle-même, les règles du droit interne du lieu de l'exécution s'appliquent, que ce soit au Maroc, en Égypte, au Liban ou aux Emirats Arabe Unis, les quatre entités qui avaient été choisis à titre d'exemples. S'agissant du Liban, Fadi J. Moghaizel, avocat au barreau de Beyrouth, a souligné que ce pays est le seul au monde où le secret bancaire est inviolable et où les comptes bancaires sont inaccessibles, et ce, depuis 1953.

Après une matinée d'échanges très fructueux, Patrice Mouchon, avocat à Paris, président du Centre de médiation et d'arbitrage de la CCFA, a déclaré en clôture des travaux que malgré les difficultés rencontrées, la tendance, surtout sous l'influence des Printemps arabes, est vers l'ouverture, des standards et l'unification.

L'instance arbitrale est une matière peu connue qui concerne pourtant de nombreux litiges, portant sur des intérêts considérables.

Ce colloque aura permis de confirmer que l'exécution des sentences exequaturées reste un domaine quelque peu impénétrable qui semblerait échapper à la logique même des procédures civiles d'exécution. Pour autant, une sentence exequaturée est une décision exécutoire de plein droit. Les huissiers de justice des pays arabes devraient ainsi pouvoir jouer le rôle prépondérant qui est le leur, conformément à leur statut.

Pour en savoir plus, lien vers la Chambre de commerce Franco Arabe :
http://www.ccfranco-arabe.org/french/index.php

Participation of the UIHJ in a Seminar on the Enforcement of Arbitral Awards in Arab Countries

The UIHJ Participated on June 19, 2012 at the Arab World Institute in Paris in a Seminar on the Enforcement of Arbitral Awards in Arab Countries Organized by the Centre for Mediation and Arbitration of the Franco-Arab Chamber of Commerce.

Excessive Barriers

The Franco-Arab Chamber of Commerce (CCFA) was established in 1970. Its headquarters are in Paris (France). For the organizers of the seminar, the enforcement of arbitral awards is facing strict state rules and mechanisms, often unknown or ignored, starting with the referees themselves. The seminar aimed to understand this approach which differs from one state to another, and shed light on this important stage of dispute settlement to unveil legal, institutional or cultural blockages when they exist, in order to improve standards and to unify them. The seminar was therefore aiming at encompassing the situation in Arab countries. For greater clarity, the Arab countries, according to a linguistic criteria, having ratified the Washington Convention of 18 March 1965 and the New York Convention of 10 June 1958 are Algeria, Bahrain, Chad, Comoros, Djibouti, Egypt, Iraq, Jordan, Kuwait, Lebanon, Libya, Morocco, Mauritania, Oman, Qatar, Somalia, Sudan, Syria, Saudi Arabia, Tunisia, United Arab Emirates (Abu Dhabi, Ajman, Dubai, Furaijah, Ras al-Khaimah, Sharjah, and Umm al-Quwain), and Yemen.

About 150 people gathered in the beautiful and large conference room of the Arab World Institute in Paris to listen to the speakers and discuss with them.

The UIHJ was invited to speak and was represented by its first secretary, Mathieu Chardon.

As an introduction to the conference, Mathias Audit, professor at the University of Paris West - Nanterre, acknowledged that the subject was hardly approached. "Getting an award is a good thing. When it is enforced, it is even better" he said. After him, Jacques Alexandre Genet, lawyer in Paris, regretted that too little is said of the enforcement phase of the arbitral award. He mentioned the famous Hornsby v. Greece case of the European Court of Human Rights on 19 March 1997 which recognised the right to the enforcement of a court decision within a reasonable time. He deplored the excessive and disproportionate barriers as regards the enforcement of arbitral awards.

The panel of speakers consisted of debt collection and enforcement professionals, as well as academics and lawyers.

The first part of the work was devoted to transnational aspects. The second part concerned national reports.

The speakers widely discussed issues relating to enforcement procedures: how to obtain them, what are the difficulties encountered during the exequatur phase, what is the impact of international public policy on the procedure? The negotiation phase was also discussed once the exequatur is obtained to try to convince the debtor to comply spontaneously with the decision.

A Trend Toward Openness

With regard to actual enforcement, the speakers agreed to recognize a limited experience in this field. Isabelle Hautot, legal director of the FT-Orange Group, said that obtaining the exequatur could even be the starting point of a fresh negotiation…

Mathieu Chardon, responsible for giving feedback in the Arab States on enforcement of arbitral awards in the Arab world, also expressed a lack of data regarding this matter. Among the reasons, the lack of statistics, the difficulties in obtaining the exequatur, or the specific issues relating to claims which are mostly very high, but also debtors who may qualify for immunity of enforcement or the economic position or policy making enforcement difficult.

Anyway, regarding enforcement itself, domestic provisions of the place of enforcement prevail, whether in Morocco, Egypt, Lebanon or the United Arab Emirates, the four entities having been chosen as examples. Regarding Lebanon, Fadi J. Moghaizel, Bar of Beirut, stressed that this this country is the only one in the world where banking secrecy is inviolable and where bank accounts are inaccessible, since 1953.

After a very fruitful morning, Patrice Mouchon, lawyer in Paris, president of the Centre for Mediation and Arbitration of the CCFA, said in his closing remarks that, despite difficulties and especially under the influence of the Arab Spring, the tendency is to openness, standards and unification.

The arbitration proceeding is a matter not yet very well-known even if it involves high stakes.

The seminar confirmed that the enforcement of enforceable arbitral awards remains a somehow impenetrable area that seems somewhat to escape the logic of civil enforcement procedures. However, an enforceable arbitral award remains a legally enforceable title. The judicial officers of the Arab countries should be able to play the leading role that is theirs, in accordance with their status.

For more information, this is the link to the Franco Arab Chamber of Commerce: http://www.ccfranco-arabe.org/french/index.php

Atelier international sur l'exécution des décisions de justice à Batumi (Géorgie) les 28 et 29 septembre 2011

L'UIHJ a participé des 28 au 29 septembre à un atelier international sur l'exécution des décisions de justice à Batumi (Géorgie), organisé par TAIEX en coopération avec le Bureau national de l'exécution de Géorgie et le ministère de la justice de Géorgie.

Ramon Reigada, chef de la section des opérations, délégation de l'Union européenne en Géorgie – Ramon Reigada, Head of Operations Section, EU Delegation to Georgia

24 pays

Des représentants de 24 pays (Albanie, Allemagne, Arménie, Belgique, Bosnie et Herzégovine, Bulgarie, Espagne, Estonie, États-Unis, France, Géorgie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Moldavie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Serbie, Suède, Turquie et Ukraine) se sont retrouvés pendant deux journées dans les locaux de l'hôtel Sheraton de Batumi pour cet atelier international. Cet éclairage international était parfaitement maîtrisé grâce à l'implication sans faille des trois organisateurs, et les talents organisationnels de Nika Melia, directeur du Bureau national de l'exécution de Géorgie (NBE).

La délégation de l'UIHJ comprenait Bernard Menut, 1er vice-président, Sue Collins, membre du bureau, Françoise Andrieux, secrétaire général, et Mathieu Chardon, 1er secrétaire.

L'atelier international a été ouvert par Zurab Adeishvili, ministre de la justice de Géorgie qui a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié la Commission européenne pour son soutien au travers du projet TAIEX (Technical Assistance Information Exchange Instruments) opéré par le Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). Ramon Reigada, chef de la section des opérations de la délégation de l'Union européenne en Géorgie a également

La maison du service public à Batumi – The Public Service Hall of Batumi

souhaité la bienvenue aux participants en soulignant l'investissement de l'Union européenne dans l'aide apportée à la Géorgie et à la réforme du système judiciaire et de la profession d'agent d'exécution. Puis Bernard Menut, au nom de l'UIHJ, a remercié le NBE, le ministère de la justice et les représentants du programme TAIEX pour avoir associé l'UIHJ à cette manifestation internationale qui reflète le dynamisme de la profession d'huissier de justice en Géorgie. Le 1er vice-président de l'UIHJ a reconnu que les résultats du NBE étaient très impressionnants. Il a fait part de son souhait de découvrir les secrets de cette réussite au travers les présentations et discussions à venir.

Le premier atelier avait pour thème les challenges actuels des systèmes de l'exécution au travers la recherche d'un équilibre entre les services tournés vers un objectif économique et la protection de l'équilibre des droits dans la société. La première partie de l'atelier était modéré par Roderick Macpherson, Messenger-at-Arms à Edimbourg (Ecosse), ancien président de l'Association des Messengers-at-Arms et Sheriff Officers d'Ecosse, rapporteur général du congrès international des huissiers de justice de Washington (2006).

Nika Melia a présenté le NBE dont il est le directeur et sa conception pour optimiser et rationaliser l'exécution des décisions de justice.

Puis Jos Uitdehaag (Pays-Bas), premier questeur du Comité de l'UIHJ, a présenté le système libéral des huissiers de justice. Il a indiqué comment la recherche de l'efficacité et de la rentabilité, qui fait partie intégrale du modèle, est parfaitement compatible avec le respect des droits des parties.

La seconde partie de l'atelier était modérée par Jos Uitdehaag. Marc Schmitz, huissier de justice (Belgique), questeur du Comité de l'UIHJ, a présenté brièvement le statut de l'huissier de justice belge, entièrement basé sur un système libéral. Il a ensuite abordé le système de l'exécution des décisions de justice dans son pays. Il a insisté sur la nécessité pour les huissiers de justice d'être toujours très efficace. « Sans efficacité, pas de dossiers, sans dossiers, pas de travail, et sans travail, pas de revenus pour les huissiers de justice » a-t-il insisté. Il a en particulier évoqué les trois grandes mesures d'exécution : saisie des meubles, saisie des actifs bancaires et saisie des immeubles. Marc Schmitz s'est aussi focalisé sur l'accès aux informations sur le patrimoine du débiteur, sans lequel l'exécution ne peut espérer atteindre les objectifs recherchés d'une efficacité maximale.

Pedro Lozano Munoz, chief registrar, ministère de la justice d'Espagne, a traité à son tour du sujet en mettant l'accent sur le rapport entre le coût de l'exécution pour l'État et le résultat. Dans la recherche de l'efficacité, le recrutement des agents et leur formation est essentielle, de même que les rapports avec les acteurs privés, les échanges de données dématérialisées, l'évaluation de la performance et la transparence.

Sue Collins a présenté le système de l'exécution des décisions de justice aux États-Unis. Dans son pays, il existe autant de systèmes qu'il existe d'États. Notre consœur a mis l'accent sur cette absence d'homogénéité et des difficultés qui en découlent, en particulier s'agissant de l'exécution trans-étatique.

Enfin, Antonio Kostanov, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Macédoine, a indiqué comment, dans son pays, s'est opéré le transfert des dossiers d'exécution entre les huissiers de justice fonctionnaires et les huissiers de justice libéraux qui ont été insitutés il y a quelques années.

Rationnaliser les procédures d'exécution

Le second atelier traitait des solutions et des moyens technologiques pour rationaliser et l'effectivité des procédures d'exécution. L'atelier était modéré

Bernard Menut, 1er vice-président de l'UIHJ – Bernard Menut, 1st Vice-President of the UIHJ

Jos Uitdehaag, huissier de justice (Pays-Bas), expert international
Jos Uitdehhag, judicial officer (the Netherlands) international expert

Pedro Lozano Munoz, Chief registrar, ministère de la justice d'Espagne
Pedro Lozano Munoz, Chief registrar, Ministry of justice of Spain

Antonio Kostanov, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de l'ERY-Macédoine – Antonio Kostanov, President of the National Chamber of the judicial officers of FYRO-Macedonia

dans sa première partie par Lars Klint, coordinateur international de l'Autorité d'exécution de Suède.

Mihran Poghosyan, huissier de justice en chef de la République d'Arménie, a présenté la loi et les procédures permettant l'organisation et la réalisation des ventes aux enchères électroniques dans son pays.

Simone Ginzburg, responsable du projet « réduction du nombre de dossiers » au Haut conseil judiciaire de Bosnie-Herzégovine, a évoqué le projet pilote pour le traitement informatisé des dossiers anciens. M. Ginzburg n'a pas manqué d'insister sur les particularités de ce pays de quatre millions d'habitants qui comprend un État, deux entités, un district, quatre lois sur l'exécution et quatorze ministres de la justice…

Elin Vilippus, ancienne présidente de la Chambre des huissiers de justice d'Estonie, a abordé l'exécution électronique dans son pays et en particulier les enchères dématérialisées. A l'aide d'exemples complets, notre consœur a expliqué comment, par exemple, il était possible pour un huissier de justice estonien d'obtenir à l'aide d'un portail dédié, en quelques minutes seulement, des renseignements complets sur les biens immobiliers du débiteur, ou comment les saisies sur les comptes bancaires étaient réalisées par nos confrères d'un simple clic de souris.

La seconde partie de l'atelier était modérée par Eric Vincken, Senior Project Manager du Centre for International Legal Cooperation (Pays-Bas).

Bernard Menut a abordé le sujet sensible du recouvrement transfrontalier des obligations alimentaires. Au travers un exemple concret (le mariage puis le divorce d'une Géorgienne et d'un Français), le 1er vice-président de l'UIHJ a décrit les affres du recouvrement de la pension alimentaire, chaque époux étant retourné vivre dans son pays.

Zlatislava Mihailoff, Project Space Managing Partner (Bulgarie), a, à son tour, développé les technologies de l'information, à la lumière de l'expérience bulgare. Nino Gogelashvili, manager des projets interne du NBE, a fait part des avancées en Géorgie pour ce qui touche à l'exécution électronique.

Le troisième atelier concernait la coopération entre les différentes parties prenantes et les médias, au travers l'augmentation du niveau de conscience des citoyens, l'amélioration des communications, les mesures préventives et l'amélioration de l'efficacité des systèmes d'exécution. L'atelier était modéré par Pedro Lozano Munoz.

George Kadagidze, président de la Banque nationale de Géorgie, a fait part des réformes juridiques pour faciliter la liquidité des biens immobiliers. Roderick Macpherson a présenté le sujet au niveau du Royaume-Uni. Enfin, Sven Kihlgren, Directeur de l'exécution de l'Autorité de l'exécution de Suède, a traité des relations entre cette autorité et le public.

Pendant leur séjour, les participants ont visité les locaux de la Maison du service public, inaugurée en mai 2011. La devise de cette tour ultramoderne de seize étages est « tout en un seul endroit ». En effet, tous les services de l'administration y sont regroupés. On peut venir chercher sa nouvelle carte d'identité, obtenir un permis de construire ou une aide sociale, payer ses impôts, déposer un dossier d'exécution au NBE et payer ses dettes.

Les vingt-trois pays invités ne s'y sont pas trompés. Au travers ce séminaire international, nos confrères géorgiens, avec l'aide de TAIEX et du ministère de la justice de géorgie, ont démontré leur dynamisme, leur savoir-faire, et leur volonté de s'inscrire pleinement dans le processus en marche de l'harmonisation de la profession d'huissier de justice et des procédures d'exécution.

Simone Ginzburg, chef du projet de réduction du retard des dossiers d'exécution (Bosnie-Herzégovine) – Simone Ginzburg, Head of Backlog Reduction Project (Bosnia-Herzegovina)

Lars Klint, coordinateur international, Autorité de l'exécution de Suède
Lars Klint, International coordinator, Swedish Enforcement Authority

Zlatislava Mihailoff, Project Space Managing Partner

Sven Kihlgren, Directeur de l'exécution, Autorité de l'exécution de Suède
Sven Kihlgren, Enforcement Director, Swedish Enforcement Authority

International Panel on Enforcement of Court Decisions in Batumi (Georgia) on 28 and 29 September 2011

The UIHJ Attended on 28 and 29 September an International Panel on Enforcement of Court Decisions in Batumi (Georgia), Organized by TAIEX in Cooperation with the National Bureau of Enforcement of Georgia and the Ministry of Justice of Georgia.

24 countries

Representatives of 24 countries (Albania, Armenia, Belgium, Bosnia-Herzegovina, Bulgaria, Estonia, Germany, France, Georgia, Kosovo, Latvia, Lithuania, Luxembourg, Former Yugoslav Republic of Macedonia, Montenegro, Moldova, the Netherlands, Serbia, Sweden, Turkey, Ukraine, the United Kingdom and the USA) met for two days on the premises of the Sheraton Hotel in Batumi for this international panel. This international perspective was perfectly mastered thanks to the flawless involvement of the three organizers, and the organizational talents of Nika Melia, chairman of the National Bureau of Enforcement of Georgia (NBE). The UIHJ delegation included Bernard Menut, first Vice President, Sue Collins, Board Member, Françoise Andrieux, Secretary General, and Mathieu Chardon, First Secretary.

The international panel was opened by Zurab Adeishvili, Minister of Justice of Georgia, who welcomed the participants and thanked the European Commission for its support through the TAIEX (Technical Assistance Information Exchange Instrument) project operated by the Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). Reigada Ramon, Head of Operations Section of the European Union delegation to Georgia, has also welcomed the participants emphasizing the investment of the European Union in helping Georgia reform the judiciary and the profession of enforcement agent. Then Bernard Menut, on behalf of the UIHJ, thanked the NBE, the Ministry of Justice and the representatives of TAIEX for having associated the UIHJ with this international event that reflects the dynamism of the profession of judicial officer in Georgia. The first vice-president of the UIHJ acknowledged that the results of the NBE were very impressive. He expressed his wish to discover the secrets of this success through the presentations and discussions to come.

The first panel was entitled "Current challenges to enforcement Systems – Business Oriented Services and protection of Balance of Legal Rights in Society". The first part of the panel was chaired by Roderick Macpherson, Messenger-at-Arms in Edinburgh (Scotland), former president of the Association of Messengers-at-Arms and Sheriff Officers of Scotland, General Rapporteur of the International Congress of judicial officers of Washington (2006).

Nika Melia presented the NBE on the way towards optimization and streamlining processes and activities within the system.

Then Jos Uitdehaag (Netherlands), first quaestor of the UIHJ Committee, presented the liberal system of judicial officers. He noted how the search for efficiency and profitability, an integral part of the model, is perfectly compatible with the rights of parties.

The second part of the panel was chaired by Jos Uitdehaag. Marc Schmitz, judicial officer (Belgium), quaestor of the Committee of the UIHJ, outlined the status of the Belgian judicial officer, entirely based on a liberal system. He then presented the enforcement system in his country. He stressed the need for judicial officers to be always very effective. "Without efficiency, no cases, without cases, no job, and without job, no income for the judicial officers," he said. He particularly mentioned the three basic enforcement measures: seizure of goods, seizure of bank assets and seizure of immovable. Marc Schmitz also focused on access to information on the debtor's assets, without which enforcement cannot hope to achieve the desired goals of maximum efficiency.

Pedro Lozano Munoz, chief registrar, Ministry of Justice of Spain, spoke in turn on the same topic by focusing on the relationship between the cost of enforcement for the state and the result. In the search for efficiency, the recruitment of staff and their training is essential, as well as relationships with private actors, paperless exchange of data, evaluation of performance and transparency.

Sue Collins introduced the system of enforcement of court decisions in the United States. In her country, there are as many systems as there are states. Our colleague has focused on the lack of homogeneity and the difficulties arising, particularly with regard to cross-state enforcement.

Finally, Antonio Kostanov, president of the National Chamber of Judicial officers of Macedonia, described how was operated in his country the transfer of files between the former state employed enforcement agents and the liberal judicial officers who were instituted a few years ago.

Zurab Adeishvili, ministre de la justice de Géorgie
Zurab Adeishvili, Minister for Justice of Georgia

Nika Melia, président du Bureau national de l'exécution de Géorgie – Nika Melia, Chairman of the National Bureau of Enforcement of Georgia

Marc Schmitz, huissier de justice (Belgique)
Marc Schmitz, judicial officer (Belgium)

Sue Collins (USA), membre du bureau de l'UIHJ
Sue Collins (USA), member of the board of the UIHJ

Mihran Poghosyan, huissier de justice en chef de l'exécution forcée d'Arménie – Mihran Poghosyan, Chief Compulsory Enforcement Officer of Armenia

Elin Vilippus, huissier de justice (Estonie)
Elin Vilippus, judicial officer (Estonia)

Streamlining Enforcement Procedures

The second panel dealt with IT solutions and technological means for streamlined and effective enforcement proceedings. The panel was chaired in its first part by Lars Klint, International Coordinator of the Swedish Enforcement Authority.

Mihran Poghosyan, Chief Compulsory Enforcement Officer of the Republic of Armenia, presented the legislative grounds and procedure of organizing and holding compulsory electronic auctions in the Republic of Armenia.

Simone Ginzburg, Head of Backlog Reduction Project of Judicial efficiency High Unit and Prosecutorial Council of Bosnia-Herzegovina, spoke of the pilot system for Electronic processing of the utility cases. Mr Ginzburg has not failed to emphasize the peculiarities of this country of four million people that includes one state, two entities, one district, four laws on enforcement and fourteen ministers of justice...

Elin Vilippus, former president of the Chamber of Judicial officers of Estonia, addressed electronic enforcement in her country and in particular electronic auctions. By means of examples, our colleague explained how, for example, it was possible for a judicial officer to obtain within minutes through the Estonian e-portal complete information on property of the debtor, or how the seizure of bank accounts was made by our colleagues with a simple mouse click.

The second part of the panel was chaired by Eric Vincken, Senior Project Manager of the Center for International Legal Cooperation (the Netherlands).

Bernard Menut addressed the sensitive issue of cross-border recovery of maintenance obligations. Through a concrete example (marriage and divorce of a Georgian and a French), the first vice-president of the UIHJ described the dreads of the recovery of maintenance, each spouse being returned to live in his/her country.

Zlatislava Mihailoff, Project Space Managing Partner (Bulgaria), developed IT solution in the light of the Bulgarian experience. Nino Gogelashvili, internal projects manager of the NBE, promoted e-Enforcement, an active process for Georgia.

The topic of the third panel was "Cooperation with stakeholders and media representatives – Increased public awareness, improved communication, preventive measures, and improved efficiency of enforcement system". The panel was chaired by Pedro Lozano Munoz.

George Kadagidze, president of the National Bank of Georgia, addressed the legal reforms to support the liquidity in real estate. Roderick Macpherson introduced the topic of the panel in the UK. Finally, Sven Kihlgren, Enforcement Director, Swedish Enforcement Authority, made a presentation on the Enforcement authority in the eyes of society.

During their stay, participants visited the "Public Service Hall", inaugurated in May 2011. The motto of this sixteen stories modern building is "Everything in One Place". Indeed, all government departments are grouped together. On can pick up a new ID card, obtain a building permit or welfare, pay taxes, file an enforcement dossier at the NBE and pay debts.

The twenty-three invited countries were not mistaken by coming in Batumi. Through this international seminar, and with the help of TAIEX and the Ministry of Justice of Georgia our Georgian colleagues showed their dynamism, expertise, and willingness to fully participate in the process of harmonization of the profession of judicial officer and enforcement proceedings.

Eric Vincken, senior project manager, Center for International Legal Cooperation

Nino Gogelashvili, Internal Project Manager, NBE

Roderick Macpherson, Messenger-at-Arms (Ecosse)
Roderick Macpherson, Messenger-at-Arms (Scotland)

L'huissier de justice, moteur économique grâce à son rôle dans l'administration de la preuve

La Chambre nationale des huissiers de justice de Grèce et l'UIHJ ont organisé le 7 octobre 2011 à Athènes une journée scientifique sur le thème de l'huissier de justice et de la preuve.

Leo Netten, président de l'UIHJ – Leo Netten, President of the UIHJ

Contribuer à renforcer le caractère probatoire

La Chambre nationale des huissiers de justice de Grèce a fait part à l'UIHJ de sa volonté d'organiser une manifestation internationale autour du thème de la preuve administrée par l'huissier de justice au travers de ses activités de signification, d'exécution et de constatations. Les huissiers de justice de Grèce souhaitent en effet s'investir pleinement dans la réalisation de constats et autres mesures destinées à établir et à conserver la preuve. L'UIHJ s'est associée à nos confrères pour l'organisation scientifique de cette manifestation d'envergure internationale.

La délégation de l'UIHJ comprenait son président, Leo Netten, Dionysios Kriaris, président de la Chambre nationale des huissier de justice de Grèce et membre du bureau de l'UIHJ, Sue Collins, membre du bureau (USA), Françoise Andrieux, secrétaire général, Mathieu Chardon, 1er secrétaire, et Luisa Lozano, secrétaire administrative. Dix pays étaient représentés : Argentine, Belgique, Bulgarie, Chypre, Espagne, France, Grèce, Pays-Bas, Portugal et USA. Cette journée scientifique s'est tenue dans les salons de l'hôtel Titania à Athènes. Elle a attiré environ quatre-vingt personnes dont de nombreux huissiers de justice, universitaires et personnalités des professions judiciaires.

Parmi les participants et intervenants se trouvaient Jacques Isnard, ancien président de l'UIHJ et président honoraire, ainsi que cinq membres du Conseil scientifique de l'UIHJ : Robert Emerson, professeur de droit à l'université de Floride (Etats-Unis), Natalie Fricero, professeur à la faculté de droit de Nice (France), Ton Jongbloed, professeur de droit à l'université d'Utrecht (Pays-Bas), Aida Kemelmajer de Carlucci, professeur à la faculté de droit de Mendoza (Argentine), et Paula Meira Lourenço, présidente de la Commission pour l'efficacité des exécutions (Portugal). Le Conseil scientifique de l'UIHJ s'est d'ailleurs réuni le 6 octobre 2011 à Athènes pour travailler sur le projet de l'UIHJ de Code mondial de l'exécution, ainsi que sur le prochain congrès international des huissiers de justice qui se tiendra à Cape Town (Afrique du Sud) la première semaine de mai 2012. Dans son discours d'introduction, Dionysios Kriaris a remercié les nombreuses personnalités grecques présentes, au rang desquelles :

- Georgis Petalotis, vice-ministre de la justice ;
- Fokion Georgakopoulos, président de la Haute cour ;
- John Adamopoulos, président de la chambre des avocats d'Athènes ;
- Stelios Manousakis, président de la chambre des avocats du Pirée ;
- Kostos Vlachakis, président de la Chambre des notaires de Grèce ;
- Panagiotis Lymperopoulos, juge à la Haute cour ;
- George Papantoniou, président de la Chambre des avocats de Chypre ;
- Kostas Chajikosteas, président de la Chambre des huissiers de justice de Chypre ;
- Athanaiou Plevris, membre du Parlement grec ;
- Vasilios Rigas, président de l'Organisation de la procédure ;
- Ainsi que Nikolaos Klamaris, Dimitrios Tsikrikas et Nikolaos Katiloris, professeurs de droit à l'Université d'Athènes.

Le président Kriaris a indiqué que la décision du juge se fonde sur la preuve qui lui a été présentée pendant le procès. La preuve concerne les témoignages et les procès-verbaux. Il regrette que les témoignages manquent de fiabilité alors qu'ils ne sont parfois que les seuls éléments disponibles. Il a indiqué que les constats peuvent contribuer à renforcer le caractère probatoire. L'huissier de justice, comme le préconisent Lignes directrices de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du 17 décembre 2009 pour une meilleure application de la recommandation existante du Conseil de l'Europe sur l'exécution des décisions de justice, est un professionnel qui intervient au quotidien dans le domaine des constats. Le constat apparaît comme un élément important qui permet d'améliorer l'efficacité de la justice.

Leo Netten a félicité le président Kriaris et la Chambre nationale des huissiers de justice de Grèce, pour avoir parfaitement organisé cette journée. Il a insisté sur l'importance du constat dans la recherche de la preuve. Le président de l'UIHJ a rappelé que les mesures de constatations réalisées par les huissiers de justice font partie des activités dont le Conseil de l'Europe encourage le développement, conformément aux dispositions des Lignes directrices de la CEPEJ.

Georgis Petalotis, vice-ministre de la justice de Grèce, a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a insisté sur le rôle très important des huissiers de justice dans les pays européens et la contribution importante de la Chambre grecque qui regroupe des professionnels « qui sont sur le terrain toute la journée ». « Intermédiaires entre les citoyens et la justice, les huissiers de justice sont les récepteurs de la situation économique et politique de notre pays » a-t-il poursuivi. Le vice-ministre de la justice a fait sien le précepte suivant lequel, pour le citoyen, la justice est rendue uniquement lorsque la décision de justice est exécutée. L'huissier de justice a de multiples fonctions au sein de l'activité judiciaire. Le pouvoir politique et les juristes se doivent de planifier pour l'avenir

et aller de l'avant. Bien que la crise soit une réalité, a dit M. Petalotis, « les huissiers de justice sont des facteurs du développement économique et social ». « Il faut que nous soyons unis pour le bien commun » a-t-il conclu en souhaitant à tous de fructueux travaux.

Proposer le constat au niveau international

Les trois ateliers composant la conférence étaient précédés par une présentation générale du règlement (CE) n°1206/2001 du Conseil du 28 mai 2001 relatif à la coopération entre les juridictions des Etats membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile et commerciale par Dimitrios Tsikrikas, professeur assistant à la faculté de droit de l'Université d'Athènes. Le professeur Tsikrikas a au préalable remercié les présidents de l'UIHJ et de la Chambre nationale des huissiers de justice de Grèce de lui permettre de développer ce thème très important. La commission rogatoire est un élément central du procès. Il est possible de mener des actions permettant d'obtenir des preuves dans des pays étrangers. Grâce au règlement 1206/2001, la demande du tribunal requérant est adressée rapidement et simplement au tribunal requis. Le tribunal requis doit accomplir les démarches dans un délai de quarante jours. Il ne peut pas refuser sa mission lorsque la demande est complète et conforme aux exigences du règlement. Le règlement constitue un progrès important s'agissant de l'obtention des preuves à l'étranger. Il facilite la collecte des preuves. Il permet au juge de statuer en pleine connaissance de cause. Le droit des procédures harmonisées dans l'Union européenne se base sur les droits nationaux. Les institutions européennes introduisent des règlements européens basés sur le droit national. L'unification des procédures au niveau européen permettra le rapprochement entre les peuples.

Le premier atelier avait pour thème la preuve et les nouvelles technologies. Comment associer preuve, nouvelles technologies et huissier de justice ? Telle était la question qui était posée aux trois intervenants de l'atelier, modéré par Panagiotis Lymberopoulos, juge à la cour d'appel, membre du du Réseau judiciaire européen pour la Grèce. Paula Meira Lourenço, présidente de la Commission pour l'efficacité des exécutions (Portugal) est intervenue pour présenter la réforme législative des voies d'exécution au Portugal et ses résultats, ainsi que le rôle de l'agent d'exécution dans son pays, en particulier en matière d'e-Justice. Elle a précisé au préalable le rôle de la Commission pour l'efficacité des exécutions du Portugal : proposer des recommandations pour améliorer l'efficacité des exécutions, contrôler les activités des huissiers de justice, ainsi que participer à la formation des huissiers de justice. « Les huissiers de justice jouent un rôle important en matière de preuve », a indiqué Mme Meira Lourenço. Au Portugal, lorsqu'un débiteur ne paye ses dettes et est insolvable, l'huissier de justice poursuivant met un avis sur un site Internet visible par tous. « Cela s'avère très efficace », a-t-elle estimé. Dans le domaine de la signification, les significations électroniques existent par exemple pour la Sécurité sociale. Ce système est opérationnel depuis 2011. La saisie électronique est aussi possible depuis 2003 : parts des sociétés commerciales, immeubles, véhicules ou brevets. « Ces mesures donnent entière satisfaction » a jugé l'oratrice. Les publications électroniques sont faites sur le site Internet. On peut par exemple consulter sur Internet quels sont les véhicules à vendre. Sur le fichier informatique, tout est enregistré et il est impossible de faire disparaître les preuves. Les nouvelles technologies permettent de conserver la preuve de façon sécurisée. Pour la présidente de la Commission pour l'efficacité des exécutions du Portugal, « Les huissiers de justice sont les meilleurs vecteurs de cette sécurité ».

Dimitrios Tsikrikas, professeur assistant à la faculté de droit de l'Université d'Athènes
Dimitrios Tsikrikas, Assistant Professor at the Law Faculty of Athens

Paula Meira Lourenço, présidente de la Commission pour l'efficacité de l'exécution du Portugal, membre du Conseil scientifique de l'UIHJ – Paula Meira Lourenço, President of the Commission for the Efficiency of Justice of Portugal, member of the Scientific Council of the UIHJ

Alain Bobant, huissier de justice (France), président de la Fédération nationale des tiers de confiance – Alain Bobant, judicial officer (France), President of the National Federation of Trusted Third Parties

Jos Uitdehaag, huissier de justice (Pays-Bas), premier questeur du Comité de l'UIHJ, a présenté un historique ayant conduit les huissiers de justice néerlandais à s'investir dans les nouvelles technologies, pour leur permettre notamment d'avoir accès aux informations sur les débiteurs. Notre confrère a également évoqué en détail l'acte authentique et ses avantages, en particulier en termes de preuve. A sa suite, Alain Bobant, huissier de justice (France), président de la Fédération nationale des tiers de confiance (FNTC), a indiqué combien il était ému de pouvoir intervenir dans le « berceau de la civilisation humaine ». Alain Bobant a évoqué comment, en France, les huissiers de justice ont mis en place un mode opératoire avec tous les prérequis techniques permettant aux huissiers de justice d'effectuer des constatations sur Internet.

Aida Kemelmajer de Carlucci, professeur à la faculté de droit de Mendoza (Argentine), membre du Conseil scientifique de l'UIHJ – Aida Kemelmajer de Carlucci, Professor at the Law Faculty of Mendoza (Argentina), member of the Scientific Council of the UIHJ

Vasilios Rigas, juge à la Cour de cassation de Grèce
Vasilios Rigas, Judge at the Supreme Court of Greece

Konstantinos Pantouveris, trésorier de la Chambre nationale des huissiers de justice de Grèce
Konstantinos Pantouveris, Treasurer of the National Chamber of Judicial Officers of Greece

« Pourquoi ne pas porter le constat Internet à la norme ISO et ne pas le proposer au niveau international ?» s'est interrogé Alain Bobant. Il a présenté la FNTC dont il est le président. Cette fédération regroupe quatre collèges. Le premier collège regroupe les opérateurs et prestataires de services de confiance. Ces personnes vont identifier l'auteur du message électronique et préserver le contenu du message dans le temps. Le 2e collège regroupe les éditeurs et intégrateurs de solutions informatiques. Le 3e collège regroupe les experts. Le 4e collège regroupe les institutionnels et les professions réglementées. Alain Bobant a terminé son intervention en annonçant que l'UIHJ avait intégré la FNTC. Le président Netten l'a remercié pour cette intégration et a souligné l'aspect international de la FNTC. Alain Bobant a annoncé la création probable d'un groupe de travail « échanges judiciaires » au sein de la FNTC, afin de rassembler les technologies et d'être interopérables. Le président Bobant a appelé les pays à se rencontrer afin que les techniques soient interopérables, ce qui est fondamental.

La preuve administrée par l'huissier de justice

Le deuxième atelier concernait la preuve administrée par l'huissier de justice au travers de ses activités traditionnelles de signification et d'exécution. Il comprenait deux volets. Le premier concernait la preuve intrinsèque au travers de ces deux activités traditionnelles. Il était modéré par Nikolaos Klamaris, professeur à la faculté de droit de l'Université d'Athènes. Le professeur Klamaris a remercié le président Kriaris de son invitation. Il a indiqué que les universitaires considéraient que les huissiers de justice participaient du bon fonctionnement de la justice. Aida Kemelmajer de Carlucci a remercié l'UIHJ et la chambre grecque de lui donner la possibilité de prendre la parole à Athènes. La preuve et le procès sont liés à la sécurité des droits. Il existe un droit à la preuve. Madame de Carlucci s'est penchée sur la définition globale de la preuve en matière internationale. « Un droit n'existe pas s'il ne peut être prouvé disaient les Romains » a-t-elle rappelé. Chaque preuve a une grande valeur selon les époques. Par exemple, l'aveu, peut-il constituer une véritable preuve ? Chaque époque met en valeur une preuve. Il y a dix ans, on ne parlait pas de la preuve électronique. L'objet de la preuve repose sur les faits. Les faits admis n'ont pas besoin d'être prouvés. Seuls doivent l'être ceux qui sont contestés. Le professeur de Carlucci a poursuivi son intervention très fournie sur tous les aspects relatifs cette notion fondamentale du droit.

Robert Emerson a présenté les grandes lignes du système judiciaire des Etats-Unis, au travers les juges et notamment leur mode de nomination. Il a insisté sur le fait que le procès aux Etats-Unis est essentiellement fondé sur les faits.
Vasilios Rigas, juge à la Cour de cassation de Grèce, président de l'Union des hommes de procédure, a traité de la garantie de la preuve par l'huissier de justice. Il a présenté les mentions obligatoires des actes d'huissier de justice en Grèce. « Les procès-verbaux de signification et d'exécution contiennent des éléments essentiels en termes de preuve » a-t-il précisé. S'agissant des procès-verbaux de saisies, M. Rigas a indiqué que la mention des meubles saisis est une attestation ayant valeur de preuve. Cela est possible en raison de la confiance accordée aux huissiers de justice.
Luis Ignacio Ortega Alcubierre, vice-président du Conseil supérieur des Procuradores (Espagne), a parlé des récentes réformes introduites en Espagne ayant conduit les Procuradores à pouvoir signifier les actes judiciaires et extra-judiciaires. Il a regretté pourtant ne pas pouvoir, pour le moment, réaliser des constats, l'un des objectifs que s'est fixé le Conseil supérieur des Procuradores. Il a évoqué les domaines d'intervention du Procurador dans la procédure. Le Procurador est un professionnel indépendant et impartial. Balayant les divers modes de preuves en vigueur, notre confrère a souligné que le Procurador est aujourd'hui plutôt passif en la matière.
Konstantinos Pantouveris, trésorier de la Chambre nationale des huissiers de justice de Grèce, a présenté les aspects latents de la preuve dans les procès-verbaux dressés par les huissiers de justice. Certaines mentions rapportées dans ses actes seront autant d'éléments qui pourront servir de preuve. Notre confrère a rapporté qu'il est rare qu'un citoyen conteste ces mentions, en raison par exemple de la neutralité reconnue et admise de l'huissier de justice. La Chambre grecque a revendiqué à partir de 2005 la possibilité de réaliser les constats. Le professeur Tsikrikas a préparé un document à cette fin. Jusqu'à ce jour, cette demande n'a pas abouti.
Mathieu Chardon est intervenu pour évoquer la signification et l'exécution des décisions de justice dans leurs aspects liés au domaine de la preuve. En raison de leur statut, a insisté le premier secrétaire de l'UIHJ, les huissiers de justice français sont des « rouages essentiels du droit processuel » lorsqu'ils signifient les actes, en leur conférant une date certaine. La signification permet donc de façon intrinsèque de garantir les droits des parties. S'agissant de l'exécution

Natalie Fricero, professeur de droit à l'Université de Nice (France), membre du Conseil scientifique de l'UIHJ
Natalie Fricero, Professor at Law at the University of Nice (France), member of the Scientific Council of the UIHJ

Marc Schmitz, huissier de justice (Belgique), questeur du Comité de l'UIHJ – Marc Schmitz, judicial officer (Belgium), quaestor of the Committee of the UIHJ

Sue Collins (USA), membre du bureau exécutif de l'UIHJ
Sue Collins (USA), member of the board of the UIHJ

des décisions de justice, notre confrère a cité de nombreux exemples dans lesquels les actes dressés par les huissiers de justice constituent des éléments de preuve intrinsèque.

Natalie Fricero a rappelé que, dans le droit communautaire et européen, il existe des règles fondamentales en matière d'accès à la preuve. Il ne doit pas y avoir de discrimination en matière de preuve entre les pays. Les droits de l'homme doivent être respectés. Pour cela il faut l'intervention de professionnels indépendants. Ces professionnels ont fait la preuve intrinsèque de leur loyauté et de leur indépendance. On peut donc leur faire confiance. « Les réformes doivent prendre en compte le rôle des professionnels et des huissiers de justice dans la signification, l'exécution et aussi les activités de constat » estime le professeur Fricero. Dans la législation, l'acte authentique doit avoir une force probante plus importante que les actes signés par les particuliers. Les nouvelles technologies constituent des preuves sécurisées. « Le doigt qui clique sur l'ordinateur doit être un « doigt compétent », un doigt d'huissier de justice » a revendiqué Mme Fricero. Il faut absolument que les huissiers de justice participent à l'intégration des nouvelles technologies. Tous les systèmes doivent garantir les droits de l'homme. L'oratrice a rappelé que, dans l'arrêt du 14 janvier 2010 (n° 53451/07, Popovitsi c/ Grèce, Procédures, mars 2010, comm. 70, N. Fricero) la Cour européenne des droits de l'homme a jugé que les Etats doivent déployer toutes les diligences nécessaires pour assurer la jouissance effective et non pas théorique ou illusoire des droits garantis par l'article 6 § 1 de la Convention européenne des droits de l'homme, particulièrement dans le domaine des significations d'actes introductifs d'instance. Ainsi, l'huissier de justice garantit la preuve que la signification a été régulièrement effectuée. Ce professionnel du droit intervient aussi dans la preuve que le destinataire a été informé du contenu de l'acte.

Combattre la contrefaçon

Le second volet du deuxième atelier concernait la preuve extrinsèque hors les activités traditionnelles. Le modérateur était Françoise Andrieux. Marc Schmitz, huissier de justice (Belgique), questeur du Comité de l'UIHJ, a présenté le constat et ses conséquences en termes de preuve. Notre confrère a aussi présenté le séquestre amiable ou judiciaire. Le séquestre judiciaire est une activité très courante en Belgique ainsi que dans d'autres pays. Il permet d'assurer la conservation d'un bien mobilier qui fait l'objet d'une revendication ou d'un litige, dans l'attente d'une décision de justice. Les huissiers de justice sont des professionnels neutres, impartiaux et indépendants qui sont habituellement désignés par le juge pour placer le bien sous la main de la justice et en assurer la conservation.

Rose-Marie Bruno, huissier de justice (France), membre honoraire de l'UIHJ, a indiqué que l'huissier de justice dispose de deux types d'activités, l'une monopolistique, et l'autre non-monopolistique, qui concerne principalement la recherche de la preuve. Notre consœur a retenu trois domaines d'intervention, celui de l'acte sous-seing privé, la sommation interpellative puis le constat. L'huissier de justice rédige des actes sous-seing privé, en particulier des baux. Il peut aussi dresser des conventions entre le créancier et le débiteur pour constater des

De gauche à droite: Ton Jongbloed, professeur de droit à l'Université d'Utrecht (Pays-Bas), membre du Conseil scientifique de l'UIHJ, Robert Emerson, Jacques Isnard, ancien président de l'UIHJ, Aida Kemelmajer de Carlucci, Natalie Fricero et Dimitrios Kriaris – From left to right : Ton Jongbloed, Professor at Law at the University of Utrecht (the Netherlands), member of the Scientific Council of the UIHJ, Robert Emerson, Jacques Isnard, former president of the UIHJ, Aida Kemelmajer de Carlucci, Natalie Fricero and Dimitrios Kriaris.

accords de paiement. Dans le cadre de la sommation interpellative, l'huissier de justice se place entre l'enquêteur et l'expert. S'agissant du constat, notre consœur a rappelé que le juge a toujours donné une valeur probante aux constatations dressées par les huissiers de justice. Elle a indiqué que les constats de SMS deviennent de plus en plus fréquents ou encore les constats dressés en matière de grève.

Sue Collins a indiqué que les règles sont différentes dans chacun des cinquante Etats des Etats-Unis. L'US Marshall s'occupe des affaires criminelles et civiles. Depuis 1983, la loi permet à tout majeur de signifier des actes dans la mesure où il est un tiers à la procédure. En 2003, le système de signification transétatique a été confié à une société privée. Les résultats sont très positifs. Les Sheriffs sont élus pour une durée moyenne de quatre années. Les Process servers se sont développés depuis une trentaine d'années aux Etats-Unis. Leur rôle est de signifier les actes judiciaires. Ils ne peuvent pas exécuter les décisions de justice.

Le troisième atelier avait pour thème « preuve et économie ». Georgis Mitsis, modérateur, est le président de l'Association des huissiers de justice des cours d'appel d'Athènes, du Pirée, d'Egée, de Dodekanisou et de Lamia. Françoise Andrieux a traité de la contrefaçon, « un véritable fléau mondial qui touche tous les secteurs et tous les pays ». La contrefaçon créée des dommages aux entreprises. Elle nuit à l'image des entreprises et peut s'avérer très dangereuse pour les consommateurs. La procédure de contrefaçon et la saisie contrefaçon permettent de prouver le trouble occasionné par la contrefaçon. Trois conditions sont exigées pour mettre en œuvre la procédure : existence d'un droit de propriété intellectuelle, existence de la contrefaçon, et existence de certaines conditions relatives au demandeur. En France, les huissiers de justice pratiquent de façon courante l'activité de saisie contrefaçon.

La dernière table ronde vit s'installer un collège d'experts internationaux : Robert Emerson, Natalie Fricero, Ton Jongbloed, Aida Kemelmajer de Carlucci et Dimitrios Tsikrikas. Le président Jacques Isnard endossa pour la circonstance le rôle de modérateur et demanda à cet éminent aréopage ce qu'il avait retenu de cette journée. Tous s'accordèrent pour déclarer que la preuve est un élément essentiel de la procédure civile, liée à la sécurité juridique. Les éminents professeurs ont considéré qu'il existe un besoin d'harmonisation dans l'espace européen du droit de la preuve. La réponse à ce besoin passe par l'harmonisation du rôle éminent de l'huissier de justice dans la preuve, appuyée par la valeur probante des actes qu'il effectue.

A l'issue de la table ronde, deux recommandations dont le texte suit furent émises et baptisées lors de son discours de clôture par le président Netten.

Les recommandations d'Athènes

1. L'acte d'huissier de justice doit faire preuve de son contenu avec la valeur d'un acte authentique parce qu'il est accompli par un professionnel compétent, officier public.
2. La mise en œuvre d'e-Justice doit être réalisée en concertation avec l'ensemble des professionnels de la justice, dans le respect des droits fondamentaux.

The Judicial Officer, Economic Element for his Role in Providing a Proof

The National Chamber of judicial officers of Greece and UIHJ held on 7 October 2011 in Athens a scientific day on the theme of the judicial officer and evidence

Georgis Petalotis, vice-ministre de la justice de Grèce
Georgis Petalotis, vice-Minister for Justice of Greece

Help Strengthening the Probationary

The National Chamber of Judicial officers of Greece expressed to the UIHJ its willingness to organize an international event on the theme of evidence given by the judicial officer through his activities of enforcement, service of documents and statements of facts. The judicial officers of Greece wish indeed to be fully involved in carrying out statement of facts and other measures to establish and preserve evidence. The UIHJ partnered with our colleagues in the scientific organization of this international event.

The delegation of the UIHJ consisted in its president, Leo Netten, Dionysios Kriaris, president of the National Chamber of judicial officers of Greece and member of the board of the UIHJ, Sue Collins, member of the board of the UIHJ (USA), Françoise Andrieux, Secretary General, Mathieu Chardon, 1st secretary and Luisa Lozano, Administrative Secretary. Ten countries were represented: Argentina, Belgium, Bulgaria, Cyprus, France, Greece, the Netherlands, Portugal, Spain and the USA. The scientific day was held in the salons of the Hotel Titania in Athens. It drew about eighty people including many judicial officers, academics and personalities of the legal professions.

Amongst the participants and speakers were Jacques Isnard, former president of the UIHJ and honorary president and five members of the Scientific Council of the UIHJ: Robert Emerson, Professor at Law at the University of Florida (USA), Natalie Fricero, professor at the Faculty of Law of Nice (France), Ton Jongbloed, law professor at the University of Utrecht (Netherlands), Aida Kemelmajer of

Dionysios Kriaris, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Grèce, membre du bureau de l'UIHJ – Dionysios Kriaris, President of the National Chamber of judicial officers of Greece, member of the board of the UIHJ

Panagiotis Lymberopoulos, juge à la cour d'appel, membre du Réseau judiciaire européen pour la Grèce – Panagiotis Lymberopoulos, Judge at the Court of Appeal, member of the European Judicial Network for Greece

Carlucci, professor at the Faculty of Law of Mendoza (Argentina) and Paula Lourenço Meira, president of the Commission for the Efficiency of Enforcement (Portugal). The Scientific Council of the UIHJ also held a meeting on 6 October 2011 in Athens to work on the project of the UIHJ of a World Code of enforcement, as well as the next international congress of judicial officers which will take place in Cape Town (South Africa) the first week of May 2012.

In his opening speech, Dionysios Kriaris thanked the many Greek personalities, among which:
- Georgis Petalotis, deputy minister of justice;
- Fokion Georgakopoulos, President of the High Court;
- John Adamopoulos, President of the Bar of Athens;
- Stelios Manousakis, president of the Bar of Piraeus;
- Kostos Vlachakis, President of the Chamber of Notaries of Greece;
- Panagiotis Lymperopoulos, Judge of the High Court;
- George Papantoniou, President of the Bar Association of Cyprus;
- Kostas Chajikosteas, president of the Chamber of Judicial officers of Cyprus;
- Athanaiou Plevris, member of the Greek Parliament;
- Vasilios Rigas, president of the Organization of the proceedings;
- As well as Klamaris Nikolaos, Dimitrios Tsikrikas and Nikolaos Katiloris, law professors at the University of Athens.

Jos Uitdehaag, huissier de justice (Pays-Bas), 1er questeur du Comité de l'UIHJ
Jos Uitdehaag, judicial officer (the Netherlands), 1st Quaestor of the Committee of the UIHJ

President Kriaris said the judge's decision is based on the evidence that was presented during the trial. Evidence relies on testimony, statements and reports. He regretted that testimony can be unreliable whereas it is sometimes the only available evidence. He said that statements of facts may help to strengthen probationary. The judicial officer, as recommended by the Guidelines of the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ) of 17 December 2009 for a better implementation of the existing recommendation of the Council of Europe on enforcement, is a professional who operates daily in the field of statements of facts. Statements of facts appear to be an important element that improves the efficiency of justice.
Leo Netten congratulated President Kriaris and the National Chamber of Judicial officers of Greece, for the perfect organisation of the day. He stressed the importance of statements of facts in the finding of evidence. The president of the UIHJ recalled that measures of statements of facts carried out by judicial officers feature in the activities which development is encouraged by the Council of Europe in accordance with the CEPEJ Guidelines.
Georgis Petalotis, Deputy Minister of Justice of Greece, welcomed all participants. He stressed the important role of judicial officers in European countries and the important contribution of the Greek Chamber which brings together professionals who are "in the field all day". "As intermediaries between citizens and justice, judicial officers are the receptors of the economic and political situation of our country," he said. The Deputy Minister of Justice has endorsed the precept according to which, for the citizen, justice is done only when the court order is enforced. The judicial officer has multiple functions within judicial activities. The political power and lawyers have a duty to plan for the future and move forward. In spite of the crisis which is a reality, said Mr Petalotis, "judicial officers are factors of economic and social development." "We must be united for the common good," he concluded by wishing fruitful work to all.

Installing Statements of Facts at International Level

The three workshops composing the conference were preceded by an overview of Council Regulation (EC) No 1206/2001 of 28 May 2001 on cooperation between the courts of the Member States in the taking of evidence in civil or commercial matters lectured by Dimitrios Tsikrikas, assistant professor in the Faculty of Law, University of Athens. Professor Tsikrikas beforehand thanked the presidents of the UIHJ and the National Chamber of Judicial officers of Greece to allow him to develop this very important topic. Rogatory commission

is a central element of the trial. It is possible to take action to obtain evidence in foreign countries. Thanks to Regulation 1206/2001, the requesting court sends its request quickly and simply to the competent court abroad. The court must take the required steps within forty days. It cannot deny its mission when the application is complete and complies with regulatory requirements. Regulation is an important step with regard to the taking of evidence abroad. It facilitates the collection of evidence. It allows the judge to decide in full knowledge. Provisions on harmonized procedures in the European Union are based on national laws. The European institutions are introducing European regulations based on national law. The unification of the procedures at European level will lead to the reconciliation between peoples.

The topic of the first workshop was evidence and new technologies. How to combine evidence, new technologies and judicial officer? This question was asked to the three speakers of the workshop, chaired by Panagiotis Lymberopoulos, Judge at the Court of appeal, member of the Greek Department of the European Judicial Network. Paula Lourenço Meira, president of the Commission for the Efficiency of Enforcement (Portugal) spoke to introduce the legal enforcement reforms in Portugal and their results, and the role of the enforcement agent in her country especially in the domain of e-Justice. She said the prior role of the Commission for the Efficiency of Enforcement of Portugal proposes recommendations for improving the efficiency of enforcement, control the activities of judicial officers. The Commission also participates in the training of judicial officers. "Judicial officers are important with regard to evidence," said Mrs Meira Lourenço. In Portugal, when a debtor fails to pay his debts and is insolvent, the judicial officer publishes a notice on a website visible to all. "It is very effective," she considered. In the field of service of documents, electronic service of documents is possible, for example for Social Security. This system has been operational since 2011. Electronic attachment is also possible since 2003: shares of commercial companies, buildings, vehicles or patents. "These measures are fully satisfying" said the speaker. Electronic publications are made on the website. It is for example possible to view on the Internet which are the vehicles for sale. Everything is recorded on the computer files and evidence is impossible to erase. New technologies allow preserving evidence in a secure way. For the President of the Commission for the Efficiency of Enforcement of Portugal, "judicial officers are the best vehicles for this security."

Jos Uitdehaag, judicial officer (the Netherlands), First Questor of the Committee of the UIHJ, presented the history having encouraged the Dutch judicial officers to invest in new technologies, particularly to enable them to have access to information on debtors. Our colleague also spoke in detail about authentic deeds and their benefits, especially in terms of evidence. Following him, Alain Bobant, judicial officer (France), President of the National Federation of Trusted Third Parties (FNTC), said how much he was moved to speak in the "cradle of human civilization." Alain Bobant discussed how, in France, judicial officers have set up a procedure with all the technical prerequisites to allow judicial officers to make statements of facts on the Internet. "Why not raise the Internet statement of facts to ISO standard and not install it at international level?" asked Alain Bobant. He presented the FNTC he chairs. This federation consists of four colleges. The first college contains the operators and providers of trust services. These people will identify the author of an email and keep the message through time. The second college includes editors and integrators of computerised solutions. The third college includes experts. The fourth college regroups institutional and regulated professions. Alain Bobant ended his speech

Nikolaos Klamaris, professeur à la faculté de droit de l'Université d'Athènes
Nikolaos Klamaris, Professor at Law at the University of Athens

Robert Emerson, professeur de droit à l'université de Floride (Etats-Unis), membre du Conseil scientifique de l'UIHJ – Robert Emerson, Professor at law at the University of Florida (USA), member of the Scientific Council of the UIHJ

Luis Ignacio Ortega Alcubierre, vice-président du Conseil supérieur des Procuradores (Espagne)
Luis Ignacio Ortega Alcubierre, Vice-President of the Supreme Council of Procuradores (Spain)

Mathieu Chardon, huissier de justice (France), 1er secrétaire de l'UIHJ
Mathieu Chardon, judicial officer (France), 1st Secretary of the UIHJ

Françoise Andrieux, huissier de justice (France), secrétaire général de l'UIHJ
Françoise Andrieux, judicial officer (France), secretary general of the UIHJ

Rose-Marie Bruno, huissier de justice (France), membre honoraire de l'UIHJ
Rose-Marie Bruno, judicial officer (France), honorary member of the UIHJ

by announcing that the UIHJ has now incorporated the FNTC. Netten President thanked him for this integration and stressed the international aspect of the FNTC. Alain Bobant announced the possible creation of a working group on "Judicial exchanges" within the FNTC to bring together the technologies and to be interoperable. President Bobant called on the countries to meet so that the techniques are interoperable, which is fundamental.

Evidence Given by the Judicial Officer

The second workshop concerned the evidence given by the judicial officer through its traditional activities of service of document and enforcement. It included two parts. The first part dealt with the intrinsic evidence through these traditional activities. It was chaired by Nikolaos Klamaris, professor at the Faculty of Law, University of Athens. Professor Klamaris thanked President Kriaris for his invitation. He said the university felt that the judicial officers were involved in the good functioning of justice. Aida Kemelmajer de Carlucci thanked the UIHJ and the Greek Chamber for giving her an opportunity to speak here in Athens. Evidence and trial are related to the securing of rights. There is a right to evidence. Professor de Carlucci looked at the broad definition of evidence in international affairs. "A right does not exist if it cannot be proved said the Romans", she recalled. Each proof has its great value at different periods of times. For example, can admission be a real proof? Each era highlights a type of proof. Ten years ago, there was no mention of electronic evidence. The object of proof concerns facts. Admitted facts need not be proven. Only contested facts should be proven. Mrs de Carlucci continued her very detailed presentation on all aspects of this fundamental law concept.

Robert Emerson presented the outlines of the judicial system of the USA, through judges, including their mode of appointment. He insisted that the trial system in the United States is essentially based on facts. Vasilios Rigas, Judge of the Supreme Court of Greece, President of the Union of men of proceedings dealt with the guarantee of evidence served by the judicial officer. He introduced the compulsory mentions of documents prepared by the judicial officers in Greece. "The documents made by judicial officers relating to enforcement and service of documents contain essential elements in terms of evidence," he said. Regarding enforcement measures, Mr Rigas said the mention of the attached movable good serves as a certificate of evidence. This is possible in the light of the trust placed in judicial officers.

Luis Ignacio Ortega Alcubierre, Vice-President of the Supreme Council of Procuradores (Spain), spoke about the recent reforms in Spain having led Procuradores to serve judicial and extrajudicial documents. However he regretted not being able to carry out statements of facts for the time being, this activity being one of the objectives set by the Supreme Council of Procuradores. He outlined the areas of the Procurator in the proceedings. The Procurator is an independent and impartial professional. Going through the various existing modes of evidence, our colleague acknowledged that the Procurator is today rather passive in this field.

Konstantinos Pantouveris, treasurer of the National Chamber of Judicial officers of Greece presented the latent aspects of evidence in the documents issued by the judicial officers. Many mentions reported in these documents are considered as evidence. Our colleague said that it is rare for a citizen to challenge these mentions inasmuch neutrality is recognized and admitted as a characteristic of the judicial officer. Since 2005 the Greek Chamber has been promoting the possibility of carrying out statements of facts. Professor Tsikrikas prepared a paper for this purpose. To date, this request was not successful.

Mathieu Chardon intervened to discuss service of documents and enforcement of judgments in their aspects as elements of proof. Because of their status, insisted the First Secretary of the UIHJ, French judicial officers are "essential element of procedural law" when they serve documents, asserting their date. The service of documents can therefore intrinsically secure the rights of the parties. As regards the enforcement of court decisions, our colleague cited numerous examples in which documents made by judicial officers contain intrinsic evidence.

Natalie Fricero recalled that in Community and European law, there are basic rules of access to evidence. There should be no discrimination as regards evidence across countries. Human rights should be respected. This requires the intervention of independent professionals. These professionals have shown their inherent loyalty and independence. They can therefore be trusted. "Reforms must take into account the role of professionals and judicial officers in the service of document, enforcement and also in the activities of statements of facts"

said Professor Fricero. According to the law, the authentic deed should have a larger probative value than that of documents made between individuals. New technologies are proven safe. "The finger that clicks on the computer must be an" appropriate finger, a judicial officer's finger " claimed Mrs Fricero. It is imperative that judicial officers are involved in the integration of new technologies. All systems must guarantee the Rule of Law. She recalled that, on 14 January 2010 (No. 53451/07, Popovitsi v. Greece, Procedures, March 2010, comm.. 70, N. Fricero) the European Court of Human Rights judged that states must deploy all necessary procedures to ensure the full – and not theoretical or illusory – enjoyment of the rights guaranteed by Article 6 § 1 of the European Convention on Human Rights, particularly in the area of the service of documents initiating proceedings. Thus, the judicial officer guarantees the proof that service was regularly carried out. This legal professional is also involved in the proof that the recipient was informed of the contents of the document.

Fighting counterfeiting

The second part of the second workshop involved the extrinsic evidence beyond traditional activities. It was chaired by Françoise Andrieux. Marc Schmitz, judicial officer (Belgium), Questor of the Committee of the UIHJ, presented the statements of facts and their implications in terms of proof. Our colleague also presented the judicial or amicable sequestration. Sequestration is a very common activity in Belgium and other countries. It ensures the conservation of movable property that is the subject of a claim or litigation, pending a court decision. The judicial officers are neutral, impartial and independent professional, who are usually appointed by the judge to place the goods "under the hand of justice" and preserve them.

Rose-Marie Bruno, judicial officer (France), Honorary Member of the UIHJ, said the judicial officer carries out two types of activities, one exerted as a monopoly, and the other one non-monopolistic and mainly relating to the finding and the keeping of evidence. Our colleague identified three areas. They relate to the preparation of private agreements, summons including questioning of the addressee and statements of facts. The judicial officer prepares private agreements, including leases. He can also draw up agreements between creditors and debtors specially those installing payments. When carrying out summons including questioning of the addressee, the judicial officer's role is between that of an investigator and an expert. As regards statements of facts, our colleague recalled that the judge always gives probative value to the statements of facts carried out by judicial officers. She said that statements of facts of SMS are becoming more frequent as are statements of facts carried out during strikes.

Sue Collins said the rules are different in each of the fifty states of the USA. The US Marshall deals with criminal and civil cases. Since 1983, the law allows any person of age to serve documents as long as he is not involved in the proceedings. In 2003, the system of trans-state service of documents was entrusted to a private company. The results are very positive. Sheriffs are elected for an average of four years. Process servers have developed over the last thirty years in the USA. Their role is to serve court documents. They cannot enforce these court decisions.

The third workshop was entitled "Evidence and economy". Georgis Mitsis, chair of the workshop, is the president of the Association of Judicial Officers of the Courts of Appeal of Athens, Piraeus, Aegea, Dodekanisou and Lamia. Françoise Andrieux addressed the topic of counterfeit, "a truly global plague that affects all sectors and all countries." Counterfeiting damages businesses. It also damages the image of companies and can be very dangerous for consumers. The procedure of counterfeit and forgery includes the proof of the disorder caused by counterfeiting. Three conditions are required to implement the procedure: the existence of an intellectual property law, the existence of the counterfeit, and the existence of certain conditions relating to the applicant. In France, judicial officers routinely carry out attachments relating to counterfeit.

The last round table consisted in a panel of international experts: Robert Emerson, Natalie Fricero, Ton Jongbloed, Aida Kemelmajer de Carlucci and Dimitrios Tsikrikas. President Jacques Isnard was appointed for the occasion as chair and asked this honourable assembly what could summarise the day. All agreed to declare that evidence is an essential element of civil procedure, due to legal certainty. The distinguished professors considered that there is a need for harmonization in the European legislation relating to evidence. The response to this need implies the harmonization of the prominent role of the judicial officer in the domain of evidence, supported by the probative value of the documents he carries out.

At the end of the round table, two recommendations hereafter reproduced were issued and called in his closing speech by President Netten.

Georgis Mitsis, président de l'Association des huissiers de justice des cours d'appel d'Athènes, du Pirée, d'Egée, de Dodekanisou et de Lamia – Georgis Mitsis, president of the Association of Judicial officers of the Courts of Appeal of Athens, Piraeus, Aegea, Dodekanisou and Lamia

The recommendations of Athens

1. The document issued by a judicial officer should include the proof of its contents with the value of an authentic deed because it is done by a trained professional, a public officer.
2. The implementation of e-Justice must be done in consultation with all legal professionals in respect of fundamental rights.

Revalorisation de l'accès à la profession d'huissier de justice en Grèce

Le 5 avril 2012 le Parlement grec a voté une loi historique pour notre profession.

Désormais l'accès à la profession d'huissier de justice en Grèce est subordonné à l'obtention d'un diplôme délivré par la faculté de droit ou d'une université nationale ou d'une université étrangère paritaire, reconnue de la législation du pays.
Cette formation devra être complétée par un stage de six mois chez un huissier de justice avant l'examen professionnel, suivi de trois mois de séminaire de formation dispensés par la profession après les examens.
Nous adressons toutes nos félicitations au président Dionysios Kriaris ainsi qu'aux membres de son bureau et enfin à tous nos confrères grecs qui confirment ainsi la reconnaissance de leur professionnalisme et de leur haut niveau de compétence.

Upgrading of Access to the Profession of Judicial Officer in Greece

On 5 April 2012 the Greek Parliament passed landmark legislation for our profession.

Now access to the profession of judicial officer in Greece is subject to obtaining a degree from a law school or a university or a national or a foreign joint university, recognized by the country's legislation.
In addition, a six-month further practical training should be done at a judicial officer's office, before the professional examination, followed by a three months training seminar organised by the profession after exams.
We address our congratulations to President Dionysios Kriaris and the members of his board and finally to all our Greek colleagues thus confirming the recognition of their professionalism and high level of competence.

Budapest : 4e journée de formation européenne

Le 7 avril 2011, les locaux de la Chambre nationale des huissiers de justice de Hongrie furent le théâtre de la 4e journée de formation européenne organisée par le Centre international de formation de l'UIHJ

De G. à D. : Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ, Leo Netten, président de l'UIHJ, Miklos Krejniker, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Hongrie, Nora Klebercz, représentante permanente de la Hongrie auprès de l'Union européenne, Jean-Michel Rouzaud, président de l'Ecole nationale de procédure de Paris
From L. to R. : Françoise Andrieux, Secretary General of the UIHJ, Leo Netten, President of the UIHJ, Miklos Krejniker, President of the National Chamber of Judicial Officers of Hungary, Nora Klebercz, permanent representative of Hungary at the European Union, Jean-Michel Rouzaud, president of the National School of Procedure of Paris

La nécessité de formation

L'expression est on ne peut plus adaptée car c'est bien dans un vrai théâtre attenant aux bureaux de la Chambre que s'est déroulée cette désormais traditionnelle journée.
Des délégations de quinze pays européens étaient présentes (Belgique, Bulgarie, Espagne, Estonie, France, Grèce, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Suisse, Suède et République tchèque) ainsi qu'un représentant de l'Algérie, assurant ainsi le succès de la manifestation.
L'ouverture des travaux fut placée sous la présidence de Nora Klebercz, du ministere de la justice hongrois, responsable du dossier e-Justice et représentant permanent de la Hongrie auprès de l'Union européenne.
Le président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Hongrie, Miklos Krejniker, souhaita à tous la bienvenue, suivi par Jean Michel Rouzaud, président de l'Ecole nationale de procédure de Paris (ENP), qui sut comme à l'accoutumée convaincre l'assistance de la nécessité de la formation dans notre profession.
Le président de l'UIHJ, Leo Netten, salua à son tour les confrères présents dans la salle et céda la parole à Françoise Andrieux (France), secrétaire général de l'UIHJ, qui déclina le menu de la journée, laissant ensuite la place aux travaux.
Le premier atelier avait pour thème : e-Justice. Françoise Andrieux, modératrice de cet atelier, rappela la définition d'e-justice au travers d'une résolution du parlement européen du 18 février 2008 : « Considérant que la définition de l'e-Justice est très large et qu'elle comprend en général l'utilisation des nouvelles technologies électroniques dans le domaine de la justice… ».
Alain Bobant (France), président de la Fédération nationale des tiers de confiance (FNTC), et Stéphane Gensollen (France), huissier de justice à Marseille, l'un dans le rôle du savant et l'autre dans celui du candide, ont mis à la portée de tout huissier de justice européen l'intérêt et l'utilisation d'e-Justice. Ils ont fait entrer la matière dans le quotidien professionnel au travers de la présentation de produits comme le « Depomail », le minutier électronique…

De G. à D.: Guillaume Payan, maître de conférence à l'Université du Maine (France), consultant UIHJ, Natalie Fricero, professeur à l'Université de Nice Sophia Antipolis (France), membre du Conseil scientifique de l'UIHJ, Attila Vincze, responsable des Technologies de l'information et de la communication à la Chambre nationale des huissiers de justice de Hongrie
From L. to R. : Guillaume Payan, Lecturer at the Maine University (France), UIHJ consultant, Natalie Fricero, Professor at Law at the University of Nice Sophia Antipolis (France), Member of the Scientific Council of the UIHJ, Attila Vincze, in charge of the Technologies of Information and Communication at the National Chamber of Judicial Officers of Hungary

Lors de débats qui suivirent, notre confrère Dionysios Kriaris, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Grèce, secrétaire adjoint du bureau de l'UIHJ, nous fit part d'une importante nouvelle : en Grèce, conformément au projet de loi présenté, la signification électronique sera effectuée par les huissiers de justice seulement, faisant du vecteur électronique un simple mode de signification, entrant dans le monopole des huissiers de justice.
Attila Vincze, informaticien de la chambre hongroise, fit ensuite une démonstration de l'utilisation d'e-Justice dans la procédure de transmission de l'injonction de payer en Hongrie.
Ce fut enfin le moment tant attendu de la captivante synthèse que nous offrit le Natalie Fricero, professeur à la Faculté de droit de Nice Sophia Antipolis (France), membre du Conseil scientifique de l'UIHJ, en déclarant que personne n'échappera à l'e-exécution qui est rapide et efficace et que le pivot en sera l'huissier de justice sécurisant et moderne.

La disparité du recouvrement des pensions alimentaires en Europe

Le deuxième atelier concernant le recouvrement transfrontalier des pensions alimentaires débuta par une table ronde comprenant les représentants de cinq pays (Nicola Hesslen (Suède), Jos Uitdehaag, premier questeur du Comité de l'UIHJ (Pays-Bas), Carlos de Matos (Portugal), Oksana Kutsmei (Estonie), Bernard Menut (France), 1er vice-président de l'UIHJ), qui nous permirent d'établir un rapide tour d'horizon des disparités du recouvrement des pensions alimentaires en Europe.
Mme Dagmara Kornobis, professeur de de droit à l'université de Wroclaw (Pologne), représentant la Chambre nationale des huissiers de justice de Pologne, présenta le règlement CE n° 4/2009 du 18 décembre 2009 relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions et la coopération en matière d'obligations alimentaires.
Pour illustrer et concrétiser ce qui venait d'être exposé, Bernard Menut nous conta alors l'histoire de Pierre, le Français vivant en Russie, mariée avec Irina la Russe, et essuyant des déboires conjugaux se terminant en pension alimentaire.
Il rappela alors que la première difficulté dans le recouvrement de ce type de créance est de savoir quel est le texte qui s'applique entre la convention de New-York du 20 juin 1956, la convention de La Haye du 2 octobre 1973,

De G. à D.: Roger Dujardin, vice-président de l'UIHJ, Bernard Menut, 1er vice-président de l'UIHJ, Jos Uitdehaag, 1er questeur du Comité de l'UIHJ
From L. to R.: Roger Dujardin, Vice-President of the UIHJ, Bernard Menut, 1st Vice-President of the UIHJ, Jos Uitdehaag, 1st Quaestor of the Committee of the UIHJ

De G. à D.: Roger Dujardin, vice-président de l'UIHJ, Bernard Menut, 1er vice-président de l'UIHJ, Dagmara Kornobis, professeur de droit à l'université de Wroclaw, représentant la Chambre nationale des huissiers de justice de Pologne, Guillaume Payan, maître de conférence à l'Université du Maine (France), consultant UIHJ
From L. to R : Roger Dujardin, Vice-President of the UIHJ, Bernard Menut, 1st Vice-President of the UIHJ, Dagmara Kornobis, professor at law, at the University of Wroclaw representative of the National Chamber of Judicial Officers of Poland, Guillaume Payan, Lecturer at the Maine University (France), UIHJ consultant

le protocole de la Conférence de La Haye de droit international privé du 23 novembre 2007 ou encore le règlement (CE) n°4/200, puis ensuite de quelle manière il s'applique.
Bien évidemment la journée fut émaillée par les deux rubriques désormais récurrentes de revue de jurisprudence et législation européenne brillamment et clairement exposées par Guillaume Payan, maître de conférence à l'Université du Maine (France) et consultant UIHJ. Il évoqua notamment la décision en attente concernant six pays européens attraits par la Commission en non-respect de la libre circulation des biens et des personnes en ce que le statut des notaires dans ce pays prévoit la condition de nationalité. Bien que cette décision ne concerne pas directement notre profession, on imagine tout de même l'impact qu'elle pourrait avoir sur notre profession…
L'après-midi fut clôturée par le président Netten et Françoise Andrieux qui, au nom de l'ENP de Paris, annonça, compte tenu du vif intérêt suscité par l'atelier e-Justice, la création d'un module de formation sur ce thème prouvant ainsi la réactivité de l'ENP et son implication dans la formation internationale des huissiers de justice.
Le succès de cette journée, riche en formation et en information conduit à remercier très chaleureusement les hôtes de son déroulement, nos confrères hongrois, les intervenants pour leur prestation de qualité et enfin les participants.
Rendez-vous l'année prochaine !

Budapest: 4th European Training Day

On 7 April 2011, the Premises of the National Chamber of Judicial officers of Hungary was the Theatre of the Fourth Training Day Organized by the European Training Centre of the UIHJ

De G. à D.: Françoise Andrieux, secrétaire general de l'UIHJ, Alain Bobant, president de la Fédération nationale des tiers de confiance, Stéphane Gensollen, huissier de justice à Marseille (France)
From L. to R. : Françoise Andrieux, General Secretary of the UIHJ, Alain Bobant, President of the National Federation of Trusted Third Parties, Stéphane Gensollen, judicial officer in Marseilles (France)

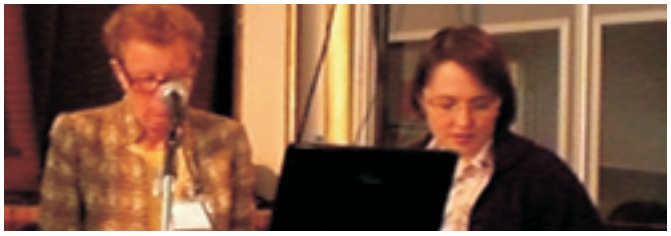

De G. à D.: Nicola Hesslen, huissier de justice à Göteborg (Suède), Oksana Kutsmei, membre de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Estonie,
From L. to R.: Nicola Hesslen, judicial officer in Goteborg (Sweden), Oksana Kutsmei, member of the National Chamber of the Judicial Officers of Estonia

Dionysios Kriaris, membre du bureau de l'UIHJ
Dionysios Kriaris, member of the board of the UIHJ

The Need for Training

The expression could not be more appropriate because it is in a real theatre adjoining the premises of the Chamber that was held this now traditional day. Delegations from fifteen European countries were present (Belgium, Bulgaria, Czech Republic, Estonia, France, Greece, Hungary, the Netherlands, Poland, Portugal, Romania, Slovakia, Switzerland, and Sweden) and a representative of Algeria, thus ensuring the success of the event.
The opening session was chaired by Nora Klebercz, from the Hungarian Ministry of Justice, responsible for e-Justice and Permanent Representative of Hungary at the European Union.
The Chairman of the National Chamber of Judicial officers of Hungary, Miklos Krejniker, welcomed everyone, followed by Jean Michel Rouzaud, President of the National School of Procedure of Paris (ENP), who as usual was able to convince the participants in the need for training in our profession.
Chairman of the UIHJ Leo Netten, welcomed in return his colleagues and gave the floor to Françoise Andrieux (France), Secretary General of UIHJ, who declined the menu of the day, then leaving the place for the presentations.
The first workshop focused on e-Justice. Françoise Andrieux, chair of the workshop, recalled the definition of e-justice through a European Parliament resolution of 18 February 2008: "Whereas e-Justice has a broad definition including, in general, the use of electronic technologies in the field of justice… ".
Bobant Alain (France), Chairman of the National Federation of Trusted Third Parties (FNTC), and Stéphane Gensollen (France), judicial officer in Marseilles, one in the role of the scientist and the other in the candid, have brought within the reach of any European judicial officer the interest and the use of e-Justice. They managed to bring the topic into the everyday work through the presentation of products like "Depomail", e-Minute book...
During discussions that followed, our fellow-member Dionysios Kriaris, president of the National Chamber of Judicial officers of Greece, Deputy Secretary of the board of the UIHJ informed us of an important news, according to the bill introduced in Greece the electronic service of document will be conducted by judicial officers only, making of the electronic vector a simple mode of service, within the monopoly of judicial officers.
Attila Vincze, the Hungarian Chamber computer scientist, then gave a demonstration of the use of e-Justice in the process of transmitting the payment order in Hungary.
It was finally the long awaited riveting report that gave us Natalie Fricero, professor at the Faculty of Law of Nice Sophia Antipolis (France), a member of the Scientific Council of the UIHJ, declaring that no-one will escape e- enforcement as a fast and efficient tool that the securing and modern judicial officer will be its pivot.

The Disparity of Recovery of Maintenance obligations in Europe

The second workshop on cross-border recovery of maintenance obligations began with a panel comprising representatives from five countries (Nicola Hesslen (Sweden), Jos Uitdehaag first quaestor Committee UIHJ (the Netherlands), Carlos de Matos (Portugal), Oksana Kutsmei (Estonia), and Bernard Menut (France), 1st Vice-President of the UIHJ), which allowed us to establish a quick overview of disparities in the recovery of maintenance obligations in Europe.
Mrs Dagmara Kornobis, professor at law at the University of Wroclaw (Poland), representing the National Chamber of Judicial officers of Poland, presented the EC Regulation No. 4 / 2009 of 18 December 2009 on jurisdiction, applicable law, recognition and enforcement of decisions and cooperation in matters relating to maintenance obligations.
To illustrate and concretize what had to be exposed, Bernard Menut then told us the story of Pierre, a French citizen living in Russia, married to Russian Irina, and exposed to marital problems ending up in maintenance obligations.
He then remembered that the first difficulty in collecting this type of debt is to find out what is the relevant applicable legislation between the New York Convention of 20 June 1956, the Hague Convention of 2 October 1973, the protocol of the Hague Conference on Private International Law of 23 November

2007 or the Regulation (EC) No. 4 / 200, and then how it applies.
Of course the day included the now recurring two entries, i.e. the review of case law and European law brightly presented by Guillaume Payan, lecturer at the University of Maine (France) and UIHJ consultant. He referred in particular to the pending decision on six European countries taken to court by the Commission in breach of free movement of goods and people in that in these countries the status of notaries calls for a nationality requirement. Although this decision does not directly concern our profession, we still imagine the impact it could have on our profession…

The afternoon was closed by President Netten and Françoise Andrieux, on behalf of the ENP of Paris, announced that, given the broad interest in the e-Justice workshop, the establishment of a training module on this theme demonstrating the responsiveness of the ENP and its involvement in international training for judicial officers.
The success of this day, rich in training and information leads to warmly thank the hosts of the course, our Hungarian colleagues, the speakers for the quality of their presentations, and the students.
See you next year!

Rencontre au ministère de la Justice d'Italie

Le 20 février 2012, Dominique Aribaut-Abadie, trésorier de l'UIHJ, s'est rendue à Rome, déléguée par l'UIHJ et la Chambre nationale des huissiers de justice de France, à la demande de l'association AUGE, Association italienne de fonctionnaires de l'exécution, membre de l'UIHJ.

Les représentants de l'AUGE, Arcangelo d'Aurora et Andrea Mascioli, et Dominique Aribaut-Abadie ont été reçus au ministère de la Justice par le professeur Salvatore Mazzamuto, sous-secrétaire de la Justice, mandaté, par le ministre de la Justice, Paola Severino, dans le cadre d'une éventuelle réforme de l'exécution et de ses acteurs.
Les représentants de l'AUGE ont mis en évidence les inconvénients du système actuel. Le ministre a montré un grand intérêt pour le sujet et une parfaite connaissance des enjeux de cette réforme pour la justice civile.

Au cours de la discussion, il est apparu que la mise en œuvre des réformes civiles peut donner une impulsion importante à l'économie.
Le ministre, venant de prendre ses fonctions suite au changement du gouvernement, a interrogé nos confrères afin de savoir si des projets de réforme étaient déposés au Parlement par l'AUGE.
Cette dernière a répondu par l'affirmative se référant à un projet de réforme de la profession d'huissier de justice présenté par le sénateur Filippo Berselli, président de la Commission de la justice.

De G. à D. : Arcangelo d'Aurora, président de AUGE, Dominique Aribaut-Abadie, trésorier de l'UIHJ, Salvatore Mazzamuto, sous-secrétaire de la Justice – From L. to R. : Arcangelo d'Aurora, President of AUGE, Dominique Aribaut-Abadie, treasurer of the UIHJ, Salvatore Mazzamuto, Under-Secretary of Justice

Dominique Aribaut-Abadie, après avoir excusé Leo Netten, président de l'UIHJ, et expliqué sa présence auprès des confrères italiens, a mis en évidence l'intérêt de l'harmonisation de la profession en Europe. Elle a rappelé les lignes directrices de la Commission européenne pour l'efficacité de la Justice (CEPEJ), l'intérêt économique d'un professionnel qui n'est pas rémunéré par l'État, qui garantit la sécurité juridique et par là même la pérennité de la démocratie. Enfin, elle a rappelé que les confrères italiens font partis du projet EJE (Exécution judiciaire en Europe), qui est cofinancé par l'Union européenne. Ce projet est un pari important pour tous les professionnels de l'exécution en Europe. Leurs instances nationales doivent leur donner les moyens d'être des professionnels performants pour une Justice efficace et égalitaire.
Monsieur Mazzamuto a indiqué qu'il rencontrerait dès le lendemain le président de la Commission de la justice pour discuter du projet déposé par l'AUGE. Il fera un compte-rendu au ministre de la Justice qui examinera la possibilité d'un soutien du gouvernement pour le projet de réforme proposé par nos confrères italiens. Le résultat des différentes consultations leur sera ensuite communiqué.
Le ministre a terminé en remerciant Dominique Aribaut-Abadie, ès qualité, pour son soutien auprès des confrères italiens et son implication.

Meeting at the Ministry of Justice of Italy

On 20 February 2012, Dominique Aribaut-Abadie, treasurer of the UIHJ, went to Rome, delegated by the UIHJ and the French National Chamber of Judicial Officers, at the request of the Association AUGE, Italian Association of Enforcement Agents, a member of the UIHJ.

AUGE representatives, Arcangelo d'Aurora and Andrea Mascioli, together with Dominique Abadie-Aribaut were received at the Department of Justice by Professor Salvatore Mazzamuto, Under Secretary of Justice, appointed by the Minister of Justice Paola Severino, in the context of a possible reform of enforcement and its players.

AUGE representatives highlighted the disadvantages of the current system. The Minister showed great interest in the subject and a thorough knowledge of the challenges of this reform of civil justice.

During the discussion, it appeared that the implementation of civil reforms can provide significant impetus to the economy.

The Minister, who took office recently following a change of government, asked our colleagues to see if reform proposals were tabled in Parliament by AUGE.

The latter replied in the affirmative, referring to a proposed reform of the profession of judicial officer presented by Senator Filippo Berselli, President of the Commission of Justice.

Dominique Aribaut-Abadie apologized for the absence of Leo Netten, President of the UIHJ, and explained the reason for her presence with her Italian colleagues. She explained the need for a harmonization of the profession in Europe.

She recalled the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ) Guidelines, the economic interest of a professional who is not paid by the state, who ensures Legal certainty, and hence the sustainability of democracy. Finally, she recalled that the Italian colleagues are part of the project EJE (Court Enforcement in Europe), which is co-financed by the European Union. This project is an important challenge for all enforcement professionals in Europe. Their national courts must empower them to be professional performers for an efficient and egalitarian justice.

Mr Mazzamuto said he would meet the next day the President of the Commission of Justice to discuss the project submitted by AUGE. He will make a report to the Minister of Justice to examine the possibility of government support for the reform bill proposed by our Italian colleagues.

The result of their various consultations will then be communicated.

The Minister concluded by thanking Dominique Aribaut-Abadie, ex officio, for her support and involvement with Italian colleagues.

3e congrès des huissiers de justice de Moldavie

Le 23 septembre 2011, le 3e congrès des huissiers de justice de Moldavie a dévoilé les problèmes les plus importants auxquels la profession est confrontée.

Des représentants du ministère de l'Intérieur, des services étatiques en relation avec les huissiers de justice, du ministère de la Justice ont été invités ainsi que l'UIHJ et le ministre de la justice. Cependant, ce dernier n'était pas présent.

L'UIHJ était représentée par Adrian Stoica, secrétaire du bureau. Le congrès a été ouvert par Roman Talmaci, président de l'Union nationale des huissiers de justice de Moldavie (UNEJ). M. Talmaci a présenté le rapport annuel des activités de l'UNEJ. Il a analysé les problèmes les plus importants auxquels sont confrontés les huissiers de justice.

Parmi ces problèmes :

- Manquement des autorités étatiques compétentes d'avoir instauré dans un délai d'un an un tarif équitable pour les huissiers de justice. C'est actuellement le régime fiscal général, applicable aux personnes physiques, qui s'impose à la profession. Ce régime ne prévoit aucune déduction de frais et dépenses, y compris pour les salaires ;
- Application de règlements qui conduisent à réduire les activités des huissiers de justice et sont contraires au principe de séparation des pouvoirs (par exemple des modifications apportées à la composition de la Commission disciplinaire, contrôlée en majorité par les représentants du ministère de la justice : 5 des 9 membres de la commission sont des représentants du ministère de la justice et seulement deux sont des huissiers de justice ; approbation par le Gouvernement moldave d'un nouvelle loi établissant que les exécutions envisagées par un huissier de justice contre l'État soient préalablement discutées avec l'Inspectorat des Finances, sous peine de sanctions disciplinaires contre l'huissier de justice ; création de privilèges en faveur de l'État ; possibilité de suspendre les actions d'un huissier de justice lorsque le ministère de la justice considère unilatéralement que ce dernier ne respecte pas la loi ;
- Refus par certaines autorités étatiques de fournir des informations requises par l'huissier de justice, ou impossibilité de saisir gratuitement un véhicule faisant l'objet d'une mesure d'exécution de la part d'un huissier de justice ;
- Création de pratiques iniques d'annulation des frais d'exécution générés par les huissiers de justice au motif que ces derniers ne sont pas en mesure de démontrer une relation de cause à effet directe entre les mesures réalisées et les coûts afférents.

Roman Talmaci, président de l'Union nationale des huissiers de justice de Moldavie – Roman Talmaci, President of the National Union of the Judicial Officers of Moldova

3rd Congress of the Judicial Officers of the Republic of Moldova

The most important pending problems faced by the Moldovan judicial officers were presented on 23 September 2011 during the 3rd Congress of the profession

Representative of the Ministry of Internal Affairs, state authorities collaborating with the judicial officers, representatives of the Ministry of Justice, the UIHJ and the Minister of justice were invited to the Congress. However, the Minister of justice was not in attendance.

The congress was opened by the Roman Talmaci, president of the National Union of the Judicial Officers of Moldova (UNEJ). The UIHJ was represented by Adrian Stoica, Secretary of the board. Mr Talmaci presented the annual report on UNEJ activity and made analysis of the most important and pending problems, faced by the enforcement officers.

Some of them are:

- Failure by the competent state authorities to create, within one year, the fair tax regime for the judicial officers. At the moment general tax regime, applicable for natural persons, is imposed to the judicial officers that doesn't involve deductions of some costs and expenses, as well as deductions for their employees;
- Implementation of some legal norms, that lead to deficiencies in enforcement officers activity and infringe the separation of power principle (for instance, modifications brought to the structure of the Disciplinary commission, where the majority and control over it is hold by the Ministry of Justice representatives: 5 of 9 members are from the Ministry of Justice and only 2 are judicial officer's representatives; approval by the Government of the Republic of Moldova of a new law, providing that enforcement officers actions, whereas the state is the debtor, should be preliminary discussed with the State Fiscal Inspectorate, while failure to do so will lead to disciplinary sanction applied on the judicial officer; creation of privileges for state authorities; possibility of suspension of the enforcement officer's activity whether the Minister of justice unilaterally considers that the latter infringes the law).

Adrian Stoica, secrétaire du bureau de l'UIHJ
Adrian Stoica, Secretary of the Board of the UIHJ

- Refusal to furnish information requested by the judicial officer, made by some state authorities or failure to attach, free of charge, the vehicle, subject to attachment based on the judicial officer's decision;
- Creation of the vicious judicial practice of resignation of the enforcement costs, incurred by the judicial officers, on the motive that the latter fail to show the direct connection between the actions performed and costs incurred.

7e séminaire nordique à Bergen (Norvège) des 31 août au 2 septembre 2011

Les huissiers de justice des pays nordiques ont organisé dans l'ancienne capitale de Norvège leur séminaire biannuel en présence de l'UIHJ sur le thème de l'endettement envisagé d'un point de vue social

L'endettement, un problème social

C'est à l'initiative de Jacques Isnard, ancien président de l'UIHJ, que nos confrères et consœurs des pays nordiques (Danemark, Estonie, Finlande, Lettonie, Lituanie, Norvège et Suède) ont décidé à partir de 1999 de se réunir tous les deux ans afin de se rencontrer, d'échanger et d'apprendre. Cette année, c'était au tour de la Norvège de recevoir ses homologues nordiques. Comme à l'accoutumée, l'UIHJ était invitée à participer aux travaux. Notre organisation était représentée par son premier secrétaire, Mathieu Chardon. Près de cent huissiers de justice des pays scandinaves (Danemark et Iles Féroé, Finlande, Norvège et Suède) se sont retrouvés dans l'amphithéâtre du musée de Bryggen, en plein cœur de la belle ville de Bergen. Classée au patrimoine culturel mondial de l'Unesco, ville européenne de la culture située à l'ouest de la Norvège, Bergen est la plate-forme idéale pour découvrir les fjords.

Notre consœur Nicola Hesslen, ancienne secrétaire permanente de l'UIHJ pour les pays nordiques et aujourd'hui à la retraite, était également invitée. Le séminaire était parfaitement organisé par Jonny Nausten, président de l'association des Namsmann de Norvège. Le thème central était : « L'endettement, un problème social ? ». L'ambiance était studieuse mais également très amicale et détendue. Malgré un climat politique tendu en raison des événements dramatiques qui ont frappé la Norvège récemment, Knut Storberget, ministre de la justice, a tenu à venir ouvrir personnellement les travaux. Cette attention a été particulièrement appréciée par les huissiers de justice norvégiens qui travaillent

étroitement avec la police, et par l'ensemble des participants. M. Storberget a insisté sur l'importance de la coopération au niveau de la police, surtout après la tragédie récente, tant au plan interne qu'au niveau des pays scandinaves. La sécurité juridique est fondamentale, a estimé le ministre de la justice. Cette sécurité juridique, a-t-il poursuivi, implique que les débiteurs payent leurs dettes. Sans cela, la société ne peut pas fonctionner normalement. On assiste aujourd'hui à un changement fondamental des mentalités. Aujourd'hui, il est normal d'avoir des dettes. Pour autant l'endettement contribue à appauvrir durablement une partie de la population, a-t-il regretté. Comme partout, il existe en Norvège de plus en plus de différences entre les riches et les pauvres. Les banques et les sociétés de crédit ont tendances à pousser les personnes à s'endetter de façon inconsidérée. Le ministre de la justice a estimé qu'il était important d'éduquer les jeunes et la population aux risques liés à la surconsommation et à l'endettement. S'agissant des huissiers de justice norvégiens, Knut Storbeget a fait part de sa satisfaction quant au travail qu'ils accomplissement au quotidien, en prenant en considération la situation du débiteur et en accordant des délais de paiement adaptés à chaque cas.

Jonny Nauste, président de l'Association des Namsmann de Norvège – Jonny Nauste, President of the Association of Namsmann of Norway

Jonny Nauste et Nicola Hesslen, ancienne secrétaire permanente de l'UIHJ pour les pays scandinaves
Jonny Nauste and Nicola Hesslen, past permanent secretary of the UIHJ for Scandinavian countries

Bjorn-Anton Knold, vice-président de la société de recouvrement Lindorff, a dressé un état des lieux très complet de la situation du recouvrement de créances dans les pays scandinaves. Il a souligné en particulier l'augmentation depuis quelques années du nombre de ventes aux enchères immobilières et du taux d'endettement des personnes âgées. Il a indiqué que lorsque le recouvrement amiable débouche sur la prise d'un titre exécutoire, la procédure la plus utilisée est la saisie des rémunérations ou des pensions.

Christian Poppe, chercheur, professeur de sciences politiques, membre de l'institut national de statistiques de Norvège, a dressé un tableau très complet de la façon dont les Norvégiens dépensent leur argent. A sa suite, Shabana Reeman, actrice et dramaturge norvégienne, a fait part de son expérience et de celle de ses parents face à une situation de surendettement qu'elle a vécue. Son talent comique a dominé son intervention, malgré son caractère foncièrement tragique.

Christian Poppe a ensuite dressé un état des lieux du surendettement en Norvège. Il a précisé que le surendettement touche aujourd'hui également les personnes âgées mais surtout les jeunes. Cette couche de la population prend de plus en plus de crédits pour les achats de tous les jours, les loisirs et les vacances, une situation préoccupante, selon lui.

Les risques liés au surendettement

Le rédacteur en chef de la revue Megafon qui est diffusée à Bergen pour venir en aide aux personnes en difficulté, et notamment aux drogués, a ensuite évoqué l'endettement sous son aspect le plus noir. C'est le cas lorsqu'il est lié à diverses addictions (drogues, alcool). Ce phénomène engendre de grands dangers : déchéance physique et psychique, désocialisation, perte de domicile, … Dans la même veine, Richard Ahlström, professeur d'université en psychologie (Suède), s'est penché sur la question des dettes sur un plan global et de ses conséquences sur la santé. Pour souligner la gravité du problème, M. Ahlström a présenté les résultats d'une étude sur le suicide. En général, une personne qui envisage de se suicider et qui passe à l'acte regrette aussitôt son geste au moment fatidique. Mais l'étude tend à démontrer que cela n'est pas le cas lorsque la personne est surendettée. Il a précisé que, sur le plan européen, environ 15 % de la population est surendettée. Le surendettement doit être considéré comme un fléau. Il constitue un facteur avéré de dégradation de la santé des personnes. Un débat a suivi ces deux interventions, animé par Egil Rokhaug, conseiller auprès du ministère des affaires sociales de Norvège. Il a été en particulier évoqué l'idée d'un fichier centralisé des personnes présentant un risque de surendettement, notamment en raison du nombre de crédits contractés.

Roger Schjerva, secrétaire d'Etat au ministère des finances a donné un aperçu de la situation financière dans les pays scandinaves.

Les séminaires nordiques sont l'occasion pour nos confrères de se réunir en ateliers pour débattre des thèmes retenus. Quatre ateliers furent donc organisés avec l'ensemble des participants et les comptes rendus furent présentés sous forme de tables rondes.

Mathieu Chardon a salué les confrères et les consœurs présents au nom du président de l'UIHJ. Il a rappelé combien Leo Netten était attaché aux séminaires nordiques, lesquels ont servi de modèle aux autres réunions régionales au sein de l'UIHJ. Le 1er secrétaire de l'UIHJ a brièvement présenté les travaux du prochain congrès international des huissiers de justice dont il est le rapporteur général. Il a rappelé que le congrès se tiendra à Cape Town (Afrique du Sud) la première semaine de mai 2012 et a invité les participants à y venir nombreux.

Les séminaristes ont été reçus par le maire de Bergen dans les magnifiques salons de la mairie, vieux de 750 ans et admirablement conservés. Un dîner a également été donné au mont Floyen, auquel on accède par funiculaire et jouissant d'une vue imprenable sur Bergen, ses montagnes et ses fjords. Pendant la soirée, particulièrement conviviale, les quatre pays ont tous montré leur reconnaissance à Nicola Hesslen, qui a été le véritable moteur des séminaires nordiques, et l'ont chaleureusement remercié pour son investissement total durant toutes ces années.

Les huissiers de justice sont loin d'être des exécutants aveugles. Ils sont au cœur de la vie sociale. Ils tiennent compte des nombreux problèmes sociétaux dans l'exercice quotidien de leurs activités. Ce séminaire, géré de mains de maître par Jonny Nausten, a démontré une fois de plus, au travers de son thème, combien la profession d'huissier de justice était sensible aux trop nombreuses difficultés auxquels nos concitoyens sont malheureusement confrontés.

7th Nordic seminar in Bergen (Norway) from 31 August to 2nd September 2011

Judicial officers of Nordic countries organized in the former capital of Norway their biannual conference in the presence of UIHJ on the topic of debt considered from a social point of view

Debt, a social issue

At the initiative of Jacques Isnard, past President of the UIHJ, our colleagues of the Nordic countries (Denmark, Estonia, Finland, Latvia, Lithuania, Norway and Sweden) decided from 1999 to convene every two years to meet, share and learn. This year, it was the turn of Norway to receive its Nordic counterparts. As usual, the UIHJ was invited to participate. Our organization was represented by its first secretary, Mathieu Chardon. Nearly one hundred judicial officers from Scandinavian countries (Denmark and Faeroe Islands, Finland, Norway and Sweden) gathered in the auditorium of the Museum of Bryggen, in the heart of the beautiful city of Bergen. Listed as World Heritage Site by Unesco, European city of culture, located west of Norway, Bergen is the ideal platform for exploring the fjords.

Our colleague, Nicola Hesslen, past permanent secretary of the UIHJ for the Nordic countries, now retired, was also invited. The seminar was expertely organized by Jonny Nauste, President of the Association of Namsmann of Norway. The central theme was: "Debt, a social problem?". The atmosphere was studious but also very friendly and relaxed. Despite a tense political climate due to the dramatic events that recently hit Norway, Knut Storberget, Minister for Justice, wanted to personally come and open the work. This attention was particularly appreciated by the Norwegian judicial officers who usually also work as policemen, and by all participants. Mr Storberget stressed the importance of cooperation of the police, especially after the recent tragedy, both internally and at Scandinavian level. Legal security is fundamental, said the minister for justice. This legal security, he said, implies that debtors pay their debts. Without it, society cannot function normally. Today we are witnessing a fundamental change in attitudes. Today it is normal to have debts. However debts contribute to a sustained impoverishment of the population, he regretted. As elsewhere, there are in Norway growing differences between rich and poor. Banks and finance companies tend to push people into debt recklessly. The justice minister said it was important to educate young people to the risks associated with over-consumption and debt. With regard to Norwegian judicial officers Knut Storbeget expressed his satisfaction with the work they do on a daily basis, taking into account the debtor's situation and providing installments whenever necessary.

Mathieu Chardon, 1er secrétaire de l'UIHJ
Mathieu Chardon, 1st Secretary of the UIHJ

Knut Storberget, ministre de la justice de Norvège
Knut Storberget, Minister for Justice of Norway

Bjorn-Knold Anton, vice president of Lindorff debt collecting agency, gave a comprehensive inventory of the status of debt collection in Scandinavia. He stressed in particular the increase in recent years in the number of real estate auctions and in the debt ratio of the elderly. He said that when debt collection leads to the taking of an enforcement order, the procedure most used is the attachment of remuneration or pensions.

Christian Poppe, researcher, professor of political science, member of the National Institute of Statistics of Norway, has developed a comprehensive picture of how the Norwegians spend their money. Following him, Shabana Reeman, a Norwegian actress and playwright, shared her experience and that of her parents in the situation of debt distress she experienced. Her comic talent dominated her speech, despite its tragic dimension.

Christian Poppe then prepared an inventory of over-indebtedness in Norway. He said that over-indebtedness now also affects the elderly but also young people. This section of the population takes more and more loans for everyday purchase, leisure and holidays, a worrying situation, he said.

The risks of over-indebtedness

The editor of the journal Megafon, a Bergen publication to help people in need, including drug addicts, then referred to debt in its darkest side. This is the case when bound to various addictions (drugs, alcohol). This results in great dangers: physical and psychological decline, isolation from society, loss of home ... In a similar vein, Richard Ahlström, a university professor in psychology (Sweden), addressed the global issue of debt and its health consequences. To emphasize the seriousness of the problem, Mr Ahlström presented the results of a study on suicide. In general, a person contemplating suicide and going on to act immediately regrets his action at the fateful moment. But the study suggests that this is not the case when the person is over-indebted. At European level, he said, approximately 15% of the population is over-indebted. Debt must be regarded as a scourge. It is a proven factor in deteriorating health.

A discussion followed these two interventions, led by Egil Rokhaug, Senior Advisor to the Ministry of Social Affairs of Norway. It was especially mentioned the idea of a centralized database of people at risk of debt distress, particularly because of the number of loans taken.

Roger Schjerva, State Secretary, Ministry of Finance gave an overview of the financial situation in the Scandinavian countries.

Nordic seminars give the opportunity for our colleagues to meet in workshops to discuss topics. Four workshops were then held with all participants and the minutes were given in the form of round tables.

Mathieu Chardon welcomed the colleagues present on behalf of the President of the UIHJ. He recalled how Leo Netten was attached to the Nordic seminars that served as a model for other regional meetings in the UIHJ. The first secretary of the UIHJ briefly presented the work of the next international congress

Vue de Bergen depuis le mont Floyen – View of Bergen from Mount Floyen

of judicial officers of which he is the general rapporteur. He recalled that the Congress will be held in Cape Town (South Africa) the first week of May 2012 and invited the participants to come in numbers.
Participants were received by the Mayor of Bergen in the magnificent room of the 750 years old and beautifully preserved town hall. A dinner was also given on Mount Floyen, accessible by a funicular and offering a breathtaking view of Bergen, its mountains and fjords. During the evening, in a very friendly atmosphere, the four countries acknowledged the work of Nicola Hesslen, as the motor of the Nordic seminars. They warmly thanked her for her total investment during all these years.
Judicial officers are far from being blind enforcement agents. They are at the heart of social life. They take into account the many societal problems in their daily activities. This seminar, run masterfully by Jonny Nausten, demonstrated once again, through its theme, how the profession of judicial officer is concerned by the too many difficulties our contemporaries unfortunately face.

Le constat d'huissier de justice au cœur de la conférence de Lodz (Pologne)

Le 14 octobre 2011 s'est tenue à l'université de Lodz (Pologne) une conférence organisée par la Chambre des huissiers de justice de Lodz sur le thème de « L'huissier de justice dans l'Union européenne » en présence du ministre de la Justice de Pologne, Krzysztof Kwiatkowski, et de hauts magistrats, universitaires et professionnels du droit.

L'importance des lignes directrices de la CEPEJ

Nos confrères polonais sont parmi les premiers à avoir accédé à un statut libéral parmi les pays de l'ex-bloc soviétique, en 2000. Les huissiers de justice de ce grand pays de plus de quarante millions d'habitants veulent s'élever toujours plus. La profession a décidé de concrétiser les objectifs des Lignes directrices de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) sur l'exécution adoptées le 17 décembre 2009 par le Conseil de l'Europe. Le recouvrement amiable et les constats figurent au rang des revendications légitimes auxquelles tout huissier de justice peut prétendre. Nos amis polonais entendent se battre jusqu'à obtenir satisfaction, d'autant plus que ces activités existent dans de nombreux pays et sont reconnues comme particulièrement efficaces.
Fort heureusement, les huissiers de justice polonais peuvent aujourd'hui compter sur le soutien à la fois des autorités et des universitaires. C'est la chambre régionale des huissiers de justice de Lodz qui a été chargée d'organiser la conférence dans cette belle ville, la troisième de Pologne. On doit saluer la parfaite organisation de cette manifestation, savamment orchestrée par son président, Andrzej Ritmann, et les membres de son bureau. La conférence s'est tenue dans les locaux ultra-modernes de la faculté de Lodz – surnom-

mée « le paragraphe », en raison de sa forme qui rappelle ce symbole – qui accueille 6 000 étudiants. Une centaine de participants prestigieux, hauts magistrats, dont Michal Klos, président de la cour d'appel de Lodz, universitaires, notaires, avocats et huissiers de justice, ont ainsi remplis l'un des nombreux amphithéâtre de l'université.

La délégation de l'UIHJ comprenait Leo Netten, président, et Mathieu Chardon, 1er secrétaire. Leo Netten a présenté l'UIHJ et son rôle. Il a en particulier insisté sur les lignes directrices de la CEPEJ sur l'exécution. Les articles 33 et 34 de ce document fondateur ont une nouvelle fois été mis en valeur par le président de l'UIHJ. Selon ces deux articles, l'huissier de justice devrait être le seul professionnel compétent pour réaliser l'ensemble des mesures d'exécution. Le texte prévoit par ailleurs que l'huissier de justice devrait être habilité à effectuer des activités complémentaires « de nature à garantir et faire reconnaître les droits des justiciables et ayant pour objet l'accélération du processus judiciaire ou le désengorgement des tribunaux ». Parmi ces activités, Leo Netten a insisté sur le constat et le recouvrement de créances.

Rafal Fronczek, président du Conseil national des huissiers de justice de Pologne, avec Leo Netten, président de l'UIHJ
Rafal Fronczek, President of the National Council of Judicial Officers of Poland, with Leo Netten, President of the UIHJ

Krzysztok Kwiatkowski a salué l'organisation de ce colloque. Il a rappelé l'importance de la profession d'huissier de justice. « Les huissiers de justice jouent un rôle important dans la stabilité et le développement économiques d'un pays » a estimé le ministre de la justice. Il a souligné les liens forts qui unissent l'UIHJ et les huissiers de justice de Pologne. La présence du président de l'UIHJ en est une preuve. M. Kwiatkowski a fait part de sa volonté de mettre en place un huissier de justice européen, sur la base du modèle français et d'autres pays. « Le modèle polonais, a-t-il poursuivi, est très inspiré du modèle français. Je suis très intéressé par les constats et leur utilisation en Pologne par les huissiers de justice ». Le ministre de la justice a remercié les organisateurs de la conférence et a souhaité à tous de bons travaux. Il a terminé son propos en promettant que pendant la présidence de la Pologne du conseil de l'Union européenne, les projecteurs seraient braqués sur la profession d'huissier de justice.

Rafal Fronczek, président du Conseil national des huissiers de justice de Pologne, a remercié le ministre de la justice pour ces propos. Il a évoqué les différentes activités des huissiers de justice. Aujourd'hui, les huissiers de justice polonais doivent avoir un haut niveau de formation. Il s'agit des standards qui ont été promus par l'UIHJ. Il a plaidé pour que les huissiers de justice soient placés au même rang que les autres professions juridiques. Le président Fronczek a mentionné les liens étroits entre l'UIHJ et les institutions européennes. Il a remercié Leo Netten et Mathieu Chardon pour leur engagement.

L'intérêt des constats dressés par les huissiers de justice

Tomasz Banach, huissier de justice (Pologne), a joué le rôle de modérateur de la conférence. Zbigniew Rau, professeur à la faculté de Lodz, directeur du Centre de recherches Alexis de Tocqueville, a présenté des considérations philosophiques sur la vision sur l'Europe de ce grand penseur politique, historien et écrivain français du 19e siècle.

À sa suite, Andrzej Marciniak, professeur de droit, a dressé un tableau de l'exécution des décisions de justice dans l'Union européenne. Le professeur Marciniak a présenté les cinq règlements européens en matière d'exécution qui forment la matière que les huissiers de justice européens doivent connaître. Il s'agit :

- du règlement (CE) n° 44/2001 du Conseil du 22 décembre 2000 concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale
- du règlement (CE) n° 805/2004 du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 portant création d'un titre exécutoire européen pour les créances incontestées
- du règlement (CE) n° 1896/2006 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 instituant une procédure européenne d'injonction de payer
- du règlement (CE) N°861/2007 du Parlement Européen et du Conseil du 11 juillet 2007 instituant une procédure européenne de règlement des petits litiges
- et du règlement (CE) n° 4/2009 du Conseil du 18 décembre 2008 relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions et la coopération en matière d'obligations alimentaires

De gauche à droite : Tomasz Banach, huissier de justice (Pologne), Andrzej Ritmann, président du Conseil régional des huissiers de justice de Lodz, Mathieu Chardon, 1er secrétaire de l'UIHJ, Leo Netten, président de l'UIHJ, Zbigniew Rau, Slawomir Cieslak et Andrzej Marciniak, professeurs à la faculté de droit Lodz, Rafal Fronczek, président du Conseil national des huissiers de justice de Pologne
From left to right: Tomasz Banach, judicial officer (Poland), Andrzej Ritmann, president of the Regional Council of judicial officers of Lodz, Mathieu Chardon, 1st Secretary of the UIHJ, Leo Netten, President of the UIHJ, Zbigniew Rau, Slawomir Cieslak and Andrzej Marciniak, professors at the Law Faculty of Lodz, Rafal Fronczek, President of the National Council of Judicial Officers of Poland

Michal Klos, président de la cour d'appel de Lodz, avec Leo Netten, président de l'UIHJ
Michal Klos, President of the Court of Appeal of Lodz, with Leo Netten, President of the UIHJ

De Gauche à droite : Mathieu Chardon, Leo Netten, Krzysztok Kwiatkowski, et les professeurs Zbigniew Rau, Sławomir Cieślak et Andrzej Marciniak
From left to right: Mathieu Chardon, Leo Netten, Krzysztok Kwiatkowski, with professors Zbigniew Rau, Sławomir Cieślak and Andrzej Marciniak

À sa suite, Mathieu Chardon a présenté les constats. Une étude sur la profession d'huissier de justice a été réalisée par l'UIHJ en 2006 auprès de quarante pays membres. Vingt-cinq ont déclaré réaliser des constats. Parmi ces vingt-cinq, vingt ont indiqué que cette une activité était importante ou habituelle. Le 1er secrétaire de l'UIHJ a souligné à son tour que les lignes directrices de la CEPEJ encouragent les Etats à confier aux huissiers de justice la réalisation de constats. Il a ensuite décrit le rôle des huissiers de justice dans l'établissement de ce mode de preuve largement reconnu dans plusieurs systèmes judiciaires et qui joue un rôle tangible pour désengorger les juridictions. Notre confrère a cité Rachida Dati, ministre de la justice de France, qui déclarait le 13 décembre 2007, à l'occasion du Forum annuel des huissiers de justice français à Paris : « En pratique, les procès-verbaux que vous dressez ont valeur de preuve. Cela tient à votre rigueur et à votre professionnalisme. Un constat d'huissier fait foi. Pour tous, c'est une preuve impartiale ». Mathieu Chardon a ensuite présenté de nombreux exemples de constat, pour en souligner tout l'intérêt pratique et l'extrême diversité.

Enfin, Slawomir Cieslak, professeur de droit à l'Université de Lodz, a parlé de l'influence des procédures d'insolvabilité dans les autres pays de l'Union européenne dans la procédure d'exécution des décisions de justice en Pologne.

À la suite des présentations, une discussion très fournie et passionnante s'est déroulée avec la salle. Pendant près de deux heures, les participants ont posé de nombreuses questions et émis de nombreuses remarques sur le constat, sur sa place dans le droit processuel et sur le rôle de l'huissier de justice dans le constat. Sans l'obligation de fermer l'amphithéâtre, les discussions se seraient sans doute poursuivies pendant encore longtemps tant le sujet a suscité enthousiasme, réflexions et propositions.

Pendant les discussions, le professeur Marciniak a indiqué qu'il fallait assurer la promotion du constat en Pologne qui n'était pas utilisé bien qu'existant. « Il faudrait que cela soit inscrit dans le Code de procédure civile et dans le Code de procédure pénale » a-t-il estimé. Le juge a besoin de s'entourer d'experts. Le constat d'huissier de justice a l'avantage d'être beaucoup moins onéreux.

Cette conférence est un grand succès. Elle a permis de réunir, autour de la profession d'huissier de justice, tous les acteurs du monde judiciaire, dans une atmosphère très professionnelle, d'un très haut rang scientifique, très amicale et particulièrement constructive.

L'UIHJ adresse ses plus vives félicitations à nos confrères polonais et en particulier à Andrzej Ritmann, grand ordonnateur de cette manifestation, ainsi qu'à Rafal Fronczek, président du Conseil national des huissiers de justice de Pologne.

Pendant leur court séjour à Lodz, Leo Netten et Mathieu Chardon ont eu l'opportunité de visiter les locaux flambant neufs de la cour d'appel de Lodz et de rencontrer son président, Michal Kloz. Le président Netten a été particulièrement impressionné par la modernité de cette juridiction, à la pointe de la technologie.

Vue intérieure de la cour d'appel de Lodz – Inside view of the court of appeal of Lodz

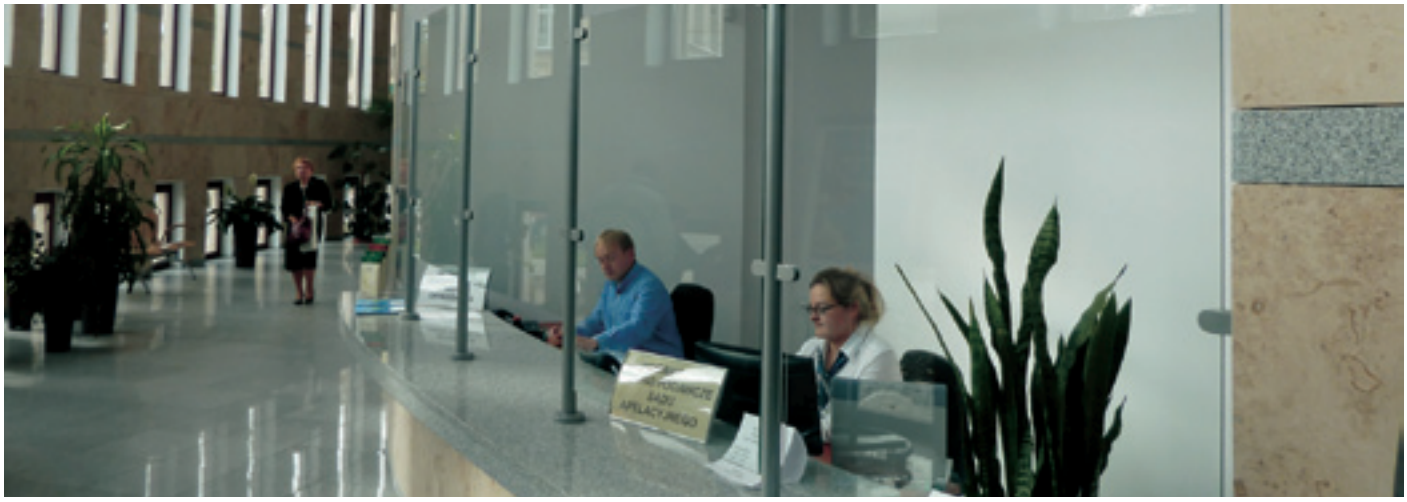

Rapport sur la deuxième conférence intitulée « L'huissier de justice dans l'Union européenne » (Łodž, le 14 octobre 2011)

Le 14 octobre 2011 une conférence dans le cycle des réunions annuelles intitulées « L'huissier de justice, entre la fiction des médias et la réalité » a eu lieu à Łódž. La conférence a été organisée par la chambre régionale des huissiers de justice de Łódž orchestrée par son président, Andrzej Ritmann.

La deuxième conférence intitulée « L'huissier de justice dans l'Union européenne » s'est tenue sous le patronage de l'ancien ministre de la Justice de Pologne, Krzysztof Kwiatkowski, qui a honoré les invités de sa présence pendant la réunion. Les organisateurs ont invité des participants prestigieux, dont Leo Netten, président de l'Union internationale des huissiers de justice (UIHJ), Mathieu Chardon 1er secrétaire de l'UIHJ, Rafał Fronczek, président du Conseil national des huissier de justice (KRK) ; les juges d'appel de Łódž avec Michal Kłos, président de la cour d'appel de Łódž, de nombreux représentants des professions juridiques : notaires, avocats et les conseillers juridiques.

L'objectif principal du cycle était de présenter le rôle des huissiers de justice et l'importance de l'exécution pour le propre fonctionnement de l'État et, par conséquent, pour la sécurité légale des citoyens. Tenue cette année, organisée pendant la présidence polonaise du Conseil de l'Union européenne, la conférence était une opportunité formidable de présenter la problématique de l'exécution dans le contexte du droit européenne ainsi que pour améliorer la conscience juridique des citoyens.

Dans son discours, Leo Netten, président de l'UIHJ, a présenté entre autres les objectifs et les activités de l'UIHJ, en soulignant que l'UIHJ est le membre du Conseil économique et social des Nations unies , prend une part active dans les travaux de la Conférence de La Haye de droit international privé, est membre observateur permanent de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du Conseil de l'Europe et a participé activement à ce titre à l'élaboration de ses lignes directrices du 17 décembre 2009 sur l'exécution des décisions de justice. L'UIHJ prend part aussi dans l'établissement du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale en travaillant sur le projet e –Justice. L'UIHJ est l'un des membres fondateurs de l'Institut de droit européen. Le président Netten s'est concentré sur les recommandations des lignes directrices de la CEPEJ sur les statuts de l'huissier de justice, sa formation et les activités associées. L'orateur a indiqué que la formation de haute qualité des huissiers de justice en tant que les fonctionnaires publiques vise à garantir une égalité de traitement de tous les créanciers ainsi que le respect des droits des débiteurs. Dans cet esprit, en soulignant le rôle et l'importance des huissiers de justice, le président Netten a dit : « Elément de la sécurité juridique, l'huissier de justice intervient pour protéger les justiciables. La sécurité juridique signifie le droit au juge. Le droit au juge signifie le droit à la décision juridique. Le droit à la décision juridique signifie le droit à son exécution. Le droit à son exécution signifie le droit à l'huissier de justice.

L'État doit déterminer la distribution des professionnels dans le pays afin de garantir leur proximité à la partie défenderesse car l'huissier de justice est aussi l'officier de justice, cela veut dire l'avocat dont la mission est de faciliter le déroulement du procès et de garantir le fonctionnement normal de la justice par la création d'un lien entre le justiciable et le juge avec l'indépendance et l'impartialité, ainsi garantissant une bon image de la justice.

Le président Netten a aussi présenté les nouveaux domaines de l'activité des huissiers de justice liés aux lignes directrices de la CEPEJ. Dans cet esprit il a évoqué l'article 33 où il est recommandé de donner aux huissiers de justice la compétence exclusive « d'exécuter des décisions juridiques et d'autres titres exécutoires et documents, ainsi que de réaliser l'ensemble des procédures d'exécution prévues par la loi de l'État dans lequel ils exercent» et l'article 34 qui recommande une activité plus vaste des huissiers de justice dans le but de « garantir et faire reconnaître les droits des justiciables et ayant pour objet l'accélération du processus judiciaire ou le désengorgement des tribunaux ». À cet égard le président Netten a dit : « Un huissier de justice libéral constitue une autorité rassurante en terme de la performance et du service. On peut avoir confiance dans son professionnalisme : le juge, le créancier, le débiteur y ont confiance. Le professionnel libéral offre de ce point de vue toute garantie. Son statut d'officier public et ministériel garantit une légitimité incontestable. Il devient en quelque sort « l'œil » du juge, son agent qui, même s'il n'est pas, du point de vue hiérarchique, sous l'autorité du juge, dispose de pouvoirs donnés par l'autorité judiciaire pour qu'il puisse accomplir des tâches que la justice, pour plusieurs raisons, ne peut pas accomplir.

Seul légitimé à mener ses activités principales, notamment l'exécution des décisions de justice et la signification des actes, il doit, par le biais d'une propre formation, assurer des services « périphériques » au justiciables tels que ceux définis par ledit article 34. »

Un huissier de justice doit être un professionnel pluridisciplinaire pour éviter la fragmentation des activités en raison desquelles un justiciable perdrait du temps et de l'argent. Il est, et sera toujours, un élément essentiel de l'État de droit.

A sa suite, Krzysztof Kwiatkowski, ministre de la Justice de Pologne, a pris la parole. Il a souligné que vu le sujet de la conférence, sa problématique et la liste des invités, y compris la présence du président de l'UIHJ, les organisateurs méritaient respect et reconnaissance. L'orateur a remarqué que le sujet de la conférence était d'autant plus important que le ministre polonais, en raison de la présidence polonaise, présidait les réunions du Conseil des ministres de la Justice de l'UE. Dans cet esprit le ministre a souligné un rôle énorme de l'exécution et des huissiers de justice pour un propre fonctionnement de l'économie européenne – des huissiers qui sont « responsables de la « circulation sanguine » de l'économie », particulièrement à l'époque d'une vaste crise économique en Europe. Le rôle des huissiers de justice est inestimable dans le contexte de la stabilité économique, du développement des moyennes entreprises qui font face au problème des goulots d'étranglement. À cet égard le ministre a informé des changements projetés dans la procédure civile, y compris dans l'exécution, visant à réduire le formalisme des procédures judiciaires. Le ministre a aussi exprimé son profond intérêt pour l'institution du constat d'huissier de justice, qui est régulée et fonctionne de façon exemplaire en France.

Rafał Fronczek, président du Conseil national des huissier de justice (KRK) a souligné que vu les qualifications requises et la formation de qualité des aspirants huissiers, la profession de l'huissier de justice devrait être égale aux

autres professions juridiques, ce qui permettrait de supprimer les barrières entre les professions juridiques et d'augmenter l'intérêt pour les stages des aspirants huissiers, mais aussi cela contribuerait à une amélioration du statut de l'huissier de justice, ce qui serait, finalement, bénéfique pour l'image de la justice entière. Le président du KRK a remarqué que la compréhension sociale et l'approbation pour le rôle de l'huissier de justice dans l'assurance du fonctionnement de l'économie augmentaient. Il a dit : « il est impossible de parler ni d'un pays économiquement fort avec un entreprenariat sain ni de la confiance des investisseurs étrangers dans le marché polonais sans une exécution efficace ». L'orateur, en renvoyant au discours du président Netten, a évoqué le besoin urgent d'ajuster le champ des compétences des huissiers de justices polonais aux règlements européens. Il a mentionné le service des documents, la réalisation de constats, mais aussi la possibilité de mener les négociations ou d'exécuter à la base d'un arrangement à l'amiable entre le créancier et le débiteur. Le président de la KRK a ensuite décrit l'engagement du milieu polonais des huissiers de justice dans le projet EJE (Exécution judiciaire en Europe), dont le KRK est partenaire. Le projet est conduit par la Commission européenne, il est cofinancé par l'UE et réalisé dans le cadre d'un programme plus grand – e-Justice – et son objectif consiste à instruire les citoyens de l'UE sur l'exécution dans d'autres États membres. Alors, le projet facilite le recouvrement des créances dans l'UE, mais avant tout, il constitue une forme de coopération entre les huissiers des justices en Europe.

Dans le discours d'introduction le docteur Tomasz Banach, huissier de justice chargé de l'organisation de la conférence, a mis en évidence l'importance de la problématique discutée au vue du processus avancé de l'unification du droit de l'UE. A cet égard l'orateur a souligné le rôle des études comparatives qui, lorsqu'elles sont mises ensemble et une fois les droits nationaux comparés, permettent d'améliorer les systèmes juridiques. Comme Tomasz Banach a dit : « Le processus avancé de l'unification et de l'harmonisation du droit dans l'UE est un fait bien connu. Mais ce processus ne devrait pas impliquer la suppression où l'élimination des solutions nationales vérifiées mais plutôt leur amélioration par une sensible introduction des règlements désirables dans les systèmes nationaux. Voulant préserver des valeurs issues des cultures nationales juridiques, dites identités juridiques, et en même temps les adapter au processus de l'unification, on peut profiter des études comparatives qui comparent et mettent ensemble les droits nationaux et rendent ainsi possible la création d'une ius commune contemporaine. La conférence d'aujourd'hui sert cet objectif car le processus de l'unification concerne aussi l'exécution – champ de travail de l'huissier de justice.

Pendant la conférence, quatre exposés scientifiques ont été donné. Le premier, intitulé « Réflexions tocquevilliennes sur l'Europe » a été présenté par le professeur Zbigniew Rau. L'orateur a présenté d'une façon très intéressante les idées d'un grand philosophe français du 19e siècle. Étant donné la crise actuelle dans l'UE, ces idées constituent la base pour l'analyse de la condition morale et politique de l'Europe unie. Suite à l'analyse des réflexions du 19e siècle d'Alexis de Tocqueville et à la mise ensemble de ces idées avec le processus contemporain d'intégration dans l'UE, le professeur Rau a énuméré trois éléments importants :

La démocratie de masse comme la base de l'intégration européenne ; selon Tocqueville, c'est l'individualisme qui domine le système démocratique, parce qu'il manque d'un groupe social auquel l'individu pourrait appartenir d'une façon permanente. Privé des liens sociaux, l'individu commence à se concentrer sur le bien-être qui devient l'axe de ses actions et intentions. Ce phénomène crée, à son tour, l'universalisme éthique mais aussi l'universalisme économique qui étaient toujours inhérents au processus de l'intégration en Europe.

La catégorie d'un nouveau despotisme comme la conséquence de la démocratie de masse et les relations politiques dans les pays de l'Europe qui s'intègre. Ledit individualisme est lié à l'aliénation de l'individu de la vie publique. Le vide dans cette sphère publique est enfin rempli par l'État qui reprend de nombreux domaines de l'activité publique et règle des nouveaux champs de la vie humaine. En conséquence, les membres de la société démocratique deviennent de plus en plus dépendants de l'État. Cette forte dépendance du citoyen de l'État est appelée par Tocqueville « le nouveau despotisme ». L'idée de l'État providence, basée sur les idées économiques de John Maynard Keynes peut être considérée comme un tel nouveau despotisme dans les conditions de l'EU du 20e siècle. l'État providence a dominé, en faisant l'usage de ces agendas bureaucratiques, la sphère publique et a considérablement limité l'autonomie et l'activité des citoyens dans cette sphère. En même temps, le professeur Rau a souligné que la création de l'État providence était complémentaire au processus de l'intégration européenne.

L'idée de la participation civique comme la condition de la renaissance de l'intégration du projet européen. Selon Tocqueville il est possible de combattre « le nouveau despotisme » par une introduction graduelle des nouvelles solutions basées sur l'idée de la liberté, notamment la liberté d'association. L'appartenance à ces solutions permet aux individuelles de participer dans la vie publique et leur demande de se libérer de la dépendance de leur besoins – petits et égoïstes. Comme le dit M. Rau : « Tocqueville admet que ce processus doit être ancré dans une culture morale et politique favorable, notamment dans une telle culture dont les porteurs son la tradition et la coutume, le climat de la religiosité et de l'éthos national. Surmonter l'isolation, l'individualisme et l'impuissance des individus actifs dans les associations qui remplissent la sphère publique de leur engagements, signifie remplacer l'État dans la sphère publique par reprendre ces nombreux initiatives. Pour Tocqueville c'est exactement le victoire de la liberté sur le nouveau despotisme ».

Pour lui, la crise économique actuelle dans l'UE peut être analysée du point de vue des idées présentées par Tocqueville. Mais, comme l'orateur a remarqué, malgré les opinions communes concernant la nécessité d'introduire les mesures d'austérité dans les pays européens ; malgré les scénarios pessimistes esquissés par les économistes « l'Union ne résonne pas d'une forte voix des Européens unis dans les organisations de la société civile ; ils ne crient pas pour des réformes, ils ne discutent pas de la responsabilité envers les générations d'aujourd'hui et futures et automatiquement du besoin d'austérité aujourd'hui pour devenir riche demain ».

Le deuxième discours, intitulé « l'Exécution dans le contexte du droit européen », a été présenté par le professeur Andrzej Marciniak, qui a dressé le système de l'exécution polonaise à la base des décisions judiciaires étrangères et d'autres titres exécutoires dans les relations entre les États membres de l'UE, introduit dans l'ordre juridique en vigueur par règlements du Parlement européen et du Conseil. Il s'agit:

- du règlement (CE) n° 805/2004 du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 portant création d'un titre exécutoire européen pour les créances incontestées

- du règlement (CE) n° 1896/2006 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 instituant une procédure européenne d'injonction de payer
- du règlement (CE) N°861/2007 du Parlement Européen et du Conseil du 11 juillet 2007 instituant une procédure européenne de règlement des petits litiges
- et du règlement (CE) n° 4/2009 du Conseil du 18 décembre 2008 relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions et la coopération en matière d'obligations alimentaires.

L'orateur a remarqué que ces règlements ont été basés sur trois présomptions : La première consiste à adopter le système d'applicabilité automatique dans un pays membre des titres exécutoires stipulés dans les règlements. Cela est reflété dans ces éléments des règlements, selon lesquels les titres mentionnés sont reconnus et exécutés dans d'autres États membres sans la nécessité de constater leur force exécutoire ainsi que sans la possibilité de contester leur reconnaissance où leur force exécutoire. Ce système remplace les modèles actuels du règlement de la force exécutoire des titres étrangers qui prennent la forme de la procédure tendant à la délivrance d'une déclaration constatant la force exécutoire, menée dans le pays d'exécution. Cela signifie que dans le pays d'exécution, il n'est pas vérifié si le titre étranger est reconnu ou s'il se contente de l'exequatur, un document juridique délivré par les autorités de l'État, qui permet l'exécution d'une décision étrangère sur son territoire. Selon le modèle typique et traditionnel, l'exequatur est octroyé par un tribunal polonais seulement suite à une procédure spécifique, prévue par les articles 1150-1153 du Code de procédure civile pour donner à une décision étrangère une clause exécutoire. Par conséquent la décision étrangère devient un titre exécutoire en Pologne et constitue ensuite la base pour l'exécution. Les règlements en question ont une priorité absolue et constituent une lex specialis envers les règlements mentionnés du Code de procédure civile.

Selon la deuxième présomption, les titres exécutoires émis dans un pays membre et énumérés dans ces règlements peuvent être exécutés dans un autre pays membre sous les mêmes conditions que les titres émis dans les pays (États membres) d'exécution.

Selon la troisième présomption, liée à la deuxième, la procédure d'exécution est réglée par la loi du pays (État membre) d'exécution, compte tenu des conditions spécifiques prévues dans ces règlements.

Avant de présenter des titres exécutoires européens, résultant des lesdits règlements, le professeur Marciniak a rappelé que le législateur polonais a clairement opté pour la solution selon laquelle les titres exécutoires européens provenant des autres pays membres constituent les titres exécutoires et peuvent être exécutés lorsqu'ils possèdent une clause exécutoire. L'orateur a remarqué que : « du point de vue du fonctionnement des organismes d'exécution, la procédure visant l'attribution d'une clause exécutoire joue un rôle positif, parce qu'elle libère ces organismes du jugement si le titre étranger présenté par le créancier répond aux règlements européens qui créent les titres exécutoires européens ou s'il est admissible à leur base de mettre en œuvre l'exécution. Dans ce sens la clause exécutoire détermine l'admissibilité de l'exécution. »

La discours suivant, intitulée « Constat d'huissier de justice dans le système français d'exécution », a été présenté par le 1er secrétaire de l'UIHJ, Mathieu Chardon. Il faut dire ici que cette institution, basée sur la législation française, ne se jouit pas d'un grand intérêt en Pologne – les huissiers de justice dressent les constats rarement, il n'y a que quelques exemples, à l'inverse de la France où le constat constitue une pratique largement répandue. Mathieu Chardon a noté au début de son discours que « le constat consiste à enregistrer et rapporter par écrit d'une situation, d'un fait dont on est le témoin. Lorsqu'il est effectué par un huissier de justice, le constat peut servir d'une preuve juridique, reconnu et parfois irrévocable ». En même temps l'orateur a souligné que le constat relève du champ d'application de l'article 34 des lignes directrices de CEPEJ et constitue une des activités de l'huissier de justice.

Puis Mathieu Chardon a présenté l'importance et le rôle de l'huissier de justice dans l'élaboration des constats, en soulignant l'importance des constats en tant que preuve dans les processus judiciaires. En plus, le constat permet d'éviter des processus judiciaires coûteux et longs lorsqu'il est dressé dans la phase amiable. Le constat est d'autant plus important qu'il est dressé par un huissier de justice – un organisme impartial, indépendant et crédible, ce qui a été confirmé par l'orateur : « Rachida Dati, ministre de la justice de France a déclaré le 13 décembre 2007: « En pratique, les procès-verbaux que vous dressez ont valeur de preuve. Cela tient à votre rigueur et à votre professionnalisme. Un constat d'huissier fait foi. Pour tous, c'est une preuve impartiale». Mathieu Chardon a remarqué que depuis la loi de 22 décembre 2010 les constats d'huissier « font foi jusqu'à preuve contraire. » Puis il a présenté deux types des missions du constat : mission confiée par le juge ainsi que mission confiée par une personne physique ou morale, en disant que la majorité des constats est dressée à la demande des justiciables, qu'elles soient des personnes physiques ou morales. L'orateur a présenté les types des constats d'huissier de justice et aussi la suite des opérations accompagnant l'établissement du constat : établissement de la mission, rédaction du rapport par écrit (la partie la plus importante) et enfin la mise en œuvre de la mission. Dans sa conclusion, Mathieu Chardon a dit que le constat d'huissier constitue un outil juridique majeur. Il est rigoureux et efficace. Son objectif est de servir aussi bien aux justiciables qu'à la Justice. Il répond aux exigences des lignes directrices de CEPEJ sur l'exécution car il veille « à garantir et faire reconnaître les droits des justiciables et ayant pour objet l'accélération du processus judiciaire ou le désengorgement des tribunaux ». En France, le constat d'huissier de justice est l'activité la plus populaire des huissiers de justice.

La quatrième présentation, délivrée par le professeur Sławomir Cieślak, était intitulée « l'Influence des procédures d'insolvabilité dans un État membre sur la procédure d'exécution en Pologne ». L'orateur a remarqué que l'objectif de son discours était de démontrer comment les deux procédures mentionnées dans le titre sont liées l'une à l'autre et, si possible, de déterminer des conséquences procédurales qui résultent de la « collision » de la procédure d'insolvabilité étrangère avec la procédure d'exécution polonaise, mais aussi de déterminer quelle nullités procédurales doivent être appliquées par les organismes d'exécution en Pologne dans une telle situation. Le professeur Cieślak a énuméré les sources des règlements de la question examinée. Il s'agit des normes du droit international de l'insolvabilité, y compris les normes du droit procédural en matière civile qui concernent la question de l'insolvabilité. La deuxième source est les normes du droit procédural national inclues dans le droit de l'insolvabilité et du redressement du Code de procédure civile. La troisième source englobe les normes du droit procédural national de l'État membre où la procédure de l'insolvabilité a été lancée. Puis, l'orateur a présenté l'influence de la procédure de l'insolvabilité au vu du critère de lieu où la procédure de l'insolvabilité a été lancée et en même temps au vu du critère de l'entité envers qui la procédure de l'insolvabilité a été lancée dans un autre pays membre de l'UE. Compte tenu de ces critères, l'orateur a énuméré :

- L'influence de la procédure de l'insolvabilité lancée dans un autre pays membre de l'UE (à l'exception du Danemark) envers un débiteur qui n'est pas une institution de crédit, une banque étrangère, une compagne d'assurance étrangère ou une compagnie de réassurance étrangère
- L'influence de la procédure de l'insolvabilité lancée dans un autre pays membre de l'UE envers un débiteur qui est une institution de crédit, une banque étrangère, une compagne d'assurance étrangère ou une compagnie de réassurance étrangère
- L'influence de la procédure de l'insolvabilité lancée au Danemark envers un débiteur qui n'est pas une institution de crédit, une banque étrangère, une compagne d'assurance étrangère ou une compagnie de réassurance étrangère

Une fois les situations mentionnées en haut décrites, l'orateur a conclu : « Lorsqu'on détermine l'influence de la procédure de l'insolvabilité lancée dans un autre pays membre de l'UE sur la procédure de l'exécution en Pologne on doit en premier lieu déterminer les lois en « conflit », ce qui permettrait de trouver le droit dont l'application peut résoudre ce problème ». La norme majeure en la matière est l'article 4, section 2, lettre f in initio du règlement no. 1346/2000 qui prévoit la lex fori concursus comme le droit qui règle l'influence la procédure de l'insolvabilité lancée dans un autre pays membre de l'UE sur la procédure de l'exécution en Pologne. Afin d'évaluer cette influence, les organismes d'exécution polonais sont censée appliquer le droit de l'État où la procédure de l'insolvabilité a été lancée. Le principe lex fori concursus n'est pas appliquée dans le cas de la procédure de l'insolvabilité lancée au Danemark mais aussi dans le cas de la procédure de l'insolvabilité qui concerne un débiteur qui est une institution de crédit, une banque étrangère, une compagne d'assurance étrangère ou une compagnie de réassurance étrangère. Dans ces deux cas la lex fori processus, dont les dispositions du droit de l'insolvabilité et du redressement qui règlent l'influence de la reconnaissance de la procédure de l'insolvabilité étrangère sur la procédure d'exécution en Pologne, devraient être appliquées. Elles sont définies dans article 146, section 1 et 2, en relation avec article 397, section 1, point 1 du droit de l'insolvabilité et du redressement.

Une vaste problématique de la conférence est devenue le motif d'une discussion vivante et intéressante au cours de laquelle des questions intéressantes ont émergé. Généralement, les questions concernaient le deux aspects, cruciaux pour les huissiers de justice polonais : premièrement l'attribution de la validité juridique et de la validité en tant que preuve au constat d'huissier – comme dans le système français, que le 1er secrétaire de l'UIHJ, Mathieu Chardon, venait de présenter avec une entière compétence et deuxièmement les activités de l'huissier de justice dans la phase amiable, si avantageuses pour les créanciers (qui peuvent obtenir leur argent plus tôt), pour les débiteurs (qui peuvent éviter des processus judiciaires coûteux) mais également pour tous les participants de la réalité juridique (élimination des agences de recouvrement qui fonctionnent au bord de la loi), décrites d'une façon persuasive par le président de l'UIHJ, Leo Netten.

La discussion a confirmé qu'il est nécessaire d'organiser de telles réunions où des expériences et remarques intéressantes, mais aussi des voix de polémique sont échangées.

Gageons que le cycle des conférences lancé dans la ville de Łódž va continuer, ce qui contribuera certainement à la popularisation de la question de l'exécution dans notre pays.

Dr Tomasz Banach
huissier de justice du tribunal de district de Zgierz

The Judicial Officer at the Heart of the Lodz Conference (Poland)

On 14 October 2011 the Chamber of judicial officers of Lodz organised at the Lodz University (Poland) a conference on the theme of "The Judicial Officer in the EU" in the presence of the Minister of Justice of Poland, Krzysztof Kwiatkowski, senior judges, academics and legal professionals.

Krzysztok Kwiatkowski, ministre de la justice de Pologne
Krzysztok Kwiatkowski, Minister for Justice of Poland

The Importance of the CEPEJ Guidelines

Our Polish colleagues are among the first to have gained a liberal status among the countries of the former Soviet bloc, in 2000. The judicial officers of this great country of over forty million people want to rise even more. The profession has decided to implement the objectives of the Guidelines of the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ) on enforcement adopted on 17 December 2009 by the Council of Europe. Debt collection and statements of facts are among the legitimate claims that any judicial officer is entitled to. Our Polish friends intend to fight to get satisfaction, especially as these activities exist in many countries and are recognized as particularly effective.

Fortunately, the judicial officers from Poland can now count on the support of both the authorities and academics. The regional chamber of judicial officers of Lodz was responsible for organizing the conference in this beautiful city, the third of Poland. We must acknowledge the excellent organization of this event, orchestrated by its chairman, Andrzej Ritmann and the members of his board. The conference was held in the ultra-modern premises of the Faculty

Andrzej Witmann, président du Conseil régional des huissiers de justice de Lodz
Andrzej Witmann, president of the Regional Council of judicial officers of Lodz

Mathieu Chardon, 1er secrétaire de l'UIHJ – Mathieu Chardon, 1st Secretary of the UIHJ

of Lodz – known as "the paragraph" because of its shape that resembles the symbol – which houses 6,000 students. One hundred prestigious participants, senior judges including Michal Kloz, President of the Court of Appeal of Lodz, academics, solicitors, lawyers and judicial officers, have thus filled one of the many university lecture halls.
The UIHJ delegation consisted of Leo Netten, President, and Mathieu Chardon, 1st secretary. Leo Netten introduced the UIHJ and its role. He particularly emphasized on the CEPEJ guidelines on enforcement. Articles 33 and 34 of this founding document have once again been highlighted by the President of the UIHJ. According to both articles, the judicial officer should be the only professional qualified to carry out all enforcement actions. The text also provides that the judicial officer should be entitled to perform additional activities "tending to safeguard and secure recognition of parties' rights and aimed at expediting the judicial process or reducing the workload of the courts". Amongst these activities, Leo Netten emphasized on statements of facts and debt collection.
Krzysztok Kwiatkowski welcomed the organization of this conference. He recalled the importance of the profession of judicial officer. "The judicial officers play an important role in the stability and the economic development of a country" said the minister of justice. He highlighted the strong links between the UIHJ and the judicial officers of Poland, hence the presence of the President of the UIHJ. Mr Kwiatkowski expressed his willingness to set up a European judicial officer, based on the French model and that of other countries. "The Polish model, he said, is inspired by the French model. I am very interested in statements of facts and their use in Poland by the judicial officers". The Minister of Justice thanked the organizers of the conference and wished all good works.
He concluded his remarks by promising that during the presidency of Poland at the Council of the European Union, spotlights would be focused on the profession of judicial officer.
Rafal Fronczek, president of the National Council of Judicial officers of Poland, thanked the Minister of Justice for these comments. He outlined the various activities of judicial officers. Today, the Polish judicial officers should have a high level of training. These are standards that have been promoted by the UIHJ. He advocated that the judicial officers should be placed on the same level as other legal professions. President Fronczek mentioned the close ties between the UIHJ and the European institutions. He thanked Leo Netten and Mathieu Chardon for their commitments.

The Interest of Statement of Facts carried Out by Judicial Officers

Tomasz Banach, judicial officer (Poland), acted as chairman of the conference. Zbigniew Rau, professor at the Faculty of Lodz, director of the Research Centre Alexis de Tocqueville, presented the philosophical vision on Europe of this great French political thinker, historian and writer of the 19th Century.
Then, Andrzej Marciniak, professor at the Law Faculty of Lodz, drew a picture of the enforcement of court decisions in the European Union. Professor Marciniak presented the five European regulations on enforcement that make up the legislative corpus the European judicial officers need to master. They are:

- Council Regulation (EC) No 44/2001 of 22 December 2000 on jurisdiction and the recognition and enforcement of Judgments in Civil and Commercial Matters
- Regulation (EC) No 805/2004 of the European Parliament and of the Council of 21 April 2004 Creating a European Enforcement Order for Uncontested Claims
- Regulation (EC) No 1896/2006 of the European Parliament and of the Council of 12 December 2006 Creating a European Order for Payment Procedure
- Regulation (EC) No 861/2007 of the European Parliament and of the Council of 11 July 2007 Establishing a European Small Claims Procedure
- Council Regulation (EC) No 4/2009 of 18 December 2008 on jurisdiction, applicable law, recognition and enforcement of decisions and cooperation in matters relating to maintenance obligations

Following him, Mathieu Chardon presented the statements of facts. A study on the profession of judicial officer was conducted by the UIHJ in 2006 among forty members. Twenty-five reported carrying out statements of facts. Of these twenty-five countries, twenty indicated that this activity was important or common. The first secretary of the UIHJ said in turn that the CEPEJ guidelines encourage States to promote judicial officers carrying out statements of facts. He then described the role of judicial officers in the establishment of this type of evidence widely recognized in several legal systems that plays a tangible role to unclog courts. Our colleague quoted Rachida Dati, Justice Minister of France, who declared on 13 December 2007, at the Annual Forum of the French judicial officers in Paris: "In practise, the reports you make serve as evidence. This comes from your thoroughness and professionalism. A statement of facts can be trusted. For all, it is fair evidence." Mathieu Chardon then presented numerous examples of statements of facts, to emphasize all their practical and extreme diversity.

Finally, Slawomir Cieslak, law professor at the University of Lodz, spoke about the impact of insolvency proceedings in other countries of the European Union in the process of enforcement of court decisions in Poland.
Following the presentations, wide and enthralling discussions took place with the audience. For nearly two hours, participants asked many questions and made many comments on statements of facts, their role in procedural law and the role of the judicial officer in this activity. Without the obligation to close the amphitheatre, discussions would probably have continued for a long time as the subject generated enthusiasm, ideas and proposals.
During the discussions, Professor Marciniak estimated the realization of statements of facts in Poland which existed although not used in Poland should be promoted. "That should be included in the Code of Civil Procedure and the Code of Criminal Procedure," he said. The judge needs to be surrounded by experts. The judicial officer has the advantage of being much cheaper.
The conference was a great success. It brought together around the profession of judicial officer all players in the legal world in a very professional atmosphere, a very high scientist level, very friendly and very constructive.
The UIHJ extends its warmest congratulations to our Polish colleagues and in particular Andrzej Ritmann, great organizer of the event, and Rafal Fronczek, president of the National Council of Judicial officers in Poland.
During their short stay in Lodz, Leo Netten and Mathieu did visit the brand new Court of Appeal of Lodz and met its President, Michal Kloz. President Netten was particularly impressed by the modernity of this high-tech jurisdiction.

La cour d'appel de Lodz – The court of appeal of Lodz

L'université de Lodz – The Lodz University

Report on the Second Conference entitled "The Judicial Officer in the European Union" (Łódž, 14th October 2011)

On the 14th of October, a conference in the cycle of yearly meetings entitled "Judicial Officers – between media fiction and reality" was held in the city of Łódž. It was hosted by the Łódž Council of Judicial Officers led by its Chairman Andrzej Ritmann.

The Second Conference entitled "The Judicial Officer in the European Union" was held under the honorary patronage of the former Minister of Justice, Krzysztof Kwiatkowski, who delighted the guests by his presence at the meeting. The hosts invited many eminent guests to participate in the conference, including Leo Netten, President of the International Union of Judicial Officers (UIHJ), Mathieu Chardon, First Secretary of the UIHJ, Rafał Fronczek, President of the National Council of Judicial Officers (KRK); judges of appeal of the city of Łódž with Dr Michał Kłos, President of the Court of Appeal of Łódž and representatives of other legal professions: notaries public, attorneys and legal advisors.

The main goal of the cycle is to present the role of judicial officers and the importance of court enforcement for the proper functioning of the state, and consequently for the legal safety of citizens. This year's Conference, organized during the Polish Presidency in the Council of the European Union, became an opportunity to present the problematic aspects of court enforcement in the scope of European law and to improve legal awareness of the citizens.

Leo Netten, President of the UIHJ, made a speech about the objectives and activities of the UIHJ, highlighting that the UIHJ is a member of the Economic and Social Council of the United Nations, that it is actively involved in the work of the Hague Conference on Private International Law, and is a permanent observer member of the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ) of the Council of Europe and, for this reason, took an active part in the development of its Guidelines of 17th December 2009 on the execution of legal decisions. The UIHJ has been also involved in establishing the European Judicial Network in civil and commercial matters, which is reflected in its commitment to the e-Justice project. The UIHJ is also one of the founding members of the European Law Institute. President Netten then turned his attention to the CEPEJ Guide Lines concerning the status and training of the judicial officer and the associated activities. The speaker stated that a high quality of training of the judicial officers as officers is necessary to ensure the equal treatment of all creditors and, at the same time, to guarantee the rights of debtors. In this respect, focusing on the role and importance of the judicial officers, President Netten said: "As an element of legal certainty, a judicial officer intervenes to protect litigants.

- Legal security is the right to a judge.
- The right to a judge is the right to a judicial decision.
- The right to a judicial decision is the right to its enforcement.
- The right to its enforcement is the right to a judicial officer.
- The State must determine the distribution of professionals across the country by ensuring proximity to defendants because the judicial officer is an officer of justice, that is to say, a lawyer whose mission is intended to facilitate the conduct of the trial and ensure the proper administration of justice by making the link between the litigant and the judge with full independence and impartiality, thus ensuring a good image of justice".

President Netten also presented new areas of activity of judicial officers related to the CEPEJ Guide Lines, recalling its Article 33 which calls the members states to give judicial officers (enforcement agents) the sole competence for enforcement of judicial decisions and other enforceable titles or documents, and implementation of all the enforcement procedures provided for by the law of the state in which they operate, and Article 34 in which it is recommended to authorize judicial officers to perform broader activities tending to safeguard and secure recognition of parties' rights and aimed at expediting the judicial process or reducing the workload of the courts. In this respect President Netten said:

"The liberal judicial officer is a reassuring authority in terms of performance and service. There is trust in his professionalism: trust from the judge, trust from the creditor, and trust from the debtor.

From this point of view, the liberal professional offers a guarantee. Indeed, his status as a public and ministerial officer assures unquestionable legitimacy. He becomes somehow the "eye" of the judge, his agent and though not hierarchically under his authority, he is still invested with authority as a kind of delegation that the judicial authority gives him to perform the tasks that justice, for various reasons, cannot complete.

Only legitimate to carry out his core activities that are enforcement of court decisions and service of documents he must, through appropriate training, provide "peripheral" services to the defendant as defined by Article 34 reproduced above.

The judicial officer must be a multi-field professional avoiding the fragmentation of activities in which the litigant loses both time and money. He is and shall always be an essential element in a state based on the rule of law".

The next guest to take the floor was Krzysztof Kwiatkowski, the now former Minister of Justice of the Republic of Poland, who underlined that given the topic of the conference itself, its problematic aspects as well as the list of invited guests, including the presence of President of the UIHJ, the hosts deserved respect and credit. The speaker said that the topic of the Conference was particularly important because the Polish Minister of Justice chaired, due to the Polish Presidency, the meetings of the EU Council of Ministers of Justice. In this context the Minister highlighted a great importance of enforcement and judicial officers to the proper functioning of the European economy – judicial officers, who are "responsible for the economic "bloodstream"", particularly in the era of a widespread economic crisis in Europe. Their role is invaluable in the context of the stability of economic turnover, the development of small and medium-sized enterprises which face the problem of payment gridlocks. In this respect the Minister informed the guests about the projected changes to the civil procedure, including changes in court enforcement aimed at reducing the formalism of court proceedings. The Minister expressed his deep interest in the institution of statement of facts, whose model regulation and functioning are found in France.

Rafał Fronczek, President of the National Council of Judicial Officers (KRK), pointed to the fact that given the required qualification and high quality of training of judicial officer's trainees, the profession of judicial officer should be equal to other legal professions, which would allow the lifting of barriers between legal professions and boost interest in applying for the position of judicial officer, but also would contribute to the further improvement of the status of the judicial officer, which would in turn be beneficial to the image of the whole justice system. The President of the KRK pointed to the growing social understanding and approbation to the role of judicial officer in ensuring economic turnover. As he said: "in no way can we talk about an economically powerful country with a healthy entrepreneurship or about foreign investors' confidence in Polish market without strong and proper enforcement". The speaker, referring to President Netten's speech, pointed to the burning need to adjust the scope of competence of the Polish judicial officers to European regulations. He mentioned service of documents, the right to draft the statements of facts, but also the possibility to conduct negotiations and the possibility to enforce on the basis of amicable settlement concluded between the creditor and debtor in front of the judicial officer. The President of the National Council of Judicial Officers then laid down the commitment of the Polish judicial officers to the European Judicial Enforcement program, whose National Council of Judicial Officers is a partner. This project is run by the European Commission, it is co-financed by the EU and it is realized within the framework of a broader e-Justice program and its objective is to inform the citizens of the EU about court enforcement in other member states. Therefore it facilitates debt collection within the EU, but most of all, it constitutes a form of cooperation between judicial officers in Europe.

In the introductory speech Dr. Tomasz Banach, judicial officer authorized to organize the Conference, pointed to the importance of the tackled issues in the context of an advanced process of unification of EU law. In this respect, the speaker underlined the role of contrastive studies which, when put together and once the national laws of member states compared, enable the improvement of every legal system. As Tomasz Banach said: "The advanced process of unification and harmonization of law in the European Union is a well-known fact. It seems that this process should not mean the removal or elimination of tried, domestic solutions, but rather their improvement by a sensible introduction of desirable legal regulation into the national systems. In order to preserve values originating from national legal cultures or, in other words, from legal identity on the one hand and to adapt them to the unification process on the other, one can benefit from contrastive studies, which compare and put together national laws and thus enable the creation of an ius commune of modern times. Today's Conference serves this great goal, because the unification process applies to enforcement law as well, which is the area directly connected to the work of the judicial officer".

During the Conference, four scientific lectures were given. The first one, entitled "Tocquevillian reflections on Europe" was given by Prof. Zbigniew Rau. The speaker presented, in a very interesting way, the ideas of the great, 19th-century French philosopher. Given the current EU economic crisis, those ideas can constitute the basis of an analysis of moral and political condition of the United Europe. Analyzing 19th-century reflections of Alexis de Tocqueville and putting them together with the contemporary EU integration process, Prof. Rau listed three important elements:

Mass democracy as the basis of the European integration; according to Tocqueville, individualism is what dominates a democratic system, because there is no social group to which a man could permanently belong. Deprived of social bonds, the man obviously starts to focus on material well-being which becomes the axis of his actions and intentions. Such phenomena breed, in turn, an ethical universalism, but also an economic-one, which has always been inherent to the process of European integration.

The category of new despotism as the consequence of mass democracy and political relations in the countries of integrating Europe. The above-mentioned individualism involves alienation of a man from the public life. The void in this public sphere is then filled by the state, which takes over more and more disciplines of public activity and regulates new areas of human life, making members of the democratic society more and more dependent on it. This strong dependence of the citizen on the state is referred to by Tocqueville as "the new despotism". The concept of the welfare state based on the economic ideas by John Maynard Keynes can be perceived as the despotic state of the 20th-century EU, where the state dominates the public sphere with its bureaucratic agendas which considerably limit the independence and the activity of its citizens. At the same time Prof. Zbigniew Rau highlighted that the creation of welfare state was complementary to the process of European integration.

The concept of civic engagement as the condition of rebirth of integration of the European project; according to Tocqueville it is possible to combat the "new despotism" by gradually introducing new solutions based on the idea of freedom, like freedom of assembly. Adherence to such solutions allows individuals to participate in public life and orders them to free themselves from dependence on their small, egoistic needs. As Prof. Rau said: "Tocqueville admits that this process, in order to succeed, must be embedded in a favorable moral and political culture, and particularly in such culture, whose carrier is tradition and custom, an atmosphere of spirituality and of national ethos. Overcoming the isolation, individualism and powerlessness of individuals active in associations, which fill the public sphere with the breadth of their undertakings means superseding the state from the sphere by taking over many of its initiatives. For Tocqueville this is the victory of freedom over the new despotism".

According to Prof. Rau the present economic crisis in the EU can also be analyzed from the angle of ideas presented by Tocqueville. But, as the speaker noted, despite the common opinion about the need to cut budget deficits of European countries and dark scenarios drawn by economists "the Union can't hear a reverberating voice of Europeans joint in organizations of civil society; they don't cry for reforms, they don't debate the responsibility towards present and future generations, and automatically, about the need of austerity today, in order to become rich tomorrow".

The second lecture, entitled "Court enforcement in the context of EU law" was given by Prof. Andrzej Marciniak, who presented the profile of Polish court enforcement on the basis on foreign judicial rulings and other orders in relations between EU member states, introduced into the legal order in vigor by right of four Regulations of the European Parliament and the Council, which are:

Regulation (EC) No 805/2004 of the European Parliament and of the Council of 21 April 2004 Creating a European Enforcement Order for Uncontested Claims

- Regulation (EC) No 1896/2006 of the European Parliament and of the Council of 12 December 2006 Creating a European Order for Payment Procedure
- Regulation (EC) No 861/2007 of the European Parliament and of the Council of 11 July 2007 Establishing a European Small Claims Procedure

- Council Regulation (EC) No 4/2009 of 18 December 2008 on jurisdiction, applicable law, recognition and enforcement of decisions and cooperation in matters relating to maintenance obligations.

The speaker noted that those Regulations were based on three basic assumptions:
- The first one consists in the adoption of the system of automatic enforceability of enforcement orders presented in those Regulations in a member state. It is reflected in those elements of regulations, according to which the orders listed in them are accepted and enforced in other member states without the necessity to declare their enforceability and without the possibility to object to their recognition or enforceability. This system replaces current models of regulation of enforceability of foreign enforcement which have taken the form of proceedings for declaration of their enforceability, conducted in the country of enforcement, the essence of which is to give consent, in this country, to the enforcement of the order issued in the foreign country. This means that in the country of enforcement, the foreign order is not controlled for the prerequisite of recognition of this order or granting it an exequatur – a legal document issued by a state authority which allows the foreign decision to be enforced in this state. According to a typical and traditional model, an exequatur is granted by a Polish court only via specific proceedings regulated in Articles 1150-1153 of the Code of Civil Procedure by granting an enforcement clause to the foreign ruling. As a result, the foreign ruling becomes an enforcement order in Poland and constitutes the basis for court enforcement. The analyzed regulations have an absolute priority and constitute lex specialis in relation to the above-mentioned regulations of the Code of Civil Procedure.

According to the second assumption, the enforcement orders issued in a member state and listed in those regulations can be enforced in other member states on the same conditions as the orders issued in countries (member states) of enforcement.
- According to the third assumption, which is linked to the second one, execution procedure (proceedings) or enforcement proceedings depend on the law of the country (member state) of enforcement, taking into account the specific conditions stipulated in the regulations.
- Prior to the presentation of every European enforcement order resulting from the above-mentioned regulations, Prof. Marciniak reminded the audience that the Polish legislator has clearly opted for the solution, according to which the European enforcement orders from member states constitute enforcement orders in Poland as well and become enforceable upon granting them the enforcement clause. The speaker noted that "from the point of view of the functioning of enforcement bodies, "declaration of enforceability" proceedings play a positive role in this case". They exonerate those bodies from evaluating whether the "foreign" enforcement order presented by the creditor is congruent with the EU regulations which create the European enforcement orders or whether it is acceptable to levy enforcement on their basis. Enforcement clause decides in this respect about the admissibility of enforcement".

The next lecture, entitled "A statement of facts (Constat d'huissier de justice) in the French system of court enforcement" was given by Mathieu Chardon, First Secretary of the UIHJ. It should be mentioned that this institution, based on French legislation, does not generate a large interest in Poland – judicial officers rarely perform statements of fact, there are merely a few examples. The functioning of this institution looks completely different in France, where the statement of fact is a widely used tool. Mathieu Chardon remarked at the beginning of his speech that a statement of facts consists in recording and reporting in writing of a situation, a fact personally witnessed by someone. When it is carried out by a judicial officer, the statement of facts will serve as legal, recognised, and sometimes binding evidence. At the same time the speaker underlined that the statement of fact falls under the scope of Article 34 of CEPEJ Guidelines and constitutes one of the activities of the judicial officers. Mathieu Chardon then presented the importance and the role of judicial officers in carrying out statements of facts, highlighting the importance of statement of facts as a mode of proof in lawsuits. Moreover, the statement of facts allows to avoid costly and time-consuming lawsuits when the statement of facts in carried out in the amicable phase. Issued by a judicial officer – an impartial, independent and a highly credible body – the statement of facts gains even more importance, which is confirmed by the speaker: "the French Minister of Justice, Rachida Dati, said in December 2007 that "In practise, the report you make serves as evidence. This comes from your thoroughness and professionalism. A statement of facts can be trusted. For all, it is fair evidence"". Mathieu Chardon also remarked that since the enactment of a law on 22 December 2010, statements of facts in France serve now as "evidence unless proven otherwise". Next he presented two types of missions of the statement of facts: missions entrusted by the judge; and missions entrusted by natural or legal persons, saying that the vast majority of statements of facts are carried out on demand by the parties whether they are natural or legal persons. The speaker presented different types of statements of facts and the progress of operations while carrying out a statement of facts. It starts with setting the mission. Then comes the most important part: the writing of the report. The operation ends with the setting of the mission. In the conclusion, Mathieu Chardon said that the statement of facts carried out by a judicial officer is a major legal tool. It is efficient and thorough. Its purpose is to serve the parties as well as Justice. It ideally meets the requirements of the CEPEJ Guidelines on enforcement as it tends to "safeguard and secure recognition of parties' rights" and is "aimed at expediting the judicial process or reducing the workload of the courts". In France, statements of facts are the best known activities of judicial officers.

The fourth lecture, entitled "The Influence of Insolvency Procedure in other EU member state on the Polish enforcement procedure" was given by Prof. Sławomir Cieślak. The speaker remarked that the objective of his lecture was to show that the two procedures mentioned in the title are integrated and, if possible, to determine the procedural consequences resulting from the "collision" of the foreign insolvency procedure with the Polish enforcement procedure, as well as to determine what procedural nullities should be applied by the Polish enforcement bodies in that case. Prof. Cieślak enumerated the sources of regulations of the discussed issue which are above all the norms of the International Insolvency Law (IIL), as well as the norms of Civil Procedural Law, which relate to the question of insolvency and constitute part of the IIL. The second source are the norms of the National Civil Procedural Law contained in the Law on Insolvency and Rehabilitation of the Code of Civil Procedure. The third source encloses the norms of the National Procedural Law of the EU state where the insolvency procedure has been launched. The speaker discussed then the influence of insolvency procedure in view of the criterion of place where the insolvency procedure has been launched as well as the criterion of entity against whom the insolvency has been declared in another EU member state.

On the basis of those criteria, the speaker listed:

- The influence of insolvency procedure launched in another EU state (except for Denmark) against a debtor who is not a credit institution, a foreign bank, a foreign insurance company or a foreign reinsurance company.
- The influence of insolvency procedure launched in another EU state against a debtor who is a credit institution, a foreign bank, a foreign insurance company or a foreign reinsurance company.
- The influence of insolvency procedure launched in Denmark against a debtor who is a credit institution, a foreign bank, a foreign insurance company or a foreign reinsurance company.
- The influence of insolvency procedure launched Denmark against a debtor who is not a credit institution, a foreign bank, a foreign insurance company or a foreign reinsurance company.

Once the above-mentioned situations had been discussed, the speaker concluded: "While determining the influence of insolvency procedure launched in another EU state on the Polish enforcement procedure, one should, in the first place, find conflicting law rules which would enable to determine such law whose application would resolve the question. The basic norm in this respect is Art. 4, section 2, letter f in initio of the Regulation no 1346/2000 in which lex fori concursus has been foreseen as the law regulating the influence of insolvency procedure launched in another EU state on the Polish enforcement procedure. For the sake of assessment of this influence, Polish enforcement bodies must apply the law of the state, where insolvency procedure has been launched. The lex fori concursus principle is not applicable to the insolvency procedure launched in Denmark as well as to the insolvency procedure concerning an entity which is a credit institution, a foreign bank, a foreign insurance company or a foreign reinsurance company. In those cases the lex fori processus, so the provisions of the Law on Insolvency and Rehabilitation regulating the influence of recognition of the foreign insolvency procedure on the Polish enforcement procedure, should be applied. They are stipulated in Art. 146, section 1 and section 2 in conjunction with Art. 397, section 1, item 1 of the Law on Insolvency and Rehabilitation.

Broad problematic aspects of the Conference laid the ground for a vibrant and interesting discussion, during which some interesting questions emerged. Generally speaking the questions revolved around two crucial issues for Polish judicial officers: granting legal validity and validity as evidence to the statement of facts – as it is the case of the French system, which was presented with full competence by the First Secretary of the UIHJ, Mathieu Chardon, as well as the activity of the judicial officers in the amicable phase, so beneficial for the creditors (who can be paid earlier) and for the debtors (who can avoid high costs of lawsuits), but also for all the participants of the legal turnover (elimination of debt collection agencies operating on the brink of the law), which was presented in a very persuasive way by the President of the UIHJ, Leo Netten.

The discussion confirmed the need to organize such meetings, during which experiences, interesting remarks, but also inspiring disputes are exchanged.

Let us hope that the cycle of Conferences launched in the city of Łódź will continue, which will certainly contribute to the popularisation of the question of court enforcement in our country.

Dr Tomasz Banach
Judicial Officer of the District Court in Zgierz

15e anniversaire de la profession d'huissier de justice libéral en Pologne

Le président de l'UIHJ, Leo Netten, a participé du 29 au 31 mai 2012 à la célébration du 15e anniversaire de la profession d'huissier de justice libéral en Pologne, à Karpacz, en présence de Rafal Fronczek, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Pologne, et de plus de 1 200 huissiers de justice venus de tout le pays.

Le résultat d'un long chemin parcouru

C'est dans la belle ville de Karpacz (Pologne), près de la frontière tchèque, au pied des monts des Géants, qu'a eu lieu du 29 au 31 mai 2012 la célébration du 15e anniversaire de la loi polonaise portant statut des huissiers de justice, accompagné d'un séminaire de formation. Plus de mille deux cents confrères étaient inscrits à cet événement.

Lors de la cérémonie d'ouverture, de nombreuses personnalités se sont succédé à la tribune.

En tout premier lieu, le président de la Chambre nationale polonaise, Rafal Fronczek, après avoir souhaité la bienvenue à l'ensemble des délégations présentes, a rappelé les nombreux problèmes et écueils auxquels les confrères polonais ont dû faire face. Il a souligné la détermination sans faille qui leur a permis d'en venir à bout et de trouver les solutions. « Notre statut actuel est le résultat d'un long chemin parcouru » a-t-il déclaré.

L'UIHJ a été remercié pour ses actions. Effectivement, comme l'a rappelé plus tard le président Netten, l'UIHJ a toujours été aux côtés de la Pologne. Elle a permis que nos confrères polonais accèdent au statut d'huissier de justice indépendant. Elle a apporté un soutien sans faille à la Chambre nationale polonaise chaque fois que cela a été nécessaire.

Le président Fronczek a poursuivi en indiquant que le niveau d'accès à la profession avait été élevé pour atteindre aujourd'hui celui des avocats et des notaires et qu'il s'agit aujourd'hui d'obtenir des passerelles entre ces professions.

Les huissiers de justice polonais mettent aujourd'hui l'accent sur les nouvelles technologies, ce qui n'est pas un choix mais une nécessité, comme il l'a souligné.

Tomasz Banach, huissier de justice polonais, a pris ensuite place à la tribune pour retracer l'histoire de la création de la Chambre nationale des huissiers de justice polonais associée à celle de la société Currenda, dont le Conseil national des huissiers de justice de Pologne (CNHJP) est le gérant, et qui est chargée de l'édition de revues et magazines professionnels ainsi que des logiciels, dont certains à l'usage de la profession.

Vint ensuite le tour d'Iwona Karpiuk Suchecka, ancienne président de la Chambre nationale polonaise, qui s'est plu à rappeler que les huissiers de justice polonais se sont battus sur tous les fronts et ont progressé pas à pas.

Grzegorz Sikorski s'est ensuite lancé dans une comparaison entre les différentes professions judiciaires, soulignant leur besoin et degré d'indépendance, leurs limites.

Le président de l'UIHJ, Leo Netten, a ensuite pris la parole pour rappeler que le 21e congrès international venait de se tenir à Cape Town (Afrique du Sud) début mai 2012. 450 participants venus de cinquante pays avaient fait le déplacement pour y découvrir l'huissier de justice du 21e siècle. Les plus grandes organisations et les institutions européennes étaient représentées et ont participé aux travaux. Les premiers travaux sur le Code mondial de l'exécution que l'UIHJ a initié y ont été présentés.

L'UIHJ est ambitieuse, a déclaré le président Netten. « Elle est ambitieuse pour la profession d'huissier de justice, cette noble profession que la Cour européenne des droits de l'homme a élevé au rang d'élément essentiel de l'État de droit ».

Il a conclu ses propos en brossant le portrait de l'huissier de justice du 21e siècle, tel que les travaux du dernier congrès l'ont dessiné. Le discours du président Netten est reproduit ci-après.

Enfin, Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ, développa les bienfaits et nécessité de la formation. Elle prôna une mise en place d'une véritable culture professionnelle autour d'une formation harmonisée.

Les deux journées suivantes furent consacrées au séminaire de formation sur la communication et le management dans le cadre de la formation continue des huissiers de justice polonais.

Leo Netten, président de l'UIHJ – Leo Netten, President of the UIHJ

Perspectives et développement de la profession d'huissier de justice dans le monde

Par Leo Netten
Président de l'UIHJ

Chères consœurs, chers confrères, mesdames et messieurs,

L'Union internationale des huissiers de justice vient de tenir son 21e congrès international à Cape Town début mai 2012. 450 participants venus de cinquante pays avaient fait le déplacement pour y découvrir l'huissier de justice du 21e siècle. Les plus grandes organisations et les institutions européennes étaient représentées et ont participé aux travaux. Nous avons également présenté les premiers travaux sur le Code mondial de l'exécution que l'UIHJ a initié. Il s'agissait sans doute de notre congrès le plus ambitieux à ce jour. Car l'Union internationale a toujours été ambitieuse. Elle est ambitieuse pour la profession d'huissier de justice, cette noble profession que la Cour européenne des droits de l'homme a élevé au rang d'« élément essentiel de l'État de droit ». Mais l'Union internationale semble aussi dotée de pouvoirs visionnaires que le temps et l'histoire ont toujours confortés. Jugez-en plutôt.

Il y a quinze ans, la profession d'huissier de justice en Pologne venait d'achever sa réforme la plus importante. Cette réforme avait été menée avec l'appui et le soutien de l'Union internationale. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'avant la chute du mur de Berlin et l'effondrement du bloc soviétique, la profession d'huissier de justice en Europe centrale et de l'Est était réduite à sa plus simple expression.

Les pays qui souhaitaient rejoindre l'Union européenne partageaient une même volonté : développer une économie de marché et le progrès social. Cette perspective a conduit notre organisation, menée par les présidents Baudouin Gielen puis Jacques Isnard, à se rendre dès 1992 en Hongrie et en Pologne, puis dans l'ensemble des pays de la zone pour rencontrer les autorités et nos homologues.

L'objectif était de faire partager notre expérience et notre vision de l'exécution des décisions de justice et de la profession d'huissier de justice en Europe. Le développement économique et la croissance reposent sur l'investissement, la confiance et le crédit. Une justice rapide, efficace et sécurisée est essentielle. Sans cela, pas de croissance possible.

Il était donc indispensable de transformer la profession d'huissier de justice pour lui donner le statut que vous connaissez aujourd'hui. Il y a quinze années, vous quittiez le carcan du statut de fonctionnaire qui vous empêchait de vous développer et de prendre toute votre place au service de la justice et des citoyens.

Je voudrais ici saluer notre confrère Dariusz Potkanski, le premier président de votre chambre nationale, un grand homme. C'est lui qui, le premier, a compris l'importance des enjeux. Dariusz Potkanski a apporté tout son soutien à l'Union internationale dans le vaste projet de réformes de la profession dont vous tous, mes confrères polonais, bénéficiez aujourd'hui.

Les résultats ont été éclatants. En l'espace de quelques années, en Pologne, l'efficacité de votre profession a été multipliée par dix ! Je dis bien multipliée par dix. Vous avez créé votre chambre nationale. Vous avez créé votre maison d'édition, Currenda, qui imprime le magazine de l'Union internationale. Vous avez également votre magazine, Currenda. Je puis vous assurer que, sans la barrière de la langue, j'en serais un lecteur assidu. Votre profession a créé un système informatique pour les huissiers de justice de Pologne. Cela est unique. En cela, vous êtes enviés par tous les huissiers de justice du monde. Vous avez été le premier pays à rendre la formation professionnelle continue obligatoire. Et c'est toujours avec le même plaisir que nous venons y participer et manifester notre soutien à vos actions.

Cette vision et cette ambition que les huissiers de justice portent en eux est relayée par l'Union internationale. D'autres pays en ont profité en Europe. En fait, tous les pays qui ont rejoint l'Union européenne depuis 2004, à l'exception de Chypre et Malte, avaient au préalable fait les mêmes réformes de la profession d'huissier de justice. Si bien qu'aujourd'hui, 19 des 27 États membres de l'Union européenne connaissent un huissier de justice libéral basé sur le modèle français et celui du Benelux. D'autres pays européens ont déjà franchi le pas et mis en place un modèle d'huissier de justice libéral avec l'aide de l'Union internationale et de ses experts. Je pense à l'Albanie, à l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, ou tout récemment à la Serbie. D'autres pays suivent et se sont engagés dans la voie des réformes.

A chaque fois, l'Union internationale est présente et accompagne les réformes. Mais l'Union internationale entretient des liens très forts et quotidiens avec les institutions et les organisations internationales, notamment au plan européen.
En 2003, l'union internationale avait participé à l'élaboration de la Recommandation du 9 septembre 2003 du Conseil de l'Europe sur l'exécution des décisions de justice, dite recommandation 17.
En 2009, l'Union internationale a fait partie d'un groupe de travail de la Commission européenne sur l'efficacité de la justice du Conseil de l'Europe, la CEPEJ. Le groupe de travail avait pour mission d'élaborer des lignes directrices pour une meilleure application de la recommandation 17. Les lignes directrices de la CEPEJ ont été adoptées à l'unanimité le 17 décembre 2009 par les ministres de la justice des 47 États membres du Conseil de l'Europe, et donc par la Pologne. Dans les lignes directrices de la CEPEJ sur l'exécution et sur la profession d'huissier de justice, on retrouve l'ensemble des idées dont l'Union internationale des huissiers de justice assure la promotion depuis des années. Elles incluent en particulier l'intégralité du plan de pluridisciplinarité de la profession présenté en 2006 lors du congrès international des huissiers de justice à Washington.
Les lignes directrices de la CEPEJ constituent à n'en pas douter LA feuille de route pour la profession d'huissier de justice en Europe. Mais cette feuille de route intéresse également les autres continents.
Les lignes directrices de la CEPEJ ont été adoptées par le Conseil de l'Europe. Elles s'assoient donc sur le socle de la Convention européenne des droits de l'homme. Elles constituent un modèle pour le monde.
Avant de vous présenter quelques aspects de ce texte fondamental pour la profession, voyons brièvement la situation dans les autres parties du monde.
En Afrique tout d'abord. L'Afrique a accueilli deux congrès internationaux : Tunis en 2003 et Cape Town en 2012. 26 États africains sont membres de notre organisation. Ils sont répartis dans toutes les parties de l'Afrique.
Le 17 octobre 1993, seize États d'Afrique de l'Ouest et du Centre ont signé le traité de l'Ohada. Ce traité est destiné à assurer l'harmonisation du droit des affaires en Afrique, pour créer un nouveau pôle de développement au niveau continental, une véritable communauté économique africaine.
Des textes, appelés actes uniformes, ont été élaborés. Ils sont directement applicables dans les pays membres. L'un de ces actes uniformes concerne les

Iwona Karpiuk Suchecka, ancienne présidente de la Chambre nationale des huissiers de justice de Pologne, Tomasz Banach
Iwona Karpiuk Suchecka, Past President of the National Chamber of Judicial Officers of Poland, Tomasz Banach

procédures civiles d'exécution. Le traité de l'Ohada a donné l'occasion à l'Union internationale à partir de 1997 de rassembler les confrères de nombreux pays. Les pays du Maghreb ne sont pas en reste, de même que les pays de l'Afrique australe.
Sur le continent américain, nos liens sont historiques avec le Québec, avec nos amis Process Servers des États Unis et plus récemment avec les Sheriffs. Nous développons des relations depuis une vingtaine d'années avec le Brésil, l'Argentine et le Chili. Tout récemment, nous avons mis en place un programme pour se rapprocher des pays de la zone caraïbe. En Asie, nos relations concernent principalement la Thaïlande, le Kazakhstan et le Vietnam. Nous comptons renforcer et développer notre coopération dans un proche avenir avec des actions spécifiques.
Notre Union et notre approche sont mondiales. Mais nous savons que la grande Europe, celle des 47 États membres du Conseil de l'Europe, est au cœur des enjeux. Elle constitue un véritable laboratoire juridique qui est une source d'inspiration pour les autres continents.
Ce sont ces idées que nous avons développées lors de notre congrès de Cape Town. Qui sera donc cet huissier de justice du 21e siècle ? Quelles sont les perspectives de développement de la profession dans le monde ? Et enfin, comment parvenir à ce développement ? Les Lignes directrices de la CEPEJ nous fournissent des réponses claires.

En premier lieu, l'huissier de justice du 21e siècle sera un professionnel qui possédera un niveau d'exigence et de formation à la hauteur de la complexité de sa mission. Il sera soumis à un système de formation professionnelle continue obligatoire, et de haute qualité. Cette formation inclura les sujets suivants :

- les principes et les objectifs de l'exécution ;
- le comportement professionnel et la déontologie de l'agent d'exécution ;
- les phases du processus d'exécution ;
- l'indication, la structure et le déroulement des mesures d'exécution ;
- le cadre juridique de l'exécution ;
- la part appropriée accordée aux jeux de rôle et aux exercices pratiques ;
- l'évaluation des connaissances des personnes formées ;
- l'exécution internationale des décisions de justice et d'autres titres exécutoires.

La profession d'huissier de justice sera organisée sous forme d'instance professionnelle représentant l'ensemble de la profession. L'adhésion des huissiers de justice à ces instances professionnelles sera obligatoire.
S'agissant du statut, il sera clairement défini par les États. Il aura pour objectif d'offrir aux citoyens et aux acteurs économiques un professionnel de proximité indépendant, qualifié, responsable, disponible, motivé et efficace.
Les huissiers de justice auront la responsabilité de la conduite des opérations d'exécution. Ils seront seuls compétents pour :
- exécuter les décisions de justice et autres titres ou actes en forme exécutoire ;
- réaliser l'ensemble des procédures d'exécution prévues par la loi de l'État dans lequel ils exercent.

Les huissiers de justice pourront également exercer des activités accessoires compatibles avec leur fonction, de nature à garantir et faire reconnaître les droits des justiciables et ayant pour objet l'accélération du processus judiciaire ou le désengorgement des tribunaux, tels :

- recouvrement de créances ;
- ventes aux enchères mobilières et immobilières publiques ou volontaires ;
- séquestres ;
- constats ;
- service des audiences près les juridictions ;
- conseils juridiques ;
- procédures de faillites ;
- missions confiées par le juge ;
- représentation des parties devant les juridictions ;
- rédaction des actes sous-seings privés ;
- enseignement.

Les huissiers de justice déposeront les fonds perçus pour le compte des clients sur un compte spécifique affecté et insaisissable. Ils seront tenus de souscrire à une assurance garantissant leur responsabilité civile. Ils pourront bénéficier d'une couverture sociale. Ils seront soumis à des règles de déontologie et de conduite clairement établies, regroupées dans des codes de déontologie. Ces codes de déontologie comprendront des normes de qualité regroupant par exemple :

- l'information des usagers par l'agent d'exécution à propos de la procédure d'exécution (motifs de l'action, transparence et lisibilité des coûts, etc.)
- les modalités selon lesquelles l'information des justiciables doit être établie (rôle social de l'agent d'exécution, devoir de conseil, etc.)
- la déontologie de la profession (comportement, secret professionnel, éthique dans le choix des actions, etc.)
- la fluidité de l'exécution (prévisibilité et proportionnalité des coûts et des délais d'exécution, coopération entre les services d'exécution, etc.)
- la flexibilité des procédures (autonomie de l'agent d'exécution, etc.).

L'huissier de justice sera soumis à un contrôle de ses activités. Il s'exposera à des sanctions disciplinaires, civiles et pénales, en cas de non-respect de ses obligations légales, règlementaires ou déontologiques, même en dehors du champ de ses activités professionnelles.
Il sera assujetti à un tarif. Il s'exposera à des sanctions en cas de non-respect.
Pour mener à bien ses missions, l'huissier de justice disposera d'un accès rapide, direct et sécurisé aux informations patrimoniales du défendeur. Les États mettront en place une base de données unique sur les biens des débiteurs pouvant être saisis. Tous les organes de l'État qui administrent des bases de données communiqueront sans délai ces informations à l'huissier de justice.

En résumé, l'huissier de justice du 21e siècle sera un professionnel exerçant de façon indépendante. Il aura un haut niveau de formation juridique. Il sera soumis à une formation continue obligatoire. Il sera soumis à un contrôle et à des règles tarifaires et de déontologie. Il réalisera l'ensemble des mesures d'exécution. Il aura un accès direct et sécurisé sur les informations des débiteurs. Enfin, il exercera des fonctions complémentaires compatibles avec son statut et de nature à garantir et faire reconnaître les droits des justiciables et ayant pour objet l'accélération du processus judiciaire ou le désengorgement des tribunaux.

Voici en quelques mots, quelles sont les perspectives de développement de la profession d'huissier de justice dans le monde. Une profession de haut niveau, responsable, harmonisée et pluridisciplinaire.
Ces objectifs sont particulièrement ambitieux. Ils sont pourtant clairement énoncés dans les lignes directrices de la CEPEJ. Comment les atteindre ?

Marek Zembaty

Il vous appartient au niveau national, avec votre chambre nationale, de revendiquer les compétences qui vous sont reconnues par le Conseil de l'Europe. Rappelez-vous que vos autorités ont voté en faveur de ces compétences. De notre côté, avec le nouveau bureau de l'UIHJ, nous allons mettre en place le programme développé par notre Conseil des présidents européens réuni à Bruxelles en mars 2012. Notre objectif est de faire en sorte que les lignes directrices de la CEPEJ deviennent une réalité dans tous les pays. Pour cela, nous allons travailler avec tous les représentants de notre organisation par grands thèmes, pour harmoniser les procédures et nos attributions. Plusieurs thèmes sont retenus :

- la saisie et la vente des immeubles ;
- la signification des actes
- la transparence patrimoniale
- le constat
- la formation

D'autres seront proposés. Nous allons associer à nos travaux les professeurs de notre conseil scientifique. Nous associerons également à nos travaux les institutions et les organisations européennes et internationales. Nous travaillerons en comité par le biais de conférences régionales. Les meilleures pratiques seront identifiées. Nous développerons des modèles à partir de ces meilleures pratiques. Ce sont ces modèles qui serviront de base à l'harmonisation de la profession.
En d'autres termes, c'est à nous, huissiers de justice, de prendre notre destin en mains, afin non seulement de le maîtriser, mais aussi de le façonner à notre image : un huissier de justice du 21e siècle au service de la justice, au service des opérateurs économiques et au service des citoyens.

C'est dans cette perspective ambitieuse mais très concrète et très stimulante que vous fêtez votre quinzième anniversaire.
Je vous souhaite donc un très heureux anniversaire.
Un grand futur s'offre à nous avec de multiples perspectives de développement.
Depuis le début, l'Union est à vos côtés.
Nous étions là hier.
Nous sommes là aujourd'hui.
Nous serons là demain.
Vous pouvez compter sur nous.
Vive la profession d'huissier de justice en Pologne.
Vive la profession d'huissier de justice.
Vive l'Union internationale des huissiers de justice.

15th Anniversary of the Profession of Liberal Judicial Officer in Poland

The President of the UIHJ, Leo Netten, Participated From 29 to 31 May 2012 to Celebrate the 15th Anniversary of the Profession of Liberal Judicial Officer in Karpacz, Poland, in the Presence of Rafal Fronczek, President of the National Chamber of Judicial officers of Poland, and Over 1,200 Judicial Officers From Across the Country.

The Result of a Long Journey

The celebration of the 15th anniversary of the Polish law on the status of independent judicial officer took place in the beautiful town of Karpacz (Poland), near the Czech border, at the foot of the Giants Mountains, from 29 to 31 May 2012, along with a training seminar. More than 1200 colleagues were enrolled in this event.

Many personalities took the floor during the opening ceremony.

First and foremost, the president of the Polish National Chamber, Rafal Fronczek, having welcomed all the delegations present, recalled the many problems and pitfalls that the Polish colleagues have faced. He emphasized the unwavering determination that enabled them to overcome and find solutions. "Our current status is the result of a long journey," he said.

The UIHJ was thanked for its actions. Indeed, as recalled later by President Netten, the UIHJ has always stood for Poland. It helped our Polish colleagues to reach the status of judicial independence. It showed full support to the Polish National Chamber whenever necessary.

President Fronczek went on to say that the level of access to the profession had been raised to that of lawyers and notaries. The question now is to enable bridges between these professions.

The Polish judicial officers are now focusing on new technologies. This is not a choice but a necessity, as he said.

Tomasz Banach, Polish judicial officer, then took up to the floor to tell the story of the creation of the National Chamber of Judicial Officers associated with that of "Currenda" a Polish Ltd Cie run by the National Council of Judicial officers of Poland (NCJOP) and which is responsible for the publication of journals and professional magazines as well as software, including some for the use of the profession.

He was followed by Iwona Karpiuk Suchecka, former President of the Polish National Chamber Polish who was pleased to remember that the Polish judicial officers fought on all fronts and progressed step by step.

Grzegorz Sikorski then launched into a comparison between the different legal professions, emphasizing their need and level of independence, their limits.

The president of the UIHJ, Leo Netten, then took the floor to remind that the 21st international congress had been held in Cape Town (South Africa) early May 2012. 450 participants from fifty countries had made the trip to discover the judicial officer of the 21st century. The main organizations and European institutions were represented and participated. Early work on the Global Code of execution that UIHJ initiated was presented.

The UIHJ is ambitious, said president Netten. "It is ambitious for the profession of judicial officer, this noble profession that the European Court of Human Rights has elevated to an essential element of the rule of law".

He concluded by portraying the judicial officer of the 21st century, as drawn by the work of the last Congress. President Netten's speech is reproduced below.

Finally, Françoise Andrieux, general secretary of the UIHJ, developed the benefits and need for training. She advocated an implementation of a true professional culture around a harmonized training.

The two following days were devoted to the training seminar on communication and management as part of the continuing education of the Polish judicial officers.

Rafal Fronczek, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Pologne

Rafal Fronczek, President of the National Chamber of Judicial Officers of Poland

Prospects and Development of the Profession of Judicial Officer in the World

By Leo Netten
President of the UIHJ

Dear colleagues, ladies and gentlemen,

The International Union of Judicial Officers recently held its 21st international congress in Cape Town early May 2012. 450 participants from fifty countries had made the trip to discover the judicial officer of the 21st century. The main European organizations and institutions were represented and participated. We also presented the initial work on the Global Code of Enforcement that the UIHJ initiated. This was probably our most ambitious conference to date. For the International Union has always been ambitious. It is ambitious for the profession of judicial officer, this noble profession that the European Court of Human Rights has elevated to an "essential element of the Rule of law." But the International Union also seems endowed with visionary powers which time and history have always comforted. You will judge for yourself.

Fifteen years ago, the profession of judicial officer in Poland had just completed its most fundamental reform. This reform was carried out with the support and the help of the International Union. The least we can say is that before the fall of the Berlin Wall and the collapse of the Soviet bloc, the profession of judicial officer in Central and Eastern Europe was reduced to its simplest expression. Countries wishing to join the European Union shared the same desire: to develop a market economy and social progress. This perspective has led our organization, led by Presidents Baudouin Gielen and then by Jacques Isnard to visit Hungary and Poland from

1992 onward, and then all countries of the region to meet the authorities and our colleagues. The objective was to share our experience and vision of the enforcement of court decisions and of the profession of judicial officer in Europe. Economic development and growth are based on investment, trust and credit. Speedy, efficient and secure justice is essential. Otherwise, no growth is possible. It was therefore necessary to transform the profession of judicial officer to give it the status that you know today. Fifteen years ago, you left the restraints of the civil servant status that prevented you to develop and play a leading role at the service of justice and citizens.

I would like to salute our colleague Dariusz Potkanski, the first president of your national chamber, a great man. He was the first to understand the stakes. Dariusz Potkanski gave full support to the International Union for the great plan of reform of the profession that all of you, my dear Polish colleagues, can enjoy today. The results were dazzling. Within a few years in Poland, the effectiveness of your profession has increased tenfold! I mean tenfold. You have created your national chamber. You created your publishing company, Currenda, which prints the magazine of the International Union. You also have your magazine, Currenda. I can assure you that without the language barrier, I'd be an avid Currenda reader. Your profession has created a computer system for the judicial officers of Poland. This is unique. In this, you are envied by all judicial officers of the world. You were the first country to make continuing professional training compulsory. And it's always a great pleasure to participate in your seminars and to show our support for your actions.

This vision and ambition that the judicial officers carry are conveyed by the International Union. Other countries have benefited from that in Europe. In fact, all countries that joined the EU since 2004, except Cyprus and Malta, had previously made similar reforms of the profession of judicial officer. So today, 19 of the 27 Member States of the European Union have a liberal judicial officer based on the French and the Benelux model. Other European countries have already taken the plunge and set up a model of liberal judicial officer with the help of the International Union and its experts. I think of Albania, the Former Yugoslav Republic of Macedonia or more recently Serbia. Other countries are following and are committed to the path of reform.

Grzegorz Sikorski

Each time, the International Union is present and accompanies the reforms. But the International Union maintains strong ties and daily contact with institutions and international organizations, especially at European level.

In 2003, the International Union participated in the development of the Recommendation of 9 September 2003 of the Council of Europe on enforcement of judgments, called Recommendation 17.
In 2009, the International Union was part of a working group of the European Commission on the Efficiency of Justice of the Council of Europe, the CEPEJ. The working group's mission was to develop guidelines for better implementation of Recommendation 17. The guidelines of the CEPEJ were unanimously adopted on 17 December 2009 by the Ministers of Justice of the 47 member states of the Council of Europe, and therefore by Poland. All the ideas promoted by the UIHJ for many years are found in the CEPEJ guidelines on execution and on the profession of judicial officer. They include in particular the full program of a multi-field profession presented at the 2006 International Congress of judicial officers in Washington.

The CEPEJ guidelines constitute undoubtedly THE roadmap for the profession of judicial officer in Europe. But this roadmap also concerns other continents.
The CEPEJ guidelines were adopted by the Council of Europe. So they comply with the European Convention on Human Rights. They are a model for the world.
Before presenting some aspects of this fundamental document for the profession, let us briefly consider the situation in other parts of the world.

Africa first. Africa has hosted two international conferences: Tunis in 2003 and Cape Town in 2012. 26 African states are members of our organization. They are found in all parts of Africa.
On 17 October 1993, sixteen states of Western and Central Africa signed the Treaty of OHADA. The treaty is intended to ensure the harmonization of business law in Africa, to create a new development centre at continental level, a true African economic community.
Regulations, called uniform acts, have been developed. They are directly applicable in member countries. One of these uniform acts concerns civil enforcement procedures. The OHADA Treaty gave an opportunity for the International Union from 1997 to bring together colleagues from many countries. The Maghreb countries are not left out, as well as the countries of Southern Africa.

In America, we have historical ties with our colleagues from Quebec as well as with our Process Servers friends in the United States and more recently with the Sheriffs. We develop relationships over the past twenty years with Brazil, Argentina and Chile. Most recently, we have implemented a program to move closer to countries in the Caribbean area. In Asia, our relations are mainly with Thailand, Kazakhstan and Vietnam. We intend to strengthen and develop our cooperation in the near future with specific actions.

Our Union and our approach are global. But we know that the large Europe, the one of the 47 member states of the Council of Europe, is at the heart of the issues. It is a laboratory which is a legal source of inspiration for other continents.
It is these ideas that we developed at our congress in Cape Town. Who will this judicial officer of the 21st century be? What are the prospects of development of the profession in the world? And finally how can we achieve this development? The CEPEJ Guidelines provide clear answers.

First, the judicial officer of the 21st century will be a professional who is of a standard and training commensurate with the complexity of his tasks. It will be required to follow compulsory continuing high quality training. This training will include the following subjects:
- the principles and objectives of enforcement;
- professional conduct and ethics;
- stages in the enforcement process;

- the appropriateness, organization and implementation of enforcement measures;
- the legal framework;
- role-playing and practical exercises as appropriate;
- assessment of trainees' knowledge;
- international enforcement of judicial decisions and other enforceable titles.

The profession of judicial officer will include a professional body representing the entire profession. The membership of judicial officers to these professional bodies will be compulsory.
Regarding the status, it will be clearly defined by the states. It will aim to provide potential parties to enforcement procedures a professional who is impartial, qualified, accountable, available, motivated and efficient.
The judicial officers will be responsible for the conduct of enforcement. They will have sole competent for:
- enforcement of judicial decisions and other enforceable titles or documents, and
- implementation of all the enforcement procedures provided for by the law of the state in which they operate.

The judicial officers will also carry out secondary activities compatible with their role, tending to safeguard and secure recognition of parties' rights and aimed at expediting the judicial process or reducing the workload of courts, including:
debt recovery;
- voluntary sale of moveable or immoveable property at public auction;
- seizure of goods;
- recording and reporting of evidence;
- serving as court ushers;
- provision of legal advice;
- bankruptcy procedures;
- performing tasks assigned to them by the courts;
- representing parties in the courts;
- drawing up private deeds and documents;
- teaching.

Judicial officers will deposit the funds collected on behalf of clients on a specific non-attachable account. They will be required to take out professional and civil liability insurance. They will be eligible for social insurance cover.
They will be subject to clearly stated rules of ethic, grouped in codes of ethics. These codes of ethics will inter alia contain professional standards regarding:
- information to be given to parties by enforcement agents concerning the enforcement procedure (grounds of action, transparency and clarity of costs, etc.)
- the rules governing the formulation of notices to parties (enforcement agents' social role, duty of advice, etc.)
- professional ethics (behavior, professional secrecy, ethical criteria governing the choice of actions, etc.)
- smooth enforcement (predictability and proportionality of costs and lead-times, co-operation between enforcement services, etc.)
- procedural flexibility (autonomy of enforcement agents, etc.)

The judicial officer will be subject to a control of his activities. He will be exposed to disciplinary, civil and criminal sanctions, for failure to comply with his legal, regulatory or ethical obligations, even outside the scope of his professional activities.
It will be subject to a tariff. He will be exposed to sanctions for noncompliance.
To carry out his missions, the judicial officer will have a fast, direct and secure access to information on the defendant's assets. States will establish a unique database on the debtor's property. All state bodies which administer databases with information for efficient enforcement will provide the information to the judicial officer.
In short, the judicial officer of the 21st century is an independent professional. He has a high level of legal training. He is subject to a compulsory permanent training. He is controlled and is submitted to a tariff and ethical rules. He carries out all enforcement measures. He has direct and secure access to information on debtors. Finally, he carries out additional functions compatible with his role and tending to safeguard and secure recognition of parties' rights and aimed at expediting the judicial process or reducing the workload of the courts.
Here are, in brief, the prospects for development of the profession of judicial officer in the world: a high-level, responsible, harmonized and multi-field professional.
These objectives are particularly ambitious. Yet they are clearly stated in the CEPEJ guidelines. How can these objectives be reached?
It is your responsibility at national level, with your national chamber, to claim the skills that were recognized by the Council of Europe. Remember that your authorities have voted for these skills. On our side, with the new board of the UIHJ, we will implement the program developed by our European Council of Presidents which met in Brussels in March 2012. Our goal is to ensure that the CEPEJ guidelines become a reality in all countries. For this, we will work with all representatives of our organization within working groups, to harmonize procedures and our competences. Several topics were identified:
- Seizure and sale of immovable;
- Service of documents
- Transparency of assets
- Statements of facts
- Training

Others topics will be approached. We will partner with the professors of our Scientific Council. We will also share our work with European and international institutions and organizations. We will work with committees through regional conferences. Best practices will be identified. We will develop models based on these best practices. These models will serve as a basis for the harmonization of the profession.
In other words, we, judicial officers, have to take our destiny in our hands, not only to master, but also to shape the profession according to our will: a judicial officer of the 21st century at the service of Justice, economic stakeholders and citizens.
It is within this ambitious but very real and exciting perspective that you are celebrating your fifteenth birthday. I therefore wish you all a very happy birthday. A great future awaits us with multiple opportunities for development.

The Union is on your side from the beginning.
We were there yesterday.
We are here today.
We will be there tomorrow.
You can count on us.
Long live the profession of judicial officer in Poland.
Long live the profession of judicial officer.
Long live the International Union of Judicial officers.

Session UIHJ – EuroDanube en Pologne le 30 mai 2012

Le 30 mai 2012 eut lieu à Karpacz (Pologne) une réunion des pays composant UIHJ-EuroDanube sous la présidence exceptionnelle de Leo Netten, président de l'UIHJ.

Stobra, le grand programme de travail des huissiers de justice au niveau européen

Les pays suivants étaient présents : Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque et Roumanie. En l'absence de Juraj Podkonicky, secrétaire d'UIHJ-EuroDanube, empêché, le président Netten a conduit la réunion. Après avoir déclaré que le congrès de Cape Town fut un immense succès, il a évoqué les questions d'actualité. Il a indiqué notamment que l'UIHJ a emménagé dans ses nouveaux locaux à Paris. Le secrétariat de l'UIHJ est aujourd'hui renforcé. Luisa Lozano, secrétaire administrative, est maintenant directement employée par l'UIHJ. Notre confrère Jos Uitdehaag (Pays-Bas), premier questeur de l'UIHJ et expert de renommée internationale, vient également de rejoindre l'équipe administrative. L'UIHJ ne peut que se louer de la venue du nouveau premier secrétaire dont les compétences sont unanimement reconnues. Notre confrère avait d'ailleurs été élu homme de l'année par l'UIHJ lors de notre dernier conseil permanent de novembre 2011.

Le secrétariat de l'UIHJ est aujourd'hui composé comme suit :

- Secrétaire général : Françoise Andrieux
- Premiers secrétaires : Mathieu et Chardon et Jos Uitdehaag
- Secrétaire administrative : Luisa Lozano

Le président Netten a ensuite rappelé qu'il a été mis en place à Bruxelles en mars 2012 lors de la Conférence des présidents européens de l'UIHJ un grand programme de travail des huissiers de justice au niveau européen intitulé Stobra. Il s'agit de constituer des groupes de travail autour de thèmes prédéfinis, dont :

- harmonisation de la procédure de saisie immobilière
- harmonisation du constat européen
- harmonisation de la transparence patrimoniale
- harmonisation de la formation
- harmonisation de la mise en place des nouvelles technologies
- harmonisation de la signification et de la notification transfrontière des actes en matière civile et commerciale.

Les pays vont recevoir des documents pour leur demander de s'inscrire dans un ou plusieurs groupes de travail. La méthodologie y sera définie. Les UIHJ-Euros, dont UIHJ-EuroDanube seront une plate-forme naturelle et privilégiée pour accueillir les réunions du programme Stobra. Stobra a également vocation à prendre en charge la réalisation de l'annuaire électronique pour l'ensemble des huissiers de justice européens. Cette demande avait été, rappelons-le, formulée à l'UIHJ en septembre 2010 par Fernando Rui Paulino Pereira, président du Groupe informatique juridique du Conseil de l'Union européenne.

Il a ensuite été procédé à l'élection du secrétaire d'UIHJ-EuroDanube. Notre confrère hongrois Zoltan Schmidt a été élu. Le président Netten a ensuite donné la parole aux délégations.

Des difficultés au niveau tarifaire

Pologne

L'objectif premier actuellement est la mise à niveau de la profession avec les autres professions judiciaires tant au niveau de la formation que des passerelles entre ces professions.

Hongrie

Les huissiers de justice sont de plus en plus nombreux. Si la crise est plutôt bénéfique à la profession, la population en revanche ne l'apprécie pas. Les Hongrois sont également en attente du prochain gouvernement et son orientation politique aura une influence certaine sur la profession.

Roumanie

La profession rencontre des problèmes. Elle lutte pour sa survie et demande de l'aide.

Les huissiers bancaires ont été supprimés (400) et ils sont devenus huissiers de justice.

Les huissiers de justice roumains ont attaqué cette arrivée massive de nouveaux confrères sans diplôme devant la Cour constitutionnelle.

Une réforme du Code civil et du Code de procédure civile est en cours. Ce dernier rentrera en vigueur en septembre 2012.

L'UIHJ organise un grand colloque à cette occasion avec l'université de Constantza les 5, 6 et 7 septembre 2012. Une réunion UIHJ-EuroDanube aura lieu à cette occasion.

En ce qui concerne les nouvelles technologies, certains bureaux d'huissiers de justice n'ont toujours pas de télécopieurs… Quant au projet de saisie européenne des avoirs bancaires, elle pose également des problèmes au niveau du tarif.

Lettonie

Une réforme tarifaire vient d'être réalisée, en collaboration avec les huissiers de justice qui ont participé à son écriture. Il subsiste des problèmes avec les banques qui veulent réduire les coûts.

Un nouveau programme a été développé autour des nouvelles technologies. Mais seulement sept huissiers de justice travaillent aujourd'hui avec ce programme qui est tout à fait complet car il comprend également le système comptable des offices.

Les huissiers de justice lettons mettent également l'accent sur le développement de la signification.

Il subsiste actuellement un grave problème dans l'exécution au niveau des expulsions faites après une vente aux enchères car, s'il y a eu un contrat avec l'ancien propriétaire, l'expulsion est irréalisable.

Lituanie

Il y a également un problème de même nature avec les ventes aux enchères.

Les huissiers de justice lituaniens souhaiteraient étudier le système hongrois des ventes aux enchères par voie électronique. Une réforme est actuellement en cours sur le recouvrement des impôts que l'Etat prendra en charge. Cela inquiète les confrères qui souhaiteraient savoir comment cela se passe dans les autres pays. Il existe également un problème tarifaire.

République tchèque

Le Code de procédure civile a été réformé. La procédure disciplinaire a été réformée : c'est la Cour suprême qui est en charge de la discipline. L'appel n'est pas possible dans les affaires disciplinaires.

Les huissiers de justice tchèques rencontrent également un problème tarifaire.

Le président Netten a annoncé que la prochaine journée de formation des huissiers de justice européens comprendra un atelier sur le tarif, compte tenu des problèmes rencontrés par tous à ce sujet.

UIHJ - EuroDanube Session in Poland on 30 May 2012

On 30 May 2012 a Meeting of the UIHJ-EuroDanube Countries Exceptionally Chaired by Leo Netten, President of the UIHJ, Was Held in Karpacz (Poland).

Stobra, the Main Working Program of the Judicial Officers at European level

The following countries were present: Czech Republic, Hungary, Latvia, Lithuania, Poland, and Romania. In the absence of Juraj Podkonicky, secretary of UIHJ-EuroDanube, excused, President Netten chaired the meeting. After declaring that the Cape Town Congress was a huge success, he discussed current issues. He noted in particular that the UIHJ moved into its new premises in Paris. The secretariat of the UIHJ is now reinforced. Luisa Lozano, Administrative Secretary, is now directly employed by the UIHJ. Our colleague Jos Uitdehaag (the Netherlands), First Quaestor of the UIHJ and an internationally renowned expert, is also joining the Secretariat. The UIHJ can only praise the coming of the new first secretary whose skills are widely recognized. Our colleague had also been elected Man of the Year by the UIHJ in our last permanent council in November 2011.

The secretariat of the UIHJ is now composed as follows:

- General Secretary: Francoise Andrieux
- First Secretaries: Mathieu Chardon and Jos Uitdehaag
- Administrative Secretary: Luisa Lozano

President Netten then recalled that during the European Conference of Presidents of the UIHJ that took place in Brussels in March 2012 a major working program for judicial officers at European level entitled Stobra had been set.

Stobra concerns the creation of working groups around predefined topics, including:

- Harmonization of attachement of immovable
- Harmonization of the European statement of facts
- Harmonization of transparency of assets
- Harmonization of training
- Harmonization of the implementation of new technologies
- Harmonization of the service of crossborder documents in civil and commercial matters.

Countries will receive documents and will be asked to enroll in one or more working groups. The methodology will be defined. The UIHJ-Euros, which include UIHJ-EuroDanube, are a natural and privileged platform to host the meetings of the Stobra program. Stobra also intends to support the making of an electronic directory for all European judicial officers. It should be reminded that this request was made to the UIHJ in September 2010 by Fernando Rui Paulino Pereira, president of the legal data processing Group of the Council of the EU.

It was then proceeded with the election of the Secretary of UIHJ-EuroDanube. Our Hungarian colleague Zoltan Schmidt was elected. Netten President then gave the floor to the delegations.

Difficulties in tariff

Poland

The primary objective now is to upgrade the profession to the level of other legal professionals both in training that will enable bridges between these professions.

Hungary

The judicial officers are increasingly numerous. If the crisis is rather beneficial to the profession, however the population does not appreciate them. Hungarians are also awaiting the next government which political orientation will have a definite influence on the profession.

Romania

The profession faces issues. It struggles to survive and seeks help.

The banking enforcement agents were withdrawn (400) and have become judicial officers.

Romanian judicial officers fought the massive influx of new colleagues without diploma before the Constitutional Court.

A reform of the Civil Code and the Code of Civil Procedure is underway. The latter will come into force in September 2012.

The UIHJ organizes a symposium with the University of Constanta on 5, 6 and 7 September 2012. A UIHJ-EuroDanube meeting will be held on this occasion.

Regarding new technologies, certain offices of judicial officers still have no fax machines ... As for the draft European attachment of bank accounts, it also poses problems in the tariff.

Latvia

Tariff reform has been carried out in collaboration with the judicial officers who participated in its writing. There are still problems with the banks who want to reduce costs.

A new program was developed around new technologies. But only seven judicial officers are working with this program which is quite comprehensive because it includes the accounting system of offices. Latvian Judicial officers also focus on the development of the service of documents.

A serious problem currently remains in the enforcement of evictions made after an auction, because if there was a contract with the former owner, eviction is impossible.

Lithuania

There is also a similar problem with auctions.

Lithuanian judicial officers want to study the Hungarian system of electronic auctions. A reform is currently underway on the recovery of taxes that the state will organise. This worries the colleagues who would like to know what the situation is in other countries. There is also a tariff problem.

Czech Republic

The Civil Code of Procedure was reformed. The disciplinary procedure was reformed: the Supreme Court is in charge of discipline. Challenging the decision is not possible in disciplinary cases.

Czech judicial officers also have a problem with the tariff.

President Netten announced that the next European training day of judicial officers will include a workshop on tariff, given the problems faced by all.

5e congrès des Solicitadores à Lisbonne (Portugal) les 7 et 8 octobre 2011

La Chambre des solicitadores du Portugal a organisé les 7 et 8 octobre 2011 à Lisbonne son 5e congrès en présence de l'UIHJ, de la ministre de la justice du Portugal et de plus de 700 participants.

Roger Dujardin, vice-président de l'UIHJ, était présent pour cette cinquième édition de la plus importante des manifestations organisées par la Chambre nationale des Solicitadores du Portugal. Il a fait part de ses positions sur les défis que les professionnels devront affronter et surmonter. L'une des questions centrales était le rôle social des professionnels libéraux que sont les huissiers de justice. Plus de 700 membres de la profession, jeunes professionnels et étudiants ont assisté aux travaux, en présence de la ministre de la justice, Paula Teixeira da Cruz, laquelle a manifesté son soutien à la Chambre.

Juan Carlos Estevez, président du Conseil général des Procuradores d'Espagne, a également assisté aux débats qui avaient pour objet de de donner un éclairage sur la situation actuelle et d'évoquer l'avenir avec tous ceux qui composent aujourd'hui la profession ou qui la composeront demain. L'évolution de la justice, le rôle du Solicitador dans la défense des droits des citoyens et des entreprises, l'exécution des décisions de justice dans un monde en crise, la formation et les opportunités – telles étaient quelques-uns des thèmes abordés pendant ces deux journées. Le premier Forum des jeunes Solicitadores a marqué la première étape vers la conquête de ces objectifs. Il a permis de renforcer l'esprit d'union. Un contrôle plus efficace, la création d'un guide de bonnes pratiques et la mise en place d'un programme de quota dans le système de l'exécution figurèrent parmi les sujets les plus discutés.

Dans ce contexte, la perspective internationale constitue toujours une contribution positive et utile. La chambre portugaise des Solicitadores est membre de l'UIHJ depuis 2003. Elle entretient des relations nourries avec notre organisation qui promeut partout dans le monde la profession d'huissier de justice libéral. Pour Roger Dujardin, l'agent d'exécution a un rôle social. Il est la pierre angulaire de l'équilibre entre les intérêts du créancier et les besoins sociaux des débiteurs. Un rôle social qui ne peut survivre que dans la mesure où existe un dialogue interprofessionnel, comme l'a souligné José Carlos Resende, président de la Chambre des Solicitadores. Le président Resende a souligné la disponibilité permanente de ce professionnel.

Le vice-président de l'UIHJ a aussi insisté sur l'importance de ce dialogue interprofessionnel, qui permet de garantir les échanges d'informations, les meilleures pratiques professionnelles, traçant ainsi la voie vers de meilleurs services au pays et l'humanisation de la justice.

Paula Teixeira da Cruz, ministre de la justice du Portugal
Paula Teixeira da Cruz, Minister for Justice of Portugal

Roger Dujardin, vice-président de l'UIHJ
Roger Dujardin, vice-President of the UIHJ

De gauche à droite : Armando Oliveira, président de la chambre régionale des Solicitadores du Sud du portugal, la maire de Lisbonne, José Carlos Resende, président de la Chambre nationale des Solicitadores du Portugal, Paula Teixeira da Cruz, ministre de la justice du Portugal, Juan Carlos Estevez, président du Conseil supérieur des Procuradores d'Espagne, Roger Dujardin, vice-président de l'UIHJ, José Antas, président de la Chambre régionale des Solicitadores du Nord du Portugal.
From left to right: Armando Oliveira, President of the Regional Chamber of Solicitadores of South of Portugal, the Mayor of Lisbon, José Carlos Resende, President of the National Chamber of Solicitadores of Portugal, Paula Teixeira da Cruz, Minister for Justice of Portugal, Juan Carlos Estevez, President of the Superior Council of Procuradores of Spain, Roger Dujardin, Vice-President of the UIHJ, José Antas, President of the Regional Chamber of Solicitadores of North of Portugal

Fifth Congress of the Solicitadores in Lisbon (Portugal) on 7-8 October 2011

The Chamber of Solicitadores of Portugal organized on 7-8 October 2011 in Lisbon its fifth congress in the presence of the UIHJ, the Minister for Justice of Portugal and over 700 participants.

De gauche à droite : La maire de Lisbonne, José Carlos Resende, président de la Chambre nationale des Solicitadores du Portugal, Paula Teixeira da Cruz, ministre de la justice du Portugal, Juan Carlos Estevez, président du Conseil supérieur des Procuradores d'Espagne – From left to right: the Mayor of Lisbon, José Carlos Resende, President of the National Chamber of Solicitadores of Portugal, Paula Teixeira da Cruz, Minister for Justice of Portugal, , Juan Carlos Estevez, President of the Superior Council of Procuradores of Spain

José Carlos Resende, président de la Chambre nationale des Solicitadores – President of the National Chamber of Solicitadores of Portugal

Juan Carlos Estevez, président du Conseil supérieur des Procuradores d'Espagne – Juan Carlos Estevez, President of the Superior Council of Procuradores of Spain

Roger Dujardin, Vice-president of the UIHJ, was present at this fifth edition of the most important meeting of the Chamber of Solicitadores and shared his opinion about the challenges that professionals will have to face and overcome. One of the most discussed questions was the social role of the liberal professional as the enforcement agent.

More than 700 members of the profession, young professionals and students participated in this edition, in which was present the minister of justice, Paula Teixeira da Cruz, who has expressed her support to the Chamber.

Juan Carlos Estevez, President of the Consejo General de los Procuradores de España, also was present in this meeting that had a simple goal: perceive what is happening and discuss the future with everyone that compose or will compose the profession. The evolution of justice, the Solicitador's role in the defense of citizens and companies rights, the enforcement in a scenario of economic crisis, the training and the opportunities – these were some of the themes in discussion during the two days and the first edition of the Forum of young Solicitadores was an important step to conquer these goals and to improve the union spirit. A more effective control, the creation of a good practices manual and the implementation of a quota program in the enforcement system were the most discussed topics in this congress.

In this context, an international perspective is always a positive and useful contribution. The Portuguese Chamber of Solicitadores is member of the UIHJ since 2003 and maintains a close relation with this institution that "promotes everywhere in the world the liberal profession for the judicial officers and enforcement agents". According to Roger Dujardin, the enforcement agent has a social role and "is the cornerstone of the equilibrium between the economic interests of the creditor and the social needs of the debtor". A social role that will only survive if an inter-professional dialogue exists, as said by José Carlos Resende, president of the Chamber of Solicitadores, who pointed out the permanent availability of the professional Class.

The Vice-president of UIHJ also emphasized that these meetings are not only essential to encourage the inter-professional dialogue, but also to guarantee the knowledge exchange, the standardization and the actualization of professional practices, becoming the way that will help providing better services to the country and humanizing Justice.

10e anniversaire de la Chambre nationale des huissiers de justice de la République tchèque à Prague le 1er novembre 2011

Il y a dix ans les huissiers de justice de la République tchèque se dotaient d'une chambre nationale. Pour célébrer cet anniversaire, ils ont organisé le 1er novembre 2011 une conférence à Prague à laquelle le président de l'UIHJ, Leo Netten, était convié ainsi que Françoise Andrieux, secrétaire général de l'UIHJ

Jiri Popipsil, ministre de la justice de République tchèque
Jiri Popipsil, Minister for Justice of the Czech Republic

Après avoir salué la présence du ministre de la Justice, la présidente de la Chambre nationale tchèque, Jana Tvrdkova, posa la question du futur de la profession et, pour y répondre, annonça le programme de cette journée qui devait en retracer l'historique.

Le ministre de la Justice, Jiri Popipsil, prit alors la parole pour féliciter le parcours des huissiers de justice durant ces dix années. « La loi est exécutée et respectée grâce à vous. Après dix ans, nous pouvons dire que l'institution de la chambre nationale a été un succès, vous êtes une profession jeune et nous allons continuer à tenter de l'améliorer » dit-il.

Le président Netten insista quant à lui sur le fait que non seulement l'exécution doit être garantie mais également la qualité de l'exécution et que la formation est le moyen le plus sûr pour y parvenir.

L'Europe met pour cela des outils à notre disposition notamment au travers des lignes directrices de la CEPEJ qui font de l'huissier de justice un professionnel pluridisciplinaire.

Lenka Bradakova, présidente des procureurs lui succéda à la tribune pour réaffirmer l'appartenance des huissiers de justice au monde des juristes au même titre que les avocats, les notaires et les magistrats, ce que confirma Martin Vichopen, président des avocats en souhaitant beaucoup de succès à cette profession « dans la puberté » selon son expression.

Stanislava Kolesarova, représentant la Chambre nationale des huissiers de justice de Slovaquie profita de l'occasion donnée pour remercier l'UIHJ de son soutien dans la lutte pour intégrer l'huissier de justice dans le système judiciaire slovaque. Elle indiqua qu'en Slovaquie l'exécution des jugements est une véritable lutte.

Le président de l'Université de droit civil de Prague, Petr Smolik retraça l'historique des huissiers de justice qui existent depuis que les lois existent. Faisant un panorama du droit romain à nos jours cela l'amena à passer de la loi d'infamie sur le débiteur à la vente aux enchères électroniques des immeubles en retraçant l'histoire de l'exécution des jugements et celle de l'huissier de justice à travers les âges.

Notre confrère tchèque, Stanislas Pazderka, s'attacha à l'exécution contre les personnes morales notamment dans le système américain au travers d'exemples de jurisprudence.

Jana Tvrdkova, présidente de la Chambre nationale des huissiers de justice de République tchèque – Jana Tvrdkova, President of the National Chamber of the Judicial Officers of the Czech Republic

Martina Kasikova, juge à la cour d'appel de Prague indiqua que tous les ans des centaines de nouveaux cas concernant l'exécution étaient plaidés devant la cour d'appel ce qui traduisait une activité certaine.

La clôture fut prononcée par le vice-président Prosek qui déclara se tourner résolument vers le futur pour continuer le développement de la profession dans la même tradition.

10th Anniversary of the National Chamber of Judicial Officers of the Czech Republic in Prague on 1 November 2011

Ten years ago the judicial officers of the Czech Republic created their national chamber. To celebrate this anniversary, they held on 1 November 2011 a conference in Prague at which the president of the UIHJ, Leo Netten, was invited with Françoise Andrieux, general secretary of the UIHJ.

After greeting the presence of the Minister of Justice, the President of the Czech National Chamber Jana Tvrdkova, raised the question of the future of the profession. He announced that the program of the day was precisely to trace its history.
The Minister of Justice Jiri Popipsil then took the floor to congratulate the course of judicial officers during these ten years. "The law is enforced and respected through you. After ten years, we can say that the institution of the national chamber is a success, you are a young profession we will continue to try to improve," he said.
President Netten meanwhile insisted on the fact that not only enforcement must be guaranteed but also the quality of enforcement and that training is the best way to get there.
For this, Europe provides available tools including through the CEPEJ guidelines that make the judicial officer a multi-tasks professional.
The floor was then given to Lenka Bradakova, President of the Prosecutors. She reaffirmed that the judicial officers belonged to the world of jurists as well as lawyers, notaries and judges. This statement was approved by Martin Vichopen, president of the Bar association who wished many success to this "teenager" profession as he said.
Stanislava Kolesarova, representing the National Chamber of Judicial Officers of Slovakia took advantage of the opportunity that was given to her to thank the UIHJ for its support in the fight to integrate the judicial officer in the Slovak legal system. She said that in Slovakia the enforcement of judgments comes as a real struggle.
The President of the Prague University of Civil Law, Petr Smolik recalled the history of the judicial officers who are as old as laws are. The drawing of a panorama from the Roman law to the present days led him to review the law of infamy on the debtor to the electronic auction of properties while recalling the history of the enforcement of judgments and that of the judicial officer throughout time.

Leo Netten, président de l'UIHJ
Leo Netten, President of the UIHJ

Jiri Prosek, vice-président de la Chambre nationale des huissiers de justice de République tchèque
Jiri Prosek, vice-President of the National Chamber of the Judicial Officers of the Czech Republic

Our Czech colleague Stanislas Pazderka insisted on the enforcement against legal persons including in the American system through examples of case law.
Martina Kasikova, Judge of the Court of Appeal of Prague stated that every year hundreds of new cases concerning enforcement were discussed before the Court of Appeal which reflected a real activity.
The ceremony was closed by Vice-President Prosek who said to look far into the future to continue the development of the profession in the same tradition.

L'UIHJ au 1er forum juridique international à Saint-Pétersbourg en présence du président de la Fédération de Russie

L'UIHJ, représentée par son 1er vice-président, Bernard Menut, a participé à Saint-Pétersbourg les 19 et 20 mai 2011 en présence de Dmitri Medvedev, président de la Fédération de Russie, au 1er Forum juridique international organisé par le ministère de la justice de la Fédération de Russie et la Fondation pour le Forum international de Saint-Pétersbourg.

L'État de droit favorise l'investissement économique
Le ministère de la justice de la Fédération de Russie et la Fondation pour le forum juridique international de Saint-Pétersbourg organisaient conjointement dans la majestueuse cité de Saint-Pétersbourg le 1er forum juridique du genre. Notre confrère Bernard Menut, 1er vice-président de l'UIHJ, en qualité d'invité personnel d'Alexandre Konovalo, le ministre fédéral de la justice, a activement participé à cet évènement international majeur que renforçaient la présence et l'intervention du président de la Fédération de Russie, Dmitri Medvedev.
Les organisateurs avaient souhaité que notre organisation internationale fasse part de ses propositions dans le cadre de l'un des six panels. Le 1er vice-président de l'UIHJ Bernard Menut, interlocuteur régulier du ministère de la justice et des autorités judiciaires russes, représentait l'UIHJ à ce forum dont il faut souligner la parfaite organisation matérielle et la très haute tenue scientifique.

Un forum très ambitieux ouvert sur le monde

Le forum avait pour but de réunir les meilleurs experts dans les secteurs juridiques et économiques

Dmitri Medvedev, président de la Fédération de Russie
Dmitri Medvedev, President of the Russian Federation

Alexandre Konovalo, ministre de la justice de la Fédération de Russie
Alexander Konovalo, Minister for justice of the Russian Federation

pour échanger et trouver des solutions pour rendre le système économique plus efficace en termes de développement et cela à travers une analyse économique de la loi.

Le forum se veut une plate-forme pour les autorités publiques de la Russie mais aussi des autres pays, pour engager un dialogue avec les représentants de tous les secteurs économiques, qu'ils soient originaires de la Russie ou des autres pays du monde. Ce dialogue doit avoir pour objectif la modernisation du système juridique de la Russie à la lumière des tendances de l'économie Russe mais aussi mondiale.

Les organisateurs du forum s'étaient donnés comme objectif de promouvoir toutes idées permettant de moderniser la loi en l'adaptant en permanence aux évolutions actuelles du monde économique. Cela doit se manifester par une coopération accentuée entre les différents systèmes juridiques, une modernisation de la loi Russe à l'aune des meilleures pratiques de la légistique. Il faut porter la législation russe au niveau des standards internationaux en vue de protéger les droits et les intérêts des investisseurs. Enfin, un effort particulier doit être fait en direction des études juridiques en Russie.

Le caractère annuel du forum doit à terme en faire un lieu de réflexions et de créations, laboratoire juridique ouvert sur le monde économique – un « Davos juridique » en quelque sorte.

Un État de droit faible fait régresser l'État

Le président Dmitri Medvedev souligna, devant un auditoire de plus de 600 personnes, le rôle que la loi doit avoir comme instrument pour l'innovation et la sécurisation du développement dans une économie globalisée. Se référant à la Russie il indiqua qu'un pays où l'État de droit est faible régresse économiquement et juridiquement. En ligne avec cette affirmation, il avait signé le matin même un décret afin d'évaluer l'exécution des lois en Russie, ce qui devrait déboucher sur la publication d'un rapport annuel, véritable indicateur de performance de la législation Russe. Le compteur de la performance va donc être installé dans les juridictions russes.

Il annonça notamment diverses mesures devant contribuer au respect des décisions judiciaires, à l'amélioration de l'efficacité de la loi, et notamment de l'exécution des décisions de justice en provenance de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), soulignant combien les huissiers de justice avaient un rôle essentiel pour mettre à exécution les décisions judiciaires, les droits des citoyens lesquels sont bafoués si les décisions judiciaires ne sont pas effectives.

La cathédrale Saint-Sauveur-sur-le-Sang-Versé de Saint-Pétersbourg – The Church of the Savior on Spilled Blood of Saint-Petersburg

Il appela en conclusion de ses propos, à initier un véritable dialogue entre les politiciens, les juristes, les professeurs de droit ainsi que les communautés des affaires.

L'huissier de justice partenaire du développement économique

Notre confrère Bernard Menut intervint au sein du premier des six panels, à savoir celui consacré à la « Justice et la sécurité des affaires : Instruments modernes pour renforcer l'accessibilité et l'efficacité de la justice et des mesures alternatives de résolution des conflits. »

Depuis des années l'UIHJ martèle que l'huissier de justice est au cœur de l'économie et que son intervention avant ou après l'obtention d'un titre judiciaire reconnaissant la créance est de nature à protéger les investisseurs. S'appuyant sur la recommandation 17 du Conseil de l'Europe, mais également sur les lignes directrices de décembre 2009 publiées par le même conseil pour cette recommandation, Bernard Menut démontra combien l'exécution des décisions du juge était un élément essentiel de l'État de droit, mais aussi de l'État économique. Il ne peut en effet y avoir de développement économique harmonieux et de croissance économique si le secteur judiciaire est en friches et si les décisions de justice demeurent sans effet. Il insista tout particulièrement sur le fait que si l'État souhaite le développement économique il ne peut l'obtenir s'il ne développe pas le secteur judiciaire, en lui fournissant, comme le recommandent d'ailleurs les lignes directrices du Conseil de l'Europe, des moyens adéquats et suffisants à l'exercice de ses missions. Les moyens matériels manquent parfois cruellement dans certains pays tant la justice est souvent le parent pauvre des budgets des États, mais les moyens techniques, les procédures adaptées et rapides, l'accès aux informations patrimoniales sont autant d'outils que l'agent d'exécution doit avoir à sa disposition et sans restriction.

L'huissier de justice sécurise les investissements économiques

M Menut montra durant son intervention que sans sécurité juridique, sans réelle exécution dans un délai raisonnable, c'est l'ensemble de l'édifice Justice qui s'effondre, entraînant dans sa chute l'économie. Les récentes crises économiques et financières ont mis en lumière le besoin de sécurisation des investissements nationaux et internationaux. L'huissier de justice participe directement à la sécurité économique et juridique des investisseurs, éléments clés de la croissance économique. Les fonds recouvrés par les huissiers de justice reviennent dans la trésorerie des entrepreneurs investisseurs et ils peuvent à nouveau investir. C'est en accélérant ce processus, en le rendant plus fluide, par des moyens procéduraux adaptés, que le législateur pourra lui aussi aider et sécuriser l'investissement.

The UIHJ at the 1st International Legal Forum in Saint Petersburg in the Presence of the President of the Russian Federation

The UIHJ, represented by its first vice-president, Bernard Menut, participated in Saint Petersburg on 19 and 20 May 2011 in the presence of Dmitry Medvedev, President of the Russian Federation, in the first international forum organized by the Legal Department Justice of the Russian Federation and the Foundation for the International Forum of Saint Petersburg.

Le logo du Forum juridique international de Saint-Pétersbourg
The logo of the International Legal Forum of Saint-Petersburg

The Rule of Law Promotes Economic Investment

The Ministry of Justice of the Russian Federation jointly with the Foundation for International Law Forum of St. Petersburg organized in the majestic city of St. Petersburg the first legal forum of its kind. Our colleague Bernard Menut, 1st Vice-President of the UIHJ, as personal guest of Alexander Konovalo, the Federal Minister of Justice, has actively participated in this major international event that strengthened the presence and intervention of the President the Russian Federation, Dmitri Medvedev. Organizers had hoped that our international organization would make its proposals under one of the six panels. The first vice-president Bernard UIHJ Menut, regular interlocutor of the Ministry of Justice and the judiciary Russian represented the UIHJ at this forum where the excellent material organization of the very high scientific standard was noticed by everyone in attendance.

A Very Ambitious Forum Open to the World

The forum aimed to bring together the best experts in the legal and economic field to exchange and find solutions to make the system more economically efficient in terms of development, through an economic law analysis.

The forum is a platform for Russian public authorities but also for other countries to engage in a dialogue with representatives of all economic sectors, whether from Russia or other countries. This dialogue should be aimed at modernizing the legal system of Russia in the light of trends in the Russian economy but also global.

Artur Parfenchikov, chef du Service de l'exécution de la Fédération de Russie
Artur Parfenchikov, head of the Enforcement Service of the Russian Federation

Bernard Menut, premier vice-président de l'UIHJ
Bernard Menut, 1st Vice-president of the UIHJ

The forum organizers had in mind the promotion of all ideas to modernize the law by constantly adapting it to current developments in the world economy. This must be shown by a heightened cooperation between different legal systems, modernization of the Russian law in terms of best practices in legislative drafting. We must raise Russian legislation to international standards to protect the rights and interests of investors. Finally, a special effort should be made towards legal studies in Russia.

The annual nature of the forum should ultimately make it a place of reflection and creation, a legal laboratory open to the world economy — a "legal Davos" in some way.

A Weak Rule of Law Weakens the State

President Dmitry Medvedev stressed to an audience of over 600 people, the role that the law must have as an instrument for innovation and securing development in a globalized economy. Referring to Russia he indicated that a country where the rule of law is weak regresses economically and legally. In line with this statement, he signed a decree that morning to assess enforcement laws in Russia, which should result in the publication of an annual report, a true performance indicator of the Russian legislation. The performance counter will be installed in the Russian courts.

He announced various measures to help including compliance with court decisions, improving the effectiveness of the law, including the enforcement of court decisions from the European Court of Human Rights (ECHR), stressing the judicial officers had a key role to implement judicial decisions, citizens' rights which are violated if the court decisions are not effective.

At the time of concluding his remarks he called to initiate a genuine dialogue between politicians, lawyers, law professors and business communities.

The Judicial Officer Partner in Economic Development

Our colleague Bernard Menut intervened in the first of the six panels, namely the one on "Justice and security of businesses: modern instruments to enhance the accessibility and efficiency of justice and alternative measures of conflict resolution".

For years the UIHJ insists that the judicial officer is at the heart of the economy and that its intervention before or after obtaining a judicial title acknowledging the claim would protect investors. Based on Recommendation 17 of the Council of Europe, but also on the guidelines published in December 2009 by the same Council of Europe for this recommendation, Bernard Menut showed how the enforcement of judicial decisions was a key element of the Rule of Law, but also the state economy. There can be indeed no balanced economic development and economic growth if the judiciary is fallow and if court decisions remain unheeded. He insisted particularly on the fact that if the state wants the economic development it cannot get it without developing the judicial sector, by providing, as recommended besides by the Council of Europe Guidelines, appropriate and sufficient means to carry out its missions. Material resources may lack sorely in some countries as justice comes often last on the state budgets priorities, but the technical, fast and adapted procedures, access to information on assets are tools that the enforcement agent must have available and with no restriction.

The Judicial Officer secures Economic Investment

Mr Menut showed during his speech that without legal security, without any real implementation in a reasonable time, it is the whole edifice of Justice which collapses, together with the economy. Recent economic and financial crises have highlighted the need for securing national and international investments. The judicial officer is directly involved in economic and legal security of investors, key elements of economic growth. Funds recovered by judicial officers create cash flow for investors and entrepreneurs can invest again. In accelerating this process by making it more fluid, with adapted procedural means, the law makers may also assist and secure investment.

Conférence internationale de Kazan (Fédération de Russie) des 7 au 12 juin 2011

L'UIHJ a participé des 8 au 11 juin 2011 à la 2e conférence internationale théorique et pratique sur l'efficacité des mesures d'exécution des décisions judiciaires organisée par le Service fédéral des huissiers de justice de la Fédération Russe en coopération avec l'Université de Kazan (région de la Volga).

Cette conférence venait à la suite de celle qui s'était déroulée en juillet 2010 à Saint-Pétersbourg et à laquelle avait participé Bernard Menut, 1er vice-président de l'UIHJ. L'UIHJ était représentée par Jos Uitdehaag, 1er questeur du Comité de l'UIHJ, par Marc Schmitz, questeur du Comité de l'UIHJ, et par Carlos Calvo, président de la Chambre des huissiers de justice du Luxembourg.

Des délégations d'Europe de l'Est et d'Europe de l'Ouest étaient présentes. Au côté des représentants du monde professionnel et du monde universitaire russe, on a relevé la présence de représentants d'Allemagne, d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Biélorussie, de Géorgie, de Moldavie, du Portugal et de République tchèque.

La conférence aborda les thèmes « classiques » tels que l'efficacité des mesures d'exécution dans les différents pays, la déontologie et de l'éthique, la protection des droits des débiteurs dans les procédures d'exécution, la recherche d'informations sur le patrimoine et l'accès aux bases de données. Des thèmes « innovants » furent également abordés tels que la vente aux enchères par internet et la médiation. Le respect des droits des enfants a également été abordé de façon importante. Au cours d'une cérémonie officielle, le meilleur huissier de justice respectant les droits des enfants a d'ailleurs été honoré. Les autorités russes ont ainsi tenu à montrer combien le respect des droits des enfants occupait aujourd'hui une place primordiale dans l'exécution forcée dans la Fédération de Russie.

De son côté, le monde universitaire s'est prononcé pour un juste équilibre entre, d'un côté, des mesures efficaces d'exécution et, d'un autre côté – et surtout –, un respect des droits du débiteur. S'il est vrai que le meilleur jugement au monde est sans valeur s'il ne peut être exécuté de façon efficace, il est également vrai qu'une exécution aveugle, sans tenir compte des droits du débiteur, n'est pas non plus favorable au bon développement d'un système judiciaire efficace dans un État de droit. Il a notamment été question de l'anti-constitutionalité de certaines mesures d'exécution telles que, par exemple, l'interdiction pour un débiteur de quitter le pays tant qu'il ne s'est pas libéré de ses dettes. Il s'agit sans aucun doute d'une mesure d'exécution efficace, mais quand-même fortement discutable au niveau des droits fondamentaux d'une personne.

Après les travaux de la conférence, les participants ont pu profiter de la légendaire hospitalité russe en embarquant pour une inoubliable croisière sur la Volga.

Le franc succès de la manifestation repose assurément sur l'excellence de son organisation par l'Université de Kazan et par le Service fédéral des huissiers de justice de la Fédération de Russie et de son directeur, Artur Parfenchikov.

International Conference in Kazan (Russian Federation) from 7 to 12 June 2011

The UIHJ Attended on 8 to 11 June 2011 the 2nd International Conference on Theoretical and Practical Effectiveness of Enforcement of Court Decisions, Organized by the Federal Service of Judicial Officers of the Russian Federation in Cooperation with the University of Kazan (Volga Region).

The conference came as a follow up of the conference that took place in July 2010 in St. Petersburg which saw the attendance of Bernard Menut, first vice president of the UIHJ. The UIHJ was represented by Jos Uitdehaag, 1st quaestor of the Committee of the UIHJ, Marc Schmitz, Quaestor of the Committee of the UIHJ, and Carlos Calvo, president of the Chamber of Judicial officers of Luxembourg.

Delegations from Eastern and Western Europe were present. Alongside representatives of both Russian professional and academic worlds, the conference was attended by representatives of Armenia, Azerbaijan, Belarus, Czech Republic, Georgia, Germany, Moldova, and Portugal.

The conference addressed "classics" themes such as the effectiveness of enforcement actions in various countries, conduct and ethics, protecting the rights of debtors in enforcement proceedings, search for information on heritage and access to databases. "Innovative" topics were also discussed such as internet auction and mediation. The rights of children were also significantly addressed. During an official ceremony, the best judicial officer as regards the respect of the rights of children was honored. The Russian authorities wanted to show how the rights of children now occupied a prominent place in enforcement in the Russian Federation.

For their part, academics called for a balance between, on one hand, effective enforcement measures and, on the other hand – and especially – a respect for the rights of the debtor. While the best decision in the world is worthless if it cannot be enforced effectively, it is also true that a blind enforcement, without regard for the rights of the debtor, is not favorable to the proper development of an effective judiciary in a constitutional state. There was also the issue of anti-constitutionality of certain enforcement measures such as, for example, to prohibit a debtor from leaving the country until his/her debts are settled. This is undoubtedly an effective enforcement measure, but highly questionable in terms of fundamental rights of a person.

After the work of the conference, participants were able to enjoy the legendary Russian hospitality while embarking on an unforgettable cruise on board of a ship on the Volga.

The success of the event is undoubtedly due to the excellence of its organization by the University of Kazan and the Federal Service of Judicial officers of the Russian Federation and its director, Artur Parfenchikov.

Rencontre avec la Banque mondiale à Paris le 30 janvier 2012

L'UIHJ a participé le 30 janvier 2012 à une rencontre avec Anne-Marie Leroy, vice-présidente et directrice juridique du groupe Banque mondiale, à Paris, au siège du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Créer un Davos du droit

L'objet de la réunion était de présenter le Forum mondial sur le droit, la justice et le développement qui a été institué en novembre 2011 à Washington D.C. par la Banque mondiale. Mathieu Chardon, 1er secrétaire de l'UIHJ a participé à cette réunion. Etaient également présents des représentants du ministère des Affaires étrangères et européennes, du Service des Affaires européennes et internationales du ministère de la Justice de France, d'instituts de recherche, d'associations juridiques, ainsi que le Conseil supérieur du Notariat, des magistrats et des professeurs de droit et d'économie.

Anne-Marie Leroy a présenté la direction juridique de la Banque mondiale. Ce service comprend cent-soixante-dix juristes. Mme Leroy a indiqué que la Banque mondiale s'intéresse depuis plusieurs années à la coopération juridique. Pour Robert Zoellick, président de la Banque mondiale, « des règles de droit efficaces, y compris le respect du droit de propriété et l'accès à la justice, demeurent fondamentales pour le développement durable ». La Banque mondiale s'intéresse en particulier aux domaines suivants : droit des familles, droit des créanciers, droit bancaire et financier, droit des télécommunications, droit du sol, droit de l'environnement, questions des réformes de la justice et des systèmes judiciaires.

Depuis deux ans, la Banque mondiale a lancé l'idée d'une conférence internationale sur le droit, la justice et le développement. L'intérêt que la communauté juridique mondiale a manifesté pour cette idée a été très grand. Si de nombreux réseaux existent, leur diffusion est parfois trop restreinte. Il n'existe pas suffisamment de lien entre eux, au plan mondial. La Banque mondiale a estimé qu'elle pouvait être le lien entre ces réseaux. Elle s'est fixé pour mission de proposer des solutions juridiques et institutionnelles innovantes aux défis du développement. C'est ainsi qu'est née l'idée d'un Forum mondial sur le droit, la justice et le développement. Ce Forum a été institué lors d'une conférence internationale qui s'est tenue du 14 au 17 novembre 2011 à Washington DC et qui a connu un grand succès.

Le Forum mondial sur le droit, la justice et le développement est une plate-forme de connaissance et d'échanges entre professionnels avec deux objectifs :

- promouvoir une meilleure compréhension du rôle du droit et de la justice dans le processus de développement ;
- renforcer et mieux intégrer les institutions juridiques et judiciaires dans ce processus.

La Banque mondiale entend soutenir un programme de recherche et de développement qu'elle développera avec l'ensemble des partenaires du projet : universités, centres de recherche, réseaux d'experts et praticiens. Le pari est de créer un véritable « Davos du droit ».

Trois objectifs pour 2012

La construction d'une plate-forme électronique d'information et de communication de connaissances devait permettre au Forum de tirer partie des nombreuses ressources juridiques et de développement de la Banque mondiale et de tirer profit de son influence internationale pour attirer les contributions intellectuelles des leaders des pays en voie de développement et des universités.

Anne-Marie Leroy a indiqué ses trois objectifs pour l'année 2012 :

- Étendre le réseau, notamment au sud, en Afrique, et en Amérique latine
- Faire en sorte que le portail soit opérationnel à la fin de l'année
- Créer un fonds fiduciaire attirant les bailleurs de fonds pour permettre au réseau de fonctionner en étant plus autonome par rapport à la Banque mondiale. Le réseau doit être le réseau de ses membres et pas celui de la Banque mondiale

« Le réseau a été conçu de manière très souple, a poursuivi la vice-présidente de la Direction juridique de la Banque mondiale. Toute institution qui s'intéresse au droit et est prête à s'investir dans la problématique du développement est la bienvenue ».

Concernant l'investissement, il est attendu des partenaires des participations en nature. Celles-ci peuvent être des rapports intellectuels, des recherches, des locaux pour organiser des événements,…

Le réseau s'appuiera sur un portail. Ce portail comprendra une base de données de banques de données dans autant de langues que possible, les réseaux des membres (blogs, wikis, forums de discussions, collaborations en ligne), les communautés de pratiques (sous plate-forme avec des outils électroniques intelligents pour la création de connaissance et l'échange), et une partie formation en ligne.

Les participants à la réunion se sont montrés particulièrement enthousiastes à la présentation qui leur a été faite par Anne-Marie Leroy. Les propositions concrètes d'assistance ont surgi spontanément. Des échanges ont été faits. Des contacts ont été pris… Le Forum mondial sur le droit, la justice et le développement est déjà en marche. L'UIHJ entend bien y participer activement.

Meeting with the World Bank in Paris on 30 January 2012

The UIHJ participated on 30 January 2012 in a meeting with Anne-Marie Leroy, vice president and legal director of the World Bank Group, in Paris, at the Ministry of Foreign and European Affairs.

Create a Law Davos

The purpose of the meeting was to present the Global Forum on Law, Justice and Development which was established in November 2011 in Washington DC by the World Bank. Mathieu Chardon, 1st secretary of the UIHJ attended the meeting. Also present were representatives from the Ministry of Foreign and European Affairs of France, Department of European and International Affairs of the Ministry of Justice of France, research institutes, legal associations, as well as the Supreme Council of Notaries, magistrates and professors of law and economics.

Anne-Marie Leroy presented the legal department of the World Bank. This service includes 170 jurists. Mrs Leroy said that the World Bank has been interested for several years in legal cooperation. For Robert Zoellick, President of the World Bank, "effective rules of law, including respect for property rights and access to justice, remain fundamental for sustainable development." The World Bank is particularly attentive in the following areas: family law, creditors' rights, banking and finance law, telecommunications law, jus soli, environmental law, questions of judicial reform and judicial systems.

Two years ago, the World Bank launched the idea of an international conference on law, justice and development. The interest the global legal community has expressed to this idea was truly wholehearted. If many networks exist, they remain too discreet. There is a lack of connection between them worldwide. The World Bank estimated it could be the link between these networks. Its mission is to generate innovative legal solutions to development challenges. Thus was born the idea of a Global Forum on Law, Justice and Development. The Forum was established at an international conference held from November 14 to 17, 2011 in Washington DC which proved very successful.

The Global Forum on Law, Justice and Development is a platform of knowledge and professional exchanges with two objectives:

- Promote a better understanding of the role of law and justice in the development process;
- Strengthen and better integrate the legal and judicial institutions in this process.

The World Bank intends to support a research and development program that will develop with all the project partners: universities, research centres, networks of experts and practitioners. The challenge is to create a true "Law Davos."

Three Goals For 2012

The construction of an electronic platform for information and communication of knowledge would allow the Forum to take advantage of the many legal resources and development of the World Bank and to take advantage of its international influence to attract intellectual contributions of leaders of developing countries and universities.

Anne-Marie Leroy mentioned her three goals for 2012:

- Extend the network, particularly in the South, Africa, and Latin America;
- Ensure that the portal is operational by the end of the year;
- Establish a trust fund attracting donors to enable the network to function by being more independent of the World Bank. The network should be the network of its members, not of the World Bank.

"The network has been designed very flexible, continued the vice-president of the Legal Department of the World Bank. Any institution that is interested in law and is ready to invest in development issues is welcome."

On commitment, in-kind contributions are expected from intellectual partner. These contributions can include intellectual work, research, providing facilities for workshops, events...

The network will be a portal. It will include a database of databases in as many languages as possible, the members network (blogs, wikis, discussion forums, online collaborations), communities of practice (sub-platforms with smart web-enabled tools for knowledge creation and exchange), and online training.

The meeting participants were particularly enthusiastic about Anne-Marie Leroy's presentation. Concrete proposals for assistance arose spontaneously. Exchanges and contacts were made... The Global Forum on Law, Justice and Development is already underway. The UIHJ intends to participate actively.

17e réunion plénière de la CEPEJ à Strasbourg les 28 et 29 juin 2011

Leo Netten, président de l'UIHJ, et Mathieu Chardon, 1er secrétaire de l'UIHJ, ont participé les 28 et 29 juin 2011, à la 17e réunion plénière de la CEPEJ, au siège du Conseil de l'Europe, à Strasbourg.

De G. à D. : John Stacey, président de la CEPEJ, Philippe Boillat, directeur général des droits de l'homme et des affaires juridiques du Conseil de l'Europe – From L. to R.: John Stacey, President of the CEPEJ, Philippe Boillat, Director general of Human Rights et Legal Affairs of the Council of Europe

Comprendre pour agir et réformer

La Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) tient ses réunions plénières deux fois par an. C'est en sa qualité de membre observateur permanent que l'UIHJ est appelée à y assister, aux côtés de représentants de chacun des 47 États membres du Conseil de l'Europe, des États et autres membres observateurs, et des représentants de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe. La réunion, dont on doit saluer la parfaite organisation et une ambiance de travail très agréable et très constructive, était placée sous la présidence de John Stacey, président de la CEPEJ.

Philippe Boillat, directeur général de la Direction générale des droits de l'homme et des affaires juridiques du Conseil de l'Europe, a prononcé des mots de bienvenue aux participants. Il salué le travail de la CEPEJ, en particulier au regard du travail accompli dans le cadre du dernier rapport sur les systèmes judiciaires européens. Il a constaté que ce rapport a fait l'objet d'une médiatisation sans précédent, par une très large couverture, bien au-delà de l'Europe, puisqu'il a l'expertise du Conseil de l'Europe et de la CEPEJ est sollicitée par des pays comme les Emirats arabes unis, le Brésil ou encore le Maroc. « La CEPEJ fait référence en Europe et dans le monde » a indiqué M. Boillat et d'ajouter que « comprendre pour agir et réformer » pourrait être la devise de la CEPEJ. Dans le cadre des réformes structurelles en cours au sein du Conseil de l'Europe, le directeur général de la DG HR-LA a déclaré à la satisfaction générale que la justice étant l'un des piliers incontournables du Conseil de l'Europe pour la défense des droits de l'homme, elle bénéficierait à ce titre d'une place de premier plan dans les réformes entreprises. Cela devrait donc permettre à la CEPEJ de poursuivre et de développer ses actions.

Une quinzaine de pays ont présenté leurs récents développements dans le domaine judiciaire. Stéphane Leyenberger, secrétaire de la CEPEJ, a présenté le nouveau projet de la CEPEJ, « Les rencontres de la CEPEJ », qui consiste en un cycle de sessions de sensibilisation, de formation et d'échanges autour des outils de la CEPEJ destinées aux professionnels de la justice. Il a invité les membres à se porter candidat pour l'organisation de telles manifestations. Leo Netten a alors indiqué que l'UIHJ avait l'habitude de présenter la recommandation Rec(2003)17 du 9 septembre 2003 du Conseil de l'Europe et les lignes directrices de la CEPEJ du 17 décembre 2009 sur l'application de la recommandation et a offert son expertise.

Un rapport « Contractualisation des processus judiciaires en Europe » a été présenté et approuvé. Ce document devrait être publié prochainement dans le cadre des « Etudes de la CEPEJ ».

Parmi les autres sujets abordés se trouvaient les travaux en cours du groupe de travail sur la qualité (CEPEJ-GT-QUAL), ou encore les derniers développements du groupe de pilotage SATURN.

La seconde journée a été entièrement consacrée à la préparation du cycle d'évaluation des systèmes judiciaires 2010-2012.

L'impact de la recommandation 17 et des lignes directrices sur l'exécution

Au titre de la coopération avec la CEPEJ, Leo Netten a rappelé une fois encore tout l'impact de la recommandation Rec(2003)17 et des lignes directrices de la CEPEJ sur l'exécution et les professionnels de l'exécution dont l'UIHJ était un infatigable promoteur. A sa suite, Mathieu Chardon a fait le tour des manifestations auxquels la CEPEJ et le Conseil de l'Europe pouvaient être sensibles. Il a en particulier mentionné la parution de la publication Juris-Union n°5 sur les lignes directrices. Le premier secrétaire de l'UIHJ a également annoncé le prochain congrès de l'UIHJ à Cape Town (Afrique du Sud), en mai 2012, avec pour thème « L'huissier de justice du 21e siècle ». Il a précisé que les travaux entrepris par l'UIHJ et par son conseil scientifique pour la création d'un code mondial de l'exécution y seraient présentés. Il a en outre informé les participants que l'UIHJ était membre fondateur de l'European Law Institute, nouvellement créé, qu'elle était membre du groupe de travail de la Commission européenne sur la saisie des avoirs bancaires et qu'enfin, le 7 octobre 2011, elle organisait un grand colloque international à Athènes (Grèce), sur le rôle de l'huissier de justice dans l'administration de la preuve.

Leo Netten, président de l'UIHJ – Leo Netten, president of the UIHJ

17th plenary meeting of the CEPEJ in Strasbourg on 28 and 29 June 2011

Leo Netten, President of the UIHJ and Mathieu Chardon, First Secretary of the UIHJ, Attended on 28 and 29 June 2011 the 17th Plenary Meeting of the CEPEJ, at the Council of Europe, in Strasbourg

To understand to act and reform

The European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ) holds its plenary meetings twice a year. In its capacity as a permanent observer member the UIHJ is called to attend these meetings, along with representatives from each of the 47 states of the Council of Europe member states and other observers, and representatives of the European Union and the Council of Europe. The meeting, of which we must acknowledge the excellent organization and the very pleasant and constructive working atmosphere, was chaired by John Stacey, President of the CEPEJ.

Philippe Boillat, Director General of the Directorate General of Human Rights and Legal Affairs of the Council of Europe, delivered welcoming remarks to the participants. He praised the work of the CEPEJ, particularly in the light of the work of the latest report on European judicial systems. He noted that this report had had unprecedented media coverage, very broad, well beyond Europe, as the Council of Europe and the CEPEJ's expertise was required in countries like the United Arab Emirates, Brazil or Morocco. "The CEPEJ is a reference in Europe and in the world," said Mr Boillat adding that "To understand to act and reform" could be the motto of the CEPEJ. As part of the on-going structural reforms within the Council of Europe, the Director General of DG HR-LA said to the general satisfaction that justice being one of the essential pillars of the Council of Europe for the defence of human rights it would have a central place in the reforms. This should allow the CEPEJ to continue and develop its actions. Fifteen countries presented their latest developments in the judiciary. Stéphane Leyenberger, Secretary of the CEPEJ, presented the new CEPEJ project, "Meetings of the CEPEJ," which consists of a series of awareness, training and exchanges sessions around the CEPEJ tools for professionals of justice. He invited members to be a candidate to host such events. Leo Netten then indicated that the UIHJ is used to present Recommendation Rec (2003) 17 of 9 September 2003 of the Council of Europe and the guidelines of the CEPEJ of 17 December 2009 on the implementation of the recommendation and offered its expertise.

A report on "Contractualisation of judicial processes in Europe" was presented and approved. This document should be published shortly under the "CEPEJ Studies." Among the other topics approached were the on-going works of the working group on quality (CEPEJ-GT-QUAL), or the latest developments of the steering group SATURN.

The second day was entirely devoted to the preparation of the assessment cycle of the judicial systems 2010-2012.

The Impact of Recommendation 17 and Guidelines on Enforcement

As part of the cooperation with the CEPEJ, Leo Netten recalled once again the full impact of the Recommendation Rec (2003) 17 and the guidelines of the CEPEJ on enforcement and enforcement professionals which see the UIHJ as their tireless promoter. Then Mathieu Chardon presented the events that the CEPEJ and the Council of Europe could be interested in. He specifically mentioned the issue of the publication Juris Union No. 5 on the guidelines. The first secretary of the UIHJ also announced the next congress of the UIHJ in Cape Town (South Africa) in May 2012 with the theme "The judicial officer of the 21st century." He said the work undertaken by the UIHJ and its Scientific Council for the creation of a World Code of Enforcement will be presented there. He also informed the participants that the UIHJ was a founding member of the newly established European Law Institute, was also a member of the Working Group of the European Commission on the attachment of bank accounts and, finally, that on 7 October 2011, it organized a major international conference in Athens (Greece), on the role of judicial officers in the finding of evidence.

18e réunion plénière de la CEPEJ

En sa qualité de membre observateur permanent, l'UIHJ a participé à la 18e réunion plénière de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice qui s'est tenue à Strasbourg (France) au siège du Conseil de l'Europe les 7 et 8 décembre 2011.

Le Grand questionnaire de l'UIHJ

La réunion était dirigée par Georg Stawa (Autriche), vice-président de la CEPEJ, assisté du toujours très efficace secrétariat. L'UIHJ était représentée par son 1er secrétaire, Mathieu Chardon. Après les mots d'introduction, plusieurs représentants des pays membres du Conseil de l'Europe ont présenté les développements récents dans le domaine judiciaire. En Azerbaïdjan, par exemple, une réforme des tribunaux est en cours. Le représentant azéri a présenté les bâtiments nouvellement construits pour accueillir les juridictions. L'Allemagne a évoqué le problème de la durée excessive des procédures judiciaires dans ce pays. Une loi qui vient d'être adoptée a pour objet de raccourcir ces délais. La loi introduit le droit pour le justiciable d'être indemnisé en cas de durée excessive d'une procédure judiciaire, sans qu'il soit nécessaire de rapporter la preuve d'une faute. En Lituanie, plusieurs réformes sont en cours, notamment celle relative à une nouvelle répartition du taux de ressort de certaines juridictions.

Une session d'étude a été organisée en quatre ateliers, dans le but de partager des concepts communs pour évaluer le fonctionnement des systèmes judiciaires :
- Financement du système judiciaire
- Personnels judiciaires et non judiciaires
- Gestion des flux d'affaires
- Et évaluation de l'activité des tribunaux et des juges

Les résultats des travaux ont ensuite été restitués.
Georg Stawa a présenté le cycle 2010-2012 de l'évaluation des systèmes judiciaires européens. Ce cycle sera achevé fin 2011 et fera l'objet d'un rapport qui sera présenté en 2012.
Les groupes de travail ont informé les membres de la CEPEJ sur l'avancée de leurs travaux : Centre SATURN pour la gestion du temps judiciaire, et qualité de la justice (CEPEJ-GT-EVAL).
Dans son intervention, Mathieu Chardon a insisté sur les lignes directrices du 17 décembre 2009 sur l'exécution, dont l'UIHJ assure une promotion constante dans chacune de ses réunions. Le premier secrétaire de l'UIHJ a également informé les membres de la CEPEJ du prochain congrès international des huissiers de justice qui se déroulera à Cape Town (Afrique du Sud), des 1er au 4 mai 2012, indiquant que les lignes directrices de la CEPEJ seraient au cœur des travaux, ainsi que la présentation d'un Code mondial de l'exécution. Enfin, notre confrère a dévoilé le Grand questionnaire de l'UIHJ. Ce questionnaire comprend environ 350 questions touchant tous les domaines de la profession d'huissier de justice. Il a été adressé à tous les représentants des États membres de l'UIHJ. Les réponses obtenues à ce jour (36 pays pour le moment) ont été traitées de façon informatisées et ont été publiées sur un site. Mathieu Chardon a présenté ce site aux participants et leur a donné le code d'accès pour consultation, indiquant que l'UIHJ mettait ce questionnaire à la disposition des membres de la CEPEJ.

Le Forum économique mondial sur la justice et le développement

Klaus Decker, représentant la Banque mondiale, a présenté le nouveau projet du département juridique de la Banque mondiale, celui de la création d'un Forum économique mondial sur la justice et le développement. Il s'agit de mettre en place un forum permanent d'échanges en matière juridique, incluant une plate-forme informatique pour faciliter ces échanges. La Banque mondiale estime à juste titre que le droit et la justice jouent un rôle essentiel dans le processus de développement des pays dans les pays. L'échange d'expériences ne peut que faciliter la promotion d'une meilleure compréhension du droit. La Banque mondiale entend associer trois types de partenaires à ce Forum : les organisations internationales, les organisations régionales, ainsi que certaines organisations nationales. M. Decker s'est déclaré très intéressé par la présentation du Grand questionnaire de l'UIHJ qui entre parfaitement dans le cadre des objectifs visés par le Forum.

18th Plenary Meeting of the CEPEJ

As a permanent observer member the UIHJ attended the 18th Plenary Meeting of the European Commission for the Efficiency of Justice held in Strasbourg (France) at the Council of Europe on 7-8 December 2011.

The Grand Questionnaire of the UIHJ

The meeting was chaired by Georg Stawa (Austria), Vice President of the CEPEJ, assisted by the always very effective secretariat. The UIHJ was represented by its first secretary, Mathieu Chardon. After the introductory remarks, several representatives of member countries of the Council of Europe presented the recent developments in the judiciary. In Azerbaijan, for example, a court reform is underway. The representative of Azerbaijan introduced the newly constructed buildings to accommodate the courts. Germany raised the problem of excessive length of judicial proceedings in this country. A law that just passed is intended to shorten delays. The Act introduces the right of the defendant to be compensated in case of excessive length of judicial proceedings, without the need to provide proof of fault. In Lithuania, a number of reforms are underway, including one relating to a new distribution of the competence of some jurisdictions.
A study session was held in four workshops, in order to share common concepts for evaluating the functioning of court systems:
- Funding of the court system
- Judicial and non-judicial staff
- Case flow management
- And evaluation of the court and judge activity

The results of the work were later presented. Georg Stawa presented the 2010-2012 cycle of the evaluation of European judicial systems. This cycle will be completed late 2011. The report is to be published in 2012.
The working groups informed the members of the CEPEJ on the work in progress: SATURN Centre on judicial time management, and quality of justice (CEPEJ-GT-EVAL).
In his speech, Mathieu Chardon insisted on the CEPEJ guidelines of 17 December 2009 on enforcement, which are constantly promoted by the UIHJ in each of its meetings. The first secretary of the UIHJ also informed the members of the CEPEJ of the next international congress of judicial officers to be held in Cape Town (South Africa), from 1 to 4 May 2012. He added that the CEPEJ guidelines would be at the heart of the work, and that a World code of enforcement would be also presented. Finally, our colleague unveiled the Grand questionnaire of the UIHJ. The questionnaire includes about 350 questions in all areas of the profession of judicial officers. It was sent to all representatives of the Member States of the UIHJ. The responses to date (currently 36 countries) has been processed and published on a dedicated webpage. Mathieu Chardon presented this webpage to the participants and gave them the access code for consultation, indicating that the UIHJ made this questionnaire available to all members of the CEPEJ.

The Global Economic Forum on Justice and Development

Klaus Decker, representing the World Bank, presented the new project of the Legal Department of the World Bank, i.e. the creation of a Global Economic Forum on Justice and Development. This forum aims at establishing a permanent forum of legal exchanges, including a platform to facilitate these exchanges. The World Bank estimates correctly that law and justice are essential in the development process in countries. The exchange of experiences can only help promote a better understanding of the law. The World Bank intends to involve three types of partnership within this Forum: international organizations, regional organizations and some national organizations. Mr Decker said he was very interested in the presentation of the Grand questionnaire of the UIHJ which fits perfectly with the aims of the Forum.

In memoriam – Décès de Fausto de Santis, président de la CEPEJ (2007 à 2010)

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Fausto de Santis, ancien président de la CEPEJ.

Né en 1943, Fausto de Santis est devenu juge en 1971. Membre de la délégation italienne de la Commission européenne pour l'efficacité de la Justice du Conseil de l'Europe (CEPEJ), depuis sa création il y a dix ans, cet éminent juriste en est devenu le président du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2010. Apprécié de tous et homme de consensus, c'est sous son mandat qu'ont été préparées par la CEPEJ les lignes directrices sur l'exécution adoptées par les ministres du Conseil de l'Europe le 17 décembre 2009.
L'UIHJ avait au fil des années développé avec M. de Santis de forts liens d'amitié. Nos pensées vont à sa famille, à ses proches, ainsi à tous les membres de la CEPEJ. Nous ne l'oublierons pas.

In Memoriam - Death of Fausto de Santis, President of the CEPEJ (2007-2010)

It is with great sadness that we learned the death of Fausto de Santis, former President of the CEPEJ.

Born in 1943, Fausto de Santis became a judge in 1971. Member of the Italian delegation of the European Commission for the Efficiency of Justice of the Council of Europe (CEPEJ), since its inception ten years ago, this eminent jurist became the president of the CEPEJ from 1 January 2007 to 31 December 2010.
Appreciated by all and a man of consensus, it was under his mandate that were prepared by the CEPEJ the Guidelines on enforcement adopted by the Ministers of the Council of Europe on 17 December 2009.
The UIHJ had developed over the years with Mr de Santis strong bonds of friendship. Our thoughts are with his family, his loved ones and also the members of the CEPEJ. We will not forget him.

19e réunion plénière de la CEPEJ

L'UIHJ a participé les 5 et 6 juillet 2012 à la 19e réunion plénière de la CEPEJ au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Une réputation sur le plan mondial
En sa qualité de membre observateur permanent de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice du Conseil de l'Europe (CEPEJ), l'UIHJ est invitée à participer aux réunions plénières qui se déroulent deux fois par an au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg (France). Mathieu Chardon, 1er secrétaire de l'UIHJ, était présent pour représenter la profession d'huissier de justice au niveau européen.
John Stacey, président de la CEPEJ, a accueilli les participants. Il a salué la présence des pays observateurs et invités, notamment Israël et le Maroc.
Le président Stacey a rendu un vibrant hommage à son prédécesseur, Fausto de Santis (Italie), décédé en mars 2012. Il a retracé son brillant parcours, ses apports en qualité de président de la CEPEJ et ses grandes qualités humaines, reconnues par tous. C'est sous la présidence de M. de Santis que le groupe de travail sur l'exécution (CEPEJ-GT-EXE), auquel l'UIHJ a participé, a été créé et que les Lignes directrices sur l'exécution ont été élaborées et adoptées.
Stéphane Leyenberger, secrétaire de la CEPEJ, a rappelé l'importance de cette 19e réunion plénière. Tous les deux ans, la CEPEJ publie un rapport sur l'évaluation des systèmes judiciaires des 47 États membres du Conseil de l'Europe. Cette réunion marque la fin du processus pour l'exercice d'évaluation en cours.
John Stacey a informé les pays membres que la CEPEJ assistait dorénavant à des réunions au-delà de l'Europe. Il a rappelé qu'il avait participé au congrès international des huissiers de justice de Cape Town organisé par l'UIHJ. Le président Stacey a souligné que cette participation conférait à la CEPEJ une réputation sur le plan mondial. « Maintenant, nous participons à des réunions partout dans le monde » s'est-il réjoui.
Dans le même sens, Stéphane Leyenberger a indiqué que le Conseil de l'Europe a décidé de développer une politique d'élargissement du champ d'action de ses activités. Une politique de voisinage a été mise en place. Cette politique vise

Mathieu Chardon, 1er secrétaire de l'UIHJ – Mathieu Chardon, 1st Secretary of the UIHJ

en particulier les pays du bassin méditerranéen et l'Asie centrale. Le Conseil de l'Europe entend s'appuyer sur ses valeurs et ses normes pour soutenir les États de ces régions dans leur volonté de réformes pour la démocratie. L'un des aspects de cette politique est une coopération entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. La CEPEJ figure en bonne position comme l'un des partenaires prioritaires. « La réforme de la justice est prioritaire » a déclaré le secrétaire de la CEPEJ. « On peut s'appuyer sur la méthodologie et les outils mis en place par la CEPEJ et qui ont fait leur preuve ». La coopération a commencé avec la Maroc et doit s'étendre prochainement avec la Tunisie et la Jordanie. « Les travaux de la CEPEJ peuvent s'exporter au-delà des frontières des États membres » a-t-il conclu.

À cet égard, Muriel Decot, co-secrétaire de la CEPEJ, a fait part d'une réunion qui s'est tenue début juin à Rabat (Maroc). Une première évaluation du système judiciaire y a été réalisée. Cette première réunion a permis de vérifier et d'approfondir les données, de visiter les tribunaux, et de rencontrer certaines instances clé du système judiciaire marocain.

Les Lignes directrices de la CEPEJ au cœur des travaux de Cape Town

S'agissant des interventions des observateurs à la CEPEJ, Mathieu Chardon, a remercié au nom de Leo Netten, président de l'UIHJ, le président John Stacey, pour avoir honoré de sa présence le congrès de Cape Town début mai 2012. Il a salué la brillante intervention de M. Stacey sur la CEPEJ et les Lignes directrices sur l'exécution du 17 décembre 2009.

Le premier secrétaire de l'UIHJ a à nouveau indiqué que l'UIHJ considère que les Lignes directrices constituent la base des standards de la profession d'huissier de justice en Europe et dans le monde. Il a indiqué que le congrès de Cape Town a connu un succès retentissant. 450 congressistes de 50 pays étaient présents. 60 intervenants ont pris la parole. Le thème du congrès était l'huissier de justice du 21e siècle. Les lignes directrices de la CEPEJ figuraient au cœur des travaux. Il a informé les membres de la CEPEJ que les premiers travaux sur le Code mondial de l'exécution, menés par le Conseil scientifique de l'UIHJ, ont été présentés pendant le congrès.

Puis Mathieu Chardon a indiqué que l'UIHJ allait à présent travailler sur six projets concrets afin de dégager les meilleurs pratiques et proposer des standards.

Ses six projets sont :

- la saisie et la vente des immeubles
- la signification des actes
- la formation
- la transparence patrimoniale
- la saisie des avoirs bancaires
- les constats

Il a invité la CEPEJ et les pays membres à s'associer aux travaux de l'UIHJ.

John Stacey s'est déclaré fier du travail accompli par la CEPEJ, notamment à la lumière du succès rencontré par les Lignes directrices sur l'exécution. « La CEPEJ devient une référence au niveau mondial ». Le président Stacey a rappelé que Leo Netten et Mathieu Chardon ont participé très activement au groupe de travail sur l'exécution chargé d'élaborer ces Lignes directrices. Ils ont apporté une « très grande contribution au travail de la CEPEJ ». « Ce sera un plaisir de collaborer à nouveau avec l'UIHJ » a-t-il dit.

Stéphane Leyenberger a indiqué que la Direction générale Justice de la Commission européenne a demandé à la CEPEJ de préparer un rapport sur l'impact du fonctionnement de la justice sur la situation économique des États membres de l'UE. Ce rapport devrait être transmis à la Commission européenne au mois de septembre, dans le cadre de son rapport sur la croissance en Europe. La justice doit être effectivement prise en compte pour la croissance. Un contrat a été passé entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. Christel Schurrer, consultante CEPEJ pour les systèmes judiciaires, a poursuivi en présentant le projet de la Commission européenne : European Judicial Efficieny Scoreboard. Des questionnaires ont été adressés aux pays. S'agissant de l'exécution, le questionnaire a été adressé à l'UIHJ. Mme Schurrer a chaleureusement remercié l'UIHJ et son premier secrétaire pour leur investissement et les initiatives prises pour parvenir à répondre à la demande dans un délai très court.

La suite de la réunion était consacrée à la discussion des différents points du rapport sur l'efficacité. Le rapport sur l'efficacité des systèmes judiciaires (2008-2010) sera présenté le 20 septembre 2012 à Vienne (Autriche) pendant la réunion des ministres de la justice du Conseil de l'Europe.

Comme à l'accoutumée, il faut saluer la parfaite organisation de cette 19e réunion plénière, grâce à l'efficacité de son secrétariat. La 20e réunion plénière sera le théâtre du 10e anniversaire de la CEPEJ, en décembre 2012, un heureux événement auquel l'UIHJ se réjouit à l'avance de participer.

19th Plenary Meeting of the CEPEJ

The UIHJ Participated on 5 and 6 July 2012 at the 19th Plenary Meeting of the CEPEJ at the Council of Europe in Strasbourg.

De G. à D : Stéphane Leyenberger, secrétaire de la CEPEJ, John Stacey, président de la CEPEJ, Hanne Juncher, chef du service de la coopération judiciaire et juridique du Conseil de l'Europe
From L. to R : Stéphane Leyenberger, Secretary of the CEPEJ, John Stacey, President of the CEPEJ, Hanne Juncher, head of the Legal and Judicial Cooperation Department of the Council of Europe

A Worldwide Reputation

In his capacity as a permanent observer member of the European Commission for the Efficiency of Justice of the Council of Europe (CEPEJ), the UIHJ is invited to attend plenary meetings taking place twice a year at the Council Europe in Strasbourg (France). Mathieu Chardon, 1st secretary of the UIHJ, was in attendance to represent the profession of judicial officer at European level.

John Stacey, President of the CEPEJ, welcomed the participants. He acknowledged the presence of observer countries and guests, including Israel and Morocco.

President Stacey paid a vibrant tribute to his predecessor, Fausto de Santis (Italy), died in March 2012. He traced his brilliant career, his contributions as President of the CEPEJ and his great human qualities recognized by all. It is under the chair of Mr de Santis that the working group on enforcement (CEPEJ-GT-EXE), attended by the UIHJ, was created and that the Guidelines on execution were developed and adopted.

Stéphane Leyenberger, Secretary of the CEPEJ, recalled the importance of this 19th plenary meeting. Every two years, the CEPEJ publish a report on the evaluation of judicial systems in the 47 member states of the Council of Europe. This meeting marks the end of the process for the on-going evaluation exercise.

John Stacey informed the participants that the CEPEJ is now attending meetings beyond Europe. He recalled his participation in the International Congress of Judicial officers of Cape Town organized by the UIHJ. President Stacey noted that this participation gave the CEPEJ a Worldwide reputation. "Now, we participate in meetings throughout the world" he explained.

In the same vein, Stéphane Leyenberger mentioned that the Council of Europe decided to develop a policy to expand the scope of its activities. A neighbourhood policy was implemented. This policy concerns Mediterranean countries and Central Asia in particular. The Council of Europe aims to build on its values and standards to support states in these regions in their desire for democracy reforms. One aspect of this policy is cooperation between the EU and the Council of Europe. CEPEJ has a prominent position as one of the priority partners. "The justice reform is a priority," said the Secretary of the CEPEJ. "You can rely on the recognized methodology and tools developed by the CEPEJ."

The cooperation started with Morocco. It should be soon extended to Tunisia and Jordan. "The work of the CEPEJ can be exported beyond the borders of member states," he concluded.

In this regard, Muriel Decot, co-Secretary of the CEPEJ, recalled a meeting held early June in Rabat (Morocco). A first evaluation of the judicial system has been made. This first meeting allowed verifying and expanding data, visiting courts and meeting some key bodies of the Moroccan judicial system.

The CEPEJ Guidelines at the Heart of the Cape Town Congress

When it came to the observer members presentations, Mathieu Chardon, thanked President Stacey on behalf of Leo Netten, president of the UIHJ, for having honoured the Cape Town Congress early May 2012 by his presence. He praised the brilliant intervention of Mr Stacey on the CEPEJ and the Guidelines on enforcement of 17 December 2009.

The first secretary of the UIHJ again indicated that the UIHJ considers that the Guidelines are the basis of standards of the profession of judicial officer in Europe and worldwide. He said that the Congress of Cape Town had a resounding success. 450 delegates from 50 countries were present. 60 speakers took the floor. The congress theme was "The Judicial Officer of the 21st Century". The CEPEJ Guidelines were at the heart of the work. He informed the members of the CEPEJ that the initial work on the Global Code of enforcement, conducted by the Scientific Council of the UIHJ, was presented during the congress.

Then Mathieu Chardon said the UIHJ was now working on six concrete projects in order to identify best practices and propose standards. The six projects are:

- Seizure and sale of immovable
- Service of documents
- Training
- Transparency of assets
- Attachment of bank account
- Statements of facts

He invited the CEPEJ and the member countries to join in the work of the UIHJ.

John Stacey said he was proud of the work of the CEPEJ, particularly in the light of the success of the Guidelines on enforcement. "The CEPEJ becomes the bench mark at world level". President Stacey recalled that Leo Netten and Mathieu Chardon participated very actively in the working group responsible for drafting and developing these Guidelines. He considered they brought a "very large contribution to the work of the CEPEJ." "We look forward to working again with the UIHJ" he said.

Stéphane Leyenberger said the Directorate General for Justice of the European Commission asked the CEPEJ to prepare a report on the impact of justice on the economic situation of the EU Member States. This report should be forwarded to the European Commission in September, as part of its report on growth in Europe. Justice must be effectively taken into account for growth. A contract was signed between the Council of Europe and the European Commission.

Christel Schurrer, CEPEJ consultant for judicial systems, continued by presenting the project of the European Commission: European Judicial Efficieny

Scoreboard. Questionnaires were sent to the country. Regarding enforcement, the questionnaire was sent to the UIHJ. Mrs Schurrer very warmly thanked the UIHJ and its First Secretary for their investment and the initiatives taken to meet the demand in a very short time.
Then the meeting was devoted to discuss the various points of the report on efficiency of judicial systems. The report on the efficiency of judicial systems (2008-2010) will be presented on 20 September 2012 in Vienna (Austria) during the meeting of the Ministers for Justice of the Council of Europe.
As usual, we will salute the excellent organization of the 19th plenary meeting, thanks to the efficiency of its secretariat. The 20th Plenary Meeting will host the 10th anniversary of the CEPEJ in December 2012, a happy event the UIHJ is looking forward to.

Le bâtiment Agora du Conseil de l'Europe à Strasbourg
The Agora building of the Council of Europe in Strasbourg

Participation active de l'UIHJ au programme de formation juridique de la Commission européenne

Dans le cadre de son programme de formation en droit de l'Union européenne de 700 000 professionnels du secteur juridique d'ici à 2020, la Commission européenne encourage les partenariats public-privé afin de dégager des solutions de formation innovantes. Elle entend tirer parti des atouts que possèdent tous les instituts de formation existants, dont l'UIHJ.

Commission européenne – Communiqué de presse
Voici l'intégralité du texte de la communication du communiqué de presse de la Commission européenne sur la question.

La Commission européenne se fixe pour objectif de former en droit de l'Union 700 000 professionnels du secteur juridique d'ici à 2020.

Bruxelles, le 13 septembre 2011 – La Commission européenne a défini un objectif clair : accroître le nombre de juges, procureurs, avocats et autres praticiens du droit maîtrisant le droit de l'Union. Dans un document d'orientation adopté ce jour, la Commission entend faire en sorte qu'une formation judiciaire européenne soit dispensée d'ici à 2020 à la moitié de tous les praticiens du droit exerçant dans l'Union européenne, soit près de 700 000 personnes. Il s'agit de les doter des outils nécessaires pour appliquer le droit de l'Union, prérogative qui entre dans leur fonction de juges, d'avocats et de juristes au niveau national. Cette mesure contribuera également à instaurer une confiance mutuelle entre les différents systèmes juridiques en présence au sein de l'Union et à améliorer la mise en œuvre de la législation européenne. Cette démarche sera bénéfique aux citoyens et aux entreprises en Europe qui pourront compter sur des décisions rapides et un respect véritable des règles.
« Un pouvoir judiciaire indépendant, bien formé et efficace est essentiel au bon fonctionnement d'un espace de justice et d'un marché unique européens. Il procure aux justiciables des décisions judiciaires rapides et de qualité qui renforcent la prévisibilité et la sécurité juridique. Le droit de l'Union imprégnant la vie quotidienne, nos concitoyens et les entreprises veulent savoir qu'ils peuvent compter sur un pouvoir judiciaire bien informé et ayant reçu une formation de qualité dans l'ensemble de l'Union, qui leur permet d'exercer leurs droits et d'obtenir justice. Mais ceux qui rendent cette justice doivent connaître les règles pour être en mesure de les appliquer effectivement », a déclaré Mme Viviane Reding, vice-présidente et membre de la Commission chargée de la justice. « C'est pourquoi j'entends fixer un objectif clair et ambitieux consistant à développer la formation dans le domaine de l'application du droit de l'Union par les pouvoirs judiciaires en Europe. Nous unirons ainsi nos efforts pour créer un espace de justice sur l'ensemble du territoire de l'Union, ce qui améliorera le fonctionnement du marché intérieur. La formation judiciaire est essentielle à un pouvoir judiciaire moderne qui fonctionne bien, capable de réduire les risques accrus et les coûts de transaction plus élevés qui freinent la croissance économique. La formation judiciaire européenne est dès lors un investissement indispensable pour instituer une justice au service de la croissance. »

Contexte
L'Union compte quelque 1,4 million de praticiens du droit qui sont notamment juges, procureurs, avocats, notaires, huissiers de justice ou membres du personnel des tribunaux. La Commission veut permettre à la moitié d'entre eux au moins de recevoir une formation judiciaire européenne à l'échelle locale, nationale ou européenne d'ici à 2020. Elle a en outre pour objectif de veiller à ce que les praticiens du droit bénéficient tous d'au moins une semaine de formation en droit de l'Union pendant leur carrière.
Pour atteindre cet objectif, elle a invité les gouvernements nationaux, les conseils supérieurs de la magistrature, les organes professionnels et les instituts de formation judiciaire au niveau tant européen que national à s'engager à intégrer le droit de l'Union dans leurs programmes de formation et à augmenter le volume des cours et des participants.
La Commission elle-même entend faciliter l'accès au financement de l'Union en faveur de projets de formation de haute qualité, dont l'apprentissage en ligne. En vertu du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union, elle a proposé de hisser la formation judiciaire européenne au rang de priorité dans le but de former plus de 20 000 praticiens du droit par an d'ici à 2020.

Pour aider à l'essor d'une culture judiciaire européenne commune, fondée sur la confiance mutuelle, la Commission lancera un programme d'échanges de deux semaines pour les nouveaux juges et procureurs à partir de 2014. Elle apportera son concours à la formation par l'intermédiaire du portail e-Justice européen, guichet unique de l'Union permettant de s'informer sur les législations et d'avoir accès à la justice dans tous les pays membres, et en mettant en commun des lignes directrices pratiques sur les méthodes de formation et l'évaluation.

La Commission européenne encouragera également les partenariats public/privé afin de dégager des solutions de formation innovantes. Elle tirera parti des atouts que possèdent tous les instituts de formation existants dont le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ), l'Académie de droit européen (ERA) et les organisations professionnelles de praticiens de la justice à l'échelle européenne : le Réseau européen des Conseils de la Justice (RECJ), l'Association des Conseils d'État et des Juridictions administratives suprêmes de l'UE, le Conseil des barreaux européens (CCBE), le Conseil des Notariats de l'UE (CNUE), l'Union internationale des Huissiers de justice (UIHJ) et l'Association européenne des interprètes et traducteurs juridiques (EULITA).

La formation judiciaire européenne est susceptible d'avoir lieu pendant les périodes de formation initiale ou dans le cadre de la formation continue. Elle a trait aux aspects suivants :

- la législation de l'Union dont le droit matériel et procédural, ainsi que la jurisprudence correspondante de la Cour de justice de l'Union européenne,
- la connaissance des systèmes judiciaires nationaux.

Ces enseignements peuvent être accompagnés d'une formation linguistique. Le programme de formation judiciaire européenne comprend deux éléments supplémentaires : les activités de formation judiciaire en général, qu'elles soient organisées au niveau local, national ou européen, et les échanges transfrontières.

Base juridique

C'est aux États membres qu'incombe au premier chef la formation judiciaire, ainsi qu'une résolution du Conseil de 2008 le met en évidence. Le traité de Lisbonne (article 81, paragraphe 2, point h et article 82, paragraphe 1, point c, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) invite l'Union à « soutenir la formation des magistrats et des personnels de justice » en matières civile et pénale.

La formation des juges et des praticiens du droit quant à l'application du droit européen est l'une des recommandations clés formulées par le rapport de l'ancien commissaire européen Mario Monti, « Une nouvelle stratégie pour le marché unique », du 9 mai 2010. Le rapport exhortait les dirigeants européens à lever les blocages restants qui compromettent l'innovation et freinent le potentiel de croissance de l'Europe.

Le programme de Stockholm, qui expose les grandes lignes des mesures destinées à créer un espace unique de justice au sein de l'Union, a été entériné par les gouvernements nationaux au mois de décembre 2009 ; il préconisait une action déterminée de celle-ci pour soutenir les efforts nationaux en matière de formation et l'élaboration de dispositifs de formation au niveau européen. Le Parlement européen a aussi invariablement souligné qu'une formation judiciaire adéquate contribuait dans une large mesure à améliorer le fonctionnement du marché intérieur et à faciliter l'exercice de leurs droits par les citoyens.

À la fin de l'année 2010, la Commission a consulté les États membres, les membres du Justice Forum ainsi que le réseau de formation judiciaire européen et ses membres. Vous trouverez ici le résumé des résultats de la consultation.

Pour de plus amples informations

Salle de presse de la direction générale de la justice (en anglais uniquement
http://ec.europa.eu/justice/newsroom/index_en.htm
Formation judiciaire européenne
http://ec.europa.eu/justice/criminal/european-judicial-training/index_fr.htm
Portail e-Justice européen – formation judiciaire
Page d'accueil du site de Mme Viviane Reding, vice-présidente de la Commission et commissaire chargée de la justice:
http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/reding/index_fr.htm

Personnes de contact

Matthew Newman (+32 2 296 24 06)
Mina Andreeva (+32 2 299 13 82)

Active Participation of the UIHJ to the Legal Education Program of the European Commission

As part of its training program of 700 000 legal professionals in EU law by 2020, the European Commission encourage public-private partnerships to develop innovative training solutions. The Commission will build on the strengths of all existing training providers, including the UIHJ.

European Commission - Press release

Here is the full text of the communication of the press release from the European Commission on the issue.

European Commission sets goal of training 700,000 legal professionals in EU law by 2020

Brussels, 13 September 2011 – The European Commission has set a clear target for increasing the numbers of judges, prosecutors, lawyers and other legal practitioners trained in European law. In a policy paper agreed today, the European Commission aims to ensure that half of all legal practitioners in the European Union – around 700,000 – participate in some form of European judicial training by 2020. The aim is to equip legal practitioners to apply European law – which is part of their role as judges and lawyers at national

level. It will also help to build mutual trust between Europe's different legal systems and improve the implementation of European legislation. This will benefit people and businesses in Europe, who will be able to rely on swift decisions and proper respect for the rules.

"An independent, well-trained and efficient judiciary is essential for a functioning judicial area and single market in Europe. It caters for good and prompt judicial decisions strengthening predictability and legal certainty. As European law is part of everyday life, citizens and businesses want to know that they can count on a knowledgeable and well-trained judiciary across the Union enabling them to exercise their rights and get justice. But judges and lawyers delivering such justice need to know the rules to be able to apply them effectively," said Vice-President Viviane Reding, the EU's Justice Commissioner. "That's why I want to set a clear and ambitious target for expanding training in how the judiciaries in Europe apply European law. This will help cement our efforts to create an EU-wide area of justice, improving the way the internal market operates. Judicial training is central to a modern and well-functioning judiciary capable of reducing the higher risks and higher transactions costs that impede economic growth. European judicial training is therefore a much needed investment to develop justice for growth."

Background

There are around 1.4 million legal practitioners in the EU, including judges, prosecutors, lawyers, notaries, bailiffs and court staff. The Commission wants to enable at least half of these legal practitioners to participate in European judicial training at local, national or European level by 2020. It has set an additional target of ensuring that all legal practitioners benefit from at least one week's training in EU law during their career.

To achieve this, it has called on national governments, councils for the judiciary, professional bodies and judicial training institutions both at EU and national level to commit to integrating EU law into their training programmes and to increasing the volume of courses and participants.

The Commission itself intends to facilitate access to EU funding to support high-quality training projects, including e-learning. Under the EU's new multi-annual financial framework, the Commission has proposed to make European judicial training a major priority, with the aim of training more than 20,000 legal practitioners a year by 2020.

To help build a common European judicial culture based on mutual trust, the Commission will launch a two-week exchange programme for new judges and prosecutors from 2014 onwards. The Commission will support training through the European e-Justice Portal – the EU's one-stop shop for laws and access to justice in all EU countries – and by sharing practical guidelines on training methodologies and evaluation.

The Commission will also encourage public-private partnerships to develop innovative training solutions. The Commission will build on the strengths of all existing training providers, including the European Judicial Training Network (EJTN), the Academy of European Law (ERA) and the European-level legal professional organisations: the European Network of Councils for the Judiciary (ENCJ), the Association of the Councils of State and Supreme Administrative Jurisdictions of the EU, the Network of the Presidents of the Supreme Judicial Courts of the EU, the Council of Bars and Law Societies of Europe (CCBE), the Council of Notaries of the EU (CNUE), International Union of Judicial Officers (UIHJ) and the European Legal Interpreters and Translators Association (EULITA).

European judicial training may take place during initial or life-long training periods. It covers:

- EU legislation, including substantive and procedural law, together with the corresponding case law of the Court of Justice of the European Union,
- knowledge of national judicial systems.

These strands may be supported by linguistic training. The European judicial training scheme includes two complementary components: judicial training activities in general, whether organised at local, national or European level, and cross-border exchanges.

Legal Basis

Judicial training is primarily a national responsibility, as highlighted in a Council Resolution in 2008. The Lisbon Treaty (articles 81.2.h and 82.1.c of the Treaty on the Functioning of the European Union), calls on the EU to "support the training of the judiciary and of judicial staff" in both civil and criminal matters.

Training judges and legal practitioners in how to apply European law is one of the key recommendations for action of former European Commissioner Mario Monti's report on 9 May 2010 "A New Strategy for the Single Market." The report urged European leaders to remove the remaining bottlenecks that are hampering innovation and dampening Europe's growth potential.

The Stockholm Programme, which outlines measures to create a single area of justice in the EU, was endorsed by national governments in December 2009 and called for strong EU action to support national training efforts as well as developing EU level training mechanisms. The European Parliament has also consistently underlined that proper judicial training contributes significantly towards improving the operation of the internal market and making it easier for citizens to exercise their rights.

At the end of 2010, the Commission consulted Member States, Justice Forum members, the European Judicial Training Network and its members. The summary of the findings of the consultation can be found here.

For more information

Justice Directorate General Newsroom
http://ec.europa.eu/justice/newsroom/index_en.htm
European judicial training
http://ec.europa.eu/justice/criminal/european-judicial-training/index_en.htm
European e-Justice Portal – judicial training section
Homepage of Vice-President Viviane Reding, EU Justice Commissioner
http://ec.europa.eu/reding

Contacts

Matthew Newman (+32 2 296 24 06)
Mina Andreeva (+32 2 299 13 82)

Réunion à la Direction Justice de la Commission européenne à Bruxelles le 14 novembre 2011

Leo Netten, président de l'UIHJ, et Françoise Andrieux, secrétaire général, ont rencontré le 14 novembre 2011 à Bruxelles des représentants de la Commission européenne pour évoquer la formation judiciaire européenne.

Le président et la secrétaire générale de l'UIHJ ont rencontré Lotte Knudsen (directeur Direction justice pénale), Amélie Leclercq (chargée de mission pour la formation judiciaire européenne, Direction générale Justice, Commission européenne), Emmanuelle Cretin-Magand (Policy officer, Formation judiciaire européenne, Commission européenne) et Jacek Gartska (Legal officer Politique de justice civile).
Après une présentation de l'UIHJ et des ses actions (concernant notamment la formation et la réalisation du Code mondial de l'exécution) faite par Leo Netten, Lotte Knudsen a rappelé qu'aujourd'hui la justice a pris une dimension nouvelle et plus importante en Europe. Elle a été valorisée notamment après la création d'une Direction justice indépendante (séparée de la Direction Justice-Liberté-Sécurité) et sous l'impulsion de Viviane Reding, vice-présidente de la Commission européenne. Il existe aujourd'hui un véritable programme justice ainsi qu'une véritable volonté d'impliquer les acteurs, au travers du Forum sur la justice par exemple, auquel participe l'UIHJ, mais aussi grâce à la formation.
La Commission européenne veut créer un suivi pratique et réel sur la formation. Le président Netten a indiqué alors que l'un des objectifs de l'UIHJ est l'harmonisation de la profession d'huissier de justice et que précisément la formation en est l'un des moyens. Aujourd'hui, les donneurs d'ordre sont internationaux. Ils ont besoin de retrouver les mêmes garanties dans tous les pays et il faut laisser l'exécution à l'huissier de justice en dégageant le juge de cette tâche.
Il a rappelé que l'UIHJ a travaillé au sein du Conseil de l'Europe, dans le groupe de travail de la CEPEJ et a participé à la rédaction des lignes directrices sur la mise en œuvre de la recommandation Rec(2003)17 sur l'exécution du 9 septembre 2003, lesquelles lignes directrices sont l'outil de base de l'harmonisation de la profession d'huissier de justice en Europe.
Il a évoqué également le projet BERP (Balkans Enforcement Reforms Project) – au sein duquel les experts de l'UIHJ ont œuvré et tout particulièrement notre confrère néerlandais Jos Uitdehaag – et la mise en place de voies d'exécution harmonisées dans les pays parties à ce projet.
L'UIHJ promeut un système où l'huissier de justice est libéral, jouit d'une formation puissante, d'une déontologie puissante et d'un contrôle puissant.
Françoise Andrieux a présenté les journées de formation européenne organisées par l'Institut Jacques Isnard via le Centre international de Formation.
Après avoir rappelé l'articulation de ces journées et les thèmes abordés, elle a évoqué une possibilité d'organisation de journée de formation interprofessionnelle en 2012.
Le tableau de l'état des lieux de la formation en Europe a été remis à Lotte Knudsen. Celle-ci a indiqué que le position paper rédigé en réponse à la communication de la Commission sur la formation par l'UIHJ avait été fort apprécié notamment par Mme Reding.
Le président Netten a abordé le thème de l'e-Justice, futur incontournable de notre profession. Il a présenté la Fédération des tiers de confiance (FNTC) dont l'UIHJ est membre.
Des projets de collaboration concernant la mise en place de modules de formation ont été évoqués avec Jacek Gartska, Amélie Leclercq et Emmanuelle Cretin-Magand. Un calendrier de réunions de travail leur sera proposé pour mener à bien ce projet.

Meeting at the Directorate Justice of the European Commission in Brussels On 14 November 2011

On 14 November 2011 Leo Netten, President of the UIHJ, and Françoise Andrieux, General Secretary, met in Brussels representatives of the European Commission to discuss the European judicial training.

The President and the Secretary General of the UIHJ met Lotte Knudsen (Director of the Directorate Criminal Justice), Amélie Leclercq (project manager for the European Judicial Training, Directorate General Justice, European Commission), Emmanuelle Cretin-Magand (Policy Officer, European Training Training, European Commission) and Jacek Gartska (Legal Officer Civil Justice Policy).
After a presentation of the UIHJ and its actions (including training and the creation of a World Code of Enforcement) by Leo Netten, Lotte Knudsen recalled that today justice has taken on a new and more important dimension in Europe. It was valued especially after the creation of an independent Justice Directorate (separate from the Directorate Justice-Freedom-Security) under the impulse of Viviane Reding, Vice-President of the European Commission.
There is now a real Justice program and a genuine commitment to involve stakeholders, for example through the Justice Forum, in which the UIHJ is involved, but also through training.
The European Commission wants to create a real and practical follow-up on training. President Netten said that one of the objectives of the UIHJ is the harmonization of the profession of judicial officers and that training was indeed way to achieve this goal. Today, large customers are international. They need to find the same guarantees in all countries and enforcement should be entirely conducted by judicial officers while the judge should be released from this task.
He recalled that the UIHJ worked within the Council of Europe, in the CEPEJ Working Group and participated in the drafting of the Guidelines on a better implementation of Recommendation Rec(2003)17 of 9 September 2003, which guidelines are the basic tool of harmonization of the profession of judicial officer in Europe.
He also referred the BERP project (Balkans Enforcement Reforms Project) – in which the UIHJ experts have worked and especially our Dutch colleague

Jos Uitdehaag – and the introduction of harmonized enforcement procedures in the countries party to this project. The UIHJ promotes a system where the judicial officer is a liberal, has a powerful training, a strong ethics and a powerful control.
Françoise Andrieux presented the European Training days organized by the Institute Jacques Isnard via the International Training Centre. After recalling the articulation of these days and the topics she discussed the possibility of organizing an inter-professional training day in 2012.
The presentation of the current situation as regards training in Europe was handed to Lotte Knudsen. She said the position paper written in response to the Commission communication on training by the UIHJ was much appreciated by Commissioner Reding in particular.
Netten President addressed the topic of e-Justice, a key topic for the future of our profession. He presented the Federation of Trusted Third Parties (FNTC) of which the UIHJ is a member.
Collaborative projects for the development of training modules have been discussed with Jacek Gartska, Amélie Leclercq and Emmanuelle Cretin-Magand. An agenda of work meetings is to be finalysed to implement this project.

La notification postale remise en cause pendant la 10e réunion du RJE à Bruxelles les 9 et 10 février 2012

A l'occasion de la 10e réunion du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale à Bruxelles les 9 et 10 février 2012, la notification transfrontière des actes judiciaires par voie postale a été lourdement critiquée.

Le rôle essentiel du RJE pour l'harmonisation de l'espace judiciaire européen en matière civile

L'UIHJ était invitée à participer à cette réunion en qualité d'observateur. Elle était représentée par son premier secrétaire, Mathieu Chardon. Depuis un an maintenant, les professions judiciaires ont intégré le RJE. Des huissiers de justice de onze pays de l'Union européenne étaient présents : Belgique, Bulgarie, Espagne, Estonie, France, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Portugal, Slovaquie et Suède.
La réunion était présidée par Salla Saastamoinen, chef d'Unité A1 – Civil Justice Policy, DG Justice de la Commission européenne, assistée par Christoph Sajonz, secrétaire du RJE. Pareskevi Michou, directrice de la Direction A, Justice Civile, DG Justice de la Commission européenne, a souhaité la bienvenue aux participants. Mme Michou s'est déclarée très honorée d'accueillir les représentants des professions juridiques ayant rejoint le RJE depuis un an. Le RJE joue un rôle essentiel pour l'harmonisation de l'espace judiciaire européen en matière civile, a estimé l'oratrice, car « il facilite l'application correcte des instruments ». Mme Michou a donné un aperçu des travaux en cours et qui allaient être abordés pendant la réunion. Le but des travaux est de s'assurer que les citoyens de l'Union européenne ne soient plus confrontés à des entraves en matière de justice lorsqu'ils ne sont pas dans leur pays d'origine. L'action de la Commission européenne doit fournir des mécanismes en matière de justice pour mettre en œuvre leurs droits. Les acteurs économiques pourront également tirer profit des outils dont ils disposeront.
Au-delà de la reconnaissance des jugements, il faut assurer leur exécution. Il faut faciliter le recouvrement de créances transfrontalières, d'où la proposition récente (juillet 2011) de l'instauration d'une procédure européenne de saisie conservatoires des comptes bancaires. Le RJE met à la disposition des praticiens du droit et des citoyens avec le site Internet et l'Atlas judiciaire européen des formulaires dynamiques, des outils très utiles pour les aider à résoudre les litiges transfrontaliers et échanger des informations utiles, a expliqué Mme Michou. S'agissant des professions juridiques, elle s'est estimée très satisfaite de leur intégration au RJE. « Leur expérience enrichit le RJE. C'est une valeur ajoutée » a-t-elle reconnu. Cette année, la Commission européenne et le Conseil de l'Europe vont organiser le prix Balance de Cristal. Il sera décerné à l'occasion de la Journée européenne de la justice civile le 25 octobre 2012. Mme Michou a invité les membres du RJE à en faire la promotion dans leur pays. L'oratrice a terminé son intervention en indiquant que la Commission européenne était engagée dans un objectif prioritaire pour que la justice

De G. à D. : Pareskevi Michou, directrice de la Direction A, Justice Civile, DG Justice de la Commission européenne, Salla Saastamoinen, chef d'Unité A1 – Civil Justice Policy, DG Justice de la Commission européenne, Christoph Sajonz, secrétaire du RJE – From L. to R. : Pareskevi Michou, Director of Directorate A, Civil Justice, DG Justice of the European Commission, Salla Saastamoinen, Head of Unit A1 - Civil Justice Policy, DG Justice of the European Commission, Christoph Sajonz, Secretary of the EJN

contribue au développement économique des Etats membres (Initiative « Justice for Growth »). Et de conclure : « Les contacts personnels sont décisifs dans le travail quotidien des membres du RJE. Il a accompli un travail remarquable depuis le 1er décembre 2002. Je vous en félicite. Votre travail vient seulement de commencer. Il va se poursuivre ».

Les points de contact de Belgique et de Hongrie ont présenté l'organisation et le fonctionnement du RJE. Puis des experts de la société Mainstrat ont présenté un rapport commandé par la Commission européenne sur l'application du règlement (CE) n°1206/2001 sur la preuve. Le travail a débuté fin août 2011. Le rapport final est attendu pour début mars 2012.

S'agissant du règlement (CE) n°805/2004 sur le titre exécutoire européen (TEE), Barrie Irving a présenté une étude sur son application auprès des vingt-six Etats qui l'utilisent. Cette étude a été conduite auprès de ministères de la justice, de juges, de juristes spécialisés, d'agents d'exécution et d'universitaires. En fait, le règlement s'avère peu utilisé et peu d'expérience a pu être recueillie. En conclusion, M. Irving a indiqué que le TEE semble plus efficace que le règlement Bruxelles I mais est plus vulnérable s'agissant de la protection des droits fondamentaux des défendeurs. Le TEE fait également l'objet de critiques de la part des universitaires.

Concernant le règlement (CE) n° 1896/2006 instituant une procédure européenne d'injonction de payer, M. Sajonz a précisé qu'un guide a été établi. Ce guide peut être consulté sur le site Internet du RJE.

Enfin, concernant le règlement (CE) n°861/2007 instituant une procédure européenne de règlement des petits litiges, un groupe de travail va être prochainement constitué.

La notification postale ne fonctionne pas pour des raisons pratiques et juridiques

Le cœur de la discussion a concerné la présentation par la société Mainstrat d'une étude commandée par la Commission européenne sur l'application du règlement (CE) n°1393/2000 du 13 novembre 2007 sur la signification et la notification transfrontalière des actes.

Les travaux ont été conduits à partir de rapports établis par les pays, par les entités centrales et par les experts. 465 professionnels ont été interrogés sur l'application du règlement : avocats, huissiers de justice, juges, entités requises et d'origine, et notaires. Les travaux se sont concentrés sur la rapidité et l'efficacité ainsi que sur la sécurité juridique. Sur la rapidité, des améliorations sont constatées. Des inégalités entre ses pays sont pour autant constatées. La transmission directe ne semble pas très effective. Le principal problème est que les entités ne sont pas suffisamment familiarisées avec le règlement. La localisation des entités requises sur le site de l'Atlas judiciaire européen semble aussi poser des difficultés. La transmission des documents entre entités est réalisée par voie postale dans 88% des cas. Les entités ont déclaré ne pas toujours recevoir les documents. Selon les experts de la société Mainstrat, il faut promouvoir la transmission électronique entre entités, laquelle n'est utilisée que dans 4 % des cas.

S'agissant de la sécurité juridique, la date de signification est essentielle. Des problèmes concernant la date ont été relevés. Il est ainsi difficile de déterminer la date de l'acte en cas de notification postale. Les accusés de réception ne sont pas remplis complètement dans 41 % des cas. Dans 40 % des cas, les accusés réception ne sont pas retournés. Dans 34 % des cas, la signature ne peut pas être lue ou il n'est pas possible d'identifier le signataire de l'accusé de réception.

S'agissant de la possibilité pour le destinataire de refuser l'acte, ce droit ne semble pas suffisamment protégé. En effet, la notification par voie postale ne comprend pas le formulaire de l'annexe II du règlement qui offre la possibilité au destinataire de refuser l'acte pour défaut de traduction.

En conclusion, si la notification postale est largement utilisée, elle est peu recommandable, pour plusieurs raisons. Rien ne permet de certifier que l'acte est remis à la bonne personne. Il existe une incertitude quant à la date de la notification. Il est difficile d'envisager une formation du personnel des services postaux aux arcanes du règlement. Le droit de refuser le document pour défaut de traduction n'est pas suffisamment protégé par la notification postale.

La transmission par voie consulaire ou diplomatique est jugée quant à elle obsolète, inadaptée et trop lente. La notification directe n'est pas suffisamment connue, seule la moitié des Etats y ayant recours.

Quant à la transmission électronique, elle est recommandable mais uniquement entre les entités. S'agissant de la signification électronique, on constate l'absence de processus harmonisé entre les pays. Il faut protéger les intérêts des destinataires. La notification électronique doit inclure un accusé de réception qui permet aussi de s'assurer que le destinataire a compris le document qui lui est notifié. La notification électronique doit apporter la preuve intrinsèque de sa notification. Elle implique de créer une adresse électronique légale pour chaque citoyen.

Salla Saastamoinen a précisé que le rapport de la Commission sur l'application du règlement serait publié en 2012. Ce rapport sera suivi par une consultation publique. Le règlement 1 393 devrait être révisé en 2013.

Les réactions à la présentation du rapport Mainstrat ont été nombreuses. S'agissant de la notification postale, plusieurs points de contacts se sont accordés pour dire que si ce système n'est pas mauvais en soit, il ne permet pas d'offrir toutes les garanties que les justiciables sont en droit d'attendre : difficulté pour déterminer la date de notification, incertitude quant à savoir si le destinataire a été contacté par la lettre, même recommandée (accusés de réception incomplets ou non retournées, signature du destinataire illisible ou inexploitable, …), problématique autour de la question du refus par le destinataire de recevoir l'acte pour défaut de traduction…

En particulier, le représentant de l'Allemagne a reconnu que « la notification postale ne fonctionnait pas pour des raisons pratiques et juridiques » : utilisation de la lettre recommandée impossible dans certains Etats membres, accusé de réception non rempli, absence de cachet, illisibilité de l'accusé de réception, renseignements inexploitables…

Le représentant du Royaume-Uni, plus nuancé, n'a pas pour autant évincé les critiques adressées à l'égard de la notification postale.

Le représentant de la Hongrie a également critiqué la notification par voie postale. Il s'est s'interrogé pour savoir comment rendre le système plus fiable. « Il est important d'avoir les garanties qui protègent le défendeur, a-t-il estimé. La remise des documents par voie postale n'est pas mauvaise en soit mais ne fonctionne pas de façon idéale ».

L'huissier de justice, gage de sécurité de la signification des actes judiciaires

Pour l'UIHJ, a déclaré Mathieu Chardon, il faut se demander si la notification postale présente un degré de sécurité juridique suffisant pour garantir et protéger les droits des citoyens lorsqu'ils sont confrontés à des litiges transfrontaliers.

Manifestement, les membres du RJE reconnaissent aujourd'hui les problèmes d'absence de sécurité juridique de la notification postale. Ces problèmes ont été dénoncés par l'UIHJ depuis la mise en place du règlement 1348/2000 dès son entrée en application. Ils ont été soulevés en particulier à l'occasion des travaux qui ont conduit à la révision du règlement 1 348. Un premier pas avait été franchi dans le règlement 1 393. La notification postale simple avait été supprimée au profit de la notification postale par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Manifestement cela n'est pas suffisant. Une étape très importante et historique vient donc d'être franchie. Elle devrait conduire à terme à la suppression de la notification postale pour les notifications d'actes en matière transfrontalière.

Le 1er secrétaire de l'UIHJ n'a pas manqué de faire état du précédent rapport de la société Mainstrat commandé par la Commission européenne en mai 2004 sur l'application du premier règlement sur la signification. Il a rappelé que ce rapport mentionnait déjà que la notification postale était déconseillée :

- les accusés de réception ne sont habituellement pas retournés,
- la notification est source d'insécurité, aucune certitude ne pouvant être donnée quant à savoir si la notification avait été faite à la bonne personne ;
- la notification postale ne permet pas non plus de déterminer la date de façon certaine
- la notification postale devait être remplacée par la remise physique au destinataire par un professionnel du droit.

Ces recommandations de bons sens n'avaient pas été suivies par le législateur européen. Mathieu Chardon a suggéré que les agents d'exécution de type huissiers de justice ou équivalent, qui existent partout dans l'Union européenne, soient désignés comme d'entités d'origine et requises. Cela permettrait d'assurer la remise physique des actes dans le cadre du règlement et d'éviter l'utilisation de la notification postale, inefficace et source d'une trop grande insécurité.

Le premier secrétaire de l'UIHJ a rappelé que la signification par les soins d'un juriste professionnel indépendant comme l'huissier de justice est le seul moyen d'authentifier la remise effective de l'acte au destinataire. Il a ajouté qu'une responsabilité totale pèse sur les épaules de l'agent chargé de la signification, et que seule une procédure complexe et lourde peut remettre en cause l'authenticité des mentions portées dans l'acte de signification.

Notre confrère a enfin rappelé qu'à l'occasion du colloque international organisé par l'UIHJ à Sibiu (Roumanie) en 2009 pour célébrer les dix ans du Conseil européen de Tampere, une étude avait été conduite sur la signification des actes dans l'Union européenne. Il en ressort qu'il existe partout dans l'Union européenne des agents d'exécution et autres juristes professionnels indépendants capables de réaliser des significations par remise physique. L'UIHJ avait à cette occasion rédigé un projet de directive européenne sur un acte introductif d'instance harmonisé dans l'espace judiciaire européen. Un tel acte signifié par un juriste professionnel comme l'huissier de justice résoudrait de façon définitive tous les problèmes de sécurité juridique auxquels sont confrontés les justiciables européens.

Ce sont ces problèmes que la Commission européenne sera appelée à résoudre à l'occasion de la prochaine révision du règlement 1 393. Lorsqu'un système ne fonctionne pas, il faut en changer. Il existe des professionnels dont la mission est de sécuriser et d'authentifier la signification les actes. Ces professionnels sont les huissiers de justice. C'est à eux que revient la mission fondamentale de signifier les actes dans l'espace judiciaire européen.

The Postal Service Challenged During the 10th Meeting of the EJN in Brussels on 9 and 10 February 2012

On the occasion of the 10th meeting of the European Judicial Network in civil and commercial matters in Brussels on 9 and 10 February 2012, the cross-border service by post of judicial documents has been heavily criticized.

The Essential Role of the EJN for the Harmonization of the European Judicial Area in Civil Matter

The UIHJ was invited to attend this meeting as an observer. It was represented by its first secretary, Mathieu Chardon. For a year now, legal professions have integrated the EJN. Judicial officers from eleven countries of the European Union were present: Belgium, Bulgaria, Estonia, France, Hungary, Latvia, Lithuania, Portugal, Slovakia, Spain and Sweden.

The meeting was chaired by Salla Saastamoinen, Head of Unit A1 - Civil Justice Policy, DG Justice of the European Commission, assisted by Christoph Sajonz, Secretary of the EJN. Pareskevi Michou, Director of Directorate A, Civil Justice, DG Justice of the European Commission, welcomed the participants. Ms Michou said she was very honoured to welcome the representatives of legal professions who joined the EJN a year ago. The EJN is essential for the harmonization of the European Judicial Area in civil matters, said the speaker, because "it facilitates the proper application of the instruments."Mrs Michou gave an overview of the current work that would be addressed during the meeting. The aim of the work is to ensure that citizens of the European Union no longer face barriers in terms of justice when they are not in their home country. The action of the European Commission should provide mechanisms for justice to implement their rights. Economic actors can also take advantage of the tools in their possession. Beyond the recognition of judgments, we must ensure their implementation. It should facilitate cross-border debt recovery, hence the recent proposal (July

2011) for the establishment of a European provisional attachment of bank accounts. The EJN provides legal practitioners and citizens with the website and the European Judicial Atlas, dynamic forms, useful tools to help resolve cross-border disputes and exchange useful information, explained Mrs Michou. Regarding legal professions, she said she was very satisfied with their integration into the EJN. "Their experience enriches the EJN. It is a value-added" she recognised. This year, the European Commission and the Council of Europe will organise the Crystal Scales price. It will be presented during the European Day of Civil Justice on 25 October 2012. Mrs Michou has invited members of the EJN to promote the event in their country. The speaker ended her short speech by stating that the Commission was engaged in a priority order for justice to contribute to economic development of the member states (Initiative "Justice for Growth"). She concluded: "Personal contacts are crucial in the daily work of the EJN members. It has done a remarkable job since 1 December 2002. I congratulate you. Your work has just begun. It will continue."
The contact points of Belgium and Hungary presented the organization and functioning of the EJN. Then experts from MainStrat Company presented a report commissioned by the European Commission on the implementation of Regulation (EC) No 1206/2001 on evidence. The work began in late August 2011. The final report is expected in early March 2012.
As regards Regulation (EC) No 805/2004 on the European Enforcement Order (EEO), Barrie Irving presented a study on its implementation among the twenty-six states that use it. This study was conducted among ministries of justice, judges, lawyers, judicial officers and academics. In fact, the regulation is rarely used and little experience has been gathered. In conclusion, Mr Irving said the EEO appears more effective than the Brussels I Regulation, but is more vulnerable with regard to the protection of fundamental rights of defendants. The EEO is also the subject of criticism from academics.
As regards Regulation (EC) No 1896/2006 creating a European Order for Payment Procedure, Mr Sajonz said a guide was prepared. This guide is available on the EJN website.
Finally, regarding Regulation (EC) No 861/2007 establishing a European Small Claims Procedure, a working group will be set up soon.

Postal Service Does Not Work for Practical and Legal Reasons

The heart of the discussion concerned the presentation by the MainStrat Company of a study commissioned by the European Commission on the implementation of Regulation (EC) No 1393/2000 of 13 November 2007 on the cross-border service of documents.
The work was conducted from reports by countries, central agencies and experts. 465 professionals were asked about the application of Regulation: lawyers, judicial officers, judges, transmitting and receiving agencies, and notaries. The work focused on the speed and efficiency as well as on legal certainty. On speed, improvements are noted. Inequalities between countries are however recorded. Direct transmission does not seem very effective. The main problem is that entities are not sufficiently familiar with the Regulation. The location of the receiving agencies on the website of the European Judicial Atlas also appears to be difficult. The transmission of documents between entities is conducted by post in 88% cases. Entities said they did not always receive the documents. According to the MainStrat experts electronic transmission between entities which is only used in 4% of the cases, should be promoted.
With regard to legal certainty, the date of service is essential. Problems concerning the date were recorded. It is difficult to determine the date of the document in case of postal service. Acknowledgments of receipt are not completely filled in 41% of cases. In 40% of cases, acknowledgments of receipt of defendants are not returned. In 34% of cases, the signature cannot be read or it is not possible to identify the person signing the acknowledgment of receipt.
Regarding the possibility for the recipient to refuse the document, this right does not seem sufficiently protected. Indeed, the service by post does not include the form in Annex II of the EC regulation which provides opportunities for the recipient to reject the document for lack of translation.
In conclusion, if the postal service is widely used, it is unwise for several reasons. There is nothing to certify that the document is delivered to the right person. There is uncertainty as to the date of service. It is difficult to envisage training of postal services to the arcane of the Regulation. The right to refuse the document for lack of translation is not adequately protected by the postal service.
The transmission by consular or diplomatic channels is judged outdated, inadequate and too slow. Direct notification is not sufficiently known, and is used by only half of the states.
As for electronic transmission, it is recommended only between entities. With regard to electronic service, there is a lack of harmonized process between countries. The interests of recipients should be protected. Electronic service should include a receipt that can also ensure that the recipient understands the served document. Electronic service should include its intrinsic proof of service. It means creating a legal email address for every citizen.
Salla Saastamoinen said the Commission report on the application of the Regulation would be published in 2012. This report will be followed by a public consultation. Regulation 1393 should be revised in 2013.
Many reacted to the MainStrat report. Regarding postal service, several contact points agreed that if it is not a bad system in itself, it does not offer any of the guarantees individuals are entitled to expect: difficulty in determining the date of service, uncertainty as to whether the recipient has been contacted by the letter, even registered (acknowledgments of receipt incomplete or not returned, the recipient's signature unreadable or unusable, ...), problems around the issue of the refusal by the recipient to receive the document for lack of translation, ...
In particular, the representative of Germany acknowledged that "the postal service did not work for practical and legal reasons": use of registered letter impossible in some member states, acknowledgment of receipt unfilled and not stamped, unreadable acknowledgment of receipt, unusable information...
The representative of the United Kingdom, more nuanced, did not so far oust the criticisms levelled against the postal service.
The representative of Hungary also criticized the service by post. He wondered how to make the system more reliable. "It is important to have safeguards that protect the defendant, he said. Service of documents by post is not bad in itself but it does not work ideally."

The Judicial Officer, to Ensure Security of Service of Judicial Documents

For the UIHJ said Mathieu Chardon, one must ask if the postal service offers a degree of certainty sufficient to guarantee and protect citizens' rights when con-

fronted with cross-border disputes. Clearly, the EJN members now recognize the problems of lack of legal certainty of the postal service. These problems were reported by the UIHJ since the implementation of Regulation 1348/2000 upon its entry into force. They were raised in particular in connection with the work that led to the revision of Regulation 1348. A first step had been taken in Regulation 1393. Service by post through a non-registered letter had been abolished in favour of the postal notification by registered letter with acknowledgement of receipt. Obviously this is not enough. A very important and historic step has therefore been reached. It should eventually lead to the removal of the postal service for the cross-border service of documents.

The first secretary of the UIHJ did not fail to recall the previous MainStrat report commissioned by the European Commission in May 2004 on the implementation of the first regulation on service of documents. He said that the report had already mentioned that the postal service was not advisable:

"- Service by post is inadvisable because acknowledgments of receipt are usually not sent back
- Service by post creates uncertainty because there is no assurance that delivery has been effected to the right person
- Service by post creates uncertainty about the date to be taken into consideration as evidence that service has been effected (date of issue by the applicant or date of reception by the addressee)
- Service by post should be replaced by physical service to the addressee by legal professional".

However sensible these recommendations were, they were not followed by the European legislator. Mathieu Chardon suggested that enforcement agents like judicial officers or equivalent, who exist throughout the EU, should be appointed as transmitting and receiving agencies. This would ensure physical delivery of the documents within the framework of the Regulation and avoid using postal service, which is inefficient and a source of too much insecurity.

The first secretary of the UIHJ reminded that service by the care of a professional jurist like an independent judicial officer is the only way to authenticate the actual handing of the document to the addressee. He added that the judicial officer is fully liable for the service, and that only a complex and cumbersome procedure may question the authenticity of the mentions included in the served document.

Our colleague finally recalled that during the international conference organized by the UIHJ in Sibiu (Romania) in 2009 to celebrate ten years of the Tampere European Council, a study had been done on the service of documents in the European Union. It shows that there is anywhere in the EU judicial officers and equivalent independent legal professionals capable of carrying out physical service of documents. The UIHJ had on this occasion produced a draft EU directive on a harmonised document initiating proceedings in the European judicial area. Such a document served by a professional jurist like a judicial officer would solve permanently all the problems relating to legal security European litigants have to face.

It is these problems that the European Commission will be asked to solve at the occasion of the next revision of Regulation 1393. When a system does not work, it should be changed. There are professionals whose mission is to secure and authenticate the service of documents. These professionals are the judicial officers. It is them who should be entrusted with the fundamental mission to serve documents within the European Judicial Area.

Participation de l'UIHJ à la réunion du groupe de travail e-Justice du Conseil de l'Union européenne le 5 octobre 2011 à Bruxelles

A l'invitation du Conseil de l'Union européenne, l'UIHJ a participé le 5 octobre 2011 à une réunion de travail du groupe e-Justice au siège du Consilium pour présenter son projet d'annuaire des huissiers de justice de l'Union européenne.

Le 21 septembre 2010, l'UIHJ, représentée par son président, Leo Netten, et son 1er secrétaire, Mathieu Chardon, ainsi qu'Alain Bobant, président de la Fédération nationale des tiers de confiance (FNTC), en charge de la cellule e-Justice de l'UIHJ, ont participé à une réunion organisée par le Groupe informatique et juridique du Conseil de l'Union européenne. Cette réunion avait pour objet d'établir les bases d'une collaboration entre l'UIHJ et le Conseil. A cette occasion, Fernando Rui Paulino Pereira, président du Groupe informatique juridique, avait demandé à l'UIHJ de lui fournir un annuaire des huissiers de justice des vingt-sept pays membres de l'Union européenne pour le site du portail e-Justice. La création d'un annuaire mondial des huissiers de justice est une mission que s'est fixée l'UIHJ depuis de nombreuses années, pour des raisons évidentes. Fort opportunément, il se trouve que la Chambre nationale des huissiers de justice de France a démarré en 2010 son grand projet Exécution judiciaire en Europe (EJE) financée à 80 % par des fonds européens. Parmi l'objet de ce projet figure la mise en œuvre d'un annuaire des professionnels de l'exécution en Europe pour les neuf pays membres du projet, tous membres de l'UIHJ : Allemagne, Belgique, Ecosse, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Pologne. Le bureau de l'UIHJ a alors naturellement confié à EJE le soin d'étendre cet annuaire pour les autres pays de l'Union européenne, ce qui a été immédiatement acceptée par la chambre française, pilote du projet EJE, qui s'est aussitôt attelée à la tâche.

C'est donc accompagné de Géraldine Cavaillé, coordinatrice du projet EJE, que le président Netten s'est rendu au siège du Conseil de l'Union européenne pour donner un compte rendu de l'état d'avancement de l'annuaire électronique des huissiers de justice européens qui doit être intégré au portail e-Justice de l'Union européenne.

La réunion s'est déroulée en présence de représentants du Conseil de l'Union européenne, dont Fernando Rui Paulino Pereira, ainsi que des représentants de chacun des vingt-sept Etats membres de l'UE. M. Paulino Pereira a remercié l'UIHJ d'avoir répondu à son invitation et s'est enquis sur l'état d'avancement de l'annuaire électronique. Leo Netten a indiqué que le travail progressait. Le président de l'UIHJ a laissé le soin à Mme Cavaillé d'en donner les détails techniques, ce dont elle s'est acquittée avec un grand professionnalisme, tout en insistant sur les spécificités de l'exercice, étant donné la diversité des statuts des professionnels de l'exécution dans l'espace judiciaire européen. M. Paulino Pereira a assuré l'UIHJ du soutien total du Conseil de l'Union européenne. Le président du groupe e-Justice a précisé que l'UIHJ pouvait se mettre en rapport directement avec lui pour s'assurer de la coopération effective des pays dans la réalisation de ce grand projet.

Participation of the UIHJ at the e-Justice Working Party of the Council of the European Union on 5 October 2011 in Brussels

At the invitation of the Council of the European Union, the UIHJ attended on 5 October 2011 a meeting of the e-Justice Working Party at the Consilium headquarters to present its project of a directory of the judicial officers of the European Union

On 21 September 2010, the UIHJ, represented by its president, Leo Netten, and its first secretary, Mathieu Chardon, with Alain Bobant, president of the National Federation of trusted third parties (FNTC), in charge of the e -Justice Department of the UIHJ, attended a meeting organized by the Legal Data Processing Group of the Council of the EU. This meeting was intended to lay the groundwork for collaboration between the UIHJ and the Council. On this occasion, Fernando Rui Paulino Pereira, Chairman of the e-Justice Group, asked the UIHJ to provide a directory of judicial officers of the twenty-seven member countries of the European Union for the website of the e-Justice portal. The creation of a worldwide directory of judicial officers is a mission that the UIHJ has set for many years, for obvious reasons. Quite appropriately, it turns out that the National Chamber of judicial officers of France began in 2010 its great European Judicial Enforcement (EJE) project financed up to 80% by European funds. Among the subject of this project is the implementation of a directory of enforcement professionals concerning the nine member countries of the project, all members of the UIHJ: Belgium, Germany, France, Hungary, Italy, Luxembourg, the Netherlands, Poland, and Scotland. The board of the UIHJ then naturally entrusted EJE with the task of extending this directory for the other countries of the European Union. This was immediately accepted by the French Chamber, EJE pilot project, which started work immediately. So President Netten, accompanied by Geraldine Cavaillé, EJE project coordinator, visited the headquarters of the Council of the European Union to give an account of the progress of the electronic directory of European judicial officers that must be integrated into the e-Justice portal of the European Union.

The meeting was attended by representatives of the Council of the European Union, including Fernando Rui Paulino Pereira, and representatives of each of the twenty-seven member states of the EU. Mr Paulino Pereira thanked the UIHJ for responding to his invitation and inquired about the status of the electronic directory. Leo Netten said the work progressed. The president of the UIHJ asked Mrs Cavaillé to give the technical details, which she did with great professionalism, while emphasizing the distinctiveness of the exercise, given the diversity of the status of enforcement professionals within the European judicial area. Mr Paulino Pereira assured the UIHJ of the full support of the Council of the European Union. The chairman of the e-Justice Group said the UIHJ could get in touch with him directly to ensure effective cooperation of all countries in achieving this great project.

Assemblée générale de l'Institut de droit européen à Vienne le 16 septembre 2011

Le 16 septembre 2011 a eu lieu à Vienne (Autriche) dans les locaux de la Cour suprême l'assemblée générale de l'Institut de droit européen (ELI) dont l'UIHJ est membre fondateur au travers de son président, Leo Netten

L'UIHJ était représentée à cette réunion par Françoise Andrieux, secrétaire générale. Il s'agissait principalement d'une réunion concernant le fonctionnement de l'ELI. Dans son rapport d'ouverture, Francis Jacob, président d'ELI, souligna les ambitions de l'Institut, ainsi que l'enthousiasme soulevé par sa création. Il indiqua que des comités de travail avaient été formés et que des contacts avaient été pris avec le Parlement européen et la Commission européenne. Le trésorier poursuivit avec un rapport financier et l'approbation des comptes.

Le président reprit la parole pour indiquer que l'ELI se fixait pour objectif d'élaborer des projets destinés à améliorer la qualité des lois en Europe et des instruments européens.

L'Institut pourra apporter tous les conseils nécessaires au processus législatif européen et examiner également les points de réforme et les besoins de clarification des instruments existants.

Bien évidemment, le droit des contrats sera l'un des sujets auxquels l'Institut réfléchira tout particulièrement. Un texte de présentation de l'ELI sera envoyé aux différentes revues judiciaires dans les pays européens.

Le président Jacob indiqua enfin que la formation devait également faire partie des buts de l'institut. Il apparaît donc que les travaux de l'UIHJ concernant la rédaction du Code mondial de l'exécution et la formation européenne s'inscrivent parfaitement des les objectifs de l'institut.

Lien vers le site de l'ELI
http://www.europeanlawinstitute.eu

General Assembly of the European Law Institute in Vienna on 16 September 2011

On 16 September 2011 was held in Vienna (Austria) at the Supreme Court the General Assembly of the European Law Institute (ELI) of which the UIHJ is a founding member through its president, Leo Netten

The UIHJ was represented at this meeting by Francoise Andrieux, General Secretary. The meeting mainly focused on the functioning of the ELI. In his opening report, Francis Jacob, president of ELI, underlined the ambitions of the Institute, and the enthusiasm for its creation. He said that working committees were formed and that contacts had been made with the European Parliament and the European Commission. The treasurer went on with a financial report and the approval of accountancy.

The president spoke again to indicate that the ELI set the objective to develop projects to improve the quality of legislation in Europe as well as European instruments.

The Institute will provide all necessary counsel to the European legislative process and also examine reform issues and the need for clarification of existing instruments.

Of course, contract law is one of the topics that reflect the Institute in particular. A document presenting the ELI will be sent to the various legal publications throughout the European countries.

President Jacob finally stated that training should also be part of the goals of the institute. It thus appears that the work of the UIHJ relating to the preparation of the World Code of Enforcement and European training perfectly match the objectives of the institute.

Link to the ELI Website
http://www.europeanlawinstitute.eu

Ouverture de l'Institut de droit européen à Vienne (Autriche)

La cérémonie officielle d'ouverture de l'Institut de droit européen (ELI) dont l'UIHJ est un membre fondateur s'est déroulée le 17 novembre 2011 dans les locaux prestigieux de l'Université de Vienne en présence de Viviane Reding, vice-présidente de la Commission européenne.

L'Université de Vienne – The University of Vienna

Une communauté juridique européenne plus forte

L'UIHJ est membre fondateur de l'Institut de droit européen (ELI), créé il y a maintenant un an. L'ELI est une association internationale sans but lucratif de droit belge dont l'objet est de mener des recherches et produire des recommandations dans le domaine du développement juridique. Sa mission est la quête de l'amélioration législative en Europe et la création d'une communauté juridique plus forte. Son domaine couvre l'ensemble des branches du droit : substantif et processuel, public et privé. L'ELI est inspiré et a été conseillé par l'American Law Institute (ALI). Son objectif est de réunir jusqu'à plusieurs milliers de membres de tous les pays européens, comprenant, entre autres, des magistrats, praticiens du droit et professeurs. Le secrétariat de l'ELI est hébergé par l'Université de Vienne.

La cérémonie officielle d'ouverture s'est tenue dans la superbe grande salle des cérémonies de l'Université en présence des membres de l'ELI et de nombreuses personnalités politiques et du monde judiciaire. L'UIHJ était représentée par son premier secrétaire, Mathieu Chardon.

Heinz W. Engl, recteur de l'Académie de Vienne a souhaité la bienvenue aux participants ainsi qu'à Viviane Reding et les hautes personnalités. Le recteur Engl a également remercié l'ensemble des membres de l'ELI. Il a ensuite rappelé les buts de l'organisation, insistant sur leur importance. Il a indiqué que les liens entre l'ELI et l'université de Vienne étaient une source de fierté pour son université et également un signe de son indépendance. Heinz Mayer, doyen de la faculté de droit de l'Université de Vienne a rappelé que sa faculté était l'une des plus anciennes des pays de langue germanique. Il a assuré l'auditoire de son soutien sans faille à l'ELI.

Pendant la cérémonie d'ouverture – During the Opening Ceremony

Irmgard Griss, présidente de la Cour suprême d'Autriche, a retracé la création de l'ELI. La cérémonie, a-t-elle indiqué, a pu se tenir grâce au travail de tous ceux qui ont œuvré d'arrache-pied « pour que le rêve puisse devenir réalité ». Mme Griss a continué ses propos en déclarant qu'il fallait poursuivre le travail pour que l'ELI prenne sa place dans le processus législatif européen et puisse impacter positivement la législation européenne. Elle a adressé ses meilleurs vœux pour « une communauté forte de l'ELI ». Beatrix Karl, ministre fédéral de la justice d'Autriche, a pris la parole, pour saluer la création de l'ELI. Elle a indiqué l'importance du caractère international des travaux qui allaient être réalisés et a assuré du soutien total du ministère de la justice d'Autriche.

Christiane Wendehorst, trésorière de l'ELI, a dit combien cette journée était importante. Elle a indiqué qu'entre le législateur, le système judiciaire et les citoyens, il manquait une communauté juridique, constituée de magistrats, de praticiens du droit et de professeurs. Elle a évoqué les demandes formulées depuis plus de dix ans pour qu'une telle organisation puisse voir le jour, demandes qui ont abouties à la création de l'ELI il y a un an et à la présente cérémonie d'ouverture. Les projets initiés sous les auspices de l'ELI doivent répondre à plusieurs objectifs pratiques :

- Être au service du citoyen européen et répondre à des besoins pratiques manifestes
- Avoir des résultats qui peuvent avoir des impacts immédiats, par exemple sous la forme de projets de lois, commentaires sur les textes de loi, ou tout autre outil concis
- Résulter de la collaboration entre les juristes du monde académique et les praticiens du droit,
- Et respecter une véritable perspective pan-européenne tout en considérant les résultats des diverses cultures juridiques existantes au sein de l'Europe.

La grande diversité de l'Europe et l'unité dans la diversité

Sir Francis Jacobs, président de l'ELI, a évoqué le caractère unique de son organisation. Ce caractère unique se trouve notamment dans le développement du droit international. Il se trouve également dans le processus de création de l'ELI, dont l'exemplarité est de très bon augure pour la suite. Nul ne doute que l'ELI va remplir les « buts identifiés » (will meet the recognised needs) a estimé son président. L'unicité tient également à son domaine de compétence, qui couvre tous les aspects du droit. « L'ELI sera le reflet de l'excellence conjuguée du monde académique et pratique » a promis Sir Francis Jacobs. « L'ELI sera également le reflet et sera respectueuse de toutes les tendances culturelles des pays membres » a-t-il poursuivi. Les liens avec

Viviane Reding, vice-présidente de la Commission européenne
Viviane Reding, Vice-President of the European commission

Beatrix Karl, ministre fédéral de la justice d'Autriche
Beatrix Karl, Austrian Federal Minister for Justice

Heinz W. Engl, recteur de l'Université de Vienne
Heinz W. Engl, Rector of the University of Vienna

les institutions européennes sont également un atout essentiel. Le président Jacobs a mentionné le premier projet de l'ELI, relatif à la proposition de la Commission européenne sur un règlement européen création d'un droit communautaire du droit des contrats de vente.

Le discours inaugural a été prononcé par Viviane Reding, vice-présidente de la Commission européenne, commissaire européen pour la justice, les droits fondamentaux et la citoyenneté. Dans une intervention limpide, Mme Reding a indiqué avec ferveur que l'ELI allait tracer la voie vers une culture juridique européenne. « La diversité juridique de l'Europe est la source de notre force » a-t-elle déclaré. « L'échange d'expérience, la formation juridique sont essentielles à la création d'un espace de justice ». Ainsi, les membres de l'ELI devraient fournir le conseil pratique qui va permettre de créer cet espace au bénéfice des citoyens. L'ELI doit aider la Commission européenne à rendre le droit concret et pratique. La contribution la plus utile est celle qui fera la différence pour les consommateurs, les entrepreneurs qui veulent recouvrer leurs créances, ou pour les personnes qui ont été arrêtées à l'étranger et qui ne parlent pas la langue du pays. L'ELI peut s'inspirer des travaux de l'ALI, même si les deux instituts sont très différents ne serait-ce que pour ce qui concerne leur environnement juridique et linguistique. Mais les deux tendent vers la clarté et la simplicité. Pour Viviane Reding, « l'apport de l'ELI va permettre de dessiner les contours des futurs projets législatifs européens ». L'ELI aura aussi un rôle de gardien des traités européens. Il fonctionnera de façon totalement indépendante, ce qui est très important, a insisté la vice-présidente de la Commission européenne. Elle a exposé que les travaux de recherches devaient mener à des résultats concrets pour les citoyens. En particulier, la participation des praticiens allait permettre de s'assurer que les buts allaient être atteints. Pour cela la participation des praticiens du droit est essentielle. Les praticiens ont déjà proposé un certain nombre de projets, ce qui témoigne de leur intérêt. L'ELI sera également une tribune d'expression pour tous les juristes. Mme Reding a souhaité que l'on puisse voir bientôt dans les travaux de l'ELI « la grande diversité de l'Europe et l'unité dans la diversité », qui forment la spécificité de l'Europe. La vice-présidente a conclu son intervention très appréciée en exprimant trois vœux pour l'ELI :

- De l'ambition dans le choix des projets et dans leur aboutissement
- De la patience dans la conduite des projets
- Et également de la chance, une donnée précieuse et toujours utile !

Faisons nôtre les vœux de la vice-présidente de la Commission européenne et souhaitons à l'ELI, à notre tour, bonne chance et de fructueux travaux, auxquels l'UIHJ participera de façon assidue, active et toujours pratique.

1er atelier de l'Institut de droit européen à Vienne les 17 et 18 novembre 2011

A la suite de la cérémonie d'ouverture, l'ELI s'est aussitôt mise à la tâche. Les 17 et 18 novembre 2011, l'Institut de droit européen a tenu son premier atelier à Vienne (Autriche), au Palais de justice de Vienne, sur le thème du projet de droit communautaire des contrats de vente.

L'UIHJ était représentée à cet atelier par Mathieu Chardon, 1er secrétaire. Une centaine de participants, membres de l'ELI, se sont retrouvés pour participer à cet atelier. Parmi les personnalités se trouvait le président de la Cour suprême d'Autriche. Le président du groupe de travail était présidé par Sir John Thomas, magistrat (Royaume Uni). Le 11 octobre 2011, la Commission européenne a émis une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur un droit communautaire des contrats de vente (COM(2011)635 final, 2011/0284 (COD)). L'ELI s'est donné pour première mission d'étudier cette proposition pour émettre des avis concrets. Durant deux jours, les participants à l'atelier ont pu débattre de ce projet de règlement, en présence d'une représentante de la Commission européenne. Les échanges furent très fructueux. L'une des questions qui est revenue était celle de l'effectivité des contrats de vente sur le plan communautaire avec, à la clé, le recouvrement des sommes impayées au titre de ces contrats.

Le Palais de justice de Vienne – The Justice Palace of Vienna

Opening of the European Law Institute in Vienna (Austria)

The official opening ceremony of the European Law Institute (ELI) of which the UIHJ is a founding member was held on 17 November 2011 in the premises of the prestigious University of Vienna in the presence of Viviane Reding, Vice-President of the European Commission.

A More Vigorous European Legal Community

The UIHJ is a founding member of the European Law Institute (ELI), created a year ago. The ELI is an independent non-profit organisation association under Belgian law established to conduct research and make recommendations in the field of European legal development. Its mission is the quest for a better law-making in Europe and the formation of a more vigorous European legal community. As such its work covers all branches of the law: substantive and procedural; public and private.

ELI was inspired by the American Law Institute (ALI). It is based on membership, with a target number of up to several thousand members from all European countries and beyond, inter alia judges, legal practitioners, and academics. The ELI secretariat is hosted by the University of Vienna.

The official opening ceremony was held in the magnificent Main Ceremonial Chamber of the University of Vienna. It was attended by members of ELI and many personalities from the political and legal worlds. The UIHJ was represented by its first secretary, Mathieu Chardon.

Heinz W. Engl, rector of the Academy of Vienna welcomed the participants as well as Viviane Reding and dignitaries. Rector Engl thanked all members of ELI. He then recalled the goals of the organization, emphasizing their importance. He said the relationship between ELI and the University of Vienna was a source of pride for the university and also a sign of its independence. Heinz Mayer, Dean of the Faculty of Law of the University of Vienna said that his faculty was one of the oldest amongst the countries of Germanic language. He assured the audience of its strong support to ELI.

Irmgard Griss, President of the Austrian Supreme Court, outlined the creation of ELI. The ceremony, she said, was made possible through the efforts of all who have worked hard "to make the dream become reality." Mrs Griss continued hers remarks by stating that further work had to proceed in order for ELI to take its place in the European legislative process and to positively impact the European legislation. She sent her best wishes for "a strong ELI community."

Beatrix Karl, Federal Minister of Justice of Austria, took the floor to welcome the creation of ELI. She noted the importance of the international nature of the work that would be achieved and assured full support from the Ministry of Justice of Austria.

Christiane Wendehorst, Treasurer of ELI, told how important the day was. She said that between the law-maker, the judiciary and the citizens a legal community made up of judges, legal practitioners and academics was missing. She evoked the requests made for more than ten years for the creation of such an organization, requests that led to the creation of ELI a year ago and to this opening ceremony. Any project carried out under the auspices of ELI must fulfil several basic requirements:

- Be at the service of the European citizen and respond to a manifest practical need;
- Aim at results that potentially have immediate practical impact, e.g. in the form of draft rules, comments on rules or guiding tools of similar conciseness;
- Be effectuated through collaboration between jurists from academia and legal practise; and
- Take a genuinely pan-European perspective as well as consider the achievements of the various legal cultures within Europe

De Gauche à droite: Heinz W. Engl, recteur de l'Université de Vienne, Viviane Reding, présidente de la Commission européenne, Beatrix Karl, ministre fédéral de la justice d'Autriche, Sir Francis Jacobs, président de l'European Law Institute

From Left to Right: Heinz W. Engl, Rector of the University of Vienna, Viviane Reding, President of the European Commission, Beatrix Karl, Austrian Federal Minister for Justice, Sir Francis Jacobs ELI President

The Great European Diversity and Unity in Diversity

Sir Francis Jacobs, president of ELI, discussed the unique nature of his organization. This is particularly shown in the development of international law. It is also in the process of creation of ELI, which is exemplary and brings hope for the future. No one doubts that ELI "will meet the recognised needs" said its president. "The uniqueness also lies in its area of competence, covering all aspects of law". ELI will reflect the combined excellence of academic and practical worlds" promised Sir Francis Jacobs. "ELI will also reflect and be respectful of all cultural trends in member countries," he said. Links with European institutions are also a key asset. President Jacobs

Sir Francis Jacobs, président de l'European Law Institute
Sir Francis Jacobs, ELI President

Irmgard Griss, présidente de la Cour suprême d'Autriche
Irmgard Griss, President of the Supreme court of Austria

Heinz Mayer, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Vienne
Heinz Mayer, Dean of the Faculty of Law of the University of Vienna

Sir John Thomas, président du groupe de travail sur le droit communautaire des contrats de ventes
Sir John Thomas, President of the Working Group on the Common European Sales Law

said the first project of ELI, on the proposal of the European Commission for a regulation on a Common European Sales Law.

The keynote address was given by Viviane Reding, Vice-President of the European Commission, European Commissioner for justice, fundamental rights and citizenship. In a crystal-clear speech, Mrs Reding fervently said that ELI would pave the way towards a European legal culture. "The legal diversity of Europe is the source of our strength," she said. "The exchange of experience, legal training is essential to creating an area of justice." Thus, members of ELI should provide practical advice that will create an area for the benefit of citizens. ELI is to help the European Commission to make the law concrete and practical. The most useful contribution is the one that makes the difference for consumers, entrepreneurs who want to collect their debts, or for people who have been arrested abroad and who do not speak the language. ELI can draw on the work of the ALI, although both institutions are very different if only as regards their legal and linguistic diversity. But both tend towards clarity and simplicity. For Viviane Reding, "the contribution of ELI will help to draw the outlines of the future European legislative projects." ELI will also have a role as guardian of European treaties. It will operate completely independently, which is very important, stressed the Vice-President of the European Commission. She explained that research work should lead to concrete results for citizens. In particular, the involvement of practitioners would help ensure that the goals would be achieved. For this the participation of practitioners is essential. Practitioners have been proposed in some projects, showing their interest. ELI will also be a forum of expression for all lawyers. Mrs Reding expressed the hope that we can soon see in the work of ELI "the great diversity of Europe and unity in diversity", which forms the specificity of Europe. The Vice-President concluded her much appreciated speech by expressing three wishes for ELI:

- Ambitions in the selection of projects and their outcomes
- Patience in the conduct of projects
- And also chance, which is always helpful and welcome!

Let's make these wishes of the vice-president of the European Commission our own and wish ELI, in turn, good luck and fruitful work. The UIHJ be there participating diligently, actively and in an always practical way.

First workshop of the Institute of European Law in Vienna on 17 and 18 November 2011

Following the opening ceremony, ELI was immediately put to the task. On 17 and 18 November 2011, the Institute of European Law held its first workshop in Vienna (Austria), at the Justice Palace, on the theme of the proposed common European sales law.

The UIHJ was represented at the workshop by Mathieu Chardon, 1st secretary. One hundred participants, members of ELI, gathered to participate in this workshop. Among those was the president of the Austrian Supreme Court. The Chair of the working group was Judge Sir John Thomas (United Kingdom). On 11 October 2011, the European Commission issued a proposal of the European Parliament and of the Council for a Common European Sales Law (COM (2011) 635 final, 2011/0284 (COD)). ELI has set its first mission to study the proposal to issue concrete advice. During two days, workshop participants were able to discuss this proposed regulation in the presence of a representative of the European Commission. The exchanges were very successful. One issue that came back was that the enforcement of sales law with the Community, the key to the recovery of unpaid debts under these laws.

Participation de l'UIHJ à la réunion des affaires générales et politiques de la Conférence de La Haye

Des 5 au 7 avril, l'UIHJ a assisté à La Haye (Pays-Bas) à la réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence de La Haye de droit international privé.

Chaque année, la Conférence de La Haye de droit international privé (HccH) tient son conseil général sur les affaires générales et la politique, en présence de représentants de chaque État membre de cette organisation séculaire. Comme chaque année, l'UIHJ est invitée à assister aux travaux. Mathieu Chardon, 1er secrétaire de l'UIHJ y a représenté notre organisation. Notre confrère René Duperray, ancien secrétaire général de l'UIHJ, s'est également rendu sur place afin de réaliser un reportage filmé sur la Conférence de La Haye et une interview de son secrétaire général, Hans van Loon. Ce reportage s'inscrit dans le cadre des travaux du prochain congrès international de l'UIHJ qui se tiendra à Cape Town (Afrique du Sud) la première semaine de mai 2012.
Le Conseil a été organisé par le Bureau permanent de la Conférence de La Haye et s'est tenu en présence de Hans van Loon, de Christophe Bernasconi, 1er secrétaire, et de Anti Leinonen (Finland), qui présidait la réunion.
Parmi les conclusions adoptées au cours de la réunion, on peut relever celle concernant le suivi du projet sur les jugements. Un groupe d'experts restreint devrait être mis en place pour examiner l'histoire du projet sur les jugements et les récents développements, en vue d'analyser les avantages d'une éventuelle reprise du projet. Un compte rendu devrait être présenté par le bureau permanent en 2012. Le Conseil a également invité le bureau permanent à suivre les développements, notamment dans les domaines suivants (point 22) :

- les questions de droit international privé soulevées par la société de l'information, notamment le commerce électronique, e-justice et la protection des données
- la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de succession
- la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des jugements relatifs aux couples non mariés
- et l'évaluation et l'analyse des questions juridiques transfrontières soulevées par les titres détenus auprès d'un intermédiaire, le droit des sûretés et la compensation des instruments financiers, en tenant notamment compte des travaux menés par d'autres organisations internationales.

Parmi les projets figure celui de l'accès au contenu du droit étranger et la nécessité d'élaborer un instrument mondial en la matière. Ce point a été cependant renvoyé lors de la prochaine réunion.
Le projet e-APP a également été débattu. Rappelons que l'apostille est un procédé qui permet à un document authentique émis dans un État d'être reconnu et utilisé dans un autre État, sans avoir besoin d'une procédure de reconnaissance compliquée et coûteuse. La convention du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de légalisation des actes publics étrangers, dite « convention apostille » est l'œuvre de la Conférence de La Haye de droit international privé. Elle est actuellement appliquée dans 101 États et est la convention la plus utilisée des trente-neuf conventions établies par la Conférence de La Haye. La Conférence de La Haye a initié en 2006 un grand mouvement afin de permettre de faire entrer l'apostille dans l'ère numérique. Le projet e-Apostille (e-APP, pour e-Apostille Pilot Program, programme pilote d'apostilles électroniques) a pour objet de coordonner les actions des États afin de développer et d'harmoniser l'apostille électronique. Il doit s'étendre sur une durée de dix-huit mois. L'Espagne est partenaire du projet. La Finlande, la France et la République tchèque en sont partenaires associées. Un premier séminaire régional s'est tenu en Finlande, à Helsinki, en février 2011 (voir notre article sur notre site). Un court métrage sur la mise en place de l'e-APP en Espagne a été présenté.
Enfin, trois nouveaux États membres de la Conférence de La Haye ont été accueillis pendant le conseil : les Philippines, Maurice et le Costa Rica. Il a été également annoncé que le Burkina Faso avait soumis sa candidature à titre de membre de la Conférence de La Haye.

Le siège de la Conférence de La Haye – The head office of the Hague Confere

Le Palais de la Paix à La Haye – The Peace Palace at The Hague

Participation UIHJ at the Meeting of General Affairs and Policy of The Hague Conference

From April 5 to 7, the UIHJ attended in The Hague (Netherlands) the Council on General Affairs and Policy of the Hague Conference on Private International Law

Each year, the Hague Conference on Private International Law (HccH) holds its General Council on General Affairs and Policy, in the presence of representatives from each member state of this secular organization. Like every year, UIHJ is invited to attend the meeting. Mathieu Chardon, first secretary of the UIHJ represented our organization. Our colleague Rene Duperray, former secretary general of the UIHJ also went on site to produce a film report on The Hague Conference and an interview with its secretary general, Hans van Loon. This report is part of the work of the next International Congress of UIHJ to be held in Cape Town (South Africa) the first week of May 2012.

The Council was organized by the Permanent Bureau of the Hague Conference and was held in the presence of Hans van Loon, Christophe Bernasconi, first secretary, and Antti Leinonen (Finland) who chaired the meeting.

Among the conclusions reached at the meeting, it may be noted the one concerning the continuation of the Judgments Project. A small expert group should be set up to explore the background of the Judgments Project and recent developments with the aim to assess the possible merits of resuming the Judgments Project. The Permanent Bureau should report back to the Council in 2012 on progress.

The Council also invited the Permanent Bureau to continue to follow developments, particularly in the following areas:

- questions of private international law raised by the information society, including electronic commerce, e-justice and data protection;
- jurisdiction, and recognition and enforcement of decisions in matters of succession upon death;
- jurisdiction, applicable law, and recognition and enforcement of judgments in respect of unmarried couples;
- assessment and analysis of transnational legal issues relating to indirectly held securities, security interests and netting of financial instruments, taking into account in particular the work undertaken by other international organisations.

Among the projects is that of access to the content of foreign law and the need to develop a global instrument in this area. It was however decided to revisit the issue at its next meeting.

The e-APP was also discussed. The Apostille is a method that allows an authentic document issued in a state to be recognized and used in another state, without any need for a complicated and expensive recognition procedure. The convention of 5 October 1961 abolishing the requirement of legalisation for foreign public documents, the "Apostille Convention", is the work of The Hague Conference on Private International Law. It is currently used by 101 states. Among the thirty-nine conventions of the Hague Conference, it is the most widely used worldwide. The Hague Conference initiated in 2006 a large movement to help the Apostille enter the digital age. The e-APP (for e-Apostille Pilot Program) Project is to coordinate the actions of states to develop and harmonize an electronic Apostille. It is planned for a period of eighteen months. Spain is a partner in the project. Finland, France and the Czech Republic are associate partners.

A first regional seminar was held in Finland in Helsinki in February 2011 (see our article on our site). A short film about the implementation of the e-APP in Spain was shown.

Finally, three new Member States of the Hague Conference were welcomed during the Council: the Philippines, Mauritius and Costa Rica. It was also announced that Burkina Faso had submitted its candidacy as a member of the Hague Conference.

2e séminaire régional du projet européen e-APP pour une apostille électronique

Le 27 mai 2011 s'est tenu à Prague (République tchèque) le 2e séminaire régional organisé par la Conférence de La Haye de droit international privé sur l'apostille électronique.

Ce séminaire a été organisé par le ministère de la justice de la République tchèque, le bureau permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé et le ministère de la justice d'Espagne. Le projet est financé par la Commission européenne.

Rappelons en premier lieu que l'apostille est un procédé qui permet à un document authentique émis dans un État d'être reconnu et utilisé dans un autre État, sans avoir besoin d'une procédure de reconnaissance compliquée et coûteuse. La convention du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de légalisation des actes publics étrangers, dite « convention apostille » est l'œuvre de la Conférence de La Haye de droit international privé (HccH). La Conférence de La Haye a initié en 2006 un grand mouvement afin de permettre de faire entrer l'apostille dans l'ère numérique. Le projet e-Apostille (e-APP, pour e-Apostille Pilot Program, programme pilote d'apostilles électroniques) a pour objet de coordonner les actions des États afin de développer et d'harmoniser l'apostille électronique. Il doit s'étendre sur une durée de dix-huit mois. L'Espagne est partenaire du projet. La Finlande, la France et la République tchèque en sont partenaires associées.

Après Helsinki (Finlande) en février 2011, c'était au tour de la République tchèque d'accueillir la trentaine de délégations venue d'Europe mais également d'Amérique du Sud et d'Asie. L'UIHJ y était représentée par son premier secrétaire, Mathieu Chardon.

Zuzana Fiserova, directrice du Département international des affaires civiles (République tchèque), a souhaité la bienvenue aux participants et leur a souhaité de fructueux travaux.

José de la Mata Amaya, directeur général de la Modernisation de l'administration de la justice en Espagne, responsable du projet e-APP pour son pays, a remercié les participants. Il a annoncé que l'apostille électronique est maintenant opérationnelle en Espagne.

Christophe Bernasconi, premier secrétaire de la Conférence de La Haye, a salué l'ensemble des participants. Il a remercié en particulier l'Espagne et José de la Mata Amaya pour leur travail dans le domaine de l'apostille électronique, le représentant de la Commission européenne pour le soutien financier au projet, ainsi que Lucia Prieto Rios, project manager engagée par la Conférence de La Haye et le ministère de la justice d'Espagne. Il a présenté à nouveau le projet, en particulier à l'attention des nouveaux pays participants. Il a rappelé que cette convention est la plus utilisée des 39 conventions élaborées par la Conférence de La Haye. Malgré ses bientôt cinquante années d'existence, la convention apostille du 5 octobre 1961 est plus jamais d'actualité : la plupart des pays l'ont adoptée au cours des dix dernières années, pour être aujourd'hui utilisée dans 101 États.

M. Bernasconi a souligné l'intérêt d'une apostille électronique, comme il l'avait déjà fait à Helsinki, en soulignant les dernières avancées.

Pavla Bellonova, chef du Département du droit international privé du ministère de la justice de la République tchèque, a fait une présentation des bases d'une possible mise en place de l'apostille électronique dans son pays. Elle a indiqué que cette mise en place se base sur une notification des documents de façon sécurisée et par un travail préparatoire sur le registre électronique des apostilles.

José de la Mata Amaya, Angelines Turon Turon et Javier Parra (Espagne), ont informé les participants des dernières avancées de l'apostille électronique en Espagne. Un décret ministériel établissant la création du registre électronique des apostilles a été publié le 14 mai 2011. Un décret royal doit être publié pour désigner les autori-

Une partie des participants – Some of the participants

tés compétentes pour publier les apostilles en Espagne. M. de la Mata Amaya a présenté un film promotionnel sur l'e-Apostille espagnole. Ce film peut être visionné à l'adresse suivante : http://www.youtube.com/watch?v=qfXJc9iCfx4.

Une table ronde sur le futur de l'e-Apostille en Europe centrale et de l'Est s'est ensuite engagée. Il a été notamment question de la possibilité d'exporter le modèle espagnol. Des représentants de République tchèque, d'Espagne, de Hongrie, de Roumanie et de Slovaquie ont participé à cette table ronde modérée par Christophe Bernasconi.

Puis, Niovi Ringou, représentant de la Commission européenne, a débattu avec le premier secrétaire de la Conférence de La Haye, sous la modération de Mayela Celis (HccH), de la question de l'e-Apostille comme un moyen de renforcer et de faciliter l'utilisation sécurisée de documents de nature authentique au sein de l'Union européenne et à l'étranger.

Enfin, les conclusions et les recommandations de la réunion ont été proposées et adoptées par les participants. Parmi celles-ci, il a été noté que les États contractants sont encouragés à considérer que la mise en place d'une e-Apostille est un outil efficace pour renforcer la sécurité et l'efficacité de la convention Apostille. Plusieurs États considèrent aussi la possibilité de mettre en place dans leur pays le système espagnol d'e-Apostille. Le dernier séminaire régional du projet e-APP devrait se tenir à Paris (France) les 4 et 5 octobre 2011. Cette manifestation correspondra exactement au cinquantième anniversaire de la Convention apostille. Ce n'est évidemment pas un hasard !

Pour plus d'informations, voir le site de la Conférence de La Haye de droit international privé (http://www.hcch.net) et son espace apostille http://www.hcch.net/index_fr.php?act=text.display&tid=37

2nd Regional Seminar of the e-APP European project for an e-Apostille

On May 27, 2011 was Held in Prague the Second Regional Meeting Organized by The Hague Conference on Private International Law on e-Apostille.

The meeting was organized by the Ministry of Justice of the Czech Republic, the Permanent Bureau of The Hague Conference on Private International Law (HccH) and the Ministry of Justice of Spain. The project is funded by the European Commission. The Apostille is a method that allows an authentic document issued in a state to be recognized and used in another state, without any need for a complicated and expensive recognition procedure. The convention of 5 October 1961 abolishing the requirement of legalisation for foreign public documents, the "Apostille Convention", is the work of The Hague Conference on Private International Law. It is currently used by 101 states. Among the thirty-nine conventions of the Hague Conference, it is the most widely used worldwide. The Hague Conference initiated in 2006 a large movement to help the Apostille enter the digital age. The e-APP (for e-Apostille Pilot Program) Project is to coordinate the actions of states to develop and harmonize an electronic Apostille. It is planned for a period of eighteen months. Spain is a partner in the project. Finland, France and the Czech Republic are associate partners.

After Helsinki (Finland) in February 2011, it was the turn of the Czech Republic to host nearly fifty participants from twenty delegations from Europe but also South America and Asia. The UIHJ was represented by its First Secretary, Mathieu Chardon. Zuzana Fišerová, director of the International Department of Civil Affairs (Czech Republic), welcomed the participants and wished them fruitful work. José de la Mata Amaya, Director General of the Modernization of the administration of justice of Spain, head of the e-APP for his country, thanked the participants. He announced that the e-Apostille is now operating in Spain.

Christophe Bernasconi, First Secretary of the Hague Conference, welcomed all participants. He thanked in particular Spain and José de la Mata Amaya for their work in the field of electronic Apostille, the representative of the European Commission for financial support to the project, and Lucia Prieto Rios, project manager hired by The Hague Conference and the Ministry of Justice of Spain. He reintroduced the e-APP, especially to the attention of new participating countries. He noted that this convention is the most used of the 39 conventions elaborated by The Hague Conference. Despite its almost fifty years of existence, the Apostille Convention of 5 October 1961 is more than healthy: most countries have adopted it over the last ten years to be now used in 101 countries. Mr Bernasconi stressed the value of the e-Apostille, as he had done at Helsinki, highlighting the latest advances.

Pavla Bellonova, Head of Private International Law Department of the Ministry of Justice of the Czech Republic, made a presentation of the basis for the possible implementation of the e-APP in her country. She said that this implementation is based on a service of documents by secured electronic means and preliminary work on the e-Register of Apostilles. José de la Mata Amaya, Angelines Turon Turon and Javier Parra (Spain), informed the participants of the recent developments of e-APP in Spain. A

Une partie des participants – Some of the participants

De G. à D. : Zuzana Fišerová, directrice du Département international des affaires civiles (République tchèque), Pavla Bellonova, chef du Département du droit international privé du ministère de la justice de la République tchèque, José de la Mata Amaya, directeur général de la Modernisation de l'administration de la justice en Espagne, Christophe Bernasconi, premier secrétaire de la Conférence de La Haye de droit international privé – Zuzana Fišerová, director of the International Department of Civil Affairs (Czech Republic), Pavla Bellonova, Head of Private International Law Department of the Ministry of Justice of the Czech Republic, José de la Mata Amaya, Director General of the Modernization of the administration of justice of Spain, Christophe Bernasconi, First Secretary of the Hague Conference of Private International Law

ministerial order establishing the creation of the e-Register of Apostilles has recently been published, on 14 May 2011. A Royal Decree should follow to designate the competent authorities for the issuance of the e-Apostilles in Spain). Mr de la Mata Amaya showed a promotional film about the Spanish e-Apostille. This film can be viewed at the following address:
http://www.youtube.com/watch?v=qfXJc9iCfx4

A roundtable on the future of e-Apostille in Central and Eastern Europe was then held. This particular issue of the exportability of existing e-APP systems such as the Spanish model was discussed. Representatives of the Czech Republic, Spain, Hungary, Romania and Slovakia participated in this panel, chaired by Christophe Bernasconi.
Then Niovi Ringou, representing the European Commission, discussed with the First Secretary of the Hague Conference, under the chair of Mayela Celis (HccH), the issue of e-Apostille as a means to further facilitate the prompt and secure use of public documents within the European Union and abroad.
Finally, conclusions and recommendations of the meeting were proposed and adopted by the participants. Among these, it was noted that the Contracting States are encouraged to actively consider the implementation of the e-APP as an effective tool to further enhance the secure and effective operation of the Apostille convention. It was also mentioned that several States are considering the possibility of implementing the Spanish e-APP system.
The final e-APP regional meeting will be held in Paris (France) on 4 and 5 October 2011. This event will correspond exactly to the fiftieth anniversary of the Apostille Convention. This is obviously not a coincidence!

For more information, see the website of The Hague Conference on Private International Law (http://www.hcch.net) and Apostille
http://www.hcch.net/index_fr.php?act=text.display&tid=37

Participation de l'UIHJ à l'ouverture de la 66e session de l'ONU à New York

Sue Collins (USA), membre du bureau de l'UIHJ, et André Mathieu (Canada), ancien membre du bureau, ont représenté l'UIHJ à cette séance d'ouverture de la 66e session annuelle de l'Assemblée générale des Nations-Unies le 13 septembre 2011, à New York.

Un 15e anniversaire pour l'UIHJ

Cette année, l'UIHJ célèbre son 15e anniversaire en tant que membre ONG au sein du Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations Unies avec statut consultatif. Le statut consultatif des ONG fournit un accès non seulement à l'ECOSOC, mais aussi à ses nombreux organes subsidiaires, aux différents mécanismes des droits humains des Nations Unies, ainsi qu'à des événements spéciaux organisés par le président de l'Assemblée générale. Un des sujets sur l'agenda de cette année à l'ONU était « La promotion générale de la justice et du droit international ». Cette question est d'une importance capitale pour l'UIHJ et ses pays membres. Sous l'impulsion de son président, Leo Netten, l'UIHJ a débuté un projet pour faire entériner par l'ONU une « Semaine internationale des professions judiciaires ». Lors de la mission à New-York, les représentants de l'UIHJ ont rencontré plusieurs personnes afin d'apprendre les procédures et les processus de présentation qui doivent être suivis afin d'éventuellement pouvoir faire adopter une résolution à cette fin. Cette dernière se doit habituellement être votée par les 193 pays membres pendant une Assemblée générale. Cette résolution devra présenter les divers aspects des principaux acteurs du monde juridique non seulement de notre profession d'huissier de justice, mais également de ceux d'autres professions ayant pour objet de garantir les droits judiciaires des citoyens du monde et particulièrement les juges, avocats, notaires et greffiers. Une présentation de position de l'UIHJ sur ce sujet est préparée par le bureau de l'UIHJ et sera postée sur le site de l'UIHJ à l'attention de ceux qui seraient intéressées par cette question.

Quelques précisions sur le statut de l'UIHJ au sein de l'ONU

L'ECOSOC a été établi en vertu de la Charte des Nations Unies en tant qu'organe principal pour coordonner les travaux économiques, sociaux et liés aux quatorze agences Onusiennes spécialisées, aux commissions techniques et aussi aux cinq commissions régionales. Le Conseil reçoit également des rapports de onze fonds et programmes onusiens. Le Conseil économique et social (ECOSOC) sert de forum central pour discuter de questions économiques internationales et sociales, et, de

formuler des recommandations adressées aux États Membres et au système des Nations Unies. Il est chargé de :

- promouvoir des normes élevées de la vie, le plein emploi et le progrès économique et social;
- identifier des solutions aux problèmes économiques, sociaux et de santé;
- faciliter la coopération internationale culturelle et éducative, et d'encourager le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Il a le pouvoir de faire ou provoquer des études et des rapports sur ces questions. Il a également le pouvoir d'aider les préparatifs et l'organisation de grandes conférences internationales dans les domaines économique et social connexes et de faciliter un suivi coordonné de ces conférences. Avec son large mandat la compétence du Conseil s'étend à plus de 70 % des ressources humaines et financières de l'ensemble du système des Nations-Unies.
L'Assemblée générale est l'organe principal des Nations Unies. L'Assemblée est aussi habilitée à faire des recommandations non contraignantes aux États sur les questions internationales. Les décisions sur les questions importantes, telles que celles sur la paix et la sécurité, l'admission de nouveaux membres et les questions budgétaires, sont entendus devant l'Assemblée. Elle joue également un rôle important dans le processus de normalisation et la codification du droit international. L'Assemblée se réunit en sessions ordinaires de septembre à décembre de chaque année.
Ses principaux dirigeants sont Ban Ki-moon, secrétaire général et Nassir Abdulaziz Al-Nasser, président de l'Assemblée annuelle.
Ban Ki-moon (République de Corée) est le huitième secrétaire général des Nations-Unies. Il a à son actif trente-sept années de service à la fois au sein d'un gouvernement et sur la scène mondiale. Il en est le secrétaire général depuis cinq ans.
Nassir Abdulaziz Al-Nasser a été élu le 22 Juin 2011 président de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations-Unies. Ce dernier a contribué à faire avancer l'agenda de paix et de sécurité, le développement durable et la coopération sur une carrière de près de quatre décennies. Durant les 13 dernières années, de 1998 à 2011, M. Al-Nasser a été ambassadeur et représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations-Unies. Lors d'une conférence de presse, il a notamment souligné que son thème principal serait « la médiation, c'est une question très opportune », a-t-il dit. Il ajoutait: « Le monde traverse une période difficile. La diplomatie est nécessaire aujourd'hui. Elle est très importante. » « Les sables sont mouvants. Nous avons devant nous une occasion unique de façonner le changement et s'assurer que notre prochain chapitre sera plus sûr pour les plus vulnérables, plus prospère pour ceux qui en ont besoin et plus respectueux de la planète Terre », a déclaré M. Al-Nasser s'adressant aux Etats membres présents lors de la séance d'ouverture de cette 66e Assemblée générale des Nations Unies.
Le Président Al-Nasser a déclaré que les générations futures tiendraient les États membres responsables de la façon dont ils réagissent aux événements mondiaux, et que les États membres aujourd'hui ont eu l'occasion de travailler ensemble pour produire des résultats. Il leur a demandé de prouver qu'ils avaient appris des leçons du passé, et que lorsqu'ils sont confrontés à ceux qui ont choisi la force et la brutalité, il leur faut choisir: « la paix, les droits humains et la démocratie ».

La médiation dans la résolution des conflits

M. Al-Nasser a défini les quatre domaines principaux de l'agenda de l'Assemblée pour la session annuelle. La première priorité identifiée par le nouveau président de l'Assemblée générale est la résolution pacifique des conflits. Selon lui, l'histoire a montré que la résolution par négociation donne les résolutions les plus solides et durables. M. Al-Nasser a choisi de proposer le thème du « rôle de la médiation dans la résolution de conflits » pour le débat général de cette année.
Sa seconde priorité est « la réforme et la revitalisation des Nations-Unies ». L'ONU est construite sur des bases solides, mais les institutions ont été conçues dans un monde sortant de la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, le monde est plus interdépendant, complexe et change plus rapidement. Les changements sont essentiels au cycle de vie et après six décennies l'ONU a besoin d'être réformée, a-t-il estimé.
Sa troisième priorité est d'améliorer « la prévention et la réponse aux catastrophes ». Le monde a subi récemment un nombre sans précédent de catastrophes naturelles et créées par l'homme. Les températures augmentent, les plaques tectoniques sont en mouvement, et les sécheresses sont plus fréquentes. Les populations deviennent plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et aux crises de santé et d'éducation. Pour répondre à ces problèmes, la coopération entre les différents acteurs doit être améliorée. Il faut investir dans la préparation et réduire les vulnérabilités face aux dangers naturels, a jugé le nouveau président de l'Assemblée générale.

André Mathieu (Canada), ancien membre du bureau de l'UIHJ – André Mathieu (Canada), past member of the board of the UIHJ

Finalement, sa dernière priorité est « le développement durable et la prospérité mondiale ». Les travaux de préparations sont en cours pour la Conférence des Nations-Unies sur le développement « Rio+20 ». Cette conférence qui aura lieu en juin 2012 sera l'occasion pour la communauté internationale de s'engager sur le développement durable, l'éradication de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans le cadre de la « Médiation pacifique des règlements des différends », cela est aussi un aspect également d'importance pour l'UIHJ. S'agissant toutefois de l'aspect purement pécuniaire des conflits et des différents entrent les justiciables et non des conflits dits « politiques », cela est donc un sujet non moins négligeable peu souvent discuté pour trouver des solutions à ces litiges pourtant de plus en plus nombreux et percutants pour l'ensemble des justiciables dans le monde. Cela est d'autant plus vrai notamment eu égard à la crise économique actuelle, la plus grave depuis la grande dépression. Ce domaine du droit et des résolutions « amiables » des dettes qui peut-être méconnu dans certains pays est l'un des domaines d'expertise de l'UIHJ. Il vise et cible précisément les ententes possibles pouvant intervenir sous l'autorité des huissiers de justice avant voire même après les jugements rendus annuellement par les tribunaux civils et auxquels les citoyens à l'intérieur des démocraties se doivent d'y faire face quotidiennement. Relativement à cette crise mondiale, le président Al-Nasser précisait notamment qu'elle « menace les efforts globaux pour promouvoir la croissance et la prospérité ».

Un point culminant et sombre de la cérémonie d'ouverture a été la commémoration de l'Assemblée du cinquantième anniversaire de la mort du pionnier et ancien secrétaire-général des Nations-Unies Dag Hammarskjöld. Après un moment de silence, l'actuel secrétaire-général Ban Ki-Moon précisait que Dag Hammarskjöld était celui qui avait présidé aux destinées des Nations -Unies il y a cinquante ans et ce, dans un contexte très tumultueux de décolonisation et de fortes divisions.

Dans un discours séparé, M. Al-Nasser a également rendu hommage à Dag Hammarskjöld en tant que pionnier de la diplomatie préventive. « M. Hammarskjöld eu un rôle primordial dans le façonnement des méthodes opérationnelles des Nations Unies. Il était la force motrice pour l'établissement de la première force d'urgence des Nations-Unies dédiée à sécuriser et superviser la cessation des hostilités dans la région du canal de Suez, une approche qui est désormais au cœur de nos activités de maintien de la paix » a dit M. Al-Nasser.

Ban Ki-moon, quant à lui, s'est engagé à poursuivre son travail, guidé par sa sagesse. Du temps de l'opération de Suez, M. Hammarskjöld fût l'architecte de la paix comme elle est connue aujourd'hui. M. Hammarskjöld était convaincu que l'Organisation des Nations-Unies existait, non pas uniquement pour les grandes puissances du monde, mais aussi pour les pays les plus faibles. Cela est encore plus vrai aujourd'hui, a déclaré le secrétaire général de l'ONU. En terminant, il s'exprima ainsi : « Dag Hammarskjöld n'a jamais cessé de grimper. Il n'a jamais renoncé. Ses idéaux ont été intransigeants, ses réalisations étaient magnifiques et son héritage nous domine aujourd'hui ».

Durant l'ouverture de la 66e session de l'Assemblée générale de l'ONU – During the Opening of the 66th Session of the General Assembly of the UN

The UIHJ Attends the 66th Opening Session of the General Assembly of the U.N. in New York

Delegates of the UIHJ attended the opening of the 66th annual session of the General Assembly of the United Nations. Sue Collins (USA), member of the board of the UIHJ, and André Mathieu (Canada), past member of the board, represented the UIHJ at the opening session of the United Nations General Assembly on September 13th, 2011, in New York City, U.S.A.

Sue Collins, André Mathieu

UIHJ 15th Anniversary with Ecosoc

This year, the UIHJ is celebrating its 15th anniversary as a consultative non-governmental member (NGO) of the Economic and Social Council (ECOSOC) of the United Nations. Consultative status provides NGOs with access to not only ECOSOC, but also to its many subsidiary bodies, to the various human rights mechanisms of the United Nations, as well as special events organized by the President of the General Assembly.

One of the subjects on this year's UN agenda was "The general promotion of justice and international law". This issue is of upmost importance to the UIHJ and its member's countries... Under the leadership of its President, Leo Netten, the UIHJ has begun a project of an: "International Week of the judicial professions". The representatives of the UIHJ met with several people during their mission to New York in order to learn the procedures and process which must take place in order to pass a future resolution that has to be voted by the 193 countries member's states. This future resolution will honor not only our profession of judicial officer, but those other professions that deal each day with the duties of ensuring the judicial rights of world citizens – judges, attorneys, notaries and court clerks. A position paper was prepared by the board of the UIHJ and is to be posted on the web site of the UIHJ for those interested in reading more about this project.

Facts on the Statute of the UIHJ within the United-Nations

The ECOSOC was established under the United Nations Charter as the principal body to coordinate economic, social, and related work of the fourteen UN specialized agencies, functional commissions and five regional commissions. The Council also receives reports from eleven UN funds and programs. The Economic and Social Council (ECOSOC) serves as the central forum for discussing international economic and social issues, and for formulating policy recommendations addressed to Member States and the United Nations system. It is responsible for:

- promoting higher standards of living, full employment, and economic and social progress;
- identifying solutions to international economic, social and health problems;
- facilitating international cultural and educational cooperation; and
- encouraging universal respect for human rights and fundamental freedoms.

It has the power to make or initiate studies and reports on these issues. It also has the power to assist the preparations and organization of major international conferences in the economic and social and related fields and to facilitate a coordinated follow-up to these conferences. With its broad mandate the Council's purview extends to over 70 per cent of the human and financial resources of the entire UN system.

The General Assembly is the main body of the United Nations. The Assembly is empowered to make only non-binding recommendations to States on international issues. Decisions on important questions, such as those on peace and security, admission of new members and budgetary matters, are heard before the Assembly. It also plays a significant role in the process of standard-setting and the codification of international law. The Assembly meets in regular sessions from September to December each year.

Ban Ki-moon of the Republic of Korea, the eighth Secretary-General of the United Nations, brings to his post 37 years of service both in Government and on the global stage. Ban Ki-moon has served as Secretary General of the United Nations for the past 5 years.

Nassir Abdulaziz Al-Nasser was elected President of the sixty-sixth session of the United Nations General Assembly on 22 June 2011. Mr Al-Nasser has contributed to advancing the agenda of peace and security, sustainable development and cooperation over a career spanning nearly four decades. For the past 13 years, from 1998 to 2011, Mr Al-Nasser served as Ambassador and Permanent Representative of Qatar to the United Nations.

Mr Al-Nasser told a later news conference that his main theme would be mediation. "This is a very timely issue," he said. "The world is going through difficult times. Diplomacy is needed today. It is very important."

"The sands are shifting. We have before us a unique opportunity to shape, change and ensure that our next chapter will be safer for the most vulnerable, more prosperous for those in need and kinder to planet Earth," said Mr Al-Nasser as he addressed the Member States present during the 66th opening session of the United Nations General Assembly.

President Al-Nasser stated that future generations would hold Member States accountable for how they respond to world events, and that Member States today had an opportunity to work together to produce results. He asked the Member States to prove that they had learned from the lessons of the past, and that when faced with those who chose force and brutality, would "choose peace, human rights and democracy".

The Role of Mediation in the Settlement of Disputes

Mr Al-Nasser set out the four main areas of the Assembly's agenda for the session, which included United Nations reform and revitalization; strengthening disaster resistance and response; sustainable development; and, the role of mediation in the settlement of disputes, which he had chosen as the theme of this year's general debate.

With increasing momentum worldwide and within the United Nations to seek mediation and other peaceful dispute-settlement tools, he intended to "actively pursue" the issue during the sixty-sixth session. "It is my view that the General Assembly should, through its revitalization, become more engaged and empowered on issues of mediation, so it can fulfill its role as the world's pre-eminent peacemaker at this major juncture in international relations," he said.

Mediation used for peaceful dispute settlement, is also an important aspect of law to UIHJ and its members. However, within its specific field with regards to the purely monetary disputes, this area of law and the resolutions of "amicable" debt recovery is one of the areas the UIHJ will specifically target for expansion of the duties of the enforcement officers throughout the world. Specifically, some countries do not practice amicable recovery. This approach could help people facing the present and worst financial crisis since the great depression. This crisis was also specifically pointed out by Mr Al-Nasser due to the fact that this global economic crisis threatens global efforts to promote growth and prosperity he has mentioned.

Finally, a somber highlight of the opening ceremony was the Assembly's commemoration of the fiftieth anniversary of the death of pioneering United Nations Secretary-General Dag Hammarskjöld. Following a moment of silence, Assembly President Al-Nasser sited Mr Hammarskjöld's remarkable work in shaping the methods of work of the United Nations and his strong belief in preventive diplomacy and in the need to assist newly independent countries.

Mr Ban pledged to carry on his work, guided by his wisdom. From the time of the Suez operation, Mr Hammarskjöld was the architect of peacekeeping as it was known today. Mr Hammarskjöld had believed that the Organization existed, not for the world's major Powers, but for smaller, weaker countries. Mr Hammarskjöld's convictions rang true today, Mr Ban said in closing, "Dag Hammarskjöld never stopped climbing. "He never gave up. His ideals were uncompromising, his accomplishments were magnificent and his legacy towers over us today".

Sue Collins (USA), membre du bureau de l'UIHJ – Sue Collins (USA), member of the board of the UIHJ

L'UIHJ devient membre observateur de la CNUDCI

L'UIHJ a été invitée à devenir membre observateur des travaux de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)

La CNUDCI est le principal organe juridique du système des Nations Unies dans le domaine du droit commercial international. Cet organe juridique à participation universelle est spécialisé dans la réforme du droit commercial dans le monde depuis plus de quarante ans. L'objet de la CNUDCI est la modernisation et l'harmonisation des règles du commerce international. Le commerce stimule la croissance, améliore le niveau de vie et créé de nouveaux débouchés.

La Commission comprend soixante États membres élus par l'Assemblée générale. Les membres sont représentatifs des diverses régions géographiques du monde et de ses principaux systèmes économiques et judiciaires. Parmi les soixante États membres on trouve quatorze États africains, quatorze États asiatiques, huit États d'Europe de l'Est, 10 États d'Amérique latine et quatorze États d'Europe de l'Ouest et autres pays.

L'une des missions les plus importantes de la CNUDCI est d'assurer la coordination entre les organisations actives dans le domaine du commerce international, à la fois au sein et en dehors du système onusien, afin d'inciter une coopération entre eux, d'éviter le travail fait en double, et promouvoir l'efficacité, la constance et la cohérence dans la modernisation et l'harmonisation du droit commercial. On a assisté récemment à une augmentation de textes de lois émanant des organes législatifs dans les domaines du droit relatifs au commerce international, rendant le travail de coordination de la CNUDCI de plus en plus important.

Pour atteindre ses objectifs, la CNUDCI est en contact étroit avec les organisations internationales et régionales, à la fois gouvernementales et non-gouvernementales, toutes impliquées de façon active dans le travail de la CNUDCI et dans le domaine du droit commercial international pour faciliter l'échange d'idées et d'information.

Sue Collins, membre du bureau de l'UIHJ, a participé à la 21e session de travail du groupe de travail relatif aux intérêts sécuritaires de la CNUDCI à New York des 14 au 18 mai 2012. L'objectif du groupe de travail intérêts sécuritaires est de créer un guide sur le registre des droits sécurisés ainsi qu'un guide technique sur la mise en œuvre de ce guide. La session new yorkaise concernait les travaux de finalisation de ce projet de guide qui doit être présenté à la Commission des Nations Unies sur l'adoption. Le groupe de travail devra ensuite demander la permission de travailler sur un modèle juridique que les pays pourront suivre, au besoin, lorsqu'ils voudront élaborer des lois dans leurs pays respectifs sur des registres de biens mobiliers.

Depuis vingt-quatre ans, la CNUDCI prépare des textes de lois de premier ordre au plan international sur la vente des biens, le transport, la médiation, le développement des infrastructures et le Procurement, le paiement international, le commerce électronique et le droit des faillites.

En sa qualité de principal organe juridique des Nations unies, la CNUDCI est dans une position très favorable pour aider l'UIHJ dans ses objectifs d'harmonisation de la profession d'agent d'exécution partout dans le monde et d'établir un Code mondial de l'exécution. Les buts de la CNUDCI et de l'UIHJ convergent donc lorsqu'il s'agit de tendre vers l'harmonisation du droit commercial, ainsi que de coordonner les actions et d'encourager la coopération entre diverses organisations, la promotion d'une interprétation et une application uniformes des conventions internationales. En coordonnant nos efforts, nous obtiendrons des résultats positifs pour chacun, résultant dans un progrès substantiel pour nos deux organisations.

Sue Collins, membre du bureau de l'UIHJ – Sue Collins, member of the board of the UIHJ

The UIHJ Becomes an Observer to UNCITRAL

The UIHJ has been invited to become an "observer" to the work of UNCITRAL (United Nations Commission on International Trade Law)

UNCITRAL is the core legal body of the United Nations system in the field of international trade law; A legal body with universal membership specializing in commercial law reform worldwide for over 40 years. UNCITRAL's business is the modernization and harmonization of rules on international business. Trade means faster growth, higher living standards, and new opportunities through commerce.

The Commission is composed of sixty member States elected by the U.N. General Assembly. Membership is structured to be representative of the world's various geographic regions and its principal economic and legal systems. The 60 member States currently include 14 African States, 14 Asian States, 8 Eastern European States, 10 Latin American and Caribbean States and 14 Western European and other States.

An important part of the mandate of UNCITRAL is to coordinate the work of organizations active in the field of international trade law, both within and outside the United Nations system, in order to encourage cooperation between them, avoid duplication of effort and promote efficiency, consistency and coherence in the modernization and harmonization of international trade law. In recent years there has been a growing number of rule-making bodies developing texts in areas of law that affect international trade, making UNCITRAL's coordination function increasingly important.

To implement its mandate, UNCITRAL maintains close links with international and regional organizations, both intergovernmental and non-governmental, that are active participants in the work of UNCITRAL, and in the field of international trade law in order to facilitate the exchange of ideas and information.

Sue Collins, UIHJ Board member, attended the 21st working session of UNCITRAL's Security Interests working group in New York City, May 14th – 18th, 2012. The Security Interests working group's task is the creation of a Security Rights Registry Guide and a Technical Guide on the Implementation of the Security Rights Registry Guide. The session in New York was dedicated to the near completion of its Draft Technical Legislative Guide on the Implementation of the Security Rights Registry Guide to be presented to the United Nations Commission for adoption. The working group will then ask for permission to work on a model law for countries to follow, if needed, when establishing laws in their respective countries concerning a registry of movable property.

Over the last 24 years, UNCITRAL has completed major international texts on the sale of goods, transport, dispute resolution, procurement & infrastructure development, international payments, electronic commerce and insolvency law. UNCITRAL, as the core legal body of the United Nations, is in a unique position to assist the UIHJ in its goals to harmonize the profession of the enforcement officer throughout the world and establish a uniform "World Code of Enforcement". The goals of UNCITRAL complement the efforts of the UIHJ. Thus, UNICITRAL's goal to harmonize trade laws, along with its mandate to: coordinate the work and encourage cooperation among various organizations; promoting participation in existing international conventions, and model and uniform laws; and, promoting uniform interpretation and application of international conventions, uniquely fit with the goals of the UIHJ. Coordinating our efforts will provide obvious benefits, resulting in substantial progress for both organizations.

Sue Collins, membre du bureau de l'UIHJ – Sue Collins, member of the board of the UIHJ

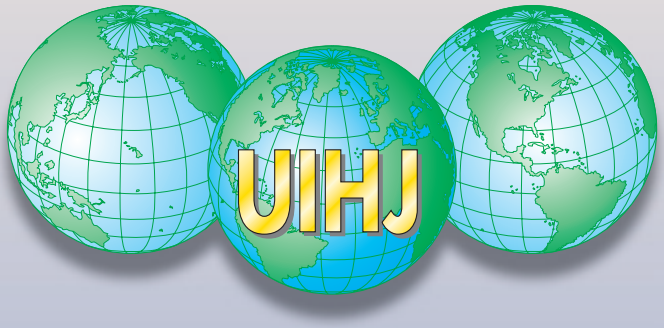

2012 - 2015
BUREAU – BOARD

Président – President
Leo Netten (Pays-Bas – The Netherlands)

1er vice-président – 1st Vice-President
Bernard Menut (France)

Vice-président – Vice-President
Honoré Aggrey (Côte d'Ivoire – Ivory Coast)

Vice-président – Vice-President
Dionysios Kriaris (Grèce – Greece)

Secrétaire – Secretary
Louis-Raymond Maranda (Canada)

Trésorier – Treasurer
Juraj Podkonicky (République tchèque – Czech Republic)

Secrétaire adjoint
Luis Ortega Alcubierre (Espagne – Spain)

Trésorier adjoint
Mohamed Chérif (Algérie – Algeria)

Membres – Members
Sue Collins (USA)
Marc Schmitz (Belgique – Belgium)
David Walker (Ecosse – Scotland)

SECRÉTARIAT – SECRETARIAT

Secrétaire général – Secretary General
Françoise Andrieux

1er secrétaire – 1st Secretary
Mathieu Chardon

1er secrétaire – 1st Secretary
Jos Uitdehaag

Secrétaire administrative – Administrative Secretary
Luisa Lozano

60 ans d'expertise et d'actions internationales au service des huissiers de justice

60 Years of International Expertise and Actions at the Service of the Judicial Officers

1952 UIHJ 2012

Pays membres de l'UIHJ – Member Countries of the UIHJ

Afrique du Sud – *South Africa*
Albanie – *Albania*
Algérie – *Algeria*
Allemagne – *Germany*
Angleterre et Pays de Galle – *England and Wales*
Argentine – *Argentina*
Autriche – *Austria*
Belgique – *Belgium*
Bénin – *Benin*
Biélorussie – *Belarus*
Brésil – *Brazil*
Bulgarie – *Bulgaria*
Burkina Faso
Cameroun – *Cameroon*
Canada
Chili – *Chile*
Chypre – *Cyprus*
Congo
Côte d'Ivoire – *Ivory Coast*
Danemark – *Denmark*
Emirat de Dubaï – *Emirate of Dubai*
Ecosse – *Scotland*
Egypte – *Egypt*
Espagne – *Spain*
Estonie – *Estonia*
Finlande – *Finland*
France
Gabon
Géorgie – *Georgia*
Grèce – *Greece*
Guinée – *Guinea*
Haïti – *Haiti*
Hongrie – *Hungary*
Italie – *Italy*
Kazakhstan
Kenya
Lettonie – *Latvia*
Lituanie – *Lithuania*
Luxembourg - *Luxemburg*
ERY-Macédoine – *FYRO-Macedonia*
Madagascar
Malawi
Mali
Maroc – *Morocco*
Ile Maurice – *Mauritius*
Mauritanie – *Mauritania*
Moldavie – *Moldova*
Namibie – *Namibia*
Niger
Norvège – *Norway*
Ouganda – *Uganda*
Pays-Bas – *The Nertherlands*
Pologne – *Poland*
Portugal
Roumanie – *Romania*
Fédération de Russie – *Russian Federation*
Sénégal – *Senegal*
Serbie - *Serbia*
Slovaquie – *Slovakia*
Slovénie – *Slovenia*
Suède – *Sweden*
Suisse - *Switzerland*
Swaziland
Tchad - *Chad*
Thaïlande - *Thailand*
République tchèque – *Czech* Republic
Togo
Tunisie – *Tunisia*
USA – *NAPPS*
USA – *NSA*
Zambie - *Zambia*
Zimbabwe

Notre Union est notre force – *Our Union is our Strength*